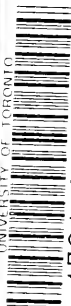


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00253011 1

155

Ex Libris



PROFESSOR J. S. WILL

W. Percival Apps
1929



ŒUVRES
DE LEIBNIZ

TOME I

ŒUVRES
DE
LEIBNIZ

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX

AVEC

NOTES ET INTRODUCTIONS

PAR

A. FOUCHER DE CAREIL

TOME PREMIER

LETTRES DE LEIBNIZ.

BOSSUET, PELLISSON, MOLANUS ET SPINOZA

POUR LA RÉUNION

DES PROTESTANTS ET DES CATHOLIQUES

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{OS}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1859

Droit de traduction et de reproduction réservé

F
1000

F6

1000

t 1



731505

3

SA MAJESTÉ GEORGE V

Roi de Hanovre

Sire,

Votre Majesté, justement fière du philosophe de Hanovre, et noblement jalouse de l'héritage de ses pensées, a senti la nécessité d'élever un monument au génie de Leibniz. ELLE a daigné me confier

l'exécution de ce monument. Puisse l'œuvre qui commence sous ses auspices, et dont j'ose offrir les prémices à Votre Majesté, n'être pas indigne du grand homme auquel je l'ai consacrée, et de la royale faveur dont ELLE veut bien l'honorer!

J'ai l'honneur d'être,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C^{te} FOUCHER DE CAREIL.

LISTE

DES PRINCIPAUX SOUSCRIPTEURS

S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE.

S. M. LE ROI DE PRUSSE.

S. M. LE ROI DE HANOVRE.


S. A. R. LE GRAND-DUC DE WEIMAR.

S. E. M. ROULAND, Ministre de l'instruction publique
et des cultes en France.

S. E. M. A. FOULD, Ministre d'État et de la Maison de
l'Empereur des Français.

S. E. M. LE COMTE DE PLATEN HALLERMUND,
Ministre des affaires étrangères du roi de Hanovre.

S. E. M. LE COMTE D'ADLESBERG, Ministre de la
Maison impériale de Russie.



M LE BARON A. DE HUMBOLDT

à M. le comte Foucher de Careil.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai beaucoup regretté que mes occupations ne m'aient point permis de vous recevoir mercredi. Si vous pouviez vous trouver libre après demain, jeudi 9 avril, j'aurais l'honneur de m'entretenir avec vous de l'édition des *OEuvres inédites de Leibniz* sur laquelle vous avez bien voulu me demander mon avis. L'Allemagne verra avec plaisir, et l'Académie de Berlin croira de son devoir d'encourager une œuvre aussi utile aux sciences qu'agréable aux amis des lettres et de la philosophie. Je présenterai certainement au Roi, auprès duquel ma mauvaise santé m'a empêché de me rendre depuis deux jours, le programme de votre édi-

tion, et je ne doute pas que Sa Majesté ne l'accueille favorablement.

M. Gerhardt, professeur de haute géométrie au Gymnase français, a publié deux volumes des *Oeuvres Mathématiques*.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. HUMBOLDT.

Ce mercredi soir.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE FRANÇAISE



Paris, le 30 juillet 1859.

*Le Secrétaire perpétuel de l'Académie à Monsieur le
comte Foucher de Careil.*

MONSIEUR,

Je me suis empressé de mettre sous les yeux de l'Académie le volume de votre édition des *Œuvres de Leibniz*, précédées d'une préface et d'une introduction où sont indiquées vos savantes recherches. J'ai rappelé l'objet particulier d'intérêt que l'Académie et la littérature française doivent trouver dans un recueil qui rend à la publicité tant de pièces inédites, non moins précieuses pour l'histoire de la langue et du goût que pour celle des opinions.

Les lettres de Pellisson offrent , à elles seules , une découverte dont nous ne pouvons trop vous remercier.

L'Académie, Monsieur, en destinant ce volume et les suivants à la bibliothèque de l'Institut, me charge de vous adresser l'expression de ses sentiments de haute estime pour de tels travaux : et je remplis ce devoir en partageant la même conviction, et en m'honorant d'y joindre mes sentiments dévoués d'attachement, dont je vous prie d'agréer la nouvelle assurance.

VILLEMAIN.



PRÉFACE

L'éditeur des *OEuvres de Leibniz* se bornera, dans cette préface, à décrire les sources et la nature du terrain sur lequel il construit. On y verra que ces deux premiers volumes ont été composés avec douze liasses, dont une seule, formée de douze cents feuillets doubles, ne contient que des manuscrits originaux signés des noms de Leibniz, Bossuet, Pellisson, Spinoza, Molanus, sans compter les lettres des souverains, princesses et cardinaux, chartes, brefs des papes, rescrits des chefs d'ordre, lettres et avis de l'université d'Helmstadt et de ses principaux théologiens, Fabritius et Schmidt; en tout quatre-vingt-douze lettres de Leibniz, vingt-cinq de Bossuet, dix-sept de Pellisson, trente de madame de Brinon, cinq de Molanus,

dix de Spinola (1), des traités entiers qui n'avaient point vu le jour, des corrections, des notes et des additions de Leibniz au petit nombre des lettres déjà imprimées.

Si l'on se représentait la superficie couverte par la bibliothèque et les archives de la bibliothèque royale de Hanovre comme une ville dans une autre ville, on pourrait s'y figurer la vaste salle occupée par le fonds de Leibniz comme un quartier dans cette ville. Trois rues ou artères principales le partagent; un double rang d'armoires numérotées forment les façades parallèles de deux rangées de maisons à plusieurs étages au dedans, avec des casiers au-dessous, le tout rempli des papiers de Leibniz; les armoires principales réservées pour les traités et les travaux de longue haleine, et les tiroirs du dessous spécialement destinés à ses correspondants, classés par ordre alphabétique; on en compte jusqu'à cinq cents. Ces armoires, séparées en deux par une cloison intérieure, offrent une double façade et une double entrée, comme ces maisons qui ont pignon sur deux rues. Or, si la rue principale donne accès dans un double

(1) Les éditeurs de Bossuet ne donnent que vingt quatre lettres de Leibniz, onze de Bossuet, dix de madame de Brinon.

rang dont les richesses sont inventoriées et cataloguées, toute cette portion de la succession de Leibniz qui est reléguée dans un canton détourné de son empire, forme un fonds inexploré : c'est là que se trouvent les armoires aux rebuts, et, comme nous y avons découvert les principaux documents que nous publions; nous devons d'abord les décrire.

Quand Sexthro (1), qui mourut à la tâche, eut catalogué les papiers renfermés dans les armoires sous les numéros IV à XII, en y comprenant les correspondances cataloguées dans les tiroirs inférieurs, son principal et son plus écrasant travail, il se trouva encore des morceaux de papiers qu'il n'avait eu le temps ni de dépouiller ni de lire, et qui, provisoirement ficelés comme ces papiers de rebut que l'on vend à la livre, et qui deviennent la proie des vers, furent rejetés dans une armoire à part, avec cette mention : *Nicht würdige Papier*. C'est dans ces liasses informes et sans titre qu'indépendamment des œuvres mathématiques, qu'un autre a classées, j'ai constam-

(1) L'illustre M. Pertz, alors bibliothécaire et secrétaire archiviste de S. M. le roi de Hanovre, avait confié la rédaction de ce catalogue à cet employé, dont le zèle et la patience furent au-dessus de tout éloge.

ment fait les plus belles et les plus étonnantes découvertes pendant trois séjours, dont le dernier fut de huit mois. J'ajouterai que cette armoire est hermétiquement fermée et topographiquement en dehors du quartier principal consacré à Leibniz, ce qui fait qu'elle avait jusqu'ici échappé à toutes les recherches.

C'est là que, entre autres trésors inconnus, je découvris une première liasse comptant douze cents feuillets environ, soit deux mille quatre cents pages de tous les formats, et contenant les lettres originales de Bossuet à Leibniz, avec les réponses de ce dernier.

Les lettres de Bossuet, dont la description précédera le texte, sont pour le plus grand nombre, inédites et autographes ; quelques-unes seulement, qui, par leur dimension, formaient de véritables mémoires, sont de la main d'un copiste, ou plutôt d'un calligraphe ; mais toutes portent invariablement la signature : « ✕ Benigne, E. de Meaux. » Presque toutes portent en outre la suscription : « A M. M. de Leibnitz, ou de Leibnits, à Hanoure, » et le cachet. La date est en haut de la page. Les lettres sont pour la plupart datées de Meaux ou de sa maison de campagne de Germigny, près de

Meaux; d'autres le sont de Versailles, de Paris ou de Chantilly. Il y a quelques billets. L'écriture est très-grosse, très-nette; les lettres peu formées, mais lisibles; c'est un beau caractère. Le papier, grand in-4° commun, a beaucoup jauni; l'encre est devenue blanche. L'orthographe est celle du temps: *campaigne* pour *campagne*, *pleintes* pour *plaintes*, *honorez* pour *honorés* au participe, et *uenües*, avec un tréma sur l'*u*, pour *venues*, etc. Nous nous y sommes conformé, sauf pour la substitution continue de la lettre *u* à la lettre *v*, et d'*i* à *j*, *uostre* pour *vostre*, *ie* pour *je*, qui eussent embarrassé le lecteur. Qu'il nous soit permis, en terminant cette courte description, d'exprimer encore le respect et la vénération dont nous avons entouré, pendant de longs séjours dans la bibliothèque de Hanovre, ces reliques d'un grand écrivain français. Enfermé durant de longues heures seul avec lui, il nous semblait que nous étions appelé à lui rendre comme les derniers devoirs. Nous avons trouvé dans une armoire aux rebuts ces lettres, qui faisaient les délices du grand Condé et qui passaient sous les yeux du roi. Cet état d'abandon ajoutait à leur naturelle majesté celle du mal-

heur, et nous-même, accablé quelquefois de soins et de sollicitudes, nous trouvions dans cette audience du grand homme plus que des consolations, et nous ne touchions pas les feuillets sacrés sans nous sentir agrandi et fortifié.

Il était difficile d'employer le même procédé de rigoureuse exactitude avec madame de Brinon, qui écrit *abilles* pour *habiles*, et qui de *causes secondes* fait *cose segondent*. Quelque habitué que nous soyons à entendre dire que madame de Sévigné ne savait pas l'orthographe, celle de madame de Brinon est tellement arbitraire, et trahit une inexpérience telle qu'il a fallu quelquefois, d'une main discrète, la rendre intelligible par des substitutions de lettres et des retranchements de consonnes parasites. L'écriture est grossière, mais lisible. On y sent partout la main d'une femme sans éducation première, qui s'est formée elle-même et s'est élevée par son propre mérite et la vigueur de sa volonté. J'ajoute que plusieurs de ces lettres si incorrectes sont éloquentes et touchent par le cœur. Quant à Pellisson, que ses mauvais yeux réduisaient, comme il le dit spirituellement, au rôle de *dictateur perpétuel*,

il se servait d'un copiste, dont l'écriture d'une grande élégance s'accorde bien avec ce style du plus poli des écrivains. Molanus, qui signe toujours ses initiales G. A. L. (*Gerardus, abbas Luccensis*), a une écriture hérissée d'abréviations et à peu près indéchiffrable; mais il écrit le latin très-purement. Les lettres de Spinola, au contraire, dont l'écriture est lisible, sont d'une latinité moins élégante. Enfin Leibniz, dont on connaît l'écriture nette et serrée, mélange du savant et de l'homme d'affaires, est partout dans cette liasse : grandes lettres et billets microscopiques, brouillons chargés de ratures, copies ou mises au net très-soignées, notes et projets y abondent. On y remarque moins d'ampleur et de noblesse que dans les belles pages classiques de M. de Meaux, mais je ne sais quoi d'infatigable, de vif et de perçant, qui répond trait pour trait aux qualités de son esprit et à la spontanéité de son génie. On trouvera à la fin du tome II des *fac-simile* de l'écriture de Bossuet, de Leibniz et de madame de Brinon.

Après avoir dépouillé cette première liasse, je ne fus pas peu surpris de voir qu'il en existait quatre autres à peu près de même volume,

non cataloguées, sans compter les dix-neuf volumes de *Theologica* et d'*Irenica* qui figurent aux catalogues, et qui sont logés dans les armoires VIII à XII. Là aussi je trouvai, de la main de Leibniz, toutes les copies de pièces pour servir à l'histoire documentaire des négociations religieuses entamées entre la cour de Hanovre et les principales cours d'Allemagne. Admis par l'Académie de Vienne à l'honneur de lui faire part de cette partie de mes découvertes qui concernent d'une manière spéciale les empereurs d'Autriche, chefs principaux de ces négociations au dix-septième siècle, j'extrais le paragraphe suivant de mon discours en allemand, inséré dans les Mémoires de l'Académie (1) :

« Les *Irenica* (d'εἰρήνη, paix) sont, comme le nom même l'indique, un recueil de pièces relatives à l'histoire des négociations religieuses et pacifiques entamées pour la réunion des protestants avec l'Église romaine, sous les auspices de l'empereur Léopold, par Christophe de Ro-

(1) Ueber den Nutzen einer Ausgabe der vollständigen Werke von Leibniz, in seiner Beziehung zur Geschichte Oesterreichs und der Gründung einer Gesellschaft der Wissenschaften in Wien; vom Grafen A. Foucher de Careil, mit Anmerkungen von Joseph Bergmann. Wien, aus der kaiserlich-königlichen Hof- und Staatsdruckerei.

jas Spinola, d'abord évêque de Tina, puis de Neustadt, en Autriche. Nous y avons recueilli un grand nombre de faits inconnus concernant la biographie de cet évêque, son rôle à la cour de Rome, sa mission à Hanovre auprès des ducs Jean-Frédéric et Ernest-Auguste, en vertu du plein pouvoir que lui avait donné l'empereur de traiter de la paix de l'Église avec ces princes ou leurs représentants, dont les principaux furent Leibniz et le célèbre abbé de Lockum, Molanus. D'autres, parmi ces pièces en assez grand nombre, nous permettront de combler quelques lacunes des précédentes biographies de Leibniz. Ainsi nous apprenons, par le témoignage de monuments inédits, qu'à la mort de l'évêque de Neustadt, qui fut inopinée, Leibniz, qui était alors à Hanovre, éprouva les plus vives inquiétudes sur le sort de sa correspondance très-confidentielle avec lui sur ces sujets de religion, au point d'écrire à l'official de l'évêque défunt, nommé Voldorf, pour qu'il mît ses lettres en sûreté, ces mêmes lettres que nous publierons parmi les *Irenica*. Nous apprenons aussi que, non content de correspondre avec Spinola et avec son successeur à l'évêché de Neustadt, le comte de Buchaim, Leibniz,

pendant un de ses séjours en Autriche, se rendit de Vienne à Neustadt, où il prit de sa main copie des pièces les plus importantes, relatives au début des négociations entamées par Spinoza, dès 1671. Nous avons retrouvé ces copies de pièces à Hanovre, et, malgré l'écriture qui se ressent de la précipitation du voyage, nous avons pu les lire (1). Mais, quel que soit l'intérêt biographique de certains documents, ces sources précieuses et nouvelles (2) nous permettent surtout d'apprécier la politique prévoyante des papes et des empereurs dans cette difficile affaire de la réunion. On voit que Clément IX avait désiré la paix sans pouvoir jamais obtenir que des promesses verbales des princes protestants, malgré l'active coopération de l'électeur de Mayence (3); qu'Innocent XI, voyant les né-

(1) Le voyage de Leibniz à Neustadt résulte d'une mention mise par lui même au bas d'un écrit de Calixtus, célèbre théologien d'Helmstadt, qui fut envoyé à l'évêque. Leibniz dit avoir trouvé cette censure à Neustadt, et il ajoute : *Non videtur omnia continere quæ vidi apud nos*. Il paraîtrait que l'écrit de Calixtus aurait été envoyé modifié à la cour de Vienne.

(2) Schlegel en fait mention dans son *Histoire de l'Église de Hanovre*, mais il ne paraît avoir connu qu'une partie de ces pièces, précisément celles qui sont cataloguées; or le plus grand nombre ne l'est pas, et ne se trouve pas parmi les écrits de théologie où l'on s'attendait à les trouver.

(3) « Status negotii est hic : Licet sub Clemente IX nonnulli principes protestantes cum electore Moguntino et alii alias de reunione

gociations religieuses à la cour de Rome traversées par la politique de Louis XIV, et par une faction gallicane à la tête de laquelle se trouvait le duc d'Estrées, dut mander à l'évêque de Neustadt d'agir comme de son propre mouvement, et de dissimuler ses instructions et son bref jusqu'à ce qu'il eût déjoué cette cabale ; que d'ailleurs plus de vingt cardinaux, chefs d'ordre et théologiens, parmi lesquels il suffira de citer les cardinaux Albritii, Cibo, Spinola, Spada, à Rome, les jésuites Balthazar Miller, Joseph Eder, les dominicains Gumand Wynans et Ambroise Enger, à Vienne, travaillèrent sous son pontificat à cette difficile affaire, et qu'on ne peut imputer à ce pape l'insuccès des négociations. L'empereur Léopold ne fut pas non plus au-dessous du rôle si important qu'il dut jouer comme pacificateur et comme arbitre des destinées religieuses en Allemagne, et nous pourrions citer à l'appui de cette assertion ses lettres au prince d'Orange (1688) et au roi de Po-

eum sede Romana subinde ore tenus locuti fuerint, numquam tamen visi sunt progressus sequentes : 1^o ut principum pars se literis apud Cæsarem declararet ; 2^o ut plures principes actu regnantes cuncta fundamentalia hujus reunionis aut principia concorditer et publice magno desiderio populorum approbaret. » *Expositio compendiosa Ep. de Tina Leibnizii manu exarata quæ in bibliotheca regia Hanoverana asserratur.*

logne, retrouvées par nous à Hanovre ; mais un détail caractéristique, extrait d'une lettre de Spinola, nous en dispense. Il paraît, en effet, d'après cette lettre, que l'empereur avait coutume de lire par lui-même toutes les pièces de la négociation, sans en excepter les traités *ex professo* sur les matières théologiques les plus ardues ; et Spinola, qui venait d'en conférer avec lui, raconte le fait en ces termes (lettre à Molanus, du 27 août 1694) : *Substantialia pro more suo curiose pervolvens rem conatumque vestrum sincere approbavit et commendavit*. Il restait, pour être à peu près complet, bien que sommaire, à dépouiller tous ceux de ces documents, les plus volumineux, souvent aussi les plus importants, qui touchent à la théologie dogmatique, et par conséquent au fond même de la querelle ; mais, s'il m'est interdit de l'essayer ici, du moins il y a quelques-unes de ces pièces que je dois indiquer : ce sont toutes celles qui, sous le nom d'*Ungarica*, traitent de la réunion des Hongrois à l'Église, exemple sans cesse invoqué par Spinola, qui avait réussi dans cette mission difficile. En présence des résultats certains auxquels on est amené par la critique et par l'histoire, il semble qu'il y ait

quelque intérêt à instruire de nouveau ce grand procès, qui se termine si complètement à l'avantage du pape et de l'empereur, considérés comme les représentants de l'unité religieuse et politique de l'Allemagne au dix-septième siècle (1). »

Si l'on compare maintenant ces sources inconnues de documents inédits où nous avons puisé à celles déjà publiées, on aura de la sorte la preuve sans réplique de l'insuffisance de ces dernières, et de l'incontestable nécessité des premières : 1^o pour combler des lacunes qui rompent à chaque page la chaîne de ces écrits ; 2^o pour donner une idée de la partie diplomatique de ces négociations, qui n'y est pas même indiquée ; 3^o pour rétablir des textes tronqués et mutilés, ainsi qu'en conviennent les éditeurs de Bossuet eux-mêmes ; 4^o et cette raison les résume toutes, afin de donner pour la première fois un ensemble complet de ces négociations, dont les lettres de Bossuet et de Leibniz, pour le plus grand nombre inédites, forment la plus belle part sans doute, mais non

(1) L'Académie de Vienne a répondu à cette communication qui l'intéressait, en faisant imprimer ce discours dans ses *Annales*, et un extrait de ce discours dans la *Gazette de Vienne*.

la seule, ni même la plus importante, si l'on songe que des papes, des cardinaux, des empereurs, des rois, des princes régnants et des électeurs étaient aussi dans l'affaire, en suivaient les phases, et donnaient sous main ou même publiquement les autorisations et les pouvoirs nécessaires pour traiter des affaires de religion et des destinées religieuses des peuples.

L'histoire documentaire des négociations n'est point faite dans les recueils précédemment imprimés, et l'introduction avec le sommaire historique est destinée à combler cette lacune. Nous avons consulté pour l'écrire des sources nombreuses, et nous recommandons à l'attention des futurs historiens de ces négociations la liste des auteurs dont les noms suivent : 1^o Bayle, Maimbourg, le Journal de Trévoux, Pfaff, les *OEuvres posthumes de Bossuet*, son histoire par le cardinal de Beausset, et la récente édition du journal de l'abbé Le Dieu, Pellisson, et les œuvres de Leibniz par Duten, l'histoire critique des projets formés depuis trois cents ans pour la réunion des communions chrétiennes, par le P. Tabaraud, de l'Oratoire, et quelques réflexions de M. Gui-

zot dans divers recueils ; 2^o parmi les auteurs et les historiens allemands , Calvisius , Lunig , un anonyme , Puffendorf , Masius , Rohmberg , Carl , Hudegger , Corrinus , Schmidt , Mayer , Seckendorf , Spener , Speier , Beckmann , Zwilltinger , Speier , Knabel , Trechel , Rudolphi , Struve , d'Elswich , Weismann , Cappe , et de nos jours Hering et Marheineke ; 3^o parmi les collections , les *Acta eruditorum* de Leipzig , les Annales de l'Académie Julienne ; 4^o les historiens ecclésiastiques de l'Allemagne : Michel Colerus , Cyprianus , Boscher , Buddeus , J.-A. Fabricius , le savant Mosheim , les *Anecdota* de Vinkler , Schroekh , Henke , Neander , et surtout Schlegel , auteur estimé d'une histoire de l'Église de Hanovre , dont nous avons quelquefois relevé les fautes (1).

Le futur historien de ces négociations devra

(1) Voir aussi Oswald Gottlob Schmidt , *Pericula conjungendarum Ecclesiarum quæ Augustanam et Tridentinam confessionem sequuntur a Leibnizio facta* (Grimma , 1844) ; de plus , un remarquable essai sur les projets de réunion , depuis la réforme jusqu'à nos jours , dans le recueil trimestriel publié par Cotta , numéros de janvier-juin 1846 , et enfin un ouvrage du P. Theiner , intitulé : *Geschichte der Zurückkehr der regierenden Häuser v. Braunschweig v. Sachsen in den Schooss der Kathol. Kirche, etc., nach und mit Originalschriften Einsiedlen, 1843 ; mit Anhangen, Augsburg, 1846, et la réponse de Soldan : Dreissig Jahre der Proselytismus in Sachsen und Braunschweig : Leipzig, 1845.*

consulter, en outre, les sources non imprimées jusqu'ici. La collection de Leibniz elle-même, si riche et si complète, n'est point la seule, et nous ne pouvions point tout donner dans une édition des *Oeuvres de Leibniz*. On trouve dans les *Annales de l'Académie Julienne* (semestre iv, Helmstadt, 1722, p. 166-168) quelques indications sur une curieuse collection de pièces inédites, que le chancelier de Mosheim décrit dans une lettre du 25 août 1754, et que le docteur protestant Dietz Koch, nommé président de la Société le 13 mai 1722, était d'avis de ne pas laisser imprimer, *ne temerè divulganda* (1). Nous comprenons très-bien les motifs qui ont empêché le docteur Koch de livrer au hasard de l'impression une collection aussi incomplète, quel qu'en fut d'ailleurs le mérite; mais, complétée par les portefeuilles de Leibniz, elle peut être d'un grand secours pour bien déterminer la part de l'université d'Helmstadt dans ces délicates négociations.

Pour nous, qui nous bornons ici, dans cette

(1) Cette collection, qui fut d'abord en la possession du docteur Paul Kresse, est distincte de celle qui avait été laissée à Calixtus et dont il parle dans une lettre à l'abbé Göbel.

préface bibliographique, à la critique des sources déjà imprimées, nous nous attacherons aux deux principales : 1^o l'édition des *OEuvres de Bossuet* et celle des *OEuvres de Leibniz*, par Dutens, qui font double emploi, car Dutens n'a fait qu'emprunter aux *OEuvres posthumes de Bossuet* les lettres qui s'y trouvent, et les reproduire exactement ; 2^o il parut, en 1692, à Paris, chez Jean Anisson, directeur de l'imprimerie royale, un recueil de lettres de M. de Leibniz, et réponses de M. Pellisson, sous ce titre : *De la Tolérance des religions*, qui n'était qu'une deuxième édition corrigée de la quatrième partie des *Réflexions de Pellisson*, 1691, in-4^o de vingt-deux pages, chez la veuve de Gabriel Martin, avec privilège du roi et approbation de M. Pirot, en Sorbonne, le 13 septembre 1691.

Quant au premier de ces recueils, s'il était seulement incomplet, on pourrait encore le consulter avec fruit. Mais, quand on songe qu'au lieu de cent dix-sept lettres de Leibniz et de Bossuet, il en donne vingt-cinq du premier et onze du second, et que la plupart de ces lettres sont mutilées ou tronquées, que des lacunes de sept ou huit lettres ne

sont pas rares entre une demande de Leibniz et une réponse de Bossuet, que l'ordre est souvent interverti, que Molanus et Spinola passent complètement inaperçus, que l'infatigable madame de Brinon n'y paraît qu'à de rares intervalles et dix fois au lieu de trente, que le rôle des papes n'est pas même indiqué, qu'il n'y a pas une pièce sortie de la chancellerie romaine ou impériale, il faut bien reconnaître que nous n'avons eu jusqu'ici ni une histoire de ces négociations, ni la véritable correspondance de Leibniz avec Bossuet.

La préface des éditeurs de Bossuet fourmille d'erreurs; il suffira d'indiquer les plus graves : 1^o les *Regulæ circa christianorum omnium ecclesiasticam reunionem* y sont attribuées à Molanus, théologien protestant, tandis qu'elles sont de Royas de Spinola, évêque de Tina, puis de Neustadt, théologien catholique chargé par les cours de Vienne et de Rome de conduire ces négociations; les *Regulæ* sont incomplètes dans l'édition des *OEuvres de Bossuet*, et y sont sans cesse confondues avec les *Cogitationes privatae*, qui sont de Molanus. Quant aux autres traités en grand nombre de l'évêque de Tina, pas un mot. L'éditeur n'a

connu ni les récits ou sommaires historiques (*narratio historica*), ni les moyens de conciliation (*media*), composés par Spinola en 1683, ni les excitations (*incitantia*), ni la liste des choses à faire (*præstanda*), ni celle des exemples de dispenses (*exempla dispensationum*). La part de Spinola, qui est la plus grande, n'est pas même indiquée; ses travaux sont lettre close pour l'éditeur. Il en fait l'éloge cependant, mais évidemment sans connaître le personnage, sans le mettre en scène et sans le faire comprendre. Il n'a pas la clef de ces délicates négociations; il ne sait ni ce qui se fait à Rome, ni ce qui se dit à Vienne, ni ce que l'on répond à Hanovre et à Helmstadt. Cela n'a rien d'étonnant, puisque, de Bossuet lui-même, le seul acteur français qu'il met en scène, il ignore presque tout, et très-certainement le meilleur.

2^o L'éditeur, mal informé, croit que l'empereur Léopold n'est entré dans les vues de Royas qu'en 1691, et que c'est l'*Exposition* (1676) de la foi catholique de Bossuet qui avait donné le signal des négociations. Double erreur; car Spinola, dans une lettre de 1671, dit qu'il y avait déjà vingt ans qu'il s'occupait de cette

affaire; il avait commencé ses voyages en 1661, il était à Rome en 1671, il avait obtenu un bref du pape à cette même date; il revint à Vienne, retourna à Berlin, à Dresde, à Hanovre, fit un second voyage à Rome, et ne s'arrêta plus jusqu'à sa mort (1695), sauf pendant quatre années, de 1684 à 1688, où il travailla à la réunion des Hongrois.

Il en est de même de Leibniz. Leibniz s'occupait d'affaires religieuses et d'écrits iréniques bien avant d'avoir connu Bossuet, depuis la période de Mayence, 1666-1672. Il faudrait un volume à part pour donner une idée de la richesse de ces écrits, couronnés par le *Systema theologicum*, qu'ils expliquent et préparent, et qui, sans eux, est un document stérile et sans grande valeur. Leibniz écrivait à Jean-Frédéric, en 1671, qu'il s'occupait de mettre en ordre des pensées sur ce sujet, et qu'il composait son grand ouvrage des *Démonstrations catholiques*, (*opus sub titulo Demonstrationum catholicarum*). Bossuet, dont la première lettre à Leibniz est de 1678, et non de 1691, comme se l'imaginent faussement les éditeurs de Bossuet, ne lui parle d'abord que de la traduction du *Talmud*; c'est Leibniz, dans sa réponse, qui met en

avant l'évêque de Tina, et Bossuet ne répond qu'en passant. C'est l'effet produit par l'*Exposition de la foi*, qui plus tard établira la prépondérance de Bossuet, et en fera bientôt le principal organe catholique. Mais l'affaire était en train depuis vingt ans, quand il intervint, et depuis dix ans Spinola négociait à Rome les bases de la pacification religieuse.

3^o Dutens, tome IV, *Lettre de Leibniz à madame de Brinon*, parle d'une lettre à M. de Meaux, qui ne s'est point trouvée dans les papiers de Bossuet, dit l'éditeur, et de réflexions qu'il a envoyées et qu'on suppose être sa lettre numéro III, ce qui est erroné, car cette lettre étant partie depuis le 29 septembre, il n'avait pas à la renvoyer en double. Ce sont d'autres réflexions.

4^o On trouvera dans le tome I de cette correspondance l'indication de quelques lacunes que regrettaient les éditeurs de Bossuet eux-mêmes et que nous avons comblées.

5^o Le tome II contiendra, entre autres documents, toute la négociation avec le due Antoine Ulrich, par l'entremise du chargé d'affaires de France, du Héron, et de Leibniz. L'introduction du tome II et le sommaire his-

torique sont destinés à restituer cette négociation, dont l'importance paraît avoir été méconnue jusqu'ici.

Dans l'ignorance des documents imprimés, en l'absence des sources inédites, dans l'erreur où l'on était sur les principaux faits, dans l'insuffisance absolue des informations, l'éditeur de Bossuet, ni son historien lui-même, ne pouvaient, l'un reproduire fidèlement, l'autre apprécier sainement cette négociation et cette polémique, ni rien comprendre à cette page d'histoire qui intéressait les plus grands princes et les plus illustres souverains du monde entier. On y chercherait vainement les causes de l'insuccès final, non moins que des résultats obtenus ; et il faut s'étonner plutôt de la pénétration de M. de Beausset, qui a su tirer d'un recueil aussi incomplet quelques réflexions justes sur le rôle de Bossuet.

Si nous passons à la correspondance avec Pellisson, seconde source connue qui se mêle à la première, nous verrons de même que Leibniz n'avait pas approuvé l'édition projetée de quelques-unes de ses lettres ; il voyait ce qui manquait à ce projet, et il n'avait pas tort. On ne gagne jamais rien à être édité par son adver-

saire en politique ou en religion, fût-il, comme Pellisson, le plus aimable des hommes. Cette correspondance, pour avoir tout son prix, devait être complétée par des lettres d'un caractère plus confidentiel ; Pellisson n'avait donné que la partie théologique, et retranché tout le reste : Leibniz, de son côté, n'aurait pas permis, de son vivant, l'impression de notes confidentielles qui éclairent tout ceci. Il écrit avec esprit à madame de Brinon, en recevant le présent de Pellisson : « Pour ce qu'on y a mis du mien, j'ay eu de la peine à le regarder, et j'ay honte d'y estre à peu près *comme un nègre à la suite d'une belle personne dont il relève la beauté.* » Il s'en explique plus clairement encore avec Pellisson, sans cependant dépasser les termes d'une respectueuse amitié : « J'ajoute icy qu'il auroit été peut-estre à souhaiter qu'on y vît encore certaines objections que j'avois faites par des lettres suivantes qui n'ont pas esté mises au jour, sans doute parce qu'elles contenoient quantité d'autres choses hors du sujet, quoy qu'il y en eust qui paroissent essentielles. » Enfin les *Réflexions sur les différences des religions* s'arrêtent à 1691 et ne contiennent pas toute sa correspondance de 1692,

si intéressante, où Pellisson devait être, avec madame de Brinon, le lien et l'intermédiaire entre Leibniz et Bossuet.

Mais ces deux correspondances elles-mêmes ne s'expliquent que par une troisième, qui est la clef des deux autres. Trois femmes (leur influence est partout au dix-huitième siècle), trois sœurs non moins illustres par leur mérite que par la naissance, mais dont l'une, la duchesse Sophie, résistait à l'exemple que lui avait donné sa sœur, Louise-Hollandine, et aux sollicitations de sa belle-sœur, Anne de Gonzague, provoquent, entretiennent et dirigent ce commerce de lettres. Anne de Gonzague, princesse palatine, mérita les éloges de Bossuet pour la part qu'elle prit aux conversions de la famille palatine, où elle était entrée. Sa main est partout dans cette négociation jusqu'à sa mort, arrivée en 1684. Les éditeurs de Bossuet, qui avaient sous les yeux l'oraison funèbre de la princesse palatine, n'ont point su l'y découvrir. On trouvera à l'Appendice les lettres d'Anne de Gonzague et de Louise-Hollandine à la duchesse Sophie. Ce joyau de notre écrin, qui avait quitté Hanovre, s'est retrouvé dans les riches collections du *British Museum*, à Londres.

Ainsi ni l'histoire documentaire des négociations, et le plus vaste mouvement d'affaires religieuses qui fut jamais, ni la biographie des personnages qui occupent le devant ou les coulisses de la scène, ne sont essayées dans les précédents recueils; ni la hauteur et la gravité ecclésiastique, tempérée de douceur et de bénignité dans l'évêque de Meaux, ni le nouveau caractère que Leibniz introduit dans les questions religieuses par l'intervention de l'histoire et de la philosophie, ni la scolastique devenue éloquente dans le latin de l'évêque de Meaux, et la langue française pour la première fois aussi complètement domptée par un Allemand, ni l'inaltérable douceur, le beau langage et les manières polies de Pellisson, ce dernier représentant de l'école de Rambouillet et l'un des grands personnages de la cour de Louis XIV, ni la pieuse intrigue et la sainte franchise de madame de Brinon, qui ne voit dans Leibniz qu'un protestant à convertir, et qui ne veut pas lâcher sa proie alors même que Pellisson et Bossuet n'ont plus d'espoir, ni la douce et forte influence de la princesse palatine, Anne de Gonzague, qui fut l'âme des conversions dans la maison palatine, et qui eût été sans doute

L'ange de la réunion si la mort ne l'eût enlevée trop tôt pour cette œuvre à laquelle elle sut animer Bossuet, ni les caractères différents, mais aimables de ses deux belles-sœurs, dont l'une, Louise-Hollandine, plus artiste et plus femme que ses sœurs, avait trouvé, après sa conversion au catholicisme, une retraite selon son goût dans l'abbaye de Maubuisson et dans la fidèle compagnie de madame de Brinon ; dont l'autre, la duchesse Sophie, qu'il s'agit de convertir, mêlait les dons et la joie de l'esprit à une force de caractère et à une liberté de pensée bien rares sur le trône, et n'avait rien à envier, dit Leibniz, à la troisième, célébrée par feu M. Descartes : rien de tout cela n'est touché ; on dirait un tableau d'histoire à demi effacé par l'ignorance ou l'incurie de ceux qui en eurent le dépôt. Nous voudrions, sinon le retoucher, du moins enlever ce terne et froid glaciais qui le couvre, et faire ainsi reparaître les couleurs plus vives de l'œuvre originale.

INTRODUCTION

La paix de Westphalie, qui a posé les premières bases de l'équilibre européen, n'avait pas cependant réalisé la grande pensée de l'unité religieuse. La paix de l'Église n'était point faite. Le traité revient à diverses reprises et dans plusieurs de ses articles sur la convenance et la nécessité de cette paix (1). Les parties qui négocient l'appellent de tous leurs vœux : elles y renvoient même comme à un événement prochain et désirable ; elles paraissent regarder cette paix comme la seule définitive : celle qu'elles vont signer n'est que provisoire et ne recevra sa consécration que de l'autre. Les plénipotentiaires réunis à Munster avaient donc posé le problème, s'ils ne l'avaient point résolu. La question était née dès 1648,

(1) Nous choisisons au hasard quelques textes du *Traité*. La paix de l'Église y revient à chaque page, et nous n'avons que l'embaras du choix. Ainsi O. 5, 14 : Usquedum de religionis dissidiis per Dei gratiam conventum fuerit ; O. 5, 24 : Dum controversie religionis amicabili partium compositione universali definiantur ; O. 5, 48 : Usque ad compositionem christianam dissidii religionis.

et ceux qui s'en occuperont dans la seconde moitié de ce siècle, bien loin d'abandonner la réalité pour le rêve, poursuivront les conséquences pratiques de la paix de Munster. La paix accordait une tolérance civile; il était naturel de faire un pas de plus et de la changer en une paix perpétuelle. C'est l'esprit du traité contre lequel la cour de Rome a bien pu protester pour un conflit d'attributions, mais qui n'en a pas moins énoncé le principe, que la paix de l'Europe ne sera définitive, et l'équilibre stable, que lorsque l'union des communions chrétiennes sera consommée.

Position faite aux protestants de l'Allemagne par le traité de Westphalie.

Quelle position était faite aux protestants de l'Allemagne par ce traité célèbre? Il est d'autant plus important de s'en rendre bien compte, que nous les verrons souvent s'appuyer sur lui, et lui demander en quelque sorte la consécration de leurs droits. Ils n'étaient point élevés au niveau des états catholiques, mais ils étaient reconnus. Ils n'étaient point déclarés égaux aux sujets catholiques, mais ils étaient tolérés dans l'Empire. Ils avaient, en un mot, obtenu une tolérance civile. Les protestants avaient raison en ce sens de recourir à un instrument de paix par lequel leur existence était reconnue, mais ils avaient tort d'y fonder un droit réel. Cette tolérance même était une preuve de leur infériorité : ils n'étaient que tolérés, donc ils étaient les plus faibles; et nous insistons doublement sur ce point, d'abord parce qu'il rendait la réunion possible par l'intérêt même qu'y avaient les protestants, et ensuite parce qu'il justifie Leibniz

de certaines imputations calomnieuses élevées contre sa sincérité et sa bonne foi. Il était au contraire très-noble et très-digne, étant du parti le plus faible, de lui apporter le secours de ses lumières joint à l'ardeur de son patriotisme. Mais il faut reconnaître que le principe entièrement nouveau reconnu à Munster tendait à introduire un grave changement dans le droit public européen ; il annonçait une ère nouvelle, où le principe de la tolérance civile serait substitué à celui du fanatisme et de l'intolérance. Il répondait à un changement profond qui s'était opéré dans les mœurs publiques. L'excès même du mal avait produit une réaction en sens contraire ; et l'on remarque, depuis le traité de Westphalie, une grande lassitude des guerres de religion et quelques premiers essais de tolérance mutuelle qui pouvaient faire croire la réunion possible. Les princes allemands avaient appris à leurs dépens que l'unité politique des peuples dépend, plus qu'on ne croit, du lien religieux qui les unit. Les peuples, fatigués par la guerre de Trente ans, en avaient assez de ces discordes religieuses devenues de véritables guerres civiles. L'état de l'Allemagne était bien fait pour les faire réfléchir sur les maux de toute sorte que ces discordes entraînent après elles. L'Allemagne était en décadence, morcelée et divisée en elle-même et contre elle-même.

A vrai dire, il n'y avait plus d'Allemagne, mais des États catholiques et des États protestants, sans unité de lois ni de croyances, uniquement occupés

de s'agrandir aux dépens les uns des autres, mais également affaiblis par la misère et l'ignorance communes. La France, dont Richelieu, ce redoutable ennemi de la prépondérance de l'Autriche, avait constitué le protectorat sur les petits États protestants de l'Allemagne, avait habilement profité de ses discordes pour étendre cette onéreuse protection, depuis le traité des Pyrénées, au delà du Rhin et au centre même des États allemands : elle avait des imitateurs et des stipendiés partout dans ces petites cours ; elle leur avait imposé sa langue, ses mœurs, ses goûts mêmes ; et son jeune souverain, couronné par la victoire, affectait déjà d'inquiétantes prétentions à la monarchie universelle, prétentions contre lesquelles Leibniz lutta toujours par les triples armes du publiciste, du politique et du jurisconsulte.

Renaissance
du catholicisme
au XVII^e
siècle.

La renaissance du catholicisme au dix-septième siècle secondait le mouvement catholique en Allemagne. L'Église, qui avait connu les mauvais jours et qui venait de traverser des luttes cruelles mais fécondes, voyait reflourir l'antique tige dont s'était détachée toute une partie de l'Occident ; le génie et l'ardeur y rentraient de toutes parts. Genève et les montagnes de la Suisse avaient vu un infatigable apôtre, saint François de Sales, évangéliser les protestants au péril de sa vie. Milan revoyait dans l'héritier des Borromée la science et l'humilité d'un Ambroise. Les Duperron n'étaient morts en France que pour revivre à la voix des Bérulle, des Olier, des saint Vincent de Paul. Bossuet enfin préludait à Metz à ses

triomphes futurs sur Luther et Calvin, et s'exerçait à la controverse où il excellerait. Grâce à lui, la langue française n'aura plus rien à envier à la langue latine, quand il aura fait paraître l'Histoire des variations, les Avertissements aux protestants, les Réponses aux ministres Claude et Jurieu. Aussi l'Église, réduite à se défendre pendant tout le seizième siècle, reprend partout l'offensive au dix-septième, et son prosélytisme ardent va bientôt arracher dix-sept princes à la réforme. Des conversions éclatantes, comme celle de l'électeur palatin Frédéric V, avaient déjà étonné l'Allemagne (1).

Je sais bien que ces victoires mêmes de l'Église créaient de nouveaux obstacles; que, si l'Allemagne avait son traité de Westphalie, l'Église de Rome opposait son concile de Trente, et ne reconnaissait point en droit ce principe de tolérance sans cesse invoqué par ses adversaires.

Mais la paix religieuse était dans l'air, elle y était comme consécration définitive de la paix de Munster; elle y était aussi comme un besoin de l'Allemagne, à qui seule elle pouvait, dans les circonstances présentes, donner la consistance et l'union qui lui manquaient. Aussi elle était désirée de tous les esprits supérieurs en deçà comme au delà du Rhin, et jusqu'au delà des monts. Les projets d'union se succédaient depuis ceux de l'année 1614 jusqu'à celui que le jésuite Masen dédiait en 1662 à Alexandre VII.

(1) Voir à l'Appendice.

Un protestant nommé Prætorius s'était fait la trompette de la paix, *Tuba pacis*, et il adressait sur ce sujet une allocution au pape Innocent XI. Ces projets, quelque incomplets ou impraticables qu'on les suppose, quelque méfiance que la participation des jésuites inspirât contre quelques-uns d'entre eux, répondaient à un besoin du temps.

Des princes prenaient une part active à ces projets d'union; Jean-Philippe de Schouborn, électeur de Mayence, les secondait publiquement. Un catholique célèbre, enfin, et converti lui-même, le baron de Boinebourg, son premier ministre, les autorisait de son nom et de son irrésistible ascendant. Quand un homme mûri dans les affaires de l'État, un politique dont la France, l'Autriche et l'Espagne avaient brigué la voix aux dernières élections d'empire, qui avait siégé parmi les signataires de la paix des Pyrénées, et qui exerçait enfin une sorte d'hégémonie sur le Rhin, prenait en main l'affaire de la réunion des protestants avec les catholiques, se concertait avec l'électeur pour la procurer par les moyens les plus convenables, et se déclarait hautement le partisan de l'union, il était permis de croire qu'il y avait là plus qu'un pieux désir de quelques âmes, mais un sérieux dessein digne d'un politique. Il s'agissait, en effet, de combler une lacune du traité de Munster, de s'emparer des premières circonstances favorables, et d'arriver enfin par une tolérance mutuelle à une union d'où dépendait peut-être le salut de l'Allemagne. Aussi, lorsqu'en 1660 le bruit d'une négociation

entre le cabinet de Mayence et la cour de Rome, pour la réunion des Églises, commença à se répandre, Boinebourg, avec l'autorisation du grand-duc, en profita pour arrêter les premières mesures nécessaires afin d'arriver à cette réunion.

Ce fut à Mayence, dans la société de Boinebourg qui l'y avait attiré, que Leibniz entendit parler pour la première fois de la paix religieuse. Le chapitre catholique de cette ville, où les principes de l'Église gallicane prédominaient, et la faculté de théologie de l'université protestante d'Helmsstadt, connue par l'esprit impartial et modéré que George Calixte y avait introduit, semblaient appelés à opérer la réunion des deux Églises. A la tête du parti catholique se trouvaient les deux frères Pierre et Adrien de Walemburk, l'un suffragant à Cologne, et l'autre à Mayence, tous les deux partisans des voies modérées. Hermann Conring, pensionné par Louis XIV et l'ami de Boinebourg, était le défenseur des protestants. D'un autre côté, et pendant que des hommes d'État, des savants, des évêques bien intentionnés, s'efforçaient de faire disparaître le schisme entre les Églises, des sectes religieuses et des écoles philosophiques menaçaient de détruire, les unes les articles de foi du christianisme, et les autres les vérités fondamentales de la religion naturelle. Le socinianisme, protégé publiquement par un prince tolérant et libre penseur, Charles-Louis, électeur palatin, qui venait d'ériger dans sa résidence de Manheim un temple de la Concorde pour les trois confessions dissidentes, se répandait en Allemagne et

Leibniz à
Mayence.

y faisait circuler des écrits comme l'*Heptaplomère* de Bodin, où la vérité des mystères était publiquement attaquée. L'athéisme faisait de très-grands progrès parmi les gens haut placés, et l'indifférence en matière de religion était devenue le seul dogme des nouveaux sceptiques.

Leibniz, qui dans sa nouvelle résidence était au vrai point pour étudier ce double mouvement, en fut très-frappé. La période de Mayence est remplie de travaux qui y ont rapport. Il écrivait à Arnauld, en 1671 : « Un siècle philosophique va naître, où le souci de la vérité, gagnant au dehors des écoles, se répandra même parmi les politiques. La plus grande partie des conversions sera palliée. Rien n'est plus propre en effet à affermir l'athéisme et à renverser de ses fondements la foi à la religion chrétienne, déjà si ébranlée par tant de grands, mais de méchants hommes, que de voir d'une part les mystères de la foi prônés comme objets de la croyance de tous, et d'autre part devenus l'objet du rire de tous, convaincus d'absurdité par les règles les plus certaines de la raison commune. Les pires ennemis de l'Église sont dans l'Église, et ceux-là sont plus à craindre que les hérétiques. Il faut prendre garde que la dernière des hérésies soit, je ne dis pas l'athéisme, mais le naturalisme publiquement professé, et la secte monothéiste (ou des mahométans) qui, ne faisant qu'ajouter très-peu de dogmes et quelques rites, s'est emparée de tout l'Orient. »

Non content d'animer Arnauld à cette noble entre-

prise, Leibniz y travaillait lui-même activement ; et nous ne parlons pas ici seulement de ses réponses aux anti-trinitaires, de sa défense du dogme menacé par Wissowatius, mais d'un grand ouvrage des *Démonstrations catholiques* (*opus sub titulo Demonstrationum catholicarum*), dont il avait conçu le plan avec Boinebourg, dont il expose le but et les trois parties au duc Jean-Frédéric, et qu'il exécutait déjà; ouvrage parfaitement distinct du *Systema theologicum*, sur lequel nous reviendrons d'ailleurs (1), distinct par le plan et le choix des matériaux, distinct par le but et l'esprit qui l'a dicté, et où le philosophe, donnant la main à l'apologiste, devait réunir dans un bel ensemble les principales vérités de la foi et celles de la raison. Si donc il y a jamais eu dans la vie de Leibniz une période ardemment consacrée aux intérêts religieux de l'Allemagne et à la cause de la civilisation européenne, qu'il ne sépara jamais de celle du christianisme, ce fut bien celle qui précéda son voyage en France, et où l'amitié de Boinebourg, jointe à la faveur de Schonborn, aux entretiens des frères de Walemburk et au séjour même de Mayence, le disposait en faveur de la paix religieuse de l'Allemagne, cette période de Mayence enfin, où, sans se convertir, sans dissimuler à Boinebourg ses véritables sentiments, il atteignit le point culminant et embrassa le plus vaste horizon, je veux dire celui d'une Église universelle entrevue aux sublimes clartés de sa raison, et dont le catholicisme, invisible, éternel, opérerait tôt ou tard

(1) Voir le tome II.

la réunion de toutes les sectes dissidentes et des Églises séparées. Il importait de bien marquer cette date et ce point de départ de toutes les entreprises ultérieures de Leibniz. Cette date, c'est l'année 1671, où il écrivait à Arnauld pour l'associer à ses vastes desseins, et où il communiquait au duc Jean-Frédéric le plan de ses *Démonstrations catholiques*.

Tel est le tableau des embarras et des intérêts qu'avait créés la réforme, des modifications heureuses qu'y avait apportées la paix de Munster, des conséquences enfin que cherchaient à développer de grands princes, de savants théologiens et de puissants esprits. Il semblait que le plus difficile fût déjà fait ; mais on se tromperait de le croire, et la relation que nous publions nous apprend ce qui avait manqué jusqu'ici à tous ces projets : l'agrément de Rome, et l'adhésion par écrit des principaux chefs protestants. Sous Clément IX, on avait bien obtenu de plusieurs princes protestants de se réunir dans des colloques avec l'électeur de Mayence, mais on n'avait jamais pu obtenir des déclarations par lettres à l'empereur, ni une union sur les points fondamentaux et sur les principes. Ce sont ces pas si importants que nous verrons faire sous le pontificat d'Innocent XI. Les protestants, qui, de l'aveu même de Leibniz, se sentaient les plus faibles, ne pouvaient qu'y gagner. La cour impériale de Vienne désirait la pacification religieuse, Rome n'en était pas éloignée. Un prince, supérieur par les dons de l'esprit et du caractère, un empereur, qui fit les premiers pas dans cette voie,

un pape, à qui les protestants eux-mêmes rendent hommage, se rencontrèrent pour l'entreprendre. Innocent XI, Léopold I^{er} et le duc Ernest-Auguste travaillèrent à cette réunion tant désirée ; et il se trouva, pour les seconder, un homme entièrement consacré à cette œuvre de paix depuis vingt ans, et qui méritait la confiance dont il fut investi par le pape et par l'empereur, je veux parler de Royas de Spinola.

Royas de Spinola, né dans les Pays-Bas, originaire d'une illustre famille d'Espagne et moine franciscain, avait gagné la faveur de Philippe IV, qui l'employa aux affaires de l'État, et avec lequel il vint à Vienne : il devint le confesseur de sa fille Marguerite, première femme de l'empereur Léopold I^{er}, et fut nommé évêque titulaire de Tina, ou plutôt de Tinninia, en Croatie. Spinola, évêque de Tina. A la mort du roi, il fut retenu par l'empereur, qui en avait éprouvé les services sûrs et fidèles. L'affaire de la pacification religieuse l'occupait déjà depuis quinze ans ; il avait obtenu, en 1660, des pouvoirs de plénipotentiaire de l'empereur ; en 1662, une commission de l'électeur de Brandebourg ; en 1662, une ratification du roi d'Espagne, et, depuis vingt ans, un séminaire perpétuel sur le Rhin, pour les jeunes convertis, accordé par le Saint-Siège. Il fut envoyé souvent à l'électeur de Mayence et aux principaux princes protestants, sur tout à ceux de Saxe, de Brandebourg et de Brunswick. Là il put s'assurer que leurs dispositions n'étaient pas telles qu'on se les figurait, et que les esprits étaient moins éloignés de la réunion qu'on ne

pensait. Il était parvenu à faire entrer l'électeur de Brandebourg dans une société de commerce pour attirer en Allemagne les produits de l'Inde, dont le but réel, tout à la fois politique et religieux, était l'affaire de la réunion, qui fut ajournée par la guerre avec les Turcs. Le cardinal Albritii, nonce à Vienne, informé de ce qu'avait fait Spinola, désira la poursuite des négociations, et, rappelé à Rome, il recommanda l'affaire au cardinal Bonvisi, son successeur : à sa demande, Spinola fut envoyé par l'empereur à tous les princes protestants. Il vint à Hanovre.

Jean-Frédéric, duc de Brunswick.

La maison de Brunswick, bien qu'elle ne soit pas la seule, et que la plupart des princes protestants, notamment ceux de Saxe, de Beireut, d'Anspach et d'Anhalt, intervinsent, devint bientôt le centre des négociations où Leibniz fut engagé, soit comme chargé d'affaires, soit comme conseiller intime de cette cour. Jean-Frédéric, duc de Linsbourg, prince catholique éminent par son savoir et sa tolérance, avait ouvert ses États à l'influence de la cour de Rome, représentée par un clergé catholique nombreux, et même des ordres religieux, et en même temps à celle de Louis XIV; il s'était attaché Leibniz, bien que protestant, comme bibliothécaire et comme conseiller intime. D'une modération parfaite et d'un esprit élevé, un tel prince dut donner les mains au projet de réunion, sans se flatter de le voir facilement réussir. En effet, en 1676, nous voyons arriver à Hanovre, à la suite du secrétaire d'empire de Hornecke, Spinola, évêque de Tina, qui avait réuni les adhésions de plusieurs princes

protestants, et obtenu des lettres de créance de l'électeur de Brandebourg.

Le premier écrit de Spinola est un exposé sommaire daté de 1671, et destiné sans doute au cardinal Albritii, qui était alors à Vienne, où il répond aux doutes élevés contre l'affaire. On y voit que tout se résumait alors en deux points : un point de dogme, la justification et les mérites ; un point de fait, l'absence de mission, qui lui faisait le plus grand tort : *Quomodo prædicabunt nisi mittantur?* disait-il au cardinal Albritii. C'est à résoudre ces deux points qu'il travailla sans relâche.

Écrits iréniques de Spinola.

Le second et le plus important mémoire est un écrit intitulé : *Propositiones novellorum discretiorum et præcipuorum*, qui contenait les propositions les plus modérées des protestants, rédigées par lui, et qu'il présenta, en 1677, aux cardinaux députés à cet effet. Leibniz nous apprend l'histoire de cet important document. Il a lui-même collationné à Vienne, le jour de Saint-Martin 1700, l'exemplaire qu'il en avait avec la minute originale, et il a reproduit sur le sien, par un trait à l'encre, les corrections, et, par des renvois à la marge, les additions du sacré collège. Ces vingt-cinq propositions roulent sur la justification, la confession et l'absolution du pécheur. Elles sont écrites dans le même esprit de modération et de conciliation qui animait les frères de Walemburk. Elles furent sanctionnées par le pape et les cardinaux commis à cet effet, après de longues et graves consultations. C'est

Le pape et les cardinaux approuvent les propositions.

une base irréfragable, la seule même approuvée de Rome, puisqu'à cet exemplaire annoté et corrigé par le sacré collège, était joint un bref de Sa Sainteté. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans l'histoire de l'Église une seule mention de ce fait considérable.

Le voyage de Spinola à Rome avait pour but de se faire investir du caractère qui lui manquait. Il y réussit complètement : un bref du pape fut obtenu, dont Albritii lui demanda d'indiquer la teneur, et qu'il lui fit délivrer dans les termes mêmes de sa formule ; on convint d'un chiffre pour correspondre ; des instructions furent données.

De retour de Rome avec des rescrits de plusieurs cardinaux et chefs d'ordre, un bref du pape, et une lettre de Sa Sainteté pour le duc Jean-Frédéric (1), il revint à Vienne, et commença, avec de nouvelles instructions de l'empereur, la visite des principales cours de l'Allemagne, entre autres celles de Hesse, de Baireut, de Saxe, Nuremberg, Ulm. Il revint à Hanovre, où se trouvaient le père Denis, capucin, auteur d'une *Via pacis*, composée pour faciliter la réunion ; Behrens, le père jésuite Des Bosses, d'une haute science philosophique ; le baron de Beck et Nicolas Stenon, évêque de Titiopolis. L'écrit du père Denis avait soulevé les premières controverses de religion à Hanovre, et comme préparé la voie à Spinola et à Bossuet. Stenon, d'abord protestant, médecin, anatomiste et géologue distingué, s'était

(1) Voir cette lettre du pape et la réponse du duc après le Sommaire historique,

converti dans des circonstances assez singulières pour qu'elles aient été rapportées par Leibniz dans sa *Théodicée* au sujet de la conversion de saint Augustin. Leibniz le tenait en estime particulière, comme on peut le voir dans une de ses lettres à Bossuet.

Tout paraissait présager de bons résultats pour la pacification religieuse entamée par Spinola. Il avait l'agrément de Rome et de l'empereur; déjà quatorze princes régnants, parmi lesquels on comptait ceux de Saxe, de Brandebourg, de Brunswick, du Palatinat, de Gotha, d'Eisenach, d'Anspach, de Celle, de Cassel et de Wurtemberg, avaient promis par lettres leur concours à l'empereur : cinq d'entre eux, ceux de Hanovre, de Zell, de Wolfenbützel, d'Anspach et d'Anhalt, allèrent plus loin, et firent donner par leurs théologiens un avis favorable, approuvant les propositions de Spinola, et consigné par eux dans un acte destiné à être public. Ces adhésions considérables sont mentionnées dans le Sommaire historique, ainsi que les lettres de réponse à l'empereur, qui les avait sollicitées. Les brefs du pape étaient de nature à dissiper toutes les méfiances. Il semblait que la réunion fût faite ou du moins qu'elle ne fût jamais plus près de se faire, quand la peste, d'une part, et la mort de Jean-Frédéric, de l'autre, firent ajourner les négociations. Leibniz paya à la mémoire du duc un tribut de reconnaissance dans ces vers qu'il envoya à Son Altesse sérénissime Sophie, sa belle-sœur, née princesse palatine, duchesse de Brunswick et Lunebourg :

Mort du duc
Jean - Frédéric.

Princesse dont l'esprit et la grandeur de l'âme
 Est un épanchement d'une céleste flamme,
 De qui le sang royal et souverain état
 N'est pas le plus solide ou le plus grand éclat,

 Maintenant que Louis, trop content de la guerre,
 Consentant au repos des peuples de la terre,
 Satisfait à sa gloire en acceptant la paix
 Que les heureux mortels lui devront désormais,
 Jean-Frédéric ayant balancé les affaires,
 Éloigné du pays la guerre et ses misères,
 Et d'un conseil exact mis ordre à tout enfin,
 Le Ciel vient d'enlever cet esprit tout divin.

Il semblait que la question de la pacification religieuse dût être écartée par son successeur, le duc Ernest-Auguste, évêque protestant d'Osnabruck, prince fermement résolu à un changement dans la politique du Hanovre et attaché à la cause protestante; mais le duc était homme d'État au moins autant que capitaine. Sa tolérance pour les catholiques était comparable à celle de son frère pour les protestants. De puissants motifs politiques militaient en faveur de cette tolérance, et, dans toute cette première période de son histoire, nous le verrons ménager l'empereur avec un grand art et une grande sagesse. Relevant de l'empire, désireux d'obtenir le chapeau d'électeur, pressé par la duchesse de faire la fortune de ses plus jeunes fils, alors au service de l'Autriche, il sut ne pas séparer sa cause de celle de l'empereur, et le ménager dans l'intérêt de son ambition. Dix mille hommes envoyés à son secours en Hongrie, Leibniz chargé de porter à Francfort les protestations du Hanovre contre les chambres de réunion, prouvent suffisamment quelles étaient les véritables intentions

du duc. Leibniz, avec sa pénétration ordinaire, ne s'y trompa point, et il écrivit un pamphlet national (1), motivé par les entreprises gigantesques de Louis XIV contre les États chrétiens, au moment même où les Turcs, devant Vienne, menaçaient toute la chrétienté. On peut regretter que, pour Leibniz, ce n'ait été qu'une œuvre de parti; mais ce qu'il importe de remarquer, c'est la nouvelle tendance allemande inaugurée par le duc, suivie par Leibniz, et qui, par une suite naturelle, devait ramener la question de pacification religieuse, désirée par l'empereur.

En effet, nous voyons en 1683 Spinola, dont la vie se consumait en voyages iréniques, qui, malgré les difficultés de l'entreprise, n'en persévérerait pas moins dans ses démarches multipliées auprès des cours protestantes de l'Allemagne, et qui avait, avec une remarquable habileté, réuni de nombreuses et décisives adhésions parmi les princes régnants, après un nouvel essai tenté sur l'électeur de Brandebourg, revenir à Hanovre. Les concessions qu'il apportait, disait-on (2), n'allaient pas à moins qu'à permettre le mariage des prêtres, à suspendre le concile de Trente, et à recevoir les protestants dans l'Église sous le nom de néo-catholiques, puis à les réunir aux anciens par une communion mutuelle. Spinola déclarait surtout que l'empereur n'entendait en rien se prévaloir d'un changement religieux pour

Conférences
de Hanovre.

(1) *Mars Christianissimus*. Voir Guhrauer, t. II.

(2) Voir Guhrauer.

entamer par là la constitution politique du Hanovre. Cette assurance n'était pas de trop quand on s'adressait à ces États protestants agrandis par le système des sécularisations. Spinola, ayant cru devoir prendre pour base des négociations l'exposition de la foi de l'évêque de Meaux, les professeurs de l'université de Helmstadt appartenant en commun à la maison de Brunswick, engagés par tous les princes d'origine Welf (c'est-à-dire de la famille), après avoir examiné l'article de cette exposition qui concernait le pape, décidèrent qu'il fallait y adhérer, le reconnaître par une confession publique et passer à la discussion des autres articles : communication en fut donnée à Fléchier dans une lettre de 1683, qu'on lui écrivit d'Allemagne. En même temps, nous voyons le duc appeler et recevoir dans son propre palais quatre théologiens du parti protestant et leur ordonner de se mettre immédiatement à l'œuvre. L'âme de ces conférences fut Molanus, abbé de Lockum, qui avait été distingué par le prédécesseur du duc régnant. Président du consistoire de Hanovre, homme de cour, de mœurs polies et éminent par le savoir, partagé entre son abbaye de Lockum, où il s'était formé une belle bibliothèque, et les dames de la noblesse de Hanovre, Gérard, abbé de Lockum, plus connu sous le nom de Molanus, n'avait rien de l'intolérance de quelques ministres protestants. Leibniz le connaissait depuis longtemps ; il l'appelle un homme que son savoir, sa candeur et sa modération rendaient un des plus capables qu'il

connût pour avancer ce beau dessein (1); quelques lettres intimes ont gardé le souvenir de leurs rapports et seront publiées par nous dans ce recueil.

Cet homme qui, du côté des protestants, conduisit avec Leibniz toute la saine et bonne partie théologique des discussions, s'adjoignit, d'après l'ordre du due, le prédicateur de la cour, Herman Barekhausen, et deux théologiens d'Helmstadt, Théod. Meyer et Ulric Calixtus. Ce Calixtus était le fils du célèbre professeur de ce nom, qui avait été à Helmstadt le maître de l'abbé de Lockum, et dont l'autorité était grande parmi les protestants. On convint d'une méthode d'union avec la cour de Hanovre. Il règne une confusion singulière dans Guhrauer et Schlegel sur les écrits iréniques de cette période. Ils ont également confondu deux écrits distincts, l'un émané de Spinola et intitulé : *Regulae circa Christianorum omnium ecclesiasticam reunionem*, qui fut l'objet des conférences de Hanovre (1683), et le traité qui en sortit, que Molanus fit imprimer sous ce titre : *Methodus reducentis unionis ecclesiasticæ inter Romanenses et Protestantæ, et speciali mandato serenissimi principis ac domini Ernesti Augusti episcopi Osnabrugensis et Brunswicensis ac Luneburgensis ducis, domini sui clementissimi, a serenissimæ Celsitatis suæ theologis conscripta*, écrit signé à la fin des noms de Gérard, abbé de Lockum (Molanus), et Herman Barekhausen, licencié en théologie et supérieur ecclésiastique de la cour de Hanovre. C'est contre ce dernier écrit

Gérard, abbé de Lockum, plus connu sous le nom de Molanus.

(1) Dufens, I. 652.

qu'est dirigée la lettre d'Alberti, théologien protestant de Leipzig, à Leibniz. Cette lettre est précieuse pour bien montrer les dispositions de certains ministres protestants, et la réserve étudiée de Leibniz dans sa réponse ne l'est pas moins.

Non-seulement ces deux écrits ont été confondus, mais il existe du premier deux rédactions, dont l'une, plus explicite, contenait sans doute la protestation de Calixtus, absente de l'autre exemplaire. C'est du moins ce qui résulte de la mention suivante de Leibniz, qui a trouvé cet exemplaire à Neustadt et y a ajouté la mention suivante : « *Non videtur omnia continere quæ vidi apud nos.* » Cette censure des théologiens de Hanovre est le premier grand pas fait dans les voies de la réunion. Leibniz l'a résumée tout entière dans un des écrits que nous publions (1). Quant à l'opposition de Calixtus, elle ne fut pas ce que dit Guhrauer, puisque l'exemplaire de Neustadt porte son nom et sa signature ; et la plainte d'Alberti est d'autant plus caractéristique qu'elle prend le caractère d'une protestation contre ce qu'avaient fait des théologiens protestants antérieurs. Elle nous prouve que, chez les protestants comme chez les catholiques, il y eut dès le principe des esprits chagrins comme Alberti, ou brouillons comme le landgrave Ernest de Hessen-Rheinfels, qui se défiaient de tout, et refusaient toute créance à ces ouvertures tendant à la réunion. « Quoi qu'il en soit, dit Leibniz, l'évêque de Tina déclare d'en être assez satisfait pour le coup

(1) Voir le tome II.

d'essai, et la cour de Rome, toute délicate qu'elle est en ces matières, n'a pas trouvé l'affaire méprisable ni mal conduite (1). »

Le peu de fondement des doutes élevés contre la mission de Spinola et son entière bonne foi est manifeste. Cette défiance s'explique toutefois par la discrétion très-grande que lui avait recommandée le pape, et le secret qu'il dut garder. Aussi voyons-nous les théologiens protestants, très-divisés sur ce point, les uns approuver, les autres traiter la mission de Spinola de piège et la censure des théologiens de Hanovre de fable. Kunæus, pasteur à Dantzic, ancien ennemi du landgrave, travaillait dès lors à un livre intitulé : *Theologia pacifica*, ou Histoire de toutes les entreprises iréniques (2). Spener, que Leibniz appelait son ami et avec lequel il était en correspondance, blâmait cette immixtion d'un élément hétérogène au sein de l'Église évangélique, telle qu'il l'avait conçue (3). Il ne faut pas s'étonner de ces dissentiments; car des catholiques d'Allemagne mal instruits, et parmi eux l'un des plus célèbres, que nous retrouverons souvent, le landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels, dans une lettre à Leibniz du 11 novembre 1684, paraît pour sa part fort étonné des

Méfiance des protestants et des catholiques.

(1) Le tome II comprendra ces divers écrits. On en trouve un à l'Appendice du tome I qui prépare déjà le *Systema theologicum*.

(2) Pour Kunæus, Römmel, t. II, Leibniz indique en outre *Scherzeri et Kunæi judicium*, Lipsiæ, 1 oct. 1683; *Concordiæ ecclesiasticæ aliquis prægustus*, 8 pag. in-fol.; *quæ videntur esse Kunæi. Epistola mea*, 13/23 nov. 1690; *ubi titulus libri Kunæi*.

(3) Römmel, t. I, Introduction.

attributions excessives dont se vante Spinola ; il rappelle le fameux intérim où il ne s'agissait cependant que de deux principes seulement : le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces, et il ajoute : « Ceci peut faire croire que ceux des luthériens ont bon nez, qui voient dans ces propositions de l'évêque de Thina un piège tendu dans l'espérance de semer la division parmi les protestants, puis d'en profiter. » Il déclare expressément d'ailleurs que, pour eux catholiques, ils tiendront ferme à tout ce qu'il y a d'essentiel (1). Ailleurs il appelle le procédé irénique un maudit synerétisme et une paix plâtrée (2). Le baron de Blum, qui avait contribué à la conversion du feu due, paraissait entièrement du même avis, et Leibniz ne peut le désabuser (3).

Second voyage de Spinola à Rome.

Pour lever ces doutes préjudiciables à sa négociation, Spinola repartit pour Rome : la confiance dont l'avait investi l'empereur lui fit trouver immédiatement de grands appuis : Leibniz, qui était fort bien renseigné, dit dans une de ses lettres qu'une partie du sacré collège, quelques généraux d'ordres parmi lesquels il cite le père Noyelles, général des jésuites, et un grand nombre de théologiens inclinaient vers les voies si largement ouvertes au retour des protestants. Il ajoute : le pape Innocent XI. Rien n'est plus vrai ; toutefois, retenu par la crainte d'une faction gallicane, et sa position vis-à-vis de Louis XIV,

(1) Tom. II.

(2) Tom. II, p. 357.

(3) Tom. II, p. 413.

Innocent XI qui, en 1677, avait donné des instructions et accordé un bref, avait ensuite par crainte de la faction gallicane à la tête de laquelle se trouvait le duc d'Estrées, engagé Spinola à ne paraître agir qu'en son nom et recommandé l'affaire au cardinal Bonvisi. Leibniz savait tout; car, dans une lettre à madame de Brinon, il affirme que Spinola avait reçu les pouvoirs les plus étendus, même celui de déclarer non schismatique celui qui, se trompant dans les choses de foi, pouvait alléguer son ignorance des statuts de l'Église, pourvu qu'il reconnût le grand principe de l'assistance divine inspirant l'Église, et lui dictant ses arrêts dans l'ordre du salut. Dans cet état de choses, et surtout en présence de la déclaration des théologiens protestants d'Helmstadt, on se demande pourquoi la réunion ne se fit pas dès cette époque. Tout était préparé, et jamais on ne fut plus près de s'entendre. La relation nous l'apprend. La guerre contre les Turcs à Vienne, la faction de la croix qui s'agitait à Berlin, la faction gallicane à Paris et à Rome, enfin une maladie survenue à Spinola, causèrent des retards et de nouveaux empêchements. Toutefois Spinola fut au-dessus de tout éloge; malade d'une goutte sciatique et ne pouvant reposer que sur le côté gauche, il traversa l'Allemagne dans sa chaise et se fit porter dans les différentes cours protestantes. Il alla deux fois à Rome sous le pontificat d'Innocent XI: il y obtint les conseils et les encouragements des cardinaux Cibo, Pio, Spinola; des théolo-

giens les plus fameux ; de Lauréa, depuis cardinal , maître du sacré palais ; de Perez le confesseur, du supérieur général des jésuites et de celui des franciscains. On eût cru que tout était prêt pour la réunion ; puis tout à coup tout cesse, et, jusqu'en 1688, il n'est plus question de Spinola. Leibniz dit dans une lettre au landgrave de Hessen que la principale difficulté vint de l'entêtement des théologiens et de leur peu de lumières ; mais ce n'était là qu'un motif secondaire, car on se fût passé d'eux. Il y a trop de contrastes, de compromis et de faiblesses, de franches ouvertures suivies de méfiances, pour s'y reconnaître. On s'engage à la suite de Leibniz dans un véritable labyrinthe. Ainsi, en 1684, à l'époque même où il nous montre Spinola qui revient triomphant, nous le voyons recommander à Molanus la plus grande réserve. Dans une lettre à Seckendorf, du mois d'avril 1684, il lui déclare formellement que ni lui ni son ami ne verront ce futur concile tant désiré. Le duc lui-même, bien qu'il parût décidé à ne point rompre, se contentait d'écrire avec une réserve toute diplomatique à la princesse Élisabeth Dorothée, landgravine de Hesse-Darmstadt, qui lui exprimait des soupçons injurieux pour Spinola, qu'on ne pouvait pas écarter de suite les propositions à cause de leur but salutaire. La correspondance de Leibniz respire une véritable estime pour Spinola ; mais il ne put, malgré toute l'habileté et le zèle qu'il déploya, empêcher des embarras politiques et de graves difficultés, qui lui faisaient écrire au landgrave :

« Quant à l'affaire de l'évêque de Thina, je demeure d'accord qu'il y a peu à espérer présentement, et j'ay dit à luy-mesme que je croyois les conjectures peu favorables pour ces sortes de négociations, quoyque très-louables. » Et cependant c'est vers cette même époque (1684) que, d'après sa correspondance intime avec le landgrave de Hessen, il atteignit le point culminant de ses aspirations catholiques, reconnaissant la hiérarchie et l'infaillibilité de l'Église dans les doctrines nécessaires au salut. C'est dans cette période que viennent se placer ses principaux écrits iréniques, ceux-là même qui l'ont fait considérer comme un catholique de cœur, et qui respirent en effet l'amour de la concorde dans l'Église. C'est, en un mot, la période du *Systema theologicum* et des autres écrits iréniques qui le complètent et l'expliquent, et nous permettent de lui assigner son véritable caractère.

La position de Leibniz était fautive. Il se trouvait dans cette affaire, quoique aux ordres d'un prince protestant, moins libre qu'il n'avait été sous le duc converti, Jean-Frédéric. Sa position était nette en 1679 : et on le voit faire au père Denis, à l'évêque Stenon, au baron de Reck, une opposition modérée, mais très-nette, dont les preuves encore inédites existent à Hanovre. Maintenant, au contraire, il paraît chercher les biais et les tempéraments, et s'attire même une réprimande du duc, avec lequel il était en dissentiment sur la marche à suivre. Son maître, Ernest-Auguste, tenait à ménager Spinola, et y

était sans doute porté par les avantages matériels qu'il espérait de l'empereur. Leibniz, comme politique, était forcé d'entrer dans cette voie et d'y suivre le duc jusqu'au bout ; mais, comme philosophe, il éprouvait quelque répugnance à voir traiter des affaires religieuses de cette manière. Il est impossible de méconnaître que Spinola, en prenant pour base l'*Exposition de la foi catholique* de Bossuet, s'était placé sur un terrain parfaitement convenable ; que le duc, en l'y suivant, paraissait donner des gages à la future réunion, et que Leibniz, en s'en écartant, semblait seul en ce moment arrêter la marche de l'affaire. Toutefois ni le duc ni la duchesse, l'un qui appartenait à la communion luthérienne, l'autre à la religion réformée, n'avaient aucune envie de se laisser convertir et de donner l'exemple à leurs sujets : quelques témoignages laisseraient planer certain soupçon de scepticisme sur le couple ducal. Et comment, en effet, le scepticisme ne se serait-il pas glissé dans le domaine religieux à la suite de tous ces intérêts humains ? Gourville, dans ses *Mémoires*, cite cette parole du duc, que le Seigneur n'avait pas voulu qu'il y eût une opinion décidée, exclusive, sur le sens mystique de la Cène, afin d'excuser toutes les opinions. Quant à la duchesse, elle écrivait à Leibniz que, pour se retrouver au milieu de toutes ces difficultés, il ne fallait pas moins que l'intervention d'une seconde révélation, et que, puisque tout le christianisme était l'œuvre d'une femme, il serait glorieux que la réunion de tous les chrétiens fût également opérée

par une femme. On peut affirmer que la ligne religieuse suivie par le duc et sa femme était basée sur une tolérance un peu trop voisine de l'indifférence philosophique, sans exclure toutefois la droiture et la fermeté naturelles de leur caractère, et n'avait pour but que des intérêts humains. Il était utile de rechercher l'esprit qui avait animé la politique hanovrienne et son représentant, lors des premières ouvertures. Cet esprit changera peu dans cette seconde période ; les événements survenus, et surtout la révolution de 1688, en Angleterre, ne pouvaient même qu'augmenter les résistances et les lenteurs calculées du parti protestant. Le duc se trouvait bien d'avoir attendu : de nouvelles chances, cette fois toutes protestantes, s'ouvraient à sa grandeur, et les vers prophétiques de Leibniz, dans son *Epiccedium* en l'honneur de Jean-Frédéric, commençaient à se vérifier par cet événement considérable, qui devait appeler la maison de Hanovre à la succession éventuelle du trône d'Angleterre :

At tu, spes patriæ, cælo dilecta juvenus,
 Inclyta natorum series, acc dite cœplis
 Et centum populos spectanti vincite patri.
 Illius auspiciis iterum Germania victrix
 Surgat, et hostiles poterit contundere fastus ;
 Illius imperiis conjunget brachia Rheno
 Albis, et Hercynios agnoscent æquora montes ;
 Et superi majora parant : sed talia Parca
 Noscere mortalem prohibent vel dicere vatem.

Un voyage qu'il entreprit à cette époque (1688), Voyage à Vienne et à Rome (1688-1690). voyage tout à la fois archéologique et politique, dont

le but principal était de rechercher les pièces relatives à la généalogie de la maison de Brunswick, en vue des événements futurs, se rattache aussi d'une manière toute spéciale à la présente négociation. Pendant le séjour de neuf mois qu'il fit à Vienne, nous le voyons également occupé de l'affaire de l'électorat et de celle de la pacification religieuse. La duchesse Sophie lui exprime dans ses lettres quelque inquiétude sur l'accueil qu'on a dû lui faire à la cour (1).

A Vienne, Leibniz revit Spinola. L'évêque de Tina avait, en 1685, remplacé sur le siège épiscopal de Neustadt le comte de Kolloniez, élevé à l'évêché de Raab, puis nommé cardinal primat de Hongrie pour sa belle conduite pendant le siège de Vienne, et il s'était occupé jusqu'en 1688 des négociations iréniques pour la réunion des Hongrois protestants, qui lui fournirent la matière d'une relation pour la cour de Hanovre (2). Leibniz alla le visiter à Neustadt,

(1) Ces inquiétudes étaient motivées sur l'alliance française que le Hanovre avait été obligé de subir en vue du mariage de la princesse Sophie-Dorothée, fille du duc Ernest, avec le prince héréditaire de Brandebourg, calviniste, le futur roi de Prusse. Cette politique habile, qui lui fit toujours ménager la cour de Vienne en vue de l'électorat, fut secondée par Leibniz, qui servit utilement les intérêts du duc Ernest pendant son séjour à Vienne. Elle devait porter ses fruits en 1692, année où la dignité d'électeur d'empire fut enfin conférée à Ernest-Auguste. Toutefois cette nomination rencontra une telle opposition parmi les princes protestants et au sein même de la famille du duc, où elle excitait la jalousie d'Antoine-Ulrich de Wolfenbattel, qu'en 1697 le duc n'était pas encore installé, malgré l'active médiation de Leibniz et de son ami et ancien élève, le baron de Boinbourg, alors à la cour de Vienne. On trouve de curieux renseignements sur la marche de l'affaire dans la correspondance de Leibniz, historiographe de la maison de Brunswick, avec Ludolphe, historiographe de la maison de Saxe.

(2) *Puncta principalia relationis circa statum negotii reunionis*

près de Vienne, et obtint de lui la communication de toutes les pièces authentiques « qui prouvent, écrit-il, que le pape, des cardinaux, le général des jésuites, le maistre du sacré palais et autres qui ont esté pleinement informés de ses négociations et desseins, les ont approuvés. »

Mais le voyage de Vienne n'était que le prélude de sa mission et comme sa première station sur la route d'Italie. En janvier 1689 il quitta Vienne, muni de lettres pour les cours, les grands personnages et les savants, se dirigea sur Venise, séjourna quelque temps à Modène et arriva enfin à Rome. Sa réputation de savant universel l'y avait précédé; car nous le voyons fêté comme à l'envi par les savants, charmés de son affabilité et de sa science, reçu par Bianchini dans leur académie, et suivi par leurs regrets quand il quitta cette ville. On pouvait croire que ce voyage cachait un but politique et religieux, et que l'historiographe de la maison d'Este avait une mission à remplir auprès du pape; le bruit même en courut dans quelques cours d'Allemagne, et la curiosité du landgrave éclate dans une lettre qu'il lui écrivit après son retour. Il ne pouvait se dissuader que Leibniz eût vu le pape. Leibniz désavoue le fait, dans une lettre du 20/30 juin 1690 (1).

ecclesiasticæ Germanorum et Hungarorum paucis annis apud utramque nationem incepti, et pluribus principum et Theologorum utriusque partis originalibus authenticis scriptis per viros infra scriptos deducta et Augusto humillime oblata.

(1) « Je puis assurer V. A. S. non-seulement que je n'ay rien du tout négocié à Rome, mais aussi que je n'ay en aucun ordre ny dessein d'y négocier

Ce voyage avait-il du moins un but religieux ? Se rattachait-il de près ou de loin à la décision si souvent et si vainement réclamée de lui ? Y était-il attiré par quelque secret désir de conversion ? Rien encore n'autorise ces pieuses conjectures. Nous le voyons bien descendre aux catacombes, en compagnie du célèbre antiquaire Fabretti, y discuter le sang des martyrs, emporter même un fragment de verre rougi de ce sang précieux, pour le soumettre à l'analyse chimique ; mais il n'en sortit point catholique. Il se mit de même en rapport avec le P. Grimaldi, de la société de Jésus, pour la continuation des missions en Chine, mais c'était dans un but scientifique ; et quand quelques pères, trompés par les avances du savant, y répondirent par des ouvertures tendant à conversion ; quand l'un d'eux, Annibal Marchetti, lui conseilla de lire Beccam et Bellarmin, Leibniz ne cacha point que son but était le progrès de la connaissance des peuples et des langues de la haute Asie. Enfin un fait plus grave, qui nous est attesté par Leibniz, est de nature à faire cesser bien des doutes. Dans une lettre à l'abbé Thorel, qui faisait briller à ses yeux les clefs de la bibliothèque du roi, Leibniz lui dit en confidence qu'il avait refusé la garde de la Vaticane, dont on passe souvent au cardinalat, parce qu'on y mettait l'inévitable condition

la moindre chose. Aussi n'y avoit-il point d'apparence pour cela. Le pape estoit moribond, et, quand il mourut, je n'avois pas dessein d'attendre l'élection du successeur. Mais les apparences estoient que le conclave ne durerait pas longtemps : je me laissay persuader d'y rester.»

qu'il se convertirait. Si le fait est vrai, et nous n'avons aucune raison d'en douter, puisqu'il nous est attesté par Leibniz lui-même, il prouve que, s'il n'était chargé d'aucune mission secrète avec le pape dans l'affaire de la réunion des protestants, la cour de Rome n'aurait pas été fâchée du moins de le retenir comme otage de la paix future. On voit par là quelle estime on faisait de lui et quel prix on attachait à cette précieuse conquête; mais Leibniz mettait sa conscience et ce qu'il croyait être la vérité au-dessus des considérations d'intérêt et de fortune. L'offre était brillante : aucune assurément n'était plus propre à le séduire. La garde de la Vaticane et la succession des Holstenius, sans même y joindre la perspective du chapeau, c'était prendre Leibniz par son faible d'antiquaire et de savant. S'il remporta de Rome un regret, ce fut assurément de quitter la Vaticane : il la quitta cependant, plutôt que de souscrire à une condition qu'il appelle impossible. Il est inutile d'observer que ce fait infirme singulièrement le désaveu qu'il envoya plus tard au landgrave, et que la crainte d'une indiscretion justifie. Pour qu'on lui offrît une place d'où l'on passe au cardinalat (ce sont ses propres expressions), il fallait qu'il eût dépassé le seuil du Vatican, qu'il eût vu les cardinaux, qu'il fût bien en cour de Rome. Les regrets que lui témoignait Bianchini dans une lettre qu'il reçut à Venise, les nombreuses et illustres amitiés qu'il avait formées dans la métropole du catholicisme, attestent au plus haut point cet art de

plaire et de charmer qui est un des traits distinctifs de son esprit. Combien n'est-il pas regrettable pour l'affaire de la reunion que Leibniz soit arrivé trop tard pour voir le pape Innocent XI, le protecteur de Spinola, ce promoteur de l'union des chretiens!

Cependant l'évêque de Neustadt avait renoué l'affaire sainte. En 1690, en l'absence de Leibniz, qui revenait alors d'Italie, Spinola écrivit une lettre de Budweiss, où il annonce à Molanus qu'il a enfin reçu les pouvoirs pour continuer l'affaire sainte, après une suspension de quatre années. En 1691, Spinola, de retour à Hanovre avec un nouveau pouvoir de l'empereur, qui s'étendait à presque toute l'Allemagne et dont les termes mêmes sont très-remarquables, y retrouva Leibniz qui était de retour, et reprit les discussions interrompues avec Molanus et les autres theologiens protestants. Il devait mourir à la tâche, en 1695. Les protestants n'ont épargné depuis à Spinola ni les soupçons ni le dédain, dans le récit qu'ils ont fait de ces négociations. Nous n'avons pas à le juger; mais il faut toutefois relever un trait oublié dans la carrière du négociateur : sa patience et sa douceur, au milieu des inextricables difficultés et des chicanes de toute sorte dont on embrouillait les questions qu'il avait mission de résoudre. On a répété à satiété que ses vues étaient courtes, sa doctrine insuffisante, sa méthode absurde. Nous verrons si, avec Bossuet, on s'est mieux entendu. L'évêque de Tina avait pris pour texte l'exposition catholique de l'évêque de Meaux, et suivait comme lui la voie d'expo-

sition, en y joignant à un haut degré celle de conciliation, *meda compositionis*, et l'on répète que sa méthode était en opposition complète avec celle de Bossuet, et presque indigne des objections de son illustre adversaire Leibniz, qui l'approuvait entièrement. On ajoute que ce fut un malheur que le duc soit entré d'abord dans les vues étroites de Spinola, au lieu de suivre les idées plus larges et plus scientifiques de Leibniz, tandis que Leibniz le poussait plutôt à y donner son concours. Tous ces griefs sont dénués de tout fondement. Leibniz semble avoir préparé lui-même les éléments d'une réfutation complète. Des liasses entières concernant la biographie de Spinola se trouvent à Hanovre parmi ses papiers, et l'*Epicidium*, qu'il avait composé en son honneur, en est le résumé court, mais décisif. Un homme qui avait lutté courageusement jusqu'au bout contre les difficultés d'une telle entreprise, et qui avait refusé l'archevêché de Malines pour ne point renoncer à cette tâche, méritait mieux que le dédain ou le dénigrement. Au moment où Spinola va sinon disparaître de l'affaire dont il resta toujours l'agent le plus zélé jusqu'à sa mort, du moins céder la place à Bossuet, il était de toute justice d'opposer le témoignage des principaux négociateurs protestants aux attaques dont il a été depuis l'objet. Cette tâche, du reste, était facile; car un Allemand, un protestant sans doute, du nom de Busch, avait projeté d'en écrire l'histoire et de lui rendre, dans les annales de l'Église au dix-septième siècle, la place qu'il mérite,

et ses collections se trouvent à Hanovre à côté de celles de Leibniz, qu'elles éclairent et qu'elles commentent. Il cite le jugement de Leroi, éditeur des œuvres posthumes de Bossuet. « Ce prélat, y est-il dit de l'évêque de Neustadt, bon théologien et très-versé dans les matières de controverse, méritait singulièrement la confiance de l'empereur et de tous les ordres de l'empire, par son caractère de douceur, de piété, et la modération qu'on trouve rarement dans les controversistes, surtout pendant la chaleur des disputes. Il paraissait très-capable de mener à bonne fin une si délicate affaire... Son jugement était très-sain, lorsqu'il disait qu'on devait adopter une méthode qui fût suivie par les controversistes. La méthode d'exposition lui paraît la seule sûre, la seule lumineuse, la seule praticable et la moins sujette aux chicanes. » Tous ces jugements, ajoute Busch, se basent sur l'éloge que Bossuet, Molanus et Leibniz font de Spinola. Spinola avait donc su se concilier les sympathies des deux partis, et quand il descendit au tombeau, enlevé prématurément à l'affaire de la pacification religieuse par les travaux et les fatigues de toutes sortes qu'elle lui avait causés, il fut loué par les catholiques et par les protestants. Quel plus bel éloge pourrait-on faire de lui ?

Correspondance de Leibniz avec Pellisson, précédée par celle de la princesse palatine et de l'abbesse de Maubuisson avec la

La correspondance de Leibniz avec Pellisson est le préambule obligé de celle avec Bossuet. Deux femmes servirent d'intermédiaire entre ces grands hommes. Au dix-septième siècle tout se faisait, ou du moins rien ne se commençait sans elles. Louise-Hol-

landine, sœur de la duchesse Sophie, belle-sœur de la princesse palatine, Anne de Gonzague, après une vie mondaine et romanesque, s'était convertie à la religion catholique, et avait obtenu une abbaye de quarante mille livres de rentes où elle passait ses jours, partagée entre la prière, la peinture et les œuvres littéraires. Elle avait pour secrétaire madame de Brinon, femme d'esprit et de tête, aimant le pouvoir comme madame de Maintenon dont elle avait encouru la disgrâce. C'était elle qui, pendant qu'elle était supérieure de Saint-Cyr, introduisit la tragédie biblique sans amour, d'où est née *Athalie*. Retirée maintenant à Maubuisson, elle va prendre en main la conduite de cette correspondance religieuse, et déployer l'activité de son esprit dans ces négociations engagées entre la France et l'Allemagne.

C'est là, dans cette abbaye célèbre de Maubuisson, dont on voit encore les ruines près de Pontoise, assez voisine de Paris pour que M. de Meaux y vint souvent, que Louise-Hollandine avait conçu le dessein d'attirer sa sœur, madame la duchesse de Hanovre, pour lui faire abjurer le protestantisme, et par cette conversion ramener à l'Église le duc Ernest-Auguste, son mari, et peut-être une partie des protestants d'Allemagne. La correspondance avec Pellisson n'avait pas d'autre but dans le principe, et elle avait été précédée, dès 1677, des lettres confidentielles de la princesse palatine, sa belle-sœur, Anne de Gonzague et de Louise-Hollandine à la duchesse Sophie. Ces lettres, que nous avons retrouvées en

Angleterre dans un recueil dû à la main de son secrétaire Gargan, et qui font aujourd'hui partie des riches collections du *British museum*, ne laissent aucun doute à cet égard.

Anne de Gonzague. Son rôle dans l'affaire de la réunion.

La maison palatine, dont l'histoire est étroitement mêlée à celle de la réunion des protestants avec les catholiques, nous offre, au dix-septième siècle, l'exemple peut-être unique d'une famille illustre, nombreuse, composée de princes et de princesses, protestants ou catholiques, dévots ou libres penseurs, tous remarquables par les dons de l'esprit, famille combattue par toutes les tendances si diverses du siècle, en partie conquise, en partie rebelle à l'Église catholique, et pourtant unie. Elle se composait alors de cinq frères et de trois sœurs : Élisabeth, Louise et Sophie. La princesse Anne-Gonzague de Mantoue, palatine, fille de Charles, duc de Nevers, avait épousé l'un des frères, le prince Édouard, comte palatin, et était devenue, par cette alliance, la belle-sœur de Louise-Hollandine et de la duchesse Sophie. Cette femme supérieure, à qui Bossuet reconnaît le génie des affaires avec celui des plaisirs, avait marié l'une de ses filles au duc d'Enghien et l'autre à Jean-Frédéric, duc de Brunswick et de Hanovre. Elle avait d'abord marqué son entrée dans la famille palatine par les conversions qu'elle y fit. « La conversion de son mari, dit Bossuet dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague (1684), fut suivie de celle de la princesse Louise, sa sœur, dont les vertus font éclater par toute l'Église la gloire du saint mo-

nastère de Maubuisson ; et ces bienheureuses princesses ont attiré une telle bénédiction sur la maison palatine que nous la voyons enfin catholique dans son chef (1). » Anne de Gonzague, non contente de ce premier et double triomphe après sa conversion miraculeuse, dont les détails, empruntés à l'oraison funèbre de M. de Meaux, serviront plus tard à parer le récit de madame de Brinon, racontant la conversion non moins miraculeuse de madame sa mère, ainsi que le remarque spirituellement l'électrice Sophie, avait résolu de ramener à l'Église la plus chère et la plus remarquable peut-être de ces trois sœurs. Elle lui écrivit donc pour l'attirer en France, comme elle avait fait pour Louise-Hollandine. Maubuisson avait été naturellement choisi comme le lieu le plus propre à ce pieux dessein, car elle lui écrit, le 19 mars 1679, « qu'elle y peut venir dans un entier incognito, et qu'il n'y aura aucune difficulté pour les cérémonies (2). » Elle revint à la charge le 24 avril, puis le 12 mai, et dans ces deux lettres elle promet son concours à une mystérieuse affaire qui paraît beaucoup occuper les deux sœurs. Quand on rapproche ces lettres si pressantes de l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague et des lettres de Bossuet de la même année, il n'est plus possible de douter que cette affaire ne soit celle de la réunion. Enfin une lettre très-précieuse de Louise-Hollandine, datée de 1679, éclate en regrets sur le départ de sa chère sœur, la duchesse

(1) T. VIII, p. 138.

(2) Voir à l'Appendice.

Sophie, qui est venue à Maubuisson par les grandes chaleurs et en est repartie par le froid, ce qui semble indiquer un séjour de cinq ou six mois. Elle dit que la mère Gabrielle prie Dieu pour sa conversion. Cette lettre est très-touchante par l'accent qui y règne d'un bout à l'autre. Voici donc un coin du voile qui se déchire grâce à cette nouvelle correspondance. La main d'Anne de Gonzague, partout visible à côté de celle de Louise-Hollandine dans cette pieuse intrigue, la coopération de Bossuet dès 1679, le voyage à Maubuisson de la duchesse Sophie, et enfin les prières de la mère Gabrielle, qui prouvent qu'elle était partie sans se convertir, mais en y laissant d'universels regrets par les grâces de son esprit et la bonté de son cœur, tout contribue à donner à ces lettres un indéfinissable parfum de nouveauté; elles sont comme la primeur de ce commerce entre Leibniz et Pellisson, primeur gracieuse, et qui, comme presque toutes les promesses, vaut mieux que la réalité.

La correspondance avec Pellisson, commencée par Leibniz sous le voile de l'anonyme et égayée d'abord par l'abbesse qui raconte à la duchesse l'aventure d'un manuscrit de Leibniz « dont le porteur avait été, disait-elle, détroussé, dépouillé jusqu'à la chemise, et heureux de s'échapper la vie sauve, » fut publiée par les soins de Pellisson sans consulter Leibniz, qui n'écrivait pas pour le public et ne s'était même pas fait connaître dans ses premières lettres. Leibniz fut très-flatté de l'honneur de correspondre avec Pellisson, qui était un très-grand

personnage de la cour de Louis XIV, et il le laisse trop voir dans ses premières lettres ; il le fut moins quand il vit ses lettres divulguées, il s'en plaignit avec esprit, et les lettres qui suivirent cet incident sont les plus aimables et les plus instructives de ce commerce.

La correspondance avec Pellisson a deux parties : l'une théologique, et l'autre surtout philosophique et littéraire. Nous ferions double emploi en reprenant dans le détail la première partie de cette correspondance. Leibniz a pris soin de souligner sur le manuscrit ses objections, de mettre ses répliques au bas des pages, et de noter les raisonnements incomplets ou faux de son adversaire. La discussion de sa part roule tout entière sur ces trois points : 1^o la différence entre l'hérétique matériel et l'hérétique formel : qu'on peut être hérétique matériel et cependant être sauvé ; 2^o l'unique règle de la foi, suivant Leibniz, est de ne croire que ce qui est prouvé ; 3^o le salut dépend uniquement de l'amour de Dieu et de l'union avec lui.

Il est intéressant de comparer ses réponses à celles des élégants plaidoyers qu'il combat. On y trouve des idées neuves, même aujourd'hui, sur ce qu'il faut entendre par *religion* et par *Église*, par *la clef qui erre ou qui n'erre point* (*clave non errante*). On remarquera l'intervention de la critique et l'usage fréquent qu'il fait de ses principes philosophiques : il s'appuie sur la justice universelle pour restreindre dans de justes limites la sévérité de l'Église, et ne damner que les coupables volontaires. Il a une belle lettre sur les

motifs inexplicables, qui fait penser à une de ses opinions les plus particulières, et une autre sur l'amour désintéressé, où il établit quelques notions de la morale la plus pure. Il restreint l'infaillibilité de l'Église dans de justes bornes, en ne l'admettant que pour la décision du dogme, qui ne saurait jamais renverser la foi nécessaire au salut, et en ne l'étendant point au fait, où elle peut se tromper: ainsi, pour l'excommunication. Pellisson, de son côté, est très-ferme sur les principes et sur le maintien du concile de Trente : il formule, comme Bossuet le fera plus tard, que la règle dont on ne peut se départir est que la véritable Église ne peut consentir à aucune réformation de ses dogmes sur la foi (1), mais seulement à la réforme des abus dans la pratique ; et que les princes protestants ont été surtout déterminés à suivre la réforme par des vues d'agrandissement temporel (2). On remarquera aussi une opinion très-politique de Pellisson, qui fait dépendre la tolérance ou l'intolérance de l'État, en matière de religion, de son intérêt et de sa sûreté (3); un jugement plein de sagacité sur Calvin, qu'il compare à un Protée qu'on ne peut tenir. La lumineuse fermeté de l'esprit de Leibniz éclate à chaque page de ses notes confidentielles, et jusque dans les *errata* qu'il envoie à Pellisson pour la seconde édition. Il ne veut pas qu'on lui fasse dire, page 22, qu'il parle d'un *projet pour*

(1) Page 123.

(2) Leibniz le nie, p. 125, mais il ne donne pas de preuves à l'appui de son opinion.

(3) Page 127.

réunir tous les chrétiens ; « car un tel projet paroîtra à plusieurs lecteurs une chose extrêmement chimérique, et je ne voudrois pas qu'on me soupçonnât d'avoir donné là dedans. » Cette seconde édition, préparée par Pellisson (car la première avait eu un véritable succès, et l'éloge du roi par Leibniz avait été goûté de Louis XIV, qui l'avait laissé passer), fut le petit écrit de la *Tolérance des religions*. Ce mot n'était pas un vain mot : Leibniz soutenait dans ses lettres les principes d'une véritable tolérance, fort éloignée, disait-il, de l'indifférence coupable que l'on reprochait aux protestants. Pellisson, de son côté, sans que nous admettions le moins du monde les doutes injurieux à sa mémoire, et éloquemment réfutés par Bossuet, que fit naître sa mort arrivée sans sacrements ; Pellisson était tolérant, il l'était par goût, il l'était parce que lui-même avait partagé l'erreur de ses anciens coreligionnaires, il l'était aussi par cette politesse parfaite et ce ton des cours qui lui eût fait trouver de mauvais goût d'afficher un prosélytisme trop ardent. Il fallait que les principes de Pellisson fussent alors ceux de la cour de Louis XIV, ou que son influence fût bien grande, pour qu'on ait laissé imprimer quelques dures vérités de Leibniz. Leibniz lui-même, en parlant à un protestant, Rozel Beaumont, lui exprime son étonnement que de pareilles vérités aient été publiées à Paris avec privilège du roi. On pourrait s'étonner aussi que ces lettres si sévères, si dépourvues d'ornement et toutes théologiques, aient trouvé des lectrices au dix-sep-

tième siècle. Elles en avaient pourtant, et parmi les plus illustres ; il suffira de citer la duchesse Sophie et sa fille Sophie Charlotte, future reine de Prusse. « Mesdames les duchesses, écrit Leibniz à Pellisson, estant dans un pavillon de chasse, se sont fait lire la quatrième partie de vos *Réflexions*, quoi- qu'elles en eussent déjà lu autresfois la plus grande partie : presque tout leur a paru nouveau. » L'au- stère théologie n'avait point d'aridité pour ces prin- cesses philosophes.

Partie phi-
losophique de
cette corres-
pondance.

La seconde partie des lettres de Leibniz et de Pel- lisson (du mois de juin 1691 au mois de février 1693), qu'on ne connaissait pas, est plus instructive encore et plus variée. Leibniz avait su donner à cette corres- pondance, commencée sur des sujets de religion, un tour philosophique et littéraire ; et Pellisson, qui ai- mait les lettres et la philosophie, suivit Leibniz avec plaisir sur ce nouveau terrain. C'est au point que madame de Brinon s'en plaignit à Pellisson, qui fait part de ses reproches à Leibniz : « Elle me gronde fort dans ses lettres, sur vostre sujet. Elle dit, et je croy qu'elle a raison, que nous ne sommes plus oc- cupés, ny vous ny moy, que de vostre dynamique, sans penser à vostre conversion, qui est le but de ses souhaits et des miens. » Leibniz avait sur ces sujets une supériorité réelle, incontestable, et Pellisson en fut lui-même très-frappé. Cartésien plus que modéré, et grand admirateur d'Aristote comme il l'était, les concessions ne lui coûtèrent pas, et il fut l'un des premiers introducteurs de la dynamique en France.

Leibniz la lui envoya pour être communiquée à l'Académie des sciences et à quelques sorbonistes distingués. Pellisson eut beaucoup de peine à l'y faire recevoir : il lui fallut presque autant de politique pour faire accepter ces vérités de la physique et des mathématiques à l'Académie de Paris, qu'il lui en fallait pour convaincre les protestants des vérités de la foi à Hanovre. Il gémit, dans une de ses lettres à Leibniz, sur l'esprit de corps et sur les cabales qu'il prévoit (1). « Elle craindra de s'expliquer, lui dit-il, elle n'est pas d'accord avec elle-mesme; une partie de ceux qui la composent condamnent tout ce qu'ils n'entendent pas; les autres, par une jalousie ridicule de leur propre gloire, s'offensent qu'on prétende leur enseigner quelque chose qu'ils ne savent pas : un petit nombre d'honnestes gens connoissent les défauts du corps et ne les peuvent corriger. Je suis persuadé qu'en matière de ces nouveautés solides, il n'y a que le public, je dis le public général et universel, qui rende une véritable justice. » Leibniz n'en persista pas moins à lui exposer ses principes de dynamique; il lui renvoie la figure qui manquait à son essai, il répond aux objections de M. Mallement, et, le 2 juin 1692, le *Journal des Savants* insère enfin son essai : c'est une prise de date pour la dynamique, bien que sa création première remonte évidemment beaucoup plus haut. De là l'intérêt scientifique de ces lettres. Si les autres écrits de philosophie et de mathématiques de Leibniz venaient à se perdre, on re-

(1) T. I, p. 322.

trouverait dans ces simples lettres toute sa dynamique avec l'histoire de sa formation, la prise de date, les objections qu'elle souleva de la part des cartésiens, et le premier écrit qui en résume les principes. Leibniz aborde aussi les sujets les plus variés, tels que l'histoire de la médecine, celle de la maison de Brunswick et tout ce qui intéresse les lettres ou les sciences. Le document le plus précieux de cette correspondance, la courte autobiographie de Leibniz, envoyée par lui sur la demande de Pellisson, a vivement préoccupé Bohmer et Guhrauer, qui se sont mépris tous deux. On pouvait croire, en effet, tant qu'on n'avait pas la lettre originale de Leibniz sous les yeux, que ce document était perdu, ou recourir aux conjectures et supposer qu'il fait double emploi avec un autre écrit autobiographique, intitulé : *Vita Leibnizii a se ipso* ; mais la lettre de Leibniz contenant ce tableau de sa vie nous dispense de chercher ailleurs.

Jugement
sur Pellisson :
sa sincérité,
ses qualités
aimables.

Telle est cette correspondance, qui fut brusquement interrompue par la mort de Pellisson, arrivée en janvier 1693. Il venait d'écrire ou plutôt de dicter une lettre pour Leibniz, à l'occasion de la nouvelle année ; car la faiblesse de sa vue le condamnait, comme il le dit spirituellement au rôle de *dictateur perpétuel*. Esprit fin, élégant et de bonne heure dégagé de toute scolastique, Pellisson avait, pendant quatre ans et quatre mois de Bastille, profondément médité sur ces graves questions. Il était parvenu ensuite à une rapide faveur : historiographe du roi et de l'Académie, il avait apporté dans cette double

tâche toutes les qualités de finesse, d'élégance, de clarté et d'exactitude qui en font le modèle des historiens du siècle. Leibniz fut très-flatté de son commerce ; il épuisa même dans ses premières lettres les formules obséquieuses de la politesse des cours. Pellisson était un grand et aimable personnage, plus âgé que lui de vingt ans, très-propre à le former au ton et aux manières polies de la cour de Louis XIV, et à le dépouiller d'un dernier reste de scolastique ; sa complaisance était inépuisable. A tous ces titres, il était merveilleusement posé pour retenir et attirer Leibniz : aussi sa mort fut-elle considérée par madame de Brinon comme un malheur irréparable et dont elle ne pouvait se consoler dans l'intérêt même de la réunion. Il est vrai que les huguenots, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir abjuré, firent courir à sa mort des bruits malveillants et des couplets satiriques sur l'air du *Rigodon*, qui parvinrent à Hanovre où nous les avons trouvés :

Paul Pellisson
 Est mort en philosophe ;
 Il estoit de l'estoffe
 Dont on fait les bons.
 Beaucoup d'esprit,
 Mais pauvre et politique,
 Il chercha du crédit ;
 Pour en avoir,
 Il se fit catholique,
 Et la fin l'a fait voir.

Pellisson y avait répondu d'avance dans ses lettres à Leibniz, avec toute l'ouverture et la confiance d'une véritable amitié, et Bossuet n'eut pas de peine à jus-

tifier son cher et illustre ami contre les calomnies posthumes et les bruits mensongers dont il trouva Paris tout rempli en y arrivant le 14 février.

On s'étonnera peut-être que nous n'ayons point parlé des ouvertures personnelles tendant à conversion. Leibniz y répondit toujours avec politesse. Madame de Brinon, qui voyait surtout dans Leibniz un protestant illustre à ramener à l'Église, ranimait le zèle de Pellisson, de même qu'elle cherchera à allumer celui de l'évêque de Meaux pour cette précieuse conquête. Elle envoya même à Leibniz un récit circonstancié de la conversion miraculeuse de sa mère, qui était huguenote : Leibniz la remercia avec courtoisie de cette longue lettre. Pellisson, bien que plus discret, ne dissimulait pas cependant le prix qu'on attachait à l'abjuration de son ami. Leibniz répondit, avec une honnête franchise, qu'il se tenait à la confession d'Augsbourg. Ces sentiments étaient ceux de la duchesse Sophie, qui paraissait choquée du culte des images, de l'invocation des saints et de tout ce qu'elle avait vu dans un récent voyage en Italie. Louise-Hollandine voulut répondre elle-même à ses doutes, et madame de Brinon ne cessa de revenir sur ce sujet.

Entrée de
Bossuet dans
l'affaire dès
1678.

Enfin Bossuet paraît, et dès lors, au lieu d'une seule négociation, il y en a deux parfaitement distinctes et indépendantes l'une de l'autre : l'une qui se continuait avec Vienne, l'autre entreprise à l'instigation de l'abbesse de Maubuisson et de la princesse palatine pour la conversion de la duchesse de

Hanovre. Il sera assez difficile de suivre toujours exactement le fil de cette double négociation. Quand Bossuet paraît, il remplit toute la scène : nous renvoyons donc pour la négociation de l'évêque de Neustadt au sommaire historique qui suit l'introduction et qui nous indique la marche parallèle de l'affaire à Vienne. Il est bien remarquable que Bossuet fut dans l'affaire officieusement depuis 1678 (le fait paraît ignoré des éditeurs de Bossuet et du cardinal de Bausset, son historien); il s'occupait, en 1678, de faire faire la version du *Talmud*, et il avait fait demander au duc de Hanovre, dont Leibniz était bibliothécaire, la version latine des traités du *Talmud* traduits, et s'était fait même recommander par M. de la Motte auprès du duc. Leibniz répondit poliment à sa demande, mais crut devoir faire remarquer qu'il y avait une erreur dans la demande elle-même. Bossuet en rectifia l'énoncé dans une lettre du 27 novembre 1678, où il lui expose le plan de la traduction : mais il ne s'agit toujours que de Mischna, Bara Khama, et Bara Metzia. Ainsi Bossuet ne lui fit pas d'avances religieuses : il lui écrivit (1678, 27 novembre) pour lui demander la liste des traités nécessaires à sa traduction du *Talmud*; Leibniz mit beaucoup d'empressement à faire copier, et en répondant il toucha dans sa réponse quelques mots de l'affaire de la réunion (1).

(1) On pourrait croire même qu'il avait déjà entretenu Bossuet de cette affaire pendant son séjour en France. Une lettre inédite à Tchernhaus, datée de Saint-Germain, le laisserait croire. « M., je viens de parler à Mons.

Effet produit sur Leibniz par le bref du pape, accordé à Bossuet.

Un double bref du pape fut accordé, le 4 janvier 1679, à l'évêque de Condom, pour son livre de l'*Exposition de la foi*. Pour se rendre compte de l'effet produit par cette salutaire démarche du Saint-Siège, il faut citer une lettre inconnue de Leibniz :

« Monseigneur,

« Le bref de Rome que M. de Condom a reçu m'a merveilleusement encouragé, et me fait espérer je ne sçay quoy de bon ; car les esprits sont disposés plus que jamais. C'est pourquoy je veux reprendre sous main mes travaux en ces matières, et je veux faire une exacte revue, qui consistera 1^o dans une comparaison des sentimens, 2^o dans une discussion des raisons, le tout en forme de dialogue, qui sera si équitable que le lecteur ne pourra pas juger de quel sentiment est l'auteur, qui est une preuve sensible de la sincérité. Mais je feray à part une réflexion là-dessus, où je feray voir ce qu'il y a de possible ou non, et jusqu'où pourroit aller la condescendance. Il y a quelques points sur lesquels je suis encore en suspens ; car je ne suis pas comme ceux qui sont toujours prévenus avant la dispute. Mais je m'éclairciray sur ces points dans la discussion mesme, et je suis si sincère que je ne manqueray pas de suivre ce que j'auray trouvé de plus solide. »

l'évêque de l'affaire que vous sçavez, et nous croyons qu'elle réussira. Je vous en diray toutes les circonstances à mon retour. » Mais cet évêque n'est pas M. de Condom, car Leibniz s'excuse dans la lettre X de ne l'avoir pas visité pendant qu'il était en France. La cour se tenait alors à Saint-Germain, et l'évêque consulté peut être Huet, évêque d'Avranches, que Leibniz connaissait et avec qui il fut en correspondance.

Mais si Bossuet ne fut averti que d'une manière officieuse dès 1678, il le fut d'une manière presque officielle depuis 1683; lui-même nous apprend que la duchesse de Hanovre avait écrit à M. de Gourville pour qu'on lui donnât avis de la signature des articles de réconciliation signés entre les catholiques et les protestants, par Spinola et les théologiens de Hanovre. Leibniz lui écrivit, à la date du 30 avril 1683, une lettre dont Brosseau, son correspondant, nous a conservé la date; il lui envoya de plus une lettre de l'évêque de Tina, relative à l'affaire de la réunion, où il lui donnait part de la négociation. Bossuet se contenta de l'assurer que Sa Majesté, bien loin d'être contraire à ces projets de pacification religieuse, goûtait ces pensées et les favoriserait; et il lui envoya trois exemplaires de son *Exposition de la foi*, un pour Son Altesse, un pour M. l'évêque de Tina, et le troisième pour Leibniz. Leibniz parut singulièrement flatté de cette demi-approbation de Louis XIV, et s'en prévalut pour répéter souvent que l'on goûterait ses pensées. En 1684, l'oraison funèbre de la princesse palatine Anne de Gonzague donna à Bossuet une occasion de s'expliquer plus clairement: il rendit un public hommage au zèle de la princesse et de sa belle-sœur Louise-Hollandine pour la conversion des protestants.

En présence de telles concessions mutuelles et d'une si heureuse réussite des préliminaires de conciliation, il paraîtrait que le zèle de Bossuet dut s'enflammer pour une réunion que les théologiens

Nouvelles ouvertures faites à Bossuet en 1683, et réponse de ce dernier.

protestants, et le premier de tous, Molanus, déclaraient non-seulement possible, mais utile (1). Mais, par un de ces retours qui sont fréquents dans cette correspondance, et qui ne s'expliquent que par des circonstances indépendantes de sa volonté, et peut-être aussi par la mort d'Anne de Gonzague, un nouveau silence se fit, et quand, huit ans plus tard, en septembre 1691, madame de Brinon, avec la permission de l'abbesse, qui lui avait laissé prendre copie par extrait d'une lettre de madame la duchesse de Hanovre pour la communiquer à M. de Meaux, le remit sur ce sujet, il répondit : « Je me souviens bien que madame la duchesse de Hanovre m'a fait l'honneur de m'envoyer autrefois les articles qui avoient esté arrestés avec M. l'évesque de Neustadt; mais, *comme cette affaire ne me parut pas avoir de suite*, j'avoue que j'ay laissé échapper ces papiers de dessous mes yeux, et que je ne sçay plus où les retrouver. » Il est vrai qu'il s'en souvient fort bien, car il les cite en substance vers la fin de cette même lettre. Cette lettre de Bossuet fut un événement. Madame de Brinon s'écrie, le 12 octobre : « Au nom de Dieu, Monsieur Leibniz, envoyez-nous les articles de M. de Neustadt. »

Reprise des
négociations,
qui se conti-
nuent à par-
tir de 1691.

Leibniz, averti par madame de Brinon dès le 5 septembre (2), et mis en demeure le 12 octobre, sut

(1) *Reunio Ecclesie protestantium cum Ecclesia romana catholica non solum est possibilis, sed utilitate maxima se omnibus et singulis christianis commendat.*

(2) Il règne quelque confusion dans les dates de ces trois lettres; elle tient au vieux et nouveau style. Celle de Leibniz paraît antidatée : elle ne peut être du 29 septembre. puisqu'elle répond à celle de Bossuet du 29 sep-

retrouver ces écrits et lui en procurer une nouvelle copie, car il répond aussitôt à madame de Brinon : « Aussitôt que nous avons appris que ce qu'on avoit envoyé autrefois à M. l'évesque de Meaux touchant la négociation de M. de Neustadt ne se trouve pas, M. l'abbé Molanus, qui est le premier des théologiens de cet État. et qui a eu le plus de part à cette affaire, y a travaillé de nouveau. J'envoie son escrit à M. l'évesque de Meaux. » Seulement cette fois, au lieu des *Regulae* elles-mêmes, ce fut un écrit retravaillé de Molanus, les *Cogitationes privatae*. En même temps il écrivit deux lettres, l'une à madame de Brinon et l'autre à Molanus. Dans la première, qui était à l'adresse de M. de Meaux, il disait à cette dame tout ce qu'il ne voulait pas dire à M. de Meaux lui-même sur les intentions de son parti. Il lui fait savoir, quoique avec de grands ménagements, tout ce qu'il importait de connaître de la négociation de M. de Neustadt. Dans celle à Molanus, il dit qu'il a voulu expliquer l'intention à fond, parce qu'il lui semble que M. de Meaux ne la savait pas encore bien.

L'écrit des *Cogitationes privatae* de Molanus prend pour base les *Regulae circa christianorum omnium ecclesiasticam unionem* avec la censure des théologiens de Hanovre, qui y est jointe, et que Molanus avait rédigée et signée. C'est un essai de conciliation entre Augsbourg et Trente, et le fondement d'une Église catholique, apostolique et réformée, cherchée dans

Envoi des
*Cogitationes
privatae* de
Molanus.

tembre. même jour; elle ne porte point de date à Hanovre. La 63 du recueil devrait être la 60^e.

ces deux confessions de foi. La réunion préliminaire dépend à ses yeux de la reconnaissance du pape, accordée ou qu'on se fait fort de faire accorder aux protestants, lesquels recevront en échange l'objet de leurs demandes très-modérées. Les controverses sont ensuite divisées en trois classes : 1^o celles qui consistent dans des équivoques ou des disputes de mots, comme la question de savoir si le sacrement de l'autel est un sacrifice ; 2^o celles qui, bien que sur les choses et non sur les mots, peuvent être réciproquement tolérées, comme les bonnes œuvres, la prière pour les morts, et l'immaculée conception de la Sainte Vierge ; 3^o celles qui sont plus importantes et qui doivent être renvoyées au concile, comme la transsubstantiation, le purgatoire, les indulgences, le nombre des livres canoniques, le jugement des controverses et le concile de Trente, etc., que Molanus prétend concilier à l'amiable.

Des retards involontaires firent différer l'envoi de cet écrit jusqu'au mois de décembre ; il s'en excuse dans sa lettre d'envoi à madame de Brinon, et il le fit partir en deux fois pour qu'il parvînt plus tôt à Paris. On ne pouvait mettre plus d'empressement. Bossuet, averti par ces démarches, envoya à Leibniz son *Histoire des variations* que lisaient les duchesses, et il commence à traiter l'affaire dans sa lettre du 10 janvier 1692. Le 17, il accuse réception du reste de l'envoi. Dès le 18, Leibniz répond à sa lettre avec modestie. Le 26 mars Bossuet est à Meaux, et il annonce que la réponse avance faiblement.

Le 30, il écrit qu'il est fâché de faire si longtemps attendre si peu de chose. Ce ne fut, en effet, que dans les mois d'avril, mai, juin et juillet qu'il mit au net. Bossuet ne voulait envoyer qu'une pièce de consistance; il ne reçut que le 26 mai le livre du P. Denis qu'il avait vainement demandé à Trèves, et auquel il attachait de l'importance. La duchesse de Hanovre commençait à s'impatienter; mais il lut aussi l'*Histoire de la Réforme* de Seckendorf que Leibniz lui avait recommandée, et il a porté de ce livre un jugement qui restera, bien que Leibniz le discute avec une grande critique. Chantilly était aussi bien informé que Versailles. La correspondance nous l'apprend. Madame la comtesse de Béthune recevait les paquets. Le prince de Condé, dit Leibniz, y prenait un vif intérêt. Pellisson usait de son crédit et de son influence. J'entre dans le dessein, avait dit enfin Bossuet; à ce moment-là tout le monde y entrait sérieusement. Enfin, le 26 août, il laisse partir son écrit en l'accompagnant de marques d'estime, mais aussi en prévenant qu'il ne faudra pas se rebuter quand on ne s'entendrait pas d'abord en quelques points. «C'est icy un ouvrage de réflexion et de patience...» Le 28, il accompagna la version française de quelques réflexions et s'excusa d'avoir un peu abrégé l'écrit de Molanus. Il explique l'ordre tout scolastique de son écrit latin, et le plan abrégé de l'écrit français dont Pellisson lui avait suggéré l'heureuse idée. Leibniz accusa réception de ses excellentes considérations le 17 octobre. «Vous excusez

le retardement par des empeschemens, lui dit-il, et moy j'admire comment, parmy tant d'autres grandes occupations, vous avez pu fournir en si peu de temps à un travail de cette force.» Il demande du loisir pour l'examiner.

Réponse de Bossuet, ou réflexions de M. l'évêque de Meaux sur l'écrit de M. l'abbé Molanus.

L'écrit de Bossuet intitulé : *De scripto, cui titulus : Cogitationes privatae*, et dont l'abrégé français porte le titre : *Réflexions de M. l'évêque de Meaux sur l'écrit de M. l'abbé Molanus*, méritait, en effet, un sérieux examen de la part des protestants. C'était un écrit dogmatique où, écartant provisoirement toute la partie de diplomatie et réservant la question et le procédé irénique, il ne suivait Molanus que sur un point, celui de la conciliation des articles en litige. S'emparant alors des aveux de l'adversaire dont il se plaît à louer la modération et la sincérité, il montrait en quatre chapitres les articles les plus essentiels conciliés par Molanus sur la justification, les sacrements, le culte de Dieu, le rite ou les coutumes ecclésiastiques, et enfin les Écritures, l'autorité de l'Église et les traditions. Puis, afin qu'on ne crût pas que les avances que la vérité et la charité avaient fait faire à Leibniz et à Molanus vissent en eux d'un esprit particulier, il montre avec une grande supériorité (et c'est là la force de son ouvrage) qu'elles sont conformes aux livres symboliques des luthériens, ou de ceux de la confession d'Augsbourg, et ruine ainsi la réforme dans son principe et ses conséquences en montrant que le protestantisme n'avait point de raison d'être quant au dogme. Dans

une seconde partie, Bossuet traitait sommairement la question du procédé, qui pour lui se résumait en ces deux points : 1^o dresser une confession ou déclaration de foi conforme aux sentiments de Molanus, en faire convenir les luthériens dans une conférence amiable, et la présenter au pape, qui pourrait leur accorder la plupart de leurs demandes ; 2^o renverser l'ordre du projet de Molanus, et, au lieu d'une réunion préliminaire, se mettre d'abord complètement d'accord en ce qui regarde la foi. Bossuet, dans un dernier chapitre, indiquait la question qu'il regardait comme la plus difficile à l'égard des protestants, et qu'il avait à dessein réservée pour la fin : celle du concile de **Trente**, sur laquelle l'Église ne faiblira point. Puis, armé d'une dialectique irrésistible et prenant Leibniz à partie en terminant, il déclarait *hérétique et opiniâtre* quiconque ne reconnaissait pas le concile. « Je soutiens donc que M. de Leibniz et ceux qui entrent comme luy dans les tempéramens de M. l'abbé Molanus ne sont point excusés par là de l'opiniâtreté. » C'était la conclusion de cet ouvrage.

Leibniz ne s'attendait pas à cela : il ne laissa point passer ces paroles, qui faillirent rompre un si bel ouvrage, si laborieusement commencé et si difficilement conduit. Leibniz s'en plaignit à Pellisson dans une lettre du 8 décembre, et manifesta sa surprise de ce qu'elles s'adressaient à lui seul. Il ne se repent pas pourtant, dit-il, de sa modération, tout en reconnaissant qu'on a plus d'avantage à faire le

Surprise de Leibniz : incident que soulève une phrase de Bossuet dirigée contre lui.

zélé de parti ; mais il ne trahira jamais les sentiments de sa conscience, et il se retirerait de l'affaire s'il n'était bien persuadé de la haute vertu et de la véritable piété de monseigneur de Meaux, qui avait bien pu, dans la chaleur des raisonnements, se laisser emporter à ces expressions sans que son cœur y eût de part.

Ganderer et
noïlesse de
M. de Meaux.

Pellisson communiqua la lettre de Leibniz à Bossuet, qui y fit une double réponse à Pellisson et à Leibniz. Bossuet, averti des récriminations de Leibniz, se met aux pieds de son adversaire avec une véritable abnégation, tout en restant inébranlable, inflexible sur le dogme. Dans la première lettre à Pellisson, il rend justice aux qualités éminentes de Leibniz ; il loue sa science, sa profondeur, sa netteté, sa grâce même ; il admire qu'un homme de ce génie ait encore le talent de la poésie et des belles-lettres avec celui de l'histoire. Il ne diffère avec lui que sur un seul point, celui de la théologie : sur celui-là, malheureusement, il ne peut se trouver d'accord avec lui, et ces mots d'hérétique et d'opiniâtre il les maintient : « Car, dit-il, c'estoit M. de Leibniz qui proposoit la question ; c'estoit sur luy que devoit tomber la response : les périphrases n'eussent servi à rien. » Il espère d'ailleurs que Leibniz lui a pardonné dans son cœur ; il dépose ce secret dans le sein de son ami : il lui laisse le soin de sa défense, il ne veut pas l'entreprendre lui-même. On est touché de voir Bossuet, toujours inflexible comme évêque, s'attendrir et pleurer comme homme à la pensée qu'il

eût perdu l'amitié de Leibniz. Bossuet avait un cœur compatissant, il était affectueux et bon; et on ne lira pas sans émotion ce nouveau et touchant témoignage qu'il en a donné dans ses lettres. La seconde, adressée à Leibniz, ne contient ni son apologie ni une rétractation; il maintient au contraire tout ce qu'il a dit, répond aux objections et soutient que toutes les difficultés sont résolues par les principes posés, et qu'il ne s'agit plus que d'en faire l'application. Il conclut qu'il faut sortir du luthéranisme; mais, avec un art infini, il cherche à guérir les blessures qu'il a faites, en louant le philosophe aux dépens du théologien, en lui demandant de l'initier à sa dynamique, en lui avouant les progrès qu'il a faits. Toute cette partie de la correspondance me paraît d'un véritable intérêt; elle s'élève par l'importance du sujet, et par la noblesse des sentiments qui sont exprimés. Leibniz ne resta pas au-dessous dans sa réponse: il ne revint plus sur ces expressions qui l'avaient choqué; il remercia M. de Meaux de ses explications, déplora la mort de Pellisson, et revint sur sa dynamique.

Cet intermède philosophique, que les éditeurs de Bossuet avaient caché, comme peu digne sans doute de la gravité épiscopale, n'est pas cependant dépourvu d'importance. Il n'est pas sans intérêt de savoir ce que Bossuet pensait de la dynamique, et s'il était, dans ce grand débat qui s'agitait alors, du côté des cartésiens ou de celui de Leibniz. Ses lettres prouvent qu'il était favorable à Leibniz, tout en

Intermède philosophique. Bossuet favorable à la dynamique de Leibniz.

cherchant à le concilier avec Descartes. « J'ay veu avec plaisir les nouveaux principes de vostre philosophie, lui écrit Bossuet. Autant que je suis ennemi des nouveautés dans la religion, autant je me plais à celles de la philosophie et à ses nouvelles découvertes ; et quand je suis un peu de loisir à la campagne , je donne avec plaisir et utilité un peu de temps à ces agréables spéculations. Je suis assez indifférent sur ces matières ; j'ay pourtant ma petite opinion ; mais je suis assez aisé à redresser, et rien ne m'empêchera d'écouter vostre dynamique et d'estre vostre disciple. »

Leibniz lui répond (17/27 octobre) : « Je me suis souvenu, Monseigneur, que, dans une de vos lettres, vous avez quelques mots qui font connoître que vous avez eu la bonté de prendre quelque connoissance de ce que j'avois remarqué en philosophie ; c'est pour cela que je soumets à vostre jugement la considération cy-jointe sur la nature de la matière. » Bossuet en prend connaissance, et réplique, à la date du 27 décembre : « Quant à la nature du corps, je suis déjà parvenu à croire que vous avez démontré que l'étendue actuelle n'en peut pas estre l'essence, et qu'il faut admettre le *ce qui*, ou, pour parler en termes d'école, le *sujet* mesme de l'étendue, comme il faut trouver dans l'âme, non-seulement la pensée, mais ce qui pense. Je croy aussi que c'est là le sentiment de M. Descartes. Pour le reste de la dynamique, quelque nettement que vous me l'ayez expliqué, je ne puis me rendre que j'en aye veu d'avantage... »

Ainsi Bossuet accordait à Leibniz, avant Malebranche, et contre ces cartésiens opiniâtres qui ne surent point se rendre, son grand principe exposé par le *Journal des Savants* de 1691 (1 et 2). Cette adhésion, sur laquelle on ne comptait pas, a bien son prix.

Pourquoi cet accord sur la philosophie ne s'éten-
dait-il pas jusqu'au dogme ? La correspondance avec le landgrave de Hesse, source d'informations très-utile, va nous l'apprendre. Il en résulte très-clairement qu'à l'époque où Leibniz commençait un commerce de lettres avec Bossuet, il désirait l'union, mais qu'il ne voulait pas abandonner le principe de la réforme ; car il lui écrit, au sujet même de la négociation : « L'article de la réalité de la Cène mis à part (lequel encore ne touche point à la pratique), le reste des controverses ne mérite point qu'on en parle ; mais la plus grande contestation entre les catholiques et les protestans est sur des points de pratique. Néanmoins il est seur que, quelque grande que soit en cela la difficulté, néanmoins la communion se pourroit restablir encore icy suivant les projets de M. l'évesque de Neustadt, *sauf les principes des deux partys* ; ce qui me paroist incontestable et a esté reconnu par des habiles théologiens de l'un et de l'autre party ; mais je ne crois pas pourtant que nous en verrons l'exécution, à cause des passions ré-

Éclaircis-
sèments tirés
de la corres-
pondance de
Leibniz avec
le landgrave
de Hesse.

(1) *Œuvres de Leibniz*, t. I, p. 267, par A. FOUCHER DE CAREIL. Firmin Didot, 1859.

(2) *Lettre sur la question* : Si l'essence du corps consiste dans l'étendue. *Journal des Savants*, 1691, ERDMANN, p. 112.

gnantes de part et d'autre. La postérité en pourra profiter. V. A. S. aura veu le pouvoir que l'empereur a donné à cet évêque pour traiter avec les protestans des terres héréditaires sur le pied des projets de Hannover ; car on nous a envoyé une copie de Ratisbonne. » Même réponse à Pellisson, en lui envoyant une nouvelle profession de foi, à la date du 19 novembre 1692. Il est persuadé, lui dit-il, qu'il n'y a rien de si excellent que la religion de Jésus-Christ, et qu'après la pureté de cette religion rien ne nous doit plus être en recommandation que l'unité de l'Église de Dieu ; mais il trouve que les demandes des Églises du septentrion sont très-bien fondées sur plusieurs points, et que celles qui communiquent avec Rome ont tort de les rejeter : il croit qu'on fait des difficultés au delà du nécessaire et qu'il est temps de mettre bas les pointilles.

Leibniz ne veut pas abandonner le principe de la réforme.

Ainsi Leibniz ne veut pas abandonner le principe de la réforme : la réforme est pour lui un fait accompli ; il lui paraît impossible de l'effacer, de le rayer de l'histoire. C'est pour cela qu'à l'histoire des *Variations* de Bossuet, il oppose celle de Seekendorf, son ami, et qu'il critique la première et la réponse à Basnage dans les lettres au landgrave. C'est pour cela qu'il parle continuellement des Églises du septentrion, qu'il oppose à celle du midi, et du grand schisme d'Occident qu'il s'agit de faire cesser. Il fait de la réforme plus qu'une hérésie : il en fait un schisme, un grand schisme comme celui de Photius.

Bossuet for-

Bossuet, de son côté, veut conserver intact le prin-

cipe du catholicisme ; et laissant pressentir, dès le début, qu'on ne l'entamera pas sur le dogme, il donne la règle de toute sa controverse future, qui est de se relâcher, selon le temps, sur les articles de discipline, jamais sur les points de doctrine définie, ni en particulier sur celle qui l'a été par le concile de Trente. Bossuet était évêque avant tout : membre d'une hiérarchie, dépositaire de l'autorité, il n'entendait laisser refaire le catholicisme par personne, pas même par Leibniz. Dans sa lettre du 27 août 1692, il donna deux règles qu'il déclare souveraines, dont il ne se départira point, et que Leibniz lui-même appelle ses deux grands axiomes, sans en demeurer d'accord (1). Voici le premier : « La véritable simplicité de la doctrine chrétienne consiste à toujours se déterminer, en ce qui regarde la foy, par ce fait certain : hier on croyoit ainsi ; donc, encore aujourd'hui il faut croire de mesme. Donc, à présent vous croirez de mesme, ou vous demeurerez séparé de la tige de la société chrétienne. » Le second est celui-ci, que l'Église a toujours autorisé ce qui se trouvait déjà établi. Ce sont là pour Bossuet les principes constitutifs de l'Église.

Reste à savoir maintenant si l'union était possible comme l'entendait Leibniz, *sauf les principes des deux partis*, et si Bossuet, comme évêque, pouvait l'accorder. Il semble que le problème ainsi posé ait son prix.

La question du concile de Trente déjà agitée dans

Question

(1) Römmel, t. II, p. 455.

du concile de Trente soulevée par Bossuet.

les lettres à Pellisson, cette question que Rome tenait en réserve et que Leibniz soupçonnait d'être l'intention cachée de l'évêque de Tina, vint singulièrement compliquer l'affaire de la réunion ; elle fut soulevée d'une manière plus spéciale et tout historique par un mémoire ou dissertation *ad hoc* de l'abbé Pirot, dont les éditeurs de Bossuet déploraient la perte, et que nous avons retrouvé abrégé par Leibniz lui-même. Leibniz y répondit, et, en envoyant le mémoire de Pirot au landgrave, il explique où porte le dissentiment : « La question n'est pas entre nous si le concile de Trente est reçu en France à l'égard de la discipline, mais s'il est reconnu autoritativement pour un concile œcuménique, de quoy je doute encore, quoy que je sçache bien qu'il n'y a point de particulier qui ose dire le contraire ; mais je crois que pour cela il faudroit une déclaration authentique de la nation, qui levast les protestations authentiques contraires qui ont esté faites autrefois (1). »

Attaque de Leibniz.

Entre catholiques et protestants, la question du concile de Trente est la principale : Leibniz fait tourner toute sa polémique sur ce seul point. Tout dépend pour lui de l'acceptation ou du rejet de ce concile ; ce concile est, entre les deux partis, comme un mur, et on ne saurait le franchir aussi facilement que le fossé de Romulus. Leibniz l'attaque

(1) Nous regrettons de ce point de vue que le malheur des temps ait entravé la publication de documents relatifs au concile de Trente qui se trouvent dans les archives secrètes du Vatican, dont la garde est confiée au P. Theiner, et que la *Gazette d'Augsbourg* avait annoncée.

ainsi : « En fait, le concile ne vaut rien. En droit, un autre concile peut venir le corriger, le modifier, et par là donner satisfaction aux protestants. Le rejet d'un concile n'est pas chose nouvelle dans l'Église ; les Italiens n'ont pas accepté Bâle et Constance, ni les Français le dernier concile de Latran. Quoi d'étonnant à ce que les protestants allemands ne veuillent pas reconnaître le concile de Trente comme œcuménique ? Les précédents qu'on vient de donner sont pour eux. Mais admettez même qu'il y ait erreur de fait : ils ne sont pas pour cela condamnables : ils seraient tout au plus hérétiques matériels, mais non pas hérétiques formels, les seuls que l'Église condamne pour opiniâtreté, désobéissance et contumace. » Suit une distinction subtile, empruntée de la métaphysique où excellait Leibniz, sur la forme et la matière de l'hérésie. « La confession d'Augsbourg, continue-t-il, s'accorderait volontiers avec celle de Rome sur plusieurs définitions dogmatiques données par le concile en question, car elle n'y trouve rien à redire (aveu considérable de Leibniz et qu'il ne faut point laisser perdre !). Mais la composition seule de ce concile contredit formellement sa prétention d'être œcuménique. Sur deux cent quatre-vingt-un prélats, il y en avait cent quatre-vingt-sept Italiens, et seulement deux Allemands. L'Allemagne n'était pas représentée, l'Allemagne proteste. Si l'Allemagne protestante était seule à ne point reconnaître ce concile, on pourrait s'en prévaloir contre elle. Mais oublie-t-on qu'il n'a pas même été reconnu

dans l'archevêché de Mayence, et, si nous passons le Rhin, la France, qui y avait cependant vingt-six représentants, se trouvant compromise dans ses libertés gallicanes, a formellement protesté par son parlement au nom de la noblesse et du tiers-état, et, malgré toutes les peines que s'est données le clergé romain, cette protestation n'a jamais été écartée qu'indirectement par la profession de foi du pape Pie IV. Henri IV l'a bien fait voir par sa formule d'abjuration (1), où il n'est pas question de la réception de ce concile. »

Défense de
Bossuet.

Ainsi Leibniz, en dernière analyse, ne se fondait point du tout, pour rejeter le concile de Trente, sur des raisons dogmatiques, mais sur un fait douteux, et qui, en définitive, s'il était vrai, ne prouverait rien encore, ou beaucoup moins que Leibniz paraît croire. C'est dans ces termes que Bossuet trouvait la question posée : il en comprit d'un coup d'œil toute l'importance, et il fit aussi porter le poids de la controverse sur ce seul point. Ouvrez ses écrits de controverse, tant vantés et si peu lus : quelle doctrine ! quelle vigueur à repousser les objections d'un Leibniz ! Trente a-t-il introduit des changements dans la foi, lui dit-il ? Trente a-t-il ajouté aux décisions des Pères sur les points importants, la grâce justificante par exemple ? Trente est-il en opposition avec la raison sur la justification et le mérite des œuvres ? Qu'on nous dise alors pourquoi, quant à la foi, sa

(1) Römme!, t. II, p. 454.

doctrine est reçue partout sans contestation dans les États catholiques ! Qu'on nous dise surtout pourquoi les luthériens eux-mêmes en ont admis la meilleure part dans la confession d'Augsbourg ! Sa sagesse est telle que , sans rien entreprendre de téméraire , il coupe court aux abus , et que , par des dispositions pleines de justesse , il donne le signal de cette réforme intérieure dont l'Église avait tant besoin ! Que lui reprochez-vous dans votre parti ? De n'être point œcuménique ? N'y a-t-il donc d'œcuméniques que les conciles où ceux que l'on condamne ont le rang des juges ? Croyez-vous que Nicée avait vu siéger sur ses banes Novatien et Donat ? Par qui peut être maintenue l'unité , par ceux qui l'attaquent ou par ceux qui la défendent ? Les luthériens eux-mêmes , quand ils ont , dans leurs synodes , condamné les zwingliens , les ont-ils pris pour assesseurs ? Je vous entends vanter sans cesse l'antiquité , la tradition , la primitive Église du Christ ; mais votre attaque au concile de Trente en cache une autre à tout ce qui s'est fait dans l'Église depuis mille ans : la transsubstantiation , la messe , la présence réelle , la communion sous une espèce , la primauté du pape , la doctrine touchant le purgatoire et le culte des saints , tout cela ne date pas d'hier . Déjà je vois se relever de leur poussière Pélage , Arius , Nestorius , Bérenger , tous les hérétiques fameux venant protester contre Éphèse , Chalcédoine , et tant d'autres conciles qui ont repoussé l'erreur et maintenu la vérité . Vous relevez d'un bras téméraire les ruines de toutes ces vieilles hérésies .

En ôtant une seule pierre à l'édifice de l'Église, vous faites tout crouler. »

Telle est, en résumé, l'énergique défense présentée par Bossuet dans ses lettres et surtout dans celle en réponse à la lettre du 29 septembre, que Leibniz ne peut annoter sans aigreur : il élève le débat ; il en fait une question de principes, et refuse de suivre Leibniz dans la discussion de tous les faits, « très-curieusement et très-doctement, mais très-inutilement recherchés, lui dit-il, dans la réponse à M. Piroton. » Bossuet avait raison ; mais ce point de fait, Leibniz l'avait soulevé pour laisser une voie ouverte à la réunion en obtenant la suspension du concile de Trente, sans obliger les catholiques à se départir de leurs principes. C'était un dernier expédient dont Bossuet ne voulut pas.

L'éloquence de Bossuet détruisait de plus en plus l'œuvre lente de Spinola : la question du concile de Trente, prudemment tenue en réserve et lentement préparée, éclatait tout à coup et devait soulever des controverses. Une fois les controverses commencées, le procédé irénique disparaissait dans une polémique vive et irritante comme sont toutes les polémiques ; la pacification religieuse était plus que jamais écartée. C'est là ce qui faisait dire à Leibniz, à l'époque même où Bossuet reprenait la plume de Tertullien contre Montan : qu'il ne se croyait pas destiné à voir le retour de la paix *à cause des passions régnantes* (1).

Bossuet savait, suivant le beau mot de Pellisson,

(1) Römmele, *Lettres au landgrave*, 1691, t. II, p. 317.

que Calvin est un Protée, et que la réforme est faite à son image. Il craignit que Leibniz ne lui échappât, et il voulut le charger de chaînes. Leibniz ne se laissa point enchaîner, mais on peut se demander s'il était sincère quand il entassait ainsi les difficultés sur le concile de Trente et qu'il refaisait son histoire ou qu'il passait au crible ses décisions ; car il a varié sur ce concile, et ses dissentiments n'avaient point d'abord le caractère qu'ils ont pris vers la fin de 1693. Les fantômes de préventions mal fondées contre les papes obscurcissaient encore l'esprit des protestants. Nous ne suivrons pas Leibniz, quand, pour appuyer ces préventions déjà vieilles, il met à contribution Paolo Sarpi et les collecteurs d'*ana* sur le concile. Il est très-vrai que Leibniz n'a jamais varié sur un point, celui de la réforme du culte reçu parmi le peuple, dont il maintient l'indispensable nécessité ; qu'il réclame dès 1684 contre l'indissolubilité du mariage poussée jusqu'à l'exclusion du divorce ; qu'il agitait déjà avec le landgrave la question très-délicate de la vocation et de la mission des pasteurs protestants. Mais Bossuet riait de ses préjugés, et trouvait que pour un homme d'esprit il était bien prévenu de la crainte qu'on ne lui fît dire le rosaire ou le chapelet ; il accordait d'ailleurs que l'Eglise pouvait, suivant les lieux et les temps, se relâcher sur la discipline, et Leibniz lui-même le loue d'avoir réformé son diocèse.

Bossuet avait dit une grave parole, qui, dans la bouche d'un évêque et d'un théologien, prend une

autorité très-grande et doit servir de règle ; il avait dit : « Si l'on suit la méthode de M. Molanus, en ce qui regarde le dogme, la réunion est faite. » Donc à ses yeux, sur le dogme, il n'y avait plus d'obstacles sérieux ; le travail de conciliation était entièrement terminé dès 1692, et les causes de dissentiment n'étaient pas là. Qu'est-ce donc qui a fait manquer cette réunion tant désirée ? Évidemment ce n'est point le dogme, puisque, de l'avis de Bossuet, on s'était mis d'accord à peu près sur tout. Reste que ce soient des causes entièrement étrangères à la foi, des causes politiques. Leibniz lui-même n'y contredit pas : sa correspondance prouve que, s'il était obligé de se conformer aux préjugés du parti et d'en reproduire les fluctuations dans sa polémique, il appréciait au fond à sa juste valeur cette opposition aux canons du concile de Trente. N'écrivait-il pas en 1688 au landgrave « qu'il croit connoître le but de l'évesque de Neustadt, que c'est de faire recevoir le concile de Trente par les protestans ; » et il ajoutait qu'en effet, « à bien considérer ce concile, il n'y a guère de passages qui ne reçoivent un sens qu'un protestant raisonnable puisse admettre (1). » On en pourrait conclure qu'on eût vainement cherché dans son parti ce protestant raisonnable auquel il fait allusion.

Aveu de Leibniz. Nous avons ici Leibniz jugé par lui-même, ou plutôt Leibniz jugeant le parti qu'il était obligé de défendre, nous donnant le secret de ses tergiversations et

(1) Römmel, *ibidem*, t. II, p. 197.

de ses incohérences : c'est qu'il était forcé de suivre les fluctuations de la politique et celles d'un parti aussi inconsistant et non moins mobile que les flots. Remarquons en effet le chemin parcouru jusqu'ici. Quand Spinola revient de Rome avec des concessions, ou bien quand Bossuet publie l'*Exposition de la foi*, cette modération, cette justice étonne les protestants, et l'on se récrie sur l'impossibilité que le pape fasse jamais de telles concessions ; les plus habiles prétendent que ce doit être un piège, et semblent défier qu'on produise un bref du pape. Le pape en accorde deux, l'un à Spinola, l'autre à Bossuet. Non content d'un premier, il lui en envoie un second où il accepte explicitement les bases de l'exposition de M. de Meaux. Alors ceux qui criaient d'abord à l'invraisemblance et au scandale demandent davantage. Tout à l'heure c'était trop beau, jamais Rome n'irait jusque-là ; maintenant ce n'est point assez. Tel n'est point Leibniz assurément ; il était modéré, et son équité naturelle lui faisait apprécier comme il faut la condescendance d'Innocent XI. Il fondait même les plus belles espérances sur le bref accordé à M. de Condom et sur la justice et la sainteté de ce pape. Mais cependant ce Leibniz lui-même, si conciliant, si exempt de préjugés, si supérieur à son temps, finit par être atteint, quand il discute avec Bossuet sur l'œcuménicité du concile de Trente : c'était le malheur de cette question, qu'elle ramenait forcément les controverses. Une fois lancé dans cette voie, on relevait les vieilles armes de parti, et le procédé irénique

faisait place à la polémique toujours vive, irritante et souvent injuste. Ainsi nous venons de le voir, en 1688, reconnaître implicitement le concile de Trente, dont il fera, en 1692 et dans les années suivantes, le pivot de toute sa polémique contre Bossuet : il laisse apercevoir la même hésitation sur les causes des dissentiments ; tantôt c'est le dogme et tantôt la pratique qui empêche la réunion : en commençant il trouvait Bossuet juste et modéré ; mais bientôt il le trouve excessif et scrupuleux, plus scrupuleux que d'autres ; il se plaint de sa hauteur, il trouve ses conditions onéreuses, impossibles même, et, après les avoir presque acceptées, il les rejette.

L'année 1693 s'était ouverte sous de funestes auspices. Pellisson, après avoir écrit à Leibniz un dernier billet daté du 1^{er} janvier, pour lui exprimer ses souhaits de bonne année, était mort presque subitement, et cette mort, que madame de Brinon appelait un événement à jamais déplorable pour la réunion, eut une influence très-dissolvante sur le commerce de Leibniz et de Bossuet. Déjà un esprit clairvoyant eût pu noter quelques dissidences et je ne sais quelle incompatibilité entre leurs génies, bien avant ce triste événement ; mais Pellisson modérait ces légers écarts et les fondait dans la nuance douce et polie qui lui était propre. Une fois Pellisson mort, la hauteur chez l'un et l'aigreur chez l'autre reprennent le dessus, et les notes confidentielles de Leibniz à la lettre du 29 septembre, que ne tempère plus aucune diplomatie, éclatent tout à coup comme

Mort de Pellisson : ses conséquences pour l'affaire de la réunion.

une discordance dans ce concert. On a expliqué quelquefois ce commerce par un mutuel attrait de Leibniz et de Bossuet, attrait bien naturel sans doute entre deux beaux génies, mais qui n'existe malheureusement pas dans cette rencontre : il y a plutôt antipathie des deux parts et répugnance mutuelle. La répugnance s'explique : Leibniz ne voulait pas subir le joug de l'évêque catholique, et Bossuet traiter en pure perte avec un protestant qu'il ne pouvait convaincre. Mais de l'antipathie, qui le croirait, si de nouvelles et décisives confidences n'étaient venues éclairer d'un jour nouveau ce coin de la conscience de Leibniz ? C'est là le phénomène tristement curieux auquel nous font assister déjà les dernières lettres de l'année 1693. Madame de Brinon s'élève vraiment par le caractère, et se montre admirable dans cette circonstance : elle revient continuellement à la mémoire chère et vénérée de Pellisson ; elle fait entendre à Leibniz un noble langage, inspiré de Bossuet, sur ces grandeurs de la terre auxquelles il travaillait en ce moment ; mais ses efforts ne suffisaient point. Vers le milieu de cette année on remarque déjà une demi-rupture, et le 27 septembre madame de Brinon a beau dire : « Voilà M. Leibniz qui revient à vous, monseigneur, » Bossuet s'éloigne à son tour. Il lui avait été démontré sans doute, ce que le landgrave avait assez nettement aperçu dès le principe, qu'on n'arriverait ainsi qu'à une *paix plâtrée* ; il pensa qu'il valait mieux laisser retomber les choses dans le *statu quo*.

Fin du premier acte des négociations.

Ainsi finit le premier acte de ces négociations, et, sans que nous ayons à juger ici en dernier ressort, Bossuet nous paraît avoir bien vu. Toutefois le tome II contiendra un réquisitoire entièrement nouveau de Leibniz contre M. l'évêque de Meaux, où il est accusé de hauteur, de dureté, d'avoir fui les explications, d'avoir laissé sans réponse les derniers écrits de Molanus, et d'avoir été ainsi la cause d'une rupture préjudiciable à la réunion. Mais n'anticipons pas sur le cours des événements, et, comme les pièces de ce procès et les récriminations si vives de Leibniz forment une partie du tome II; que l'*Explicatio ulterior methodi reunionis*, quoique déjà prête à partir vers août 1693, n'est parvenue à Bossuet qu'en 1694, il n'entre pas dans notre sujet de juger ce procès; nous renvoyons donc au tome suivant pour discuter les charges qui s'élèvent des deux parts, et porter un arrêt définitif.

Considérations générales sur cette partie de la correspondance.

Mais, s'il ne peut entrer dans le plan de cette étude historique, forcément interrompue à l'année 1694, et que nous reprendrons dans le tome II, de porter un jugement définitif sur une correspondance qui n'est point achevée, nous pouvons cependant considérer déjà cette partie comme un ensemble, et la demi-rupture elle-même qui eut lieu vers 1693 doit la faire envisager sous ce dernier point de vue. Sans rien préjuger de l'avenir, nous pouvons déjà motiver notre jugement sur les principaux faits. Nous remarquons surtout trois points : 1° le caractère entièrement nouveau imprimé par Bossuet à la marche des négociations dès son entrée dans l'affaire ; 2° la ques-

tion du concile de Trente soulevée par lui ; 3° la méthode employée.

L'entrée de Bossuet dans l'affaire de la réunion fut-elle un bien ou un mal ? On s'étonnera de nous voir poser une telle question, et nous hésiterions à la soulever s'il ne s'agissait que de Bossuet lui-même, et dans un pays où il jouit d'une sorte d'infailibilité dont son souverain bon sens et la sûreté de son jugement le rendent digne : mais ici c'est une affaire où Leibniz et Bossuet ne sont que des intermédiaires. Les véritables chefs des négociations étaient le pape et l'empereur, traitant de la réunion avec les princes protestants de l'Allemagne, par l'intermédiaire de Royas de Spinola, évêque de Neustadt. Il pouvait donc paraître étonnant qu'une question aussi allemande fût portée sur un autre terrain, et ce terrain lui-même semblait mal choisi. Je n'en veux pour preuve que l'attitude de l'évêque de Condom en 1683, quand on voulut le mettre une première fois dans l'affaire : il répond d'une manière évasive et laisse échapper, comme il le dit, « ces papiers de dessous ses yeux ». On ne s'est pas demandé pourquoi Bossuet, mis en demeure de s'expliquer en 1683, ne prit pas une part active à l'affaire. M. de Beausset paraît ignorer ce fait : et cependant jamais les chances de succès ne furent plus grandes. Leibniz désirait la réunion et ne fut jamais mieux disposé. Mais la position de Bossuet en 1682 vis-à-vis de la cour de Rome était plus que délicate, car elle était celle de la France et de son roi.

L'entrée de Bossuet dans l'affaire fut-elle un bien ou un mal ?

Nous ne voudrions pas enlever à la mémoire de Louis XIV une seule admiration légitime, ni retrancher à son règne une parcelle de la gloire qui lui est due ; mais , si nous admirons autant que personne les grandes parties de ce règne, tout en reportant à ceux qui l'ont préparé une part de notre reconnaissance, il nous semble que Louis XIV a peu fait pour la paix de l'Église, et que l'impartiale histoire ne saurait annistier sa politique dans les affaires religieuses. Deux actes la résument, et ces actes furent désastreux : l'un, la fameuse déclaration de 1682, qui, sous le faux semblant de liberté religieuse, cachait de grandes servitudes, était une sorte d'insurrection de l'épiscopat français contre son chef naturel, le pape ; l'autre, la révocation de l'édit de Nantes, qui fut comme la contre-partie du premier, fut, de l'aveu même des catholiques, un acte souverainement impolitique qui rendit une nouvelle jeunesse au protestantisme ; et, sans faire ressortir l'inconséquence de ces deux mesures, dont l'une détruisait radicalement les libertés religieuses que l'autre prétendait fonder, sans insister sur les désastreuses conséquences de la révocation, telles que le commerce presque ruiné, les colères amassées dans le cœur des protestants d'un bout de l'Europe à l'autre, et l'Allemagne s'enrichissant de nos pertes, il est une de ses conséquences, moins connue, qui touche de près à l'histoire des négociations religieuses que nous faisons ici, et qui prouve qu'une mauvaise et inhumaine politique porte toujours son châtimement après elle. Jamais peut-être

la réunion ne fut plus près de se faire que dans cette période marquée par ces dates fatales de 1682 et 1685. On se rappelle les résultats inespérés obtenus à Rome et ailleurs par le zèle infatigable de Spinola, le pape et le sacré collège consultés et exprimant leur approbation par écrit, l'empereur lui donnant une mission confirmée par le souverain pontife, l'Allemagne protestante enfin se déclarant par la voix de quatorze princes régnants favorable à la réunion. Quelle sera la part de la France dans ce concert ? Il semblait que le rôle de Constantin eût de quoi tenter son jeune et puissant monarque, déjà couronné par la victoire, et qu'il eût été beau pour Louis XIV de travailler à cette concorde et de rendre à l'Église son antique influence sur toute une partie de l'Occident. Mais telle est la fatalité de certains actes, qu'ils paraissent engager l'avenir non moins que le présent. La déclaration de 1682 portait ses fruits, et le pape Innocent XI n'avait pas, parmi les protestants, d'ennemi plus à craindre que ce fils aîné de l'Église, qui lui prodiguait l'insulte et l'amertume, et le bravait jusque dans Rome même. On savait déjà tout ce que l'histoire a consigné de ces insultes et de la triomphante ambassade de Lavardin (1), et de l'af-

(1)

Pourquoi, chagrine Sainteté,
 Choquer notre monarque,
 Lui qui toujours de sa bonté
 Vous donne mille marques ?
 Prenez-vous garde d'insulter
 Le vainqueur de la terre ;
 Car si son coq vient à chanter,
 Il fera pleurer Pierre.

faire des franchises et de celle des régales ; il semblait que la coupe fût pleine : mais voilà qu'une relation secrète du plus infatigable des négociateurs pour la pacification religieuse, Spinola, publiée par nous à la suite de cette Introduction, nous apprend que Louis XIV entravait la paix de l'Église ; que, non content d'affaiblir l'autorité du pape dans ses États par la déclaration de 1682, il traversait sa politique jusque dans Rome, et qu'il s'opposait de tout son pouvoir, par son ambassadeur, à la réussite de ces projets d'union. Il paraît, d'après la relation secrète de Spinola, que de sourdes menées du parti gallican (*factio gallica*), à la tête duquel était le duc d'Estrées, avaient pour but de faire échouer cette affaire au moment où elle avait le plus de chances de réussir, et que le pape était obligé de dissimuler avec elles, de se cacher pour agir dans un intérêt aussi éminemment chrétien ; que dis-je ? de transiger avec ces ennemis de l'Église élevés dans son sein, et d'ordonner à Spinola de tenir secrètes les instructions qu'il lui donnait. De tels faits se passent de commentaire : il s'ensuivrait que les rôles changent dans l'histoire, et que non-seulement Louis XIV n'a point de part à cette œuvre glorieuse, mais qu'il pourrait être ouvertement rangé parmi ses plus redoutables adversaires. Et en effet, de quel œil pouvait-il voir ces projets de douceur et de tolérance pour réunir les protestants à l'Église, lui qui, après les avoir poursuivis et frappés par ses édits royaux, par les arrêts de son conseil d'État et par ses dragonnades

enfin, avait fini par les chasser violemment de ses États dans un acte de fanatique intolérance? Heureusement l'intolérance elle-même a ses heures d'oubli, et Louis XIV, ennemi du pape et persécuteur des chrétiens, sut retrouver plus tard une conduite plus digne de lui et de la France. Mais il n'en reste pas moins démontré que l'affaire transportée en France faisait fausse route: il fallait évincer Spinola, qui en avait en main tous les fils; il fallait se passer du pape et de l'empereur, chefs naturels de ces négociations, ou les mécontenter. Et cela est si vrai que, depuis vingt ans que la paix religieuse était le secret désir de bien des princes, jamais on n'avait songé à s'adresser à la France, et qu'on reviendra plus tard à Spinola ou à son successeur, et à Vienne, quand on aura éprouvé une demi-rupture avec Bossuet. C'est sous le bénéfice de ces réserves, toutes historiques, que nous entendons apprécier le rôle de Bossuet dans l'affaire de la pacification religieuse. Ces réserves sont celles du temps, du pays et surtout du maître sous lequel Bossuet écrivait.

C'est ainsi qu'en 1683 Bossuet eût pu difficilement Position de Bossuet en 1683. seconder Innocent XI dans ses projets de pacification religieuse, car il combattait énergiquement lui-même contre l'autorité du pape, rédigeait et signait la fameuse déclaration de 1682, et protestait avec les autres évêques contre les brefs d'Innocent XI, « par lesquels on voit, disait-il, la liberté des Églises asservie, les formes de la discipline ecclésiastique détruites, l'honneur de l'épiscopat avili, et les bornes

sacrées que la main de nos ancêtres avoit été si longtemps à poser, renversées en un moment. »

Leibniz n'a point fait les premiers pas : répugnance de Bossuet.

On croit généralement que Leibniz fit les premiers pas ; M. de Beausset le représente même se donnant à Bossuet comme médiateur et promettant la réunion des Églises, ou bien comme un homme avide de renommée, qui veut avoir la gloire et sollicite l'honneur de se mesurer avec Bossuet. Leibniz écrivit un peu différemment à Brosseau ; il lui dit que c'est M. l'évêque de Meaux qui, apprenant qu'il parlait d'un *achèvement* à la paix de l'Église, *désira, par l'entremise de madame de Brinon, d'être informé là-dessus* ; et qu'il prit la liberté d'en écrire à cet illustre prélat, pour lui faire connaître le fond de la chose. Mais il ne l'eût jamais fait sans l'agrément de ses maîtres, et nous le verrons, lors de la reprise des négociations, refuser positivement son concours, avant d'avoir été autorisé par l'électeur. M. de Beausset s'est donc trompé sur le rôle et le caractère de Leibniz. Leibniz n'avait écrit à Pellisson qu'à la demande de l'électrice ; il en fut de même avec Bossuet. Il avait prononcé son nom dans une fort belle lettre à Pellisson, mais rien de plus. « M. l'évêque de Meaux, dit-il au landgrave, avec lequel j'ay esté engagé dans une manière de correspondance sur ce que j'avois escrit à M. Pellisson. » Leibniz, en second lieu, ne s'est point jeté dans ce commerce par pure ambition. Leibniz désirait la réunion sans l'espérer. Bossuet, de son côté, ne paraît pas avoir rien fait pour se rendre maître de l'af-

faire, pour l'attirer à lui; il éprouvait plutôt de la répugnance à s'en mêler. C'est à Maubuisson que se trama toute la pieuse intrigue; c'était là le centre des négociations. Dès 1679, la princesse palatine Anne de Gonzague avait formé, de concert avec sa sœur, Louise-Hollandine, le pieux dessein d'y attirer la duchesse Sophie pour la convertir. On se servit cette fois d'une lettre de la duchesse de Hanovre, qu'on avait sollicitée; on la montra à Bossuet. En même temps on écrivit et on fit écrire à Leibniz; mais les circonstances n'étaient plus les mêmes: la mort d'Innocent XI fut préjudiciable à la négociation de l'évêque de Tina, et Bossuet marqua quelque répugnance à suivre ces dames sur ce terrain délicat. On sent aussi parfois à le lire quelque importunité d'avoir à satisfaire la curiosité de ces grandes princesses sur des sujets aussi graves. « Vos grandes princesses m'excuseront, » écrit-il à Leibniz, le 28 août. Cela dit, il traite les coreligionnaires de madame la duchesse de Hanovre d'opiniâtres, *pervicaces!* Le mot restera, il résume toute la controverse de son côté.

De la répugnance! le mot est singulier, mais il est exact. En effet, de deux choses l'une: ou Bossuet connaissait parfaitement l'affaire, ou il ne la connaissait qu'à moitié; et, dans l'une ou l'autre hypothèse, il ne pouvait en espérer de bons résultats. Dans la première, il connaissait les deux faces de la question: d'une part la correspondance avec Pellisson, ce qui ne paraît point douteux, et de l'autre, ce qu'on avait bien voulu lui communiquer de la négo-

Bossuet ne
connaissait
pas toute
l'affaire.

ciation avec Spinola. Or la correspondance avec Pellisson ne pouvait point lui laisser de doute; Leibniz s'y montrait tout entier avec une grande sincérité et une entière franchise, avec ses idées de tolérance, le rejet du concile de Trente, et le dessein bien arrêté de ne point faire de démarche compromettante pour son parti. Mais il est vraisemblable que Bossuet, fort bien informé de ce qui s'était passé avec Pellisson, connaissait moins l'état de la négociation avec Spinola. Car, s'il eût mieux connu les négociations entamées par Spinola et les propositions ratifiées et corrigées par la cour de Rome; s'il eût su l'approbation donnée par le pape et les cardinaux au projet irénique de l'évêque de Tina; connaissant d'ailleurs, comme il le dit, depuis longtemps la capacité et les saintes intentions de cet évêque (1), il n'eût pas sans doute laissé échapper « ces papiers de dessous ses yeux ». Les propositions des protestants modérés, dressées par l'évêque de Tina et approuvées et corrigées à Rome, le sacré collège consulté, le nonce et les généraux d'ordres favorables à l'entreprise, de nombreux théologiens catholiques employés à la mûrir, la déclaration des théologiens d'Helmstadt et de Hanovre favorable à l'autorité du pape, la méthode de réunion publiée par Molanus avec l'autorité du duc Ernest-Auguste, les adhésions par écrit de quatorze princes régnants obtenues dès 1683, les pleins pouvoirs donnés par l'empereur à Spinola et renouvelés en 1691 à la veille de l'entrée de Bossuet dans l'affaire,

(1) T. I, p. 227.

étaient des faits et des démarches considérables, et offraient une base réelle et très-solide à la réunion projetée. Bossuet n'en tient pas compte : c'est dans ce sens tout historique que nous disons qu'il eût été à désirer que Bossuet connût mieux l'affaire. Il avoue lui-même implicitement ne pas connaître l'état de la négociation, puisqu'elle ne lui paraissait pas avoir de suites, au moment où elle en avait de très-réelles et de très-considérables. Leibniz remarque de même que Bossuet ne paraît pas suffisamment informé, et ne *sçavoit pas l'intention à fond* : il lui écrivit pour la lui faire connaître.

Bossuet ne parut pas très-frappé de cette nouvelle ouverture. Quand on le remit sur cette affaire, il énonça d'abord comme principe absolu et rigoureux le maintien pur et simple du concile de Trente. Ce principe unique faisait crouler tout l'ingénieux édifice que Spinola avait élevé avec tant de peine. Il fallait recommencer. Guhrauer a bien compris cela : « L'évêque de Meaux, dit-il, désapprouvait la méthode de Spinola, et il travailla d'abord à démolir l'édifice artificiel qu'il avait si laborieusement élevé. »

Ce résultat fut pleinement obtenu par son premier écrit, *De scripto cui titulus Cogitationes privatae*. Qu'il le sût ou non, c'était la méthode de Spinola qu'il ruinait par cet écrit, et sa logique pressante atteignait, non-seulement Molanus, mais l'évêque de Neustadt. Il ne voulait pas entendre parler d'une réunion préliminaire sans qu'on se fût mis d'accord sur le fond. Or cette réunion préliminaire était demandée

Marche nouvelle imprimée par Bossuet à la négociation.

par les protestants comme une condition *sine qua non*, et elle n'était point refusée par Spinola. Je sais bien que Spinola avait eu la prudence de ne rien faire en son nom, mais de forcer les protestants à s'expliquer. Mais, en écartant la question préalable, Bossuet refusait implicitement de ratifier ce qu'avait fait Spinola; il creusait un abîme entre l'ancienne et la nouvelle négociation : comme Descartes, il renversait l'édifice, et le rebâtissait sur un roc inébranlable.

Bossuet imprimait une marche nouvelle à la négociation. La différence des situations, peut-être aussi des caractères, faisait celle des méthodes. Spinola venait au-devant des protestants : Bossuet voulait qu'il fût bien établi que c'étaient les protestants qui venaient à lui. Spinola, dans sa charité d'évêque, avait entrepris une mission et s'était fait autoriser par le pape : *Quomodo prædicabunt nisi mittantur?* Bossuet, en sa qualité d'oracle des catholiques de France, formule ses principes : « On vient à nous, disait-il, qu'on accepte nos dogmes; ou bien alors pourquoi vient-on? » Bossuet sentait sa force et le laissait trop voir. Au fond, tous deux voulaient la même chose, amener les protestants à reconnaître le concile de Trente; mais Spinola connaissait mieux le terrain et y allait par degrés (1). Bossuet n'admettait point de tergiversation et voulait tout emporter de haute lutte. Spinola paraissait transiger : Bossuet

(1) Leibniz l'avait deviné : « Je m'imagine, écrit-il au landgrave, que son but est sans doute de faire recevoir un jour aux protestans le concile de Trente; mais il y va par degrés conformes à l'humeur et à la portée des gens. » T. II.

n'admettait pas la voie de transaction. Leibniz écrit-il, le 8 janvier 1692, qu'on s'est approché des rives de la Bidassoa (allusion à la paix des Pyrénées), pour passer bientôt dans l'île des Conférences, ou bien lui fait-il remarquer qu'il y a quelque différence entre des avocats qui plaident et des médiateurs qui négocient; Bossuet répond le 12 août, « que les affaires de la religion ne veulent pas estre traitées comme celles du monde, que l'on arrange par voye de transaction, parce que les hommes en sont les maistres; mais que les affaires de la foy dépendent de la révélation. Il ne serviroit donc à rien de faire le modéré mal à propos. » Spinola paraissait admettre la discussion sur certains points controversés : Bossuet n'admit jamais qu'une voie, celle de l'explication. Au fond, le dissentiment le plus grave entre Leibniz et Bossuet, comme nous le verrons, était relatif à la méthode. Bossuet fut toujours l'homme de l'*Histoire des variations* et de l'*Exposition de la foy catholique*. Tel il apparaît dès le début, dominant le débat, tenant d'une main le livre de l'*Exposition de la foy catholique* (a-t-on des doutes, qu'on le lise), s'appuyant de l'autre sur l'immortelle *Histoire des variations* (si celle de Seckendorf est vraie (1), elle doit lui être semblable). C'est un évêque des anciens temps par l'autorité, l'éloquence et le geste. « Veut-on venir à nous, qu'on fasse les premiers pas; » et il commence son écrit irénique par ces hautes paroles : *Favere*

(1) Voir ce curieux témoignage de l'infailibilité que l'évêque s'arrogeait même sur un point d'histoire.

jubemur pacem annuntiantibus. Il y a du docteur et de l'évêque dans ces éloquents plaidoyers : Leibniz se plaint à madame de Brinon qu'il soit trop orateur dans une discussion d'affaires. « J'y voudrois, lui écrit-il, un raisonnement sec et serré comme celui d'un teneur de livres. » « J'espère, dit Bossuet, en envoyant ses réflexions où il s'est à dessein retranché tout élan, qu'on sera content de nous. L'ordre en est tout scolastique. »

On le voit : avec Bossuet, l'affaire a complètement changé de face ; c'était une négociation dans les vues de Leibniz, autorisé à le croire d'après les ouvertures de Spinola. Bossuet en fait une controverse, et les éditeurs de Bossuet ne se sont pas trompés en rangeant ses écrits sous ce chef. Or, si Bossuet était dans son droit d'évêque catholique, dans la tradition constante de l'Église et des théologiens les plus autorisés, Leibniz se croyait aussi dans le sien en lui faisant remarquer la différence qu'il y a entre des avocats qui plaident et des médiateurs qui négocient. Le procédé irénique consistait précisément à supprimer les controverses, en conciliant les articles conciliables, et en renvoyant à un autre moment la discussion des articles non conciliables. On était fatigué des disputes, disait-il, cette voie ne menait à rien. Le fait est que, dans les idées de Leibniz comme des princes allemands, il s'agissait d'abord d'une union civile et politique ; l'intérêt de l'Église ne venait qu'après.

Distinction

Il y a deux choses distinctes et qu'on ne saurait

distinguer trop soigneusement dans l'affaire de la réunion, l'union civile et politique, à laquelle travaillait surtout Leibniz dans des vues d'agrandissement temporel pour la maison de Hanovre, union dont l'Allemagne avait besoin, qui devait surtout profiter à l'empereur et aux princes allemands ; puis l'union ecclésiastique et religieuse, dont s'occupait exclusivement Bossuet, et qui ne pouvait être obtenue par les mêmes moyens que l'autre. Leibniz travaillait surtout à la première ; Bossuet s'occupait exclusivement de la seconde : il n'est pas étonnant qu'ils ne s'entendissent point. Leibniz aurait pu éviter bien des pourparlers inutiles en déclarant franchement à Bossuet les intentions de ses maîtres. Il a lui-même fort bien expliqué cela plus tard, quand il s'est agi d'unir entre elles les sectes divisées de la réforme. Il distinguait la tolérance civile et la tolérance ecclésiastique, et les différentes sortes d'union qu'on pouvait espérer ; il poussait plus loin encore ses distinctions, jusqu'à spécifier l'*union conservatrice*, qui laissait à chaque Église son individualité ; l'*union tempérée*, qui cherche des moyens de rapprochement par voie de conciliation, et l'*union absorbante*, la seule que comprissent Bossuet et tous les catholiques de la stricte observance. Mais, en vérité, Leibniz ne pouvait espérer faire entrer son adversaire dans toutes ces distinctions. Bossuet ne se fût point laissé un seul instant éblouir par de telles subtilités métaphysiques : pour lui il n'y avait point d'union civile sans union religieuse. L'histoire s'est chargée de lui don-

importante
entre la tolé-
rance civile
et l'union re-
ligieuse.

ner raison. L'unité politique de l'Allemagne semble dépendre encore de son unité religieuse, et tous les efforts de ses politiques n'ont pu aboutir qu'à une confédération d'où les jalousies ni les haines ne sont point exclues, et où les intérêts particuliers dominent l'intérêt général.

Leibniz avait raison de travailler de toutes ses forces à l'unité civile et politique de l'Allemagne. Jamais cette unité, brisée par la réforme, n'eût été plus nécessaire, pour qu'elle fût puissante contre l'étranger, pour qu'elle réunît en un seul faisceau toutes ses forces divisées contre Louis XIV ; mais avec Bossuet il ne pouvait être question de cela, en vérité ! Louis XIV ne pouvait désirer l'unité politique de l'Allemagne, et Bossuet s'en inquiétait médiocrement. Si jamais donc il fut démontré qu'on avait fait une faute en portant sur un terrain étranger une question allemande, ce fut bien en cette circonstance, où le seul résultat obtenu fut de démontrer qu'on n'entamerait jamais Bossuet sur le dogme, et que, sur ce terrain, il était invincible. En vain Leibniz s'animant lui dit : « C'est du costé des vostres qu'on a commencé à faire cette ouverture (1), » cela ne touchait point Bossuet, mais Spinola. Bossuet n'avait point fait d'avance. Cette marche avait ses inconvénients pour la négociation entamée par la cour de Vienne avec les princes protestants de l'Allemagne : mais elle avait aussi de grands avantages : elle était nette et franche. Elle avait le mérite de supprimer

(1) L. du 23 octobre 1693.

jusqu'à l'idée de piège; elle était de plus conséquente : Bossuet parlait en évêque, il avait le courage de la vérité : il ne mettait point la charrue devant les bœufs, il débarrassait l'affaire, en y entrant, de tout intérêt terrestre, de toute arrière-pensée politique. Faisons comme lui, dégageons-nous de tout intérêt humain et de toute diplomatie : c'est le seul moyen de bien se rendre compte de l'état de la question entre Leibniz et Bossuet.

Je suppose un homme, un méditatif, qui n'est pas éloigné de la réunion, et qui compose une exposition de la foi un peu plus particularisée que celle de M. de Condom, où il tâche de s'expliquer le plus exactement et le plus sincèrement possible sur les articles disputés, évitant les équivoques et les termes de la chicane scolastique, et ne parlant que par des expressions naturelles; il soumet cette explication au jugement de quelques évêques des plus modérés du parti de l'Église romaine, et, pour en faire juger plus favorablement, il ne demande pas s'ils sont de son sentiment, mais seulement s'ils tiennent son sentiment pour tolérable dans leur Église. Je suppose encore que cet homme soit Leibniz, et que l'évêque consulté s'appelle Bossuet. On voit quel intérêt prend cette question ainsi dégagée de toute politique et réduite à ses termes les plus simples. Il s'agit de savoir si Leibniz pourra obtenir de Bossuet un brevet de catholicité dans les termes d'une exposition de foi faite comme il est dit plus haut; si Bossuet, comme évêque, peut le recevoir à sa communion.

La question réduite à ses termes les plus simples : Leibniz est-il catholique ?

Or cette hypothèse n'en est point une : la supposition n'est plus à faire, elle a été faite ; Leibniz a dressé, non pas un, mais plusieurs projets auxquels peuvent s'appliquer les termes que nous avons cités. Bossuet a été consulté, et Bossuet a répondu. Nous n'avons point à discuter ici si cet ouvrage s'appelle *Systema theologicum* ou de tout autre nom. Qu'il suffise de savoir qu'il n'y a pas qu'un projet de Leibniz, mais plusieurs, auxquels convient le signalement qu'il a donné, et que le *Systema theologicum* ne prouve ni plus ni moins que les autres projets qu'on trouve de sa main à Hanovre ; qu'ils ont de même pour objet l'exposition des dogmes catholiques, et qu'ils sont tous écrits dans ce même esprit de conciliation et de modération pour lequel on a créé ce beau mot d'*irénique*, *irenica* (εἰρήνη, paix) (1).

D'ailleurs, à quoi bon chercher à Hanovre parmi des écrits que Bossuet n'a point vus, quand nous avons cité l'exposition si conciliante et si modérée de Molanus adressée à Bossuet sous le nom de *Cogitationes privatæ*, qui n'a été, nous l'avons vu, envoyée qu'après avoir été arrêtée et convenue avec Leibniz, et revue par lui, et qui se termine par cette question posée : « En faisant cela ou en croyant ainsi, est-on digne d'être reçu dans l'Église, ou bien est-on hérétique et opiniâtre ? »

Or, la réponse de Bossuet, nous la connaissons déjà : elle fut terrible, elle surprit Leibniz, elle lui parut sévère, imméritée. Cette réponse fut : « Non,

(1) T. II.

celui-là n'est point catholique; oui, il est hérétique et opiniâtre. » Ainsi tombaient toutes les espérances de Leibniz, d'obtenir pour lui-même ou pour d'autres (peu importe) un brevet de catholicité sans abjurer, et ses subtiles distinctions entre hérétique matériel et formel; ainsi venait échouer cette innocente adresse dont il comptait se servir *in propria causa* pour obtenir un brevet de catholicité; ainsi l'inflexible autorité de l'évêque catholique venait barrer la route à Leibniz et lui ôter cette trompeuse sécurité qui respire dans ces paroles : « Soit que cela réussisse ou non, celui qui a fait le sien pour n'être point dans le schisme est en effet dans l'Église, au moins *in foro interno*. »

Je ne sais, mais il me semble que l'intérêt de la correspondance entre Leibniz et Bossuet est tout entier dans ce coup de foudre, dans cet anathème suspendu par l'évêque catholique sur la tête de Leibniz déclaré par lui, sans périphrase, hérétique et opiniâtre, et qui justifiait dans une certaine mesure sa crainte d'être rejeté plus tard pour ses opinions philosophiques d'une communion qu'il eût désirée. Et quand on pense que lui-même avait provoqué cet arrêt, qu'il ne se fût jamais attendu à la réponse, on trouve à cette péripétie je ne sais quoi d'imprévu et de tragique. Leibniz se disait et se croyait catholique de cœur. Bossuet ne veut point lui laisser cette chimérique espérance. On n'est point catholique quand on s'élève contre le concile : on n'est point catholique sans l'obéissance à l'autorité infail-

Intérêt de la question ainsi posée.

libre de l'Église du Christ. « C'est en cela, lui dit-il, que consiste l'opiniastreté qui fait l'hérétique et l'hérésie. Or, si pour n'estre point opiniastre il suffisoit d'avoir un air modéré, des paroles honnestes, des sentimens doux, on ne sçauroit jamais qui est opiniastre et qui ne l'est pas. Mais, afin qu'on puisse connoître cet opiniastre, qui est hérétique, et l'éviter selon le précepte de l'Apôtre, voici sa propriété incommunicable et son manifeste caractère : c'est qu'il s'érige luy-mesme dans son propre jugement un tribunal au-dessus duquel il ne met rien sur la terre. » Jamais personne, même parmi les catholiques, sans en excepter Arnauld, n'avait parlé à Leibniz de ce ton : Leibniz se sentit atteint, il fut blessé, d'autant plus blessé qu'il s'était attiré cette foudroyante réponse par ce qu'il avait considéré jusqu'alors comme une adresse innocente.

L'autorité
et la raison.

Mais ce serait donner une idée fautive de ce débat que de ne pas indiquer les causes qui empêchèrent Leibniz et Bossuet de s'entendre complètement : c'est que les deux adversaires n'étaient plus Bossuet et Leibniz, mais deux plus intraitables et plus antiques adversaires, qui combattaient déjà sous les noms de saint Augustin et de Pélage, de saint Anselme et de Roscelin, et qui ne sont autres que l'autorité et la raison. Bossuet le lui fait bien entendre dans cette foudroyante réponse ; et il se plaît à l'humilier, à la porter par terre, cette hautaine raison, dans les lettres qui suivent. Une fois l'ennemi démasqué, il n'a plus de cesse qu'il ne l'ait terrassé et vaincu,

sinon dompté. C'est elle qu'il accable par des règles vraiment excessives et qui échappent à son domaine. C'est contre elle qu'il formule ses deux grands axiomes, que n'admet pas Leibniz, et qu'il ajoute cette règle, inacceptée par lui, qu'en matière de foi *il faut se crever les yeux pour voir clair*. Bossuet allait trop loin pour abattre cette orgueilleuse raison : il remonte jusqu'au *Credo quia absurdum* de Tertulien. Telle n'est point la doctrine du *Discours de la conformité de la raison et de la foi*, qui ouvre la Théodicée. Là on trouve des principes plus humains, plus modérés, et un vigoureux essai de conciliation entre la foi et la raison. Là on trouve rétorquées les prétendues objections insolubles de Bayle, et posées les règles d'un accord durable et perpétuel entre la raison et la foi.

Mais alors n'est-on point frappé de ce contraste entre le *Discours* et la correspondance avec Bossuet, de ce désaccord entre la théorie et la pratique? A en croire le *Discours de la conformité* et la haute raison qui l'a dicté, rien n'est plus facile que de mettre d'accord les hérétiques avec l'Église : quelques concessions mutuelles suffisent; l'aveu des miracles qui ne sont pas *contra rationem*, mais *supra rationem*; le sacrifice des simples vraisemblances, et le juge des controverses accepté des deux partis, et l'union est faite; mais dans la pratique il n'en est pas ainsi. Les difficultés naissent des difficultés, le conciliateur lui-même le plus décidé à la modération devient controversiste, et l'on remarque quelque aigreur dans

Pratique et
théorie.

ses dernières lettres et de la vivacité dans ses notes confidentielles. C'est qu'en effet rien n'est plus beau, plus désirable en théorie que ces unions ; mais rien n'est plus difficile dans la pratique. Quel exemple plus mémorable que celui que nous avons sous les yeux ! L'abbesse de Maubuisson, frappée de ces obstacles, y voyait l'action d'une puissance surnaturelle, ennemie du bien, qu'elle caractérisait avec esprit dans une lettre à sa sœur : « C'est le diable, disait-elle, qui ne veut pas que l'union se fasse : il ne veut que la discorde partout. » Mais, sans recourir à ces causes plus cachées et à cette influence mystérieuse qui ne paraît que trop marquée dans certains événements de cette histoire, n'avons-nous pas l'homme et ses misères qui expliquent tout ? N'avons-nous pas aussi ces causes profondes et qui subsistent encore ?

Toute doctrine qui tend à dominer les esprits est nécessairement intolérante ; elle ne vit qu'à la condition de tout soumettre à son principe, de s'imposer à la raison et de vaincre les résistances qu'on lui oppose. Il n'y a pas sur ce point de différence sensible entre la théologie et la philosophie ; seulement c'est une loi de l'histoire qu'en général l'intolérance des philosophes succède à celle des théologiens, et qu'après un temps de luttes terribles, quelquefois sanglantes, elles s'accrochent politiquement pour vivre ensemble : la politique et la raison d'État frayent ainsi la route à la tolérance. Il n'y a donc pas, comme on le dit trop souvent, que deux élé-

La religion
et la politi-
que.

ments en présence ; il y en a trois : la théologie, la philosophie et la politique ; et le dissentiment le plus profond n'est pas toujours entre les deux premières : il est souvent entre la religion et la politique. C'est la politique qui s'est affranchie la première, et bien avant la Renaissance, des liens de l'autorité ecclésiastique ; c'est la politique qui, en Italie, en face même de la papauté, a trouvé son code dans les immortels *Discours sur la première décade de Tite-Live* ; c'est elle qui depuis, en France, à cherché à tenir la balance égale entre les deux partis, ou à la faire pencher, au gré de ses caprices ou de ses intérêts, d'un côté plus que de l'autre ; c'est elle enfin qui, opposant principe à principe et conquête à conquête, a dressé l'instrument de paix de Westphalie comme en réponse à Trente : chacune est dans son droit. La politique ne vit pas de doctrines, mais de compromis ; de dogmes, mais de transactions : c'est là sa faiblesse, mais c'est aussi sa force. Elle se transforme suivant les besoins des temps, et, comme le dit si bien Bossuet, les hommes en sont les maîtres. Mais le dogme, mais l'immuable théologie, ne connaît pas ces compromis ; elle ne saurait se modifier d'un siècle à l'autre, et, quand les générations ont lutté pour une conquête ou pour une liberté, elle formule sur leurs ruines les mêmes dogmes et les mêmes anathèmes.

Entre la politique et la religion, entre le diplomate et le théologien, entre le traité de Munster, qui formule la tolérance, et le concile, qui lance l'anathème,

Rôle de la philosophie.

quel sera le devoir de la philosophie ? En principe, la philosophie ne peut ni ne doit transiger plus que la théologie. Si elle voit le vrai, et surtout si elle le tient, il faut qu'elle le suive, sans vue de côté, ni à droite, ni à gauche. Seulement, dans le débat qui nous occupe après Leibniz et Bossuet, la philosophie ne pouvait pas ne pas être frappée du contraste que nous signalions entre le concile de Trente et le traité de Westphalie, ces deux colonnes, l'une de l'Église ébranlée et de tout l'ordre catholique, et l'autre de l'ordre politique et de l'équilibre européen ; et, suivant qu'elle passerait par l'une ou l'autre de ces deux portes de l'histoire moderne, il fallait s'attendre à ce que l'issue serait très-différente. Leibniz, nous l'avons vu, s'était décidé pour Munster contre Trente, ou pour le principe de la tolérance européenne contre ce qu'il appelait l'intolérance romaine ; et, bien que des vues politiques sur l'unité de l'Allemagne aient dû influencer sur cette détermination, il serait faux de croire que la philosophie n'y eût point de part. Le principe le plus profond de sa philosophie, au contraire, était de tout pacifier, de tout concilier ; et ce principe nous donne un commencement de solution au problème de la réunion.

Entre Leibniz, maintenant le principe de la réforme, et Bossuet, tout aussi ferme à maintenir celui du catholicisme, l'union était-elle possible ? Il semble que poser la question ce soit la résoudre. Bossuet ne la croyait ni possible ni désirable, parce qu'il jugeait ces deux principes radicalement contraires,

Les conciliations impossibles.

et par conséquent inconciliables. Leibniz, au contraire, voulait l'union *salvis principiis*, et la croyait possible, parce qu'il était éclectique. Mais accorder à Leibniz que son parti, celui du moins qu'il avait accepté la mission de défendre, pouvait être admis à la communion de l'Église en gardant son principe, e'eût été reconnaître la réforme, et Bossuet ne la reconnaissait ni en droit, ni en fait, ni comme un principe arrivé à sa maturité, ni comme un événement nécessaire. Leibniz, au contraire, tout en n'en reconnaissant pas la nécessité ni la convenance, en la regrettant même, l'acceptait du moins comme un fait accompli. Bossuet était conséquent à l'orthodoxie, qui était l'invariable règle de ses jugements. Seul, ou presque seul, dans ce dix-huitième siècle déjà si ébranlé par l'esprit d'incrédulité, il veille sur les remparts à la défense de la foi. Leibniz, esprit plus moderne, plus progressiste, et comme agité de pressentiments nouveaux, veut, à peu près comme Schelling, une religion des philosophes, qui n'est autre que celle du Christ élargissant ses cadres, et présentant dans une belle concorde les principaux dogmes de la religion naturelle et de la révélée. Ce qui paraissait à Bossuet une monstrueuse prétention et un impur alliage, était pour Leibniz une loi de l'histoire et de la philosophie. Ces conciliations impossibles ou prétendues telles, il consacrait résolument sa vie à les entreprendre, et, à force de labeur et de génie, il était parvenu déjà à les réaliser sur plus d'un point. Il ne désespérait pas de la plus dif-

ficile de toutes , de celle qu'il exprimait ainsi : *la nature et la grâce, la raison et la foi, la philosophie et la théologie*. Il semble en tout cas, et quelle que soit la solution déjà entrevue dès la fin de ce premier volume, que le problème ainsi posé ait bien son prix.

FIN DE L'INTRODUCTION.

SOMMAIRE HISTORIQUE

DES

NÉGOCIATIONS RELIGIEUSES

Ce sommaire est la traduction d'une relation authentique et confidentielle, rédigée par Spinola, évêque de Tina, l'un des principaux négociateurs de la pacification religieuse, et transcrite en entier de la main de Leibniz. On trouvera le texte latin au bas des pages.

1661.

L'électeur de Brandebourg donna par lettres de créance pouvoir (à Spinola, évêque de Tina) de traiter de la pacification religieuse entre les associés de la nouvelle société Indo-Germano-Hispanique.

NARRATIO

1661.

Elect. (1) Brand. (2) per credentiales potestatem dedit de religionis conciliatione inter socios novæ societatis Indicæ-Germanico-Hispanicæ tunc designatæ.

(1) Elector. (2) Brandeburgicus.

1662.

Philippe IV, roi d'Espagne, accepta les conditions, et, dans un article composé à ce sujet, il promit l'intervention de toute sa puissance.

Sous Clément IX, quelques princes protestants s'abouchèrent avec l'électeur de Mayence et d'autres, pour parler de la réunion.

1664.

Vers 1664, élection d'un nouveau définiteur général de l'ordre des Franciscains dans Araceli (1).

1671.

Lettre de l'évêque de Tina au cardinal Albrizii, nonce à Vienne.

1674.

Albritius, ayant entendu ces dispositions, fut enflammé du même zèle que son maître, et procura à (Spinola) la mission de l'empereur.

1675.

Le cardinal Albritius, nonce à Vienne, après avoir pris connaissance de toutes ces choses, désira la poursuite des

(1) Célèbre couvent de l'ordre à Rome.

1662.

Philippus IV, rex Hispaniarum, accepit conditionem, et in articulo hanc in rem conscripto omnis potentiae suae interpositionem promisit.

Sub Clemente IX, nonnulli principes protestantes cum electore Moguntino et aliis de reunione locuti.

Circa 1664, electus ordinis Seraphici definitor generalis in Ara Coeli.

1674.

13/23 decembris. Rex Sueciae per ablegatum Caesari Hungaricos ecclesiastas expulsos commendans inter rationes adduxit.

Albritium, auditis dispositionibus, zelus domini invasit et missionem Caesaris procuravit.

1675.

Cardinalis Albritius, Viennae nuntius, rebus cognitis prosecutionem ire-

négociations iréniques. Au mois d'août, on se rendit en Saxe pour y recueillir les déclarations secrètes et favorables au projet des théologiens de ce pays. Mais, comme les prédicateurs expulsés de Hongrie réclamaient, on conseilla à l'électeur de Saxe (ce fut, je crois, Burkersrod, L.) de charger ses théologiens de prescrire des formules plus modérées afin que l'on pût plus facilement recevoir les exilés.

2/12 août. D'après les conseils du cardinal Albritius, l'empereur répondit que, sans exclure ce qui regardait les exilés, il s'attendait encore, non-seulement à voir proposer une doctrine modérée, mais des moyens efficaces et généraux pour arriver à une entière union.

Le 4 novembre, l'électeur répondit de nouveau qu'il n'osait point entreprendre une œuvre si universelle, sans le concours des autres princes protestants. Paroles de l'électeur, 2/12 août.

1676.

L'empereur, sur les instances du nouveau nonce Buonvisio (auquel Albritius avait donné ses instructions), envoya des délégués auprès de tous les princes protestants de l'Allemagne. Albritius l'avait fortement recommandé à son successeur.

hic negotii desideravit. Unde mense augusto itum in Saxoniam et obtenta declarationes theologorum secretae et faventes. Et cum tunc clamarent praedicatores Hungariae expulsi, persuasum est electori Sax. (1) per amicum (Burkersrod, credo) (2) ut Augustissimo offerret per suos theologos curaturum moderatas formulas praescribi quo facilius exules recipi possent.

2/12 Aug. Caesar, horante card. (3) Albricio respondit spem de exilibus restituendis non excludendo se exspectare, ut circa moderationem doctrinae imo plenam unionem viam bonam ac universalem proponat.

Hic mense nov. 4, respondit se absque aliorum principum protestantium concursu opus universale aggredi non audere. Verba electoris 2/12 aug.

1676.

Imperator, commendante novo nuntio Buonvisio (quem Albritius edocuerat quid ageretur), misit ad omnes principes Germaniae protestantes. Albritius rem enixe (4) successori commendaverat.

(1) Saxonicis. (2) Nota Leibnizii. (3) Cardinali. (4) Buonvisio.

On arrive en 1676 à la cour de Hanovre auprès du duc Jean-Frédéric, et on se concerta avec les autres princes de Brunswick et de Brandebourg. L'empereur et Buonvisius recommandèrent Spinola au duc de Hanovre, qui prit la direction par la suite.

1677.

28 février (1). L'électeur Charles-Louis écrivit que l'affaire était digne d'être traitée publiquement.

Linsbourg, 3 juin. Jean-Frédéric répond à la lettre datée de Mayence 16 mai.

On en réfère au pape Innocent XI pour recevoir des instructions; on est admis en audience immédiatement. Après les consultations les plus sérieuses, on donne les instructions les plus complètes et un bref apostolique; on mande, sous le voile d'autres négociations, de solliciter doucement un bref spécial. Le pontife députe auprès de l'empereur Cibo, Pio, Spinola, Albritius et les théologiens Laurea, Ricci et (Spinola) lui-même, nommé solliciteur par Albritius : on obtient une lettre écrite de la main du pape. — Les obstacles à l'union, qu'on avait exposés, étaient : le calice

(1) 7 février.

Ventum ad aulam Hanoveranam Joh. Fred. (5) ducis et cum aliis Brunsvicensibus principibus et Brandeb. (6) (conventus Spinola), Caesar et Buonvisius duci Hanoverano tunc commendarunt. Hic ulterius direxit.

1677.

28 feb. (7). Scripsit El. (8) Carol. (9) Ludovicus rem publice tractari dignam esse.

Linsbourg, 3 juin. Jean Frideric répond à la lettre datée de Mayence, 16 mai.

Itum ad pedes Innocentii XI pro ulteriori mandato. Subito auditur. Post gravissimas consultationes, datur plena instructio apostolicumque breve, et mandatum prætextu aliarum negotiationum porro suaviter sollicitandi speciale breve commendatorum. Ad Caesarem deputati fuerunt a pontifice Cibo, Pio, Spinola, Alberitius, theologi Laurea, Ricci et episcopus ipse sollicitator ab Alberitio nominatus. Scheda propria manu scripta. — Obstacles exposita : calix, cœlibatus, imperfecta doctrinae conformitas, tunc

(5) Johannis Frederici. (6) Brandenburgensi. (7) Februarii. (8) Elector. (9) Carolus.

(eucharistique), le célibat et la conformité de la doctrine, encore imparfaite. On discuta et approuva alors les explications modérées des frères de Walemburek, Gibbon de Burgo et d'autres catholiques.

Le pape, par le bref susdit, assura l'évêque de sa protection spéciale. L'empereur écrivit au pape qu'il espérait de grandes suites de cette affaire, et les propositions des modérés furent alors renvoyées corrigées par le cardinal Albritius.

Le pape aussi voulut, même alors, qu'on traitât de la suppression de l'alternative.

1678.

17 avril. On était encore à Rome : Albritius dit d'envoyer la formule du bref tel qu'on le désirait.

L'empereur envoya de nouveau (l'évêque) vers les princes de l'Allemagne, en le chargeant d'autres affaires importantes : les armes, et une milice perpétuelle devait être mise en avant, à l'ombre de laquelle la chose sacrée se trouverait à couvert.

On aborde ainsi l'électeur de Saxe, le Palatin, les princes de Brunswick, de Hesse, de Bayreuth, de Nuremberg, d'Ulm, de Francfort, d'Augsbourg. Quatorze princes régnants pro-

discussæ et probatæ explicationes moderatæ Walembarekiorum Gibbonis de Burgo et similium cathol. (1).

Pontifex, per breve dictum, episcopum (2) de speciali protectione securum reddidit. Cæsar tunc ad pontificem scripsit quod ex tractatu riberes fructus speret. Propositiones moderatorum correctæ a card. (3) Albrifio tunc missæ.

Papa tunc etiam tractari de tollenda alternativa voluit.

1678.

17 april. Fuit adhuc Romæ Albrifius, ut formulam brevis quam desideret mittat.

Cæsar deinde misit rursus ad principes Germaniæ, aliis negotiis gravibus commissis. . . . et miles perpetuus quorum prætextu et umbra etiam res sacra tegetur.

Ita adifi el. Sax. (3), Pal. (4), duces Brunsw. (5), Hæss. (6), Bareith. (7), Nurebrg (8), Ulm. ff. (9), Aug. (10). Quatuordecim principes regnantes

(1) Catholicorum. 2 Scilicet Tinensem ipsius narrationis autorem. (3) Elector Saxonie (4) Palatinus. (5) Brunsvicensis. (6) Hæssia. (7) Bareuth. (8) Nuremberg. (9) Francfort. (10) Augsbourg.

mirent par écrit leur concours à l'empereur dans l'affaire sainte : ce furent ceux de Saxe, de Brandebourg, du Palatinat, de Gotha, d'Eisenach (d'Iéna et Weimar), d'Anspach, de Cell, de Hanovre, Wolfenbittel, Cassel, Wurtemberg, Gottorf, Anhalt. Cinq princes firent donner un avis des théologiens, approuvant le résumé de Spinola (*substantialia*), approbation qui fut consignée dans un écrit public : c'étaient ceux de Hanovre, Zell, Wolfenbittel, Anspach, Anhalt. Trois voulurent qu'elles servissent à la place de l'interim en Hongrie. Voyez l'*Abrégé de la relation secrète*.

Après la mission de l'année 1678, la peste survint et dura deux ans.

1682 et 1683.

La négociation fut interrompue, mais elle fut reprise; une nouvelle commission, sans un caractère public, fut donnée : elle fut envoyée avec des lettres de l'empereur aux électeurs de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, à tous les princes de Brunswick régnants (Jean-Frédéric était déjà mort), au prince de Hesse à Cassel, aux ducs de Saxe à Gotha, Eisenach, Weimar, aux princes de Anhalt, Anspach, Bareith, et enfin au duc de Wurtemberg. Ce fut en le quittant qu'on alla de nouveau à Rome [en 1683 sans doute (1)].

(1) Note de Leibniz.

responsoriis litteris Caesari opem in sancto negotio spondent. Hi sunt Saxo, Brand. (11), Pal., (12) Gotha, Eisenach (pro se Iena et Weimar), Anspach, Cell, Hanover, Wolfenbittel, Cassel, Wurtemberg, Gottorf-Anhalt.

Quinque principes procurarunt sententiam theologorum substantialia approbantium solenni scripto comprehensam, nempe Hanover, Cell, Wolfenbittel, Anspach. Anhalt. Tres probarunt pro interim apud Hungaros promoveri. Vide Compendium relationis secretæ.

1268-1683.

Post missionem anni 78, pestis supervenit et ad biennium duravit. Ita cessatur, deindè missio nova sine publica tamen commissione cum solis Caesaris (litteris) ad novos electores Saxonie et Palatinatus et Brandenburgensis, omnes regnantes Brunsvicenses (extincto jam Johanne Frederico), Haessiae in Cassel, duces Saxonie in Gotha, Eisenach, Weimar, principes de Anhalt, Anspach, Bareith, ac denique ad ducem Wurtemberg. quo (puto 83) (1) discedens Romam rursus petiit.

(11) Brandenburgensis. (12) Palatinus. (13) Nota Leibnizii.

Ensuite vient un voyage fait après la diète de Hongrie, puis le retour dans l'empire pour affaires de religion, puis la guerre actuelle (avec les Turcs).

L'électeur de Brandebourg à Berlin avait été rendu hostile par la faction de la *Croix*, d'autres étaient atteints de fièvres malignes ; et l'évêque lui-même, cloué sur son lit par une sciatique opiniâtre et ne pouvant s'appuyer que sur le côté gauche, se fit transporter à l'aide d'une chaise à porteurs dans les autres cours.

Quelques théologiens de Tubingue conférèrent avec l'évêque.

1684 et 1685.

Le cardinal Cibo, d'après l'ordre du pape, écrivit à l'évêque et proposa de lever l'alternative ; l'empereur l'approuva.

La lettre imprimée envoyée aux Hongrois, est datée de novembre 1681. — 16 janv. 1684, lettre de l'électeur de Trèves au cardinal : Il dit que « si ses conseils salutaires sont bien reçus, l'affaire lui donnait un grand espoir, lui-même ne se le dissimule pas, parce qu'il a entendu de la bouche de l'évêque dans quelle situation était l'affaire. »

Post factum iter ex diæta Hungariæ : post reditus ad imperium pro religione ac hodiernum bellum (Turcicum) (1).

Berolini (elector) per..... et crucis factionem. tres reliqui per malignas febres, ipse ex sciatica pertinaci lecto affixus, non nisi lateri sinistro innixus ad reliquas aulas in sella manibus portari voluit.

Tubingenses quidam contulere eum episcopo.

1684-1685.

Cibo cardinalis, jussu papæ, scripsit ad episcopum et de alternativa tollenda (sententiam aperuit, quam et Cæsar approbavit).

Epistola ad Hungaros impressa (mensem) habet novembrem 1681. — 16 januar. 84. Epistola electoris Trevirani ad cardinalem de comitibus... et scribit si salutaria ejus consilia locum invenimus, de prospero successu tanti negotii spem non exiguam affulgere, se ipsum id sibi polliceri, quia coram ab episcopo intellexerit quo in cardine res versetur.

1. Ledwiza nota.

On va de nouveau à Rome, parce que des malveillants avaient répandu le bruit qu'on avait promis des choses illicites aux protestants. On produit les originaux, qui prouvent que tout avait été fait au nom des protestants. Albritius était déjà mort.

Le pape, dans une lettre orale, promet d'accorder quelques nouvelles concessions; il ordonne cependant qu'à cause de la faction française on agisse pendant quelque temps comme de son propre mouvement, *proprio motu*.

Pendant ce temps, on écrit au nonce et cardinal Bonvisi. Les autres cardinaux firent de même à Bonvisi, et les généraux des jésuites, des dominicains et des franciscains aux leurs.

L'empereur (est-ce ce mot ou celui de *ego, moi?* L.) envoya à Rome un professeur de théologie, témoin oculaire de plusieurs choses graves; cet homme avait été déclaré digne de foi par ses supérieurs (au nombre desquels se trouvait l'évêque dans sa relation secrète de Rome).

Charles de Noyelle, général de la société de Jésus, écrit le 11 nov. 1684 à l'évêque à Vienne. Idem, le 19 août 1684. Il dit que l'affaire a été examinée et approuvée par Pietro Marino, général des mineurs d'Ara Cœli. 20 août 1684.

Un livre français paraît à Amsterdam (N. d. L. R. D. L.), où il était parlé de l'*envoyé* : cela fut mal pris à Rome.

Iterum Romam itum, quod (factio gallica) sparsissent malevoli protestantibus indebita promitti. Producta sunt originalia, ex quibus apparebat omnia protestantium nomine acta. Albritius jam obierat.

Pontifex, per epistolam oralem, de quibusdam gratis concedendis assecuravit; præcepit tamen ut interim quasi proprio zelo ageret factionis gallicæ causa.

Interim nuntio et cardinali Buonvisio commendante, idem fecere cardinales alii ad Bonvisium, et generales Jesuitarum, Dominicani, Franciscani ad suos.

Cæsar (an ego? puto) publicæ theologiæ professorem plurium graviorum rei circumstantiarum testem ocularem Romam misit, quia superioribus suis (in quibus episcopus in secreta Romæ relatione) fide dignus declarabitur.

Carolus de Noyelle, præpositus generalis societatis Jesu (11 nov.); ad episcopum Viennam scribit (idem, 19 aug.). Dicit rem fuisse examinatam et probatam Petro Marino, Minorum generali Ara cœli (20 agosto).

Amstelodami prodit libellus gallicus (N. d. L. R. D. L.), ubi de deputato, que male accepta Romæ.

Le nouveau gouverneur de Rome est informé par S. E. Spinola, son patron.

Après le retour de Rome, on se reposa pendant six ans, jusqu'à ce qu'un vicaire apostolique (l'évêque de Joppé) et un missionnaire en Saxe le pressèrent de nouveau, lui répétant qu'auparavant on n'avait point agi sérieusement, mais que c'était pour des intérêts humains.

1688.

Par l'intermédiaire de Martin de Esparsa de la société de Jésus, assisté du général Tyrso Gonzalez, on obtient l'assistance des jésuites qui promettent leurs navires pour appuyer cette sainte et grande affaire.

Sous Innocent XI, on alla deux fois à Rome dans l'espace de huit mois; furent commis : Cibo, Pio, Spinola, Alberici, le théologien Laurea, devenu cardinal plus tard, Perez, maître du palais et confesseur. Le pape vit et examina lui-même les originaux du pouvoir, et assura l'évêque qu'il recevrait en leur temps les dispenses nécessaires.

Lorsque la faction française se fut opposée à Rome (1684), il voulut que l'évêque agit comme de son propre mouvement, en dissimulant les instructions papales. Il recom-

Novus urbis Romæ gubernator informatus ab E^mo Spinola, suo patrono.

Post reditum Roma, quies ad sexennium donec vicarius apostolicus (episcopus Joppensis et missionarius, in Saxoniam missus, urere dictitantes antea non serio actum, sed ob causas mundanas.

1688.

1 jul. Per Martinum de Esparsa, societatis Jesu, quod pater generalis Tyrso Gonzalez assistat *con orden que si en el sancto y grande negocio. . . alumnos Jesuitas querian administrarlo, sera bien dar ariso. . . Por que no se dara impulso muy efficace*, et 30 octobr. scribit ipse generalis episcopus, ut si quid desideret, per patrem Martinum de Esparsa significet.

Romæ bis per octo menses, sub Innocentio XI : ibi commissi Cibo, Pio, Spinola, Alberici et ex theologis Laurea post cardinalis, magister sacri palatii confessoriusque Perez : papa potestatis tantum originalia ipsemet vidit et examinavit. Episcopum de dispensationibus suo tempore dandis securum esse jussit.

Cum factio gallica se Romæ opposuisset (1684), voluit ut adhuc quasi proprio zelo ageret instructiones papales dissimulando, commendavit rem Euro-

manda l'affaire à Buonvisio, cardinal et nonce à Vienne ; d'autres cardinaux la recommandèrent aussi, et les généraux des augustins, jésuites, dominicains, franciscains, en firent autant.

Négociation avec les Hongrois. La lettre aux Hongrois imprimée avait été donnée dès le mois de novembre 1681, date qui fut corrigée à la main et dont on fit le 8 décembre 1681 ; la lettre de l'empereur aux Hongrois est datée du 20 mars 1691.

1691.

Plein pouvoir envoyé par l'empereur aux Hongrois. On reprend l'affaire à Ratisbonne, Heubel, plénipotentiaire de l'électeur de Mayence ayant insinué un avis favorable. Communication avec les Hongrois et les magnats catholiques.

Les communautés convoquées répondent d'une manière édifiante.

Relation entière pour le pape Innocent XII.

1692.

Lorsque les communautés délibérèrent au sujet des théo-

visio cardinali, Vienna nuntio; commendarunt et eidem complures cardinales: suis commendarunt generales Augustinianorum, Jesuitarum, Dominicanorum, Franciscanorum

Negotiatio cum Hungaris. Epistola ad Hungaros impressa, jam data mense novembri 1681, correctâ manu in 8 decembris 1681. Sed imperatoris epistola ad Hungaros, 20 martii 1691.

1691.

Plenipotencia ad Hungaros caesarea Hæc Ratisbonæ recusa [commendantæ] et favorabilia insinuante Heubelio plenipotentiaro Moguntino: communicatio cum [Hungaris] et magnatibus catholicis.

Convocatæ communitates quæ ædificatoria respondent.

Relation entière ad Innocentium XII.

1692.

Cum se communitates de adducendis ex Germania theologis delibera-

logiens d'Allemagne, on résolut de choisir Fabritius et Kuhnæus; mais Fabritius alors était à Bâle.

Le nouveau gouverneur de Rome fut parfaitement informé de toute l'affaire par son protecteur S. E. Spinola.

Heubel, plénipotentiaire de Mayence, recommande l'affaire à Ratisbonne.

Les Hongrois se réservèrent le droit, après les conférences, de consulter les académies d'Allemagne.

Dans les lettres de César du 20 mars 91, on donne à l'évêque le plein pouvoir de traiter les affaires avec quelques personnes privées protestantes; ces affaires ont rapport à la réunion des deux Églises, à l'abolition de toutes les controverses inutiles ou à leur diminution. Nous concédons au saint évêque le droit de traiter, ou par soi-même, ou moyennant des ambassadeurs envoyés par lui, ou moyennant lettres avec tous ceux qui sont soumis à la confession d'Augsbourg et (avec les Hongrois), et cela en Autriche ou partout où il voudrait aller. . . . Nous assurons aussi cet évêque de notre très-élémente protection toutes les fois qu'il s'agira de sa sainte mission, d'exercices de religion, de tolérance ou autres choses s'y rapportant.

sent, deliberatum de advocandis Fabritio et Kuenho. sed Fabritius tunc Basileæ.

Novus urbis Romæ gubernator e patrono suo E^{mo} Spinola de negotio optime fuit informatus.

Heubel Moguntinus plenipotentiaris rem Ratisboræ insinuavit.

Hungari sibi reservarunt libertatem post conferentias consulendi academias Germaniæ.

Episcopo in litteris Cæsaris, 20 martii 91, datur plenipotencia in iis quæ ad autoritatem regiam spectant, tractandi cum quibuscumque privatis personis protestantium religioni addictis de dicta remissione fidei, aut controversiarum omnium inutilium abolitione aut diminutione. Sive per se, sive per viros a se deputatos, sive per litteras tractandi cum supradictis (confessionis) augustanæ, et (Hungaris) subditis plenam facultatem concedimus dominum episcopum sive in Austria sive alibi adeundi. . . . Ipsum etiam episcopum de nostra clementissima protectione, tum de occasione sanctæ suæ sollicitationis, quandoque de religionis exercitiis, tolerantis, aut ullis illius appertinentiis ageatur aperienda clementissimè assicuramus.

1693.

L'empereur écrivit au roi de Pologne (1) et à la ville de Dantzick le 14 mars (pour avoir Kulnaeus).

Le roi de Pologne écrivit au sénat de Dantzick, de Varsovie le 10 juillet. L'électeur Jean-Guillaume reçut une lettre de Fabritius au sujet de la Hongrie, datée de Dusseldorf le 16 mars.

(1) La lettre de l'empereur Leopold au roi de Pologne est datée de Vienne, 14 mars 1693. On en trouve la copie parmi les pièces de Hanovre.

1663.

Cæsar ad regem Poloniæ (1) et ad civitatem Gedanensem, 14 martii (pro Kulnaeo habendo).

Rex Poloniæ ad senatum Gedanensem, Warsoviæ, 10 jul. 1693. Churfurst Joh. Wilh. Im. Fabritius pro itinere Hungarico, 16 martii, Dusseldorf.

1. Cf. Cæsaris Leopoldi epistola, Viennæ data, 14 martii 1693, ad regem Poloniæ, cujus apographum tantum in Hanoveranis schedis reperitur.

LETTRE

DE

SA SAINTETE LE PAPE INNOCENT XI

ET RÉPONSES DU DUC JEAN-FRÉDÉRIC

I

INNOCENTIUS PP. XI DILECTO FILIO NOBILI VIRO JOANNI
FREDERICO DUCI BRUNSWICENSI ET LUNEBURGENSEI.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XX
Aprilis MDCLXXVIII, Pontificatus nostri Anno secundo.

Dilecte fili Nobilis vir salutem, etc.

Sicuti Venerabilis frater Christophorus Episcopus
Tiniensis in obœundis religionis Catholicæ causa variis
Germaniæ Provinciis pietatis, ac patrociniæ Nobilitatis
tuæ uberem lucusque fructum, quemadmodum ipse

Nobis retulit, expertus fuit, ita ob eandem causam istuc jam rediturus, præcipuam rei bene gerendæ spem in te ipso, tuaque autoritate imprimis collocat : Nos itaque, qui tam præclari operis, et ad Divinum honorem maxime pertinentis, felicem exitum vehementer optamus, officii nostri esse duximus eum tibi diligentissime commendare; non quod tua spectata religio hujusmodi incitamento indigeat, sed quo intelligas, quod tua sponte, zeli que tui impulsu feceris, Nobis quoque fore gratissimum, qui præterea omnes occasiones libenter amplectimur peculiarem Nostrum, ac plane Paternum erga te animum testandi, confirmandique Nobilitati tuæ, cui Apostolicam Benedictionem ex omni cordis nostri sensu impertimur.

II

JEAN-FRÉDÉRIC AU PAPE INNOCENT XI.

Hannoveræ VI, Idus decembris 1678

Beatissime Pater,

Commune bonum et publicam securitatem respiciunt quæ ad longævam Sanctitatis Vestræ incolomitatem diriguntur, desideria et preces : interest enim nostrum omnium, ut gregem cœlitus sibi commissum supremus in terris Pastor qua solet providentia tueatur et regat. Ego quoque Beatitudini Vestræ multis nominibus addictus, universis Christiani populi votis mea immiseo, et quo studio atque obsequio Sanctitatis Vestræ virtutes veneror et admiror, eodem omnia Ipsi fausta et felicissima precor.

Faxit Deus, ut pia consilia, unde quies nostra salusque pendet cito maturescant, et liceat nobis

reddita pace tanquam Summo Optimi Pontificis Beneficio tandem frui et gratulari. Hoc inter cætera a Beatissimo Patre speranda dona exopto et ominor, sacrisque interim pedibus osculabundus advolvor,

Beatitudinis Vestræ Humillimus et addictissimus
servus et filius

JOHANNES FRIDERICUS,
Dux Brunswicensis et Lunenburgensis.

III

DU MEME AU MEME.

Emps, 24 Maggio 1679.

Beatissimo Padre,

La gratia stimatissima che Vostra Santità si è degnata di concedermi con l'indulto della Sacrosancta Messa per doppio le due ore del mezzo giorno, quanto più scuopre l'infinita bontà di Lei verso di me, tanto più mi da motivo di mostrarle in questa occasione il riconoscimento che le devo. Con sentimenti dunque pieni di riverenza vengo à confessare alla Santità Vostra l'obbligo mio ben grande, che in questa consolatione spirituale risento, et a confermarle nell'istesso tempo il zelo mio ardentissimo non meno con la santa Sede, che con la Santità Vostra medesima, aspettando con impatienza di desiderio quelle congiunture più proprie dove io possa manifestarlo al Mondo. Bacio per fine i suoi Santissimi piedi pregandole longa e felicissima Vita.

Di Vostra Santità

Umilissimo et Devotissimo Figlio et Servitore

GIOVANNI FEDERIGO,
Duca di Brunswic e Lunenburg.

LETTRES

DE

LEIBNIZ, PELLISSON, BOSSUET ET SPINOLA

POUR LA RÉUNION

DES PROTESTANTS ET DES CATHOLIQUES

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE DE HANOVRE

I

RELATION POUR LA COUR IMPÉRIALE (1).

Original autographe inédit de Leibniz conservé parmi ses manuscrits à Hanovre.

1. Toute personne bien intentionnée demeurera sans doute d'accord qu'il n'y a rien de plus important pour la gloire de Dieu et pour le bien des hommes, pour la chrestieneté et pour la patrie que le rétablissement de l'unité de l'Eglise et la réconciliation des protestans où l'Empire est intéressé particulièrement.

2. Et que mesme les moyens de s'approcher d'un

(1) Nous avons choisi cette relation parmi plusieurs autres, qui se trouvent également dans la bibliothèque de Hanovre, parce qu'elle est de Leibniz, et qu'elle était destinée à la cour impériale. N. E.

si grand bien doivent estre cherchés avec tout le zèle possible, puisque dans les choses grandes et difficiles on ne scauroit arriver au but sans aller par degrés.

3. Mais depuis tant de tentatives inutiles qu'on a faites par les armes, par les disputes et par les voyes de douceur qu'on a toujours trouvé fermées, l'affaire a paru désespérée à plusieurs, comme si rien que la main de Dieu ou le temps y pouvoit apporter du remède.

4. En effect les parties ont esté dans les extrémités contraires : on s'est poursuivi par le fer et par le feu, on s'est traité d'hérétiques, d'idolâtres, d'excommuniés, de damnés. L'Allemagne a esté inondée de sang, sans parler d'autres pays de l'Europe; il y a eu une infinité de meurtres, d'incendies, de saccagemens, de sacrilèges, de violemens, et d'autres maux horribles dont le plus grand est la perte de tant de millions d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, provenue de ces desordres.

5. On a éprouvé plusieurs colloques, disputes et conferences dans le siècle passé et dans le nostre, qui n'ont produit que des aigreurs nouvelles et des invectives. Dans la Dispute de Ratisbonne, des Jésuites très habiles et très célèbres d'un costé, et des docteurs protestans fameux de l'autre, consumèrent plusieurs semaines sans fruit sur une seule controverse, sans se pouvoir accorder ny convaincre et sans mettre la question en estat d'estre terminée plus aisément. Ce qui a rebuté le monde de la voye des disputes où personne ne veut céder et où l'on se fait un point d'honneur de paroistre vainqueur ou invincible.

6. D'ailleurs on avoit fermé la porte aux négociations amiables. Les princes protestans refusoient d'admettre et d'entendre les nonces du pape. On traitoit mesme le pape d'Antechrist, et Rome de Babylone. Quiconque ouvroit seulement la bouche pour prêcher la modération, passoit pour syncretiste et devenoit suspect d'apostasie.

7. La paix générale ayant esté conclue à Munster et Osnabruc, les deux partis, après avoir jetté une partie de leur feu, commencèrent à se modérer un peu et à donner au moins quelque espérance de la toleration. Mais on a bientôt remarqué que dans le fonds cette paix ressembloit à une espèce de trêve venue d'une lassitude commune ; ce qui fait craindre que ce feu couvert sous les cendres ne reprenne un jour toute sa force, des étincelles et mesmes des petites flammes paroissant déjà de temps en temps.

8. D'autant plus que la situation des affaires publiques et les intérêts mondains qui prévalent bien souvent à ceux de la religion, font craindre, ou plutôt présumer qu'on ne manque jamais de gens qui voudront se servir de cette division des esprits pour fomenter des désordres dans l'empire, et pour échauffer les uns contre les autres, dont on a des exemples assez frais.

9. Dieu sçait ce qui en arrivera, et il faut s'en remettre à sa divine providence, mais après avoir fait le sien. Et cependant il appartient aux personnes à qui Dieu a donné quelque pouvoir ou quelque occasion pour cela, mais surtout aux grands princes et particulièrement à l'empereur, chef séculier et avocat de l'Église universelle, de penser aux remèdes

d'un si grand mal : surtout puisque la divine bonté semble en avoir donné les ouvertures et montré le chemin. et qu'une négociation amiable a esté entamée depuis quelque temps suivant une méthode qui paroist la plus practicable, et pourra avoir des suites très considérables si on s'en sert bien. Comme de l'autre costé si la négociation tombe sans fruit, il faut craindre que toute espérance de paix estant évanouie, les haines et les passions ne se raniment plus que jamais.

10. Les premières pensées de cette négociation sont venues de la cour impériale, où les nonces Spinoia et Albrizio, depuis cardinaux, ayant appris de l'évesque de Stéfanie que plusieurs protestans, avec qui cet évesque avoit traité sur d'autres matières de la part de l'empereur et du roy catholique, témoignoit de la modération, le poussèrent à profiter de ces occasions. L'empereur y entra avec tout le zèle digne d'un si grand et pieux monarque et donna des nouvelles commissions à l'évesque afin que, sous ce prétexte, il pût sonder et préparer les esprits.

11. Mais quand il voulut entamer quelques négociations avec des théologiens autorisés, ils refusèrent d'y entrer et surtout de donner des déclarations favorables par écrit, alléguant deux raisons de ce refus : l'une que le solliciteur n'estoit muni d'aucun pouvoir de la part du pape, l'autre qu'on ne pouvoit traiter que du commun consentement de ce qu'ils appellent le corps évangélique.

12. Il se trouva pourtant un prince enfin qui rompit la glace et fut le premier à donner les mains à une négociation formelle : il comprit fort bien, sur

des remontrances des personnes zélées. que, de cette manière, si on refusoit tousjours de s'entendre et si on remettoit tout à une négociation solennelle entre le pape et le corps évangélique, on ne feroit jamais rien, puisqu'il faut préparer les esprits en particulier, avant que de pouvoir négotier avec succès en public, et dans le général, surtout entre des partis si éloignés et qui se trouvent dans les extrémités opposées.

13. En effect, ce prince, goustant ces raisons, ordonna une convocation des principaux théologiens de son pays. Cette convocation s'expliqua avec beaucoup de modération et de condescendance dans une déclaration par écrit qu'ils donnèrent au prince leur maistre, la quelle fut suivie et approuvée depuis par les théologiens de quatre autres princes régens parmi lesquels il y en avoit un de la religion de ceux qui s'appellent réformés. Et ceux qui ne crurent pas encor pouvoir aller si loin, répondirent pourtant à l'empereur d'une manière qui marquoit beaucoup de bonne volonté; car ils offroient tout leur pouvoir pour avancer une affaire si salutaire.

14. Et du costé des catholiques, des lecteurs en théologie et docteurs, - régens et autres de quatre universités catholiques de l'Allemagne et des Pays-Bas, et plusieurs théologiens de quatre des principaux ordres religieux, donnèrent des approbations en forme décidant affirmativement cette grande question, si la réunion pouvoit estre faite sur le pied de la susdite déclaration des protestans.

15. Encor des cardinaux et nonces, des généraux d'ordre et mesme un électeur ecclésiastique de l'em-

pire, dont le zèle et les lumières sont connus, après avoir pénétré le nœud de l'affaire, approuvèrent et recommandèrent cette négociation et en souhaitèrent ardemment la continuation, comme des papiers en bonne forme en peuvent faire foy.

16. Cependant la susdite convocation des théologiens protestans, ne s'estant déterminée qu'après beaucoup de travail et de difficultés, se rapportoit dans sa réponse à certains projets fort imparfaits de règles et de moyens qu'on avoit présentés à la convocation comme faits par je ne sais quels protestans, mais dont personne ne vouloit passer pour l'auteur, et dont la convocation aussi bien que celuy qui les avoit présentés n'approuvoient qu'une partie : ce qui rendoit le tout fort embarrassé, puisqu'il estoit relatif à des escrits peu propres à estre produits et à soutenir un jugement régulier.

17. C'est pourquoy Sa Majesté Impériale ayant envoyé depuis peu à la mesme cour pour reprendre la négociation, le prince ordonna qu'on s'ouvrît d'une manière ronde et distincte, et qu'on allât aussi loin que les résolutions de la convocation précédente le pourroient permettre. Ce qui fut fait ainsi dans un escrit court et clair qui retranchoit les embarras superflus, suivant le rapport qu'on en a fait à Sa Majesté Impériale.

18. Et on peut dire, au jugement des personnes catholiques très intelligentes et non suspectes, que depuis le temps de la confession d'Augsbourg jusqu'à nostre, jamais protestans ne se sont expliqués d'une manière plus conforme aux principes de l'Église catholique, et au cas où les réponses de tant de docteurs

catholiques conviennent que l'Église a le pouvoir de les recevoir ou réconcilier, si elle le trouve à propos, nonobstant certains différens de dogmes et de rites qui pourroient rester.

19. Et, comme autres fois il paroissoit impossible de venir à la réconciliation sauf les principes et l'honneur des deux partis, c'est-à-dire autrement que par des voyes de fait ou par de grandes révolutions des affaires ou des esprits ; maintenant, si ces déclarations sont sincèrement suivies, on peut dire, ce qui est beaucoup, que la possibilité qui consiste dans les conditions essentielles est obtenue, et qu'il s'agit de vider seulement la question de l'utilité, c'est-à-dire s'il est expédient pour le plus grand bien des âmes de se servir de cette puissance, ou de ce qu'il faut encore pour cela dans les choses moins essentielles.

20. Mais pour en avoir plus d'intelligence, il faut considérer que, suivant les principes de l'Église catholique, apostolique et romaine, Dieu, en donnant sa parole ou révélation à l'Église, luy en a confié aussi l'interprétation ou déclaration, et lui a accordé pour cela l'assistance de son saint Esprit, avec le pouvoir des clefs du royaume des cieus, en vertu des quelles les désobéissans sont privés des grâces divines attachées à l'usage des sacremens que l'Église dispense. De sorte que pour estre catholique, il faut reconnoître ce pouvoir et s'y soumettre ; autrement on est hérétique si on ne reconnoît pas l'autorité de l'Église à l'égard des dogmes de foy dont elle est le dépositaire, et l'on est schismatique lorsqu'on ne se soumet pas à la discipline ecclésiastique.

21. Les protestans sembloient tenir des maximes tout à fait opposées, en ne reconnoissant pour règle et pour juge que la seule divine Écriture, et rejetant, tant la divine parole non-écrite que l'autorité de l'Église pour déclarer les Écritures divines ou la tradition, comme il se voit dans les livres de controverse écrits de part et d'autre.

22. Mais on a trouvé pourtant, après une meure considération, que les principes que les protestans sembloient soutenir venoient plustost d'un mésentendu des particuliers que de leurs livres autorisés et symboliques ; puisque la Confession d'Augsbourg mesme, qui est le principal de ces livres, insinue tout le contraire en se rapportant à la décision d'un concile libre, et en déclarant qu'on ne doit pas s'éloigner du sentiment de l'Église universelle dans ce qui regarde les vérités salutaires.

23. C'est pourquoy des théologiens protestans modernes assez modérés, ayant suivi ou ressuscité les maximes des plus sages de leurs ancêtres, ont cru qu'ils devoient approuver et reconnoître les principes catholiques bien entendus : et qu'ils le pouvoient faire sans blesser leur conscience, et sans donner même aucune atteinte à l'intérêt et à l'honneur de leur parti, puisque, bien loin de préjudicier à la confession d'Augsbourg, ils suivoient le chemin qu'elle avoit marqué.

24. Ainsi, ayant esté sommés de la part de l'Empereur et des princes leurs maistres, ils sont venus à des déclarations capables de jeter des fondemens solides du rétablissement de l'unité, comme on le peut juger par les propres termes dont ils se sont servis

et dont des docteurs catholiques très-intelligents ont esté fort contens.

25. Mais ce qui est le plus considérable et fait le principal point de l'affaire est : qu'en cas que les dernières déclarations sont sincères et ont la suite qu'elles doivent avoir, on peut dire que ceux qui sont dans ces sentimens se mettent en estat d'estre délivrés du reproche de l'hérésie formelle aussi bien que du schisme, et pourront estre réconciliés encore *in foro externo* avec l'Église catholique, apostolique romaine, si elle trouve à propos déjà d'accorder pour cet effect les dispenses, concessions ou tolérances nécessaires.

26. En voicy la raison : les docteurs demeurent d'accord que l'essence du catholique consiste dans la soumission à l'autorité de l'Église catholique à l'égard des vérités salutaires des dogmes de la foy divine ; comme de l'autre costé l'essence de l'hérésie consiste dans l'obstination avec laquelle on rejette l'autorité de l'Église. Et par conséquent, on peut ignorer des dogmes de foy décidés par l'Église et même tenir le contraire sans estre hérétique pour cela, pourveu qu'on ignore que l'Église les a décidés, comme il y a plusieurs exemples de Saints Pères qui ont soustenu des hérésies sans estre hérétiques.

27. Donc ceux qui sont prests sincèrement à se rapporter aux décisions de l'Église catholique soit dans un concile légitime ou autrement, et qui s'opposent à quelques décisions dans la créance qu'elles n'out pas esté faites légitimement dans un concile œcuménique, produisant des raisons spécieuses qui font une ignorance moralement invincible à leur égard,

on peut dire que ce n'est radicalement qu'une erreur de fait et qui est sans obstination.

28. Par conséquent, si on posoit le cas que des peuples qui ont toujours esté dans la communion de l'Église tomberoient dans une telle erreur, il ne seroit point nécessaire de les retrancher de la communion pour cela ; comme, en effect, on n'en a point retranché les nations qui refusent de reconnoistre le dernier concile de Lateran et ses décisions et anathèmes, quoyqu'il ait esté déclaré œcuménique et ait esté autorisé par le Pape.

29. Ainsi les protestans qui se trouveroient présentement dans le cas où l'on pourroit les retenir dans la communion de l'Église, s'ils y estoient encore, pourroient par la même raison y estre receus de nouveau et les censures qui les en séparent levés, en ne parlant que de la possibilité toute nue, car d'autres circonstances et considérations rendent l'un plus favorable que l'autre. Or, la possibilité serait manifeste puisque les anathèmes fulminés contre ceux qui ne reçoivent point les décisions en question ne regardent que ceux qui sont dans l'opiniastreté *in foro externo*, ce qui est jugé estre véritable *in interno*.

30. Il y a mesme des exemples que l'Église a receu et réconcilié d'autres peuples qui estoient dans le même cas, c'est-à-dire qui estoient prests à se soumettre à la décision de l'Église, mais qui s'opposoient à certaines décisions qu'ils prétendoient estre illégitimes, sans que ce refus de s'y soumettre ait empêché le rétablissement de l'unité.

31. Mais, pour revenir maintenant au fait présent, voicy à quoy se réduisent principalement les décla-

rations des protestans dont il s'agit : ils seront disposés à rentrer dans l'union avec le siège apostolique et à reconnoître tant le pape pour le chef de l'Église que les évêques et autres membres qui en composent l'hierarchie ou le gouvernement ; mais à condition qu'ils trouvent nécessaire et propre à gagner les esprits, qu'on leur laissera comme aux grecs et autres leur rite établi, autant qu'il est convenable pour ne pas choquer les peuples, et qu'on s'explique efficacement sur certaines controverses d'une manière qui ne soit point contraire à l'honneur dû à Dieu seul et au mérite de Jésus-Christ, afin de lever les scrupules des plus difficiles ou rigides.

32. Quant aux autres controverses, on en a déjà concilié et conciliera encor la meilleure partie, comme on en a déjà des essais et des informations assez fondées, pour juger que cela se peut faire et qu'une explication raisonnable se peut donner de part et d'autre qui suffira pour cet effect.

33. Il y a des controverses qui, après estre bien entendues, ne se réduisent qu'à des questions scholastiques qu'on n'a point besoin ny de concilier ny de décider. Mais celles qui seront assez importantes et qui resteront sans conciliation seront remises (autant que de besoin) à la décision future de l'Église (1).

34. On laissera juger au saint-siège ce qu'il trou-

(1) Leibniz avait mis ici une note pour le copiste, après avoir effacé un premier renvoi : N. B. Quicquid hic inseri debet, in ultima pagina scriptum est sub signo OO, et pag. 10 : Inserendum intra finem pagine 7 et initium pag. 8. Nous avons rétabli l'ordre indiqué par lui. N. E.

vera à propos sur ces offres et demandes, s'il trouvera les affaires assez meures, s'il voudra exiger quelque chose de plus ou accorder quelque chose de moins, selon qu'on le trouvera faisable.

35. On ne manquera pas de soin et de diligence pour obtenir dans les dogmes et dans les rites ce qui sera le plus important, à fin de n'avoir besoin d'accorder que ce qui regarde moins la substance et touche davantage les peuples, et surtout on n'omettra rien dans les rites qui appartiennent à l'essence des sacremens.

36. Et quant au reste, on représentera fortement aux protestans combien il y a de la différence entre eux et les Grecs ou autres Orientaux, en ce que les Orientaux ont leurs rites depuis la plus haute antiquité, au lieu que les protestans ont quitté depuis peu ceux qu'ils avoient de l'Eglise romaine et en ont pris de nouveaux.

37. Et quoy qu'ils ayent coustume de répondre que bien des choses changées chez eux n'ont pas esté innovées, mais restituées sur l'ancien pied, dont ils disent qu'on s'estoit fort éloigné dans l'Occident depuis l'introduction des ordres religieux moins anciens, on peut répliquer qu'on ne leur accorde point ce droit ny ce fait.

38. Mais au bout du compte on doit se tenir à ce qui est le plus expédient et le plus practicable. Et bien qu'ils croyent qu'on ne doit point faire de comparaison entre ce peu d'Orientaux réunis et les nations fleurissantes des protestans, demandant par cette raison qu'on leur doit accorder davantage, néanmoins on doit espérer que Dieu et le temps

feront enfin obtenir ce qui sera le plus salutaire pour l'Eglise .

39. Cependant c'est déjà beaucoup qu'au lieu qu'auparavant les protestans ne vouloient point de commerce avec le pape, et prétendoient qu'il devoit comparoistre luy-mesme devant le concile en qualité d'accusé, pour y estre jugé ; maintenant ceux qui sont dans ces sentimens de modération consentent que la réunion soit moyennée par le pape sans attendre ce concile. Et que lorsque le concile sera tenu un jour pour les besoins de l'Eglise, et pour terminer les controverses qui le mériteront, le pape y pourra présider en personne ou par ses légats : conditions infiniment éloignées des sentimens que les protestans faisoient paroistre autres fois.

40. Parmi les controverses qui sont déjà conciliées en substance se peuvent compter : celle de la justification de l'homme par la grâce ou par les œuvres (qui passe pour la plus importante chez les protestans), celle du sacrifice de la messe, des prières pour les défunts, du nombre des sacremens, de l'autorité de l'Eglise, de la primauté du pape, de la tradition, et plusieurs autres qui sont des plus considérables.

41. On mettra ordre de part et d'autre pour continuer ce travail de la conciliation des controverses, en y apportant toute la modération possible. On ramassera pour cet effet les jugemens favorables des bons auteurs et des docteurs accredités dans chaque parti, et on conférera ensemble de temps en temps, le tout conformément aux ordres du siège apostolique et avec participation et autorité de son nonce.

42. Mais afin de pouvoir faire ces progrès, on espère des ordres plus précis du pape futur, nécessaires pour porter les protestans à s'expliquer favorablement sur le détail d'autres controverses, où ils ne l'ont pas encor fait jusqu'icy et pour grossir le nombre de ceux qui sont bien disposés parce que, croyant d'avoir fait des pas considérables, comme en effect cela ne se sauroit nier entièrement, ils demandent qu'on en fasse aussy de réciproques capables de leur donner une espérance bien fondée de quelque succès et de lever les soupçons de ceux qui craignent encor qu'on ne cherche par cette négociation de prendre seulement quelque avantage sur eux et de les commettre ensemble sans avoir aucun dessein de leur accorder ce qui est raisonnable.

43. On dira peut-estre que les bons sentimens qu'on vient d'expliquer ne sont pas encor assez réceus, avoués, ny autorisés parmy les protestans. Cela est bien vray, et en effect, si on les vouloit proposer publiquement de but en blanc avant le temps, ils seroient rebutés d'abord, non pas tant à cause du fonds, qu'à cause de mille préventions et jalousies qui empescheroient encor les mieux disposés de s'expliquer mal à propos sur une matière si délicate avant que de voir les esprits assez préparés.

44. Cependant il est seur aussi qu'il y a peu de théologiens protestans, habiles et raisonnables, qu'on ne puisse faire venir à ces sortes de déclarations, pourveu qu'on se serve des méthodes qui ont déjà esté mises en usage avec succès, c'est-à-dire qu'on employe l'autorité des princes et premiers ministres

d'Etat, et la capacité et le crédit des principaux théologiens du pays, en préparant, informant et engageant les esprits dans le particulier avant que d'en venir à des démarches politiques. On sçait les exemples de quelques-uns qui ont paru les plus rigides et qui pourtant ont donné les mains enfin à la raison.

45. Aussi ce qui rend la chose des plus plausibles quand elle est bien proposée, est que les principes et l'honneur des deux partis demeurent dans leur entier comme il a déjà été remarqué : on ne révoque et ne se rétracte point, et on ne fait point d'amende honorable pour ainsi dire qui blesse la dignité de l'un ou de l'autre parti. Car ces démarches sont impraticables icy, puisque il s'agit de nations fleurissantes qui doivent entrer dans un traité sans y estre forcées. Rome ne renonce point au concile de Trente ny les protestans à la confession d'Augsbourg, et en un mot les apparences se sauvent autant qu'il est possible.

46. Enfin, quoyque l'Eglise et Rome gagnent principalement et dans le fonds, les protestans y trouvent aussi plusieurs avantages spirituels et temporels qui les invitent. De sorte qu'il y a beaucoup à espérer pourveu qu'on ne manque point de zèle et qu'on employe tout son pouvoir et tous ses soins dans une affaire qui est celle de Dieu, de l'Eglise et de la patrie (1).

(1) Le prince qui le premier accepta les ouvertures faites par la cour impériale fut le duc Ernest-Auguste de Hanovre, que Leibniz mentionne sans le nommer. Voir § 12 N. E.

II

EX EPISCOPI TINIENSIS PROPOSITIONE NOVE SOCIETATIS
INDICE GERMANICO-HISPANICE A LEIBNIZIO EXCERPTA (1).

Ex autographo quod Hanoveræ servatur.

Modus fundamentalis procurandi pacem et securitatem Germanorum principum requirit procuratorem duorum mediorum a se invicem separabilium, scilicet augmentum potentiae et augmentum unionis animorum.

Potentiae per leges imperii satis prospectum, sed nervus Germanorum eductus per arma et merces et exteriorum potentiam, abiitque in primis ad Indias orientales: animorum unio religionis et factionum differentia lacerata. Securius rusticus Helvetiae ob uniones Cantonum quam princeps Germaniae.

Potentia non augetur per majorem subditorum numerum aut per novam fructuum terrae abundantiam, sed per paratam pecuniam. Aliud enim est domi abunde vivere, aliud exercitum alere posse etiam extra domum. Pecunia comparatur per fodinas, arma (quod injustum), commercia: pecunia majori parte acquiritur in aliena territoria, imprimis Hispaniae. Illic Hollandi aromata Indiae, Angli et Galli cannas et holosericos aliasque curiosiores manufacturas in pecuniam commutant.

(1) Haec Spinolae propositio de qua jam in narratione fit mentio sub anno 1664, electori Brandenburgico gratissima, a Philippo IV Hispaniarum rege 1662, fuit accepta. Inde, ut fert ipsa episcopi Tiniensis narratio, orta sunt prima de religionis conciliatione tentamina sub hujus societatis commerciorum Indicorum nomine et praetextu velata. Cf. Epitomen Proemii loco et narrationem historicam. N. E.

Unio animorum vera, si quis alteri divitias procurat.

Fundanda societas perpetua commerciorum, inseparabile mercatorum Hollandorum in diversis urbibus et sectis vinculum; credo, si cogerentur cedere Hollandia, omnes se unanimiter in unum locum conferrent.

Fundetur societas inter aliquos Germaniæ principes non ut mercatores, sed ut mercatorum protectores et fundatores. Viam Rheni, Moeni, Danubii, Albis, Oderæ, Visurgis sibi mutuo facili [modo], per mutuam teloneorum compositionem et procurationem moderentur apud alios imperii principes.

Si Indiæ merces per Italiam afferri possunt, commodius id fiat.

Unio inter paucos potentiores sit concludenda, ut alio renitente nihilominus machina procedat. Exteri non aduniendi, si Germani sufficiunt; sin minus, aliorum pecunia sumetur quam parvum fieri potest, ut divisis Germanis omnes merces meliore pretio vendantur quam facerent exteri. Tendendum Germaniæ potius portibus. Germaniæ status apud exteros pecuniam non collocent, sed potius pecunia exterorum ad nos trahatur. Nova societas Indica pro Albi Hamburgensem, pro Rheno Ostendensem portum ad manum habeant.

Instituatur societas Indiæ orientalis, ut Hispani merces Indiæ orientalis potius a Germanis quam aliis accipiant [miror (1)]; nam in Indiis orientalibus mercimonia insignia.

1 Leibnizii nota qua jure miratur Spinolam dicentem Hispanos merces Indiæ orientalis a Germanis accepturos esse, tanquam Indica per mare Me-

In occidentalibus nihil præstari potest, nisi per aliquot annorum rusticalem laborem, mox quesita per Hollandos et alios auferentur. Incipiendum ad Rhenum apud Moguntinum et Coloniensem, ad Albim apud Brandeburgicum. — Mercatores pro protectione principi certam quotam dabunt : quælibet navis autoritate principis habebit directorem et commissarios. Principes per suos intendent materiæ status hujusce compagiæ, scilicet de locis et sociis, bello et pace. Directores et commissarios instituent mercimoniis.

III

CHRISTOPHORUS DE ROJAS EPISCOPUS TINIENSIS, AD CARDINALEM VIENNÆ NUNTIUM 1671 (1).

Autographum nondum editum inter-Irenica repertum (2).

Hac, 9 Julii 1671.

Eminentissime Domine ac patrone gratiosissime,

Postquam Eminentiæ vestræ illustrissimæ interrogationes ad enarrationem eorum quæ pro augmento religionis catholicæ in Germania sperari possunt et nunc de facto favorabiliter sunt disposita, me obligassent, placuit quoque ut singula congruis documentis sibi probarem calamoque annotarem. Init. pacis Cæsareæ succ., art. 5, § 3 (3), bona Ecclesiastica [protestantes] usque dum de religionis dissidiis per Dei gra-

diterraneum commercia Germanica tantum futura essent ; nec autem Græca, Italica, Gallica, Hispanica. N. E.

(1) Scilicet ad Albritium quem postea Roma reperimus. N. E.

(2) Episcopus ad marginem : Si papa non tractat, tractabit aliquis Cæsar vi recepturus imperium. N. E.

(3) Initium pacis Cæsareæ Suecicæ articulo 5, paragrapho 3. N. E.

tiam conventum fuerit tranquille possideant : idem repetit § 16. — Hinc tractatum admittere tenentur protestantes. Elector Brandenburgicus mihi In scriptis commissionem dedit ut occasione commerciorum indicorum circa hanc unionem laborarem. Eminentia vestra hoc vidit. — Et in 22 artic. Madriti obtento anno 62, Rex Catholicus totius potentiae suae interpositionem ad hoc sanctum religionis opus offert. — Epistola 5 Electoris Brandenburgici originalis mihi Cliviae 1661 data. Cæsar concurrerat jam plenipotentis mihi 1660 datis. Præcipui doctores acatholici reunionem universalem cum catholicis facilem declarant, si solum de puncto justificationis et meritis conveniatur. Nonnulli celebriores inter ipsos de facto admittunt explicationem quam dedi inde hoc in scriptis quamque dederunt et alii multi amici et coepiscopi, dd. scilicet de Walenburch (1) de Unitate, lib. 14 et 15 et Motiv., 4, c. 69. Nihil aliud replicant quam quod dubitant an a tota Romana Ecclesia admittantur ut in originalibus ostendi. — A sede apostolica jam ante 20 annos obtinui seminarium perpetuum pro conversis adolescentibus ad Rhenum, prout Eminentiae vestrae patebit ex *Nuntiatura* quæ protocollo de anno 66. — Objecit mihi ardentissimus Eminentiae vestrae zelus, si hæc ita sunt, cur ita res tamdiu negligatur. Respondeo : Quod ad me impedimentum speciale a bello Turcico primo, quod non solum societatis Indicæ negotium et prætextum disturbavit, sed et personam meam aliis toti Christianitati necessariis impedit.

(1) A Walenburch Adr. et Pet. fratres ex Batavia oriundi et bene nati, inter catholicos præcipue reunionem moliti. Cf. *Comm. Epist. Leibn.* tom. I-II. Ed. Gruber. N. E.

Alia causa deinde qualis adducitur ab Apostolo ad Rom. 10. quomodo predicabunt nisi mittantur, opus est commissione speciali, tam politica quam spirituali. Cæsar tenetur magis immediate ad quietem imperii temporalem respicere. Vestra Eminentia judicavit rem a me non esse deserendam; sufficere prosecutionem viæ antiquæ et secretæ negotiationis; ita vel multos convertendos vel ipsos inter se dividendos, quamquam ex potestate a pontifice commissa subdelegare me et posse et velle. Respondi et respondeo me Eminentia vestræ ad gloriam Dei obediturum, supponens Augustum Cæsarem auxilia oblata non revocaturum.

Maneo itaque Eminentia vestræ obedientissimus, fidelissimusque servus,

Christophorus de Rojas,

Episcopus Tiniensis

IV

LETTRE DU DUC JEAN DE LINSBOURG (1).

Copie de pièces inédites de la main de Leibniz (2).

3 de juin 1677.

Vostre lettre datée de Mayence le 17 may, et les marques de vostre affection m'ont donné bien de la joye. Si vous pouvez gagner les personnes que je vous ay marqué, aux quelles vous devez prendre

(1) Cf. le sommaire historique. Jean Frédéric, 3 juin 1677, Linsbourg, répond à la lettre datée de Mayence 16 [17] mai. Celle-ci est très-probablement adressée à l'évêque de Tiva, qui allait à Rome, en quittant la cour de Hanovre, pour traiter de l'affaire de la Réunion. N. E.

(2) Rien ne montre mieux que Leibniz entendait donner une histoire de ces négociations religieuses, que le soin même avec lequel il a pris copie de toutes ces pièces dans les archives de l'Allemagne et même de l'Italie. N. E.

garde, j'estime l'affaire bien avancée. Mais il y a encore bien à combattre au lieu où vous allez, puisque les lunettes de ce pays là représentent ordinairement les choses tout autrement que celles d'icy. Mais si l'heure est venue que Dieu veut changer l'eau en vin. les obstacles se perdront d'eux memes, de sorte que nous pourrons chanter le *Te Deum* pour une chose que j'ay souhaitée avec passion depuis vingt-sept ans.

Je suis de cœur et d'affection,

Tout à vous,

Jean FRÉDÉRIC.

V

CARDINALIS ALBRITIUS AD EPISCOPUM TINIIENSEM.

Ex documentis mssis Leibnitz in un. ad exemplis fidei descriptis.

Die 15 januarii 1678.

Reverendissime et Illustrissime Domine,

Cum gaudio accepi quod ex literis Dominationis vestræ illustrissimæ heri acceptis intellexi (1), et utinam Deus pro sua bonitate cœptis faveat! Heri hæc de re sermonem [habui] cum Eminentissimo Pio et tam ipse quam ego necessarium existimamus ut Dominatio vestra Illustrissima breviter ac distincte totam facti seriem a sua origine scripto nobis tradat ut et initium et processum et denique præsentem rei statum plane percipere possimus, suamque Sanctitatem de eadem re certiolem reddere, ut inde communicatis consiliis

(1) Scilicet Spinola, quum Romam nuper advenisset, ad Albrifium patronum suum, olim Viennæ nuntium, scripserat rem prospere successuram esse. Hæc ad Spinolam piè et amanter rescripsit. N. E.

cum D. V. Illustrissima, quod factò opus sit examinare tantumque negotium prudentius dirigere possimus; ita mens est hujus aulæ, nec aliter negotia gerunt, solis enim verbis nisi [ipsæ] res subjiciantur momenta expediri minime possunt. Expectabo igitur ut [quam celerrime] id perficiat et mihi transmittat. Cui interim a Deo maximam apprecor felicitatem.

Dominationi vestræ Illustrissimæ paratissimus
ad inserviendum,

M. Cardinalis ALBRITIUS.

VI

IDEM AD EUMDEM.

Ex eisdem Scriptis Hanoveranis.

Hac die 17 april 1678.

. Optimum erit si novam formulam brevis mihi transmittat eo modo quo sibi opportunius videbitur, et si quid aliud faciendum esse existimet, distinctius et libere me moneat ante quam negotium ad Sanctitatem Suam deferam.

Dominationis vestræ Illustrissimæ paratissimus
ad servitia,

M. Card. ALBRITIUS.

[Hæc propria manu tantum.] N. L.

VII

S. E. IL CARDINALE ALBRITIO A MONSIGNOR VESCOVO
DI TINA (1).

Dalla copia inedita che si conserva nella Biblioteca di Hannover.

Roma, 23 aprile 1678.

Illustrissimo et Reverendissimo Signore,

Invio a V. E. illustrissima il Breve per la Maestà dell' imperadore non solo nel modo ch'ella medesima lo desiderava, ma conforma ancora di maggior confidenza, onde spero ch'ella ne restarà pienamente so-

(1) Questa lettera comitava un breve di sua Santità e le proposizioni del detto vescovo sub titolo hoc: *Propositiones novellorum discretiorum et precipuorum*, corrette ed accommodate secondo il gusto di Roma. Mi rinerisce di non potere dare in extenso queste proposizioni tutte teologiche come si capisce dal sotto-titolo onde si vede che si trattava della giustificazione, confessione ed assoluzione del peccatore. Ma posso almeno dare l'esatta descrizione del esemplare che apparteneva a Leibnizio, che esso medesimo aveva arricchito di proprie menzioni. Così alla prima pagina si vede di proprio pugno di Leibnizio: « De propositionibus istis ascripta illarum correctione videantur quae notavi pagina ultima hujus chartae. » Alla pagina ultima si vede parimente di proprio pugno di Leibnizio la menzione seguente: « Propositiones viginti quinque supra positas sub nomine novellorum discretiorum et precipuorum (id est protestantium ad reunionem cum Romana Ecclesia si recte fieri posset inclinantium) concinnavit Christophorus de Rojas, episcopus Tinensis et Roma anno 1678 deputatus ad hoc negotium cardinalibus et theologis cum annexis questionibus et considerationibus obtulit: uti etiam hoc ipsum exemplar Romae scriptum titulum habet ab ipsius manu et passim ab ipsius manu emendatum.

Sed inveni ego epistolam cardinalis Albritii qui fuerat Viennae nuntius pontificis, et tunc erat Romae unus ex deputatis pontificis, scriptam ad eundem episcopum qua ei remittit exemplar aliud earundem propositionum 25, sed, ut ipse inquit, correctarum. Quod exemplar cum hoc presenti diligenter contuli Viennae ipsa die Martini 1700, et delenda notavi lineis subductis, inserenda vero ascripsi. Operae pretium autem putavi epistolam cardinalis verbo tenus hic descriptam subijcere. » Così Leibnizio: ed io secondo la sua intenzione pubblico la lettera del cardinale al detto vescovo di Tina. (*Nota dell' editore.*)

disfatta. E mando anco le propositioni corrette ed accomodate secondo il sentimento cattolico, e che non possa esser soggetto a sensi o interpretationi false o dubie; e mandarei anche la cifra (1) se non havessi poi saputo ch'Ella l'ha havuta da altra parte. Oude per quello che appartiene a me, io ho pienamente sodisfatto alle mie incumbenze.

Voglio in tanto sperare che ella proseguisca felicemente il suo viaggio, ne io lascio di raccomandar a Dio, e mi rassegnò al solito

D. V. S. illustrissima affectionatissimo per
servirla sempre,

M. Card. ALBERTIO.

VIII

BOSSUET, ÈVÈQUE DE CONDOM, A LEIBNIZ (2).

Lettre autographe et inédite de Bossuet.

A Versailles, 27 novembre 1678.

On auroit en effet, Monsieur, grand sujet de trouver étrange si nous avions demandé le Talmud traduit par Mischna, puisqu'il est vrai que Mischna n'est que

(1) Cioè in modo segreto di scrivere colla cifra. N. E.

(2) Cette lettre de Bossuet, trouvée dans les papiers de Leibniz, en suppose une à laquelle il répond, mais qui ne s'est pas retrouvée. Toute cette partie d'un commerce antérieur à 1692 était inconnue; on n'avait qu'une mention d'une lettre dans Guhrauer (*Leibniz Biographie*), et d'une autre dans Schlegel, auteur d'une histoire estimée de l'Église de Hanovre, mais on n'avait pas les lettres elles-mêmes. Duteus cite dans la préface des *Correspondances de Leibniz avec Bossuet* une phrase de la réponse de Bossuet à l'Évêque de Neustadt, où il dit: « que le roi (Louis XIV) goûtoit ses pensées et les favorisoit; » mais la lettre manque. Celles que nous donnons ici, manquent aux éditions de Leibniz et de Bossuet et sont inédites. N. E.

la première, la plus ancienne et la meilleure partie du Talmud. Je scay bien qu'il n'est pas tout traduit, mais je demande les livres traduits qu'on en pourra trouver, parce que je désire faire faire la version des autres dont on tire de grands éclaircissements pour la religion. Il y a trois traités de Mischna qu'on appelle Bara, c'est-à-dire porte ou entrée : l'un s'appelle Bara ou Bathia, l'autre Bara-Khama, le dernier Bara-Metzia, qui contiennent presque tout le droit civil de la république judaïque, et c'est de ces trois-là en particulier dont j'ay demandé la version latine, et si elle se trouve, parce que ce sont les livres les plus difficiles et auxquels un bon traducteur peut donner le plus de lumières.

Au reste je ne me croyois pas connu d'un aussi grand prince que l'est monseigneur le duc d'Hannover, et je m'en tiens fort glorieux (1).

IX.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE LA MOTTHE AU DUC
JEAN FRÉDÉRIC (2).

Copie de pièces inédites de la main de Leibniz

A Paris, ce 2 décembre.

Votre A. ne peut point estre estimée d'un homme d'un plus grand mérite et qui sera à ce qu'on croit) revestu de la pourpre, et qui n'en aura obligation

(1) En note, de la main de Leibniz, une note de quelques livres qu'on lui demande, parmi lesquels on remarque: *Historia sacramentaria*. — *Caroli Molinæi paronesis ad aedificatores imperii in imperio*. — *Fulleri miscellanea*, in-4^o.

(2) M. de la Motte recommandait par cette lettre Bossuet, évêque de Condom, à S. A. S. le duc Jean Frédéric, N. E.

qu'à son mérite extraordinaire... Je crois que ce sera avec plaisir qu'elle lui fera trouver les livres du Talmud qui luy sont nécessaires pour combattre les hérétiques par une méthode toute particulière. J'espère qu'on verra bientôt paroître un bel ouvrage de ce grand homme, que V. A. prendra grand plaisir à lire. C'est la réplique à la réponse qu'on a fait à son premier livre qui sera une pièce toute divine et qui méritera de tenir sa place dans vostre cabinet.

X

LEIBNIZ A M. L'ÉVÊQUE DE CONDOM.

Autographe inédit sans date ni suscription, mais évidemment de 1678, et adressé à Bossuet, alors évêque de Condom.

Monseigneur,

Je ne scay si vous ne trouverés pas la liberté que je prends de vous écrire un peu hardie, mais comme elle me vient du désir que j'ay de vous témoigner mon respect par une prompté exécution de quelques-unes de vos volontés, que S. A. S. monseigneur le duc d'Hanover, que j'ay le bonheur de servir, m'a fait connoître, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que j'ay voulu vous en rendre compte moy mesme. J'apprends que vous avés le beau dessein de la traduction de la meilleure partie du Talmud, et je m'innagine que M. de Compiègne, que j'ay eu l'honneur de connoître à Paris, sera de ceux que vous y pourrés employer.

Pour ce qui est de Bara, j'ay appris que Bara-Kama est traduit par Constantinus l'empereur, qui y a adjouté des remarques. Le livre a été imprimé

Lugduni Batavorum, 1637. 4°. Le même Constantinus l'empereur a donné *Middoth cum versione latina et notis*, *Lugd. Batar.*, 1630, 4°. J'attends les livres, s'il est possible de les avoir, aussi bien que quelque autre, et un mémoire des versions des livres du Talmud que mes amis m'ont promis.

Si la vaste étendue de ce grand dessein vous fait penser à plusieurs collaborateurs, je pourrois bien vous adresser quelques personnes qu'on estime capables et qui se pourroient faire connoître pour tels par des essais, car je ne puis rien de moy-mesme en ces matières.

Au reste, tout le monde fait grandissime état, Monseigneur, de vostre livre des controverses, et monsieur l'évesque de Tina, qui estoit ici (1) de la part de l'empereur, qui a fort pensé à ces choses, et qui croit aussi bien que vous qu'il faut employer les voyes les plus douces, ayant eu un exemplaire de S. A. S., mon maistre, en a été ravi. Ceux du party contraire ne sont pas moins obligés de reconnoistre et la solidité de vos pensées, et la franchise de vostre procédé.

Je regrette de n'avoir pas eu l'occasion de vous faire la révérence lorsque j'estois en France. Il est vrai que M. Cordemoy, lecteur de monseigneur le Dauphin, que j'ay eu l'honneur de voir chez monseigneur le duc de Chevreuse, m'en auroit pû donner l'occasion, mais mon départ ne l'a pas permis.

Je suis avec respect, Monseigneur,
Vostre, etc.

1) A Hanovre en 1677. Cf. le sommaire.

XI

BOSSUET, EVÊQUE DE CONDOM, A LEIBNIZ (1).

Autographe et copie lettre inédite.

A Saint-Germain, 1^{er} may 1679.

Monsieur,

J'ay reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La dernière contient une liste des traités du *Talmud* déjà traduits. Je ne puis assez vous remercier de tous les soins que vous avez pris. Mais, Monsieur, achevez, s'il vous plaît, et facilitez moi les moyens de recouvrer ceux qu'on peut trouver en Allemagne. Je rendrai ponctuellement tout ce qu'il faudra à ceux que vous avez employés. Ce recueil servira à décharger ceux qui entreprendront la version. Je me souviendray dans le temps de l'offre que vous me faites de me fournir des ouvriers et j'aurois recours à vous. Je suis fâché, Monsieur, d'avoir perdu l'occasion de vous voir pendant que vous avez esté en France. Au reste, j'apprends de plusieurs endroits les boutés que M. le duc de Hanover témoigne avoir pour moy. Je vous supplie, Monsieur, de faire mes très-humbles remerciemens à Son Altesse Sérénissime et de l'asseurer de mon obéissance. L'approbation que donne un prince si éclairé et si catholique à mon *Traité de l'Exposition*

(1) Cette lettre se trouve en copie au nom de Bossuet parmi les correspondances cataloguées, et en double parmi les *Irenica*. Elle fut envoyée à Leibniz par M. de Brosseau, résident du duc de Hanovre à Paris, et correspondant de Leibniz, qui nous l'apprend par ce passage : « Paris, ce 5^e de may 1679. Je vous envoie, Monsieur, la réponse de monsieur de Condom à la lettre que vous luy avez écrite. » N. E.

de la foi me fera estimer ce petit travail. On le réimprime avec un avertissement que j'y adjoute et un bref de Sa Sainteté qui donne à cet ouvrage l'approbation la plus authentique qu'on puisse souhaiter. J'espère qu'elle fera du bien aux protestans qui ne vouloient pas croire que la doctrine que j'exposois fût celle de l'Église. Aussitôt que l'impression sera achevée, je vous en enverrai trois exemplaires : un que je vous prierai de présenter en mon nom à Son Altesse, un autre pour Monsieur l'évesque de Thina, puisque vous me mandez qu'il a estimé ce travail, et le troisième pour vous (1). Monsieur l'évesque de Strasbourg en a fait faire une version allemande qu'il va bientôt faire imprimer. Si j'avois prévu que ce petit livre dust être agréé en Allemagne, j'aurois adjouté quelques articles pour les luthériens; cela se pourra faire par un autre ouvrage. Je vous réitère mes remerciemens et les assurances d'être sincèrement toute ma vie

Vostre très-humble serviteur,

BÉNIGNE,

Évêque de Condom.

XII

LEIBNIZ A M. L'ÉVÊQUE DE CONDOM (2).

Autographe inédit de Leibniz.

Monseigneur,

Vous m'avez fait beaucoup d'honneur lorsque vous m'avez témoigné d'aggréer l'ardent désir que j'ay

(1) Voir lettre XII. N. E.

(2) Brosseau écrit à Leibniz, de Paris, le 17 de juillet 1679 : « M. l'évêque de Condom m'a fait apporter depuis huit jours quatre exemplaires d'un nou-

d'exécuter vos ordres pour vous faire tenir les livres que j'ay recueillis suivant le commandement de Son Altesse Sérénissime, mon maître. Je me sers de l'occasion d'un voyageur qui est natif de ce pays et qui pourra avoir par là l'avantage de vous faire la révérence. Son Altesse Sérénissime étant aux eaux d'Ems, cette absence ne m'a pas donné lieu d'apprendre quelque nouvelle expression de cette haute estime dont il honore votre personne et de la joie qu'il aura de l'approbation authentique que votre ouvrage a reçu à Rome (1). Après cela, il ne faut presque point d'autre réplique à cette réponse qu'un religieux vous a faite et que nous avons vue ici, car un bref du pape ferme la bouche à tous ceux qui doutent de l'exactitude de votre *Exposition*. En effet, c'est un grand coup qui pourra faire son effet un jour et contribuer au rétablissement de la paix de l'Eglise. J'avertiray par avance Son Altesse Sérénissime et Monsieur l'évêque de Thina du présent que vous leur destinés, et je ne doute point que cette nouvelle ne soit reçue avec joye. Monsieur l'évêque de Thina y prend aussi grand intérêt et il s'applique fort à tout ce qui peut contribuer à la réunion des esprits. Si vous ne m'aviez pas appris que Monsieur l'évêque de Strasbourg fait faire une traduction allemande de votre *Exposition*, je crois que j'y aurois poussé quel-

veau petit traité qu'il a fait sur la religion. Ils vous sont adressez et j'auray soin de vous les faire tenir. » N. E.

(1) Leibniz parle ici du bref du pape approuvant le livre de l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, par Bossuet. La date de ce bref de S. S. Innocent XI, qui est du 4 janvier 1679, nous prouve que cette lettre est de 1679 ou 1680. (Voir le bref, *Œuvres complètes de Bossuet*, édit. Firmin Didot, t. V, p. 381). Il y en a un second du 12 juillet de la même année (*Ibid.*, p. 382). N. E.

que amy. Si vous méditez quelque chose à l'égard de Messieurs de la confession d'Augsbourg, je souhaiterois que vous puissiez voir les écrits de feu M. Callixtus, qui tient parmi eux le même rang d'érudition et de jugement que M. Daillé parmi les religionnaires ; mais peut-estre en avez-vous déjà veu une partie.

Nous avons ici M. Stenonis, évêque de Tripolis, fort connu déjà du temps passé pour les découvertes qu'il a faites dans l'anatomie ; maintenant il s'applique à la controverse, où il fait paroître beaucoup de jugement et de modération.

Au reste, comme le présent que vous m'ordonnez d'espérer est assez précieux pour obliger les princes et autres personnes qui tiennent le premier rang dans l'Église et dans l'État, je pourrois douter s'il m'est bienséant de l'accepter ; mais enfin, je crois qu'il me sied encore mieux d'obéir que de raisonner, et je suis avec respect

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ (1).

XIII

S. A. S. LE DUC JEAN FRÉDÉRIC A L'ÉVÊQUE DE TINA.

Copie de piéces-médites de la main de Leibniz.

Hanover, 20⁽¹⁰⁾ (2) de juin 1679.

J'ay receu vos deux lettres avec leurs encluses, Monsieur, l'une de Wolfenbutel, du 3^e de ce mois,

1) Leibniz a écrit au bas de cette feuille les mentions suivantes : *Molinaei ad aedificatores imperii in imperio.* — L'Empereur. — *Bara-Kana.* — *Middoth.* — *Sambedin et Maccolli.* — *Shermighan.* — *Edoma.* N. E.

2) Ancien et nouveau style. N. E.

et l'autre de Minde, du 6^e du même, et je les ay lû avec une satisfaction singulière, y trouvant toutes les choses si bien disposées par vostre prudente conduite ; et pour ne point manquer d'y contribuer de mon costé, j'ay écrit à monsieur mon frère pour le prier de permettre au sieur Barekhausen (1) de faire le voyage que vous souhaités. Je ne doute point qu'il n'y consente avec joye, et qu'il sera bien aise d'avoir aidé à faire réussir une affaire si généralement salutaire : je ne doute point que vous n'advertissiés icy quand et où il faudra comparoistre, et que j'auray encor la joye de vous embrasser en personne avant que vous quittiés entièrement ces quartiers, et que vous voudrés bien que je vous assure encor une fois de vive voix que je suis tout à vous,

Jean FREDERIC.

XIV

GEORGES GULLAUME, DUC DE BRONSVIC ET LUNEBOURG (2).

Copie de piéces medites de la main de Leibniz (3).

Monsieur,

J'ay donné ordre au S. Hildebrand (4) de vous faire au plus tost réponse sur l'écrit que vous lui avés mis en main, Monsieur,

Votre très-affectionné, pour vous servir.

George GULLAUME,

Duc de Bronsvic et Lunebourg.

(1) Voyez Guhrauer. I. 367. II. 24. 22. N. E.

(2) Sans aucun doute à l'évêque de Tina. N. E.

(3) Au dos un fragment de lettre du même, datée de la fête Sancti Matthæ, 1683. N. E.

(4) Hildebrand, théologien de Hanovre. (Voir Grasse, Allgemeines Lehrbuch.) N. E.

XV

LEIBNIZIUS EPISCOPO TINIENSI SALUTEM DAT.

Autographum ex nondum editis quæ Hanoveræ in Bibliotheca regia inter Irenica asservantur

Illustrissime et Reverendissime Domine,

Cum cogentibus negotiis meis invitatus a vobis discesserim scribendi officio absentiam solari conor. Epistolam ad Jacobum Benignum de Bossuet episcopum antea Condomensem nunc Meldensem rite curavi, alteram quoque ad Burkersrodium Kraftianis meis inclusam cursori publico commisi. Valetudinem Tuam in dies in melius auctam restitui perfecte et opto et hac anni tempestate spero. Nec dubito quin negotia destinata in his regionibus ex animi sententia sis confecturus : præterquam enim quod consilia tua mihi sinceritatis ac pietatis plena videntur, qualibus Deus deesse non solet, certe nihil a te postulari arbitror quod non æquo animo concedi ab omnibus, imo desiderari debeat. Utcunque res ceciderit optimi in rempublicam christianam omnem et singulatim Germanicam nostram animi gloriam habebis, efficiesque illud saltem ut intelligamus quæ supersint difficultates iterque ad pacem reddatur expeditius. Nam plerique qui antea Irenico studio se dedere, aut ignorasse aut dissimulasse videntur principia cujusque partis, aut ea petivere quæ dari sibi ab aliis non poterant, nisi tota causa cadere vellent. A Te vero præclare ostensum est ut quis in Ecclesia esse dicatur non opus esse eum assentiri omnibus dogmatis in ea definitis (si quidem

ignoret Ecclesiam ita definisse quod ubique facti est), sed sufficere ut paratus sit stare decreto ejus, ubi sibi cognitum erit. Itaque quia de forma Tridentini concilii, dubitandi causas habere sibi videntur protestantes, sufficit eos ex animo se submittere decretis alicujus concilii futuri legitime habiti, interim vero recipi in Ecclesiae unionem, sacros ordines a romana Ecclesia accipere et, quod hinc sequitur, agnoscere in ea salvum fidei fundamentum et ordinariae potestatis depositum in Episcopis divino jure residens. Interea exemplo Græcorum reconciliatorum petierunt et connubia sacerdotum ad veteris Ecclesiae exempla restricta, et communionem sub utraque specie, et cultum divinum in lingua vulgari retinere, et circa modum praesentiae realis in sacra coena et purgatorium et alia controversa dissentire in romana Ecclesia, donec in concilio res definiatur. Verum ne elusoria sit conciliatio, simul de forma concilii conveniendum est, ut in posterum dubitationi non sit locus. Legitimum autem concilium semper habitum est quod ex Episcopis congregatum est, et cum catholici postulent ut accedat pontificis Romani auctoritas in eo convocando pariter et gubernando, non est cur repugnent protestantes, utique enim in omni collegio cultuque hominum direttore quodam opus est; vicissim poterunt ipsimet inter judices sedere, nam qui Ecclesiae semel jam reconciliati Episcopos legitimos habebunt iidem locum habebunt in concilio. Sed quia pugnantibus opinionibus necesse est concludendi rationem haberi, sequendum hic arbitror, quod alias in Ecclesia observari solet, ut pro sententia concilii habeatur quicquid duæ tres ve partes, re

mature discussa examinatisque per deputatos ultro citroque rationibus, statuere.

Ubi a nobis discesseris, suspicor te ad serenissimum ducem Neoburgicum invisendum iturum, ejus principis notæ sunt orbi virtutes. Me quidem illi olim eminentissimus mihi peramicus commendare constituerat Boineburgius, pro quo multa laboraveram in polonicis rebus; sed eum eventus defuisset irritæ operæ mentionem fieri inutile videbatur. Literas Excellentiae tuæ hic accepi plenas humanitatis, et commercium aliquod literarium in posterum intercedere e re videtur; rogo indicari quam ratione literæ in posterum recte curari possint. Ad me quidem tabellioni publico commissæ et Hanovera simpliciter destinatæ satis curantur. Quin et si qua sorte incident scribenda arcaniora (ab aliis enim legi posse quæ inter nos locuti sumus fortasse aliquando inconsultum esset) poterunt alphabeto aliquo tegi, de quo voluntatem vestram ante discessum exspecto. Vale et fave, etc.

Illustrissimæ et Reverendissimæ Excellentiae vestrae
viro paratissimo,

Gothofredo-Guillelmo LEIBNIZIO (1).

(1) Leibniz écrivait, le 27 avril 1683, au landgrave Ernest de Hessen Rheinfels, qui avait élevé des doutes sur la mission et la bonne foi de l'évêque de Thina : « Quant à Monsieur l'évêque de Thina, je lui ay parlé quelques fois, et je puis dire à V. A., sur les doutes qu'elle en a : 1^o qu'il est Espagnol et non Italien ; 2^o qu'il parle bon allemand, ayant esté en Allemagne plus de vingt ans ; 3^o qu'il a régenté en théologie dans son ordre, et par conséquent qu'il n'ignore pas la théologie positive et scholastique ; 4^o je trouve aussi qu'il n'est pas mal instruit des controverses, au moins autant qu'il faut pour son dessein ; 5^o son dessein n'est pas fondé sur les seuls articles populaires de la communion des deux espèces, du mariage des prestres et choses semblables, comme il semble qu'on ait rapporté à V. A. ; mais il va plus avant

XVI

EPISCOPUS DE TINA LEIBNIZIO SALUTEM DAT (1).

Ex autographo nondum edito quod Hanoverae in Bibliotheca regia inter Irenica asservatum.

Hanoverae, hac 2 martis 1683.

Prænobilis, strenue, clarissimæque Domine,

Desideratas vestras de 14 februarii heri recte accepi: gaudium mihi fuit de sanitate Reverendissimæ Dominationis vestræ assecurari, gaudiumque completur si liceat hic in loco personaliter videre. Experior enim verum esse quod quæ sunt eadem uni tertio sint eadem inter se, quia scio coniunctionem vestram cum meis Krafftio et Hornigkio (2).

Indicaveram quidem me hinc citius expediendum.

et touche un peu à l'essentiel; 6° il m'a assuré positivement qu'il a en main des approbations de plusieurs théologiens catholiques auxquels il avoit proposé le fonds de son dessein, lesquels, après bien des discussions et des doutes, l'avoient enfin agréé; 7° je n'ay pas vu les écrits qu'il a échangé avec plusieurs théologiens protestans, mais ce qu'il m'a dit de son projet m'a paru possible; 8° cependant, quoique je tiens la chose possible, conformément aux principes des deux parties, j'avoue, vu l'estat présent des affaires du monde, que je ne croy point probable qu'il réussisse; il faudroit supposer dans le commun des hommes, et principalement des théologiens, plus d'équité et de raison qu'on n'en peut attendre. Luy mesme aussi n'espère point d'en voir si tost un plein succès; en attendant l'effet que cela pourra faire, c'est que le chemin sera toujours aplani et que la postérité en pourra profiter. Comme il m'a parlé de son dessein, à condition de ne le point publier, je dois garder ma parole, mais je l'ay exhorté à trouver V. A., en parlant d'icy, ce qu'il m'a tesmoigné d'avoir grande envie de faire, si sa route le luy permet. »

(1) Hæc epistola involverum habet chartaceum: A. M. M. de Leibnitz, conseiller anlic de Son Altesse Sérénissime l'évêque d'Osnabrucg, duc de Brunswick et Lunebourg, présentement à Zellerfeld, N. E.

(2) *Kraft et Hornigk* Cf. 221, *Ireni*, t. II. Approbatio libri Christianæ concordie sub nomine *Jos. Mauricii ab Hornik* editæ anno 1682, 7 februarii.

Sed Deus taliter res disposuit ut hic adhuc ad minus quatuor aut quinque dies, id est ad minus usque ad sequentem diem Mercurii sim adfuturus. Si vero adhuc interim negotia vestra huc duerent, mihi accidet res perjucunda. Jucundior autem si ex quocumque loco officium præstare valeam.

Prænobilis strenuæque Dominationis vestræ ad quævis paratissimus et addictissimus,

CHRISTOPHORUS,

Episcopus de Tina.

XVII

EPISCOPUS DE TINA LEIBNIZIO SALUTEM DAT.

Ex autographo nondum edito quod Hanoveræ inter Trencæ asservatur.

Hanoveræ, hac 4 julii 1683.

Pernobilis, strenue, consultissimeque Domine, et amice obsequentissime,

Pergratas tuas cum inclusis Viennensibus heri accepi. Ago gratias tum pro hoc favore tum etiam quod apud serenissimum Landgravium me injuste accusatum excusaveris (1). Placebit per occasionem

(1) Cf. Epistolam Leibnizii ad Landgravium, a Rommel editam, 1846 :

« Quant à l'affaire de Monsieur l'évesque de Thina, je demeure d'accord qu'il y a peu à espérer présentement, et j'ay dit à luy mesme, que je croyois les conjectures peu favorables à ces sortes de négociations, quoyque très-louables et dignes d'estre poursuivies dans l'espérance qu'il en pourroit un jour resulter quelque fruit pour la bénédiction de Dieu. Cependant je luy ay communiqué un Extrait de ce qu'on avoit mandé de ce pays cy à M. Spener, qui l'avoit communiqué à V. A., à sçavoir que ledit evesque avoit beaucoup relâché de ce que le concile de Trente a défini en matière de la justification. Il me répondit en ces propres termes : « Ago gratias quod apud Serenissimum Landgratum me injuste accusatum excuses; placebit per occasionem addere quod ego nullibi causæ susceptæ agam d'irectorem, sed simplicem

addere quod ego nullibi causæ susceptæ agam doctorem, sed simplicem apud utramque partem sollicitatorem. Nil ergo pro vel contra ullam partem me concepisse, invenisse, cessisse aut obtulisse prætendo, sed hoc unicum ut quælibet pars in dies vicinius sibi in quantum potest appropinquet. Projecta quæ exhibeo et illa quæ in his asseruntur cedi ac concedi postulantur; protestantium nomine, prout titulos inspicienti semper patebit et cum theologis cum quibus egi declarabitur: ac juxta principia sua, non juxta nostra procedunt. Ego vero illis nil aliud polliceor quam quod, sicuti in primariis locis incepti, ego theologicam et tam favorabilem ac principia nostra patiuntur approbationem procurare laborabo. Quid vero circa hæc una vel altera pars consenserit hæc sane. Is qui Serenissimo (1) retulit neque ullus ex his vel aliis partibus scire potuit, quia illi qui tractavimus euncta oscultavimus. Non faciam difficultatem Serenissimo substantialia (2) per occasio-

« apud utramque partem sollicitatorem. Nil ergo pro vel contra ullam partem
 « me concepisse, invenisse, cessisse, aut obtulisse prætendo. Projecta quæ
 « exhibeo, et illa quæ in his offeruntur, ceditque ac concedi postulantur, pro-
 « testantium nomine (prout titulos inspicienti semper patebit, et theologis,
 « cum quibus ago, declaratur), et juxta principia sua, non nostra procedunt.
 « Ego vero illis nihil aliud polliceor, quam quod ego theologicam, ac tam
 « favorabilem ac principia nostra patiuntur, approbationem procurare labo-
 « rabo. Non faciam difficultatem Smo. L. per occasionem substantialia ape-
 « riendi, quia ejus protectionem atque instructionem supra hanc rem summe
 « semper venerabor. » V. A. voit par là qu'il se gouverne assez adroitement,
 puisqu'il n'avance rien, ny de sa part, ny de celle de l'Eglise romaine, ne
 lâchant qu'à apprendre jusqu'où les protestants peuvent aller. Tandis qu'il
 demeure dans ces termes, V. A. n'aura pas sujet de craindre quelque préju-
 dice ou *snacco*. »

1) Scilicet Ernesto Augusto, duci Hanoverano. N. L.

(2) Exstat inter brevia scriptum Tinensis episcopi sub hoc *substantialium* nomine exaratum. N. L.

nem aperiendi, quia illius protectionem ac instructionem summe semper circa hanc rem venerabor.

Rem gratam feceris si D. Kraftio nostro et per eum D. B. Barkersrode significaveris, me utique pro certo scripsisse. Abeo hinc cras, Deo favente, ac per Cassel, Heidelberg pergo ad Danubium ac Viennam ubi tuas expectabo ac maneo

Dom. stren. cons. (1) amicus paratissimus,

CHRISTOPHORUS (2),

Episcopus de Tina.

Timeo quod in cifra (3) nos non intelligemus nisi repetam quod solum cognomen illius noti theologi loco numeri primi, secundi, etc., et germanice quidem accipimus litteras 9, abc... per numeros qui post dictum cognomen numeratum sequuntur significabimus.

XVIII

BOSSUET, EVÊQUE DE MEAUX, A LEIBNIZ.

Copie de la lettre originale modifiée de Bossuet lue par Leibniz lui-même.

A Fontainebleau, 22 août 1683.

Monsieur,

J'ay fait reponse par la voye (4) que vous m'avez marquée à la lettre que vous me fites l'honneur de m'é-

(1) Dominationis strenue consultissima, N. E.

(2) Christophorus, N. E.

(3) Vide *la Cifra*, epist. ad Albrizium, N. E.

(4) Brossseau indique une lettre de Leibniz de la même année qui ne s'est point retrouvée : « Paris, ce 30 d'avril 1683. J'ay fait tenir vostre lettre à M. l'evêque de Meaux. » Nous publions la reponse de Bossuet à cette lettre de Leibniz, N. E.

crire un peu devant le départ du roy. J'apprends, depuis, que les affaires dont vous me parliez ont eu une grande suite, et j'ay vu par l'extrait d'une lettre de madame la Duchesse d'Hanover à M. de Gourville, qu'on avoit signé des articles de réconciliation, dont le premier estoit que le Pape seroit reconnu pour chef de l'Eglise (1). Cette grande et illustre princesse souhaite qu'on me donne avis de cet événement, et veut que je croye que mon traité de l'*Exposition* y a quelque part. L'intérêt que je prends, Monsieur, au bien de la religion et aussi à votre gloire particulière, depuis l'honneur que vous m'avez fait de me témoigner tant de bonté, m'oblige à vous prier de vouloir bien m'expliquer dans le détail une affaire si importante. Je vous écrivois par ma présente envoyée il y a longtemps, et incontinent après la vôtre, que le roy louoit vos pieux desseins, et les apprécioit selon les moyens dont on luy feroit l'ouverture. C'est ce que vous pouvez tenir pour assuré. Je vous supplie de croire que je suis avec toute l'estime possible, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Jean BÉNIGNE,

Évêque de Meaux.

(1) Il s'agit de la négociation de Spinola, évêque de Tina, qui était encore Hanovre le 4 juillet. Voir les lettres précédentes. N. E.

XIX

EPISTOLA GOTHOFREDI GUILLELMI LEIBNIZII AD VALENTINUM
ALBERTI THEOLOGUM LIPSIENSEM RESPONSORIA 1).

Autographum nondum editum quod Hanoveræ, in Bibliotheca regia, cum ipsius Alberti litteris
inter Irenica asservatum.

Quemadmodum mihi mirifice gratulor quod favorem quo me olim complexus es nondum temporum locorumque spatiis extinctum esse ex amantissimis litteris tuis intelligo, ita forte parum ex officio fecisse tibi videbor quod responsum toto nundinarum Lipsiensium intervallo distuli; spero tamen causa cognita veniam mihi apud humanitatem tuam paratam fore. Multis enim septimanis ab aula, ab hominibus, a libris unde discere possem quæ a me quaerebas, absens sperabam ubi domum reversus essem accurata ad Te relatione scribendi notam purgare. Verum talia me cogitantem inclinantis anni decursus oppressit, ut jam diutius sine crimine silere non possem, cum et votum solemne nuncupandum sit, quod ego ex intimo animi undo tibi et florentissimæ Academiæ patriæ, primæ studiorum meorum altrici, cujus tu pars non exigua es; omnia corporum animorumque bona et imprimis cœleste illud lumen perenniter opto, quod nos in pacem pariter ac veritatem uno eodemque itinere dirigit: ita enim te quoque

1) Alberti theologus Lipsiensis Leibnizio scripserat Irenica illa Hanoverana, (Methodum scilicet reducendæ unionis cum *censura theologorum Hanoveranorum*, cujus exemplar exstat adhuc inter schedas Leibnizii sibi, protestantium partibus addictissimo, meram fabulam ab episcopo Thimienensi confictam videri. Leibnizius caute et prudenter respondit. N. E.

sentire arbitror, ut fidem sine caritate mortuam, ita studium veritatis sine amore pacis irritum esse; porro caritatem non esse suspicacem Apostolus dixit. Itaque summopere delectatus sum illa aequitate iudicii tui qua testatus es Te credere nolle quæ homines forte malevoli de theologorum Hannoveranorum consiliis et eum Episcopo Thinensi habitis tractatibus in pessimam partem accepta apud vos sparsere: ipsi Episcopo Thinensi aliquoties Hanoveræ locutus sum, visaque est mihi et voluntas ejus laudanda et ingenium tractationi pacifice aptissimum, quale certe inter Hispanos (ex illa enim gente est), nec Diogenes sua lucerna quasivisset. Porro theologi Hannoverani Serenissimo principi ad quem commendatitias a Cæsare literas episcopus attulerat, sententiam roganti, deesse non potuerunt: cur enim alentur viri docti, aut cur in aulis primarii theologi expetentur, si in arduis rebus consulti responsionem excusare et suspectas adversariorum artes silentio prætexere possunt? In eo enim, ni fallor, et virtus et prudentia spectatur, non ut declines certamen, sed ut cum adversario congressus circumveniri Te non patiaris. Itaque qui eos siluisse mallet non satis, opinor, de tota re edocti sunt; hoc enim et Cæsaris commendatio et principis autoritas et ipsum eorum munus non patiebatur. Quomodo autem gesserint sese in hac collatione satis dicere non possum. Neque enim acta legi et si legissem, id mihi non tribuo ut de tanta re pronuntiare audeam. Ex aliis tamen intellexi et multis indiciiis confirmor, circumspectè satis egisse. Nam et Helmestadio duos celebres theologiae professores Calixtum et Meierum, evocari curaverunt quos adhiberent

in consilium, quorum et manu signata fuit responsio quam episcopus tulit, et summa cura id caverunt, ut ne quid largirentur quod non dicam veritati et analogiæ fidei, sed ei quod protestantium interesse videri posset (de quo a te magna doctrina et prudentia scriptum est) officeret: quod re viri pietate, doctrina et judicio præstantes non dudum concessissent.

An libellus ille quem ipsorum nomine titulo Methodi Unionis ecclesiasticæ inter romanenses et protestantes reducendæ publicatum proximis nudinis in manus tuas venisse scribis, genuinus sit dicere non habeo. Neutrum enim legi, neque quod scriptum, neque quod editum est. Suspicio tamen editionem ipsorum injussu procuratam et recte Tibi simillimum fabulæ visum, adeo eos favisse Thinensi episcopo ut Methodum ei secundam non tantum scriberent, sed et suis nominibus evulgari paterentur. Nisi forte falsos ab aliis rumores in vulgus seri videntes, sententiam principi oblatam, nec adversariis indulgentem, exstare publice quam affectato mysterio suspectam reddere maluere; quorum utrum fecerint, non satisfio. Ubi Hanoveram reversus erò, certiora de toto hoc negotio ad Te perscribere, si ita porro jubebis, conabor. Cæterum credo Te ipsum a Melanchtone non dissentire, scilicet posse pontifici romano superioritatem quamdam in episcopos concedi, si ea ratione vera pax redimi posset. An verò conditio adjuncta impossibilis sit, alia quæstio est, quæ conditionalis pronuntiati veritatem non tollit. Et certe quamquam ego agnoscam nondum tempora hominesque tam subitæ commutationi rerum maturuisse, nihil tamen hætenus vidi quod me spem omnem reducendæ uni-

tatis abjicere [eogat]; itaque pietatis erit ab utraque parte nihil omitti, quo complanari paulatim iter possit: et magni principis optima voluntas celebranda potius quam sinistris rumoribus differenda, Tibi quoque, sat scio, videbitur. Equidem erudite et graviter ex Mariana mones parum aula Romana probari solere qui protestantibus aliquid largiendum putant. Sed scio ipse multa quidem in humanis in pejus, nonnulla tamen et in melius mutari, et quae de eo quod Regum et principum interest subinde apud politicos tanquam aeternae veritatis axiomata venditantur, commutatis temporibus saepe in contrarium verti. Certe si spes est pacem Ecclesiae sine caede, sine tumultu reddi posse, a pii ejusdem pontificis et magni alienjus Caesaris divinitus excitatorum conspirantibus studiis tantum bonum expectari debere crediderim, et nunc quoque cavendum arbitror ne affectatis difficultatibus pertinaciae notam incurramus, dum prudentiae tantum quaerimus. Certe si semper utraque pars tractatus omnes quasi irritos et suspectos refugit, et de adversariis pessima omnia sentit et minima quaeque etiam acceptiora non dicam largiri sed certis conditionibus polliceri, capitale putat, nihil unquam confici possit etiam si omnia proclivia ponerentur. Et idem hic mihi fieri videtur, quod inter populos linguis dissidentes, qui eo ipso hostes sunt, dum intelligere et intelligi non possunt, ubi vero interpretes accessere non raro conciliantur. Neque id temere scribo; video enim et Romanae partis theologos complures prudentiae famam affectantes, nescio quid mali rebus suis a Thimensis episcopi negotiatione ominari, quasi ea protestantes contra Romanam Ecclesiam abuti pos-

sent. Et vir quidem summæ dignationis mihi scribens, sese inde metuere ait *un smacco per la Chiesa cattolica* (1). Ego vero cum intelligerem idem non paucos theologos protestantes a sua parte timere, rescripsi compensandos mihi metus videri, et mala si qua inde orientur, forte potius a quorundam theologorum ejusdem partis præcipitatis aliquando in mutua odia schismati proclivia judiciis, quam rei ipsius natura, proficisci posse. — Sed hæc, conjectura tantum ductus, et institutum meum vetus de omnibus optima quæque qua licet, sentiendi secutus, scribo. Nam certi aliquid pronuntiare et insignibus theologis, ad quos ista pertinent, quos inter apud protestantes Te fama dudum merito tuo retulit, intempestive præjudicare nec volo, nec re parum explorata possum. Faxit Deus ut tota hæc negotiatio supra spem nostram ad commune bonum proficiat, quod Te quoque optare mecum et libenter falli velle puto.

Vale.

XX

ERNEST-AUGUSTE, DUC DE HANOVRE, A L'ÉVÊQUE DE TINA.

Copie de piéces médites, de la main de Leibniz.

Monsieur.

..... J'ay receu de la joye que vous avez heureusement accompli votre voyage (2) et que vous estes satisfait de mon surintendant (Barkhausen). Comme

1) Leibn. ad Landgrav. Ernest. Epist. Cf. t. II, p. 38. N. E.

(2) Ce second voyage d'Italie fut entrepris pour faire cesser des bruits malveillants qu'on avoit semés. Spinola partit en 1683, suivant Leibniz, mais

j'ay toujours envie de secourir vos bons desseins, je ne manqueray pas de l'envoyer à la conférence que vous proposez (1), quand je scauray le temps et le lieu et quand il vous aura plu de m'informer qui seront ceux qui de la part de leur maître la composeront. Enfin, Monsieur, vous devez estre fortement persuadé que je n'omettray rien qui puisse servir à l'accomplissement d'un ouvrage si salutaire. Je vous prie, du reste, de recommander, au reste, mes intérêts à Sa Majesté Impériale, afin que l'on ne retombe dans l'embarras de l'hiver passé où, contre mon intention, je suis obligé de me brouiller avec M. l'électeur de Cologne... Je marche incessamment pour me joindre à M. le duc de Villa-Hermosa. Je suis, Monsieur, votre affectueux serviteur,

Ernest-Auguste d'OSNABRUC.

XXI

LE PRINCE D'ANHALT.

Copie de pièces inédites, de la main de Leibniz.

Berlin, 7/17 novembre 1684.

Son Altesse Electorale juge que l'abouchement des ministres de Bergen Griesbach et Sachsen avec Votre Excellence (2) ne pourroit se faire assez secrètement ; que cela feroit naistre des soupçons ; que le

plutôt en 1684, suivant son propre récit, après avoir visité les électeurs et les princes de l'empire. Ce fut à son retour (1684) qu'il reçut cette lettre d'Ernest-Auguste. N. E.

(1) Barchhausen faisait partie de la conférence de Hanovre. (Voir la lettre XXIII.) N. E.

(2) L'électeur de Brandebourg .N. E.

meilleur seroit d'appeller encore des ministres des autres princes, comme du Palatinat, Hollande, Hesse, Bronswic et d'autres luthériens à une conférence publique.

N. G., prince d'ANHALT (1).

NXII

FRÉDÉRIC DE SAXE A L'ÉVÊQUE DE TINA.

Copie de pièces méditées, de la main de Leibniz.

22 novembre 1684.

L'on a sujet de vous féliciter de votre heureux retour d'un voyage aussi pénible que celui de l'Italie. Je ne doute point que le succès n'ait répondu à votre zèle et application pour le bien public. J'en attends des particularités, s'il vous plaist de m'en faire communication, et seray fort satisfait s'il y en a à espérer que les difficultés puissent estre surmontées, qui jusqu'à présent, dans cette affaire, m'ont paru absolument insupérables.

Je suis toujours, Monsieur,
votre très-affectionné à vous,

FRÉDÉRIC,
duc de Saxe.

[Manu propria.]

(1) Cette lettre est vraisemblablement adressée à l'évêque de Tina, qui, en 1683, était à Berlin avec ce prince et d'autres. Cf. le Sommaire historique. N. E.

XXIII

MOLANUS LEIBNIZIO SALUTEM DAT.

Ex autographo Hanoverano nondum edito.

Han., 15 may 1683.

Ignoscentiam ab humanitate tua mihi polliceor, vir nobilissime, quod promissis meis præter omnem meam consuetudinem tam male steterim. Volui equidem quam vere vivo officio hoc humanitatis pro eo ac deest defungi, calamumque scripturientem non semel habui in manibus; sed spatiis exclusus iniquis, propositum illud meum in rem conferre non potui. Nisi tamen in magnis censeri debet, et cuivis potius Euclidæ contra difficultius problema, cuius solutio in provinciali statuum conventu nostro jam urgetur atque ita habet.

Dato quocunque negotio pro præsentis rerum statu prorsus impossibili, ut manente eodem rerum statu positisque iisdem circumstantiis possibile fiat, efficere.

Possibilius citra dubium est problema nostrum Irenicum, de quo ad Illustrissimum Seekendorffium scribere habes in animo eamque epistolam familiariter mecum communicasti, ac novum super hac re iudicium explorare non fuisti gravatus. Mallem equidem ante literæ illæ abirent, de hoc negotio tecum agere; sed id mihi per occupationes publicas jam non liceat, mitto summam totius Methodi (1) quam-

(1) Scriptum scilicet cui titulus est: *Methodus reducendæ unionis Ecclesiasticæ inter Romanenses et Protestantæ quæ 30 mart. 1683 prodit Hanoveræ. N. E.*

vis tam currente calamo tamque tumultuarie scriptam, ut merito subverear, ne quam plurima illius liquido vix legi, nedum intelligi possint; id unum proterve peto, ut mei in scriptione illa tua nulla fiat mentio, non quod auctoritatem inventionis ego defugiam, quæ non potest non saltem apud seros nepotes mihi esse perhonorifica, sed quod non cupiam cum quoquam mortalium contentionis serram super quæstionem -- Ecclesiæ pacem — concernentem reciprocari. Id quod facile vel fieri queat, vel quod ad id faciendum urgere possim, si epistolicum illud commercium, quæ solent esse doctorum virorum scriptisque celebrium fata, incidat in manus sacerorum hominum sive theologorum, eorumque obstetricante cura publici eloquendo iuris fiat; sed et de contento epistolæ Electoralis nostroque responso valde velim te res ipsas quidem scribere, sed dubitanter, et quasi ex alterius non satis certa relatione. Quod propterea bonum factum arbitror, quoniam literæ nostræ apologeticæ serenissimo Electori a serenissimo nostro nondum, quantum scio, sunt communicata.

Vale, vir nobilis, ac salve.

G. A. L. (2).

Nous citons ici, pour l'intelligence de la lettre XXIV et des copies de pièces qui précèdent, cet extrait d'une lettre de Leibniz au landgrave de Hessen, sans date, mais du mois de juillet ou d'août 1688 : « A propos de Monsieur l'évêque de Neustadt qui a esté autres fois à Hannover et ailleurs pour jeter quelques semences d'une réunion, j'ay eu l'honneur de le voir à Neustadt mesme, où il m'a fait beaucoup de civilité. Il m'a montré des pièces authentiques, qui prouvent que le pape, des cardinaux, le général des jésuites, le maistre du sacré palais et autres, qui ont esté pleinement informés de ses négociations et desseins, les ont approuvés. Je m'ima-

(1) Gerardus, Abbas Luccensis, scilicet Molanus, abbas de Loccum. N. E.

gine que son but est sans doute de faire recevoir un jour aux protestans le concile de Trente; mais il y va par des degrés conformes à l'humeur et à la portée des gens. En effet, à bien considérer ce concile, il n'y a guères de passages qui ne reçoivent un sens qu'un protestant raisonnable puisse admettre. Et V. A. S. le peut juger par l'exemple que j'ay donné, touchant l'intention nécessaire pour la validité du sacrement, car je doutois si mon explication seroit passable; mais l'approbation de M. Arnauld, qui se rapporte mesme aux sentimens qu'on soutient en Sorbonne, me donne lieu d'espérer quelque chose de semblable en d'autres matières. La meilleure marque que Monsieur l'Évesque de Neustadt puisse donner de la sincérité de ses intentions louables, c'est que maintenant qu'il a un bel évesché, où il peut vivre le plus content du monde, il a encore le mesme zèle, estant prest à reprendre le fil de sa négociation aussitost qu'il verra quelque apparence de fruit. »

XXIV

EPISCOPUS NEOSTADIENSIS LEIBNIZIO SALUTEM DAT.

Ex autographo nondum edito.

12 decemb. 1688

Prænobilis, strenue, dilectissimeque Domine,

Spero quod catarrhus cessaverit et de hoc informari desidero : quia ultimæ viri cogitationes solent esse solidiores, illas quæ circa relationem mihi nunc inciderunt hisce aperio. Cuperem ut in titulo a persona mea abstrahatur et sic vel simili modo ponatur :

1° Puncta principalia relationis (1) circa statum negotii reunionis ecclesiasticæ Germanorum et Hungarorum a paucis annis apud utramque nationem incepti, ex pluribus principum ac theologorum utriusque partis originalibus authenticisque scriptis per

(1) Hoc scriptum cujus exemplar exstat inter varia Hungarica ab Episcopo peracta cum hac mentione quam ipse Leibnizius addidit : « hæc transcripsi, » is inveni. N. E.

viros infra scriptos deductæ et augustissimo Cæsari humillime oblatae ;

2° Et ut consequenter in præmissis secunda linea exprimaturs meus titulus sicut episcopi olim de Tina in Croatia nunc de Neustatt in Austria ;

3° Et ubi de rege Sueciæ agitur, ponantur hæc verba : *Inter Romanam et protestantium Ecclesiam non in fundamento salutis sed in solis additamentis intercedere distantiam.* Hæc enim formalia invenio in memoriali quod Deo dante die sabbathi post ordinationes meas adferam.

4° Ut deleatur paragraphus qui in eodem puncto primo invenitur et incipit : *Juste itaque a nobis petivit ut in hac relatione :* deleatur etiam ille immediate sequens qui incipit : *Ex quo sequitur primò :* Deleatur usque ad numerum secundum ; cui apponantur hæc verba : *Ex quo sequitur.*

5° Punctum tertium ponatur sicuti in adjunctis hic. Hæreo an non omnia quæ me concernunt velim omittere. Salutem duobus sociis.

Strenuæ Dominationis vestræ paratissimus

CHRISTOPHORUS,

Episcopus Neostadiensis.

Omittatur etiam primi puncti paragraphus qui incipit : *Nec obstat,* et relinquatur ille qui immediate sequitur et est ultimus : *Denique generaliter prænotandum.*

A. M. Leibniz, conseiller aulique de S. A. S. Mgr le duc de Hannover, présentement à Vienne.

XXV

LEIBNIZIUS EPISCOPO NEOSTADIENSI SALUTEM DAT.

Ex autographo Leibniziano nondum edito. 7

Viennæ, 9 jan. 1689.

Illustrissime et Reverendissime Domine, Domine gratiosissime,

Non possum non laudare egregia cogitata nuperis ad me litteris vestris expressa. Verissimum est enim Batavos eorumque fœderatos et omnes in universum protestantes studiose cavere debere, ne imperatoris et aliorum principum catholicorum animi scrupulis et suspicionibus impleantur, et pontifex maximus omnem auctoritatem suam apud eos instigante Gallia interponere cogatur, ne communi causæ quæ cum detrimento religionis eorum alicubi conjuncta est, favere possint. Id vero evitabitur si ipsi principes protestantes ostendant non se catholicos odisse, sed tantum voluisse contra hostiles quorundam animos securitati suæ consulere. Optime autem ostendent moderationem animi, si negotiationem qualis vestra est porro admittant, neque ulla ratione melius Gallicas artes, quibus illa romanam curiam circumvenire et concitare tentat, labefactabunt. Si quis hæc serenissimo Electori Brandenburgico aliisque insinuare posset, magnum utique operæ pretium faceret. Sed difficile est hoc facere per literas. Sanctissima Ducissa talia facilius coram ageret, cum forte illac transibit Elector, si, ut ferunt aliqui, Berolinum redire in animo habet. Vereor tamen ut libenter ingrediatur in materiam quam Berolini elector

declarare visus erat. Sed si sese jungeret princeps Anhaltinus cui Elector negotiorum partem non exiguam credidit, putarem aliquid fructuosum geri posse.

Ego de itinere in Italiam delibero (1). Nam serenissimus dux Mutinæ mihi Archivi usum offerri curavit, ut communis Estensi genti origo ac Brunswicensi illustretur, quod serenissimo Duci meo pergratum fore arbitror. Itaque tempore et locorum vicinia utor. Ante discessum autem spero mihi occasionem coram porro testandi promptitudinem inseriendi meam non defore. Plura Dominus Kraft ediseret. Ego me commendo humillime

Illustrissimæ et Reverendissimæ dominationis vestræ
servus obsequentissimus,

L.

XXVI

EPISCOPUS DE TINA, NUNC NEOSTADIENSIS, MOLANO (2).

Ex autographo nondum edito quod Hanoveræ in Bibliotheca regia inter Irenica asservatur.

Budweiss, hac 7 junii anno 1690.

Reverendissime et amplissime Domine abbas doctor
obsequentissime,

Tandem tandem accepi licentiam ac litteras redeundi
ad nostrum opus sacrosanctum. Hisce me ergo sisto

(1) Ipse episcopus nuper ex Italia redux 1688, Romæ, Innocentio XI (1676-1689) favente, cum Cibo, Pio, Spinola et Alberico cardinalibus, nec non Laurea, Peres et aliis theologis de Reunione collocutus erat. (Vide *Epitomen historicam*.)

(2) Exstat adhuc Hanoveræ altera ejusdem fere argumenti epistola ab epi-

apud principalem illius collaboratorem, imo fundatorem, significoque quod Vienna huc intra triduum pervenerim rectiusque hinc Hanoveram pergam. Utor quidem propria reda ac equis (cum pes meus semper semipodagricus alium itinerandi modum non concedat). Nullibi tamen in via hærebo, vel ad alium transibo quam ad serenissimos meos ac rei Protectorem et Protectricem, quæ mihi tam in ultimis quam in omnibus constantiam vestræ personæ specialiter certificat.

Ratio cur hasce præmittam prima est ut assecurem per varias vias quod sim in via versus vos, ut si possibile sit serenissimus mihi gratiam personalis suæ audientiæ præservet, vel si hoc fieri nequit mandata sua ante abitum præparet. Per Dominum Leibniz me serenitati suæ explicavi. Secunda est ut et amplissima Dominatio Vestra, quantum fieri poterit, itidem Hanoveræ sit ad manum. Cogor enim imminentem circuitum cum omni celeritate perficere nec sub alia conditione veniam obtinui. Hanoveræ itaque non ultra unum diem hæreere intendo. Si vero amantissimam personam vestram itidem non invenirem, cogerer ire in Lokum et ibi incommodare ac per temporis jacturam incommodari. Absque magno enim consilio vestro non progrediar, cupioque cum illo et per illum finire per quem incepi. Ore tenus plura, imo omnia, quia tali amico cor integre aperiam. Spero quod manu palpabitur sinceritas et constantia ac alacritas cum qua laboravi ubivis. Salutem specialem Dominis de Platten et de

scopo ad Leibnitium, Pragæ, 30 maii [10 junii] 1690, scripta, qua adventus suum certiore facit.

Grootz ac Leibniz, nec non Domino Barekhausen aliisque duobus amicis Helmstadtensibus, hos assecurando quod licet juxta principia vestra vel potius principiorum vestrorum discipulos congregaverim ac congregabo successive, nullo tamen novo labore pro nunc illos incommodabo. Ubi enim reliqui vestra acceptaverint tempus erit de majori approximatione concorditer agendi. Optandum quidem ut tot moræ non intercurrissent ac intercurrerent, sed res tanta sat cito sit si sat bene. Non sum mei juris neque materia hæc ab unius solius consensu dependet. Dabam raptim in Budweïss in Bohemia, hac 7 junii anni 1690.

Reverendissimæ et Amplissimæ Dominationis Vestræ
paratissimus et constantissimus amicus et servitor,

CHRISTOPHORUS,

Episcopus Neostadiensis.

A M. l'abbé de LOCKUM, directeur général et ecclésiastique de
Munberg, Cassel, Hildesheim, Hanover.

XXVII

LEIBNIZ A ***

D'après un exemplaire in-5o des *Réflexions sur les différends de la religion*, quatrième partie, ou *Réponse aux objections envoyées d'Allemagne, sur l'Unité de l'Eglise, et sur la question, si elle peut tolérer les sectes*. Cet exemplaire est surchargé de notes marginales de Leibniz.

Je vous suis bien obligé, monsieur, de la communication des *Réflexions* de monsieur Pellisson (1)

(1) *Les Réflexions sur les différends de la religion* de Pellisson Fontanier, dont nous publions la quatrième partie, considérablement augmentée et enrichie de notes et de réflexions inédites de Leibniz déposées sur les marges d'un exemplaire lui ayant appartenu, ont été analysées par lui dans

sur les différends de la religion. Ce livre est nouveau pour moy : car là où j'ay esté dernièrement pen-

un écrit latin dont nous donnons un extrait parce qu'il résume en quelques lignes les quatre parties des *Réflexions* de Pellisson. Voici cet extrait traduit : « *La première partie* contient un Essai d'examen touchant l'Eucharistie, avec une relation en latin sur l'état de la religion en France vers 1682. On y a ajouté les preuves avec les propres paroles des auteurs. *La seconde partie* répond aux objections envoyées d'Angleterre et de Hollande. *La troisième* est particulièrement consacrée à la réfutation du célèbre Jurieu. *La quatrième partie*, dont cet écrit en latin de Leibniz est une revue, est née des circonstances suivantes : Il s'est rencontré qu'une duchesse sérénissime non moins éminente dans son ordre par son origine royale que par les lumières et la vivacité de son esprit (il s'agit de S. A. S. la duchesse Sophie), confia le soin de faire quelques remarques sur ces *Réflexions* de Pellisson à un personnage de sa cour, qui ne se pique pas d'être théologien, mais qui n'est pourtant pas dépourvu de controverses, ni indifférent à ces choses. Il s'en acquitta d'une façon courte et comme il convenait au mérite de l'adversaire et à l'importance du sujet, avec modération et respect. » Leibniz ne pouvait mieux se désigner lui-même et son propre ouvrage. Il raconte en ces termes l'origine de cette correspondance dans une lettre au landgrave de Hesse, du 21/11 septembre 1690 (*Rommel*. t. II, p. 241) :

« S. A. S. Madame la duchesse n'avoit engagé à faire quelques remarques sur les *Réflexions* de M. Pellisson, où entre autres je luy répondois que les raisons qu'il donne pour obliger les gens à ne se départir point de la communion visible de l'Eglise qu'on appelle catholique, et à y retourner à quelque prix que ce soit, ne peuvent avoir toujours lieu, puisqu'il est constant qu'on peut estre excommunié injustement, *item* qu'il n'est pas en nostre pouvoir d'avoir une opinion, ou de ne l'avoir pas, de sorte que lorsqu'on exige de nous certaines opinions, sans nous donner moyen de nous les persuader, et qu'on nous y veut forcer sous peine d'excommunication, on nous met en nécessité de nous séparer. Et alors on ne sçauroit estre qu'hérétique matériel. Or les hérétiques matériels peuvent estre sauvés au moins par la grâce de la contrition. M. Pellisson répond fort élégamment à sa manière, mais je ne vois pas qu'il lève cette difficulté : il semble qu'il veut révoquer en doute la distinction si autorisée entre les hérétiques matériels et formels, pour mieux justifier la nécessité de l'Eglise. Cependant il me semble que les jésuites mêmes la reconnoissent, et je crois que V. A. S. est dans le même sentiment ; je répliqueray au premier jour à M. Pellisson pour obtenir, s'il se peut, qu'il vienne au fait et s'explique clairement sur ce point. » Ces objections furent envoyées en France par madame la duchesse de Hanovre à madame l'abbesse de Maubuisson sa sœur. On n'en savoit point l'auteur en ce temps-là.

On conserve à Hanovre, avec cette première lettre, quatre pages d'extraits des *Réflexions de Pellisson sur les différends de la religion, avec les preuves de la tradition ecclésiastique par diverses traduc-*

dant deux ans et davantage (1), on n'en voit guères de cette sorte. Je le trouve excellent et tout d'une autre (2) force que beaucoup de livres qui nous viennent de France depuis quelque temps, dont je compare les auteurs avec les diseurs de rien des ruelles. Il y a icy de l'érudition et de la méditation tout ensemble, et, de plus, ce beau tour qui rend les pensées sensibles et touchantes. J'ay tant lû autrefois en matière de controverse, et j'ay tant parlé avec quelques-uns des plus illustres controversistes du siècle, que la plupart des livres qu'on fait sur ces matières me paroissent superflus. Cependant la réputation de M. Pellisson m'a engagé dans cette lecture, et je ne m'en suis point repenti. Mais je remarque qu'il laisse quelquefois ses raisonnemens imparfaits, et qu'il ne nous mène qu'à un certain endroit où il nous abandonne tout d'un coup, comme si nous estions déjà arrivés là où il faut. Plus un livre est bon, et plus le lecteur est sensible à ce manquement : car lorsqu'on est charmé de la bonne compagnie de son guide, il y a du déplaisir à le voir disparoistre au beau milieu du chemin. Et ce

tions des saints Pères sur chaque point contesté, troisième édition, Paris, chez Gabriel Martin, 1687. Leibniz a écrit quelques notes sur les marges de cet exemplaire. Ainsi, après ces mots du premier Traité général : *On peut objecter en deuxième lieu*, Leibniz remarque : *Elle (cette objection) se réduit à la première*; après ceux-ci : *La romaine n'a ajouté que les choses superflues*, Leibniz a mis : « *ou mesme contraires au salut, mais c'est cela mesme qu'il faut examiner.* » Enfin plus loin : *M. Jurieu veut que tous les Ariens n'ont pas fait un grand corps : il se trompe*. Leibniz ajoute : « *Il écoute toutes les Églises qui en font pour les autres, il les rejette d'abord* » N. E.

(1) En Italie N. E.

(2) Dans l'exemplaire de la première édition, il y a le mot : *sorte*, corrigé de la main de Leibniz. N. E.

déplaisir me fait prendre la plume pour marquer ce qui me paroist rester à faire.

Il me semble qu'on doit demeurer d'accord avec l'auteur, que pour estre d'une religion, et surtout pour la changer, il faut croire d'en avoir des raisons (1) considérables : car, comme la religion consiste en deux choses, dans la croyance et dans le culte, il est visible qu'on ne sçauroit rien croire, si on ne pense d'en avoir quelque preuve ou fondement. Il faut avoûër donc que nous avons tous besoin de quelque examen : autrement la religion seroit arbitraire, et nous n'aurions point d'avantage sur les infidelles et sur les sectes.

Mais les raisons de nostre persuasion sont de deux sortes : les unes sont explicables, les autres inexplicables. Celles que j'appelle explicables peuvent estre proposées aux autres par un raisonnement distinct ; mais les raisons inexplicables consistent uniquement dans nostre conscience ou perception, et dans une expérience de sentiment intérieur dans lequel on ne sçauroit faire entrer les autres, si on ne trouve moyen de leur faire sentir les mesmes choses de la mesme façon. Par exemple, on ne sçauroit toujours dire aux autres ce qu'on trouve d'agréable ou de dégoûtant dans une personne, dans un tableau, dans un sonnet, dans un ragoust : c'est pour cela qu'on dit qu'il ne faut pas disputer des gousts ; c'est par la mesme raison qu'on ne sçauroit faire comprendre à un aveugle né ce que c'est que la couleur. Or ceux qui disent trouver en eux une lu-

(1) Errata de L. pour *raisonnements*, N. E.

mière divine intérieure, ou bien un rayon qui leur fait sentir quelque vérité, se fondent en raisons inexplicables. Et je vois que non-seulement les protestans, mais encore des catholiques romains employent ce rayon : car, outre les motifs de croyance ou de crédibilité (comme ils les appellent), c'est-à-dire, outre les raisons explicables de nostre foy, qui ne sont qu'un amas d'argumens de différens degrez de force, et qui ne peuvent fonder tous ensemble qu'une foy humaine, ils demandent une lumière de la grace du ciel qui fasse une entière conviction et forme ce qu'on appelle la foy divine : de sorte que ceux qui se fondent sur cette lumière, ne peuvent demander d'autre examen à ceux qui se fondent sur une (1) lumière contraire, que celui de la propre conscience d'un chacun ; sçavoir s'il dit vray et s'il sent effectivement la lumière dont il se vante. Mais, comme cette lumière intérieure prétenduë est sujette à caution, et que l'examen de conscience sur ce sujet est assez difficile, je voudrois que M. Pellisson eust traité exactement ce point important, en nous expliquant les marques intérieures de la lumière divine qui la distinguent de l'illusion, comme l'or se reconnoist à la couleur, au poids, et à d'autres marques sensibles.

En attendant cet éclaircissement, venons aux raisons explicables ; aussi n'est-ce que par elles qu'on peut persuader les autres. Ces raisons sont générales ou particulières. Les raisons générales peuvent estre appellées des préjuges, que Tertullien, parlant en jurisconsulte, appelloit des prescriptions. Les raisons

(1) Errata de L. pour *cette*. N. E.

particulières se peuvent comprendre sous le nom de discussion : car, tant que ces préjugés ne donnent que ce qui fait presumer, ou que les jurisconsultes appellent une présomption, ils peuvent estre effacez par une preuve contraire, et tant qu'ils ne donnent qu'une grande apparence, il se peut que la discussion particulière fournisse des raisons ou apparences contraires plus fortes : c'est pourquoy M. Pellisson prétend qu'il y doit avoir une infailibilité. Je crois que son dessein a esté de former un tel argument : Il faut qu'il y ait un préjugé infailible : or, s'il y en a, il ne se scauroit trouver que dans cette Eglise visible qui s'appelle la romaine : donc l'Eglise romaine est infailible.

Considérons maintenant la première des deux prémisses de cet argument, et voyons comment l'auteur établit l'existence d'une infailibilité dont on se puisse servir aisément, pour décider les controverses. Il semble qu'il raisonne ainsi : S'il n'y avoit point d'infailibilité, chacun seroit obligé à une discussion parfaite : or cette parfaite discussion est impraticable à l'égard de bien des gens : donc il faut qu'il y ait un préjugé infailible. Comme j'aime la sincérité, je n'accorderay pas seulement qu'on ne scauroit charger toutes les personnes, sans distinction, du soin d'examiner exactement les controverses : mais je diray de plus que, parmi les sçavans mesmes, il y en a bien peu qui s'y puissent prendre comme il faut pour s'assurer de la vérité sur des matières épineuses. Il paroist mesme que nous n'avons pas le moyen de découvrir la vérité à l'égard de certaines questions relevées. Quelqu'un dira qu'il n'est pas

nécessaire de décider toutes les controverses ; mais M. Pellisson peut répliquer qu'il y en a au moins quelques-unes dont la décision est nécessaire 1), et il sera toujours très-difficile au peuple de les examiner à fonds : donc le peuple a besoin d'une marque claire et infaillible qui soit à la portée de tout le monde.

Il y a deux réponses qu'on peut opposer à la force de cet argument. La première est qu'il suffit que les hommes croient la vérité sur quelques points nécessaires, quoy que ces hommes peut-estre ne soient pas arrivez à la connoissance de la vérité par des raisons explicables assez fortes, et qu'ils ne se soient pas servis d'un préjugé infaillible ni d'une discussion exacte. Effectivement il y a peu de chrétiens qui entrent bien avant dans les preuves de la vérité du christianisme, et il semble que c'est assez que les scavans voient bien les avantages de nostre foy sur les autres religions : il y aura toujours bien des gens qui seront obligez de croire leur pasteur sur sa parole. Heureux sont ceux à qui Dieu a donné des maistres éclairez, ou qu'il a voulu toucher au moins intérieurement au défaut du ministère d'un bon maistre extérieur.

Il y a encore une autre réponse que les théologiens protestans n'approuvent 2) point : mais, comme elle a

1) Je témoigne assez icy que je ne veux point me servir en cette rencontre de la distinction entre les articles fondamentaux et non fondamentaux. Cependant M. Pellisson l'a pris comme si je m'en estois servi et en prend occasion de combattre cette distinction. N. L.

2) M. Pellisson s'est attaché à ma seconde réponse et a passé la première, quoy que j'eusse déclaré que la seconde n'est pas approuvée des protestans, et que je n'employois cette seconde réponse que *ad hominem*, parce qu'elle a lieu selon les principes des jésuites. N. L.

cours parmi quelques personnes dont on loûe la piété, et dont plusieurs font bande à part, surtout en Hollande, qui s'imaginent que la justice divine seroit blessée si le salut estoit suspendu des controverses et du hazard de quelque bonne instruction qui peut manquer mesme aux bien intentionnez, il semble qu'elle mérite d'estre examinée, d'autant qu'elle paroist conforme aux sentimens de plusieurs docteurs très-célèbres de l'Église romaine (1). Cette réponse est qu'il n'y a aucun article révélé qui soit absolument nécessaire, et qu'ainsi on peut estre sauvé dans toutes les religions, pourvû qu'on aime Dieu véritablement sur toutes choses, par un amour d'amitié, fondé sur ses perfections infinies. On objectera que cela se pourroit peut-estre soutenir à l'égard de ceux qui sont demeurez dans l'innocence, au lieu que ceux qui sont sous le péché n'en peuvent obtenir l'absolution que dans la vraie Église. Mais on repond que ces mesmes théologiens demeurent encore d'accord quand on auroit péché, que la contrition, c'est-à-dire, la pénitence qui vient de cet amour sincère, efface les péchez sans aucune intervention des clefs de l'Église ou du Sacrement.

Ils ajoutent que ceux qui sont dans ces sentimens du divin amour, dans lequel consiste ce qu'il y a de plus essentiel dans la piété, sont éclaircz par la lumière qui est venuë dans le monde pour illuminer tous les hommes, qu'ils sont remplis de la grâce du Saint-Esprit, et se trouvent étroitement unis avec le Verbe éternel, et avec la sagesse divine qui est dans

(1) Leibniz a souligné dans le paragraphe « qu'elle paroist conforme aux sentiments de plusieurs docteurs très-célèbres de l'Église romaine. » N. E.

Jésus-Christ, quand mesme ils ne le connoistroient point assez selon la chair, et mesme quand ils n'auroient jamais oûï nommer cet assemblage de lettres qui forment son nom. Qu'estans portez avec ardeur à faire ce qu'ils peuvent juger conforme à la volonté de Dieu, ils seront toûjours dans la bonne foy, ils ne seront jamais opiniastres, et par conséquent ils ne sçauroient estre hérétiques. Et qu'estant empressez à chercher la vérité, autant que d'autres devoirs le permettent, et prests à la croire quand elle se présentera à eux avec les livrées dont elle a besoin pour se faire reconnoistre, ils ne sçauroient passer pour infidelles : et par conséquent cette terrible sentence (qui ne croira point, sera damné) n'appartient pas à eux, non plus que les excommunications que les Églises vrayes ou fausses peuvent fulminer. Enfin, que cette intention sincère et droite qu'ils ont de se conformer à la volonté de Dieu qu'ils aiment, fait qu'ils sont dans l'Église, *in voto*, ou par un désir virtuel qui les fait prendre part à la vertu du baptesme et des sacremens, *ad instar baptismi Flaminiis*, ou à la manière de ce qu'on appelle le baptesme du Saint-Esprit, où l'eau n'entre point : tout comme s'ils avoient reçu la grâce par l'entremise des symboles visibles, puisque ce n'est pas le défaut ou l'absence du sacrement, mais le mépris qui condamne.

Cette doctrine est enseignée par plusieurs grands hommes de l'Église romaine, quoy que ceux qui écrivent des controverses semblent la dissimuler. Il est vray qu'elle est combattuë par quelques protestans, mais c'est de quoy il ne s'agit point icy. C'est assez qu'on voye par-là que les sentiments des doc-

teurs de l'Église romaine sur le salut de ceux de dehors, ne sont pas si rudes que l'on s'imagine (1) : on s'y est souvent déclaré qu'il n'y a aucun article fondamental que celui de l'amour de Dieu ou de l'obéissance filiale, et qu'il n'y a par conséquent que l'opiniastreté ou désobéissance qui fait l'hérétique ; et que c'est pour cela que saint Salvien, évêque (2) de Marseille, a excusé les Ariens de bonne foy, quoy qu'ils niassent la divinité de Jésus-Christ.

Voilà donc une partie de ce qui resteroit à examiner pour achever la démonstration de M. Pellisson. Je me dispenseray maintenant de parler de l'autre prémisse, qui nous assure que l'infailibilité, s'il y en a, ne se trouve que dans l'Église romaine. Je ne toucheray pas non plus aux autres préjugés qui ne sont pas infailibles, sur lesquels l'auteur dit assurément des choses bien pensées, comme, par exemple, sur l'argument du grand nombre. Mais comme ces préjugés et autres semblables ont besoin eux-mêmes de quelque discussion, qui est difficile aux personnes ordinaires et n'exempte pas les sçavans d'une discussion plus exacte des matières particulières, je n'y veux point entrer à présent, non plus que dans les raisons du Traité particulier de l'Eucharistie ; car toutes ces choses nous mèneroient trop loin. Il vaut mieux pousser à bout un point de conséquence que d'en entamer plusieurs.

Je voudrois pouvoir satisfaire aux objections que j'ay représentées ; mais je vous laisse à juger, mon-

(1) Leibniz a souligné ces mots sur l'exemplaire. N. E.

(2) Saint Salvien, prestre : Leibniz a effacé évêque et a corrigé ce mot par celui-ci : prestre. N. E.

sieur, s'il ne faut pas avoir l'érudition et la force d'esprit de M. Pellisson pour en venir à bout. Aussi peut-on tout espérer d'un si grand génie, pourvu que ce dont il s'agit ne soit pas tout à fait impossible.

Leibniz a joint à sa lettre une liste des autorités des théologiens catholiques favorables à son opinion. Nous la donnons ici :

Les révérends pères jésuites et autres théologiens graves de l'Église romaine enseignent qu'il y a deux sortes de pénitence. L'une s'appelle contrition, lorsqu'on abhorre et déteste le péché par le motif désintéressé d'un véritable amour de Dieu, et cette pénitence est nécessaire à ceux qui sont hors de l'Église. L'autre pénitence, moins parfaite, qui s'appelle attrition, fondée sur l'amour-propre, c'est-à-dire, sur la crainte ou sur l'espérance, suffit aux catholiques lorsque ce qui lui manque est suppléé par le sacrement de pénitence que Jésus-Christ a institué dans l'Église, et c'est en quoy consiste l'avantage des catholiques sur les autres.

Jacques Paiva Andradius (1), Portugais, un des principaux théologiens du concile de Trente, a fait un livre intitulé : *Explicationes orthodoxæ de controversiis religionis capitibus*, où il enseigne en ces propres termes : Que les philosophes qui ont employé toutes leurs forces pour connoître un vrai Dieu et pour l'honorer religieusement, ont eu la foy qui fait vivre le juste. Il ajoute que la rédemption du genre humain par Jésus-Christ est contenue tacitement, *implicite*, dans la Providence générale de Dieu ; et que les philosophes qui ont bien connu cette Providence, n'ont pas tout à fait ignoré Jésus-Christ crucifié, en tant qu'ils ont su que Dieu n'omettroit rien qui seroit convenable à faire sauver les hommes, quoy qu'ils n'ayent point connu en détail la manière dont Dieu s'est servi. Que ce seroit la plus grande cruauté du monde (*neque immanitas deterior ulla esse potest*) de condamner les hommes aux peines éternelles pour avoir manqué d'une foy à laquelle il n'y avoit pas moyen de parvenir.

Le révérend père Louis Molina, jésuite (dans son livre *de Justitia et Jure tract.*, 5, *disp.* 59), soutient expressément que Dieu a rendu le salut plus aisé par Jésus-Christ, en ce qu'il a donné moyen aux hommes de se sauver par l'entremise des sacrements de l'Église, quand mesme ils n'auroient pas la contrition, c'est-à-dire la pénitence fondée sur l'amour divin, qui est nécessaire hors de l'Église, afin qu'on puisse être sauvé, et qu'on seait estre bien plus difficile qu'une simple attrition ou pénitence ordinaire, qui suffit avec le sacrement. Voici ses expressions : « Avant la loi de la grâce et l'institu-
« tion des sacrements capables de justifier ceux qui ne sont qu'attrits, on
« estoit obligé d'exercer plus souvent l'acte de l'amour divin, sur tout lors-
« qu'on estoit souillé de quelque péché mortel et en péril de mort ; et alors,
« quand on faisoit le sien, Dieu ne manquoit pas de donner sa grâce pour
« cette charité surnaturelle (ou amitié filiale). Maintenant que Dieu, ayant

(1) Il a écrit pour les jésuites. Voyez lettre XXVIII. N. E.

« pitié de la fragilité humaine, a institué par Jésus-Christ nostre rédempteur
 « les sacrements de la nouvelle loy, on n'est pas tant obligé à cet amour,
 « parce que le sacrement de pénitence suffit avec l'attrition. Cependant, en-
 « core aujourd'huy, ceux qui ne reçoivent point ce sacrement lorsqu'ils se
 « trouvent coupables de quelque peché mortel et en danger de la vie, sont
 « obligés à l'acte de l'amour divin ou de la contrition, tout comme s'ils ne
 « vivoient que selon la loy de la nature. »

Ambroise Catharin, Maldonat, Grégoire de Valence ont dit les mesmes choses, et le père Pereyra, dans sa dix-huitième Dispute sur le huitième chapitre de l'Épître de saint Paul aux Romains, soutient aussi que ces payens ont eu une foi implicite de Jésus-Christ. On en pourroit produire quantité d'autres touchant le salut des hérétiques ou infidèles matériels.

XXVIII

PELLISSON A MADAME DE BRINON (1).

D'après un exemplaire surchargé des notes marginales de Leibniz et collationné sur les manuscrits originaux de Hanovre où cette lettre est en double.

A Versailles, ce 4 septembre 1690.

Les objections que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, madame, sont de bonne main, et non-seulement d'un homme d'esprit et de sçavoir, mais aussi d'un honneste homme; ce que j'estime bien davantage (2). Il donne partout beaucoup de marques de sincérité. Je luy dois en mon particulier tenir compte du bien qu'il dit de moy. Je voudrois en mériter quelque petite partie. Plût à Dieu qu'il me donnast un jour la meilleure de toutes les louanges, qui seroit de se laisser persuader.

(1) Au dos de la réponse aux objections envoyées d'Allemagne, conservée dans la bibliothèque de Hanovre, madame de Brinon avait écrit : « Voilà la réponse aux premières objections. Elle a quelque chose de plus expliqué que celle qu'on a déjà envoyée à M. Leibniz (*sic*), à laquelle il a répondu. »

(2) Madame l'abbesse de Maubuisson employa madame de Brinon pour communiquer ces objections à l'auteur des *Réflexions*, qui fit cette réponse. Leibniz avait gardé l'anonyme. N. F.

J'avois répondu au mémoire par des apostilles en marge, ou pour mieux dire, en colonne; mais ayant repassé sur mon travail, je l'ay trouvé long et ennuyeux; et j'ay remarqué sur tout, que pour estre bien entendu en rapportant l'apostille au texte, il avoit besoin d'une application suivie et laborieuse qu'on ne doit pas exiger des personnes comme vous. Je me résous donc, madame, à vous en faire l'extrait un peu mieux digéré, réduisant les objections à certains chefs ou articles principaux.

Le premier sera des raisonnemens, qu'on croit que je laisse imparfaits.

Le second, des raisons qu'on appelle inexplicables, et des marques (s'il y en a) pour distinguer les bonnes d'avec les mauvaises.

Le troisième, des points fondamentaux, et non fondamentaux; et si cette distinction peut faire espérer le salut à ceux qui ne sont pas dans l'Eglise, nonobstant l'excommunication de l'Eglise.

Le quatrième, s'il peut estre soutenu qu'il n'y ait qu'un point fondamental, qui est l'amour de Dieu, et nostre union avec luy, sans que pour estre sauvé il se faille mettre en peine de toutes ces disputes en quelque secte que l'on vive.

Le cinquième, s'il y a des théologiens catholiques qui soient de cette opinion, ou qui la favorisent.

Quant au premier point, il se peut faire facilement que j'aye laissé plusieurs raisonnemens imparfaits, non-seulement par l'imperfection humaine, mais par la mienne propre. On craint quelquefois de blesser un lecteur habile, si on ne luy laisse rien à faire. On veut abréger, et on se rend obscur. Le

style de la pluspart des écrits du temps, où il y a bien des paroles perduës, m'a jetté dans l'extrémité contraire. Le *Journal de France*, sur la troisième partie des Réflexions, après m'avoir trop loué, remarque comme un défaut que les matières y sont trop pressées, et que cela demande quelquefois trop d'attention au lecteur, en quoy je tiens qu'il a dit vray : et si vostre ami me marque les endroits particuliers de ces raisonnemens imparfaits, je tascheray d'en profiter. Il doit de son costé prendre garde s'il a eü cette attention, peut-estre trop grande, que j'exigeois de luy, et dont je viens de parler : car il n'est pas impossible qu'il ne luy soit échappé quelque chose de ce que j'auray traité dans ce style serré ; je vous en donneray un exemple un peu plus bas.

Pour le second point, qui est des raisons inexplicables, je crois qu'à parler bien proprement il n'y en a point qu'on doive nommer ainsi. Car raison et raisonnement ne sont autre chose que le progrès que l'on fait d'une connoissance à une autre, par les conséquences que l'on tire de la première pour venir à la seconde, et cela se peut toujours expliquer. Aussi vostre ami ne dit pas précisément *raisons*, mais *raisons de persuasion* : ce qui signifie, comme je le veux entendre, *motifs secrets pour se confirmer dans l'opinion où la raison nous a mis*. Or ces motifs secrets et obscurs que l'on ne peut expliquer ne sont autre chose, si je ne me trompe, que les vérités de sentiment dont M. Jurieu a tant parlé, ou bien l'opération de la grâce en nos cœurs, ou l'imagination de la grâce.

A l'égard des vérités de sentiment, je croy avoir prouvé avec assez de clarté qu'on ne doit nommer ainsi que ce qui se trouve dans le sentiment du grand nombre et qui est écrit, s'il faut ainsi dire, dans le cœur des hommes par les propres mains de Dieu et de la nature : que les vérités prétendues de sentiment particulier contre le sentiment général, ne sont pas vérités, mais illusions et imaginations, où l'on croit sentir ce que l'on ne sent pas ; et j'en ay donné des exemples. J'en marqueray les endroits en marge ; car je diete ce cy dans le bain qu'on m'a ordonné pour remède. Il est bon de vous le dire, Madame, afin que vous ne cherchiez icy rien d'excellent ni d'élevé. En cet état d'infirmité, il est défendu de faire aucun effort de l'esprit, c'est-à-dire, de rien faire qui vaille.

A l'égard de la grâce ou véritable ou imaginaire, si vostre ami croit que je n'ay pas marqué les moyens de distinguer l'une d'avec l'autre, je le supplie de relire quelques endroits, qui seront aussi citez en marge, où je ne me seray peut-estre pas assez étendu, et sur lesquels il aura peut-estre passé trop viste. Mon système perpétuel est celui-cy : Il y a une grâce et une élection prouvée, et une grâce et une élection non prouvée, et qui ne le peut-estre. La grâce ou élection prouvée est celle de l'Eglise, qui a pour elle toutes les preuves de la vérité de la religion chrétienne. La grâce ou élection non prouvée est celle du particulier, dont il ne peut jamais estre assuré jusqu'à la mort. J'accorderay, si l'on veut, que le sentiment de la grâce dans le particulier puisse estre appelé un motif de persuasion inexplicable.

Mais je dis que, s'il n'a que ce motif tout seul, il ne s'y doit pas confier, parce que le mouvement qu'il prend pour la grâce pourroit n'estre qu'une grande prévention. J'ay marqué aussi jusqu'où l'on pouvoit déférer à ce sentiment de la grâce que l'on croit avoir; et je l'ay marqué par un seul principe, qui est que Dieu ne peut estre contraire à Dieu, et la grâce à la grâce. Or, quant à la grâce de Dieu sur l'Eglise, elle est très-bien prouvée dans les excellens ouvrages de l'antiquité et de nostre temps sur la vérité de la religion chrétienne. Ma grâce particulière n'est point prouvée; mais, tant qu'elle s'accordera avec la grâce de l'Eglise et ne fera que la suivre, je puis déférer au sentiment que je croy en avoir. Si au contraire ma prétenduë grâce particulière et non prouvée s'oppose à la grâce de l'Eglise si bien prouvée, c'est assurément une illusion (1), et non pas une grâce; par la raison que je viens de dire, qui est que Dieu ne peut estre contraire à Dieu, ni la grâce à la grâce.

J'entends bien, Madame, ce que vostre ami demanderoit. Il voudroit que je luy donnasse quelque marque intérieure par laquelle, sans avoir recours à la règle que je viens d'établir, chacun pust décider dans son cœur [si] ce mouvement que je sens est la grâce véritable, ou [si] ce mouvement qui me sembloit grâce n'est qu'une prévention de mon esprit. Mais je n'ay garde, Madame, de luy marquer ce moyen; car ma pensée est qu'il n'y en a aucun de semblable. Et sans parler maintenant des controverses, où la pré-

(1) On suppose icy les preuves de l'Eglise, mais elles ont aussi besoin d'une grande discussion N. L.

vention imite si bien la foy, tout ce que les théologiens ou catholiques ou protestans ont dit pour distinguer les véritables et les fausses révélations, ne donne pas, au moins selon moy, une entière satisfaction à l'esprit, et les plus habiles directeurs se trouvent quelquefois assez empeschez là-dessus. Il n'y a rien que le démon ne puisse imiter pour se déguiser en ange de lumière ; et, par conséquent, point de marque intérieure de la grâce qui ne soit équivoque, ou au moins sujette à un très-grand examen. Le seul événement réitéré confirme la véritable prophétie : le seul miracle extérieur, surtout continué et réitéré, nous prouve nostre grâce intérieure d'une manière indubitable, la souveraine et infinie bonté de Dieu ne pouvant jamais permettre une suite d'illusions en son nom, et que l'homme soit exposé à une tentation si grande, et pour ainsi dire, plus qu'humaine, à laquelle il seroit juste et raisonnable de succomber.

Si vous m'ordonnez toutefois, Madame, de faire un effort en faveur de vostre ami, j'ajoutéray quelque chose de nouveau pour distinguer la fausse grâce de la véritable : mais cette nouveauté reviendra toujours à ce que je pense en avoir déjà établi. Je me souviens de ce qu'enseignoit à ses disciples un de ces saints anachorètes dont les vies dans leur simplicité ancienne sont si édifiantes. Si vous ne prenez garde aux artifices du démon, leur disoit-il, il pourra vous tromper : de l'esprit et du sçavoir, il en a très-assurément plus que vous ; de vos austérités, il s'en moque ; il jeûne, il veille, il se mortifie et se tourmente plus que vous ne ferez jamais. Toutes les

vertus chrétiennes, il les imite quand il luy plaist : il n'y en a qu'une seule qu'il ne scauroit contrefaire, parce qu'elle est trop incompatible avec luy ; c'est l'humilité et l'obéissance (1). Je diray à vostre ami, Madame, sur ce mesme principe : Vous cherchez une pierre de touche intérieure pour éprouver la véritable grâce et la fausse ; je vais vous la donner. La fausse grâce, non seulement de l'anabaptiste, du trembleur, du fanatique, mais aussi de celui qui, plus sensé ou moins hardi, ne laisse pas de se faire *incognito* une foy et une religion à part, cette fausse grâce, dis-je, de quelque espèce qu'elle puisse estre, pourra avoir tous les dehors de la charité chrétienne : elle sera d'une exacte régularité dans les mœurs, sobre, chaste, juste, affectueuse, fervente ; mais pour humble, elle ne le sera jamais. Au contraire vous la trouverez toujours hardie, fière, insolente, superbe, hautaine : car le moyen d'estre humble (2), et de se révolter contre la grâce générale des chrétiens sur la bonne opinion qu'on a de soy-mesme ? Y a-t-il rien de si insolent que de dire à toute la terre : J'ay l'esprit de Dieu, et vous ne l'avez pas. Le véritable fidèle croit bien avoir l'esprit de Dieu ; mais l'avoir avec le grand corps de l'Eglise à qui Dieu l'a promis, il ne se flate point d'un privilège particulier : il ne donne pas la loy, il la reçoit, il suit, il obéit, il se soumet ; il se trouve trop heureux que son

(1) *L'humilité* ne s'imagine pas que la raison est toujours de son costé. Et la véritable *obéissance* est de préférer les commandemens de Dieu à la volonté et aux bonnes grâces des hommes. N. L.

(2) Je ne sçay comment on peut estre *humble* quand on s'érige en juge des âmes jusqu'à les condamner aux flammes éternelles. Il n'y a rien de si présomptueux que cela. N. L.

obéissance et sa soumission luy tiennent lieu de mérite.

La distinction (1) entre les points fondamentaux et non fondamentaux, qui est nostre troisième article, n'est pas nouvelle. Elle a toujours servi de prétexte aux protestans pour se promettre le salut hors de l'Eglise, nonobstant son excommunication.

L'Eglise croit, à la vérité, qu'il y a des erreurs plus détestables les unes que les autres; mais elle soutient que la moindre erreur en la foy, accompagnée de rébellion, est détestable et peut priver du salut. C'est un grand crime de lèze-majesté que de lever une armée contre son roy pour le déthrôner: mais il ne s'ensuit pas que déchirer le moindre de ses édits, déclarer qu'on ne luy obéira point en cela, se cantonner et se liguier pour s'empescher d'y estre contraint, ne soit un crime digne de mort (2). Je suis souvent étonné que tant de gens de bon sens puissent hésiter sur une vérité si claire et si palpable. Nulle société humaine ne subsiste que sur ce fondement, que ceux qui voudront la rompre seront privez de l'effet qu'elle se proposoit. L'Eglise est une société humaine qui a seulement l'avantage d'avoir des loix divines. Elle est établie de Dieu pour nous conduire au salut. Il est juste, naturel et nécessaire, que ceux qui veulent s'en séparer soient privez du salut; autrement on pourroit dire que l'établissement seroit inutile, et qu'il enferme-

(1) Je ne m'estois point servi de cette *distinction*; au contraire, je l'avois exclue icy. Voyez lettre XXVI, p. 59. N. L.

(2) Mais ne pas connoître sa livrée parce qu'on a la vue basse, et pour cela luy manquer de respect, sera un crime capital. N. L.

roit mesme quelque sorte de contradiction (1). Il sembleroit que Dieu eust dit aux hommes, au moins aux Juifs et aux chrétiens : Je fais une alliance avec vous , je vous choisis pour mon peuple , je vous donne des loix , j'instituë des sacrements , j'établis un ordre et un ministère public parmi vous ; les uns seront pasteurs, les autres brebis : aux uns j'ordonne la vigilance, la force , l'équité, la charité pour leur troupeau ; aux autres la docilité, la douceur, la soumission pour ceux qui les conduisent , afin que vous puissiez tous ensemble aller au salut : mais ce n'est pas à dire que chacun de vous à part n'y puisse fort bien aller sans cela.

Je n'ose, Madame, faire icy une comparaison trop peu sérieuse, et prise de ces lectures frivoles qui n'ont que trop amusé mon enfance , mais je ne scaurois pourtant m'empescher d'y penser. Dans une de nos fables françoises (l'ingénieux roman de M. d'Urfé que tout le monde connoist), l'*Amant inconstant et la Maîtresse volage* font avec grand soin les loix de leur amitié ; mais la dernière de toutes est qu'on n'en observera pas une , si l'on ne veut. Est-ce ainsi que Dieu aura contracté avec son épouse ?

Et quant à la force de l'excommunication, qui fait partie de cet article, et que j'ay extrêmement relevée au premier volume des *Réflexions*, parce qu'il me sembloit qu'on n'y avoit pas assez insisté

(1) Il y a quelque chose à redire à ce raisonnement , selon les principes des jésuites mesmes, qui disent que l'Église, avec ses sacrements, sert pour rendre le salut plus aisé aux hommes ; ainsi ceux qui sont hors de l'Église seront privés de ces facilités, mais ils ne laisseront pas de pouvoir estre sauvés par la voye originaire indépendante de l'Église, qui est celle de l'amour et la contrition quoy qu'elle soit (selon eux) plus difficile. N. L.

jusques-icy pour les catholiques, je vous avouë encore de très-bonne foy, Madame, que je ne comprends pas comment on s'en peut défendre; et si vostre ami, qui est une personne très-éclairée, en sçait davantage, il me fera plaisir de me le communiquer. Car, au fond, on ne peut jamais estre reçu à établir des principes, et puis les abandonner quand on veut. Nous convenons tous de l'Ecriture sainte pour principe, chacun de nous convient de sa confession de foy pour principe. L'Ecriture sainte marque en termes exprès que l'Eglise qui est en terre lie et délie pour le ciel, ouvre et ferme le ciel : qui est ce qu'on appelle le *pouvoir des clefs*. Toutes lès confessions de foy de nos frères séparez, dont j'ay rapporté les passages au long, conviennent de ce pouvoir des clefs. Les Eglises séparées de France ont toujourns usé en ces occasions des termes d'*anathème, maranatha, malédiction*. Il faut par nécessité ou que la promesse de Dieu soit vaine, ou qu'il y ait un pouvoir tel qu'il l'a dit, qui s'exerce par l'excommunication. Il faut que ce pouvoir soit dans l'Eglise visible, car l'invisible n'excommunie personne. Il faut par conséquent que cette Eglise visible, en prononçant anathème, ne se puisse jamais tromper en la foy; que ses jugemens soient les jugemens de Dieu (1); qu'elle juge avec Dieu, et enfin qu'elle puisse dire avec confiance : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous*, comme disoit l'Eglise

(1) Cela ne s'ensuit point, mais seulement qu'elle a la présomption pour elle, et qu'on y doit déférer, à moins qu'on ne croye d'avoir, au contraire, des preuves très-fortes. Ainsi cela se réduit à dire qu'on doit un grand respect aux jugemens de l'Eglise. N. L.

naissante au concile de Jérusalem, ou comme nostre Eglise de France en l'an 314 au concile d'Arles, le plus ancien dont nous ayons les actes. *Il nous a semblé bon, le Saint-Esprit présent, et ses anges, en un mot, qu'elle soit toujours inspirée pour ce qui regarde la doctrine et le salut.* M. Jurien, qui est aussi habile qu'un autre à se tirer d'un mauvais pas, a voulu essayer de nous jeter de la poudre aux yeux dans quelque lettre pastorale contre moy sur cet argument de l'excommunication; mais je croy avoir assez fait voir qu'il ne touchoit pas à la difficulté, et combien sa réponse estoit frivole, pour ne rien dire de plus.

Je seay bien que vostre ami ajoute en quelque endroit : Nous cherchons la vérité de bonne foy, prêts à la reconnoistre aussitost qu'on nous la fera voir. Nous ne pouvons donc pas estre traitez d'hérétiques; mais si cette défense est reçüe, il n'y eût jamais d'hérétiques, n'y en ayant jamais eü qui n'ayent tenu le mesme langage (1).

Je passe au quatrième article, qui ne se contente pas de certains points non fondamentaux, mais veut presque qu'il n'y ait qu'un seul point fondamental, c'est-à-dire l'amour de Dieu, et nostre union avec luy, sans se mettre en peine de toutes les autres disputes. C'est peut-estre l'endroit des objections le plus important à examiner, non pas tant par sa difficulté, que par la disposition où se trouvent un assez grand nombre de gens, en apparence bien intentionnez, parmi ceux qui sont séparéz de l'Eglise.

(1) Il ne suffit pas qu'on tiene ce langage: il faut estre effectivement de bonne foy et sans opiniastreté, et alors on ne sera qu'hérétique matériel. N. L.

J'ay déjà vû les écrits de M. Poiret, de Mlle Bourignon, et de quelques autres qui ont publié de semblables pensées sur l'amour de Dieu et l'union avec luy. Ils sont loûables en ce qu'ils voudroient sauver tout le monde. Je le voudrois bien aussi, et je m'en suis expliqué; mais j'ay trouvé que je ne le pouvois pas, et j'en ay rendu les raisons que je ne répéteray point icy.

Il faut seulement remarquer, Madame, le malheureux progrès de l'esprit humain, quand il s'est une fois écarté de l'unique règle de la foy (1). On a toujours dit, contre la distinction des points fondamentaux et non fondamentaux, que c'estoit rendre la religion arbitraire, parce que chacun appelle fondamental ce qu'il luy plaist, nos frères séparés n'ayant jamais convenu de ce qu'on devoit appeller ainsi. M. Jurieu change mille fois d'avis là-dessus. J'ay rapporté un passage d'un de leurs sçavans hommes, Jacques Capel, qui par cette mesme distinction semble vouloir sauver les mahométans aussi bien que les chrétiens. On s'est accoûtumé peu à peu à ces idées, et à la fin, pour avoir plutôt fait, ostant toute distinction, on est venu à ce principe, que l'amour de Dieu et l'union avec luy suffisoient pour sauver, sans aucune autre connoissance. Qui ne voit en tout cela l'inquiétude, l'inconstance et l'incertitude de ceux qui, ayant une fois quitté le droit chemin, ne sçavent plus où ils en sont (2) ?

(1) L'unique règle de la foy est de ne croire que ce qui est prouvé. Et messieurs de l'Eglise romaine se sont plus écartés de cette règle que tous les autres chrétiens. N. L.

2. C'est plus tost la propre doctrine des jéuites. N. L.

Je croy, à vous dire la vérité, Madame, que ceux qu'on appelle sociniens, et avec eux ceux qu'on nomme déistes et spinosistes, ont beaucoup contribué à répandre cette doctrine, qu'on peut appeller la plus grande des erreurs, parce qu'elle s'accorde avec toutes. Car, craignant de n'estre pas soufferts, et que les loix civiles ne s'en mêlassent, ils ont esté bien aises d'établir qu'il falloit tout souffrir. De là est né le dogme de la *tolérance*, comme on l'appelle; et un autre mot encore plus nouveau, qui est l'*intolérance*, dont on accuse l'Eglise romaine comme d'un grand crime.

Or, Madame, je ne traite point icy la question, si le prince doit tolérer plusieurs religions dans son Etat; elle dépend de cent mille circonstances. Il fait bien de tolérer la diversité de religions, si l'Etat est perdu sans cela. Il fait bien de ne la pas tolérer, s'il le peut sans perdre l'Etat (1), se souvenant toujours néanmoins de la charité, de l'humanité, et que les supplices sont assez souvent des remèdes d'ignorant pour cette sorte de maux, et les irritent plutôt qu'ils ne les guérissent.

Mais icy, Madame, nous ne traittons que de la tolérance ou intolérance de l'Eglise; il n'est pas question de sçavoir s'il faut laisser vivre le socinien, par exemple, mais s'il luy faut promettre la vie éternelle.

Vostre ami dit que Salvien excuse les Ariens. J'ajoute que saint Grégoire de Nazianze a excusé l'empereur Constance, protecteur de l'arrianisme.

(1) Leibniz a souligné ces mots. N. E.

Mais autre chose est excuser et plaindre quelqu'un, et le regarder avec compassion ; autre chose luy faire espérer le salut dans son erreur. Le mesme saint Grégoire de Nazianze a suivi et imité saint Basile, son ami, dans une conduite dont plusieurs murmuroient en ce temps-là contre l'un et l'autre ; car, preschant parmi ceux qui nioient la divinité du Saint-Esprit, ils s'abstenoient de l'appeller Dieu dans leurs sermons, de peur de rebuter dès l'entrée des auditeurs infirmes qu'ils vouloient sauver ; mais en mesme temps ils attribuoient au Saint-Esprit (1) tout ce qui pouvoit faire comprendre qu'il estoit Dieu, l'immensité, la toute-puissance, la connoissance de toutes choses, et celle du secret des cœurs. Ce sont des ménagemens, où la charité chrétienne peut entrer, mais toujourns sans approuver la fausse doctrine, ni luy promettre ce que Dieu n'a promis qu'à la véritable.

Je me suis un peu écarté, Madame ; je reviens à ce prétendu point fondamental unique, de l'amour de Dieu et de l'union avec luy. Si jamais les portes d'enfer pouvoient prévaloir contre l'Église, si jamais la religion chrétienne pouvoit périr, je l'ose dire, ce seroit par cet endroit qu'on luy porteroit des blessures mortelles (2). Car qui ne voit que, laissant à chacun la liberté de croire ce qu'il voudra (3), avec cette prétenduë union à Dieu dont chaque particulier sera luy-mesme le juge et l'arbitre (4), il n'y a

(1) Cela ne dit point que le Saint-Esprit fait une personne distincte. N. L.

(2) D'où vient donc que les jésuites soutiennent cette doctrine ? N. L.

(3) Non pas ce qu'il voudra, mais ce qu'il trouvera digne d'estre en. N. L.

(4) Les jésuites ont soutenu que l'ignorance invincible excuse, et qu'ainsi

plus ni religion ni Église (1); et que si, pour croire plus ou moins, on n'en est ni plus ni moins sauvé; personne ne croira que le moins qu'il luy sera possible? Ce n'est au bout du compte qu'une équivoque assez visible : car il est bien vray que l'amour de Dieu et l'union avec luy sont le dernier but de la religion chrétienne; mais en le disant ainsi, nous disons assez (2) que cet amour et cette union supposent et enferment toute la religion chrétienne, comme un fondement certain, sans lequel ni l'amour ni l'union qui en est l'effet et la suite, ne peuvent jamais estre.

Nostre Seigneur a parlé de mesme, quand il a dit qu'il y a deux grands commandemens, aimer Dieu sur toutes choses, aimer son prochain comme soy-mesme; qu'en ces deux commandemens consistoient la loy et les prophètes (3). il n'a pas effacé par là, mais plutôt enfermé et confirmé la loy et les prophètes, ni voulu nous dire : *Tuez et volez : pourvû que vous aimiez Dieu et vostre prochain, vous ne laisserez pas d'estre saurez*; mais plutôt : *Si vous aimez Dieu et vostre prochain, vous ne tuerez ni ne volerez, ni ne ferez rien de contraire aux commandemens de la loy et des prophètes* (4).

Vostre ami dit en propres termes, *qu'on s'est sou-*

la conscience sincère d'un chacun est toujours le dernier juge icy-bas, *in conscientie foro*. N. L.

(1) Je ne voy point cette conséquence : il y aura religion t nt qu'il y aura preuves vrayes ou apparentes, et il y aura Église tant qu'il y aura là dessus de l'autorité dans les sociétés. N. L.

(2) Cela s'entend, car on ne doit croire que ce qui se prouve. Les jésuites se sont déclaré cent fois que cela suffit. N. L.

(3) Les jésuites ne le disent pas. N. L.

(4) Ceci est bien. N. L.

vent déclaré dans l'Église romaine, qu'il n'y a aucun article fondamental que celui de l'amour de Dieu et l'obéissance filiale. Si quelque catholique avoit jamais parlé ainsi, de quoy il me permettra de douter jusqu'à ce que je l'aye vû, ce ne pourroit jamais estre qu'au sens que je viens de dire.

Aimer Dieu et s'unir à Dieu, selon nous, n'est pas aimer l'idole qu'on se fait soy-mesme de la divinité, ni s'unir à cette invention de son propre cœur; c'est aimer le Dieu véritable (1), tel qu'il a voulu se faire connoistre à nous, non-seulement par la nature, mais aussi par la révélation (2); c'est s'unir à luy suivant les règles et les loix de cette union qu'il a données à son Église, et dont la première, s'il faut ainsi dire, est de ne se pas désunir d'avec l'Église elle-mesme.

Si vous supposez que cette union avec Dieu, dont chacun est luy-mesme le juge et l'arbitre, suffise pour nous sauver, vous supposez que toutes les religions sont bonnes, sans en excepter la payenne. Si vous supposez que toutes les religions sont bonnes (3), vous entrez en contradiction avec vous-mesme. Il s'ensuit que la religion judaïque et la chrétienne, qui vous sembloient pourtant les meilleures, chacune en son temps (car l'une n'est que la perfection de

(1) Il s'agit de la substance souverainement parfaite qui sçait tout et qui peut tout. N. L.

(2) Les jesuites rejettent cette addition à l'égard de ceux qui sont *in ignorantia invincibili* de la révélation. N. L.

(3) Une erreur ou religion erronée n'empêche point le salut quand l'erreur est invincible (suivant les hypotheses des jesuites); mais la religion ne sçauroit devenir bonne par là, car l'on ne s'y sauve que par la voye de la contrition qui efface les fautes de la religion. N. L.

l'autre, et les deux n'en font qu'une), il s'ensuit, dis-je, que ces deux religions ne sont pas bonnes. Le juif prend pour sa devise (1) : *Le salut est des juifs*. Le chrétien : *Hors de l'Église point de salut*. L'un borne le salut à un certain peuple choisi et d'une seule race, qui est celle d'Abraham ; l'autre, à un peuple choisi dans toutes les races et dans toutes les nations du monde, à la vérité, mais néanmoins choisi par grâce. Ainsi le juif et le chrétien, selon vous, se fonderont sur un principe d'erreur, et ces deux religions que vous teniez pour les meilleures, seront à vray dire les seules mauvaises et fausses.

Reste le cinquième et dernier article où vostre ami, Madame, a rassemblé quelques autoritez des scholastiques qu'il croit estre favorables à ce dogme de l'union avec Dieu, sans qu'il faille se mettre en peine de tous les autres articles de foy.

Je suis persuadé que, qui entreroit dans le détail de ces autoritez, il se trouveroit beaucoup de mécompte à l'application qu'on en veut faire. Mais ce seroit se charger de preuve superfluë, comme nous disons au palais, parce qu'en un mot, Madame, nul catholique n'est obligé de défendre tout ce que chaque scholastique (2) particulier aura bien ou mal avancé.

D'ailleurs, je croy qu'il n'en sera pas besoin à l'égard de vostre ami, après ce que j'ay dit et que je vais dire en général sur cette matière.

(1) Les juifs ne s'expliquent pas assez constamment la-dessus. Et ceux des chrestiens qui disent qu'il n'y point de salut hors de l'Église ne s'expliquent ordinairement que de ceux qui sont dehors par leur faute. N. L.

(2) C'est l'opinion commune des scholastiques, et Alexandre VII l'a déclaré ainsi. N. L.

Ce n'est pas, Madame, dans ces sortes d'écrivains que l'on doit prendre sa foy; il faut la prendre dans les décisions des conciles, dans les confessions de foy, dans les catéchismes que l'Église autorise.

Qu'on ne s'imagine pourtant pas que ce soit désapprouver et désavoûter en général la théologie qu'on appelle scholastique : on ne peut ni la condamner sans crime, ni la mépriser sans se rendre méprisable. Quelqu'un ignore-t-il ce que la religion luy doit; que ces docteurs scholastiques ont développé et expliqué les points de doctrine d'une manière plus nette, plus précise et plus convaincante qu'on n'avoit fait auparavant, fermant pour ainsi dire, toutes les portes aux vains équivoques des hérésies ou passées, ou présentes, ou mesme à venir?

Mais y a-t-il art, science, discipline, institution, bien aucun au monde, qui, par accident ou par la faute des particuliers, ne puisse produire quelque mal?

Nous ne mettons pas tous les scholastiques en un mesme rang. Il y en a qui, par la grandeur et la beauté de leur esprit, par la sainteté de leur vie, par les services qu'ils ont rendus à l'Église, sont dignes d'une extrême vénération, encore qu'il n'y en ait pas un dont le sentiment particulier nous doive servir de loy. Mais, quant à la multitude innombrable de toute langue, de toute tribu, et de toute nation qui marchent en foule après ces grands hommes, pendant que le petit peuple protestant s'imagine que nous les écoutons tous comme autant d'oracles; à peine connoissons-nous ni leurs écrits, ni leurs noms, qui vieillissent, s'obscurcissent et s'effacent tous les jours, dans l'école mesme.

On prendra par-cy par-là quelques endroits de leurs ouvrages, hors de leur place, et peut-estre tout-à-fait contre leur pensée ; et si par hazard on s'imagine qu'ils ont dit trop ou trop peu, on croira avoir confondu la religion catholique, à peu près comme celuy qui prétendrait avoir défait l'armée ennemie, parce qu'un peloton de carabins, pour s'estre un peu écartez, auroient donné dans son embuscade ; ou comme ce ridicule empereur qui pour dire à sa manière, *je suis venu, j'ay vû, j'ay vaincu*, mena ses troupes avec une extrême rapidité jusqu'à la vüe des costes d'Angleterre, et les ramena de mesme sans autre exploit que de ramasser quelques coquilles extraordinaires au bord de la mer, pour servir d'ornement à son vain trioumpe.

Trois choses, Madame, qu'on n'a peut-estre pas assez remarquées jusques icy, ont donné lieu à ces vains trioumphes de quelques auteurs protestans sur des passages des scholastiques, le plus souvent mal appliquez ou mal entendus.

La première, c'est que comme la scholastique en général fait profession de parler plus exactement que le commun, pour éviter les équivoques et les sophismes des hérétiques, elle parle un langage qui n'est pas commun et qu'on n'entend pas toujours, encore qu'on entende le latin. Les mesmes termes signifient autre chose dans l'école, autre chose dans le monde : il n'y a personne qui n'en soit convaincu, sans qu'il soit besoin d'en rapporter des exemples ; et dans le Traité de l'Eucharistie sur lequel je suis, j'espère de faire voir qu'une des grandes difficultez de nos frères sur la présence réelle, vient de ce qu'ils prennent

toûjours le mot de *substance* comme on le prend dans le discours commun, et non pas comme il se prend au langage des philosophes, que l'Église a esté contrainte de suivre en s'opposant à l'erreur et aux chicannes de ses ennemis. Pour peu que le scholastique particulier ajoute du sien à ce langage général de l'école, il en fera un autre, que les scavans et mesmes ceux de sa profession auront peine à bien entendre. Il faudra, pour ne s'y pas tromper, avoir suivi ses écrits pied à pied, estre instruit non-seulement des manières de s'exprimer qui luy sont propres, mais mesme de celles de son pays : d'où il arrive assez souvent que le casuiste espagnol est moins bien entendu en France, et le françois en Espagne ou en Allemagne : car on sçait assez qu'il y a un latin françois, et un latin espagnol, et un latin allemand, chaque nation meslant à cette langue commune je ne sçay quel tour, quel goust et quelle teinture de sa langue naturelle, dans l'expression de mesme que dans la prononeiation.

En second lieu, l'école a établi une manière très-nécessaire et très-utile en elle-mesme pour la recherche de la vérité, qui est de traiter toutes les questions pour et contre avec une égale force, comme si elle estoit également persuadée du pour et du contre. Faites que le particulier scholastique y ajoute du sien un peu moins de netteté d'esprit et d'expression qu'il ne faudroit, qu'il apporte un peu moins d'attention à ce qu'il dit, ou ses lecteurs un peu moins d'attention à ce qu'ils lisent, il sera facile de prendre l'objection pour la réponse, et la raison de douter pour la raison de décider; ce qui est arrivé mille et

mille fois à ceux qui ont allégué ces passages mal appliquez ou mal entendus.

Aussi peut-on dire avec vérité que très-souvent, en approuvant leurs livres, on ne les examine pas à la rigueur, non pas qu'il ne le fallust, mais parce qu'il est trop difficile de bien distinguer ce qu'ils agitent de ce qu'ils décident; et que, faisant profession de manier les poisons comme les remèdes, et de dire tout le bien et tout le mal qu'ils savent, on se contente de voir qu'ils soumettent toutes leurs spéculations au jugement de l'Église, par où ils finissent toujours, et l'on pose pour fondement général, qu'aux choses qu'elle n'aura pas décidées, chacun a droit d'abonder en son sens, comme parle l'apostre.

En dernier lieu, Madame, et cecy est très-remarquable, l'école, pour mieux distinguer la nature de chaque chose en particulier, les regarde très-souvent par abstraction, comme l'on parle, séparant celles qui ne peuvent jamais estre séparées : d'où il arrive qu'après avoir supposé une chose impossible, on tire une conséquence impossible qui seroit vraye, si ce qu'on avoit supposé estoit vray, mais qui est fausse comme ce qu'on a supposé estoit faux; et cela ne laisse pas d'avoir son utilité, comme dans l'algèbre, où en posant faux on trouve de certaines véritez qu'on auroit eût peine à découvrir par la simple arithmétique.

Encore que cette manière de chercher ce qui est, en supposant ce qui n'est pas, et qui ne peut estre, paroisse d'abord extraordinaire, on peut dire que chacun de nous la connoist et la pratique tous les jours, surtout dans les choses divines, comme. par

exemple, lorsque nous séparons les attributs de Dieu, et que nous opposons sa miséricorde à sa justice, qui ne sont qu'une seule et mesme chose en luy, et ne se peuvent séparer que par la pensée ; mais cela ne laisse pas de nous faire concevoir en quelque sorte et selon nostre imperfection la souveraine perfection de Dieu, qui rassemble en luy ce que nous ne saurions trouver que séparé partout ailleurs, c'est-à-dire, une extrême justice et une extrême miséricorde.

Et que dirons-nous de saint Paul qui semble enfermer plus d'une supposition impossible dans une seule expression de peu de paroles : *Le foible de Dieu est plus fort que les hommes* (1). Voilà non-seulement diversité et opposition de ce qui est en Dieu, mais diversité et opposition accompagnée de défaut et de foiblesse. Et cependant, par cette idée extraordinaire et magnifique, saint Paul a voulu seulement nous remplir l'esprit de cette vérité très-importante et très-certaine, que Dieu est toujours égal à luy-mesme, et n'a pas besoin de faire effort pour surmonter tous les efforts humains.

Mais si les suppositions impossibles ont leur usage, elles peuvent aussi avoir leur abus, et il n'est pas quelquefois à propos de les pousser trop loin.

Il se pourra faire, par exemple, que quelqu'un dans ce grand nombre de scholastiques presque inconnus, pour mieux exprimer comment l'amour de

(1) *I Cor.* 1, 25. Τὸ ἀσθενὲς τοῦ Θεοῦ ἰσχυρότερον τῶν ἀνθρώπων ἐστίν. Quod stultum est Dei, sapientius est hominibus; et quod infirmum est Dei, fortius est hominibus. *Genève.* *La folie de Dieu est plus sage que les hommes, et la faiblesse de Dieu est plus forte que les hommes.* N. P.

Dieu et l'union avec luy renferment toute la religion chrétienne, suivant que je l'ay déjà dit, fera cette supposition impossible, qu'un homme ait l'amour de Dieu en sa perfection sans aucune connoissance de Dieu; et delà il conclura une chose impossible, qui est que cet amour de Dieu le sauvera sans aucune connoissance (1). Cela est vray, comme ce qu'il a posé est vray, c'est-à-dire, que cela est faux, comme ce qu'il a posé est faux. J'excuseray ce scholastique que je suppose moy-mesme, et qui peut-estre n'a jamais esté, parce qu'il aura parlé et raisonné à sa manière; mais il trouvera bon que ce ne soit pas la mienne, de peur qu'il ne m'arrivast comme à luy, de faire tomber quelqu'un en erreur qui n'entendrait autrement que je ne voudrais estre entendu. Ou s'il m'estoit arrivé, sans y penser, de m'exprimer comme luy, j'ajouteray ce qu'il a peut-estre négligé d'ajouter comme déjà trop connu, et je diray : « Mais comme c'est raisonner sur une sup-
« position impossible, et qu'en effet l'amour de Dieu
« ne se peut jamais séparer de sa connoissance, il
« est impossible d'aimer véritablement Dieu, sans
« le connoistre véritablement : car ce seroit aimer
« une idole et non pas Dieu mesme (2). »

Il n'est pas possible, Madame, qu'on ne vous ait rien écrit de la dispute sur le péché philosophique (3), qui fait aujourd'hui tant de bruit en France, et qui n'en fera peut-estre pas moins dans les pays étran-

(1) Les scholastiques ne raisonnent point ainsi, ils supposent la connoissance de Dieu, qui est nécessaire pour en exciter l'amour. N. L.

(2) Concedo. N. L.

(3) M. Arnaud s'est plaint de cet endroit par une lettre qu'il a écrite à M. Pellisson. N. L.

gers. Ce n'est autre chose pourtant, au moins dans son origine, qu'une supposition impossible dont on a tiré une conséquence impossible. Il est certain que la loy fait le péché. Saint Paul l'a dit en vingt endroits de l'épître aux Romains : *Où il n'y a point de loy, il n'y a point de péché; le péché n'est connu que par la loy; les gentils sont loy à eux-mesmes, parce qu'ils condamnent en autrui ce qu'ils pratiquent.* Sur cette maxime très-constante, et peut-estre sur quelque petit endroit de saint Thomas (1) mal entendu, où en expliquant l'épître aux Romains il semble distinguer entre le péché contre nostre raison, et le péché qui emporte l'offense de Dieu, quelques scholastiques ont raisonné à leur mode, et ont demandé : Que seroit-ce si un homme se trouvoit dans une ignorance entière et parfaite du droit naturel et dans une ignorance invincible (2)? Il s'ensuivroit, ont-ils dit, que cet homme tueroit son père et empoisonneroit son frère sans nul péché. Ils disent vray, si la supposition est vraye; mais ils disent faux, parce qu'elle est fausse : car le droit naturel proprement dit, et borné à ces premiers et plus clairs principes qui sont écrits dans nos cœurs, ne peut estre ignoré de personne, moins encore de cette ignorance qu'on appelle invincible. Que si quelque impertinent par-

(1) *Lectione 2, in cap. 7 ad Romanos in hæc verba Pauli: Peccatum non cognovi nisi per legem, etc.* Dicendum est ergo quod sine lege peccatum quidem cognoscebatur, secundum quod habet rationem inhonesti, id est, contra rationem nostram, non autem secundum quod importat offensam divinam, quia per legem divinitus datam manifestatur homini, in hoc quod ea prohibet et mandat puniri. N. P.

(2) Les auteurs du peche philosophique ont parlé d'un homme qui ne pense point à Dieu lorsqu'il pêche. N. L.

tielier l'entendoit autrement, ou si, par des conséquences encore plus pernicieuses, il passoit de cette ignorance supposée, et qui ne peut estre, à un simple défaut de réflexion et d'attention dans le péché, comme prenant ce défaut d'attention pour une manière d'ignorance passagère et de quelques momens, du droit naturel et éternel écrit dans nos cœurs, toute l'Église et toute l'école s'élèveroient infailliblement contre luy, et ne manqueroient jamais à le condamner d'une commune voix. Et quant au passage de saint Thomas, qui ne voit, s'il n'a trop d'envie de disputer, que ce grand et saint docteur n'a point entendu qu'on pust pécher contre la raison sans pécher contre celuy qui nous l'a donnée pour règle et pour guide; mais que, par une manière d'abstraction de l'école, il a opposé *Dieu créateur à Dieu législateur*, sans ajouter ce qui estoit trop connu et que saint Paul avoit déjà dit et redit luy-mesme dans les chapitres précédents, c'est qu'outre la loy que nous appellons divine, il y a une loy naturelle écrite en nos cœurs, par laquelle Dieu jugera sans grace, et dans la rigueur de sa justice, ceux qui n'ont point connu d'autre loy.

Il y peut avoir quelque chose de semblable, Madame, dans une des citations de vostre amy, qui est celle de Jacques de Payva Andradius, Portugais, sur laquelle seule je vais m'arrester un moment pour finir aussitost après. Je n'ay jamais vû cet auteur. Je le chercheray par curiosité quand je seray à Paris. Mais j'ay vû Clément Alexandrin, ancien écrivain chrétien et très-sçavant homme, qui, estant nourri dans les écrits des philosophes, surtout dans ceux

de Platon, dont on voit assez qu'il a imité le style, semble avoir aussi voulu sauver ces philosophes par la seule philosophie. Que faut-il dire sur cela, Madame? On dit ordinairement que c'est une erreur dans Clément Alexandrin; et c'en seroit une de mesme dans ce docteur portugais, bien moins considérable que luy (1). Mais on peut, si je ne me trompe, expliquer Clément Alexandrin luy-mesme plus favorablement par la remarque que j'ay faite des suppositions impossibles. En effet, Madame, si nous supposons qu'il y ait un homme si bien composé par la nature, ou plutôt si bien préservé des infirmités de la nature par quelque grace particulière, que jamais il n'ait manqué à suivre ses lumières naturelles, que jamais la passion ni l'intérêt, l'amour ni la haine, la crainte ni l'espérance, la colère ni l'ambition, ne l'ayent emporté ni à droite ni à gauche, qu'il n'ait jamais fait à autrui que ce qu'il voudroit qu'on luy fist à luy-mesme : cet homme, non pas véritable et réel, car il ne fut jamais, mais imaginaire et supposé, comme il a esté préservé du péché par quelque grace particulière, sera aussi sauvé, dans la pensée de Clément Alexandrin, par quelque grace particulière. Mais si nous posons au contraire, ce qui est très-véritable, que tout homme est menteur et pécheur par sa nature corrompue; que nous sentons une loy de péché en nos membres, opposée à la loy de la raison, et qui nous fait faire

(1) Andradius et les jésuites soutiennent qu'on ne scauroit estre sauvé que par la grâce de Jésus-Christ, et c'est en quoy ils sont peut-estre différens de Clément Alexandrin. Mais cependant ils croient qu'on peut estre sauvé sans connoistre Jésus-Christ selon la chair, pourveu que par la grâce de Jésus-Christ on parvienne à la contrition. N. L.

le mal que nous ne voulons pas, comme parle saint Paul; que tout péché a besoin de pardon; que tout pardon devant une justice infinie a besoin de rédemption; que toute rédemption a besoin d'une connoissance du rédempteur et d'une acceptation de nostre part (1) : il s'ensuivra, comme l'Église le croit, que Dieu a fait miséricorde à qui il a fait miséricorde; grace aux uns, justice aux autres. Et c'est aussi à quoy il faut s'en tenir, laissant à part toutes les suppositions impossibles, que peut-estre Clément Alexandrin n'a jamais faites, et qui mesme, en diminuant son erreur, ne l'excuseroient pas tout-à-fait.

Je pense, Madame, en avoir assez dit sur le sujet des scholastiques particuliers, le plus souvent mal appliquez ou mal entendus; mais vostre ami croira peut-estre que je ne défère pas assez à leur autorité, parce que je n'ay pas esté leur disciple (2), et qu'on ne m'a point vû sur les banes. Le grand cardinal du Perron (3), dont je conseille toujourns la lecture à ceux qui veulent seavoir au vray ce que c'est que

(1) Andradius a répondu qu'il suffit qu'on ait une connoissance implicite du rédempteur, lorsqu'on connoist la bonté infinie de Dieu. N. L.

(2) Je ne l'ay pas esté non plus. N. L.

(3) Cette institution de théologie que nous appellons la théologie scholastique, n'avoit point encore lieu au siècle de l'antiquité, pour ce que la dialectique et la métaphysique qui en sont les principaux instrumens (car la théologie scholastique n'est autre chose que la doctrine de l'Écriture et des Pères, traitée par les organes de la dialectique et de la métaphysique) estoient encore fort peu usitées parmi les chrétiens, à cause du peu de connoissance qu'ils avoient des écrits d'Aristote, qui est le père de l'une et de l'autre science. Et aussi pour ce que les premiers Pères, qui occupez en perpétuelles guerres et disputes sérieuses contre les ethniques ou hérétiques, ou employant ce qui leur restoit de temps en écrits ou prédications, n'avoient point encore le loisir d'introduire en l'Église cette forme de disputes faites à l'ombre et par forme d'exercice, comme une espèce d'escrime et de combat feint, pour dresser et préparer leurs écoliers aux combats vrais et

nos controverses, avoit sans doute passé par-là, et en avoit tiré parti peut-estre plus qu'aucun autre : on peut voir ce qu'il dit des scholastiques en plusieurs endroits, surtout dans son ouvrage de l'Eucharistie, livre III, chapitre 20 et suivans, où, après

serieux ; au moyen de quoy n'ayant ni le loisir, ni la curiosité que donne cette vocation à ceux qui sont dédiés pour exercer la jeunesse en ces disputes feintes, et en ces salles d'escrime spirituelles, de rechercher des questions sur chaque pointille des propositions de la theologie, et les disputer exactement de part et d'autre, pour pouvoir estre prests de répondre à toutes les curiositez de ceux qui voudroient attaquer les matières de la foy, et n'ayant esté les écrits d'Aristote connus à bon escient en Occident que depuis les incursions des Arabes en Espagne et en Sicile, du voisinage desquels les Occidentaux tirèrent, il y a cinq ou six cents ans la version latine des écrits d'Aristote, prise de l'édition arabique, et la version des Commentaires arabes sur le mesme auteur, qu'ils avoient trop plus soigneusement éclaircis et examinez que les expositeurs grecs ; il ne faut point trouver étrange si les scholastiques qui sont venus depuis, se dédians particulièrement à cet exercice, et ayans le loisir et les armes de la dialectique et de la métaphysique, ont proposé, traité et agité infinies disputes exercitatoires sur chaque point de la foi, qui n'avoient point esté remuées et debattués par les Pères, occupez lors seulement à défendre et propugner ce qui se disputoit sérieusement entre eux et les hérétiques de leur siècle. Et quant aux absurditez que le sieur du Plessis trouve en ces questions et recherches scholastiques, recherches, à la vérité nees d'esprits plus *abondans en loisir* et en *curiosité*, que les occupations des Pères, non encore distinguez en professeurs de théologie positive et de théologie scholastique, ne leur permettoient d'estre : quel est l'article de foy sur les conséquences duquel les scholastiques n'ayent excogité et agité des questions pleines, en apparence, d'aussi grandes ou plus grandes absurditez ? Si, quand saint Augustin répondit à ceux qui s'enquéroient de ce que Dieu faisoit avant que de créer le monde, qu'il faisoit l'enfer pour mettre les curieux, il eust pû par cette réponse reprimer tous les esprits pleins de loisir et de vaine et de malicieuse curiosité : il eust été utile que les scholastiques se fussent contenus dans la mesme simplicité. Mais le diable suggérant de jour en jour aux ennemis de la foy de nouvelles questions sur les matieres de la religion chrétienne, pour ébranler et inquiéter de doutes et scrupules la croyance des simples, qui accusera les scholastiques si, par leur religieuse curiosité, ils vont au devant de ces impies et irreligieuses curiositez, et prévenant les questions, qu'ils reconnoissent que les ennemis de la religion leur devoient faire, se les proposent à eux-mesmes en disputes feintes et agitées de part et d'autre, pour s'exercer eux et leurs disciples à les réfuter quand elles seront proposées à bon escient, et en guerre ouverte par les adversaires de l'Eglise ? (Duperron, liv. III, ch. 20.)

avoir rassemblé une infinité de questions bizarres que quelques-uns d'entre eux ont accoutumé de traiter, comme s'il en vouloit faire une raillerie, au lieu qu'il ne pense qu'à en faire l'apologie, il ajoute ce que je fais mettre au bas des pages (pour ne rien changer à ses propres paroles) et fait assez connoître par toute la suite de son discours que leurs combats feints, qu'il compare à l'escrime, et leurs disputes abstraites ont leur usage et leur abus ; que ce qui nous paroist superflu leur est quelquefois nécessaire, mais n'est ni nécessaire, ni utile au commun des fidèles, et pourroit mesme estre mauvais aux docteurs s'ils s'y attachoient avec excès, en négligeant la méditation de l'Ecriture ou l'étude de l'antiquité ecclésiastique.

Il remarque aussi très-bien que la scholastique est l'enfant et la production de la dialectique ou logique d'Aristote, appliquée à la religion ; dialectique ou logique que je regarde en mon particulier comme une des plus belles inventions de l'esprit humain. Car qui n'admireroit qu'un seul homme, par sa contemplation, ait pû réduire et renfermer en certaines classes et sous certaines formes les manières infinies dont les hommes raisonnent, et nous donner des marques extérieures, pour ainsi dire, qui nous fassent distinguer la véritable raison de la fausse ? Mais quoy ? tous les secours que l'art donne à la nature, quand ils passent un certain point et qu'ils la veulent trop soulager, ne font plus que l'affoiblir. Les lunettes, le baston, les remèdes, quand on s'en sert ou trop tost, ou trop souvent, ou mal à propos, émoussent, éteignent et étouffent, pour ainsi dire,

ce qu'il y avoit de force et de vigueur en nos facultez naturelles. Un pur logicien est quelquefois moins raisonnable qu'un autre homme, parce qu'il est accoutumé à n'examiner presque jamais les choses par le dedans et par le fond, mais par la forme et par le dehors ; ainsi, à force de bien raisonner, il ne raisonne plus. Un pur scholastique qui abandonne les sources des choses et les véritables difficultez pour ces difficultez feintes, à force de vouloir estre théologien, commence à ne le plus estre.

Ne pensez pas, Madame, que je me sois étendu là-dessus sans dessein. Je sçay, par ma propre expérience, que les scholastiques mal appliquez et mal entendus sont un des *scandales mal pris* de ceux qui sont en erreur. Je voudrois donner aux autres les secours dont j'ay eû besoin, et à vostre ami autant qu'à personne du monde. Mais, Madame, vos prières, et celles de toute la sainte maison où vous estes, y peuvent assurément beaucoup plus que tous nos efforts humains ; et non-seulement les miens, qui sont en effet très-peu de chose, mais ceux des personnes plus habiles, à qui il me semble que vous voulez communiquer son écrit. Nous combattons tant qu'il vous plaira ; mais c'est à vous, Madame, à nous faire vaincre, et si vous n'obtenez pas son salut du ciel, ce sera bien plus vostre faute que la nostre.

XXIX

PELLISSON A MADAME DE BRINON (1).

D'après un exemplaire surchargé des notes marginales de Leibniz et collationné sur le manuscrit original de Hanovre.

1^{er} novembre 1690.

Vostre ami, Madame, c'est ainsi que j'appelleray toujours ce sçavant et honneste protestant, (2) jusques à ce que j'en sçache davantage, sera peut-estre bien aise d'apprendre que je luy ay tenu parole, en cherchant avec soin le livre du docteur portugais Payva Andradius.

Ce n'est pas une petite affaire que de le trouver à Paris : la rue Saint-Jacques ne le connoist pas : les bibliothèques les plus nombreuses ne l'ont point, non pas mesme celle des jésuites, ce qui est remarquable, parce qu'il a écrit en leur faveur (3). A la fin on me l'a déterré dans la bibliothèque de Sorbonne. Monsieur l'abbé Pirot, personne de mérite, s'il y en a aujourd'huy en France ni ailleurs, et l'un des plus capables, et des plus illustres sujets de cette maison, qui ne connoissoit cet auteur non plus que moy, s'est donné la peine de le lire à ma prière, et ne pouvant m'envoyer le volume à Fontainebleau où j'estois, a eù la patience d'en faire luy-mesme un ex-

(1) M. Pellisson passe tous les autres que j'avois cités. N. L.

(2) Pellisson donnoit ainsi le signalement de Leibniz, avant même de le connaître. N. E.

(3) Je m'étonne de cela, il est tres-fameux en Allemagne à cause de ses disputes avec le célèbre Chemnitz; et quelques-uns de ses ouvrages ont este reimprimés en Allemagne. N. L.

trait très-ample, où il y a bien des passages entiers copiez mot à mot et de sa main : ainsi c'est presque comme si je l'avois lû. J'ay pourtant donné ordre de le faire venir de Hollande ou de Francfort, pour le lire à ma commodité : car on ne peut pas emprunter les livres de la Sorbonne pour les garder longtemps, et je ne suis pas si heureux que je puisse passer les journées entières à ces sortes d'études.

Cet écrivain a du mérite, et n'est pas un scholastique sec et décharné comme sont tant d'autres : on luy trouve par tout de l'esprit, de l'élégance et de la vivacité fort au-dessus du commun, et il répond, en un mot, à la réputation qu'il avoit dans le concile de Trente.

Son autorité n'est pas à mépriser ; mais, quand il diroit tout ce qu'on voudroit, ce ne seroit que l'autorité d'un particulier, comme je l'ay remarqué.

J'ay esté bien aise d'y voir, Madame, ce que je ne sçavois pas : c'est qu'il est entré dans ce discours, en défendant Clément Alexandrin que j'ay défendu moy-mesme dans ma réponse aux objections de vostre ami.

Mais oserois-je vous dire, Madame, tout ce que je pense ? Il se trouvera peut-estre que j'ay défendu Clément Alexandrin mieux que ne le défend cet habile docteur portugais, au moins d'une manière moins sujette à contradiction, quoyque je me tiennne, comme je le suis en effet, fort au dessous de son sçavoir et de son génie.

Il n'y a que deux petites différences, ce me semble, entre ce que j'ay dit et ce que dit Payva Andradius.

La première, c'est que je me suis expliqué nettement : car j'ay dit qu'il est moralement impossible qu'un homme suive toujours ses lumières naturelles, sans pécher jamais contre ce qu'il sçait et qu'il sent estre bien. Mais quant à Payva (1), il ne dit point précisément que cela soit ni possible ni impossible, et laisse les choses dans une certaine ambiguïté qu'on n'oseroit censurer en un écrivain de réputation tel que luy, mais qu'on n'approuveroit jamais en un moderne obscur tel que moy, et au fonds il suppose ce que je tiens impossible, encore qu'il ne l'appelle ni possible ni impossible : de sorte qu'il vient à mon sens, ou pour mieux dire, que j'ay rencontré le sien.

La seconde différence entre luy et moy, est qu'il prétend que par la lumière naturelle on a pû connoître en quelque sorte un rédempteur(2), ce que je tiens très-faux. On peut bien connoître un Dieu bon, juste, sage, d'une prévoyance ou providence infinie, qui aura tout réglé avec bonté, sagesse et justice ; mais que ce Dieu punisse son propre Fils, fait Homme pour sauver le genre humain, c'est ce que la raison humaine ne sçauroit jamais découvrir : et tout le reste est si vague et si général, qu'il ne semble pas suffire pour dire qu'on a connu un rédempteur.

Mais ce qu'il y a de plus important à remarquer,

(1) Il ne s'agit nullement de cela. Andradius et les jésuites entendent parler de gens qui ont péché, mais qui se sauvent par la contrition N. L.

(2) Selon Andradius, on ne dit pas que les lumières naturelles suffisent pour la connoissance salutaire du rédempteur ; car on avoue qu'on ne sçauroit avoir l'amour de Dieu sur toutes choses, sans la grâce qui nous est acquise en Jésus-Christ. N. L.

Madame, pour venir au fait dont il s'agit, c'est qu'en toute cette question le docteur portugais ne parle que des philosophes, ou qui ont vécu avant l'Évangile, ou du moins à qui il n'a jamais été annoncé.

Or, cela une fois supposé, Madame, quelle conséquence en peut tirer votre ami, au moins qui soit juste et convaincante? Les philosophes à qui Christ n'a point été annoncé, ont pu se sauver à force de bien vivre suivant leurs lumières naturelles : donc les chrétiens à qui la révélation a été donnée peuvent se sauver sans déférer à cette révélation, pourvu qu'ils tâchent d'aimer Dieu tel qu'ils le conçoivent (1). Je ne vois pas que cela s'en ensuive.

De dire, nous faisons ce que nous pouvons avec cette révélation, comme les philosophes faisoient ce qu'ils pouvoient avec leurs lumières naturelles; qu'on nous fasse connoître la vérité, nous la suivrons, etc., je ne tiens pas que cette raison puisse estre reçue. Je m'en suis expliqué, elle prouve trop. Si cela est, il n'y eut jamais d'hérétique (2). Or il est certain qu'il y en a qu'il faut mesme éviter, comme dit l'apostre, après les avoir avertis plusieurs fois de revenir à leur devoir. *Je ne puis croire* n'est pas une bonne excuse, pour estre à couvert des peines de l'incrédulité.

Jevoudrois que votre ami qui me paroist si éclairé, fist cette petite réflexion par laquelle je finis (3).

A peine pourrait-on trouver trente ou quarante personnes de quelque nom depuis plusieurs siècles,

(1) Qui dit cela? Il faut concevoir sa souveraine beauté pour l'aimer sur toutes choses. N. L.

(2) Si ce n'est qu'on soit opimastre et de mauvaise foy. N. L.

(3) M. Pellisson ne s'est point souvenu que je n'ai parlé qu'*ad hominem*, selon les principes des jésuites. N. L.

qui ayent tenu qu'on pouvoit se sauver en toutes les religions (1), et ces trente ou quarante ne se sont jamais vus, et n'ont jamais fait aucun corps. Est-il d'un homme sage tel que vostre ami, et qui semble avoir esté touché de ce que j'ay dit sur l'autorité du grand nombre dans la religion chrétienne, de hazarder son salut éternel sur la pensée de trente ou quarante particuliers séparez, contre l'avis de tout le grand corps de l'Eglise? Combien vaudroit-il mieux, Madame, sacrifier à Dieu et à la paix toutes les petites répugnances qu'on peut avoir pour le sentiment commun, et dire : Je n'entends pas tout à fait cela, mais l'esprit humain ne voit jamais tout à fait clair, et jusques au fond dans les choses divines. Je suis, Madame, avec tout le respect possible, etc.

XXX

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

D'après un exemplaire surchargé de notes marginales de Leibniz, et collationné sur les manuscrits originaux de Hanovre (2).

J'honore si parfaitement le mérite de M. Pellisson, que j'appréhende de me trop émanciper en répliquant à ses remarques sur mon mémoire, et de passer pour un homme qui voudroit l'engager dans une longue dispute : ce qui seroit abuser de son temps. Cependant la civilité m'ordonne de répondre à ses hon-

(1) Tous les docteurs de l'Eglise romaine qui admettent la distinction entre la contrition et l'attrition ont coutume d'enseigner que la pénitence jointe à l'amour de Dieu sur toutes choses suffit au salut du pécheur, même sans les sacrements, pourveu qu'il ne les méprise point. N. L.

(2) On trouve quatre copies de cette lettre de Leibniz à Hanovre. N. E.

nestetez, et la bonne foy de dire sincèrement l'effet que sa réplique a fait dans mon esprit. Il y règne sans doute ce beau tour, cette netteté et cette force qui luy est ordinaire : on y fait toujours profit, tantost en apprenant quelque chose, tantost en se sentant touché des bonnes choses qu'on seavoit déjà : et c'est l'usage de l'éloquence. Cependant je suis forcé d'avouër que je ne suis pas encore convaincu sur le grand point dont il s'agit, et on ne doit pas s'en étonner : c'est une chose trop importante et trop difficile. Mais comme je voudrois surtout me conserver l'éloge de sincère, que M. Pellisson m'accorde (au défaut des autres qu'il y ajoute et que je ne mérite point), je tâcheray de m'expliquer en sorte qu'on connoisse au moins que je suis éloigné de chicane. Je suis quelquefois réduit à des répétitions de ce que j'avois dit dans le premier écrit, lorsqu'il me paroist qu'on n'y a point touché assez : aussi semble-t-il que la réplique n'est pas encore entière, parce que certains points des plus difficiles n'y ont pas encore esté approfondis ; sur tout celuy du sentiment des théologiens catholiques très-célèbres, touchant le salut des hérétiques matériels. Je n'ay pas l'honneur d'estre connu de la dame à laquelle M. Pellisson adresse son écrit, en supposant que je le sois ; mais ce qu'il en dit suffit pour me faire comprendre que ce doit estre une personne d'une force d'esprit extraordinaire et d'une grande piété. Je me sens extrêmement obligé à sa bonté, dont l'étendue va jusqu'à un inconnu, et je voudrois la pouvoir mériter en quelque façon ; mais comme j'apprens que cecy passe par les mains des personnes de la première élévation,

d'une naissance à porter des sceptres et d'un mérite à les manier, le respect que cette idée m'imprime me fait briser court sur tout ce qui n'est pas essentiel à la matière.

Ce que j'avois voulu dire des raisonnements, que M. Pellisson avoit à mon avis laissé imparfaits, se particularisoit par la suite de mon discours et par les exceptions que j'avois apportées, qui me sembloient rester à discuter après ces réflexions : c'est pourquoy je ne veux pas en faire un article à part.

Je confesse que les motifs inexplicables sont suspects naturellement, et qu'on doit s'en défier : cependant j'ay fait voir que les théologiens de l'Eglise romaine s'en servent, lorsqu'ils veulent que la conviction qui vient du mouvement intérieur du Saint-Esprit, fait la foy divine ; au lieu que les raisons explicables ne la rendent qu'humaine, et ne donnent qu'une vraysemblance : ainsi ils sont tous réduits à chercher les marques intérieures du mouvement du Saint-Esprit. Si M. Pellisson croit qu'il n'y a point de telle marque (1) (comme il paroist par ses paroles), comment peut-on sauver cette conviction ou certitude qui se doit rencontrer dans la foy divine, d'autant plus qu'il y a bien des gens qui croyent sans en savoir des raisons ?

Quant à la distinction des points fondamentaux et non fondamentaux, M. Pellisson a raison encore de dire que la moindre erreur dans la foy, accompagnée de rébellion, peut priver du salut : mais tous ceux qui sont hors de la communion de l'Eglise ne sont

(1) M. Pellisson n'a pas encore répondu à cecy N. L.

pas rebelles. Les théologiens demeurent d'accord qu'on peut estre excommunié injustement. De plus, les catholiques accordent qu'il y a des hérétiques matériels qu'ils n'osent point condamner : ce n'est donc que la désobéissance, selon eux, qui condamne (1). Or celui qui n'entend pas les ordres, ou ne les comprend pas, ou enfin ne peut pas les exécuter, quoy qu'il fasse des efforts pour tout cela, n'est pas désobéissant. Si les conciles s'avisent de condamner Copernic, plusieurs habiles astronomes seroient en danger d'estre ou hypocrites ou exclus de l'extérieur de l'Eglise, malgré eux. Les opinions ne sont pas volontaires, et on ne s'en défait pas quand on veut ; c'est pourquoy (absolument parlant) elles ne se commandent pas ; suffit qu'on soit docile, et porté sincèrement à faire les diligences dont on est capable à proportion de sa profession. C'est pour cela que ceux qui ont juré de suivre certaines doctrines, et ont depuis changé de sentiment (comme cela arrive assez souvent), ne sont pas tenus parjures. Cependant l'excommunication ne laisse pas d'avoir un grand pouvoir, mais c'est lorsqu'elle se fait justement (*clave non errante*). Elle frappe les obstinez et ne fait point de mal aux humbles, comme la foudre. Quand on dit que l'Eglise ne se peut jamais tromper en la foy, il y a de l'équivoque : car cela peut signifier que Dieu ne permettra pas qu'une erreur damnable l'emporte entièrement sur la vérité. Mais de cela il ne s'ensuit point que toutes les opinions qu'on décide comme de foy sont nécessairement de foy : car cette erreur (si on se

(2) Leibniz a souligné ces mots. N. E.

trompoit là-dessus dans l'Eglise) n'est pas damnable. De plus, il peut quelquefois arriver que la doctrine autorisée soit bonne, comme elle est conçue dans les livres symboliques, et comme mesme on l'enseigne dans les écoles; mais qu'il s'y mesle des abus très-grands dans la pratique et dans l'instruction des peuples. Un homme bien intentionné s'élève contre ces abus; on ne l'écoute point; on le veut obliger à se rétracter, à quoy il ne se peut point soumettre sans estre hypocrite: on le condamne là-dessus, peut-on l'accuser de schisme? J'avoûë donc que l'Eglise, qui est une espèce de république, a les avantages des autres républiques, et mesme d'une manière éminente, il faut qu'elle ait un pouvoir et une exécution (*quod extremum est in jurisdictione*): et c'est Dieu qui se charge d'exécuter les sentences, mais c'est avec quelque réserve. On doit de l'obéissance aux supérieurs et à l'Eglise plus qu'à tous les autres; c'est beaucoup dire et je le dis néanmoins; mais elle n'est pas assez autorisée de Dieu pour prétendre à une obéissance absolue. On n'en voit pas des titres assez clairs pour pouvoir avoir l'esprit en repos là-dessus, et pour digérer tout ce qui alarme la conscience d'un homme de bien. Ceux qui s'imaginent que l'Antechrist s'y est mis sur le thrône, croyent y voir des abus si terribles, que les raisons particulières de discussion l'emportent de beaucoup dans leur esprit sur le préjugé de l'autorité des supérieurs. Ceux qui sont frappez de ces idées affreuses, n'ont garde de se pouvoir rendre à des raisons générales de convenance. Je ne pousse pas les choses si loin, cependant j'oserois avancer qu'ils disent

quelquefois des choses qui ne méritent que trop d'estre écoutées. Pour les désabuser, il faut venir au fait, sur tout il faudroit remédier effectivement à plusieurs abus reconnus par des gens de piété et de doctrine. Ce seroit le vray moyen de lever les obstacles ; autrement plusieurs s'imaginent qu'on ne cherche qu'à plastrer les choses, qu'il y a plus de politique que de zèle, et que ceux qui crient le plus, croient le moins. Il y a autant de malédictions contre ceux qui partiepent aux abominations, qu'il y en a contre ceux qui rompent l'union : on oppose préjugez à préjugez, nouveautez contre nouveautez, pères contre pères ; mais la balance propre à les peser les uns contre les autres, n'est pas entre les mains de tous les hommes et n'est pas aisée à manier. J'avoûe que je ne dis pas icy des choses fort nouvelles, mais je ne vois pas encore qu'on ait levé ces difficultez. M. de Meaux, M. Arnaud, M. Pellisson, M. Nicole, et quelques peu d'autres ont dit des choses admirables ; mais il semble qu'ils ne tournent point la médaille. Ils approfondissent et cultivent quelque argument avantageux ; ils luy donnent de l'éclat : quand on ne voit que cela, on est frappé. La mesme chose arrive souvent à des juges quand ils n'ont encore écouté qu'un témoin ; mais comme il y a un conflit de raisons, il faut mettre tout en ligne de compte, la recepte et la dépense. M. de Meaux, dans son Exposition, fait voir que la doctrine du concile de Trente peut avoir un sens tolérable. Voilà qui va bien, et il seroit à souhaiter que les autres docteurs de son parti parlassent toujourns comme luy : mais tout ce qui est tolérable n'est

pas véritable, et tout ce qui est véritable n'est pas toujours nécessaire. Il ne s'ensuit point pour cela qu'on soit obligé de suivre des doctrines qu'on peut excuser. M. Arnauld met dans un fort grand jour la croyance des Orientaux sur la présence réelle; il justifie les catholiques d'Angleterre d'une conspiration imaginaire; il fait valoir les inconvéniens des expressions des réformez, qui soutiennent l'inamissibilité de la grâce. M. Pellisson montre excellemment que les sentimens ou expériences intérieures où l'on se doit fier, sont celles qui sont générales, et que c'est alors la voix de Dieu et de la nature qui nous parle. Il fait valoir l'autorité du grand nombre là-dessus; il relève fortement la nécessité d'un pouvoir d'excommunier dans l'Eglise. M. Nicole prouve l'impraticabilité d'un examen particulier exact; et tous ces hommes illustres savent trouver merveilleusement le foible de leurs adversaires; mais ces victoires particulières ne décident point. Il me semble qu'on voit des braves défier quelqu'un des ennemis, et le défaire à la tête des deux armées; mais ce n'est pas la bataille. Il faut montrer exactement jusqu'où va l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, et la nécessité de leur obéir, car elle n'est pas illimitée: et il faut prouver que ce pouvoir s'étend sur tout ce qu'on exige des protestans; ou bien il faut se résoudre à la discussion particulière, et abandonner une bonne fois des argumens généraux non concluans.

Je viens au dernier point, sçavoir si un véritable amour de Dieu sur toutes choses suffit au salut. Je n'ose pas le décider, et je n'ay garde de le dire dans les termes couchez par M. Pellisson, comme si celuy

qui aime Dieu puisse estre sauvé sans se mettre en peine des disputes ou controverses. Je diray plutôt tout le contraire, et j'avoûé que le plus seür est de ne rien négliger, et que l'amour véritable mesme le commande. Il faut chercher la véritable Église, et l'écouter quand on la connoist; obéir aux supérieurs tant qu'on le peut sans blesser la conscience, et employer avec soin tous les moyens de connoistre les volonteZ révélées de Dieu. Mais quand après tout cela on ne réussit point à rencontrer la vérité sur certains points d'importance, la question est si on pourra estre sauvé. Il est très-sûr que les théologiens distinguent communément entre les hérétiques matériels et formels, et qu'ils condamnent les uns et non pas les autres. On peut dire que les jésuites, généralement, enseignent qu'un hérétique matériel se peut sauver par la véritable contrition (1), quoyqu'ils jugent qu'elle n'est pas aisée. Il sera difficile de produire de leurs auteurs qui soient d'un autre sentiment (2), et il y en a beaucoup qui ont étendu cette doctrine jusqu'aux payens, comme j'ay fait voir, quoy que les auteurs protestans se soient récriez contre eux (3). Or la véritable contrition est une pénitence fondée sur l'amour divin : l'hérésie formelle n'est damnable que par ce qu'alors la véritable droiture de la volonté manque, et par conséquent l'amour de Dieu qui enferme cette obéissance filiale; la foy est morte sans la charité qui supplée au défaut de la connoissance : ainsi, suivant ces

(1) M. Pellisson a passé cecy dans sa dernière réponse. N. I.

(2) Leibniz a souligné ces mots sur son exemplaire. N. E.

(3) Leibniz a souligné ces mots. N. E.

principes, tout s'y réduit. Quoy, M. Pellisson voudra-t-il renverser la distinction entre les hérétiques formels et matériels? Pourquoy excuse-t-on des pères des premiers siècles qui ont eû des sentimens assez étranges, mesme sur la Trinité (comme le père Petau a reconnu), sans parler d'autres matières? C'est parce qu'on dit qu'avant la décision de l'Église les erreurs n'estoient pas des hérésies, puis qu'elles n'estoient pas accompagnées de désobéissance (1). Le passage de saint Salvian fait voir aussi qu'il excuse les Ariens de bonne foy : et on ne voit pas qu'il les plaigne comme des gens qui doivent estre damnez. C'est donc l'obéissance (laquelle n'est parfaite que lors qu'elle se fait par un motif désintéressé du divin amour) qui est le point le plus fondamental. Pourquoy le schisme est-il un si grand mal? n'est-ce pas parce qu'il blesse si fort la charité? Ce ne sont pas là des sentimens particuliers de quelque scholastique obscur; encore moins de certains écrivains modernes pleins de paradoxes, dont je n'approuve guères les opinions extraordinaires : c'est pourquoy je passe ce que M. Pellisson remarque fort bien sur les scholastiques et sur ces autres auteurs. Je demeure aussi d'accord avec luy que cette doctrine ne doit pas estre un prétexte pour autoriser les sectes, et que le véritable amour fait tout son possible pour connoistre la volonté de Dieu touchant l'Église ou autrement, et tâche d'y satisfaire et de cultiver l'union; mais il ne s'ensuit pas qu'il ne se trouve jamais hors de la communion visible de l'É-

(1) M. Pellisson a encore passé cet article. N. L.

glise. J'ay déjà remarqué qu'on peut estre dans l'Église *in voto*, comme c'est ainsi qu'on peut prendre part à l'effet des sacremens, lors qu'on ne scauroit les recevoir eux-mesmes. Il me semble que M. Pellisson passe sur les distinctions qu'il y a à faire sur un point si important, peut-estre parce qu'il a voulu méditer davantage là-dessus et consulter (comme il dit (1) en quelque endroit) les auteurs que j'avois citez. Il ne faut pas s'étonner si les conciles et les livres symboliques ne touchent guères une question si délicate, et qui n'est pas à la portée de tout le monde, d'autant qu'elle est sujette aux abus; c'est assez qu'on y parle des voyes ordinaires du salut, sans faire mention de ceux que l'injustice des supérieurs ou autres raisons en peuvent priver. On scait d'ailleurs que le concile de Trente estoit fort réservé sur les points qui n'estoient pas principalement en controverse avec les protestans. L'Église n'ayant donc rien décidé là-dessus, pourquoy méprisera-t-on les sentimens reçus parmi les docteurs célèbres, sur tout quand ils servent à lever les grandes difficultez qui naissent sur la justice de Dieu, et qui peuvent diminuer cet amour qu'on luy doit sur toutes choses? Il ne faut pas que le désir de gagner nostre cause et de ramener les adversaires, nous fasse donner dans des sentimens qui nous y paroissent propres, mais qui font tort à l'essence de la piété. M. Pellisson dit luy-mesme fort judicieusement dans un endroit de son premier tome, que nos lumières sont trop courtes pour percer la pro-

(1) Leibniz a souligné ces mots. N. E.

fondeur de la justice divine. Ne pronouçons donc pas si hardiment des sentences condamnatoires contre nos frères ; et contentons-nous de dire qu'il est dangereux d'estre privé des voyes ordinaires du salut : cela suffit pour faire voir l'importance de l'Église (1), et nous oblige tous à faire les efforts (2) imaginables pour rétablir l'union. Il faut donc s'y prendre de la bonne sorte de part et d'autre pour lever les obstacles. Malheur à ceux qui entretiennent le schisme par leur obstination à ne vouloir écouter raison, et à vouloir en avoir touÿjours.

XXXI

PELLISSON A MADAME DE BRINON.

D'après un exemplaire surchargé des notes marginales de Leibniz et collationné sur les manuscrits originaux de Hanovre.

Je ne vous ay promis, Madame, que des notes fort courtes sur le second Mémoire de M. de Leibniz, et qui ne pourront guères estre entendues que par luy.

Non-seulement je continue à le louer, mais je louë Dieu de tout mon cœur de ce qu'un homme de ce mérite me paroist quelquefois fort proche des sentimens que nous luy souhaitons. Dans ce second Mémoire, il convient par tout d'une Église visible, à laquelle il faut tâcher de se réünir, et y faire tout

(1) Ceci étoit écrit par Leibniz en même temps qu'on lui envoyoit le Mémoire précédent touchant Payva Andradius, et avant qu'il l'eut reçu. N. E.

(2) *Errata*. Nous oblige tous à faire les efforts, *lisez* : nous oblige à faire tous les efforts. N. L.

ce qu'on peut ; qu'elle doit avoir le pouvoir d'excommunier les rebelles ; qu'on doit obéissance aux supérieurs que Dieu y a établis ; qu'il faut conserver un esprit de docilité pour eux, et un esprit de charité pour le grand corps dont on s'est séparé. Voilà en apparence et selon moy plus de la moitié de l'ouvrage ; mais voicy la difficulté. Il reste à voir si M. de Leibniz ou quelqu'autre particulier, remarquant dans ce grand corps de l'Église certains dogmes ou certaines pratiques dont sa conscience est allarmée, il peut, sans rentrer dans cette Église, se tenir assuré de son salut.

A parler franchement, cette seconde partie détruit un peu la première : car il est bien vray que la conscience allarmée n'est rien, si c'est une fausse alarme (1) ; mais si l'on suppose que cette alarme ait un véritable fondement, ce n'est plus une Église qu'il y a, ce sont au moins deux Églises, sçavoir celle où l'on se trouve, et celle où l'on voudroit rentrer, si la conscience allarmée le permettoit. Et il faut que la vérité soit partagée entre ces deux Églises, comme qui diroit les trois quarts en l'une, un quart en l'autre ; ou bien qu'il y ait encore un plus grand nombre d'Églises, dont chacune ait quelque partie de la vérité, sans que pas une ait la vérité entière (2).

J'ay combattu ce partage de la vérité entre plusieurs Églises, au premier tome des *Réflexions*, section 4, 5, et 6. Icy je n'insiste que sur l'excommunication, et le pouvoir des clefs, dont toutes les

(1) Suffit que cette alarme ait des grandes apparences. N. L.

(2) Cela se peut. N. L.

Églises conviennent, et qui est le seul argument que je traite avec M. de Leibniz. Si la vérité est partagée entre plusieurs Églises, ce pouvoir des clefs est absolument osté du monde, et s'en est retourné au ciel comme l'Astrée des payens (1). Nulle de ces Églises qui ont partagé la vérité ne peut excommunier les autres avec raison, ni en estre excommuniée.

La distinction de la clef qui erre (2) ou qui n'erre point, *clave non errante*, est souvent employée par les catholiques, mais elle ne peut icy avoir aucune application. Cette erreur de la clef ne s'entend jamais que du particulier commis pour exercer le pouvoir des clefs au nom de l'Église. La clef dans les mains de ce particulier peut errer; mais la clef n'erre jamais entre les mains de l'Église universelle dans les articles de foy non contestez. La clef n'erre jamais entre les mains des conciles généraux qui représentent toute l'Église, lors qu'ils prononcent sur les matières de foy contestées. La clef n'erre jamais enfin entre les mains de cette mesme Église, qui aquiesce à leurs décisions, les ratifie et les confirme tous les jours par un continuel et nouveau suffrage. Les catholiques ne scauroient pas entendre autrement, *clave non errante*, sans se contredire eux-mesmes,

(1) Je ne voy pas cette conséquence. On n'excommunie pas les gens a cause de leur erreur, mais à cause de leur opiniastreté ou mauvaise disposition du cœur. On peut estre de mauvaise foy et opiniastre lors même qu'on soutient la vérité, c'est-à-dire lorsqu'on la tient sans fondement par un mauvais principe. N. L.

(2) La clef peut errer entre les mains du pape ou mesme d'un concile général, lorsqu'ils veulent excommunier quelque particulier, car ils peuvent se tromper *in facto*. Ils se peuvent encore tromper *in jure* lorsque la question n'intéresse point la foy salutaire. N. L.

puis qu'une Église inspirée et infaillible (1) est leur premier principe.

Au fond, cette promesse si magnifique faite à toute l'Église en la personne des apôtres se réduit à rien et devient une illusion, si on l'entend comme M. de Leibniz. « Quand vous jugerez bien, vous jugerez bien, et je jugeray comme vous dans le ciel ; « mais quand vous jugerez mal, vous jugerez mal, et « je ne jugeray pas comme vous (2). » Voilà un très-beau privilège ! Et où est le petit juge de village et le petit particulier qui ne puisse dire de mesme : « Si « je juge bien, Dieu jugera comme moy. » En un mot, ou la promesse n'est rien, ou elle enferme cecy : « Vous jugerez toujours bien, parce que vous jugerez avec moy, que mon esprit ne vous abandonnera point, et que je suis avec vous jusques à la fin « du monde. » M. de Leibniz semble vouloir apporter là-dessus une distinction toute nouvelle, au moins que je n'ay point vue ailleurs. L'Église, dit-il, pourroit estre infaillible sur la foy, c'est-à-dire que Dieu ne permettroit pas qu'elle tombast sur la foy en une erreur damnable ; mais il ne s'ensuivroit pas qu'elle ne pust décider comme de foy ce qui ne seroit point de foy : car cette erreur, si on se trompoit là-dessus dans l'Église, ne seroit pas damnable. Je le prie d'y faire un peu de réflexion ; de se souvenir de la loy du talion (3),

(1) L'Église n'est infaillible qu'en ce qu'elle ne décidera jamais un dogme qui renverse la foy salutaire ; mais elle peut se tromper dans les excommunications. N. L.

(2) C'est me prêter des sentimens que je n'ay point. L'Église universelle a cette promesse de Dieu qu'elle n'approuvera jamais une erreur contraire à la foy salutaire ; mais dans les autres points elle n'est pas infaillible quoyque elle ait tousjours en tout une grande autorité. N. L.

(3) La loi qui s'appelle *lex talionis* ne sçauroit avoir lieu icy. Un bon

œil pour œil, dent pour dent; de supposer ensuite le pouvoir de l'excommunication tel que nous l'avons établi par l'autorité de nostre Seigneur luy-mesme; et de juger enfin s'il y auroit une erreur plus damnable que celle qu'à, par dogme et par principe, damneroit les chrétiens lors qu'ils ne doivent pas estre damnés, et lanceroit sur des testes innocentes les foudres, non pas chimériques, mais réels et toujours suivis de leur effet (1), que Dieu a laissez entre les mains de son Église. Où nous trouvera-t-on d'ailleurs cette distinction dans la promesse de nostre Seigneur: Vous ne pouvez vous tromper en ce qui est de la foy, mais vous pouvez vous tromper à juger de ce qui est de la foy. Qui n'entend (2) naturellement que l'un enveloppe et renferme l'autre; que c'est d'un objet en faire deux, et voir double ce qui est simple?

Mais, dit-on, il y a des hérétiques formels et des hérétiques matériels; ces derniers peuvent se sauver, les catholiques mesmes en conviennent: pourquoy n'en sera-t-il pas de mesme de ceux qu'une conscience allarmée tient séparés de l'Église? car cette distinction des hérétiques formels et matériels est si établie qu'on n'oseroit la nier et la renverser. Je diray mon secret à M. de Leibniz comme à mon ami; car, dans la vérité, j'ay une estime très-solide et très-haute pour toutes les qualitez de son esprit

jugé peut condamner un innocent sans commettre une injustice, du moins il le peut souvent faire sans méchancelé, car de grandes apparences le peuvent tromper; mais quand mesme il puniroit de mort un innocent par imprudence, on ne le punira pas de mort pour cela. N. L.

(1) Je l'avois nié dans ce cas; ces foudres seront alors sans effet. N. L.

(2) Qui n'entend que l'un est fort différent de l'autre. N. L.

et de son cœur, qu'il me découvre tous les jours davantage, et cela se joint avec un désir sincère et ardent de son salut, qui est quelque chose de plus que l'amitié mesme. Je luy diray donc mon secret. Je ne dispute jamais contre les distinctions reçues, qui sont presque toujours bonnes au sens où on les prend. Mais, en gardant toujours le respect qu'on doit au grand nombre et à l'usage commun, il y a de ces distinctions dont je ne me sers pas volontiers (1), parce que souvent elles me semblent embrouiller les matières au lieu de les démesler, remplissant l'esprit de certaines idées confuses sur lesquelles on s'endort, et on se trompe. Nous disons fort souvent, par exemple : Cela est vray à parler en politique, mais n'est pas vray à parler en chrétien. Est-ce qu'il y a depuis peu deux véritez au monde au lieu d'une? point du tout, et personne ne l'entend ainsi; mais cependant, sur cette idée confuse, le politique peu chrétien se persuade qu'en suivant sa fausse politique, il suit pourtant une vérité. A quoy bon (2) distinguer les hérétiques matériels et les hérétiques formels? N'auroit-on pas plutost fait de dire, ce qui est très-vray, qu'il n'y a point d'hérétique que celui qui, sachant la décision de l'Église, s'obstine (3) à luy résister? Mais, avec cette idée confuse d'hérétiques formels et matériels, on peut se flatter,

(1) C'est une autre question. On ne se sert pas volontiers de ce qui nous incommode. N. L.

(2) A quoy bon dites-vous? C'est pour ne pas damner les innocens qui sont dans une erreur moralement invincible. Ce qui seroit contraire à l'honneur de Dieu. N. L.

(3) Les théologiens de l'Église romaine accordent souvent qu'il y a encor aujend'huy des hérétiques matériels. N. L.

et on se flatte, de cette conclusion : Il y a donc des hérétiques qui se peuvent sauver ; il faut chercher maintenant si je suis des matériels ou des formels. Et sur cela on s'endort.

Mais ne disputons pas sur des mots. Soit donc : il y a des hérétiques matériels et des hérétiques formels. Les matériels se peuvent sauver, c'est-à-dire, ceux qui ont esté avant la décision de l'Église, et qui n'ont pu la scavoir. Donc moy, qui scay la décision de l'Église, mais qui ne puis gagner sur ma conscience allarmée d'y acquiescer, je puis me sauver, et où est la conséquence ? Ne faut-il pas dire tout au contraire : Je scay la décision de (1) l'Église et j'y résiste : donc je suis un de ces hérétiques formels qui ne se peuvent sauver.

Mais, ajoute-t-on, quelle est l'inhumanité de condamner un homme qui fait ce qu'il peut ? Nul n'est tenu à l'impossible. J'ay réfuté cette objection au 1^{er} volume des *Réflexions*, sect. 7. Icy j'ajoute que cette objection montre évidemment la vérité de notre doctrine : car c'est l'objection que saint Paul (2) fait à sa propre doctrine. *Ce n'est point, dit-il, ni du voulant ni du courant* (voilà l'homme qui fait ce qu'il peut, il ne marche pas à petit pas, il court, et peut-estre à perte d'haleine) *c'est de Dieu qui fait miséricorde*. Telle est la doctrine de saint Paul ; voicy l'objection : *Mais, ajoute-t-il, vous me direz : De quoy*

(1) Si je scay la décision de ceux qui se vantent d'estre l'Église, je ne scay pas pour cela que c'est l'Église qui l'a décidé. N. L.

(2) Cette doctrine de saint Paul, touchant la prédestination ne convient point à celle matière, au contraire, *facienti quod in se est Deus non denegat gratiam*. N. L.

Dieu se plaint-il encore ? Qui est-ce qui peut résister à sa volonté ? Écoutez la réponse : O homme , qui estes-vous pour contester avec Dieu ? Le vase d'argile diru-t-il à celui qui l'a formé : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ?

J'ay mis dans les *Réflexions* un endroit que M. de Leibniz m'a fait un fort grand plaisir de remarquer, pour montrer que nous ne connoissons point la nature de la justice divine ; mais la conclusion qu'on en doit tirer , est celle que j'en ay tirée : c'est qu'il faut croire de cette justice, non pas ce que nous en penserions par nos raisonnemens humains et nostre justice humaine, mais au contraire ce qu'elle nous en a dit et révélé elle-mesme, encore qu'il ne s'accommode pas à nostre justice humaine et à nos raisonnemens humains (1).

Tâchons néanmoins à justifier Dieu d'une manière plus humaine. Vous voulez entrer en compte avec luy comme Job : il vous confondra, et, de mille articles de vostre compte bien débattus, vous n'en gagnerez pas un seul. Vous avez fait ce que vous pouviez, dites-vous ? Il vous montrera que vous n'en avez pas fait la centième partie. N'avez-vous rien préféré au désir de luy plaire ? N'avez-vous point eu plus d'ardeur pour quelque autre chose que pour luy, et quelque autre affaire plus importante que celle de connoistre sa vérité (2) ? Ne l'avez-vous

(1) Il y a certains principes universels de la justice qui conviennent tant à Dieu qu'à l'homme, sans cela on n'iroit, en effet, la justice de Dieu ou on n'en auroit aucune idée. Distinguer les principes de la justice divine de ceux de la justice humaine, c'est comme si l'on disoit que les principes de nostre géométrie ne sont pas bons chez Dieu ou chez les anges. N. L.

2) Il faut estre équitable [en tout, et on ne le scauroit estre plus que

point offensé? L'impénitence, la vanité, la dureté, l'insensibilité de vostre cœur n'ont-elles mis aucun obstacle aux lumières qu'il vouloit répandre dans vostre esprit? Vous en direz ce qu'il vous plaira : pour moy, à qui il a fait cette miséricorde de me ramener à son Église, je scay que je n'ay pas fait la millième partie de ce que je pouvois pour obtenir cette grande et infinie miséricorde.

Revenons donc (1) à ce que Dieu nous apprend de sa propre justice, sans nous l'imaginer nous-mesmes telle que nous la voudrions. Il nous dit : *Qui croira sera sauvé* ; et non pas : *Qui fera ce qu'il pourra pour croire*. Il nous dit que la foy est un de ses dons. Il nous dit qu'il endureit qui il luy plaist. Il nous dit : Je lieray ou délieray au ciel ce que mes ministres auront lié ou délié en terre. Il nous parle de l'hérétique à éviter et à abandonner, après l'avoir averti plusieurs fois. Il veut que nous le regardions comme payen et comme infidèle. Voilà de terribles loix et de terribles arrests, mais ce sont loix et arrests pour nous ; il n'y a que Dieu luy-mesme qui puisse les révoquer.

Mais pourquoy révoqueroit-il ses loix éternelles? Il luy sera plus facile de convertir M. de Leibniz qui fait ce qu'il peut, ou tout autre nouveau Corneille, dont les prières et les aumônes seront montées jusques à luy, Il le fera, quand mesme il faudroit luy

Dieu. Ce seroit une injustice absurde de vouloir que ces paysans quittent la charne pour étudier les controverses. N. L.

(1) Atin qu'on croye, il faut que la foy soit proposée d'une manière croyable : autrement il n'y a point d'obligation de croire, suivant les jésuites mesmes. N. L.

envoyer extraordinairement un ange du ciel l'avertir de s'adresser à saint Pierre, c'est-à-dire, au ministère établi pour le salut des hommes, et alors Corneille se trouvera éclairé par l'esprit, échauffé par le cœur ; Dieu ne sépare point l'un de l'autre, en ceux à qui il fait grâce entière. De marquer les bornes de l'un et de l'autre, comme M. de Leibniz sembleroit le désirer, nous ne le pouvons : car c'est ce que Dieu ne nous a point révélé, je m'en suis expliqué ailleurs. On peut dire mesme que cela est d'un costé semblable, et de l'autre différent en tous les fidèles, comme le sont dans la nature le visage, la voix, l'écriture, et toute l'action des particuliers, avec une infinité de variétéz qu'on ne sçauroit exprimer. Icy Dieu mettra plus de lumière et moins de chaleur ; là, plus de chaleur et moins de lumière : il y aura pourtant lumière et chaleur partout en une infinité de degrez différents, par proportion à l'état où le fidèle se trouve. Mais enfin Corneille sentira en son cœur l'effet de la grâce ; il n'aura point besoin de preuve pour ce qu'il sent, et n'aura pas lieu de tenir ce sentiment pour suspect, parce que c'est le sentiment commun et général des fidèles, et que sa grâce ne fait que suivre une autre grâce bien prouvée et bien établie, qui est celle de l'Église. Au contraire, l'anabaptiste qui croira sentir comme luy l'effet de la grâce, ne pourra pas s'y confier de mesme : car sa grâce prétendue et non prouvée, s'oppose à la grâce prouvée ; et Dieu ne peut estre contraire à Dieu, ni la grâce à la grâce. Je reviens toujours à mon système, non pas par amour-propre, à moins que cet amour-propre luy-mesme ne me

trompast beaucoup , mais parce que c'est de mon système dont il s'agit , et de faire voir qu'il ne se dément pas.

Je crains bien que M. de Leibniz n'ait pas assez employé toutes les belles et grandes lumières de son esprit sur la distinction dont il se flatte, quand il nous parle d'estre baptisé *in voto*, et dans l'Église *in voto*, c'est-à-dire, recevoir l'effet du baptesme , et l'effet de l'union avec l'Église par le désir qu'on en a ; matière qui nous mèneroit bien loin , s'il falloit l'examiner à fond : mais voicy en tout cas à quoy cela se pourroit réduire. Estre baptisé *in voto*, ce n'est pas dire dans son cœur :

« Dès que je seray persuadé que le baptesme
 « des chrétiens est bon , et la religion chrétienne
 « véritable , je me feray baptizer. » C'est tout au
 contraire dire en son cœur : « Le baptesme des
 « chrétiens est bon , et la religion chrétienne
 « seule véritable. J'en suis convaincu ; je ne veux
 « que finir ma campagne , ayant les mains en-
 « core teintes de sang , et aller recevoir ce sacre-
 « ment salutaire par les mains de saint Ambroise,
 « qui me donnera mieux qu'aucun autre toutes les
 « instructions dont j'ay encore besoin. » C'est peut-
 estre dire : « J'ay trop long-temps résisté au vray
 « Dieu que Clotilde adore , bien que j'en aye reçu
 « par ses prières des grâces très-grandes. S'il me
 « fait encore celle de gagner cette bataille , je vais
 « soumettre ma fierté naturelle à sa majesté divine
 « aux pieds de saint Remy. » C'est peut-estre dire
 enfin , par une conscience allarmée et errante , comme
 faisoient quelques anciens : « Je diffère mon bap-

« tesme , de peur que retombant , non par dessein ,
 « mais par foiblesse , dans les mesmes fautes que le
 « baptesme aura effacées , elles ne puissent plus
 « trouver de pardon , ou ne l'obtiennent que par
 « une longue et affreuse pénitence. » Voilà cè que
 c'est qu'estre baptisé *in voto*. A ce compte , rentrer
 dans l'Eglise *in voto*, ce seroit dire : « Je suis résolu
 « à quelque prix que ce soit de me faire catholique ;
 « mais j'aime mieux que ce soit à Paris qu'à Ham-
 « bourg , et je souhaite que ce soit entre les mains
 « de Monsieur de Meaux , et avec les secours de
 « M. Nicole , puisque les écrits de l'un et de l'autre
 « ont esté les premiers dont Dieu s'est servi pour
 « me toucher. »

Quelle joye si M. de Leibniz estoit ainsi *in voto*
 dans l'Eglise (1) !

Voilà , Madame , ce qui m'est principalement de-
 meuré dans l'esprit , après avoir relu deux fois avec
 attention son second Mémoire. Il y a quantité d'au-
 tres endroits sur lesquels on pourroit s'arrester , si
 l'on ne craignoit de faire un trop long écrit. Je luy
 scay le meilleur gré du monde de ne faire pas en
 son particulier un grand fondement sur la contro-
 verse de l'Antechrist : cela est digne de son scavoir
 et de sa bonne foy. J'ay esté pris de cette chimère
 comme un autre , avant que j'eusse étudié l'antiquité ;
 mais quel moyen de prendre le pape pour l'Ante-

(1) Un homme excommunié injustement , mesme dans la vraye Eglise (car
 cela se peut , les supérieurs estant toujours des hommes) , s'il fait son devoir
 pour lever cet obstacle , est dans l'Eglise *in voto*. Du reste , les Eglises d'Italie
 ou de France n'ont aucun avantage sur celles d'Allemagne ou d'Angleterre ,
 et n'ont aucune raison de se croire plus dans l'Eglise qu'elles. N. L.

christ, quand on voit, clair comme le jour, Madame, qu'il n'a pas plus de part que vous ni moy à toutes ces doctrines d'Antechrist prétendues, qui estoient dans l'Église avant que le pape fust prince, et en des régions très-éloignées, où l'on n'entendoit que rarement parler de luy. Ajoutez-y, Madame, que les auteurs protestants eux-mesmes, sans avoir trop bien pensé aux conséquences, ont la simplicité, d'un costé, de faire naistre, croistre et élever dans l'Orient ces abus imaginaires, avant que de les faire passer en Occident; et, d'un autre costé, de soutenir que le pape n'avoit rien à voir dans l'Église orientale. Cela n'est pas vray au sens qu'ils l'entendent : car il estoit regardé partout comme le premier des métropolitains en dignité, ei qui avoit les plus grands diocèses sous luy; comme le chef, le président et le capitaine général dans l'Église assemblée, tel qu'Agamemnon entre les rois au siège de Troye, pour user de la noble et élégante comparaison que le cardinal du Perron a tirée d'Homère; comme fondé enfin à recevoir au besoin les appellations de tous les autres métropolitains : ce qui enferme la juridiction universelle et la conduite générale de toute l'Église. Mais il est très-vray que, pour les diocèses qui dépendoient des autres métropoles, on n'avoit recours au siège de Rome qu'en des occasions tout-à-fait extraordinaires, dont l'histoire de plusieurs siècles ne fournit qu'un petit nombre d'exemples, et où il ne s'agissoit de rien moins que de ces points de doctrine qu'on nous dispute aujourd'huy. Qu'a donc fait le pape pour luy attribuer ces prétendues corruptions de la doctrine et ce prétendu règne de l'Antechrist?

Les souhaits d'un accommodement avec l'Église et de quelque réformation sont ordinaires à toutes les personnes d'un génie élevé, quand Dieu veut les convertir ; mais il faut revenir à ce qui se peut pratiquer. La véritable Église ne peut consentir à aucune réformation de ses dogmes sur la foy (1) ; elle ne seroit plus véritable Église, si cette réformation pouvoit avoir lieu. Quant à la réformation des abus (2) dans la pratique, non pas générale, mais particulière, l'Église n'a jamais nié qu'elle n'en ait besoin ; et c'est pour cela mesme qu'elle s'est très-souvent assemblée dans ses conciles généraux, et qu'elle a ordonné des synodes et des conciles particuliers qui y travaillassent sans cesse. Mais voulez-vous la réformer : tenez-vous y, si vous y estes ; ou rentrez-y, si vous n'y estes pas. Ce n'est pas en se séparant ou en demeurant séparé, qu'on en peut venir à bout, si ce n'est par accident, comme Luther nous a réformez en provoquant l'Église à jalousie, selon le langage de l'Écriture, par une Église qui n'est pas Église, auquel cas il est bon que scandale avienne ; mais malheur à ceux par qui il sera avvenu. Le peuple fait un grand abus des images : montrez-luy par vostre exemple quel est l'usage légitime qu'on en peut faire, ou par vos instructions ou par vos ordres, si Dieu vous a mis en autorité pour cela. Mais on a eu tort de défendre au peuple la lecture des livres

(1) Les dogmes de Trente n'ont aucun avantage sur ceux d'Angsbourg ou de Dordrecht pour estre attribués à l'Église. On ne réformera que les dogmes des églises particulières. N. L.

(2) Il y a dans l'Église romaine des pratiques publiques et autorisées qu'il faut réformer : sans cela les protestans ne scauroient rentrer en communion avec des Églises si corrompues. N. L.

saerez : le cardinal du Perron vous dira que c'est le pain qu'on oste au malade (1), pour le luy rendre quand sa fièvre ardente et maligne sera passée. Donnez-vous un peu de patience : cette défense, qui estoit de discipline et non pas de doctrine, ne durera pas toujours. Un temps viendra, et ce temps est déjà venu, que les livres saerez seront entre les mains de tout le peuple. Mais il faudroit luy rendre l'ancienne liberté de communier sous les deux espèces, au moins quatre ou cinq fois l'année : car les protestans pour la pluspart ne communient guère davantage. Et qui vous a dit que cela ne puisse estre accordé quand il sera demandé avec la soumission nécessaire ? ou plutost qui peut douter que les princes protestans d'Allemagne ne l'obtinsent pour eux et pour leurs États en rentrant dans l'Église ? Nous avons vu il n'y a pas dix ans, quand on n'employoit en France que la persuasion et les grâces à ramener nos frères, ce projet non-seulement écouté à la cour, et approuvé de plusieurs saints prélats, mais en état d'estre reçu à Rome, si les différens sur la régale et sur les franchises ne fussent venus à la traverse (2). Voilà les réformations, si réformations y a, que les personnes puissantes ont droit d'attendre de leur intercession et de leurs offices. C'est à quoy il faudroit penser, non pas à demeurer dans cette funeste séparation, parce qu'on y est ; malheur qui ne scauroit estre assez pleuré de toutes nos larmes. Une bonne partie de l'Allemagne s'ennuye il y a

(1) Au contraire, on l'a fait malade par la subtraction de ce pain salutaire. N. L.

(2) Ce projet ne suffit pas. N. L.

long-temps d'estre appelée luthérienne (1) et protestante plutôt que catholique. On a honte en secret de s'estre séparé pour des questions qu'on a oubliées, et qui ne sont plus questions, aussitost qu'on n'est plus échauffé, et qu'on veut s'écouter et s'entendre : disputes qui firent un si grand bruit au commencement du schisme, et dont personne ne parle aujourd'huy, sur la justification par la foy, ou par le mérite des œuvres, sur l'efficace des sacrements, *par l'œuvre ouvrée*, ou par *l'œuvre de l'ouvrant* (2), et autres choses semblables. Les princes qui avoient cru trouver dans ces divisions je ne sçay quel agrandissement temporel pour leurs maisons (3), ont reconnu par une longue expérience que rien n'estoit plus contraire à leur véritable grandeur. On ne sçait presque plus, à quoy il tient que nous ne soyons un. L'œuvre de Dieu semble toute preste dans une nation généreuse, franche et sincère. Quand il plaira à ce Maistre des cœurs de toucher celây d'une grande et incomparable princesse, en qui il a déjà mis toutes les lumières de l'esprit, et qu'il a peut-estre laissée exprès jusqu'icy à la teste du parti protestant, elle rentrera en triomphe dans l'Église de ses pères, avec une suite de peuples et de nations, et pourra hardiment se promettre une couronne de gloire, non-seulement dans le ciel, mais aussi sur la terre (4).

PELLISSON FONTANIER.

(1) On a tort de s'appeler luthérien N. L.

(2) Elles ne sont pas si vaines qu'on pense. N. L.

(3) Il y a de l'erreur en cela : ils s'étoient plus tost mis en danger de tout perdre. La pluspart des acquisitions des princes protestans ont esté postérieures de beaucoup à l'introduction de la Reforme. N. L.

(4) Pellisson avoit ajouté à sa lettre imprimée une péroraison où il fait al-

XXXII

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON (1).

Revue d'après l'original autographe de Hanovre.

Si je ne vous avois point d'autre obligation, Madame, que celle de m'avoir procuré l'honneur de la connoissance d'un homme aussi illustre que M. Pellisson, je ne pourrois pas me dispenser de m'adresser à vous même, pour vous en faire mes remerciements en forme; mais vos bontés vont bien au-delà. On pouroit connoître M. Pellisson sans connoître tout son mérite; et vous avez fait, Madame, qu'il s'est abaissé jusqu'à m'instruire; ce qu'il a fait sans doute par la déférence qu'on a partout pour vos éminentes vertus. Je suis bien aise de le contenter en quelque chose, et de lui donner au moins des preuves de ma

lusion à l'éloge que Leibnitz avait fait de Louis XIV, et qu'on trouvera dans la lettre suivante, n° XXXII. Nous donnons ici la conclusion de la quatrième partie, d'après l'exemplaire annoté des *Réflexions* :

« Craignez Dieu et honorez le roy : ce n'est qu'un seul et même devoir. C'est avec justice que chaque petit volume de ces *Réflexions sur la religion* a fini par l'éloge d'un prince qui a tant mérité de la religion et de l'Église. En cette quatrième partie il faut faire honneur à l'étranger, qui d'ailleurs en est très-digne. Taisons-nous pour cette fois, et écoutons le témoignage non suspect d'un homme très-éclairé, que ni la naissance, ni les bienfaits, ni les espérances n'attachent au roi; qui ne peut enfin estre prévenu pour luy, que comme nous le serions pour Constantin, pour Charlemagne ou pour Alexandre, par le seul éclat de leurs vertus. Vous, par qui les rois règnent, protégez ce prince comme il vous sert : et faites que toute la terre luy rende une égale justice. »

(1) Cette lettre de Leibniz a été mise par erreur dans l'édition des *Œuvres de Bossuet*, après une autre du 29 septembre. Elle est antérieure au mois de juin et vient ici à sa véritable place. N. E.

sincérité. Si l'on parloit toujours aussi rondement que nous le faisons, ce seroit le moyen de finir les controverses; car on reconnoîtroit bientôt la vérité, ou du moins l'indéterminabilité de la question, lorsque les moyens de connoître la vérité nous manquent; ce qui suffiroit pour notre repos : car Dieu ne nous a pas promis de nous instruire sur tout ce que nous serions bien aises de savoir, et le privilége de l'Église ne va pas qu'à ce qui importe au salut.

M. Pellisson prend droit sur ce que je lui accordé, et je ne me rétracte point. Suivant ses paroles, je conviens d'une Église, et d'une Église visible, à laquelle il faut tâcher de se joindre et y faire tout ce qu'on peut; qu'elle doit avoir le pouvoir d'excommunier les rebelles; qu'on doit obéissance aux supérieurs que Dieu y a établis; qu'il faut conserver un esprit de docilité pour eux, et un esprit de charité pour ceux dont on est séparé. Il reste seulement de voir si ces considérations portent avec elles une nécessité indispensable de retourner à la communion des supérieurs ecclésiastiques, qu'on reconnoissoit autrefois, en sorte qu'on ne sauroit être sauvé autrement.

Mais il me semble que la question est toute décidée par l'aveu de ceux qui reconnoissent des hérétiques matériels, ou des hérétiques de nom et d'apparence, comme M. Pellisson l'explique fort bien; c'est-à-dire des gens qui paroissent être hors de l'Église, et qui y sont pourtant en effet; ou bien, qui sont hors de la communion visible de l'Église, mais, étant dans une ignorance ou erreur invincible, sont jugés excusables; et, s'ils ont d'ailleurs la charité et

la contrition, ils sont dans l'Église virtuellement, et *in voto*, et se sauvent aussi bien que ceux qui y sont visiblement. M. le comte de laudgrave Erneste, qui a fort travaillé sur les controverses, et a fait paroître autant de zèle que qui que ce soit pour la réunion des protestants, ne laisse pas de demeurer d'accord de tout ceci; et il a entendu dire ces choses en termes formels au cardinal Sforza Pallavicini, et au Père Honoré Fabri, pénitencier de Saint-Pierre, qu'il avoit pratiqué à Rome. Et moi je puis dire avoir entendu soutenir la même chose à des docteurs catholiques romains très-habiles. Aussi M. Pellisson ne s'y oppose point; mais il explique cette doctrine, afin qu'on n'en abuse point; et il n'admet parmi les hérétiques matériels que ceux qui ne savent point que les dogmes qu'ils rejettent en matière de foi soient la doctrine de l'Église catholique.

Appliquons cette restriction aux protestants, et nous trouverons qu'ils sont de ce nombre. On sait les plaintes qu'ils ont faites contre le concile de Trente, avec beaucoup d'apparence, pour lui disputer la qualité d'œcuménique. On n'ignore pas les protestations solennelles de la nation française contre ce concile, qui n'ont pas été rétractées; quoique le clergé ait fait son possible pour le faire reconnoître. Ce n'est pas une chose nouvelle qu'on dispute sur l'universalité des conciles: ceux de Constance et de Bâle ne sont pas reconnus en Italie, ni le dernier concile de Latran en France; et, quoique les papes, par le moyen de la profession de foi, aient tenté de faire reconnoître indirectement le concile de Trente, je ne sais pourtant si cela suffit; au moins la noblesse et le

tiers état, avec les cours souveraines, ne le croyoient pas encore dans l'assemblée des états du royaume, qui fut tenue après la mort de Henri IV. Je sais que des docteurs catholiques ont avoué qu'un protestant qui seroit porté à se soumettre aux décisions de l'Eglise catholique, mais qui, se trompant dans le fait, ne croiroit pas que le concile de Trente eût été œcuménique, ne seroit qu'un hérétique matériel. Il est vrai qu'il paroît beaucoup de sagesse et de bon ordre dans les actes de ce concile, quoiqu'il y ait quelque mondanité entremêlée; et où est-ce qu'on n'en trouve point? C'est pourquoi je ne suis pas du nombre de ceux qui s'emporent contre le concile de Trente; cependant il me semble qu'on aura bien de la peine à prouver qu'il est œcuménique. Et peut-être que c'est par un secret de la Providence, qui a voulu laisser cette porte ouverte, pour moyenner un jour la réconciliation par un autre concile plus autorisé et moins italien.

Mais quand le concile de Trente auroit toutes les formalités requises, il y a encore une autre importante considération: c'est que peut-être ses décisions ne sont pas si contraires aux protestans que l'on s'imagine. Ses canons sont souvent couchés d'une manière à recevoir plusieurs sens; et les protestans se pourroient croire en droit de recevoir celui qu'ils jugent le plus convenable, jusqu'à la décision de l'Eglise dans un concile général futur, où les Eglises protestantes prétendront avec raison d'être admises parmi les autres Eglises particulières. Cassandre et Grotius ont trouvé que le concile de Trente n'est pas toujours fort éloigné de la confession d'Augsbourg.

Le Père Dez, qui prêchoit à Strashbourg sur cette confession, sembloit favoriser ce sentiment, et en tiroit des conséquences à sa mole; et bien des protestans ont cru que l'*Exposition* de Monseigneur l'évêque de Meaux leur revenoit assez. Ainsi il n'est pas aisé de prouver aux protestans qu'ils nient ce qu'ils savent être décidé par l'Église catholique.

Aussi semble-t-il que c'est plutôt la pratique des abus dominans, que les protestans croient reconnoître parmi ceux qui communient avec Rome, que les dogmes spéculatifs qui empêchent la réunion. Qui ne sait que la question sur la justification fut crue autrefois des plus importantes? Et cependant, de la manière qu'on s'explique aujourd'hui, il ne semble pas difficile de convenir là-dessus. L'on sait quelles limites on donne en France à l'autorité des papes et des autres pasteurs; combien les rois qui connoissent Rome sont jaloux de leurs droits: et de la manière que l'honneur rendu aux créatures s'explique dans la théorie, conformément au concile de Trente, il paroît très-excusable. Mais la pratique est assez souvent fort éloignée de la théorie. Il se passe bien des choses autorisées publiquement dans l'Église romaine, qui alarment la conscience des gens de bien parmi les protestans, et leur paroissent abominables, ou sont au moins très-dangereuses: je laisse à M. Jurieu le soin de les exagérer; car pour moi je souhaiterois plutôt de les adoucir. Ce sont ces pratiques qui empêchent la réunion, plus que les dogmes. Dieu est un Dieu jaloux de son honneur, et il semble que c'est le trahir que de dissimuler en certaines rencontres. Ainsi tout ce qu'on

peut dire à l'avantage des décisions de l'Église catholique n'empêche pas qu'un homme de bien ne puisse être alarmé des abus qui se répandent dans l'Église, sans que l'Église catholique les approuve ; et il paroît en certaines rencontres qu'on est obligé de témoigner son déplaisir. Que si des nations ou des provinces entières s'élèvent contre ces désordres, et qu'on prétende là dessus les retrancher de la communion, il semble qu'une excommunication si injuste ne leur scauroit nuire, et qu'eux-mêmes ne sont pas obligés de recevoir les excommuniés à leur communion, ou, ce qui est la même chose, de retourner à la leur, jusqu'à ce qu'on lève le sujet de leurs plaintes : d'autant qu'ils se plaignent de choses que le concile de Trente n'a pas osé approuver depuis, ou qu'il a plutôt désapprouvées, quoique sans effet dans la pratique. On ne s'élève donc pas contre l'Église catholique, mais contre quelques nations ou Églises particulières mal réglées ; quoiqu'il arrive peut-être que le siège patriarcal de l'Occident et même la métropolitaine de l'univers y soit comprise, qu'on ne doit considérer que comme particulière à l'égard des abus qu'elle tolère. On peut dire en effet que le foible et les intérêts des nations s'y mêlent. Les Italiens et les Espagnols donnent fort dans l'extérieur et MM. les Italiens se font quelquefois un point de politique de soutenir Rome ; aussi profitent-ils le plus de ses avantages. Ils seroient peut-être bien aises que tous les autres fussent leurs dupes, et surtout ceux du Nord, cela est naturel. Mais la nation françoise devrait se joindre avec la nation germanique, pour remettre l'Église dans son

lustre, à l'exemple de l'ancien concile de Francfort ; et il faudroit profiter de la conjoncture de quelque pape bien intentionné qui se souviendrait plutôt d'être père commun, que d'être Romain ou Toscan. Je suis assuré que parmi les Italiens, dans Rome même, et entre les prélats, on trouveroit bien des gens de doctrine et de probité, qui contribueroient de bon cœur à la réforme de l'Église s'ils voyoient quelque apparence de succès. Il faut même rendre cette justice à la ville de Rome, que tout y va bien mieux qu'autrefois ; qu'on n'y est pas trop favorable aux bagatelles de dévotion, et qu'elle pourra peut-être un jour recouvrer l'honneur qu'elle avoit, dans les anciens temps, de donner bon exemple et de servir de règle.

Mettant donc le concile de Trente à part pour les raisons susdites, on peut dire que l'Église catholique n'a pas excommunié les protestans. Si quelque Église italienne le fait, on lui peut dire qu'elle passe son pouvoir, et ne fait que s'attirer une excommunication réciproque, à peu près comme disoient un jour des évêques françois à l'égard d'un pape : « *Si excommunicaturus venit, excommunicatus abibit* » : « S'il vient pour excommunier, il s'en ira excommunié. » Et lorsqu'une Église particulière excommunique quelque autre Église particulière ou quelque nation, et même quand une Église métropolitaine excommunique une Église qui est sous elle, ou bien quand un évêque excommunique quelque prince ou particulier de son diocèse, les sentences ne sont pas des oracles : elles peuvent avoir des défauts, non seulement de nullité, mais encore d'injustice. Car

quoique les arrêts des juges séculiers soient exécutés par les hommes, il ne faut pas s'imaginer que Dieu exécute contre les âmes les sentences injustes des ecclésiastiques : c'est ici que la condition *clave non errante* a lieu. Tout ce qu'opère l'autorité du supérieur ecclésiastique est qu'on lui doit obéir autant qu'on peut, sauf sa conscience; ce qui est déjà beaucoup; et c'est à peu près comme les canons disent à l'égard des sermens, qu'on doit les regarder, autant qu'on peut, sans préjudicier à son âme. Ce n'est donc pas anéantir l'autorité des ecclésiastiques ou des sermens que de les limiter ainsi. On sçait assez quelle déférence on a en France et ailleurs pour les excommunications fulminées dans la bulle *In cænâ Domini*, et pour les décrets de l'inquisition de Rome. Je ne dis donc rien en cela que les catholiques romains, et des canonistes, particulièrement ceux de France, ne reconnoissent. Je suis bien éloigné de vouloir éluder l'autorité de l'Église et des ecclésiastiques, par une interprétation que M. Pellisson me prête; comme si la restriction, que je donne à la force des excommunications et autres arrêts des supérieurs ecclésiastiques, se réduisoit à ce beau privilège : vous jugerez bien, quand vous jugerez bien ! Car je distingue entre le corps de l'Église, qu'on n'accorde pas avoir jamais prononcé contre les protestans, et entre les supérieurs ecclésiastiques hors du corps, qui ne sçauroient être infailibles, et dont les excommunications sont semblables à celles dont le procureur général d'un grand roi a appelé depuis peu au concile général futur.

Après les choses que je viens de dire, il n'est pas

nécessaire d'examiner les questions difficiles qu'on peut former touchant le salut de ceux qui font tout ce qu'ils peuvent pour croire à l'Église catholique, sans en venir à bout, ni comment ils sont dans l'Église *in voto*. Car le cas des protestans est tout autre, comme je viens de l'expliquer; et ils ne rejettent que ce qu'ils croient contraire à la doctrine de l'Église de Dieu. Je passe aussi plusieurs beaux endroits de l'écrit de M. Pellisson, de peur d'aller trop loin; mais je ne scaurois passer des choses très-considerables qu'il dit dans le dernier article, sans faire là-dessus quelques réflexions. Il accorde que l'Église a besoin de réformation à l'égard des abus de pratique; que le peuple fait quelquefois un grand abus des images; que le temps est venu où la lecture des livres sacrés ne sera plus défendue; qu'il n'est pas hors d'apparence qu'on pourroit rétablir l'ancienne liberté de communier sous les deux espèces, au moins quatre ou cinq fois l'année, d'autant que les protestans ne communient guère davantage, pourvu qu'on le demande avec la soumission nécessaire; il ne doute point que les princes protestans ne l'obtiennent pour eux et pour leurs États, en rentrant dans la communion de l'Église romaine.

Nous avons vu, dit-il, il n'y a pas dix ans, quand on ne convertissoit les gens en France que par la persuasion et par les grâces, ce projet non-seulement écouté à la cour, et approuvé de nos plus saints prélats, mais en état d'être reçu à Rome si nos régales et nos franchises ne fussent venues à la traverse.

A propos de cette considération de M. Pellisson, je dirai que lorsque M. l'évêque de Tina, maintenant

de Neustadt en Autriche, étoit ici par ordre de l'Empereur pour des vues toutes semblables, j'envoyai moi-même sa lettre à M. l'évêque de Meaux, où il lui donnoit part de sa négociation. Cet illustre prélat en ayant parlé au roi, répondit que Sa Majesté, bien loin d'y être contraire, goûtoit ces pensées et les favoriseroit. Quelques années après, la négociation de M. de Neustadt avec nos théologiens ayant eu des suites considérables, M. de Meaux, l'ayant scœu par une lettre de notre incomparable duchesse, que Madame lui avoit montrée, il en félicita M. de Neustadt, et répéta les premières expressions. En effet, on peut dire que, depuis le colloque de Ratisbonne du siècle passé, rien n'avoit été fait de plus praticable ni de plus ajusté aux principes des deux partis. Le feu pape en témoigna quelque satisfaction, aussi bien que des généraux de quelques grands ordres, et autres personnes de grande autorité. Mais ces régalés et ces franchises vinrent encore ici à la traverse. Il semble que les offres de M. de Meaux ne furent pas assez suivies, et que quelques-uns se firent un point de politique de contrecarrer tout ce qu'ils croyoient pouvoir être goûté du feu pape, ou recommandé par l'Empereur; comme si les jalousies d'état devoient lever toute communication et concurrence dans les matières les plus saintes et les plus innocentes! Cependant on peut dire que la glace a été rompue: peut-être que les temps propres à poursuivre ces desseins viendront un jour, et que la postérité nous en saura quelque gré. Il est vrai qu'on y devoit songer de part et d'autre un peu plus qu'on ne fait, au lieu d'entretenir cette funeste séparation, qui ne

scauroit être assez pleurée de toutes nos larmes, pour me servir de l'expression touchante de M. Pellisson.

Au reste je vous assure, Madame, et vous pouvez assurer M. Pellisson qu'il n'y a rien moins que les considérations de quelque agrandissement temporel de la part de nos princes, qui empêchent la paix de l'Église. Ils ont fait des pas désintéressés, qui marquent leurs intentions généreuses et sincères et qui leur donnent droit d'attendre des dispositions réciproques de la part de ceux de l'autre communion, suivant les apparences qu'on leur avoit fait voir, auxquelles Monseigneur le Duc, dont les lumières et les sentimens héroïques sont assez reconnus, avoit cru devoir répondre par une facilité toute chrétienne. Cette princesse, à qui M. Pellisson donne avec raison le titre de grande et d'incomparable, a eu quelque part à ces bons desseins, et en a été remerciée. Plût à Dieu que la force des expressions de M. Pellisson et les raisons de ces grands prélats, qui paroissent animés du même esprit que lui, puissent gagner quelque chose sur les personnes puissantes de leur côté, pour faire revivre nos espérances !

Les malheurs des temps s'y opposent, je l'avoue ; mais peut-être reverrons-nous encore la sérénité et le calme. Je ne désespère pas entièrement du soulagement des maux de l'Europe, quand je considère que Dieu peut nous les donner, en tournant comme il faut pour cela le cœur d'une seule personne qui semble avoir le bonheur ou le malheur des hommes entre ses mains. On peut dire que ce monarque,

car il est aisé de juger de qui je parle, fait lui seul le destin de son siècle (1); et que la félicité publique pourroit naître de quelques heureux momens, quand il plaira à Dieu de lui donner une réflexion convenable. Je crois que pour être assez touché il n'auroit besoin que de connoître sa puissance; car il ne manquera jamais de vouloir le bien qu'il jugera pouvoir faire: et si cette prudence réservée et scrupuleuse, qu'il fait paroître au milieu des plus grands succès dont un homme est capable, lui avoit permis de croire qu'il dépendoit de lui seul de rendre le genre humain heureux, sans que qui que ce soit ait été en état de l'empêcher et de l'interrompre, je tiens qu'il n'auroit pas balancé un seul moment. Et s'il considéroit que c'est le comble de la grandeur humaine de pouvoir, comme lui, faire le bien général des hommes, il jugeroit bien aussi que le suprême degré de la félicité seroit de le faire en effet. Les éloges gâtent les princes foibles; mais ce grand roi a besoin de comprendre toute l'étendue des siens, pour faire ce qu'il peut et pour connoître tout ce qu'il peut faire. Voilà un endroit où l'éloquence inimitable de M. Pellisson pourroit triompher, en persuadant au roi qu'il est plus grand qu'il ne pense, et par conséquent qu'il est au-dessus de certaines craintes pour le bien de son État, qui pourroient le détourner des vues plus grandes et plus héroïques, dont l'objet est le bien du monde. Quel panégyrique peut-on se figurer plus magnifique et plus glorieux que celui dont le succès seroit suivi de

(1) Il en peut causer le bien et le mal. N. L.

la tranquillité de l'Europe, et même de la paix de l'Eglise (1)?

Je suis, avec respect, Madame, etc.

LEIBNIZ.

XXXIII

MADAME L'ABBESSE DE MAUBUISSON A MADAME LA
DUCHESSE DE HANOVER.

Autographe inédit.

De Maubuisson, 2 mars 1691.

Je crois que je n'auray pas l'honneur de recevoir de vos lettres cette semaine à cause que vous m'avez mandé dans vostre dernière que vous alliez faire un petit voyage. Il faut que je vous dise un grand malheur qui est arrivé à l'écrit de Mons. de Leibniz (2), et Mons. Pelisson en est inconsolable. Il avoit donné cet écrit à un écrivain pour le copier pour moy, lequel a esté volé en revenant de sa demeure à celle de M. Pelisson. Ils l'ont tout dépouillé jusqu'à la chemise, et il ne sçait ce qu'ils ont fait avec ses papiers : sa frayeur estoit si grande qu'il se croyoit heureux d'estre échappé la vie sauve. Mais M. Pelisson ne sçait comment réparer cette perte, si M. Leibniz n'a pitié de lui et ne lui écrit une autre pareille pour le consoler. Car il se fait des grandes espérances que le bon esprit de M. Leibniz fera quelque jour une grande lumière pour tous les protes-

(1) « Les François excusent la rupture par la nécessité où ils estoient, disent-ils, de se précautionner. C'est faire tort à la grandeur du Roy qui devoit estre au-dessus de ces craintes si peu fondées. »

(2) Son Mémoire imprimé dans les *Réflexions sur les différends de la Religion*. N. L.

tans d'Allemagne, et cette dernière lettre l'a beaucoup réjoui. Et il parle de cet accident dans sa lettre à Mad. de Brinon comme du plus grand malheur du monde, et que c'est le diable qui ne veut pas que l'union se fasse : il ne veut que la discorde partout.

A S. Alt. Mad. la duchesse d'Osabruc à Hanover.

XXXIV

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

D'après l'original inédit.

Lettre sans date, qui a trait à l'aventure du manuscrit. Elle le remercie de ses honnêtetés et lui dit que le mal est réparé puisqu'il a envoyé une nouvelle copie à M. Pellisson qui l'a reçue. Ce dernier desire ardemment qu'il se convertisse à ce Dieu qui se sert de lui pour un grand ouvrage et qui le met en bon train. Sans doute les conjectures sont un peu défavorables, mais elles s'adouciront. Elle espere que le roi verra l'éloge que Leibniz a fait de lui. Elle le prie de ne point se rebuter du retard ment. L'heure de Dieu viendra. En attendant il faut le prier. M. Pellisson, qui gémit dans l'attente, est content de la franchise de Leibniz et charmé de l'éloge qu'il a fait du roi. « Il auroit quelque envie de faire imprimer vos objections et ses réponses, mais il ne le veut pas faire sans votre participation. Madame l'abbesse craint que cela ne puisse vous faire quelque affaire avec les ministres protestans. » Elle soupire après la conversion de la duchesse Sophie et celle de Leibniz.

XXXV

PELLISSON A MADAME DE BRINON.

Manuscrit inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Versailles, ce 23 avril 1691.

J'ay relu avec beaucoup de plaisir l'écrit de M. Leibniz. Je le fais mettre en grand et beau ca-

ractère, pour vous l'envoyer. Vous l'aurez, Madame, dès que je serai à Paris, par la voye du sieur Petit, car le volume sera assez gros. Cette seconde lecture me confirme toutes les impressions que j'avois prises de la première. J'ay toujours loué et admiré l'esprit et la bonne foy de M. Leibniz. Il m'a fait plaisir particulièrement en ce qu'il dit du concile de Trente et des autres conciles. Ce dernier est assurément le plus beau corps de concile que nous ayons et le plus parfait. Encor qu'on die à cet égard que la France n'a pas receu le concile de Trente, il est pourtant vray qu'elle s'y est conformée. Il a prescrit certaines formes pour la validité des mariages; nous ne les avons pas prises par l'autorité du concile, mais par celle de l'ordonnance de Blois qui les a copiées du concile; et cela, Madame, qu'est-ce autre chose qu'une jalousie de la puissance civile qui ne veut pas croire qu'en certaines matières la puissance ecclésiastique ayt rien à luy ordonner. Voilà cependant sur quoy l'on dit que le concile de Trente n'est pas receu par tous. Mais il n'y a aucun point de doctrine auquel toutes les Églises catholiques ne disent amen par toute la terre. Il seroit peut-estre bien aussi de faire entendre à M. Leibniz que ce n'est point par l'autorité du concile de Trente que nous pressons les protestans de se faire catholiques, mais par l'autorité de toutes les Églises catholiques qui n'en font qu'une à laquelle Dieu a promis son effect et son infailibilité. L'autorité de cette Église et celle du concile qui n'en est qu'une représentation sont bien, à ainsi dire, la même chose. Mais aussitôt que vous parlez d'un concile, on vous cherche mille chicanes qui ne finis-

sent point pour sçavoir s'il a esté bien convoqué, s'il est universel, si les conciles même universels sont infaillibles. Contre l'autorité de l'Église universelle répandue par toute la terre en divers membres qui ne font qu'un seul corps, il n'y a pas moyen de chicaner. Il faut abroger l'Évangile ou qu'il y ait une Église semblable. Il faut rendre la religion aussi incertaine que la physique, ou que sa certitude se tire de ce consentement de l'Église et de son infaillibilité. Mais, Madame, je ne m'aperçois pas que le plaisir de m'entretenir avec vous et presque avec M. Leibniz en même temps a fait un traité de cette lettre. Je rétracte et j'efface tout ce que je viens de dire. Je ne vous conseille plus de luy rien écrire sur ce sujet, mais de prier pour luy et de le remarquer à luy-même en son particulier. Il sçait tout cela et beaucoup davantage, s'il se veut bien interroger luy-même; il ne sçauroit si bien dire à luy-même pourquoy il n'est point catholique. Quant à moy, me trouvant autrefois dans un état assez semblable, je m'ouvris à feu Monsieur l'évesque de Tournay, grand prélat et mon amy particulier, mais qui ne se doutoit point que j'eusse autant étudié la religion que je l'avois fait. Il me souvient que je luy dis en propres termes : Je ne vous demande pas des raisons, mais des oraisons. Priez de vostre costé durant trois jours comme je prieray du mien, et ayez la charité de m'aider afin que je sois ou huguenot ou catholique pour toute ma vie. Ainsi fut dit et fut fait, et je fis mon abjuration entre ses mains. Ce n'étoient alors que des filets de la chair et du sang qui me retenoient encore, une longue coutume, une nou-

veauté en ce que j'allois faire, mille vaines répugnances dont, après avoir bien prié Dieu, je me trouvay trop heureux de luy pouvoir faire mon premier sacrifice. Les larmes, Madame, m'en viennent encore aux yeux en vous écrivant cecy. Que ne donnerois-je point et que ne donneriez-vous point, Madame, pour avoir en mesme état un ami honnête homme et un homme aussi éclairé que celuy dont nous parlons!

Je suis avec respect, Madame, votre, etc.

PELLISSON FONTANIER.

XXXVI

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

D'après l'original inédit.

Ce 3 may 1691.

Lettre commençant par ces mots : « Je ne scaurois, Monsieur, m'empêcher de vous confier les lettres de M. Pellisson. » Elle les lui envoie, en effet, et elle ajoute qu'il jugera mieux de lui (Pellisson), « par ce qu'il m'escrit sans dessein, que par ce que vous en pourrez voir dans la réplique qu'il fait à vos objections. »

XXXVII

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON (1).

Autographe inédit.

Hanovre, ce 9 de may 1691.

Madame, c'est quelque chose de bien prétieux pour moy que la lettre dont vous m'avez *honorée*. Vous ne vous estes pas contentée de me faire grace,

(1) Au bas d'une des copies : une des premières du commerce de Pellisson. N. L.

sur la liberté que j'avois prise, tout inconnu que je suis, de vous adresser ces papiers pour M. Pellisson (1). Vous êtes allée à un excès de bonté qui me confond ; mais il y a ce mal que vous vous attirez, Madame , une nouvelle importunité de ma part. Car la délicatesse de votre jugement accoutumé aux choses exquisées ne scauroit estre que blessée par les mauvais complimens d'un étranger. Je voy bien que votre grande vertu vous fait passer par dessus ces choses et que c'est pour vous une espèce de mortification volontaire. C'est ainsi que votre zèle vous fait prendre en bonne part les défauts qui se trouvent sans doute dans mes expressions, que vous ne souffrirez pas dans une autre occasion. Mais ce principe de votre complaisance ne scauroit diminuer mon obligation ; au contraire, rien ne l'augmente davantage ; car lorsqu'on nous veut du bien par un mouvement de piété, on a pour objet le véritable bien, et c'est là la source de l'affection la plus sincère et la plus désintéressée.

Je me souviens que, lorsque je m'étois attaché autrefois à établir des notions claires et expressives dans la morale, j'examinois une question assez difficile : comment il est possible que l'amitié ou la bienveillance puisse être détachée de tout intérêt, puisqu'il est manifeste d'ailleurs que nostre propre bien, véritable ou imaginaire, est le but de toutes nos actions volontaires, et que c'est en cela que consiste la nature indispensable de la volonté. Mais, lorsque

(1) Il s'agit des objections qu'il avait envoyées et qui furent imprimées en tête des *Réflexions sur les différends de la Religion*, etc., devenues plus tard le petit écrit de la *Tolérance des Religions*. N. E.

j'eus reconnu qu'aimer n'est autre chose que trouver son propre plaisir ou satisfaction dans la félicité ou dans la perfection d'autrui, la difficulté se dissipa d'abord, et il me fut aisé de comprendre comment le bien d'autrui est le nostre, sans que nous aimions par intérêt; car tout ce que nous voulons par la seule satisfaction que nous en recevons sans avoir en vue aucune utilité qui nous en puisse naître, nous le voulons par soy-mesme et sans intérêt. Nous aimons Dieu sur toutes choses, lorsque nous mettons tout nostre bonheur dans la connoissance que nous pouvons avoir de ses perfections et de sa souveraine félicité; de mesme lorsque nous aimons quelque créature raisonnable, ou bien lorsque nous avons pour elle une véritable bienveillance, c'est parce que nous trouvons que l'estat avantageux et la félicité de l'objet chéri fait un surcroist de nostre propre félicité, et que nous y prenons part à cause de la satisfaction que nous y trouvons. Aussi la charité n'est autre chose qu'une amitié générale qui s'étend à tout, mais avec distinction, car elle doit estre réglée par la justice selon les degrés de perfection qui se peuvent trouver ou introduire dans les objets. Plus on est porté par le bon naturel ou par habitude à se faire un plaisir du bonheur d'autrui, plus on a de la disposition à cette vertu sublime qu'on appelle la justice, puisqu'elle n'est autre chose qu'une charité conforme à la sagesse, et que la véritable sagesse est en effet la science de la félicité et de la perfection. Et comme Dieu est la source éternelle et immuable de toute perfection et de tout bonheur véritable, il s'ensuit qu'il n'y a point d'affection

plus noble, plus solide et plus durable que celle qui s'attache à Dieu ou qui se répand sur le prochain à la considération de Dieu. C'est aussi celle qui vous oblige davantage, et c'est ce qui augmente la reconnaissance que je dois, Madame, au zèle que vous témoignés pour nostre bien.

Il n'y a point de doute que l'amour de Dieu et la charité envers le prochain *deuroient* porter tous les chrétiens à renoncer aux schismes et à rétablir l'union, et toutes les pensées qui sont tournées de ce costé sont nobles et généreuses puisqu'elles tendent au bien général. Mais il s'agit de trouver des moyens proportionnés pour cet effet, et j'avois mis dans mon mémoire que je vous avois adressé pour M. Pellisson, ce que des personnes très-habiles, très-bien intentionnées, et qui estoient mesme autorisées, en quelque façon, dans les deux partis, ont trouvé de plus faisable pour avancer un si grand bien. S'il y a un homme au monde qui y puisse contribuer beaucoup, c'est M. Pellisson luy-mesme dont l'érudition aussi grande que son jugement, c'est-à-dire incomparable, et son zèle plein de sentimens équitables, sont reconnus de toute la terre. C'est pourquoy ce que vous me dites, Madame, de son indisposition m'a allarmé extrêmement, et je prie Dieu de tout mon cœur de nous conserver un si grand homme. Pour ce qui est de l'impression de mes petites difficultés et de leurs solutions, j'ay balancé un peu; car bien que je n'aye pas sujet d'appréhender ceux qui y pourroient trouver à redire, puisque le plus souvent je ne suis que l'interprète des sentimens des uns et des autres, sans m'ériger en juge sur des ma-

tières qui ne sont pas de mon ressort ; je ne laisse pas de remarquer que plusieurs sont choqués quand un homme, qui n'est pas théologien de profession et n'a rien d'ailleurs qui luy donne droit de se mettre sur les rangs, parle de théologie. Mais quand je considère que ma retenue pourroit priver le public des pensées précieuses de M. Pellisson, j'abandonne les miennes à ce qu'il en voudra faire (1), quoique j'appréhende fort que l'on ne m'accuse de témérité pour avoir osé entrer en lice avec luy, et qu'on ne trouve même à redire à son jugement, tout révééré qu'il est, lorsqu'on verra ce grand et ce sublime qui règne dans ses écrits, meslés avec des discours pitoyables d'un homme qui se hazarde d'écrire dans une langue qu'il ne sçait qu'à demy et sur des matières qui le passent. Je croy que ce que M. Pellisson a trouvé à son goust dans ce que j'ay dit de la grandeur du roy, vient de luy-mesme, car il arrive souvent que les grands génies prestent leurs pensées à ceux dont ils lisent les écrits. Aussi n'y a-t-il que des esprits de sa force qui doivent entreprendre de faire l'éloge de ce monarque. Pour moy je ne faisois qu'exprimer naïvement des souhaits qui me venoient pour rendre le genre humain heureux pour longtemps, et qu'il n'a besoin pour cela que de quelque loisir pour y travailler, et de quelque moment de réflexion pour envisager toute sa grandeur et tout ce qu'il pourroit faire pour le bien des hommes. C'est à M. Pellisson de s'étendre sur un sujet si riche et si grand. Ce sera par luy que l'éloquence françoise passera la romaine

(1) Pellisson vouloit les imprimer avec ses réponses. N. E.

d'aussi loin que la gloire du roy est au-dessus de celle de Trajan, dont Pline nous a laissé l'éloge, auquel je ne sçay si la France a opposé jusqu'icy une pièce qui luy puisse disputer le prix. Le véritable fruit des panégyriques est de faire voir aux héros leur propre force que leur modération les empêche de connoître, et qu'il est nécessaire pourtant qu'ils sçachent pour l'employer à ce qui est le plus grand. Je crois qu'il auroit esté plus difficile dans un autre temps de persuader à la modestie du roy tout ce qu'on peut dire de sa puissance et de sa sagesse ; mais il semble que la Providence a voulu joindre à présent l'expérience à la raison, pour l'en convaincre et pour en convaincre l'univers, afin que ny la défiance qu'il pouvoit avoir de ses forces qui l'a porte à certaines précautions, ny l'obligation que sa gloire luy sembloit imposer pour détruire les mauvais jugemens que les ennemis faisoient de son repos, l'empêchassent davantage à travailler principalement au bonheur général de la chrestienté. Je prie Dieu d'accorder à M. Pellisson autant de santé et de vie, qu'il luy en faut pour faire en sorte que l'éloquence de son siècle aille de pair avec la gloire du roy, et que le bonheur de nos temps, rétabli par ce monarque et représenté par M. Pellisson, donne de l'envie à la postérité. En ce cas il mettroit sans doute parmi les principaux ornemens de nostre aage ces deux incomparables princesses sœurs dont vous parlés si bien, Madame, et qui ne doivent rien à la troisième célébrée par feu M. des Cartes (1).

(1) La princesse Elisabeth, sœur de la duchesse Sophie et de madame l'abbesse de Maubuisson. N. F.

Enfin, Madame, comme je vous dois le bonheur de la connoissance de M. Pellisson, je souhaite que le public vous soit redevable d'une partie du bien qu'on peut encore attendre du génie sublime de cet homme illustre : ce sera un surcroist de ce qu'on vous doit ; car d'ailleurs vous obligés assez la France par vous-même, et vous pourrés même contribuer à beaucoup de bien par vostre grande vertu et par l'amitié dont je croyes qu'on vous honore là où le roi a marqué, par sa confiance, qu'il a trouvé le mérite le plus éminent. Je suis avec respect,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

XXXVIII

LEIBNIZ A PELLISSON (1).

Original autographe inédit de Leibniz conservé parmi ses manuserits à Hanovre.

Monsieur,

J'ay tant de vénération pour vostre mérite que je n'avois pas encore osé m'adresser à vous-mesme. Aussi n'aurois-je point cru au commencement que mon écrit iroit jusqu'à vous. Mais l'allarme que la nouvelle de vostre indisposition m'a donnée a fait céder le respect au zèle (2). On peut dire qu'il n'y a guère de gens qui se puissent intéresser davantage dans vostre conservation. Cependant, je ne suis pas

(1) Sans date, mais évidemment avant le 16 juin, puisque à cette date Pellisson en acense la réception. N. E.

(2) Leibniz, qui n'était pas comm de Pellisson, lui prodigua, en commen-

le seul qui le soubaite, et je puis dire que Madame la duchesse, qui vous estime tant, y prend part. Le meilleur talent dont je me flatte est celui de pouvoir connoître et honorer les grands hommes; mais le plus souvent, c'est par un silence respectueux, et quand j'estois en France, je n'osois pas m'ingérer dans leur connoissance que lorsque les occasions se présentoient bien à propos. Cela m'a privé de l'avantage de vous voir et de jouir peut-estre de vos bontez, comme j'ay joui de celles de M. Huet, maintenant évesque d'Avranches et de M. Tevenot. Je dois ce témoignage à vostre nation, non-seulement qu'elle rend justice, mais encore qu'elle a une certaine bonté pour des étrangers à qui la bonne volonté tient lieu de mérite, comme il estoit arrivé à moy.

L'envie de me rendre digne de l'opinion favorable qu'on avoit eue de moy m'avoit fait rencontrer heureusement quelques routes nouvelles de l'analyse et m'avoit fait faire quelques découvertes dans les mathématiques quoyque je n'eusse guère songé à cette science avant que *j'estois* venu en France, la philosophie et la jurisprudence ayant esté auparavant l'objet de mes études dont j'avois donné quelques essais. M. Hugens et M. l'abbé Gallois firent tellement valoir quelques-uns de mes échantillons auprès de feu M. Colbert et de M. le duc de Chevreuse qu'on me voulut accorder l'honneur d'entrer dans l'Académie royale des sciences, lorsque feu

cant, les formules un peu obséquieuses de la politesse des cours. Pellisson étant en grand crédit et un très-grand personnage depuis sa conversion, Leibniz regardait comme un honneur et un avantage d'entrer en commerce avec lui. N. E.

Mgr le duc d'Hanover m'avoit déjà appelé pour me donner une place dans son conseil ; ce qui ne me permit pas de jouir de toutes les bontez qu'on avoit pour moy en France. Depuis, je travaillay, par ordre de mon prince, à un ouvrage qui a esté publié, *De jure suprematus et legationis principum germanorum*, à l'occasion des traités de Nimwègue (1) ; mais on n'a pas trouvé à propos de marquer l'auteur. Enfin, comme on a joint à ma charge l'inspection des bibliothèques, le service de la sérénissime maison de Brunswic m'a porté à fouiller dans les monuments de l'histoire et dans les vieux titres des archives, et j'ay mesme fait depuis peu un voyage jusqu'en Italie pour les recherches qui servent à éclaircir les droits et faits mémorables des ancêtres des princes de cette maison, dont on veut que j'entreprenne l'histoire. J'ay de la matière préparée pour les temps passés ; mais quand je viendray à l'histoire moderne, il m'en faudra chercher encore en bien des endroits ; et comme la France est en possession de fournir les meilleurs mémoires, je ne scay si je n'en pourrois espérer un jour de vostre bonté. Quoyque le bruit qui avoit couru que vous aviez travaillé à l'histoire du roy ne soit peut-estre pas aussi véritable qu'on souhaiteroit à cause de vos grandes occupations.

Je m'émancipe peut-estre un peu trop en vous entretenant des miennes, dont vous n'avez que faire ; mais outre l'espérance que vous pourriez favoriser le dessein dont je viens de parler, je vous ay voulu faire connoistre, Monsieur, combien j'ay raison

(1) Voir sa lettre du 3/13 juillet 1692. N. I.

d'honorer des personnes illustres de votre nation , parny lesquelles vous tenez depuis longtems un rang qui vous attiroit mes respects avant qu'il me fust permis de les marquer. Maintenant vous m'avez témoigné tant de bonté que j'en serois tout à fait indigne si je manquois de reconnaissance.

Je ne parle pas icy de la matière sur laquelle je me suis étendu dans une lettre à Mme de Brinon , et puisque c'est comme malgré moy que j'ay été engagé dans la controverse, surtout avec une personne pour laquelle j'ay tant de considération, je n'y touche pas icy et je me contente de vous faire connoistre mon zèle par des souhaits sincères que je fais pour votre santé et votre conservation, au défaut des occasions de quelque service que je voudrois bien trouver pour marquer plus effectivement par ma promptitude à exécuter vos ordres que je suis autant qu'il est possible ,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

LEIBNIZ.

XXXIX

PELLISSON A LEIBNIZ.

Revu d'après le manuscrit de Hanovre. (1.)

16 juin 1691.

J'ay receu , Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par M. le résident d'Ha-

(1) Cette lettre, comme la plupart de celles de Pellisson, n'est pas autographe. Il s'en excuse à la page 152. N. E.

nover. Je ne scaurois jamais vous en rendre assez de grâces très-humbles, quand il n'y auroit que les seules marques de vostre bonté dont elle est remplie. Que voulez-vous que je fasse lors que vous parlez encore au nom de vostre grande princesse, comme si elle avoit daigné prendre quelque part à ce qu'on vous écrivoit de ma santé. En voilà, Monsieur, mille et mille fois plus qu'il n'en faut, je ne dis pas pour payer, mais pour récompenser avec une magnificence royale les souhaits que j'ay faits, et que je ne cesseray jamais de faire pour sa gloire et pour son salut. Je ne vous dis rien davantage de son Altesse Electorale : quand on est déjà prévenu comme je le suis de la plus haute vénération que le rang et le mérite puissent faire naître dans les esprits, il est non-seulement fort aisé, mais aussi fort agréable d'y ajouter cette vive reconnoissance et ce zèle ardent dont je tascherois de luy donner des preuves s'il luy plaisoit quelque jour de m'honorer de ses commandemens; mais la matière est trop grande pour moy. Je reviens à ce qui vous regarde, Monsieur; je vous scay le meilleur gré du monde d'avoir bien voulu me faire avec toute l'ouverture et toute la confiance d'une véritable amitié, l'abrégé de vostre vie, et un tableau racourci, mais très-juste, de vos inclinations, de vos occupations, et de vos pensées (1). Je ne trouve rien en tout cela qui ne redouble les sentimens que j'avois déjà pour vous, et ne m'engage à vous les témoigner par toute sorte de devoirs

(1) Consulter pour ces détails la lettre n° XXXVIII, qui nous sert à relever l'erreur ou sont Böhmer et Brucker. On peut lire une longue dissertation sur ce sujet dans le *Magazin für das Kirchenrecht*, 1 Stück, 1 Band. N. E.

et de très-humbles services. Pardonnés-moy en premier lieu, Monsieur, si cette lettre un peu longue n'est pas *di proprio pugno* : mes mauvais yeux et mon mauvais caractère ont fait que j'ay établi avec tout le monde, sans exception, ma qualité de *dictateur perpétuel* ; c'est ainsi que j'ay revestu d'un nom honorable la nécessité où je suis de passer une partie de ma vie à dieter. On ne vous a point trompé en ce qu'on vous a dit de l'histoire du roy. Mais il est vray qu'en cette sorte de travail je ne vais qu'autant qu'on me pousse, parce que j'en connois le péril et qu'on y marche toujours

Per ignes suppositos cineri doloso.

Cependant, comme l'histoire d'un prince tel que le nostre doit estre, selon moy, celle de toute l'Europe durant son siècle, et que mon ambition estoit de bastir de marbre, non pas de plastre ou de stuc ; j'avoue que j'ay employé, peut-estre perdu un temps infini à chercher, à tirer, et à tailler ce marbre, dont je puis dire que les meilleures carrières m'ont esté ouvertes. Si cela vous estoit de quelque usage, Monsieur, vous en pourriés disposer, n'y ayant rien que je puisse refuser à un mérite tel que le vostre et à toutes les honestetez dont vous m'avez prévenu. Si vous m'en voulez eroire pourtant, Monsieur, que nos annales ne nous fassent point perdre de vue les années éternelles (1), ni nos cours, cette cour supérieure où est nostre véritable patrie ; je ne dis pas pour entrer dans ces disputes qui n'ont point de fin, comme parle saint Paul, mais pour nous avertir,

(1) Annos aeternos in tante habui.

nous aider et nous édifier l'un l'autre avec tous les mouvemens d'une charité vraiment chrestienne. J'en suis maintenant sur la grande et importante matière de l'eucharistie. Vous me pardonnerés, à mon avis, la curiosité que j'ay de sçavoir dans quel parti vous estes parmi ceux qui ne sont pas avec nous, et si j'osois encore, ce que pense là-dessus vostre héroïne, qui sera celle de toute l'Europe chrestienne, quand il luy plaira d'exaucer nos vœux. Ne me défendés pas, Monsieur, de penser en écrivant, je ne dis pas seulement à vous, mais à elle : un objet de cette élévation et de cet éclat ne pourra que m'élever l'esprit, et me donner un nouveau courage et de nouvelles forces dont je vous avoue que j'ay grand besoin. Pour vous témoigner en attendant, Monsieur, quelle opinion j'ay de vostre sincérité, de quelque parti que vous soyez, je vous demande vostre avis sur une de mes conjectures dont je ne ferois pas grand état si j'en trouvois une moins mauvaise. Il s'agit d'un passage de saint Augustin, peu important à mon avis, mais que chacun veut mettre de son costé, et qui, selon moy, n'a aucun sens raisonnable si on n'y change quelque chose. J'ay retrouvé cette observation ces jours passés dans une grosse masse d'écrits ou extraits que je fis sur cette controverse durant les quatre années de ma bastille (1). Je n'ay encore consulté que vous là-dessus, et M. l'abbé

(1) Ce passage, qu'on trouve dans les additions aux *Lettres sur la tolérance des religions*, dépend du sens du mot *penes* au lieu de *penè*. Leibniz approuvait cette correction; on trouve à Hanovre une note de lui sur ce sujet, commençant par ces mots : « Après avoir considéré attentivement, » avec cette mention en allemand pour le copiste : *Die vierte Seite gilt nicht*, la quatrième page ne vaut rien. » N. E.

Pirot depuis trois jours, avec nos Pères de l'abbaye Saint-Germain, qui ont fait l'édition de saint Augustin. J'attends leur sentiment, vous m'obligerés de me dire le vostre avec une entière liberté, et beaucoup plus encore de m'apprendre quelque chose de meilleur pour débrouiller ce passage. Je suis, Monsieur, autant que personne du monde, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PELLISSON FONTANIER.

Dans le post-scriptum de la lettre originale, Pellisson accuse reception après un mois, d'une lettre de Leibniz, datée du 7 mai.

XL

LEIBNIZ A PELLISSON.

Revu d'après l'original autographe de Hanovre.

Sans date (1)

Monsieur.

Je ne scaurois exprimer assez combien je me trouve redevable à cette bonté généreuse qui paroist à mon égard dans toute vostre lettre. J'ay aussi fait part à Madame la duchesse de ce qui la touche : elle se sent fort obligée à vos sentimens favorables, et je puis dire qu'elle prend grand plaisir à tout ce qui vient de vostre part, où elle trouve un caractère particulier de force et de lumière. Comme elle est à présent aux eaux, où nostre cour se trouve à quelques lieues d'icy, elle m'a fait la grâce d'écrire que l'exercice qu'on y fait n'est pas propre aux méditations sur des matiè-

(1) Cette lettre est du mois de juin 1691, ainsi que le prouve la mention ajoutée par Leibniz à sa réponse. N. E.

res éloignées des sens, telle qu'on fait l'eucharistie ; que cependant elle a toujours cru qu'on pouvoit sauver les paroles de la sainte Écriture sans avoir recours à un mystère qui semble choquer les principes de la raison. Quant à moy (puisque vous en demandés mon sentiment, Monsieur), je me tiens à la confession d'Augsbourg, qui met une présence réelle du corps de Jésus-Christ, et reconnoist quelque chose de mystérieux dans ce sacrement. Cela paroist plus conforme au texte et aux sentimens de l'antiquité, et on doit sauver le sens naturel des paroles, s'il est possible. J'avoue cependant, que si je tenois avec quelques-uns, que l'essence de la matière consiste dans l'étendue, je serois obligé de recourir à la figure, car les essences sont immuables ; et d'attribuer aux choses ce qui répugne à leur essence, c'est une contradiction. Or c'est le principe des principes (comme vous avés bien remarqué, Monsieur, au commencement de vostre seconde section) qu'une véritable contradiction ne doit pas estre admise. Il est vray que sans avoir aucun égard à la théologie, j'ay toujours jugé par des raisons naturelles que l'essence du corps consiste dans quelque autre chose que l'étendue. Mais comme je vois que cela importe encore beaucoup pour soutenir ce que je tiens véritable en matière de foy, j'ay esté d'autant plus porté depuis longtemps à méditer là-dessus. Dernièrement un habile homme, qui avoit appris que je n'estois pas en ceey du sentiment des cartésiens, désira d'en sçavoir les raisons. Mais comme il auroit fallu un grand discours plein de méditations abstraites pour expliquer tout ce que j'en pense, j'ay choisi de mes rai-

sonnemens celui qui est plus familier et plus conforme à l'imagination, tiré de la nature du mouvement et de la rencontre des corps. Peut-estre qu'il sera maintenant dans vostre *Journal des Sçavans* ; car une personne de mes amis l'a porté pour cet effet à M. le président Cousin, qui avoit dit de l'y vouloir mestre. Il est vray que je m'y suis borné à un certain point, qui n'est pas le plus important de tous sur cette matière du mouvement, afin d'éviter une longue discussion, et je me suis contenté de la négative pour exclure l'hypothèse de l'étendue sans expliquer assez ce qu'il faut substituer. Je remarque que dans la nature des corps, outre la grandeur, et le changement de la grandeur et de la situation, c'est-à-dire, outre les notions de la pure géométrie, il faut mettre une notion supérieure, qui est celle de la force par laquelle les corps peuvent agir et résister. La notion de la force est aussi claire que celle de l'action et de la passion, car c'est ce dont l'action s'ensuit lors que rien ne l'empesche : l'effort, *conatus* : et au lieu que le mouvement est une chose successive, laquelle par conséquent n'existe jamais, non plus que le temps, parce que toutes ses parties n'existent jamais ensemble : au lieu de cela, dis-je, la force ou l'effort existe tout entier à chaque moment, et doit estre quelque chose de véritable et de réel. Et comme la nature a plutôt égard au véritable, qu'à ce qui n'existe entièrement que dans nostre esprit, il s'est trouvé (suivant ce que j'ay démontré) que c'est aussi la mesme quantité de la force, et non pas la mesme quantité du mouvement (comme Descartes avoit cru) qui se conserve dans la nature. Et c'est de ce

seul principe que je tire tout ce que l'expérience a enseigné sur le mouvement, et sur le choc des corps contre les règles de Descartes, et que j'établis une nouvelle science que j'appelle la dynamique dont j'ay projeté des élémens. Cela me donne encore moyen d'expliquer les anciens, et de réduire leurs pensées (qu'on a cru obscures et inexplicables) à des notions claires et distinctes. Et peut-estre que cette fameuse *ἐντελέχεια ἢ πρότερον*, et cette nature qu'on appelle *principium motus et quietis*, n'est que ce que je viens de dire. Je ne me suis pas encore expliqué assez à fonds sur cette matière, et la petite contestation que j'ay eue avec le R. P. Malebranche dans les *Nouvelles de la république des lettres*, n'a esté que sur quelque chose de particulier qui dépendoit pourtant de ces principes. Si Dieu me donne la santé et le loisir, j'espère de donner un jour quelque satisfaction au public sur une matière si importante, qui a cela de curieux, que les pensées abstraites se vérifient merveilleusement bien par les expériences, et qu'il y a là un beau mélange de métaphysique, de géométrie et de physique, outre le grand usage qui en résulte, pour soutenir la possibilité du mystère. Car les personnes à qui une fausse philosophie fait croire que ce qu'on leur propose est impossible, ne se scauroient rendre aux textes ou autoritez, sans estre dé-sabusez sur cette prétendue impossibilité; autrement ils se croiront toujours en droit de chercher des explications figurées. Cependant la voye des autoritez ne laisse pas d'estre très-bonne et très-nécessaire. Je vous remercie fort, Monsieur, de ce que vous m'avez communiqué sur un passage de saint Augustin. Je

suis très-content de votre restitution, et j'en parle plus amplement dans le billet cy-joint (1). La bonté que vous avés de m'offrir des lumières sur l'histoire du temps est grande, et j'en connois le prix. Peut estre que j'auray un jour le bonheur d'en profiter. Au reste, Monsieur, je ferois scrupule de vous détourner de vos occupations importantes, si je profitois seul de vos lumières, mais encore, hors de nostre cour, Mgr le duc Antoine Ulric et Mme la duchesse de Zel (qui ont tous deux des sentimens très-équitables) ont esté ravis de voir ce que j'avois receu de votre part. Mgr le duc Antoine Ulric est prince régent à Volfenbutel avec son frère aîné Mgr le duc Rudolphe-Auguste; et comme l'aîné n'a point de masles, et que sa fille a épousé le fils du cadet, il a trouvé bon d'associer son frère à la régence. Mgr le duc Antoine Ulric et madame la duchesse de Zel estant icy l'hyver passé pour consoler madame la duchesse de la perte d'un fils (qui luy a esté très-sensible, à cause du mérite de ce prince), votre dernier écrit estoit venu bien à propos, d'autant qu'on jugea qu'estant écrit d'une manière propre à s'emparer de l'esprit, il servoit doublement; tant en chassant des pensées fascheuses, qu'en donnant des belles et importantes. Je suis avec ardeur, Monsieur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

1) Voir ce billet de Leibniz dans la *Tolérance des religions* de Pellisson (page 19 de l'Appendice), où il est imprimé à la suite de la restitution du mot *penès* au lieu de *penè*. N. E.

XLI

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Original autographe inédit de Hanovre.

Hanovre, 7/17 juin 1691.

Madame,

Tout ce qui vient de M. Pellisson m'est précieux, mais venant sous votre couvert c'est un joyau dans une boîte d'or. Je demeure d'accord de ce qu'il dit à la louange du concile de Trente (1), car ses décrets ont été dressés avec beaucoup de prudence et les protestans modérés le reconnoissent, lors même qu'ils ne le croiront pas œcuménique : il y a sans doute bien des choses dans l'histoire des anciens conciles qui ne sont pas fort édifiantes. On ne laisse pas de les respecter, parce que, suivant la promesse de Dieu, il faut espérer qu'il n'abandonnera pas son Église jusqu'à permettre qu'un concile œcuménique se trompe dans quelque chose d'essentiel. Cependant, dans le sentiment des protestans, le concile de Trente est allé trop loin en certaines choses, et il semble qu'on ne les obligera que par la force à le reconnoître. C'est pourquoy des catholiques et des protestans sçavans qui ont pensé à des voyes plus douces ont crû que, laissant le concile de Trente en suspens à l'égard des protestans, on pourroit rétablir l'union, laissant au concile œcuménique futur, où la plupart des nations interviendroient, le soin de régler certaines contestations moins nécessaires. Je sçay qu'en France on reçoit les décisions du concile quant

(1) Voir la lettre de Pellisson à madame de Brinon, n° XXXV.

à la foy et non pas quant à la discipline. Mais il semble qu'un concile véritablement œcuménique doit estre receu sans cette restriction, et peut encor décider certains points de discipline qui peuvent estre de foy ou du moins qui servent à l'édification. Outre cela il n'y a point de déclaration de la nation françoise non plus que de la nation allemande, par laquelle le concile de Trente soit reconnu pour œcuménique, et il en a plus tost de contraires : autre chose est approuver ses décisions en matière de foy, autre chose est les recevoir comme émanées d'un concile œcuménique. La France approuve les décrets de Trente sur la foy, parce qu'ils sont conformes à ce qu'elle les tenoit déjà. Mais elle a seulement fait connoistre qu'elle n'est pas encor déterminée pour l'œcuménicité de ce concile, et j'ay déjà dit que peut-estre la Providence a voulu laisser cette porte ouverte pour moyenner la réunion en attendant un autre concile plus autorisé qui puisse couper jusqu'aux racines du grand schisme d'Occident. Ce que M. Pellisson dit à mon égard marque la plus grande bonté de son naturel, et je luy en demeureray obligé toute ma vie, aussi bien qu'à vous, Madame, dont les sentiments ne sont pas moins généreux. Je souhaite que le zèle de l'un et de l'autre pour la gloire de Dieu aye un effect considérable pour faciliter la paix de l'Eglise, laquelle dépend de vostre grand monarque presque autant que celle de l'Europe.

Je suis avec respect, Madame, etc.,

LEIBNIZ.

P. S. Vous avez receu la mieme il y a quelque temps ; j'avois écrit directement à M. Pellisson par la voye ordinaire pour lui faire connoistre mes respects immédiatement.

XLII

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

D'après l'original autographe et inédit qui se conserve à Hanovre.

Ce 6/26 juillet.

Elle a reçu sa belle lettre, et, se jugeant indigne de la garder, elle l'envoie à M. Pellisson après l'avoir lue à madame l'abbesse. Elle entre dans de longs détails sur la conversion de sa mère, qui était huguenote. Après ce récit, madame de Brinon forme le vœu que madame la duchesse d'Hanovre soit ébranlée, et quitte enfin l'indifférence. Ce serait une grande joie pour sa sœur, madame l'abbesse de Mautuisson : « On (1) a veu, dit-elle à Leibniz, ce que vous avés écrit là-dessus (la réunion), au moins la plus grande partie, et le bel esloge que vous avés fait du roy : mais l'on est sy secret et sy réservé à l'henre qu'il est à notre cour, que les choses qui paroissent sans conséquence ne lesse pas de s'ensevelir en ce pays-ci, et d'y devenir mystérieux. »

XLIII

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Hanovre, 16 juillet 1691 (2).

Madame,

C'est beaucoup que vous ayez jugé ma lettre digne d'être lue; mais c'est trop que vous l'avez lue à madame l'abbesse. On doit craindre les lumières de cette grande princesse, surtout quand on écrit aussi mal que je fais; et ce que vostre bonté vous fait paroître supportable, sera condamné d'un juge plus sévère.

Madame la duchesse, qui a lu avec plaisir la belle lettre dont vous m'avez honoré, a remarqué, avec cette pénétration qui lui est ordinaire, que le récit

(1) Le roi Louis XIV. N. E.

(2) Il répond à celle du 6 juillet de madame de Brinon. N. E.

mémorable des motifs du changement de feu Madame votre mère a quelque chose de commun avec ce que l'on rapporte de feu Madame la princesse palatine, dans le sermon funèbre fait par M. Fléclier, si je ne me trompe. Il faut avouer que le cœur humain a bien des replis, et que les persuasions sont comme les goûts, nous-mêmes ne sommes pas toujours dans une même assiette; et ce qui nous frappe dans un temps, ne nous touchoit point dans l'autre. Ce sont ce que j'appelle les raisons inexplicables : il y entre quelque chose qui nous passe. Il arrive souvent que les meilleures preuves du monde ne touchent point, et que ce qui touche n'est pas proprement une preuve.

Vous avez raison, Madame, de me juger catholique dans le cœur; je le suis mesme ouvertement : car il n'y a que l'opiniâtreté qui fasse l'hérétique; et c'est de quoi, grâce à Dieu, ma conscience ne m'accuse point. L'essence de la catholicité n'est pas de communier extérieurement avec Rome; autrement ceux qui sont excommuniés injustement cesseroient d'être catholiques malgré eux, et sans qu'il y eut de leur faute. La communion vraie et essentielle, qui fait que nous sommes du corps de Jésus-Christ, est la charité. Tous ceux qui entretiennent le schisme par leur faute, en mettant des obstacles à la réconciliation, contraires à la charité, sont véritablement des schismatiques : au lieu que ceux qui sont prêts à faire tout ce qui se peut pour entretenir encore la communion extérieure, sont catholiques en effet. Ce sont des principes dont on est obligé de convenir partout. Vous me ferez, Madame, la justice de croire

que je ne ménage rien quand il s'agit de l'intérêt de Dieu ; et je ne ferois pas scrupule de confesser devant les hommes ce que je juge important à mon salut ou à celui des autres : outre que je suis dans un pays où la juste modération, en matière de religion, est dans son souverain degré, au delà de ce que j'ai pu remarquer partout ailleurs, et où la déclaration qu'on peut faire en ces matières ne fait tort à personne. Je ne suis pas homme à trahir la vérité pour quelque avantage, et je me fie assez à la Providence pour ne pas appréhender les suites d'une profession sincère de mes sentiments. Mais j'aurois mauvaise grâce de faire le brave ici, et de m'attribuer un courage dont on n'a pas besoin, par les bontés que nos souverains témoignent aux honnêtes gens, de quelque religion qu'ils soient.

De plus, Madame, c'est par ordre du prince que les théologiens de ce pays ont donné une déclaration de leurs sentiments à M. l'évêque de Neustadt, autorisé en quelque façon de l'empereur, et même du pape, touchant les moyens de lever le schisme. Cet évêque en a été très-satisfait, et même la cour de Rome en a été ravie. J'ai fort applaudi à cette déclaration qui nous délivre entièrement de l'accusation du schisme, et qui met dans leur tort tous ceux qui peuvent faire cesser les obstacles contraires aux conditions raisonnables qu'on y a attachées, et qui ne le voudront pas faire. Je crois, Madame, vous avoir déjà entretenue de cette affaire. Que pouvons-nous faire davantage ? Les églises d'Allemagne, non plus que celles de France, ne sont pas obligées de suivre tous les mouvements de celles d'Italie. Comme la

France auroit tort de trahir la vérité pour reconnoître l'infailibilité de Rome, car elle imposeroit à la postérité un joug insupportable : de même on auroit tort en Allemagne d'autoriser un concile, lequel, tout bien fait qu'il est, semble n'avoir pas tout ce qu'il faut pour être œcuménique.

Quand tout ce qu'il y a dans le concile de Trente seroit le meilleur du monde, comme effectivement il y a des choses excellentes, il y auroit toujours du mal de lui donner plus d'autorité qu'il ne faut, à cause de la conséquence. Car ce seroit approuver et confirmer un moyen de faire triompher l'intrigue, si une assemblée dans laquelle une seule nation est absolue pouvoit s'attribuer les droits de l'Église universelle ; ce qui pourroit tourner un jour à la confusion de l'Église, et faire douter les simples de la vérité des promesses divines. J'ai déjà écrit à M. Pellisson, qu'autant que je puis apprendre, la nation françoise n'a pas encore reconnu le concile de Trente pour œcuménique ; et en Allemagne, l'archidiocèse de Mayence, duquel sont les évêques de notre voisinage, ne l'a pas encore reçu non plus. On est redevable à la France d'avoir conservé la liberté de l'Église contre l'infailibilité des papes ; et sans cela je crois que la plus grande partie de l'Occident auroit déjà subi le joug ; mais elle achèvera d'obliger l'Église catholique en continuant dans cette fermeté nécessaire contre les surprises ultramontaines, qu'elle a montrée autrefois en s'opposant à la réception du concile de Trente ; ce qu'elle n'a pas encore rétracté ; et rien n'est survenu qui doive la faire changer de sentiment. C'est ainsi qu'on peut moyenner la paix

de l'Église, sans faire tort à ses droits ; au lieu qu'il sera difficile de procurer la réunion par une autre voie. Car il semble que, le destin mis à part, le meilleur remède pour guérir la plaie de l'Église seroit un concile bien autorisé ; et nos théologiens ont cru que même on pourroit établir préalablement la communion ecclésiastique, en convenant de certains points, et en remettant d'autres à la décision de ce concile ; ce que des docteurs considérables de Rome même ont jugé faisable, par des raisons que je crois avoir expliquées dans une de mes précédentes.

Je joins ici le pouvoir que l'empereur vient de donner à M. l'évêque de Neustadt (1), dont j'ai déjà parlé, et par ce pouvoir il est autorisé à traiter avec les protestants des terres héréditaires, conformément aux projets dont il étoit convenu avec les théologiens de Brunswick ; car ce que cet évêque m'a envoyé depuis peu y convient entièrement. Je souhaite, pour la gloire du roi et pour le succès de l'affaire, que la France y prenne part : elle est la plus propre à être en ceci la médiatrice des nations et de concilier l'Italie avec l'Allemagne : lorsque le roi se mêle de quelque chose, il semble qu'elle est presque faite. C'est à M. l'évêque de Meaux, à M. Pellisson et à d'autres grands hommes de cette espèce, de faire ménager les occasions qui ne se présentent peut-être qu'une fois dans un siècle. Votre éminente vertu, Madame, qu'on voit éclater par un zèle si pur et si judicieux, sera d'un grand poids pour ranimer le leur.

Je suis avec respect, Madame, votre, etc.,

LEIBNIZ.

(1) Voir n° XLIV. N. 1.

XLIV

COPIE DU PLEIN POUVOIR

Donné par l'Empereur Léopold, à M. l'Évêque de Neustadt, en Autriche, pour travailler à la réunion des protestants d'Allemagne.

Léopold, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, etc., à tous les fidèles de notre royaume de Hongrie et de Transylvanie, ou autres États, de quelque condition, dignité ou religion qu'ils soient, qui verront, liront ou entendront lire ceci, salut et notre grâce.

Toutes les lois divines et humaines contenant une obligation formelle, et les conclusions des diètes de l'empire, aussi bien que les lettres de fraîche date de la plus grande partie des protestants qui, depuis peu, sont entrés en conférence avec notre féal et bien-aimé le très-révérénd Christophe, évêque de Neustadt, marquant la grande nécessité qu'il y a que nous aspirions à ce que, dans les royaumes et provinces des chrétiens, tant dedans que dehors de l'empire, il y ait une parfaite union, non-seulement à l'égard du temporel, mais encore à l'égard du spirituel, autant qu'il concerne la foi orthodoxe et le véritable culte d'un même Dieu; et que sinon toutes (comme la sainte Écriture et la raison nous font pourtant espérer avec l'aide de Dieu), au moins les essentielles controverses, difformités et méfiances soient levées ou diminuées; d'autant qu'il paraît à plusieurs, et se trouve ainsi en effet, en grande partie, que les diversités de sentiments sur les points principaux viennent du défaut de la charité mutuelle, et de la patience nécessaire pour bien entendre et

expliquer sincèrement le vrai sens et opinion d'un chacun et les significations différentes qu'on donne aux termes ou mots qu'on emploie : et ayant de plus considéré avec combien de succès et d'utilité ledit évêque a travaillé dans la diète de l'empire et ailleurs, tant sur cette matière sainte qu'à l'égard de la conservation de notre dit royaume de Hongrie.

A ces causes, nous avons jugé à propos de lui donner, par la présente, plein pouvoir en tout ce qui regarde notre autorité et protection royale, et une commission générale de notre part de traiter avec les états, communautés ou même particuliers de la religion protestante dans tous nos royaumes et pays, mais particulièrement avec ceux de Hongrie et de Transylvanie, touchant ladite réunion en matière de foi, et extinction ou diminution des controverses non nécessaires, soit immédiatement, ou par députés ou lettres, de faire partout avec eux, bien que sous ratification ultérieure, pontificale et royale, tout ce qu'il jugera le plus convenable et utile à gagner les esprits et à obtenir cette sainte fin de la réunion qu'on se propose. Et en ce point, nous donnons aussi à tous susdits protestants nos sujets de Hongrie et de Transylvanie, y compris encore leurs ministres ou prédicateurs, une pleine faculté de venir trouver ledit évêque au lieu où il pourra être, et d'envoyer à lui publiquement ou secrètement.

Mandons sérieusement et sévèrement, en vertu de celle-ci, sous grièves peines, à tous ceux que leur charge oblige d'avoir égard à ces choses, de ne faire ni laisser faire aucun empêchement à ceux qui viendront ou enverront audit évêque, sur l'invitation qu'il

leur aura faite pour la sainte fin susdite; mais de leur faire toutes sortes de faveurs : comme aussi nous assurons ledit évêque de notre très-clément protection pour tous les cas et lieux où besoin sera, et particulièrement à l'égard de cette sainte occupation, et de la sollicitation qu'il pourra faire touchant l'exercice de religion, ou tolérance, ou autres matières appartenantes; le tout en vertu et témoignage de nos présentes lettres patentes, en forme de sauf-conduit et plein pouvoir. Donné en notre cité de Vienne, en Autriche, le 20 du mois de mars de l'an 1691.

(L. S.)

Signé : LÉOPOLDUS BASHUS JOVEHLIN, E. L. NITRENSIS,
JOHANNES MADOLANUS.

XLV

MADAME DE BRINÓN A LEIBNIZ.

D'après l'original inédit.

Ce 31 d'aoust 1691 (1).

Madame de Brinon écrit à Leibniz qu'elle est bien aise que sa dernière lettre (2) lui ait fait écrire si justement sur les raisons inexplicables à propos des motifs de la conversion de la mère de madame Brinon. Elle lui fait savoir que l'abbesse de Maubuisson en a été satisfaite. Elle demande l'envoi des articles convenus avec l'évêque de Neustadt ainsi que ses pouvoirs qu'elle veut communiquer à Monsieur de Meaux et à Pellisson.

XLVI

MADAME DE BRINÓN A LEIBNIZ.

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Ce 5 septembre 1691.

Monsieur l'évêque de Meaux m'a fait l'honneur de me charger de beaucoup de ses ouvrages pour

(1) On trouve ces fragments sous le n° XLVII. N. E.

(2) Cette longue lettre, qui ne remplit pas moins de six pages, doit être de 1691, parce qu'elle annonce à Leibniz des écrits de Bossuet qui se trouvent mentionnés dans le billet du 14/24 octobre 1691. N. E.

vous les envoyer, ce que je ne manqueray pas de faire, Monsieur, dès que madame de Mohisson en aura l'occasion. En attendant je vous envoie une lestre que mon dit M. de Meaux m'a écrite en reponse d'un fragment que madame nostre abesse nous avoit permis de copier d'une lestre de madame la duchesse d'Hanovre (1), quy vous fera voir à quoy dans la réunion l'on s'en doit tenir. Ces propositions me paroissent sy raisonnables et sy bien fondées que, les lisant sans prévention comme vous avez toujours fait tout ce que je vous ay envoyé, j'espère que cela achevera en vous ce que Dieu y a commencé. Car, comme vous savés, il se sert des causes segondent, et il semble que vostre bon esprit vous conduira tout naturellement à improuver l'indépendance dans laquelle s'est jeté vostre party. Je vous assure, Monsieur, que je prends un sinsèr intérêt à la conversion de madame la duchesse d'Hanovre; j'ay trop de respect pour Madame sa chère sœur, et, si je l'ose dire, trop d'amitié pour estre indifférente à ce qu'elle souhette avec le plus d'ardeur. Personne, ce me semble, n'est plus capable d'avancer une sy grande affère que vous, Monsieur, en marchant le premier et vous servant de cette liberté que vous m'avez mendé qu'on avoit en Allemagne sur tel party qu'on vouloit embrasser. J'advoue que l'estime que vos écrits m'ont fait consevoir de vostre bonne foy et de vostre probité me donne une grande esperance que je veray bientôt les esfaits des prières que l'on fait pour vous, car il ne suffit pas d'estre catholique

(1) Voir la lettre du 6 juillet. N. E.

dans le cœur, vous sçavez qu'il faut confesser Dieu devant les hommes et faire une profession ouverte de sa religion sans différer, parce qu'on ne sçait pas sy nostre vie sera prolongée autant que nos dessins.

Le roy a leu l'éloge que vous avés fait de luy dans quelqu'un de vos écrits et a permis de l'imprimer. M. Pelisson y fait travailler et vous verrez bientôt que vous avés fait ensemble un petit livre sans y penser (1). La providence de Dieu a ses dessins sur vous; répondez-y, Monsieur, avec fidellité et croiés que le goust que tous les habilles personnes de la religion catholique ont pour vous doit vous mener à la profession avec promptitude. Je vous supplie de rechercher les articles quy avoient esté arestés avec Monsieur l'évesque de Neustad et nous les envoyez au plutôt.

S. DE BRINON.

NLVII

MADAME LA DUCHESSE DE HANOVRE A MADAME L'ABBESSE
DE MAUBUISSON.

Extrait.

10 septembre 1691.

J'ay envoyé la lettre de madame de Brinon à Leibniz, qui est présentement dans la bibliothèque de Wolfenbutel. Je ne sais si elle a lu un livre où il y a le

(1) Madame de Brinon entend parler de la quatrième partie des *Réflexions de Pellisson* qui était sous presse. N. E.

voyage d'un nonce au mont Liban, où il a reçu les Grecs dans l'Église catholique, dont la différence est bien plus grande que la nôtre avec votre Église ; et on les a laissés, comme vous verrez dans cette histoire, comme ils étoient : donnant la liberté à leurs prestres de se marier, et ainsi du reste. C'est pour cela que je ne vois pas la raison pourquoi nous ne serions pas reçus aussi bien qu'eux, la différence étant bien moindre. Mais comme vous dites que chez vous il y en a qui y sont contraires, c'est aussi la mesme chose parmi nous ; ce qui me fait appréhender que, quand on voudra s'accorder sur les points dont notre abbé Molanus de Lokkum est convenu avec quelques autres des églises luthériennes, il y en aura d'autres qui y seront contraires ; et ainsi ce seroit comme une nouvelle religion. Je crois avoir envoyé antrefois à Monsieur l'évesque de Meaux tous les points dont l'on est convenu avec Monsieur l'évesque de Neustadt, où M. Pelisson les pourra avoir, s'ils ne sont pas perdus. Si Mme de Brinon avoit donné les livres de Monsieur de Meaux à M. de la Neuville il les auroit apportés ici : s'il n'est pas parti cela se pourroit faire encore. Une difficulté que je trouve encore, si on nous accorde ce que nous demandons pour rentrer dans le giron de l'Église, c'est que les catholiques pourroient dire : Nous voulons qu'on nous accorde les mesmes choses. Il n'y a que les princes qui puissent mettre ordre à cela, chacun dans son pays. Je ne crois pas que Leibniz ait lu les livres de Monsieur de Meaux ; mais la réponse à Jurieu est celle où la duchesse l'a fort admiré, comme aussi le catéchisme du P. Banisi, jésuite, qu'on a traduit en allemand.

XLVIII

BOSSUET A MADAME DE BRINON.

Revu d'après l'original autographe.

29 septembre 1691.

Je me souviens bien, Madame, que madame la duchesse d'Hanovre m'a fait l'honneur de m'envoyer autrefois les articles qui avoient été arrêtés avec Monsieur l'évesque de Neustadt; mais comme cette affaire ne me parut pas avoir de la suite, j'avoue que j'ai laissé échapper ces papiers de dessous mes yeux, et que je ne sais plus où les retrouver; de sorte qu'il faudroit, s'il vous plaît, supplier très-humblement cette princesse de nous renvoyer ce projet d'accord. Car encore qu'il ne soit pas suffisant, c'est quelque chose de fort utile, que de faire les premiers pas de la réunion, en attendant qu'on soit disposé à faire les autres. Les ouvrages de cette sorte ne s'achèvent pas tout d'un coup, et on ne revient pas aussi vite de ses préventions qu'on y est entré. Mais pour ne se pas tromper dans ces projets d'union, il faut estre bien averti qu'en se relâchant, selon le temps et l'occasion, sur les articles indifférents et de discipline, l'Église romaine ne se relâchera jamais d'aucun point de la doctrine définie, ni en particulier de celle qui l'a été par le concile de Trente.

M. Leibniz objecte souvent à M. Pellisson, que ce concile n'est pas reçu dans le royaume. Cela est vrai pour quelque partie de la discipline indifférente

parce que c'est une matière où l'Église peut varier. Pour la doctrine révélée de Dieu, et définie comme telle, on ne l'a jamais altérée ; et tout le concile de Trente est reçu unanimement à cet égard, tant en France que partout ailleurs. Aussi ne voyons-nous pas que, ni l'empereur, ni le roi de France, qui étoient alors, et qui concouroient au même dessein de la réformation de l'Église, aient jamais demandé qu'on en réformât les dogmes ; mais seulement qu'on déterminât ce qu'il y avoit à corriger dans la pratique, ou ce qu'on jugeoit nécessaire pour rendre la discipline plus parfaite. C'est ce qui se voit par les articles de réformation qu'on envoya alors de concert, pour être délibérés à Trente, qui tous, ou pour la plupart, étoient excellens ; mais dont plusieurs n'étoient peut-estre pas assez convenables à la constitution des temps. C'est ce qu'il seroit trop long d'expliquer ici, mais ce qu'on peut tenir pour très-certain.

Quant au voyage d'un nonce au mont Liban, où madame la duchesse d'Hanovre dit qu'on a reçu les Grecs à notre communion, je ne sais rien de nouveau sur ce sujet là. Ce qui est vrai, c'est, Madame, que le mont Liban est habité par les Maronites, qui sont, il y a longtemps, de notre communion, et conviennent en tout et partout de notre doctrine. Il n'y a pas à s'étonner qu'on les ait reçus dans notre Église sans changer leurs rites, et peut-estre mesme qu'on n'a été que trop rigoureux sur cela. Pour les Grecs, on n'a jamais fait de difficulté de laisser l'usage du mariage à leurs prestres. Pour ce qui est de le contracter depuis leur ordination, ils ne le prétendent pas eux-

mesmes. On sait aussi que tous leurs évêques sont obligés au célibat, et que pour cela ils n'en font pas qu'ils ne tirent de l'ordre monastique où l'on en fait profession. On ne les trouble pas non plus sur l'usage du pain de l'eucharistie, qu'ils font avec du levain; ils communient sous les deux espèces, et on leur laisse, sans hésiter, toutes leurs coutumes anciennes. Mais on ne trouvera pas qu'on les ait reçus dans notre communion sans en exiger expressément la profession des dogmes qui séparoient les deux Églises, et qui ont été définis conformément à notre doctrine, dans les conciles de Lyon et de Florence. Ces dogmes sont la procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils; la prière pour les morts, la réception dans le ciel des âmes suffisamment purifiées, et la primauté du pape établie en la personne de saint Pierre. Il est, Madame, très-constant qu'on n'a jamais reçu les Grecs qu'avec la profession expresse de ces quatre articles, qui sont les seuls où nous différons. Ainsi l'exemple de leur réunion ne peut rien faire au dessein qu'on a. L'Orient a toujours eu ses coutumes, que l'Occident n'a pas improuvées: mais comme l'Église d'Orient n'a jamais souffert qu'on s'éloignât en Orient des pratiques qui y étoient unanimement reçues, l'Église d'Occident n'approuve pas que les nouvelles sectes d'Occident aient renoncé d'elles-mêmes et de leur propre autorité aux pratiques que le consentement unanime de l'Occident avoit établies. C'est pourquoi nous ne croyons pas que les luthériens ni les calvinistes aient dû changer ces coutumes de l'Occident tout entier, et nous croyons au contraire que cela ne doit se faire que par ordre et

avec l'autorité et le consentement du chef de l'Église. Car sans subordination l'Église mesme ne seroit rien qu'un assemblage monstrueux, où chaem feroit ce qu'il voudroit et interromproit l'harmonie de tout le corps.

J'avoue donc qu'on pourroit accorder aux luthériens certaines choses qu'ils semblent désirer beaucoup, comme sont les deux espèces. Et, en effet, il est bien constant que les papes, à qui les Pères de Trente avoient renvoyé cette affaire, les ont accordées, depuis ce concile, à quelques pays d'Allemagne qui les demandoient. C'est sur ce point et sur les autres de cette nature que la négociation pourroit tomber. On pourroit aussi convenir de certaines explications de notre doctrine; et c'est, s'il m'en souvient bien, ce qu'on avoit fait utilement en quelques points dans les articles de Monsieur de Neustadt. Mais de croire qu'on fasse jamais aucune capitulation sur le fond des dogmes définis, la constitution de l'Église ne le souffre pas; et il est aisé de voir que d'en agir autrement c'est renverser les fondemens et mettre toute la religion en dispute. J'espère que M. de Leibniz demeurera d'accord de cette vérité, s'il prend la peine de lire mon dernier écrit contre le ministre Jurieu, que je vous envoie pour lui. Je vois, dans la lettre de Mme la duchesse d'Hanovre, qu'on a vu à Zell les réponses que j'ai faites à ce ministre, et que Mme la duchesse de Zell ne les a pas improuvées. Si cela est, il faudroit prendre soin de lui faire tenir ce qui lui pourroit manquer de ces réponses, et particulièrement tout le sixième avertissement. Voilà, Madame, l'éclaircissement que je vous puis donner sur

la lettre de madame la duchesse d'Hanovre, dont madame de Maubuisson a bien voulu que vous m'envoyassiez l'extrait; si elle juge qu'il soit utile de faire passer cette lettre en Allemagne, elle en est la maîtresse.

Quant aux autres difficultés que propose M. de Leibniz, il en aura une si parfaite résolution par les réponses de M. Pellisson, que je n'ai rien à dire sur ce sujet. Ainsi je n'ajouterai que les assurances de mes très-humbles respects envers madame d'Hanovre, à qui je me souviens d'avoir eu l'honneur de les rendre autrefois à Maubuisson; et je conserve une grande idée de l'esprit d'une si grande princesse. Je suis, Madame, votre très-humble serviteur,

J. BÉNIGNE,
Évêque de Meaux.

XLIX

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Revu d'après l'original autographe de Hanovre.

29 septembre 1691.

Madame,

Aussitôt que nous avons appris que ce qu'on avoit envoyé autrefois à M. l'évesque de Meaux, touchant la négociation de M. de Neustadt, ne se trouve pas; M. l'abbé Molanus, qui est le premier des théologiens de cet État, et qui a eu le plus de part à cette affaire, y a travaillé de nouveau. J'envoie son écrit à M. l'évesque de Meaux, et je n'y ai

pas voulu joindre mes réflexions, car ce seroit une témérité à moi de vouloir me mettre entre ces deux excellens hommes, dans une matière qui regarde leur profession. Cependant, comme vous avez la bonté, Madame, de souffrir mes discours, qui ne peuvent être recommandables que par leur sincérité, je dirai quelque chose à vous sur cette belle lettre de M. de Meaux, que vous avez communiquée, et dont en mon particulier je vous ai une très-grande obligation, aussi bien qu'à cet illustre prélat, qui marque tant de bonté pour moi.

M. de Meaux dit : « 1° Que ce projet donné à
 « M. de Neustadt ne lui parut point encore suffisant ;
 « 2° Qu'il ne laisse pas d'être fort utile, parce qu'il
 « joint toujours quelque commencement ; 3° Que
 « Rome ne se relâchera jamais d'aucun point de la
 « doctrine définie par l'Église, et qu'on ne scauroit
 « faire aucune capitulation là-dessus ; 4° Que la doc-
 « trine définie dans le concile de Trente est reçue en
 « France et ailleurs par tous les catholiques romains ;
 « 5° Qu'on peut satisfaire aux protestans à l'égard
 « de certains points de discipline et d'explication,
 « et qu'on l'avoit fait utilement en quelques-uns
 « touchés dans le projet de M. de Neustadt. »

Voilà les propositions substantielles de la lettre de M. de Meaux, que je tiens toutes véritables. Il n'y en a qu'une seule encore, dans cette même lettre, qu'on peut mettre en question ; sçavoir, si les protestans ont eu droit de changer, de leur autorité, quelques rites reçus dans tout l'Occident. Mais comme elle n'est pas essentielle au point dont il s'agit, je n'y entre pas. Quant aux cinq propositions susdites (autant que

je comprends l'intention de M. de Neustadt, et de ceux qui ont traité avec lui), ils ne s'y opposent point, et il n'y a rien en cela qui ne soit conforme à leurs sentimens : surtout la troisième, qu'on pourroit croire contraire à de tels projets d'accommodement, ne leur pouvoit être inconnue; M. de Neustadt, aussi bien que M. Molanus et une partie des autres qui avoient traité cette affaire, ayant régenté en théologie dans des universités. On peut dire même qu'ils ont bâti là-dessus, parcequ'ils ont voulu voir ce qu'il étoit possible de faire entre des gens qui croient avoir raison chacun, et qui ne se départent point de leurs principes, et c'est ce qu'il y a de singulier et de considérable dans ce projet. Ils ne nieront point non plus la première; car ils n'ont regardé leur projet que comme un pourparler, pas un n'ayant charge de son parti de conclure quelque chose. La seconde et la cinquième contiennent une approbation de ce qu'ils ont fait, qui ne scauroit manquer de leur plaire. Je conviens aussi de la quatrième, mais elle n'est pas contraire à ce que j'avois avancé. Car, quoique le royaume de France suive la doctrine du concile de Trente, ce n'est pas en vertu de la définition de ce concile, et on n'en peut pas inférer que la nation françoise ait rétracté ses protestations ou doutes d'autrefois, ni qu'elle ait déclaré que ce concile est véritablement œcuménique. Je ne sçais pas même si le roi voudroit faire une telle déclaration sans une assemblée générale des trois états de son royaume; et je prétends que cette déclaration manque encore en Allemagne, même du côté du parti catholique. Cependant il faut rendre

cette justice à M. l'évêque de Neustadt, qu'il souhaiteroit fort de pouvoir disposer les protestans et tous les autres à tenir le concile de Trente pour ce qu'il le croit être, c'est-à-dire pour universel; et qu'il y eût moyen de leur faire voir qu'ils ont lieu de se contenter des expositions aussi belles et aussi modérées que celles que M. de Meaux en a données de l'aveu de Rome même. C'est même une chose à laquelle je crois que M. de Neustadt travaille encore effectivement. Il m'avoue d'avoir extrêmement profité de cet ouvrage, qu'il considère comme un des plus excellens moyens de retrancher une bonne partie des controverses. Mais comme il en reste quelques-unes où il n'y a pas encore eu moyen de contenter les esprits par la seule voie de l'explication, telle qu'est, par exemple, la controverse de la transsubstantiation, la question est : si, nonobstant des dissensions sur certains points qu'un parti tient pour vrais et définis, et que l'autre ne tient pas pour tels, il seroit possible d'admettre ou de rétablir la communion ecclésiastique; je dis possible en soi-même d'une possibilité de droit, sans examiner ce qui est à espérer dans le temps et dans les circonstances où nous sommes. Ainsi, il s'agit d'examiner si le schisme pourroit être levé par les trois moyens suivans joints ensemble. Premièrement, en accordant aux protestans certains points de discipline, comme seroient les deux espèces, le mariage des gens d'église, l'usage de la langue vulgaire, etc., et secondairement en leur donnant des expositions sur les points de controverse et de foi, telles que M. de Meaux en a publiées, qui font voir, du moins de l'aveu de plusieurs protestans ha-

biles et modérés, que des doctrines prises dans ce sens, quoiqu'elles ne leur paroissent pas encore toutes entièrement véritables, ne leur paroissent pourtant pas damnables non plus; et troisièmement en remédiant à quelques scandales et abus de pratique, dont ils se peuvent plaindre, et que l'Église même et des gens de piété et de sçavoir de la communion romaine désapprouvent; en sorte qu'après cela les uns pourroient communier chez les autres, suivant les rites de ceux où ils vont, et que la hiérarchie ecclésiastique seroit rétablie : ce que les différentes opinions sur les articles encore indécis empêcheroient aussi peu que les controverses sur la grâce, sur la probabilité morale, sur la nécessité de l'amour de Dieu et autres points, ou que le différend qu'il y a entre Rome et la France touchant les quatre articles du clergé de cette nation, ont pu empêcher l'union ecclésiastique des disputans; quoique peut-être quelques-uns de ces points agités dans l'Église romaine soient aussi importans pour le moins que ceux qui demeuroient encore en dispute entre Rome et Augsbourg, à condition pourtant qu'on se soumettoit à ce que l'Église pourroit décider quelque jour dans un concile œcuménique nouveau, autorisé dans les formes, où les nations protestantes réconciliées interviendroient par leurs prélats et surintendans généraux reconnus pour évêques, et même confirmés par Sa Sainteté, aussi bien que les autres nations catholiques.

C'est ainsi que l'état de la question sur la négociation de M. de Neustadt et de quelques théologiens de la confession d'Augsbourg, assemblés à Hanovre

par ordre de monseigneur le duc, doit être entendu pour en juger équitablement et pour ne pas imputer à ces Messieurs, ou d'avoir par là trahi les intérêts de leur parti et renoncé à leur confession de foi, ou d'avoir bâti en l'air. Car, quant à ces théologiens de la confession d'Augsbourg, ils ont cru être en droit de répondre affirmativement, bien qu'avec quelque limitation, à cette question, après avoir examiné les explications et déclarations autorisées, qu'on a données dans l'Église romaine, qui lèvent, selon ces Messieurs, tout ce qu'on pourroit appeler erreur fondamentale.

M. de Neustadt, de son côté, a eu en main des résolutions affirmatives de cette même question données par des théologiens graves de différens ordres; ayant parlé plutôt en se rapportant aux sentimens d'autrui que de son chef. Et voici ce que j'ai compris de la raison de l'affirmative; c'est qu'on peut souvent se tromper, même en matière de foi, sans être hérétique ni schismatique, tandis qu'on ne sçait pas et qu'on ignore invinciblement que l'Église catholique a défini le contraire; pourvu qu'on reconnoisse les principes de la catholicité qui portent: que l'assistance que Dieu a promise à son Église ne permettra jamais qu'un concile œcuménique s'éloigne de la vérité en ce qui regarde le salut. Or ceux qui doutent de l'œcuménicité d'un concile ne savent point que l'Église a défini ce qui est défini dans ce concile, et s'ils ont des raisons d'en douter, fort apparentes pour eux, qu'ils n'ont pu surmonter après avoir fait de bonne foi toutes les diligences et recherches convenables, on peut dire

qu'ils ignorent invinciblement que le concile dont il s'agit est œcuménique, et pourvu qu'ils reconnoissent l'autorité de tels conciles en général, ils ne se trompent en cela que dans le fait, et ne sauroient être tenus pour hérétiques. Et c'est dans cette assiette d'esprit que se trouvent les Églises protestantes qui peuvent prendre part à cette négociation, lesquelles se soumettant à un véritable concile œcuménique futur, à l'exemple de la confession d'Augsbourg même, et déclarant de bonne foi qu'il n'est pas à présent en leur pouvoir de tenir celui de Trente pour tel, font connoître qu'ils sont susceptibles de la communion ecclésiastique avec l'Église romaine, lors même qu'ils ne sont pas en état de recevoir tous les dogmes du concile de Trente. Après cela, jugez, Madame, si l'on n'a point fait du côté de notre cour et de nos théologiens toutes les démarches qu'il leur étoit possible de faire en conscience pour rétablir l'union de l'Église, et si nous n'avons pas droit d'en attendre autant de l'autre côté. En tout cas, si on n'y est pas en humeur ou en état d'y répondre, les nôtres ont du moins gagné ce point, que leur conscience est déchargée, qu'ils sont allés au dernier degré de condescendance, *usque ad aras*, et que toute imputation de schisme est visiblement injuste à leur égard.

Enfin, la question étant formée comme j'ai fait, on demande, non pas si la chose est praticable à présent, ou à espérer; mais si elle est loisible en elle-même, et peut-être même commandée en conscience, lorsqu'on rencontre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécuter. Si ce point de droit ou

de théorie étoit établi, cela ne laisseroit pas d'être de conséquence, et la postérité en pourroit profiter, quand le siècle qui va bientôt finir ne seroit pas assez heureux pour en avoir le fruit. Il n'en faut pourtant pas encore désespérer tout à fait. La main de Dieu n'est pas raccourcie. L'empereur y a de la disposition; le pape Innocent XI et plusieurs cardinaux, généraux d'ordres, le maître du sacré palais et théologiens graves, après l'avoir bien comprise, se sont expliqués d'une manière très-favorable. J'ai vu moi-même la lettre originale de feu révérend père Noyelles, général des jésuites, qui ne sauroit être plus précise; et on peut dire que si le roi, et les prélats et théologiens qu'il entend sur ces matières, s'y joignoient, l'affaire seroit plus que faisable, car elle seroit presque faite, surtout si Dieu donnoit un bon moyen de rendre le calme à l'Europe. Et comme le roi a déjà écouté autrefois les sentimens de M. l'évesque de Meaux sur cette sainte matière, ce digne prélat, après avoir examiné la chose avec cette pénétration et cette modération qui lui est ordinaire, aura une occasion bien importante et peu commune de contribuer au bien de l'Église et à la gloire de sa Majesté; car l'inclination seule de ce monarque seroit déjà capable de nous faire espérer un si grand bien, dont on ne sauroit se flatter sans son approbation.

En attendant, on doit faire son devoir par des déclarations sincères de ce qui se peut et doit faire. Et si le parti catholique romain autorisoit les déclarations dont leurs théologiens ne sauroient disconvenir dans le fond, il est sûr que l'Église en ti-

reroit un fruit immense, et que bien des personnes de probité et de jugement, et peut-être des nations et provinces entières, avec ceux qui les gouvernent, voyant la barrière levée, feroient conscience de part et d'autre de demeurer dans la séparation. Je suis avec respect,

Madame,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

L

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

Extrait de l'autographe inédit.

Ce 11 octobre.

« Voilà, Monsieur, ce que M. de Pellisson a fait imprimer (1). Vous y vères le bel éloge que vous avés fait du roy à la clôture de la dernière page, dont tout le monde fait le vostre. Mais vostre mode: tie ne veut pas qu'on le publie.

« Madame l'abbesse de Moubisson m'a fait l'honneur de me communiquer la lettre que vous avez escrit à S. A. S. Madame la duchesse d'Hanovre au sujet des images. J'advoue qu'il n'y a pas de comparaison de Dieu aux hommes.

« Au nom de Dieu, Monsieur, envoyés-nous au plutôt les articles de M. l'évesque de Neustad. »

LI

LEIBNIZ A MOLANUS (2).

Autographe inédit de la Bibliothèque royale de Hanovre.

12 octobre 1691.

Voicy, Monsieur, une réponse à la dame qui m'a envoyé la lettre de M. l'évesque de Meaux. Comme

(1) *Les Réflexions sur les différends de la Religion*. N. E.

(2) Voir la lettre à madame de Brinon, n° LIV, et celle de M. de Meaux, n° XLVIII. N. E.

cette dame est une scavante surtout en matière de controverses et confidente particulière de madame l'abbesse de Maubuisson et même fort connue et considérée en cour, je luy ay écrit ce que je n'ay pas voulu écrire à M. de Meaux luy-même ; car, dans ma lettre à ce prélat, je ne mettray que des complimens en luy envoyant vostre écrit latin. Et, comme je dois écrire demain à Madame la Duchesse, il seroit bon, Monsieur, de faire copier vostre écrit latin, afin que je le puisse avoir demain pour l'envoyer. Je seray cependant bien aise que vous examinés, Monsieur, ce que j'ay mis dans la lettre pour madame de Brinon, car c'est comme si je l'écrivois à M. de Meaux luy-même. J'ay voulu expliquer l'intention à fond (mais sans entrer dans le détail des controverses) parce qu'il me semble que M. de Meaux ne la scavoit pas encor bien. Quand vous m'aurez renvoyé cette lettre je la feray copier de nouveau, et si vous trouvez bon d'y faire ajouter ou changer quelque chose, je le pourray faire auparavant.

Si vous avés la curiosité d'apprendre une histoire qui pourra entrer un jour dans l'histoire ecclésiastique de nostre temps, vous n'avez qu'à vous rendre chez madame de Harling qui en a la relation écrite par madame la Duchesse même avec ordre d'en faire part et à vous et à moy. Madame de Harling m'a dit que, comme vous rendés visite plus tost aux jeunes dames qu'à elle, il faut quelque chose de cette nature pour vous faire venir chez elle. Je croy que si la

1) Mademoiselle d'Aschaffenburg. N. F.

jeune prophétesse qui fait l'héroïne de l'histoire estoit icy, vous seriez bien aise de la venir voir ou peut estre même de la loger chez vous, comme fait M. le docteur Petersen à Lunembourg.

Je suis vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

LEIBNIZ.

LII

MOLANUS A LEIBNIZ.

Autographe inédit de la Bibliothèque royale de Hanovre

12 octobre 1691.

Monsieur, je vous renvoye vostre projet que je trouve extrêmement bien escrit (1). Estant hier au soir dans l'assemblée de nos dames de cour, chez M. de Nesebruck, madame la Comtesse m'a fait lire les lettres de madame la Duchesse. Elle demande nostre sentiment sur l'histoire d'Ebsdorf; ce que je donné sur le champ tout à cette heure, en conseillant qu'on mène, si tost qu'il sera possible, ces jeunes prophétesse aux eaux de Pyrmont pour leur nettoyer les entrailles où se trouveront sans doute des obstructions terribles.

Je suis sans réserve,
Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

GÉRARD,
Abbé de Locum.

(1) Il s'agit de la lettre à madame de Bréon. Voir nos XLIX et LIV. N. E.

Quant à *Methodus nostra reintroducenda unionis*, personne ne peut copier que moy : je feray pourtant au jour d'huy mon effort d'en venir à bout, car après demain je m'en vay à Lockon.

LII

PELLISSON A LEIBNIZ.

Revu d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale de Hanovre.

A Paris, ce 23 octobre 1691.

Je ne croy pas, Monsieur, vous devoir demander pardon si je répons un peu tard à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je l'ay fait par discrétion, pour ne vous pas engager à un commerce trop fréquent. Cette lettre dont je vous parle se trouve sans datte, mais je vous la désigneray mieux en vous disant que c'est celle où vous avez eu la bonté de me mander de quel sentiment vous estiez sur l'Eucharistie, et de quel sentiment estoit vostre grande Princesse (1). Mon inclination, si je ne l'eusse retenue, m'eust porté à vous en rendre graces très-humbles dès le lendemain. Je crus que je devois différer jusqu'à ce que je pusse vous rendre compte du petit imprimé où j'ay l'honneur d'estre avecvous, et que madame de Maubuisson doit vous avoir envoyé ces jours passez. Je commenceray par là, Monsieur : ne soyez point en peine du succès, car pour ce qui regarde le langage où vous semblez

(1) Voir plus haut, lettre n° XL. N. E.

vous défier de vous-mesme, nos meilleurs écrivains sont étonnez de vous voir écrire si françois, et pour tout le reste, hors le fonds de la doctrine, dont nous sommes bien fasechez de n'estre pas d'accord avec vous, vous aurez vû comment en parle M. Pirot dans l'approbation qu'il a bien voulu me donner (1). Mais j'ay crû vous devoir faire copier ce qu'il m'en écrivit il y a deux mois, pour moy-mesme plutôt que pour le public, où vous trouverez des louanges encore plus grandes et moins suspectes. J'ajoute pour finir, que si dans cet ouvrage nous ne faisons autre bien ni vous ni moy, Monsieur, au moins aurons-nous donné un bon exemple, en faisant voir qu'on peut n'estre pas de mesme avis sur la religion, et s'éclaircir les uns avec les autres sans rompre les nœuds sâerez de la charité et de l'honnesteté chrétienne.

Je passe, Monsieur, à ce que vous me faites l'honneur de m'écrire touchant l'Eucharistie. *O factum bene*, que vous soyez de la confession d'Augsbourg. Je ne compte presque pour rien la différence entre vous et nous, sur tout, puis que Luther mesme vous permet de croire comme nous. Aussi je ne m'arreste point du tout à le combattre dans ce que j'ay entrepris d'écrire sur cette matière. Je vous diray seulement, Monsieur, ce que je disois au sçavant M. Obrecht de Strasbourg, quand le Roy y fut pour la première fois, quelques années avant que cet excellent homme se fust converti, et nous eust découvert l'étude qu'il faisoit en secret sur la Religion. Je vous le diray

(1) Voir cette approbation à la suite des *Réflexions* N. E.

done comme à luy, Monsieur, je suis étonné qu'au temps où nous sommes, la première chaleur des disputes estant passée, on puisse estre aussi éclairé que vous l'estes, aussi instruit de l'antiquité ecclésiastique, et demeurer Luthérien. Car, à dire la vérité, ce que vous nous reprochez dans tous nos autres différends, ne sont qu'exagérations violentes, ou mauvaises explications du dogme catholique, qui, bien entendu, n'a rien que de bon et de conforme à la pratique de tous les siècles. C'est autre chose quand il faut cesser d'estre Calviniste, et commencer par croire un très-grand miracle de tous les jours, qu'on n'avoit point crû, qu'on avoit mesme esté exhorté depuis le berceau à ne jamais croire. Voilà un terrible abisme à combler : les forces humaines n'en sont presque pas capables; ou si l'on en peut venir à bout, ce n'est qu'à l'égard de ceux qui sont soutenus des forces divines; je veux dire, Monsieur, bien chrétiens, et très-bien chrétiens; ce que personne n'est presque plus qu'à demi, car il n'y a qu'une vive et très-vive foy qui fasse embrasser ce mystère comme une suite de tous les autres. Quelle douleur que nostre admirable Princesse (pardonnez-moy ce terme de nostre, qui m'est échappé au lieu de vostre), quelle douleur qu'une personne de ce rang et de ce mérite ait mieux aimé suivre Genève qu'Augsbourg? Genève, dis-je, qui, comme j'espère de le montrer assez clairement, ne sçait, en un mot, ce qu'elle veut, et ce qu'elle entend dans ce grand mystère. Je n'ose me rien promettre de mon foible travail, mais ce seroit une grande consolation pour moy si je voyois qu'un esprit aussi élevé que le sien goûtast un peu ce que je puis avoir médité

de particulier sur une si importante matière. Ce qu'il y a de vray, Monsieur, c'est que je souhaite sa conversion et son salut autant que j'aye jamais souhaité chose du monde.

Je n'oublieray, s'il plaist à Dieu, ni la possibilité par laquelle je commence l'ouvrage, ni les démonstrations prises de l'Écriture sainte qui font la seconde partie, ni les convictions tirées des Pères qui font la troisième à laquelle j'en suis. Je croy, Monsieur, qu'estant de mesme avis que moy pour une présence véritable et réelle, vous pouvez prier avec moy que je ne défende pas mal une si grande et si bonne cause.

J'ay plusieurs amis Cartésiens qui ne laissent pas d'estre fort bons catholiques. Ils s'expliquent à leur manière, mais il est vray que l'opinion de leur maître n'est pas commode pour faire entendre cette merveille à ceux qui ne l'entendent pas. J'ay dit néanmoins en quelque endroit que la philosophie ne peut jamais estre essentielle à la religion; que toute la science humaine pourroit estre fausse, et la religion demeurer toujours véritable. Dieu n'a pas eu dessein de nous enseigner la physique ni l'astronomie; il se sert dans l'Écriture des expressions, ou mesme des créances communes, sans les consacrer pourtant. Que Ptolémée, ou Copernic, ou Ticho-Brahé ayent raison, il est toujours vray qu'à la prière de Josué Dieu fit un très-grand miracle, quand il est dit que le soleil s'arresta en Gabaon. Qu'il n'y ait, si on veut, ni substance, ni accidens, supposition, selon moy, impossible et chimérique, toujours seroit-il vray qu'en l'Eucharistie, ou de cette sorte, ou de quelque autre,

ce qui paroist estre encore n'est plus, et ce qui ne paroist pas commence à estre. Cependant la doctrine d'Aristote explique plus nettement qu'aucune autre cette merveille; et c'est pour cela qu'il s'en faut servir : car ne s'agissant, en cette partie de la dispute, que de possibilité ou d'impossibilité, on seroit ridicule de traiter d'impossible ce qui s'accorderoit avec les principes d'une philosophie commune et reçue par toute la terre, quand mesme elle ne seroit pas la plus véritable.

Mais, Monsieur, je vais trop loin avec vous, par l'envie que j'aurois de vous découvrir tout mon cœur dans une seule lettre. Il faut cependant vous dire encore que, ma vie ayant esté toujours fort occupée, hors quatre ans et quatre mois de Bastille et de loisir forcé, j'ay donné peu de temps aux sciences purement spéculatives. Je les regardois comme la première de nos curiositez, et les sciences qu'on nomme *practiques*, comme la première de nos affaires. D'ailleurs, je n'ay jamais pu me tirer de l'esprit que tout le sçavoir des physiciens est purement historique; c'est-à-dire, qu'ils sçavent ce que chacun a cru et par quelles raisons il l'a cru, mais non pas ce qu'il faut croire. Or, si quelque chose est capable de relascher l'attention et l'application en des matières difficiles, c'est de s'imaginer qu'après beaucoup de travail on attrapera tout au plus la vraysemblance et non pas la vérité, ajoutez-y, sans que pour tout cela, comme dit Aristote en quelque endroit, l'homme en devienne ni meilleur ni plus mauvais. Je ne le dis pas non plus que luy, pour mépriser ces beaux et riches talens en ceux qui les ont, mais pour m'ex-

cuser si, connoissant ma foiblesse, je n'ay pas eu le courage d'y aspirer. J'ay esté élevé dans la philosophie d'Aristote avec une grande vénération pour luy ; mais cette vénération s'est bien augmentée, quand m'estant remis au grec, dans ces années de solitude, je l'ay lu en luy-mesme, où je l'ay trouvé d'une élégance infinie et sans comparaison plus clair que tous ses commentateurs. Je ne connois point de génie plus étendu ni plus élevé que le sien. J'admire aussi celuy de Descartes : nos plus grands géomètres, les Fermats et les Robervals, mes maistres et mes amis, le tenoient pour l'un des premiers géomètres du monde. Ses pensées en métaphysique sont sublimes, et s'accordent dignement aux plus hautes vérités de la religion chrétienne. Sa méthode si bien écrite, dont j'ay esté amoureux en mon enfance, me semble encore aujourd'huy un chef-d'œuvre de jugement et de bon sens. Où trouveroit-on plus d'esprit et plus d'invention, qu'en tout ce qu'il a imaginé sur ce beau, mais difficile problème du monde, que Dieu a exposé à nos yeux et abandonné à nos disputes ? J'ajoute aux louanges de ce grand philosophe, comme j'ay fait ailleurs, qu'en vray honneste homme, tel qu'il l'estoit en effet, il nous a donné tout son système pour possible seulement, et non pas pour nécessaire, comme le veulent ses plus passionnez sectateurs. Mais il s'en faut beaucoup que je n'aille aussi loin qu'eux et plus loin que luy. Au contraire, soit que je ne l'aye pas assez étudié ou autrement, j'avoue, tout incapable que je me tiens de rien décider, qu'il y a quelques-unes de ses nouvelles pensées, pour lesquelles je me sens une

extrême répugnance, soit aveugle, soit bien fondée. Entre celles-là est cette mesme et égale quantité de mouvement dont vous parlez, qui ne s'accorde, ce me semble, en aucune façon du monde à nos idées naturelles ; au lieu que la mesme quantité de force, ou de vertu, ou de puissance, que vous voulez mettre en la place, se persuade presque d'elle-mesme, et s'établit dans l'esprit, sans qu'on luy demande pourquoy. Nostre imagination est accoutumée à concevoir l'estre, dans les choses mesme les plus insensibles, avec je ne scay quoy qui le soutient, qui le défend, et qui luy donne une puissante inclination à s'étendre, comme on voit clairement qu'une goutte d'eau, si elle pouvoit, inonderoit toute la terre, et que la moindre étincelle de feu, si elle ne trouvoit point d'obstacle, embraseroit tout l'univers. Ainsi, Monsieur, je ne puis que louer vostre pensée. Ce pourroit bien estre aussi, comme vous le dites, la fameuse *Ἐντελέχεια* d'Aristote ; mais je ne me souviens pas bien s'il l'applique à autre chose qu'aux corps organiques capables d'avoir la vie, et n'attendant plus que ce je ne scay quoy, qui est tout ensemble leur dernière perfection et leur premier estre actuel ou leur premier acte. Je me persuade, au contraire, que vostre force ou vertu s'étend à tous les corps généralement ; de sorte que, si je vous entends bien, Monsieur, lors qu'une grosse pierre nous paroist sans force, sans action, et comme toute morte sur le globe terrestre qui est plus fort qu'elle, il ne faut pas croire que ce soit faute de bonne volonté. Car si vous l'élevez en l'air, et qu'incontinent après vous lui rendiez sa liberté naturelle, le feu lui-mesme

n'auroit pas plus d'action, plus de force et plus de vigueur qu'elle en aura : la foudre ne briserait pas avec plus de violence qu'elle le fera, les porcelaines, le verre, et tous les autres corps fragiles qui s'opposeraient à son passage.

Mais j'en parle comme un aveugle des couleurs, n'y ayant jamais fait de réflexion que dans la lecture de votre lettre, et quelque temps auparavant dans la lecture du Journal des sçavans, où je fus fort aise de vous trouver, et que nos gens fussent un peu instruits de votre mérite. Quoy qu'il en soit, Monsieur, ni l'une ni l'autre de ces lectures ne font que me faire souhaiter d'avantage votre Traité de la Dynamique, ou Dynamique, et je vous exhorte de tout mon cœur à n'en point abandonner le dessein, la matière estant très-belle, très-nouvelle et très-curieuse, capable de vous acquérir bien de l'honneur, et mesme de rendre un bon service tant à la philosophie qu'à la religion, suivant que vous le prenez.

J'ay encore, Monsieur, nonobstant la longueur de cette lettre, à vous rendre mille et mille grâces très-humbles de votre avis sur le passage de St-Augustin. Je compte votre suffrage pour beaucoup en faveur de ma conjecture ; et l'exemple que vous me fournissez tiré de la rhétorique *ad Herennium*, est une autorité considérable. Vous avez persuadé M. l'Abbé Pirot là-dessus, comme vous le verrez par sa lettre (1), et M. de Meaux m'a écrit aussi qu'il entroit dans votre sentiment.

Mais que vous dire enfin, Monsieur, sur les bons

(1) Voir la note au bas de cette lettre. N. E.

offices que vous me rendez de tous costez? Personne n'ignore le grand merite de madame la duchesse de Zell, ni du prince Antoine Ulrik : c'est un honneur et un avantage au-dessus de moy que d'en estre connu : mais c'est à vous à voir, Monsieur, si vous ne leur avez point donné une trop bonne et trop favorable opinion de ces pauvres petits ouvrages. Vous les trouveriez, Monsieur, plus dignes, non pas de louange mais d'excuse, si vous sçaviez quels bouts de temps j'y employe, et à combien d'autres choses je suis obligé de me partager, qui ne me permettent pas d'estre médiocre en chacune. L'Euphrate luy-mesme, s'il estoit divisé en cent ruisseaux, comme on dit qu'il le fut autrefois, se laisseroit passer à pied sec. Je ne laisseray pas de continuer, s'il plaist à Dieu, tant que je vivray, mes foibles efforts pour la religion; afin que, quand il plaira au Maistre de m'appeler, il me trouve non-seulement éveillé, mais occupé à quelque chose qui le regarde, et ne regarde que luy. Vous, Monsieur, à qui il a donné de plus grands talents, tachez de luy en rendre compte, et soyez persuadé que personne ne vous fait plus de justice que moy, ni n'est davantage

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PELLISSON FONTANIER.

M. l'abbé Pirot, dont parle Pellisson, avait écrit à Leibniz une première lettre, dont un extrait figure dans la *Tolérance des religions*, à la date du 24 août 1691. On trouvera plus loin, sous le n° LVIII, la réponse de Leibniz à la nouvelle lettre annoncée par Pellisson. N. E.

LIV

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Hanovre, 14/24 d'octobre 1691.

Madame,

J'attends de moment en moment que M. l'abbé Loccum, nostre premier théologien, nous envoie de nouveau ce qu'il avoit envoyé autrefois à Monsieur l'évêque de Meaux : il nous l'a promis, mais ayant esté obligé de faire un tour à son abbaye, cela y a apporté un peu de retardement ; je parle d'abbaye pour vous dire qu'il y en a encor dans ce pays, et il y a mesme dans celle-ci un couvent de personnes qui vivent avec beaucoup de régularité. Aussitôt que nous aurons cet écrit, je l'enverray, Madame, et je vous en parleray plus amplement, je prendray mesme la liberté de l'adresser à M. l'évêque de Meaux. Mais ce sera par vostre entremise. En attendant je vous supplie, Madame, de témoigner à ce grand homme que je suis extrêmement sensible à l'honneur qu'il me fait espérer d'un présent des plus précieux que je puisse recevoir, c'est-à-dire de ses excellens ouvrages, dont la distance des lieux et le malheur de la guerre nous prive souvent.

Je viens de recevoir vostre dernière avec la quatrième partie des réflexions de M. Pellisson (1). On peut dire que vous n'en faites pas moins présent au public

(1) *Réflexions sur les différends de la Religion*, 4^e partie, in-8^o de

qu'à moy. Je l'entends de ce qu'il y a dans M. Pellisson, car pour ce qu'on y a mis du mien, j'ay eu de la peine à le regarder, et j'ay honte d'y estre à peu près comme un nègre à la suite d'une belle personne, dont il relève la beauté.

J'escriis la cy-jointe à M. Pellisson par vostre entremise pour la raison que vous y voyés. Car sans cela je ferois serupule de l'importuner de nouveau. J'espère le pardon de la liberté que je prends de vous l'adresser et me faites l'honneur de croire que je suis toujours avec zèle, Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

P.-S. — Ce que vous dites, Madame, au sujet des images et des saints est de la dernière délicatesse. Cependant vous demeurerez sans doute d'accord, quoi qu'on ne scauroit parler assez dignement de Dieu, qu'on ne doit pas sous ce prétexte autoriser les licences qui peuvent blesser l'honneur qui luy est dû. Il faut tâcher au moins autant qu'il nous est possible de faire que sa grande élévation sur les créatures paroisse jusque dans nos expressions, et qu'on garde une grandissime distinction entre les marques du culte lorsqu'il y a une distance infinie entre les objets. Ceux qui sont bien instruits là-dessus sont obligés en conscience de le faire connoître aux autres dans les rencontres et de désapprouver hautement tout ce qui s'en éloigne. C'est pourquoy je

m'étonne souvent qu'on laisse passer publiquement une infinité de choses qu'on ne sauroit approuver. Il semble même qu'en dépit des protestans, on prend plaisir de les augmenter depuis le temps de la réforme, à quoy ne contribue pas peu que les honnestes gens avant la rupture ne faisoient pas difficulté de s'y opposer, ce qu'ils n'oseroient faire aujourd'hui qu'avec beaucoup de réserve, de peur de passer pour suspects. Cette misère contribue encor beaucoup à empêcher la réunion et à rebuter les personnes généreuses et bien intentionnées.

LV

LEIBNIZ A PELLISSON.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Sans date.

Je viens de recevoir la quatrième partie de vos réflexions par l'entremise de madame de Brinon: Le présent est précieux en ce qu'il y a du vostre, et il me seroit beaucoup plus agréable si vous l'aviés rempli tout entier. Le plaisir de relire ce que vous écrivez est meslé d'amertume lorsque je viens à jeter les yeux sur ce qu'il y a de moy, et cette opposition du blanc au noir fait paroistre d'avantage l'imperfection et la pauvreté de mes discours mis vis à vis de ceux d'un des plus grands maistres de l'éloquence. Aussi je me voy bien puni de ma témérité. Depuis que j'ay pris la liberté de vous envoyer mon sentiment, que vous aurés receu je l'espère, sur vostre belle correction d'un passage de

saint Augustin, j'apprehende de vous importuner, et je n'aurois escrit ce cy si je ne devois vous supplier de ce qui suit : c'est qu'en cas que la chose se puisse commodément, vous venillez avoir la bonté de faire corriger dans les exemplaires qui restent peut-estre encore quelques uns des endroits suivants, au moins le dernier où la correction peut empêcher au mé-entendu ; car tous les autres sont bons, excepté pag. 1, col. 1, ligne 7 des objections, où, au lieu de : tout d'une autre *sorte*, il falloit tout d'une autre *force*.

A la même colonne, quelques lignes avant sa fin, au lieu de : *raisonnemens* considérables, il falloit : raisons considérables.

Page 2, colonne 1, ligne 8 du deuxième paragraphe de cette colonne, au lieu de : à l'égard *des gens de bien*, il falloit : à l'égard de bien des gens.

Page 22, colonne 1, au lieu de ces mots : *Il parle d'un projet pour réunir tous les Chrétiens*, je souhaiterois qu'il y eût simplement : il parle de *l'union des Chrétiens*, car projet pour réunir tous les *Chrétiens* paroîtra à plusieurs lecteurs une chose extrêmement chimérique, et je ne voudrois pas qu'on me soupçonnât d'avoir donné là dedans, outre qu'on pourroit penser que c'est un non-projet. Aussi celuy de M. de Neustadt dont je parlois ne regarde pas tous les Chrétiens, mais seulement ceux qui admettent le grand principe de la catholicité, qui est l'infailibilité des conciles œcuméniques en matière de salut. Vous en serez bientôt plus éclaircy, Monsieur, parce que j'enverray là dessus à madame de Brinon aussitôt que je l'auray receu de nos théologiens. M. l'évêque de Meaux le désire, parce qu'il ne trouve plus ce qu'on luy en

avoit envoyé autrefois. Je m'assure qu'on n'en abusera pas au préjudice de M. de Neustadt et de ceux qui ont traité avec luy ou de la cause même, et que si on en veut faire quelque usage, ce sera avec communication.

Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

LVI

PELLISSON A LEIBNIZ.

Manuscrit inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Paris, ce 6 novembre 1691.

Je répons, Monsieur, aussy tost que je le puis, à la lettre q. (*sic*) vous m'avez fait l'honneur de m'escire du 26 d'octobre, qui m'a esté envoyée par M. Brosseau. Vous ne devez point être en peine du succès de vostre ouvrage. Je vous assure qu'il vous fait honneur partout, et en particulier que les plus habiles écrivains en nostre langue sont estonnez de vous la voir posséder presque plus que nous.

Quant aux fautes d'impression, il faut commencer par m'accuser moy mesme. Je ne puis comprendre comment j'ay pu voir et revoir des espreuves et laisser à la seconde page *des gens de bien* pour de *bien des gens* : le premier ne signifiant rien du tout. A l'égard de *raisonnemens* au lieu de *raisons*, il estoit ainsi dans vostre original que j'ay et c'est un scrupule que j'ay eu de n'oser toucher à vostre ex-

pression encor qu'elle me semblât un peu moins françoise en cet endroit, qu'elle ne l'est partout ailleurs. J'ai fait corriger à la plume toutes les fautes que vous avés marquées, sur les exemplaires qui restent. Il n'y en a eu que trois cents de tirés dont la moitié ou environ ont été distribués. Il ne faut presque compter que sur l'édition nouvelle qu'on prépare, mais qui attendra vostre response afin que vous soyez en liberté de nous donner tous les avis qu'il vous plaira. Elle sera in-douze, d'un assez gros caractère, comme les précédens volumes des réflexions de l'édition de Paris. Je vous supplie, Monsieur, de faire un peu de réflexion sur la dernière de vos corrections, que vous croyez estre la plus importante et qui l'est en effet : je crains que ces termes, *l'union des Chrétiens*, ne soient un peu vagues et ne laissent le lecteur en peine. Car on n'entend point si c'est l'union politique ou ecclésiastique, l'union contre les Turcs ou l'union contre les Sociniens, etc.

Je ne scay si vous gousteriez cette autre expression fort peu différente et qui n'a qu'une petite *sil-lable* de plus. Il parle de la réunion des Chrétiens, ou bien, *il parle de la réunion des protestans avec l'Église romaine* ; car c'est en effet proprement de quoy vous parlez.

Quand vous vous serez déterminé vous-mesme, Monsieur, on fera tout ce que vous ordonnerez tant sur cela que sur tout le reste.

Vous devez avoir reçu une très-longue lettre, que je mesuis donné l'honneur de vous écrire par la voye de Maubuisson, en réponse à vostre précédente ; je ne croy pas qu'il soit nécessaire d'y rien adjouster. Cccy

ira par M. Brosseau, afin qu'il ne soit pas en peine de ma réponse. Comptez, s'il vous plaît, Monsieur, sans façon sur tout ce qui pourra jamais dépendre de moy. Et soyez persuadé qu'on ne sauroit être plus que je le suis vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PELLISSON.

LVII

LEIBNIZ A PELLISSON.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Hanover, ce 19 novembre 1691.

Monsieur,

Quoy que je ne sçache que trop combien il est difficile qu'un étranger se puisse expliquer comme il faut dans une langue qu'on a portée à un aussi haut point de perfection que la vostre, je ne laisse pas de me reposer sur vostre parole, parce que je sçay que la bonté qu'on a en France pour les étrangers et la protection que vous avez donnée à mon écrit, le feront toujours croire passable. C'est sur ce fondement et sur celuy de vostre bonté déjà reconnue, que j'ay pris la liberté de vous écrire sur les fautes d'impression à corriger dans la seconde édition que vous allez faire. J'ajoute icy qu'il auroit esté peut-estre à souhaiter qu'on y vist encore certaines objections que j'avois faites par des lettres suivantes qui n'ont pas esté mises au jour, sans doute parce qu'elles contenoient quantité d'autres choses hors du

sujet (1), quoy qu'il y en eust qui paroissent essentielles. Vous aviez dit, Monsieur, qu'on ne pouvoit tenir pour hérétiques matériels, ou en apparence seulement, que ceux qui ignorent invinciblement la décision de l'Église, et que l'autorité d'excommunier que j'accordoïs à l'Église, se réduisoit à rien par la limitation de *clave non errante*, ce qui seroit dire, *vous jugerez bien quand vous jugerez bien*. A ces deux points j'avois répliqué, pour ma justification et pour celle des protestans, que suivant cette définition des hérétiques véritables, on n'y scauroit comprendre les protestans qui ne croyent pas (après un examen convenable) que les décisions contraires à leurs sentimens ayent esté faites par des Conciles œcuméniques; que les supérieurs ecclésiastiques sont faillibles dans leur sentences ou excommunications, mais que cela n'est pas contraire à l'infailibilité de l'Église universelle à l'égard des dogmes; et que le pouvoir des supérieurs n'est point éludé par ma limitation, dont en effet personne ne scauroit disconvenir. Car ils ont toujours la présomption pour eux, en sorte qu'on est obligé d'obéir en tout ce qui ne paroist pas contraire au commandement de Dieu, et c'est déjà beaucoup ou plutôt c'est tout. Je ne dis pas cecy pour recommencer la dispute, je n'ay garde; mais seulement pour vous laisser juger, Monsieur, si on en pourroit toucher quelque chose dans la seconde édition, afin qu'on ne laisse rien d'imparfait.

On prépare icy un Opéra italien; quand tout sera prest, nous verrons icy les Cours de Zell et de Wolf-

(1) J'ai donné ces lettres inédites et les corrections à la marge de Leibniz, au bas des lettres n^{os} XXVII et suivantes. N. E.

fenbuttel. Je ne doute point que Monseigneur le duc Antoine Ulric (car depuis qu'il est Régent, nous ne l'appelons plus prince), aussi-bien que madame la duchesse de Zell, n'apprennent alors avec une satisfaction extraordinaire les expressions favorables dont vous vous servez à leur égard.

Celles de M. l'abbé Pirot le sont trop pour moy (1); mais c'est la bonté de vous autres Messieurs, d'estimer dans un étranger ce qui ne passeroit que pour fort médiocre parmi vous. Après ce que vous me dites du mérite extraordinaire de cet habile docteur de Sorbonne, je tiens à bonheur d'en avoir acquis la connoissance. Il me semble que M. Ludolphi, un des plus sçavans hommes que nous ayons en Allemagne, me l'a nommé autrefois après son retour de France, comme une personne qu'il estimoit beaucoup. Je suis bien aise que vous ayez gousté aussi bien que luy ce que j'avois dit de la matière, de l'étendue et de la force. J'ay eu là-dessus un petit procès avec un sçavant Cartésien, nommé M. l'abbé de Catelan, où le R. P. de Malebranche estoit un peu meslé. Mais au bout du compte, il se trouva que M. l'abbé n'avoit pas encore pris mon sens, ou m'avoit donné le change pour ne pas répondre à ce qu'il y avoit d'essentiel. Je vous enverrai la copie des pièces de ce procès, qui est de conséquence. Car il s'ensuit que la mesme quantité de mouvement ne se conserve pas, et qu'elle est différente de la quantité de la force qui se doit conserver. J'y avois meslé aussi un petit échantillon, comment la considération de la sagesse

(1) Voir lettre, n° LVIII, la réponse de Leibniz à l'abbé Pirot. N. E.

divine est utile pour des découvertes importantes qu'on peut faire en physique. Et de plus, il s'ensuit qu'il y a dans les corps quelque autre chose que l'étendue, ou que grandeur, figure et mouvement. C'est pourquoy je souhaiterois que ce procès fust examiné par quelques habiles géomètres; peut-estre l'entremise de M. l'Abbé Pirot pourroit en donner l'occasion. Il est sûr qu'Aristote estoit incomparablement plus habile que plusieurs ne pensent. Je vois que beaucoup de jeunes gens courent après la matière subtile et les petits globes de Descartes, pour avoir de quoy parler et pour se donner le droit de mépriser les anciens, et de négliger l'érudition, qu'il faudroit pourtant puiser dans les sources. M. l'évesque d'Avranches a dit agréablement de ces Messieurs *ignorantia inflat*. J'estime Descartes infiniment; il estoit très-sçavant, et avoit plus lu que ses sectateurs ne s'imaginent. On peut dire qu'il est un de ceux qui ont le plus ajouté aux découvertes de leurs prédécesseurs. Mais ceux qui se contentent de luy se trompent fort. Cela est vray jusque dans la géométrie mesme, où M. Descartes, tout grand géomètre qu'il estoit, n'estoit pas allé si loin que plusieurs se persuadent: sa géométrie est bornée. J'ay donné quelques échantillons dans les *Acta eruditorum* de Leipsic, qui le font voir. Il a eu l'adresse de donner exclusion aux problèmes et figures qui ne peuvent point s'assujettir à son calcul: et cependant ce sont souvent les plus importans et les plus utiles, et sur tout qui ont le plus d'usage en physique. Il faut une nouvelle espèce d'analyse pour cela, dont j'ay donné des essais qui ont esté applaudis en Angleterre et ailleurs. Un sça-

vant professeur de Basle les ayant étudiés et compris, me pria de dire si je ne pourrois pas par cette voye résoudre un certain problème proposé par Galilei, qui estoit demeuré sans solution. J'y réussis d'abord : et comme j'avois il y a cinq ou six mois quelque commerce de lettre avec M. de la Roque, fils d'un sçavant ministre et très-sçavant luy-mesme sur certains points d'histoire, je joignis cette solution à ma dernière, pour estre mise dans le Journal des sçavans, si on le trouvoit à propos. Mais par un malentendu ma lettre avoit esté portée à un autre M. de la Roque. Je l'appris de M. de la Loubère, qui me l'a mandé dernièrement. M. Thévenot l'a fait dire au véritable M. de la Roque, à ce que M. Brosseau me manda ; mais comme l'autre est mort depuis, j'ay peur que la lettre avec ce qui estoit joint n'ait esté perdue. Mais pourquoy vous importuner de ces bagatelles ? si ce n'est peut-estre pour dire que ce n'est pas légèrement, ni sans quelque connoissance de cause, que je juge du Cartésianisme comme je fais.

Il y a quelques années que j'échangeay trois ou quatre lettres avec M. Arnauld au sujet de mes sentimens touchant la nature de la substance corporelle, différente de l'étendue. Ce fut par l'entremise de de M. le landgrave Ernest, qui luy avoit communiqué quelque chose de mes méditations. Elles luy avoient paru étranges d'abord ; mais après avoir vu mes explications, il commença à en juger tout autrement. Je luy domay des éclaircissemens sur quelques doutes. Il est vray qu'il ne voulut rien décider, ayant toujours esté pour Descartes depuis longtemps. Il semble que chez Aristote l'Éutéchéie en général est

une réalité positive, ou l'actualité opposée à la possibilité nue ou à la capacité; c'est pourquoy il l'attribue aux actions (comme sont le mouvement et la contemplation), aux qualitez ou formes accidentelles (comme la science, la vertu), aux formes des substances corporelles, et particulièrement aux âmes, qu'il considère comme les formes des substances vivantes. Mais il ne donne pas le moyen de rendre ces choses assez intelligibles. Il l'avoue luy-mesme, quand il parle de l'âme, qu'il n'en donne qu'une description légère, et qu'il y a des degrez dans les définitions; ce qu'il explique très-bien par l'exemple du tétragonisme d'un parallélogramme, qui pourra estre expliqué légèrement, en disant que ce n'est autre chose que l'invention d'un quarré égal à un parallélogramme; mais il peut aussi estre expliqué plus à fond, en disant que c'est l'invention d'une moyenne proportionnelle entre la base et la hauteur qui est le costé de ce quarré. Or, de toutes les notions différentes de l'étendue et de ses modifications, je trouve celle de la force la plus intelligible et la plus propre à expliquer la nature du corps. Il semble que la substance corporelle a deux forces, sçavoir la force passive, c'est-à-dire, la résistance à l'égard de sa matière, qui est commune à tous (car l'impénétrabilité n'est autre chose que la résistance générale de la matière), et puis la force active à l'égard de sa forme spécifique, qui est variable selon les espèces. Car il faut sçavoir que tout corps fait effort d'agir au dehors, et agiroit notablement, si les efforts contraires des ambians ne l'en empeschoient. C'est ce que nos modernes n'ont pas assez conçu. Il s'imaginent

qu'un corps pourroit estre dans un parfait repos sans aucun effort, faute d'avoir entendu ce que c'est que la substance corporelle ; car à mon avis (au moins naturellement) la substance ne scauroit estre sans action, ce qui détruit encore l'inaction que les Sociniens attribuent aux âmes séparées. C'est par ce moyen qu'on connoist la distinction de la substance du corps d'avec son étendue ; et que rien n'empesche que la substance d'un mesme corps ne puisse estre appliquée à plusieurs lieux. Mais, si la substance du corps n'estoit autre chose que l'étendue avec ses modifications ou figures, il semble qu'il y auroit autant de corps qu'il y a de lieux ou d'étendues qu'il occupe. Cependant je n'ay garde d'accuser messieurs les Cartésiens d'estre contraires à ce qui est de foy, et je loue les efforts qu'ils font pour se sauver de cette difficulté ; mais comme on y trouve beaucoup de peine, j'aime mieux me tenir à la voye la plus seure, d'autant que je la trouve la plus raisonnable d'ailleurs. Je croy aussi que plusieurs habiles modernes ont quitté les principes de leurs prédécesseurs, parce que personne ne les a expliquez d'une manière assez intelligible selon leur portée, et que ceux qui ont combattu pour la vérité, ordinairement l'ont mal défendue, en niant ce qu'ils ne devoient pas nier, scavoir que tout se fait mécaniquement, car par-là ils s'exposent au mépris, comme s'ils vouloient rendre raison des particularitez de la nature par des notions générales et vagues, par des formes, qualitez, facultez, sympathies, etc. Mais comme dans le corps humain la connoissance de l'âme ne nous dispense pas d'entrer dans le détail

des parties de nostre corps propres à expliquer distinctement nos fonctions, il en est ainsi à proportion dans toute la nature ; et quoy que tout se fasse mécaniquement, cela ne doit pas nous allarmer, parce que les principes mesmes de la mécanique (c'est-à-dire, les loix que la nature observe à l'égard du mouvement), ne scauroient estre expliquées par les seuls principes de la science de l'étendue (c'est-à-dire, de la géometrie) et j'ay démontré qu'il y faut recourir à une cause supérieure pour en rendre raison. Mais je m'enfonce trop icy dans des matières qui ne sont pas du goust général, ni fort propres à des lettres. Cependant l'occasion et le sujet important que vous traitez, Monsieur, joint à la bonté que vous avez eue de donner vostre approbation à ce que j'en avois eserit auparavant, m'y ont convié pour vous en donner une idée plus distincte, aussi-bien qu'à M. l'abbé Pirot. Aussi m'arrive-t-il bien rarement de pouvoir me donner carrière sur ces matières, les droits de la sérénissime maison de Bronsvie, qui m'obligent à faire des recherches d'histoire et à éplicher des vieux titres, estant une occupation qui m'est ordinaire. Aussi la jurisprudence et l'histoire m'ont occupé dès ma jeunesse, et ce fut déjà à l'âge de vingt-quatre ans que je fus assesseur ou conseiller d'une Cour souveraine de Justice chez un Électeur ecclésiastique, car les électeurs ont le privilège *de non appellando* : mais après la mort de ce prince, la Cour ayant changé de face, je me mis à voyager, et le séjour de France, qui fut de quelques années, me donna le loisir d'approfondir davantage les matières mathématiques et physiques. Et comme j'eus le bon-

heur d'y rencontrer de nouvelles ouvertures, cela m'invita d'y penser davantage, aussi-bien que les exhortations des amis curieux, car la Société royale d'Angleterre me donna une place, et on m'en voulut donner dans vostre Académie royale des Sciences, si j'estois resté à Paris. Icy, si je pense à ces choses, c'est comme à la dérobée. On n'en scauroit quasi parler avec personne. Je ne scay, Monsieur, si vous avez trouvé le livre *de Jure suprematus et legationis principum Germaniæ*, dont je vous avois parlé. Il fut fait et imprimé en Hollande du temps des traitez de Nimègue, et réimprimé d'abord en Allemagne jusqu'à quatre fois : en tout cas, à la première occasion, je vous en enverray un exemplaire. Je suis, avec beaucoup de zèle et de reconnoissance, Monsieur,

Vostre très-humble et très-obeïssant serviteur,

LEIBNIZ.

LVIII

LEIBNIZ A M. L'ABBÉ PIROT,

DOCTEUR DE SORBONNE.

D'après l'original autographe inédit de Hanovre.

30 novembre 1691.

Il le remercie des expressions favorables dont il a accompagné ses pensées que M. Pellisson a publiées avec les siennes, et il entre dans quelques détails sur ses opinions philosophiques, et sur sa dynamique (1).

(1) Nous avons retrouvé à Hanovre la lettre de l'abbé Pirot, du 24, à laquelle répond ici Leibniz, et qu'il a raison de regarder comme une approbation à peu près complète de sa philosophie. Cette lettre figure dans les œuvres imprimées de Pellisson, aux additions de la *Tolérance des Religions*, page 45. Paris, 1692.

LIX

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Autographe inédit.

Sans date (1).

Madame,

Je croyois de vous envoyer par cet ordinaire ce que M. Molanus nous a promis pour M. l'évesque de Meaux ; mais il n'a pu l'achever à cause des interruptions. Ce sera dans une semaine au plus tard ; il a été absent une partie du temps, et d'ailleurs sa charge luy a donné des empeschemens. En récompense, je pense qu'on aura d'autant plus de lieu d'en estre satisfait (2).

Madame la Duchesse part demain avec monseigneur le Duc, mais cela n'empeschera pas que l'escrit de M. Molanus ne soit envoyé promptement. J'ay vu (mais ce n'estoit pas sans rougir) les expressions favorables de M. l'évesque de Meaux ; je l'attribue à son humeur généreuse et débonnaire, sans faire une application à moy, qui seroit peu juste. Lorsque je lui enverray l'écrit de M. Molanus, je prendray la liberté de luy présenter mes respects moy-mesme. En

(1) La place de ce billet nous est indiquée par la lettre du 25 octobre et celle du 17 décembre entre lesquelles il vient. Voir le n° LXI. N. E.

(2) On trouve à Hanovre deux écrits, l'un en latin, de 20 feuilles, et l'autre en français, de 24 feuilles environ, qui est la traduction du premier ; tous deux imprimés dans les *Œuvres de Bossuet*, t. XXXIV, p. 249. Leibniz a écrit sur la couverture du premier ce titre, qui ne diffère pas du titre imprimé : « *Cogitationes privatæ de Methodo Reunionis Ecclesiasticæ protestantium cum Ecclesia Romana Catholica à Theologo quodam Augustanæ confessioni sincerè addicto, etc.*; 1691. » On trouve à la fin la

attendant, je vous supplie, Madame, de luy témoigner par occasion combien je chéris l'honneur de ses bonnes grâces. J'écris encor à M. Pellisson pour luy envoyer un extrait d'une petite contestation qu'il y avoit les autres fois entre le R. P. Mallebranche et moy, mais comme cela sent un peu trop la philosophie abstraite, vous ne le gouteriez pas. M. Pellisson le communiquera peut-estre à M. l'abbé Pirot, docteur de Sorbonne.

Je suis, Madame, avec respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LEIBNIZ.

LX

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Revu d'après l'original autographe.

De Hanovre, le 17 décembre 1691.

Madame,

Voici enfin une partie de l'escrit de M. l'abbé Molanus; le reste suivra bientôt (1). J'avoue de l'avoir promis il y a longtemps, et d'y avoir manqué plusieurs

mention : *Scriptum* II. (Hanoveræ), *Mense novembri et decembri anni* 1691. Dans la traduction française faite par Bossuet et imprimée dans ses œuvres, on a substitué à ces mots « par l'abbé N. », le nom de Molanus. Cet ouvrage documentaire est le premier depuis *Regulæ circa Christianorum omnium unionem*, qui n'est pas de Molanus, comme l'a cru Schlegel dans son *Histoire de l'Église*, mais de Spinola, évêque de Neustadt, et qui se trouve à Hanovre parmi les pièces réunies par Leibniz, *cum censura theologorum Hanoveranorum*, Molani, etc. Voir la *Narration*, ou *Sommaire historique*.

N. E.

(1) Voir la note de la page 212.

N. E.

semaines de suite; mais ce n'étoit pas ma faute, ni celle de M. Molanus non plus. Je puis bien lui rendre tesmoignage qu'il y a travaillé à diverses reprises; mais qu'il a été interrompu par des occupations indispensables.

Je vous supplie, Madame, de faire tenir ma lettre à M. de Meaux, avec l'eserit latin ei-joint. Je vous envoie en mesme temps mes réflexions, que j'avois faites il y a plusieurs semaines. C'est pour vous donner des preuves du zèle avec lequel je suis toujours, Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
LEIBNIZ.

P. S. Je ne sais si je dois oser vous supplier de faire rendre la ci-jointe à M. de la Roque, qui est connu de M. de Meaux et de M. Pellisson.

LXI

LEIBNIZ A BOSSUET.

Revu d'après l'original autographe.

De Hanovre, ce 28 décembre 1691.

Monseigneur,

Je ne doute point que vous n'avez reçu la première partie de l'éclaircissement que vous aviez demandé, touchant un projet de réunion qui avoit été négocié ici avec M. l'évêque de Neustadt (1); car je l'avois adressé à madame de Brinon, avec une lettre que

(1) On envoya les *Cogitations privatae* en deux fois.

j'avois pris la liberté de vous écrire, pour me conserver l'honneur de vos bonnes grâces, et pour vous témoigner le zèle avec lequel je souhaite d'exécuter vos ordres.

Je vous envoie maintenant le reste de cet éclaircissement fait par le même théologien, qui vous honore infiniment, mais qui désire avec raison, comme j'ai déjà marqué, que ceci ne se publie point, d'autant qu'on en est convenu ainsi avec M. de Neustadt. Nous attendrons votre jugement, qui donnera un grand jour à cette matière importante. Au reste, je me rapporte à ma précédente, et je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble, etc.

Geoffroi-Guillaume LEIBNIZ.

P. S. — Je prie Dieu que l'année où nous allons entrer vous soit heureuse, et accompagnée de toutes sortes de prospérités, avec la continuation *ad multos annos*.

LXII

PELLISSON A LEIBNIZ.

Manuscrit inédit de Hanovre.

Versailles, ce 30 décembre 1691.

Je dois réponse, Monsieur, à deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du 19 (1),

(1) Voir pour la lettre du 19 novembre le n° LXIX, celle du 30 n'étant qu'un simple billet dont Leibniz n'a pas gardé copie. Celle à l'abbé Pirot, dont il est fait mention, répond à une lettre de l'abbé Pirot du 24 août, dont un extrait a été imprimé dans le petit écrit de la *Tolérance des religions*. N. E.

l'autre du 30 novembre. Je commenceray par la dernière parce qu'elle est beaucoup plus courte et me doit moins arrester. J'ay envoyé à M. l'abbé Pirot celle que vous luy avez eserite avec l'extrait de vos contestations contre le P. Malebranche et l'abbé Catelan, mais ce n'a pas esté sans lire l'un et l'autre et sans y prendre beaucoup de plaisir. Je ne doute pas que M. l'abbé Pirot ne soit de même goust que moy, et par avance je voy dans un billet qu'il m'a escrit combien il se sent obligé du commerce où vous voulez entrer avec luy; il prépare sans doute sa réponse, qui passera par mes mains et vous sera adressée par la voye de Maubuisson.

Il ne faut pas vous étonner, Monsieur, si vous n'avez point eu de réplique de M. l'abbé Catelan; peu de gens ont la force et le courage de dire je m'estois trompé, et cependant il n'y a rien qui soit plus naturel à l'homme que de se tromper, ni de plus facile que de l'avouer pour se tirer d'affaires.

Je ne me suis pas trouvé capable de suivre jusqu'au bout tout ce qu'il y a de géométrie dans votre Extrait jusqu'à une discussion entière et parfaite qui, outre la capacité, demanderoit plus de temps que je n'en ay. Mais en général j'approuve fort la suite de votre raisonnement et votre principe de la sagesse divine qu'il faut supposer, sans quoy nous n'avons rien de certain, comme je pense l'avoir aussi touché, quoyque brièvement, en quelque endroit de mes réflexions au premier volume.

M. l'abbé Pirot est éclairé en toutes choses; mais il l'est bien plus dans l'étude de la théologie et de l'antiquité ecclésiastique que dans celle de la philo-

sophie et de la géométrie. Cependant, comme il est continuellement avec des sçavans de toutes les sortes, il pourra plus facilement que moy leur communiquer vos pensées et vous en rendre compte.

Je n'ai pas laissé d'en parler à ceux qui me sont tombés en mains, particulièrement à M. Dodart de l'Académie royale des sciences, médecin de madame la princesse de Conty, et qui en cette qualité fait un voyage à Versailles de deux ou trois jours chaque semaine. Il désire fort de voir vostre extrait quand M. Pirot n'en aura plus besoin, et il ne doute point que l'Académie elle-même ne soit fort aise de le voir et d'en dire son sentiment : à quoy il m'a promis de s'employer. Il est chargé de beaucoup de travaux par cette compagnie et il a beaucoup de sçavoir en beaucoup de sortes de choses.

Quant à ce que vous demandez à M. l'abbé Pirot touchant le testament politique de M. le cardinal de Richelieu et les lettres du cardinal Mazarin publiées en Hollande depuis peu, je puis vous assurer qu'il n'y a aucune supposition ni en l'une ni en l'autre de ces pièces dont on a les originaux.

Je viens, Monsieur, à vostre lettre du 19 novembre. Je trouve toujours qu'en celles qui viennent de vous les plus longues sont les meilleures.

La seconde édition des imprimez est fort avancée ; sur l'extrait de vostre lettre j'ay mis en titre : *Il parle des moyens qu'on pourroit prendre pour réunir une bonne partie des protestans*. Cela m'a semblé plus clair et plus selon vostre pensée que toute autre chose. Le mot d'*acheminement*, quoyque bon et françois, ne m'a pas semblé assez particularisé, outre

qu'il a son rapport au projet général de réunir tous les Chrétiens dont vous ne voulez pas être soupçonné et que vous croyez impossible, en quoy je suis tout à fait de vostre sentiment.

Quant aux répliques que vous aviez faites et qu'on a obmises touchant le concile de Trente et si l'on levoit le prendre pour œcuménique, puisqu'il n'estoit pas reconnu en France ni en plusieurs autres endroits, je vous feray souvenir, Monsieur, que cela estoit engagé dans une de vos lettres à madame de Brinon, qui est celle-là même d'où j'ay tiré l'éloge du roy. Mais il y avoit quantité d'autres choses que mille petites circonstances de nostre cour ne permettoient pas de publier, et particulièrement ce que vous disiez d'une dame de grande élévation, car cet endroit ayant esté veu, on se seroit peut-estre déterminé avec peine à l'imprimer ou à le retrancher en imprimant tout le reste. Je vous en dis assez pour vous en faire entendre d'avantage.

D'ailleurs, en mettant vos répliques sur le concile de Trente, il eût fallu mettre encore ce qu'on vous avoit répondu en d'autres lettres écrites à madame de Brinon, et qui vous ont esté envoyées, allant en un mot à vous dire que le concile de Trente estoit universellement receu pour la doctrine de la foy tant en France que partout ailleurs où il y a des catholiques, et que, même pour ce qui regarde les choses civiles, nous le suivons en France, non pas par l'autorité du concile, mais par celle de nos ordonnances royales dans lesquelles on a coppié mot à mot ses dispositions, comme sur l'article des mariages et des formalités qu'on y doit apporter.

Cependant, Monsieur, afin que cette obmission soit réparée et que vous puissiez connoître combien on est éloigné d'en vouloir tirer aucun avantage, je croy que je prendray l'expédient de publier ce que vous en dites dans vostre lettre du 19 novembre où tout cela mesme est récapitulé. J'en ay encore d'autres raisons, qui sont que cette même lettre et deux autres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire touchant l'opinion de Descartes sur la quantité toujours égale du mouvement, ayant esté trouvées fort bonnes par plusieurs de nos amys qui les ont veues, il ne sera point hors de propos de donner quelque avant goust au public de vos nouvelles découvertes sur cette matière. Cela m'obligera aussi à adjouster une ou deux de mes lettres qui vous ont fait entrer dans ces questions, et sont comme une suite de nos escrits imprimés. Je prendray la liberté de repasser sur le tout pour oster certains endroits dont le public ne doit pas avoir connoissance, comme sont le pouvoir donné à M. de Neustadt, les négociations qui ont suivy, ce qui s'est passé sur l'éloge du roy que je luy ay monstré, et autres choses semblables sur lesquelles les mal intentionnés ne manqueroient pas de gloser. Mais soyez persuadé, s'il vous plaît, Monsieur, que j'en useray pour vous avec plus de précaution que je ne feray pour moy-mesme.

Il y a dans vostre lettre du 19 novembre beaucoup de choses qui sont dignes de la connoissance du public et qui le prépareront, comme j'ay dit, à celles que vous devez luy donner sur vostre nouvelle science de la Dynamique. Il se pourra faire mesme que ces morceaux estant mis au jour exciteront les sça-

vans à entrer en commerce avec vous sur ces matières.

Je crains un peu que la manière dont vous expliquez en dernier lieu la substance pour une espèce de force qui se peut appliquer en divers lieux, ne donne sujet à quelqu'un de dire que vous n'estes pas véritablement de la confession d'Augsbourg sur l'Eucharistie, parce que vous ne croyez pas une véritable présence réelle, mais une présence de force et de vertu que la plupart des sacramentaires reçoivent, et Calvin beaucoup plus que les autres. On dira donc peut-estre que, pour éluder ce dogme si difficile à croire, vous avez changé la substance en force au lieu de regarder la force comme une suite et un accident de la substance. Je croy cependant, Monsieur, qu'en attendant que vous vous soyez expliqué vous-mesme d'avantage, on pourra fermer la porte à toutes ces argumentations en ostant une ligne ou deux de vostre lettre qui pourroient donner ces idées, si l'on ne pénétrait pas plus avant. En mon particulier, je conçois bien la force comme une suite ordinaire et presque nécessaire de la substance, mais non pas comme estant la substance mesme, et c'est sur quoy vous m'obligerez de me donner toute instruction que vous pourrez.

Je n'ay point trouvé le livre de *Jure suprematus*, encore que je l'ay fait demander. M. le comte de Breecy, cy-devant envoyé du Roy en Allemagne, m'a offert de me le prester. Je ne l'ay pas encore accepté; car je suis bien aise d'avoir en propre ce que je veux lire avec application et de le pouvoir marquer de crayon rouge pour le retrouver quand il me plaît,

comme je fais sur la plupart de mes livres sans me mettre en peyne si cela les gaste à l'égard d'autrui. Je pourray faire venir vostre ouvrage de Hollande, où on le trouvera, si je ne me trompe, sans que vous vous donniez la peyne de me l'envoyer. Mais la guerre nous fait encore ce mal de rendre le commerce des livres mesmes plus long et plus difficile. Mandez-moy par quelle voye je pourrois vous envoyer quelques exemplaires de la seconde édition quand elle sera achevée. Je trouveray bien moyen de les faire passer jusques en Hollande par Liège, mais il faudroit me marquer quelqu'un à Amsterdam ou à Rotterdam, qui pust vous les faire tenir, cela ne pouvant aller à mon avis dans les pacquets de Maubuisson. Je vous prie de faire toujours un peu ma cour à vostre grande princesse, Je suis autant que personne du monde,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PELLISSON.

Je n'ay pas encor veu, Monsieur, ce que vous avez envoyé de Monsieur l'abbé Molanus; il me doit estre communiqué au premier jour par M. l'évesque de Meaux, et alors je pourray vous en dire mon sentiment.

LXIII

LEIBNIZ A BOSSUET.

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Sans date.

Monseigneur, vos lettres, dont madame de Brinon nous a fait part, marquent tant de bonté pour moy

que je souhaittay d'abord l'occasion de vous en témoigner ma reconnoissance. Car de vous importuner par des lettres de rien cela me paroissoit contraire au respect qu'on vous doit, et il me sembloit fort inutile de ne vous parler que de la vénération (1) qui se suppose partout où l'on est raisonnable. J'ay donc attendu que M. l'abbé Molanus m'eût fourni de quoy vous entretenir, et je vous envoie maintenant une partie de son écrit où il comprend et éclaireit ce qui a esté traité autres fois avec M. l'évêque de Neustat, avec lequel on est convenu que de tels projets ne doivent estre publiés que de concert, c'est pourquoy vous aurez la bonté de le faire ménager ; quant à moy, je ne désespère pas qu'une partie des difficultés qui semblent rester ne s'évanouisse après vos éclaircissemens.

La modération de M. l'abbé et l'érudition très-grande qu'il possède luy font estimer infiniment tout ce qui vient de vostre part. Et vous sçavés, Monseigneur, qu'on peut honorer encor ceux qui ne sont pas en tout de nostre avis. Je finis par le principal : c'est que madame la Duchesse m'a donné ordre de vous marquer de sa part qu'elle se tient honorée des sentimens favorables que vous avés pour elle. Aussi vostre mérite est si relevé que vostre jugement ne sçauroit estre indifférent à qui que ce soit. Ce n'est pas qu'elle reconnoisse les éloges, et tout ce dont elle se sçait le plus de gré est cette modération d'esprit qui luy fait tousjours donner place à la raison. Mais, à mon avis, vous luy rendez plus de justice qu'elle ne

(1) A la marge : *que j'ai pour vous*, effacé.

se rend elle-même. Et cette grande princesse n'est pas seulement capable de recevoir aisément des lumières qui luy viennent du dehors, il luy en naist assez de son propre fonds et elle en peut répandre sur ceux qui ont l'honneur de l'approcher; c'est ce que j'éprouve tous les jours, et bien d'autres avec moy. Les vostres sont d'une nature à s'étendre par toute la terre par les excellens ouvrages que vous donnés au public. Il eust esté à souhaitter que l'histoire de la réformation d'Allemagne que M. de Seckendorf vient de publier eust paru plus tost. Quelque habile que soit M. Burnet, je trouve que les protestans d'Allemagne n'ont plus sujet de porter envie aux Anglois. L'auteur qui a esté autres fois premier ministre d'un duc de Saxe, nous donne là dedans la connoissance d'une infinité de faits importants qu'il a tirés des archives. Il m'écrit luy-même d'y avoir employé plus de quatre cents volumes manuscrits. Il est difficile de dire s'il y a plus d'érudition ou plus de jugement. Ce n'est pas qu'il n'y ait rien où l'on puisse trouver à redire dans un si grand ouvrage, ny que l'auteur soit sans aucune prévention. Mais du moins je croy qu'il est difficile qu'un auteur qui prend party hautement puisse écrire avec plus de modération.

Je parle de cet ouvrage parce qu'il se peut que vous ne l'ayez pas encor vu.

Je suis avec respect, Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

LXIV

BOSSUET A LEIBNIZ.

Revu d'après l'original autographe.

A Versailles, ce 10 janvier 1692.

Monsieur,

J'ai reçu, par l'entremise de madame de Brinon, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui est si honnête et si obligeante que je ne puis assez vous en remercier, ni assez vous témoigner l'estime que je fais de tant de politesse et d'honnêteté, jointes à un si grand savoir et à de si bonnes intentions pour la paix du christianisme. Les articles de M. l'abbé Molanus seront, s'il plaît à Dieu, un grand acheminement à un si bel ouvrage. J'ai lu ce que vous m'en avez envoyé avec beaucoup d'attention et de plaisir, et j'en attends la suite, que vous me faites espérer, avec une extrême impatience. Ce sera quand j'aurai tout vu, que je pourrai vous en dire mon sentiment; et je croirois mon jugement trop précipité, si j'entreprendois de le porter sur la partie avant que d'avoir vu et compris le tout. Pour la même raison, Monsieur, il est assez difficile de répondre précisément à ce que vous dites à madame de Brinon, dans la lettre qu'elle m'a communiquée; puisque, tout dépendant de ce projet, il faut l'avoir vu tout entier avant que de s'expliquer sur cette matière.

Tout ce que je puis dire en attendant, c'est, Monsieur, que si vous êtes véritablement d'accord des

cinq propositions mentionnées dans votre lettre (1), vous ne pouvez pas demeurer longtemps dans l'état où vous êtes sur la religion; et je voudrois bien seulement vous supplier de me dire, premièrement, si vous croyez que l'infailibilité soit tellement dans le concile œcuménique, qu'elle ne soit pas encore d'avantage, s'il se peut, dans tout le corps de l'Église, sans qu'elle soit assemblée; secondement, si vous croyez qu'on fût en sûreté de conscience après le concile de Nicée et de Chalcédoine, par exemple, en demeurant d'accord que le concile œcuménique est infailible, et mettant toute la dispute à sçavoir si ces conciles méritoient le titre d'œcuméniques; troisièmement, s'il ne vous paroît pas que réduire la dispute à cette question, et se croire par ce moyen en sûreté de conscience, c'est ouvrir manifestement la porte à ceux qui ne voudront pas croire aux conciles, et leur donner une ouverture à en éluder l'autorité; quatrièmement, si vous pouvez douter que les décrets du concile de Trente soient autant reçus en France et en Allemagne parmi les catholiques, qu'en Espagne et en Italie, en ce qui regarde la foi, et si vous avez jamais ouï un seul catholique qui se crût libre à recevoir ou à ne recevoir pas la foi de ce concile; cinquièmement, si vous croyez que dans les points que ce concile a déterminés contre Luther, Zuingle et Calvin, et contre les confessions d'Augsbourg, de Strasbourg et de Genève, il ait fait autre chose que de proposer à croire à tous les fidèles ce qui étoit déjà cru et reçu, quand Luther a commencé à se sé-

(1) Lettre 3^e à Madame de Brinon.

parer : par exemple, s'il n'est pas certain qu'au temps de cette séparation, on croyoit déjà la transsubstantiation, le sacrifice de la messe, la nécessité du libre arbitre, l'honneur des saints, des reliques, des images, la prière et le sacrifice pour les morts ; et, en un mot, tous les points pour lesquels Luther et Calvin se sont séparés. Si vous voulez, Monsieur, prendre la peine de répondre à ces cinq questions avec votre brièveté, votre netteté et votre candeur ordinaires, j'espère que vous reconnoîtrez facilement que, quelque disposition qu'on ait pour la paix, on n'est jamais vraiment pacifique et en état de salut, jusqu'à ce qu'on soit actuellement réuni de communion avec nous.

Je verrois au reste avec plaisir l'*Histoire de la réformation d'Allemagne* de M. de Seckendorf (1), si elle pouvoit venir jusqu'en ce pays, supposé qu'elle fût écrite en une langue que j'entendisse ; et je puis vous assurer par avance que, si cette histoire est véritable, il faudra nécessairement qu'elle se trouve conforme à celle des *Variations* que j'ai pris la liberté de vous envoyer ; puisque je n'y donne rien pour certain que ce qui est avoué par les adversaires. C'est, Monsieur, à mon avis, la seule méthode sûre d'écrire de telles histoires, où la chaleur des partis feroit trouver sans cela d'inévitables écueils.

Excusez, Monsieur, si je vous entretiens si longtemps : ce n'est pas absolument par le plaisir de converser avec un homme comme vous ; mais c'est que j'espère que nos entretiens pourront avoir des suites

(1) L'édition de Paris signale ici une lacune que nous avons comblée en retrouvant la lettre de Leibniz, n° LXIII.

heureuses pour l'ouvrage que vous et M. l'abbé Molanus avez tant à cœur. Il ne me reste qu'à vous témoigner la joie que je ressens des choses obligeantes que madame la duchesse de Hanovre daigne me dire par votre entremise, et de vous supplier de l'assurer de mes très humbles respects, en l'encourageant toujours à ne se rebuter jamais des difficultés qu'elle trouvera dans l'accomplissement du grand ouvrage dont Dieu lui a inspiré le dessein. Je connois, il y a longtemps, la capacité et les saintes intentions de M. l'évêque de Neustadt. Je suis, avec toute l'estime possible, Monsieur, votre très-humble serviteur,

J. BÉNIGNE,
Évêque de Meaux.

LXV

LEIBNIZ A BOSSUET.

Revu d'après l'original autographe.

A Hanovre, 8/18 janvier 1692 (1).

Monseigneur,

Je vous dois de grands remerciemens de votre présent, qui ne m'a été rendu que depuis quelques jours (2). Tout ce qui vient de votre part est précieux, tant en soi qu'à cause de son auteur; mais le prix d'un présent est encore rehaussé par la disproportion de celui qui le reçoit; et une faveur dont le plus grand prince se tiendroit honoré, est une grâce infi-

(1) Il y a à la même date un autre projet : « J'ai bien du regret, M... » N. E.

(2) *L'Histoire des variations*. Voir page 226.

N. E.

niment relevée à l'égard d'un particulier aussi peu distingué que moi.

Je ne doute point que vous n'ayez fait l'effort, dans l'*Histoire des Variations*, de rapporter exactement les faits. Cependant, comme votre ouvrage ne fait voir que quelques imperfections qu'on a remarquées dans ceux qui se sont mêlés de la réforme, il semble que celui de M. de Seekendorf étoit nécessaire pour les montrer aussi de leur bon côté. Il est vrai qu'il ne dissimule pas des choses que vous reprenez, et il me paroît sincère et modéré pour l'ordinaire. Peut-être qu'il y a quelques endroits un peu durs qui lui sont échappés ; mais il est difficile d'être toujours réservé, quand on a devant ses yeux tant de passages des adversaires infiniment plus choquans. Et qui est-ce qui peut être toujours sur ses gardes dans un si grand ouvrage ? car ce sont deux volumes *in-folio* ; et le livre s'est grossi par l'insertion des extraits d'une infinité de pièces, dont une bonne partie n'étoit pas imprimée. Tout l'ouvrage est écrit en latin : s'il y avoit occasion de l'envoyer en France, je n'y manquerois pas. Cependant je m'imagine qu'on l'y recevra bientôt de Hollande.

Vous avez reçu cependant la suite du discours de M. l'abbé Molanus. Mais les questions que vous me proposez, Monseigneur, à l'occasion de cela, me paroissent un peu difficiles à résoudre ; et je souhaiterois plutôt votre instruction là dessus. La première de ces questions traite du sujet de l'infailibilité, si elle réside proprement et uniquement dans le concile œcuménique, ou si elle appartient encore au corps de l'Église, c'est-à-dire, comme je l'entends, aux opi-

nions qui y sont recues le plus généralement. Mais, puisque dans l'Église romaine on n'est pas encore convenu du vrai sujet ou siège radical de l'infaillibilité, les uns le faisant consister dans le pape, les autres dans le concile, quoique sans le pape, et que les auteurs qui ont écrit de l'analyse de la foi sont infiniment différents les uns des autres; je serois bien empêché de dire comment on doit étendre cette infaillibilité encore au delà, sçavoir, à un certain sujet vague, qu'on appelle le corps de l'Église, hors de l'assemblée actuelle; et il me semble que la même difficulté se rencontreroit dans un État populaire, prenant le peuple hors de l'assemblée des états. Il y entre encore cette question difficile : s'il est dans le pouvoir de l'Église moderne ou d'un concile, et comment, de définir comme de foi ce qui autrefois ne passoit pas encore dans l'opinion générale pour un point de foi; et je vous supplie de m'instruire là dessus. On pourroit dire aussi que Dieu a attaché une grâce ou promesse particulière aux assemblées de l'Église; et, comme on distingue entre le pape qui parle à l'ordinaire, et entre le pape qui prononce *ex cathedrâ*, quelques-uns pourroient aussi considérer les conciles comme la voix de l'Église *ex cathedrâ*.

Quant à la seconde question : si un homme qui, après le concile de Nicée ou de Chalcedoine, auroit voulu mettre en doute l'autorité œcuménique de ces conciles, eût été en sureté de conscience, on pourroit répondre plusieurs choses; mais je vous représenterai seulement ceci. pour recevoir là-dessus des lumières de votre part. Premièrement, il semble qu'il soit difficile de douter de l'autorité œcuménique de

tels conciles, et je ne vois pas ce que l'on pourroit dire à l'encontre de raisonnable, ni comment on trouvera des conciles œcuméniques, si ceux-ci ne le sont pas. Secondement, posons le cas qu'un homme de bonne foi y trouve de grandes apparences à l'encontre; la question sera, si les choses définies par ces conciles étoient déjà auparavant nécessaires au salut ou non. Si elles l'étoient, il faut dire que les apparences contraires à la forme légitime du concile ne sauveront pas cet homme; mais si les points définis n'étoient pas nécessaires avant la définition, je dirois que la conscience de cet homme est en sûreté.

A la troisième question : si une telle excuse n'ouvre point la porte à ceux qui voudront ruiner l'autorité des conciles; j'oserois répondre que non, et je dirai que ce seroit un scandale plutôt pris que donné. Il s'agit de la mineure, ou du fait particulier d'un certain concile; savoir s'il a toutes les conditions requises à un concile œcuménique, sans que la majeure de l'autorité des conciles en reçoive de la difficulté. Cela fait seulement voir que les choses humaines ne sont jamais sans quelque inconvénient, et que les meilleurs réglemens ne sauroient exclure tous les abus *in fraudem legis*. On ne sauroit rejeter en général l'exception du juge incompetent ou suspect, bien que les chicaneurs en abusent. Rien n'est sujet à de plus grands abus que la torture ou la question des criminels; cependant on auroit bien de la peine à s'en passer entièrement. Un homme peut s'inscrire en faux contre une écriture qui ressemble à la sienne, et demander la comparaison des écritures. Cela donne moyen de chicaner contre le droit le plus

liquide ; mais on ne sauroit pourtant retrancher ce remède en général. J'avoue qu'il est dangereux de fournir des prétextes pour douter des conciles ; mais il n'est pas moins dangereux d'autoriser des conciles douteux, et d'établir par là un moyen d'opprimer la vérité.

Quant à la quatrième question : si je doute que les décrets du concile de Trente soient aussi bien reçus en France et en Allemagne, qu'en Italie ou en Espagne ; je pourrois me rapporter au sentiment de quelques docteurs espagnols ou italiens, qui reprochent aux François de s'éloigner en certains points de la doctrine de ce concile, par exemple, à l'égard de ce qui est essentiel à la validité du mariage : ce qui n'est pas seulement de discipline, mais encore de doctrine ; puisqu'il s'agit de l'essence d'un sacrement. Mais, sans m'arrêter à cela, je répondrai, comme j'ai déjà fait : quand toute la doctrine du concile de Trente seroit reçue en France, qu'il ne s'en suit point qu'on l'ait reçue comme venue du concile œcuménique de Trente, puisqu'on a si souvent mis en doute cette qualité de ce concile.

La cinquième question est d'une plus grande discussion ; savoir, si tout ce qui a été défini à Trente passoit déjà généralement pour catholique et de foi avant cela, lorsque Luther commença d'enseigner sa doctrine. Je crois qu'on trouvera quantité de passages de bons auteurs qui ont écrit avant le concile de Trente, et qui ont révoqué en doute des choses définies dans ce concile. Les livres des protestans en sont pleins ; et il est très sûr que, depuis, on n'a plus osé parler si librement. C'est pourquoi les livres ap-

pelés *Indices expurgatori* ont trouvé tant de choses à retrancher dans les auteurs antérieurs. Je crois qu'un passage d'un habile homme, comme Érasme, mérite autant de réflexion que quantité d'écrivains du bas ordre, qui ne font que se copier les uns les autres. Mais quand on accorderoit que toutes ces décisions passoient déjà pour véritables, selon la plus commune opinion, il ne s'en suit point qu'elles passeroient toujours pour être de foi; et il semble que les anathèmes du concile de Trente ont bien changé l'état des choses. Enfin, quand ces décisions auroient déjà été enseignées comme de foi, par la plupart des docteurs, on retomberoit dans la première question, pour sçavoir si ces sortes d'opinions communes sont infailibles, et peuvent passer pour la voix de l'Église.

En écrivant ceci, je reçois l'avis que vous me donnez, Monseigneur, d'avoir reçu le reste de l'écrit de M. l'abbé Molanus (1). Nous attendrons la grâce, que vous nous faites espérer, de voir votre jugement là dessus. Je ne doute point qu'il ne soit aussi équitable que solide. On a fait ici de très grands pas pour satisfaire à ce qu'on a jugé dû à la charité et à l'amour de la paix. On s'est approché des bords de la rivière de Bidassoa, pour passer un jour dans l'île de la Conférence. On a quitté exprès toutes ces manières qui sentent la dispute, et tous ces airs de supériorité, que chacun a coutume de donner à son parti; *et quidquid ab utraque parte dici potest, etsi ab utraque parte vere dici non possit*; cette fierté choquante,

(1) Voir ce billet sous le n° LXVI.

ces expressions de l'assurance où chacun est en effet, mais dont il est inutile et même déplaisant de faire parade auprès de ceux qui n'en ont pas moins de leur part. Ces façons servent à attirer de l'applaudissement des lecteurs entêtés ; et ce sont ces façons qui gâtent ordinairement les colloques, où la vanité de plaire aux auditeurs, et de paroître vainqueur, l'emporte sur l'amour de la paix : mais rien n'est plus éloigné du véritable but d'une conférence pacifique. Il faut qu'il y ait de la différence entre des avocats qui plaident, et entre des entremetteurs qui négocient. Les uns demeurent dans un éloignement affecté et dans des réserves artificieuses ; et les autres font connoître, par toutes leurs démarches, que leur intention est sincère et portée à faciliter la paix. Comme vous avez fait louer votre modération, Monseigneur, en traitant les controverses publiquement, que ne doit-on pas attendre de votre candeur, quand il s'agit de répondre à celle des personnes qui marquent tant de bonnes intentions ? Aussi peut-on dire que le blâme de la continuation du schisme doit tomber sur ceux qui ne font pas tout ce qu'ils peuvent pour le lever, surtout dans les occasions qui les doivent inviter, et qu'à peine un siècle a coutume d'offrir. Quand il n'y auroit que la grandeur et les lumières infiniment relevées de votre monarque, si capable de faire réussir ce qu'il approuve, jointes aux dispositions d'un pape, qui semble avoir la pureté du zèle d'Innocent XI, sans en avoir l'austérité, vous jugeriez bien qu'il seroit inexcusable de n'en point profiter.

Mais vous voyez qu'il y a encore d'autres raisons

qui donnent de l'espérance. Un empereur (1) des plus éclairés dans les affaires, qui aient jamais été, et des plus zélés pour la foi, y contribue; un prince protestant des plus propres, par son mérite personnel et par son autorité, à faire réussir une grande affaire, y prend quelque part; des théologiens séculiers et réguliers, célèbres de part et d'autre, travaillent à aplanir le chemin, et commencent d'entrer en matière par l'unique ouverture que la nature des choses y semble avoir laissée, pour se rapprocher sans que chacun s'éloigne de ses principes. Votre réputation y peut donner le plus grand poids du monde; et vous vous direz assez à vous-même, sans moi, que plus on est capable de faire du bien, et que ce bien est grand, plus on est responsable des omissions.

Toute la question se réduit à ce point essentiel de votre côté : s'il seroit permis en conscience aux Églises unies avec Rome, d'entrer en union ecclésiastique avec des Églises soumises aux sentimens de l'Église catholique, et prêtes à être même dans la liaison de la hiérarchie romaine, mais qui ne demeurent pas d'accord de quelques décisions; parce qu'elles sont portées, par des apparences très grandes et presque insurmontables à leur égard, à ne point croire que l'Église catholique les ait autorisées; et qui d'ailleurs demandent une réformation effective des abus que Rome même ne peut approuver. Je ne vois pas quel crime votre parti commettrait par cette condescendance. Il est sûr qu'on peut entretenir l'union avec de telles gens, qui se trompent sans ma-

(1) L'Empereur d'Autriche, Léopold, et le duc Ernest Auguste, électeur de Hanovre.

lice. Les points spéculatifs, qui resteroient en contestation, ne paroissent pas des plus importants; puisque plusieurs siècles se sont passés, sans que les fidèles en aient eu une connoissance fort distincte. Il me semble qu'il y a des contestations tolérées dans la communion romaine, qui sont autant, ou peut-être plus importantes que celles-là : et j'oserois croire que si l'on feignoit que les Églises septentrionales fussent unies effectivement avec les vôtres, à ces opinions près, vous seriez fâché de voir rompre cette union, et que vous dissuaderiez la rupture de tout votre pouvoir, à ceux qui la voudroient entreprendre.

Voilà sur quoi tout roule à présent : car de parler de rétractations, cela n'est pas de saison. Il faut supposer que de l'un et de l'autre côté on parle sincèrement; et puisqu'on s'est épuisé en disputes, il est bon de voir une fois ce qu'il est possible de faire sans y entrer; sauf à les diminuer par des éclaircissemens, par des réformations effectives des abus reconnus, et par toutes les démarches qu'on peut faire en conscience et par conséquent qu'on doit faire s'il est possible, pour faciliter un si grand bien, en attendant que l'Église, par cela même, soit mise en état de venir à une assemblée par laquelle Dieu mette fin au reste du mal. Mais je m'aperçois de la faute que je fais de m'étendre sur des choses que vous voyez d'un clin-d'œil, et mieux que moi. Je prie Dieu de vous conserver longtemps, pour contribuer au bien des âmes, tant par vos ouvrages que par l'estime que le plus grand; ou, pour parler avec M. Pellisson, le plus roi entre les rois a conçue de votre

mérite. Je ne scaurois mieux marquer, que par un tel souhait, le zèle avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

G. G. LEIBNIZ.

P. S. Il est peut-être inutile que je dise que ce qu'on vous envoie, Monseigneur, peut encore être communiqué à M. Pellisson, dont on se promet le même ménagement.

LXVI

BOSSUET A LEIBNIZ.

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre (1).

A Versailles, 17 janvier 1692.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre lettre du 28 décembre la seconde partie du projet de réunion, et je vous en donne en même temps avis. Vous aurez veu, par ma précédente, la réception de la première partie. Le premier loisir que j'auray sera employé à vous dire mon sentiment avec une entière ingénuité. Vous me ferez, Monsieur, beaucoup de plaisir d'asseurer M. l'abbé Molanus de l'estime que j'ay pour luy et de ma parfaite reconnoissance pour les bontés dont il m'honore. Nous luy garderons fidèlement tout le secret qu'il nous demande et nous nous estimons très-honorer de ce qu'il veut bien nous le confier. Pour moy, je puis vous dire avec combien de cordialité et d'estime je suis, Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

BÉNIGNE,
Évêque de Meaux.

(1) Au dos : A M. M. Leibniz. La signature est précédée d'une petite croix. N. E.

P. S. Puisse cette année vous estre heureuse et à tous ceux qui cherchent sérieusement l'union des chrétiens !

LXVII

LEIBNIZ A PELLISSON.

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Hanover, 8/18 janvier 1692.

Monsieur,

Je vois par la lettre que j'ay eu l'honneur de recevoir de vostre part, que vous avés daigné de lire avec attention le papier qui contenoit une controverse que j'avois eue à l'égard de mes pensées dynamiques. Et je vous en ay d'autant plus d'obligation, que vous avez tant d'autres affaires sur les bras et que la matière est épineuse. Aussi, ne vous avois-je pas envoyé ce papier pour estre lu icy même à M. l'abbé Pirot, mais pour estre communiqué à des personnes qui s'exercent en ces matières. Ces sortes de méditations ne sont pas du goust public, et des personnes occupées aiment mieux de lire ce qui entre dans le raisonnement ordinaire, ou ce qui est de la belle littérature ; en un mot, tout ce qui satisfait sans fatiguer. Mais, puisque vous avez bien voulu prendre cette peine, j'en reconnois vostre bonté pour moy, et puisque vous avez trouvé du plaisir en lisant, comme je vois par vostre lettre, je suis confirmé dans l'opinion que j'avois que rien ne vous arreste lorsque vous le voulez éprouver, et qu'il vous seroit aussi aisé de rapporter au roy un procès sur les secrets de la na-

ture et de l'art, que de luy parler d'une matière d'Etat ou de gouvernement. Mais, comme vostre temps est précieux, je ne vous enverray des choses semblables qu'en vous suppliant de passer par dessus *fugiente oculo*, afin que je ne sois pas importun à vostre égard, ny coupable à l'égard de ceux qui ont besoin de vostre temps. Cependant, puisque vous avés dessein, Monsieur, de faire en sorte que la matière soit approfondie et que le public même en puisse juger, j'ay cru qu'il seroit à propos de mettre mes pensées sur ce sujet en meilleur ordre, c'est ce que j'ay voulu faire dans l'essay cy joint de dynamique(1), où j'ay pris la chose d'un peu plus haut que je n'avois fait dans les papiers qui avoient servi à la contestation. Je l'ay fait d'autant plus volontiers que j'ay pu mieux connoistre par la contestation mesme les préjugés capables d'abuser. Il entrera bien d'autres choses dans ma dynamique, tant pour expliquer le tout à priori, que pour en monstrier l'usage et l'application à la solution des cas particuliers, mais je n'en ay pris que ce qui me paroist plus aisé et convenable au dessein d'expliquer le principe général de la conservation de la force absolue. Je voudrois que cet essay pust estre examiné par le R. P. de Malebranche luy-même. Car peut-estre y donneroit-il les mains, d'autant qu'il a donné déjà en cette matière des marques d'ingénuité, ou bien il donneroit des exceptions sur lesquelles le procès pourroit estre mieux instruit. Après cela, on en laisseroit juger des personnes habiles et peut estre même quelques-uns

(1) Voir pour cet essai l'appendice à la fin du volume.

de l'Académie royale des sciences. Cette célèbre compagnie est bien changée depuis que je suis sorti de France. Plusieurs des membres sont morts, d'autres ont quitté ; ainsi je ne crois d'y connoître que MM. Thévenot, Cassini, M. l'abbé Gallois et M. du Hamel qui en estoit le secrétaire de mon temps, comme M. Gallois l'avoit esté, M. Dodart et M. de la Hire me sont connus de réputation, aussi leur réputation est-elle générale.

Je suis ravi d'apprendre que vous avés déjà remarqué qu'on doit chercher la raison des choses dans la sagesse divine. Le passage du Phédon de Platon m'a fort plu là dessus et j'en ay cité quelque chose ; mais tout le passage mérite d'estre lu ou rapporté, tant il me paroist beau et solide, et il revient parfaitement à nostre temps pour ramener les philosophes trop matériels à quelque chose de supérieur.

L'effect ne s'entend jamais bien que par sa cause. C'est pourquoy on a grand tort de vouloir expliquer les premiers principes de la nature sans y faire entrer *Noû*, la sagesse divine, la considération du meilleur et du plus parfait, les causes finales. Il est vray qu'on peut expliquer les particularités de la nature, sans avoir recours à la cause première et souveraine, par les seules loix de nature ou de mécanique bien établies. Mais on ne scauroit rendre la dernière raison de ces loix que par un recours à la sagesse du législateur. J'ay pourtant trouvé que la considération des fins peut encore servir dans la physique particulière et donne quelquefois un moyen plus aisé de faire des découvertes que la considération des causes efficien-

tes. C'est un paradoxe, mais je l'ay prouvé ailleurs par des exemples.

Je trouve, Monsieur, que vostre remarque sur l'abus qu'on pourroit faire de ce que j'avois dit de la force en luy donnant un mauvais sens, est importante, et je suis bien aise que cela me donne occasion d'éclaircir ce point pour prévenir les chicanes. Le mot de substance se prend de deux façons, pour le sujet même et pour l'essence du sujet : pour le sujet même, lorsqu'on dit que le corps ou le pain est une substance : pour l'essence du sujet, lorsqu'on dit la substance du corps ou la substance du pain. Et alors c'est quelque chose d'abstrait. Lors donc qu'on dit que la force primitive fait la substance des corps, on entend leur nature ou essence. Aussi, Aristote dit que la nature est le principe du mouvement et du repos, et la force primitive n'est autre chose que ce principe dans chaque corps dont naissent toutes ses actions et passions. Je considère la matière comme le premier principe intérieur de la passion et de la résistance, et c'est par là que les corps sont naturellement impénétrables et la forme substantielle n'est autre chose que le premier principe intérieur de l'action, ἐντελέχεια ἢ πρώτη. Aussi suis-je persuadé que, suivant les loix de la nature, le corps fait toujours des efforts pour agir et qu'une matière sans aucune action ou effort est aussi chimérique qu'un lieu sans corps, ce qui n'a pas esté assez connu de nos modernes, qui conçoivent le corps comme purement passif, et souvent sans action et sans effect. Ainsi personne ne se pourra formaliser si l'on prend la substance *in abstracto* pour la force primitive, laquelle aussi

demeure toujours la même dans le même corps et fait naître successivement des forces accidentelles et des actions particulières, lesquelles ne sont toutes qu'une suite de la nature ou de la force primitive et subsistante appliquée à d'autres choses. Et ceux qui demeurent d'accord qu'un même corps peut en même temps estre en plusieurs lieux, sont obligés d'avouer que cela ne se doit ny peut expliquer par l'attribut de l'étendue, ny par celuy de l'impénétrabilité; puisque c'est alors que les loix de l'étendue et de l'impénétrabilité cessent, suivant lesquelles chaque corps occupe lui seul un certain lieu d'une grandeur déterminée : il ne reste donc que d'avoir recours à un principe plus haut de l'action et de la résistance, duquel l'étendue et l'impénétrabilité émanent lorsque Dieu ne l'empêche par un ordre supérieur. C'est donc par l'application à plusieurs lieux de ce principe, qui n'est autre chose que la force primitive dont j'ay parlé ou (pour parler à l'ordinaire) la nature particulière de la chose, qu'on doit expliquer la multiprésence d'un corps. Il est vray cependant que la substance *in concreto* est autre chose que la force, car c'est le sujet pris avec cette force. Ainsi, le sujet même est présent et sa présence est réelle parce qu'elle émane immédiatement de son essence, selon que Dieu en détermine l'application aux lieux. Une présence virtuelle opposée à une présence réelle doit estre sans cette application immédiate de l'essence ou de la forme primitive, et ne se fait que par des actions à distances ou par des opérations médiates, au lieu qu'il n'y a point de distance icy. Ceux qui, suivant Calvin, admettent une distance réelle, ne s'enten-

dent pas eux-mêmes, et la vertu dont ils parlent est, ce me semble, spirituelle, qui ne se rapporte qu'à la foy. Cela n'a rien de commun avec la force dont il s'agit; je diray même que ce n'est pas seulement dans l'Eucharistie, mais partout ailleurs, que les corps ne sont présens que par cette application de la force primitive au lieu; mais, naturellement, ce n'est que suivant une certaine étendue ou grandeur, et figure, et à l'égard d'un certain lieu dont les autres corps sont exclus.

Une des raisons qui me fait employer ce terme de la force pour expliquer la nature, la forme substantielle, l'essence des corps, est qu'il est plus intelligible et donne une idée plus distincte. Je l'ay souvent éprouvé avec des personnes qui me disoient de ne reconnoître dans les corps que la grandeur, la figure et le mouvement; car je leur ay fait remarquer que le mouvement, à la rigueur, n'existe jamais, puisqu'il n'a jamais ses parties ensemble: ainsi, ce qui existe véritablement dans le corps à chaque instant est la cause du mouvement, c'est-à-dire cet estat du corps qui fait qu'il changera de lieu d'une certaine façon, si rien ne l'empêche. Ainsi, nous concevons dans les corps grandeur, figure et force. Hors de cela, j'avoue de n'y rien concevoir et je croy que tout ce qui est dans le corps se doit déduire de ces notions. Et comme nos nouveaux philosophes se plaignent avec quelque raison que l'école les paye de mots peu expliqués, j'ay tâché de remédier à cette plainte en n'employant que ce qu'on conçoit pour justifier tant de grands hommes que plusieurs modernes et surtout des jeunes gens prennent à tâche de mépriser d'autant plus aisément

qu'ils se donnent moins la peine de les entendre, étant bien aises de trouver ce prétexte pour excuser leur paresse. Le mal est que cela les rend encor disposés à avoir des sentimens dont les suites peuvent estre mauvaises. J'avois pensé de ne dire que deux mots sur cette difficulté que vous avés faite avec grande raison. Mais je ne sçay comment le désir de m'expliquer m'a fait devenir diffus. Et j'apprehende que vous, Monsieur, ou si vostre bonté vous en empêche, quelqu'autre qui pourroit voir eecy, ne me trouve ridicule de vous entretenir d'une telle matière avec tant de prolixité.

Quant à ce qui pourroit estre resté dans mes objections, vous en pouviés et pourrez toujours user, Monsieur, comme il vous plaira : on ne sçauroit éplucher toute chose sans estre trop prolix. Je diray seulement que je demeure d'accord que la doctrine du concile de Trente est receue en France, mais je ne sçay pas si la France a jamais déclaré que ce concile est véritablement œcuménique. On sçait les oppositions qui ont esté faites. Cela n'est pas fort estrange, puisqu'on ne reçoit pas en Italie celui de Constance ny celui de Bâle, et on ne reconnoist pas en France le dernier concile de Latran, pour ne rien dire d'autres. Cependant, il est peut estre bon de ne toucher pas expressément à cette corde. Au reste, comme les lettres n'avoient pas esté écrites pour estre publiées, il y a des choses qu'il auroit esté fort mal à propos de mester aux yeux du public et je n'ay garde d'estre d'un autre sentiment.

Je vous remercie, Monsieur, de la connoissance que vous me donnez de l'authenticité du testament

politique du cardinal de Richelieu et des lettres du cardinal Mazarin, et je suis bien aise d'en pouvoir juger avec assurance: cela rend ces pièces infiniment plus considérables.

L'auteur du *de Jure suprematus* ne se déclare pas pour tel, quoy qu'on le luy attribue. Car ces sortes de livres ne scauroient manquer de déplaire à quelques-uns. La première et la meilleure édition est celle de Hollande. Nous avons un agent à la Haye nommé M. Van der Heck, qui me feroit bien tenir ce qui luy seroit adressé pour moy. Et comme la Haye n'est guère loing d'Amsterdam ou de Rotterdam, je croy que je pourray profiter de vostre bonté par son moyen. Je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

G.-G. LEIBNIZ.

LXVIII

PELLISSON A LEIBNIZ.

D'après le manuscrit inédit de Hanovre.

A Versailles, ce 19 février 1692.

Il a reçu sa lettre du 4 de ce mois, et envoyé celle à la Loubère. Il avoit remarqué l'absence de figure dans l'essay de dynamique, mais il a esté surpris de ne point trouver avec la dernière de Leibniz cette figure ny la correction dont il lui avoit parlé. Est-ce oublié ou l'a l'il brûlé avec l'enveloppe parmi beaucoup d'autres? Il faudroit réparer ce malheur.

Il a lu cet essay de dynamique et en est très-content. Il s'est même persuadé qu'il y a une méprise visible aux principes de M. Des Cartes qu'il combat sur la vitesse avant et après le choc et sur la translation du mouvement d'un corps à l'autre et sur la proportion précise qu'il veut établir entre le poids et le degré de vitesse. Il fait faire une copie, mais elle n'est pas achevée et sans figure: il faut attendre. Cependant Dodart a porté l'original du premier fragment à l'Académie des sciences. M. Pirot en a une copie.

Quant à M. Arnault, il voit ce qu'on a mandé à Leibniz d'un écrit im-

primé où il parle de l'explication de Pellisson du péché philosophique ; mais il a toujours reçu des complimens et des eloges de luy en confidence sur tous ses ouvrages et même une lettre de luy sur ce dernier, où il loue ses réflexions avec excès et surtout la réponse à Leibniz sur les docteurs scholastiques : ensuite de quoy il retombe sur le péché philosophique et cherche à démontrer son avis à Pellisson « en des termes vifs et forts dont vous sçavez qu'il est le maistre, » lui reprochant de n'avoir pas lu sa quatrième et cinquième dénonciation. Pellisson a répondu avec le respect dû à un excellent homme, mais avec la liberté d'un honneste homme qui ne veut estre asservy à personne. « Je ne sçay pas si ma réponse, qui est toutes fois extrêmement sage et tempérée et pleine de louanges pour luy, ne l'aura point obligé à se mettre aux champs dans ce prétendu imprimé dont on vous a parlé ; mais, dans sa lettre, il ne me parloit point du tout de vous ni de ce que vous aviez tiré des escrits des Jésuites.

« Nostre seconde édition n'est point encore achevée, la longueur des imprimeurs me fâche et m'importe beaucoup ; je vous confirme, Monsieur, que je fêray corriger le carton et que je vous enverray des exemplaires par la voye de Hollande.

« Monseigneur de Meaux m'a communiqué de luy-mesme à deux fois l'escrit de l'abbé Molanus, que j'ay trouvé sensé et solide : j'y ay fait mes réflexions ; mais je ne vous en diray rien qu'après avoir veu ce que Monseigneur de Meaux doit répondre, à quoi il a à travailler dès qu'il sera dans son diocèse au commencement du Carême.

« A propos d'Arnault et Nicolle, ce dernier a vu le péché philosophique sans y trouver rien à redire, quoique prié de donner son avis ; il a escrit une lettre louangeuse sur l'imprimé.

« Quant à vostre lettre du 18 janvier (1), il faudroit un volume pour y répondre exactement et épuiser ces sujets de dynamique ; » du reste, il n'a pas d'habitude avec le P. de Malebranche ; il luy fera communiquer ce que Leibniz a escrit, « car je conviens avec vous que son consentement et sa confession esclaireroient fort la vérité et que sa résistance même y pourra contribuer. »

« M. Dodart dit qu'un sçavant homme soutient que c'est vous qui vous êtes mépris et écrira sur ce sujet.

« Quant au concile de Trente, soyez persuadé que toute la France le tient pour œcumenique ; c'est une hérésie d'en douter, mais il ne change rien à l'autorité temporelle et civile des roys, sur laquelle l'Eglise n'a rien à voir. Voilà l'équivoque.

« L'endroit dont vous me demandez, des nouvelles où j'ay pris la sagesse divine pour fondement de toutes nos connoissances, est au premier volume des *Reflexions* où je parle de l'autorité du grand nombre et de la certitude de nos sens, fondée uniquement sur ce que nous sommes l'ouvrage d'un ouvrier tout intelligent et tout bon, sur quoy je m'escric, si je m'en souviens bien : « O principe tout intelligent et tout bon ! non-seulement il est

(1) Cette lettre du 18 janvier est la LXV^e du volume.

certain que vous esles, mais que, si vous n'estiez pas, nous n'aurions rien de certain. « J'avoue cependant que je suis entré dans cette pensée en lisant, il y a plus de vingt-cinq ans, les *Méditations métaphysiques* de M. Des Cartes, qui ne disent pas tout-à-fait la même chose, mais en jettent les semences et les fondemens.

« Reste la distinction de Leibniz entre la substance du corps prise pour tout le corps *in concreto*, ou prise *in abstracto*, pour ce qui en fait l'essence : la distinction est juste, même pour l'Eucharistie; seulement, distinguons bien entre le principe de l'action qui est ce que vous appelez force, et l'action mesme qui en est l'effect. Car, quant au principe de l'action dont vous faites la forme substantielle de nos philosophes, il est unique par sa nature, et par conséquent il ne peut estre par sa nature qu'en un seul lieu; mais, pour l'action qui est l'effect de ce principe, elle peut et doit par sa nature se répandre sur plusieurs lieux. De sorte que si vous ne faites qu'une présence d'action, ce n'est point une présence réelle de la force qui est le principe, et si, au contraire, vous faites une présence réelle de ce principe, la difficulté demeure toujours à multiplier cette présence, et par là, il faut toujours revenir au miracle et à l'explication de l'Eglise catholique, qui est une diversité de présences, l'une naturelle, toujours unique, l'autre surnaturelle, qui se multiplie d'une manière que la foy conçoit plus aisément que la raison ne l'explique.

« Quant à Calvin, c'est un Prothée qu'on ne peut fémir : on diroit souvent qu'il ne sçait ce qu'il veut ni ce qu'il dit. Mais enfin, j'ay déjà prouvé et prouveray encore qu'il établit une action très-réelle de la substance du corps de N. S. sur nos âmes, qui ne consiste point en la seule foy et en la seule pensée, quoyque la foy et la pensée en soient les instrumens, ce qu'il appelle souvent manducation réelle et substantielle.

« Pardon d'une si longue lettre. »

LXIX

BROSSEAU A LEIBNIZ.

Extrait.

22 février 1692.

Il peut envoyer les journaux sous le convert de S. A. S. sous le nom de madame la duchesse sans inconvénient. — Il a rendu sa lettre à Pellisson à Versailles. « Tout le monde veut icy que vous ayez des relations avec luy et de longs entretiens par lettres au sujet de la religion aussi bien qu'avec M. de Meaux. Celuy-ci ne s'en cache pas et le dit à tant de gens que je ne puis en douter. » — Leibniz répond à cette ouverture de Brosseau dans une lettre dont voici l'extrait :

LEIBNIZ A BROSSEAU.

Original autographe inédit de Hanovre.

J'ay eu le bonheur d'entrer en quelque commerce de lettre avec M. Pellisson à l'occasion de ce que madame la duchesse avait mandé à madame l'abbesse sa sœur. Et comme il avoit esté fait mention d'une négociation qu'un prélat catholique romain avoit eue avec des théologiens d'Hanover touchant un acheminement à la paix de l'Eglise, M. l'évesque de Meaux désira, par l'entremise de madame de Brinon, d'estre informé là-dessus; je pris la liberté d'en escrire à cet illustre prélat pour luy faire connoistre le fonds de la chose. Et on peut dire qu'en effect la voye qu'on a prise est presque la seule qui puisse réussir (autant qu'on en peut juger humainement) sans dragons et sans miracles. Des généraux d'ordre, des cardinaux et le feu pape Innocent XI luy-mesme, ont témoigné de faire de grandes réflexions là-dessus. Ce n'est pas que les choses paroissent encore menues, mais en tout cas ceux qui ont témoigné la bonne volonté autant qu'il dépend d'eux peuvent prendre un acte de décharge de tous les maux que le schisme pourra encore attirer à l'Eglise chrestienne, et peut estre que la semence qu'ils ont jetée dans la terre pourra germer en son temps.

LEIBNIZ.

LXX

PELLISSON A LEIBNIZ.

D'après le manuscrit inédit de Hanovre.

A Paris, ce 22 février 1692 (1).

Il accuse réception de la petite note et de la figure dans la lettre du 8. — Il excusera les ordres, et changera le carton. Quand il a dit qu'il ne mettroit un *acheminement* que contre son cœur, c'estoit contre son cœur d'écrivain, parce que le mot luy sembloit trop vague et trop général.

Il a reçu le *Mémoire d'un protestant*, il ne merite point ses louanges, il a un peu plus de chance que d'autres, pas assez.

Il ne paroist pas avoir vu les questions de M. de Meaux, qui attend pour les reponses de Leibniz.

1. Il y a, à la date du 23 février, une lettre de l'abbé Ficol à Leibniz, où il lui annonce l'envoi de ce qu'il a dit sur lui en Sorbonne, et il lui mande qu'il a enfin retiré de M. Mallemeut les observations qu'il avait promises sur la dynamique de Leibniz.

LXXI

PELLISSON A LEIBNIZ.

Manuscrit inédit de Hanovre.

A Versailles, ce 24 février 1692.

Je vous envoie, Monsieur, une réponse de M. l'abbé Pirot, avec une observation sur vos principes, qui est du recteur de l'Université, nommé M. Malle-mant, en réputation d'estre grand philosophe. — Il paroist qu'il n'a pas voulu approfondir les choses; mais ce que vous pourrez répondre la mènera plus loin. — Je trouve mesme dès cette heure quelque manière de paralogisme dans la difficulté qu'il vous fait. Cependant, il ne m'appartient pas d'en parler. Outre que j'ay eu l'honneur de vous escrire, il n'y a que peu de jours, et que je ne veux pas vous ennuier de mes lettres. Croyez-moi toujours, s'il vous plaît, Monsieur, autant qu'on le peut estre,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

PELLISSON FONTANIER.

LXXII

PENSÉES D'UN AMI

SUR LA QUATRIÈME PARTIE DES RÉFLEXIONS DE M. PELLISSON (1).

J'ay leu avec plaisir la quatrième partie des réflexions de M. Pellisson, qui méritent toute l'appro-

(1) Nous avons retrouvé ces *Pensées d'un ami*, qui sont de Leibniz,

bation que M. Pirot en donne. Cette naïveté du style, cette honnesteté, cette admirable douceur, dont il se sert pour convaincre son adverse partie, nous fournit un vray modèle comme il faut traiter les controverses. La vérité se sentant bien fondée ne cherche point d'autre moyen pour gagner les esprits. C'est véritablement la méthode de Jésus-Christ et des Apôtres, qui ne respire que la charité et la douceur, au lieu que les tyrans et les hérétiques des premiers siècles, comme aussi les sectateurs de Mahomet, n'employèrent que le fer et le feu pour forcer les hommes à embrasser leur doctrine, ne pouvant espérer l'assistance du Saint-Esprit dans leur fausse religion, et se sentant trop foibles eux-mêmes pour résister à la vérité par leurs raisonnemens humains. C'est pourquoy ils usèrent de la force au lieu des sermons, de la violence au lieu de la persuasion. Mais M. Pellisson va tout un autre chemin : il ne s'emporte point, *quand même il en auroit assez de cause*, et monstre, par tant de raisons et tant de passages de la sainte Écriture, qu'il n'y a point de salut qu'en Jésus-Christ (*Nam non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud nomen est sub cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri. Et quod qui non crediderit, condemnabitur*), et qu'il n'y a point d'autre fondement d'un véritable amour de Dieu que la foy de Jésus-Christ. Quand l'Apostre dit que rien ne nous peut séparer de l'amour de Dieu, *de charitate Dei*, il ajoute notamment : *Quæ est in Christo Jesu Domino nostro*. Ainsi le véritable amour de Dieu suppose

parmi les lettres de sa correspondance. Elles n'avaient point été données à l'imprimeur.

N. E.

tousjours la foy de Jésus-Christ. Car comment peut-on aimer Dieu quand on ne le connoît pas, ny ses bienfaits, ny sa miséricorde envers le genre humain. *Quomodo potest aliquis amare Deum qui nescit quod ita dilexerit mundum ut Filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam aeternam.* Celuy qui croit cela fermement, et le témoigne aussi par les bonnes œuvres, qu'il aime Dieu de tout son cœur pour ne l'offenser pas en aucune manière, peut vivre dans une fermeté de conscience inébranlable sur l'assurance des promesses de la bouche de la vérité; au lieu qu'un autre, qui se veut fonder sur l'amour de Dieu sans la foy de Jésus-Christ, aura tousjours sa conscience allarmée. Si cet amour n'est peut-estre imaginaire ou imparfait, le moindre péché qu'il commettra dans les imperfections dont tout homme se sent accablé, le mettra dans une continuelle inquiétude et finalement au désespoir; au lieu qu'un autre, qui se repose aux playes de son Sauveur, arrosant ses pieds des larmes d'une vraie contrition et les baisant d'humilité en reconnaissance de son souverain mérite, peut tousjours estre assuré de la rémission de ses péchés et attendre dans une profonde tranquillité de conscience son salut.

Or, comme M. Pellisson est si raisonnable en sa manière de disputer, il n'est pas moins équitable en la censure des dogmes des protestans quand il dit : « Qu'on s'est séparé pour des questions qui ne sont plus questions, et que les disputes sur la justification par la foy ou par le mérite des œuvres, sur l'efficace des sacremens et autres semblables, ne sont plus

disputes, et qu'on ne sçait presque plus à quoy il tient que nous soyons un. » Même il nous fait espérer qu'on montrera l'usage légitime des images au peuple, qui en a fait et fait encore un grand abus ; et que la défense de la lecture des livres sacrés ne durera pas toujours, et qu'on les verra sous peu entre les mains de tout le peuple. Si donc, avec tout cecy, la liberté de communier sous les deux espèces est accordée même sans être demandée, et si l'on montre aussi au peuple le grand abus qu'il fait de l'invocation des saints, leur attribuant en tout et partout le mesme culte. les mesmes honneurs et la mesme puissance qu'à Dieu mesme ; et si l'on estend les paroles mystérieuses de nostre Sauveur : CECY EST MON CORPS, plus loin qu'elles ne sont prononcées, en faisant du seul corps mystique sa sacrée personne entière, HOMME-DIEU, et que l'on administre le Saint-Sacrement de l'Eucharistie selon l'usage de l'Église primitive, et qu'on introduise partout le culte divin en la langue vulgaire de chaque pays, et d'autres choses semblables, selon la pratique de l'ancienne Église, comme tous les sincères et discrets catholiques souhaitent de tout leur cœur ; il y a grande espérance d'un bon accommodement, surtout depuis que cette pierre d'achoppement de l'infailibilité du pape a esté levée en France.

Cependant les catholiques sont à louer, qui sont du sentiment de M. Pellisson, que les obstacles d'une réconciliation se perdent insensiblement, et que l'on trouve une vérité catholique dans la confession d'Augsbourg, que les protestants de l'Empire, tant Luthériens que réformés, professent également.

comme il est dit clairement dans l'Instrument de paix de Westphalie, § VII, *Augustanæ confessioni addicti status, et subditi et qui inter illos reformati vocantur*. Le révérend père jésuite Jean Dez, à Strasbourg, expose la doctrine qui est commune aux deux partis ; et qu'en plusieurs articles fondamentaux on enseigne positivement la mesme chose de part et d'autre : ce qui estant bien compris des zélés catholiques, les esprits s'adouciront peu à peu. On ne persécutera plus les protestans de la confession d'Augsbourg comme des hérétiques ; les conversions à la dragonne cesseront : les protestans, réciproquement, se voyant traités amiablement, quitteront cette aversion qu'ils ont du pape, ne trouvant plus en luy cette marque antichrestienne de réduire tout le monde sous sa puissance par la force du fer et du feu, si contraire à l'usage de Jésus-Christ, de ses Apôtres et de l'Église primitive : l'Antechrist n'estant autre que celuy qui fait contre la doctrine et la pratique de Jésus-Christ, dont il y en a déjà plusieurs du temps de saint Jean l'apostre. Or, Jésus-Christ reprenoit fortement ses disciples, quand ils vouloient faire descendre le feu du ciel sur les Samaritains, leur disant : *Nescitis cujus spiritus filii sitis*. Non obstant que cela luy auroit apporté grand crédit parmy les Juifs, qui estoient ennemys jurés des Samaritains.

Dieu, qui est le souverain Seigneur et prince de la paix, veuille illuminer les esprits de part et d'autre, pour parvenir à la fin à un accommodement conforme à sa sainte parole et à l'usage de la première Eglise.

LXXIII

BOSSUET A LEIBNIZ.

Autographe inédit de la bibliothèque de Hanovre.

A Meaux , 26 mars ou 26 mai 1692.

Je ne dois point, Monsieur, tarder davantage à vous donner avis de l'état où sont mes réflexions sur l'écrit judicieux et pacifique de M. l'abbé Molanus. Je n'ay peu travailler à cette affaire que depuis très peu de temps. Elle sera bientôt achevée de ma part, et vous aurez en mesme temps une réponse à vostre dernière lettre sur le concile de Trente. Avant que de finir tout cela, il seroit bien à désirer que j'eusse reçu la *Via pacis* du P. Denis, capucin, dont je voy que M. l'abbé Molanus se sert beaucoup. J'ay écrit à Trèves pour tascher de l'avoir par cette voye, car il ne nous vient presque plus rien par la Hollande. J'ay déjà reçu par la mesme voye de Trèves l'Histoire du luthéranisme de M. de Seckendorf. Il y a plus de matières d'intrigue et de cabinet que de religion : la confusion y est horrible et dans une grandeur énorme. L'auteur ne pousse son histoire que jusqu'à la mort de Luther. Cependant, ce qui s'est passé depuis jusqu'à la mort de Mélanchton et jusqu'au livre de la Concorde, est d'une extrême importance. Et si quelqu'un en avoit écrit l'histoire du costé des protestans, vous me feriez plaisir de me l'indiquer. Il ne faut rien oublier pour rapprocher les deux partis; mais aussi ne faut-il pas se flatter ni donner pour faute de nostre côté ce qui, dans le fonds, ne le se-

roit pas. J'entre dans le dessein, et, quoique je ne puisse pas entrer dans tous les moyens, je vois bien que, si on vouloit en croire M. l'abbé Molanus et les autres aussi équitables que luy, la plupart des difficultez seroient aplanies. Vous verrez dans peu mes sentimens, et je vous prie de croire tousjours en attendant qu'on ne peut pas vous estimer plus que je fais.

Permettez-moy, Monsieur, de me plaindre un peu de ce que vous ne me dites rien de vos écrits de philosophie. J'ai un ami, qui est M. de Laloubère, qui m'en parle avec une estime très particulière, et en général, Monsieur, tout ce qui vient de vous me fait plaisir.

BÉNIGNE,

Évêque de Meaux.

NOTA. A la quatrième page blanche, Leibniz a minuté en latin le début de l'*Executoria Dominorum legatorum concilii Basilensis, anno 1437*, qui a été reproduite en entier par Dutens, d'après l'éditeur des *Œuvres posthumes de Bossuet* ; Amsterdam.

LXXIV

LEIBNIZ A BOSSUET.

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Monsieur,

J'ay différé de répondre à votre lettre, si sçavante et si obligeante pour moy, pour ne vous point importuner par un trop fréquent commerce, dont tout l'avantage est de mon costé.

Vous amrés vu cependant le livre de M. de Sec-kendorf : il suffit d'en lire la préface pour avoir déjà

par avance l'idée qu'il faut avoir du mérite de l'auteur. Je ne crois pas qu'on lui puisse refuser des louanges, lors même qu'on n'est pas de son avis. Tout ce qu'on peut censurer le plus, est le défaut de la forme et de l'agrément. Mais il a esté le premier à s'en appercevoir, son aage, ses occupations et l'étendue de la matière l'ayant empêché d'y avoir égard. Mais nous aurons un abrégé de tout l'ouvrage, qui sera plus convenable à toute sorte de lecteurs. Je souhaiterois que M. de Seckendorf eust adouci quelques expressions un peu fortes ; mais il est difficile d'estre toujours sur ses gardes, surtout lorsqu'on croit que d'autres nous font tort.

Un sçavant homme de Breslau travaille à une nouvelle édition de l'Alcoran dont j'attends quelque chose de bon.

Le Père Maracci, confesseur du feu pape Innocent XI, avoit travaillé longtems à éclaircir les sentimens des Turcs par leurs propres auteurs ; mais le bon pape crut apparemment que cela pourroit diminuer l'horreur qu'on a justement contre la secte de Mahomet, et n'avoit pas grand penchant à en permettre l'impression.

Maintenant, je crois qu'il en a donné quelque chose au public.

On m'a dit que le sentiment de ceux qui soutiennent que l'intention nécessaire à la validité du sacrement ne cesse pas par une soustraction cachée ou mentale du consentement, se peut soutenir en Sorbonne et y est même le plus suivi.

Vous en jugerez mieux que personne.

Un nommé M. Rosimond, traducteur de l'Estat

de l'Église grecque, fait en anglois par M. Ricaut, autresfois consul à Smyrne, maintenant résidant à Hambourg, se plaint (dans la préface) de vostre sévérité à l'égard de l'approbation de son ouvrage. Mais il avoue que MM. Charpentier et Mézeray, quoiqu'ils ne s'expliquassent pas si nettement, ne laissèrent pas de refuser l'approbation.

Je vous remercie très humblement, Monsieur, de la bonté que vous avés eue de communiquer à M. Mallement certaines pensées que j'avois à l'égard de la force. M. Mallement m'estoit connu de réputation, et il me semble qu'il a donné quelque chose sur le système du monde. Mais je croy qu'il n'estoit pas assez entré dans mon sens, faute de loisir. Il donne une instance contre mon principe tiré des polygones du cercle. Mais je la trouve si peu contraire à mon sentiment, et même je la croy si manifestement favorable, qu'il n'y a eu que cette clarté même qui m'ait empêché de l'alléguer pour moy, parce que je supposois que tout géomètre l'allégueroit pour moy de soy-même; estant constant que cette considération qui prend le cercle pour le dernier de tous les polygones réguliers, a esté le fondement de l'invention d'Archimède à l'égard de la dimension du cercle.

La réflexion de M. Mallement ne me donne pas sujet d'en dire davantage.

On a raison de blâmer l'entêtement de quelques cartésiens, et même feu M. Des Cartes, tout grand homme qu'il estoit, avoit la vanité de s'en faire trop accroire; cependant je souhaiterois qu'on luy rendît justice lors même qu'on le réfute. La censure de M. d'Avranches m'a plu merveilleusement, quoiqu'il

y ait quelques choses qu'il reprend que je crois qu'on pourroit excuser.

J'avois fait autres fois des notes sur la première et seconde partie des principes de Des Cartes qui comprennent sa philosophie générale, où je crois d'avoir éclairci la pluspart des matières. Je n'ay pas encore touché aux livres suivans, qui traitent de la structure de l'univers suivant son opinion, car il faudroit entrer dans un grand détail.

J'ay eu la première édition de l'Avis donné aux réfugiés; l'esprit et le sçavoir de l'auteur, quel qu'il puisse estre, y brillent assés. Cependant, je n'aime pas trop les criminations et récriminations. Il y a trop à dire de part et d'autre, et il y a de l'homme partout. Je ne sçaurois pas estre du sentiment de cet auteur à l'égard de ce qu'il dit de l'Allemagne, car il me semble qu'il n'est pas assez informé du droit de nos princes.

Je voy que vous imputés une trop grande tolérance aux protestans; mais cela ne se reconnoist pas dans la pratique. Vous trouverés la pluspart de nos docteurs aussi persuadés de l'importance de leur sentiment que les vostres le pourroient estre. Il est vray que l'Église universelle est une république dont l'institution est divine; mais il s'agit de l'étendue ou des limites du pouvoir des supérieurs. Un prince de l'Empire pourroit estre en guerre avec un empereur sans estre rebelle à l'Empire: ainsi il y peut avoir de la rupture entre Rome et quelque Église ou nation, sans que cette nation soit schismatique. On est obligé de part et d'autre à faire tout ce qui se peut pour y remédier.

Au reste, je tiens que tout homme est obligé à un

examen à proportion de sa capacité et de son estat, afin de ne pas estre coupable de négligence. L'article de l'Église est luy-même d'une assez grande discussion. Les supérieurs ont la présomption pour eux, mais il arrive souvent qu'il y a d'autres présomptions contraires. Ceux qui soutiennent que le pape est infallible tranchent mieux le nœud de la difficulté, mais ils recouvrent une nouvelle difficulté dans la preuve de leur hypothèse. Je reconnois, Monsieur, votre bonté, que je souhaiterois de pouvoir mériter; mais vous estes trop honneste pour ne pas approuver ma sincérité. Je tiens même que votre engagement ne vous empêchera pas de voir que le parti contraire ne pratique pas de raison plausible. Il n'y a que Dieu qui puisse juger combien l'un ou l'autre est excusable. En attendant, tout homme de probité fera ce qu'il pourra pour avancer le bien commun.

Je suis avec zèle, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

G.-G. LEIBNIZ.

LXXV

LEIBNIZ A PELLISSON.

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

18/28 mars 1692.

J'ay eu l'honneur de recevoir votre grande et importante lettre du 19 de février, aussi bien que vos ordres du 22 et du 24, avec l'obligeante réponse de M. Pirot (1), à laquelle je ne manque-

(1) Cette réponse de M. Pirot est celle qui se trouve dans l'appendice de la *Tolérance des religions*. Voir p. 244, 247, 248. N. E.

ray pas de répondre quand j'auray quelques nouveautés littéraires qui luy pourront donner quelque satisfaction, pour ne point écrire des lettres vuides. Je suis bien aise que le défaut de mon essay de dynamique ait esté remplacé. Ceux qui le liront seront peut-estre mieux en estat de juger que ceux qui n'auront vu que le fragment précédent. Vous avez bien jugé que M. Mallement n'a pas voulu approfondir les choses. Il dit simplement que mon principe ne réussit pas, en considérant une ligne droite comme l'arc d'un cercle immense, ou le cercle comme un polygone de costés innumérables; mais il n'apporte aucune propriété du cercle en général, qui ne se vérifie aussi *suo modo* à l'égard de la ligne droite. ny aucune propriété du polygone régulier en général qui ne s'applique aussi au cercle, de sorte que, si j'avois voulu, j'aurois pu citer pour moy ce qu'il cite comme contraire: et les géomètres savent que ce qu'Archimède a trouvé sur le cercle est fondé sur cette considération du polygone. Si j'avois prévu que mon écrit seroit communiqué à l'Académie royale des sciences, je l'aurois fait mieux écrire; car, quand je vous l'envoyay, je n'avois pas mon écrivain auprès de moy. Nous verrons ce que dira le sçavant amy de M. Dodart: plusieurs sont prompts à censurer parce qu'ils supposent qu'on a esté trop prompt à écrire. Mais la plupart des choses que je donne sont des fruits de plusieurs années et de beaucoup de méditations, au moins pour le gros; car on adjoute le détail quand on vient à l'exécution, et c'est en cela qu'on se peut méprendre plus aisément.

Il faut avouer que, si toutes ces thèses, dont

M. Arnaud cite des fragmens dans ses dénonciations, ont esté soutenues effectivement dans les collèges, comme il y a de l'apparence, la doctrine du péché philosophique alloit devenir commune. On a obligation à M. Arnaud d'en avoir procuré la censure, et il se peut contenter de ce succès. Cependant je scay que plusieurs de ses amis auroient souhaité que la censure eust été conçue en termes plus forts et plus étendus. Mais on voit bien que les censeurs mêmes ont reconnu que la matière est des plus délicates. La première dénonciation arriva à Rome quand j'y estois, et on en fut estrangement surpris. Je souhaite de voir un jour ce que M. Arnaud vous a écrit et ce que vous avez répondu. Un tel combat de civilités et de raisons entre deux grands hommes et grands maistres dans l'art d'écrire et de raisonner me plaira bien mieux que le plus beau spectacle de théâtre. Il faut avouer que M. Arnaud raisonne ordinairement d'une manière exacte et précise et qu'il y a plaisir à avoir affaire à luy tant qu'il n'y a pas d'aigreur mêlée. Je l'ay éprouvé moy-même, et nostre communication se passa de la meilleure grâce du monde. On luy avoit envoyé des extraits de mes lettres pour en avoir son sentiment. Il estoit arrivé, je ne scay comment, qu'il avoit pris mes paroles tout autrement que mon intention ne portoit et qu'il les avoit censurées d'une manière un peu dure. On me communiqua la censure, et j'y répondis avec quelque force, mais pourtant avec tout le respect dû à un si grand personnage (1). Là dessus il donna le

(1) Leibniz fait allusion à sa correspondance avec Arnaud, qui a été retrouvée à Hanovre, en 1846. On peut consulter sur ce sujet les *Nouvelles*

plus bel échantillon d'équité et de modération qu'on pouvoit attendre de luy. Il déclara le plus franchement et le plus honnestement du monde qu'il s'estoit mépris ; mais, comme il lui restoit plusieurs difficultés, il me les proposa, et je taschay d'y répondre le plus nettement et le plus précisément qu'il me fut possible. Il comprenoit bien et goustoit assez mes réponses, et, bien qu'il ne fust pas tout à fait de mon sentiment, il ne laissoit pas de me rendre justice. Je m'efforçay de satisfaire à sa dernière objection, un peu avant mon départ pour l'Allemagne supérieure et pour l'Italie ; et j'eusse souhaité de voir son jugement là dessus : mais les affaires bien plus importantes qui luy estoient survenues, jointes à mon voyage, m'ont privé de cette satisfaction et des lumières que je pouvois encore recevoir de sa part. Il n'y a presque que vous, Monsieur, à qui j'aye parlé de ce commerce, de peur d'estre accusé de vanité ; mais vous estes trop équitable pour m'attribuer ce motif dans cette occasion.

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir envoyé ma lettre à M. la Bouire, et d'avoir pris en bonne part la liberté que je m'étois donnée de vous l'adresser. Mais cela vous en attire une autre. J'ay appris de Pologne que le père Grimaldi sera peut-estre encore quelque temps en Perse, puisque le roy de Pologne luy doit envoyer des lettres de recommandation à Ispaham, pour porter le roy de Perse à le favoriser dans son passage par terre de la Perse à la Chine. Comme j'avois fort parlé avec ce père à Rome, et

qu'il m'avoit fait promesse de se souvenir de certaines demandes que je luy avois laissées, j'ay envoyé en Pologne la lettre que voicy : mais, comme il n'est pas assuré qu'il la recevra, peut-estre ne seroit-il pas mauvais de la luy envoyer encore par une autre voye, pour luy rafraîchir la mémoire de ce qu'il m'a fait espérer. Je croy que vos pères de France en savent le moyen mieux que d'autres, s'ils jugent avec vous qu'elle mérite qu'on s'en charge.

J'ay appris que quelques-uns ont pris mes objections, que j'ay faites quelquefois contre certains sentimens de M. Descartes, pour un caprice ou pour une aversion contre cet auteur. Mais j'en suis bien éloigné. J'estime infiniment M. Descartes et j'en reconnois le prix peut-estre mieux que quelques-uns de ceux qui se déclarent cartésiens ; mais je trouve que rien ne nuit davantage aux sciences que l'esprit de secte et de servitude, et effectivement les cartésiens ne trouvent presque rien de nouveau et n'avancent guères : M. Hugens, qui est un juge compétent, est de mon sentiment sur l'insuffisance de la physique de Descartes. Luy et M. Newton, et quelque peu d'autres qui ont approfondi l'analyse et la géométrie au delà de l'ordinaire, savent qu'encore sa méthode dans la géométrie est entièrement bornée. C'est ce que j'aurois esté bien aise de faire comprendre à plusieurs qui s'imaginent qu'ils n'ont qu'à étudier Descartes pour sçavoir autant qu'il en faut : ce qui les empêche d'avancer et les réduit à un babil qui ne consiste que dans la répétition de ce que M. Descartes a déjà dit. Et comme on avoue que la science où il a réussi le plus est la géométrie, j'ai voulu faire

voir, par des échantillons effectifs, combien sa méthode, toute belle qu'elle est, est encore limitée. A ce dessein, j'envoyay en France la construction du problème célèbre, mais difficile, proposé par Galilée et demeuré sans solution jusqu'à moy, et je suppliy M. de Larroque de tâcher de le faire mettre dans le Journal des Sçavans. M. le président Cousin le promit; mais, je ne sçay pourquoy, il ne s'en est rien fait. Un mot de recommandation en vostre nom en feroit peut-estre souvenir efficacement, et j'espère que M. de Larroque m'y favoriseroit. Je luy ay écrit, il y a quelques semaines, par la voye de M. Brosseau. Je ne sçay si cette suppression ne vient de quelques personnes qui ne voudroient pas qu'il parust quelque chose de contraire à ce que plusieurs s'imaginent, qu'on ne peut rien envoyer à Paris qu'on n'y sçache déjà mieux. Mais les personnes équitables sçavent que le plus petit génie peut rencontrer quelque chose qui estoit échappé aux plus grands esprits, dont j'avoue que Paris abonde. Je fais grand fonds sur le jugement et sur les lumières de Messieurs de l'Académie royale des sciences. De ceux que j'ay connus et qui font profession de mathématiques, il n'y a que M. Cassini qui soit encore en vie. Il est sans doute un des plus excellens mathématiciens du siècle, et encore des plus équitables. Quand j'estois à Paris, M. Thévenot n'estoit pas de cette Académie. Je croy qu'il en a esté depuis qu'il a la garde de la bibliothèque du roy, mais je ne sçay s'il en est depuis qu'il l'a quittée. il est un des plus universels que je connoisse : rien n'a échappé à sa curiosité, et je suis bien fâché d'apprendre qu'il quitte la bibliothèque

du roy. Je n'ay garde de vous contredire sur le sentiment de la France touchant l'œcuménicité (pour parler ainsi) du concile de Trente. C'est un fait sur lequel vostre témoignage est des plus autorisés. Cependant il me sera toujours permis de distinguer entre une opinion qui a prévalu tacitement et une déclaration authentique de la nation. Je demeure d'accord que les mœurs ou coustumes ont la force des loix dans les matières civiles ; mais, lorsqu'il s'agit de la foy, les déclarations publiques et expresses paroissent plus efficaces, et, comme la France a protesté expressément contre l'œcuménicité de ce concile, il semble que cette protestation subsiste jusqu'à une révocation expresse et légale. Quant au pouvoir de l'Église ou du concile œcuménique sur les matières temporelles, je croy qu'il le faut reconnoistre à l'égard d'une influence indirecte que les matières temporelles peuvent avoir sur le salut des âmes. L'Église doit régler les cas de conscience encore à l'égard de l'obéissance due ou non due aux souverains. J'excepte seulement le pouvoir de rebeller ou la voye de fait, que l'Église ne peut et ne doit point autoriser. Elle peut faire défense aux sujets d'obéir aux magistrats en certains cas, et ils sont obligés alors d'obéir plutôt à l'Église universelle qu'à leur souverain. Mais lorsque les souverains les maltraitent pour cela, ils ne doivent point être rebelles.

Je vous remercie fort de m'avoir indiqué le passage de vos réflexions où vous dites que la sagesse de Dieu est la source de nos connoissances. J'en suis fort persuadé. Les effets ne peuvent estre mieux connus que par leurs causes, et Dieu est la cause et la der-

nière raison de toutes les choses de l'univers, *ultima ratio rerum*.

Je suis bien aise, Monsieur, que ce que j'ay dit de la substance du corps et de la force vous a satisfait en partie et paroist conforme à vos propres pensées. J'espère de vous donner encore satisfaction touchant le scrupule qui vous est resté sur mes expressions. Vous demandés si c'est le principe même de l'action du corps qui est en plusieurs lieux dans l'Eucharistie, ou si ce n'est qu'une présence d'opération, en sorte que ce principe ne soit pas proprement luy-même en plusieurs lieux, mais y opère seulement. Je réponds que tout ce qui opère immédiatement en plusieurs lieux est aussi en plusieurs lieux par une véritable présence de son essence, et que l'opération immédiate ne scauroit estre jugée éloignée de l'individu qui opère, puisqu'elle en est une façon d'estre. Je dis *immédiate*, car lorsque je jette une pierre et agis par elle sur un corps éloigné, cette opération de la pierre n'est pas la mienne dans la rigueur métaphysique : je pourrois n'estre plus quand elle arrive. L'avantage que je croy trouver à l'égard de ce mystère dans mon explication de la substance du corps par la force ou par le principe de l'action et de la passion, sur cette autre explication qui met la nature du corps dans l'étendue, consiste en ce cy : qu'il implique contradiction qu'un même corps soit en plusieurs lieux, si le corps consiste dans l'étendue, d'autant que le lieu est luy-même une étendue conforme à celle du corps. Mais on ne voit pas qu'il implique contradiction que la même force soit élevée, par la toute-puissance de Dieu, à estre en plu-

sieurs lieux en même temps et à y agir immédiatement et avec présence. parce que, la force et le lieu ou l'étendue estant d'un genre différent, la multiplication de l'un n'infère pas celle de l'autre, et, par conséquent, si l'essence du corps consiste dans la force primitive, la contradiction cesse, et c'est tout ce qu'on peut demander pour sauver les mystères. Du reste, il dépend entièrement du bon plaisir de Dieu de faire que le corps de Jésus-Christ nous soit présent sous les conditions qu'il veut bien déterminer, qui sont la consécration selon Rome, l'usage et la manducation selon Augsbourg, et ce seroit la foy encore selon Genève. Genève vouloit reconnoistre une véritable présence réelle de la substance du corps.

Nous attendrons le sentiment de M. de Meaux sur le discours de M. Molanus, et moy j'attendray en mon particulier les lumières qu'il me donnera sur ce qu'il y avoit dans sa lettre et dans ma réponse. Mais nous sommes ravis d'en pouvoir encore espérer de vostre part sur les mesmes matières.

LEIBNIZ.

LXXVI

BOSSUET A LEIBNIZ.

Autographe medit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Meaux, 30 mars 1692.

Monsieur, je suis obligé de vous dire que madame la marquise de Béthunes m'a dit à Chantilli, où je fus saluer le roy, lorsqu'il y passa pour aller commander ses armées en personne, qu'elle avoit un

livre à me rendre de la part de madame la duchesse d'Hanovre. Ce m'est un grand honneur qu'une telle princesse veuille bien se souvenir de moy. J'ay reçu le livre par la voye de M. Pellisson, comme vous aviez pris la peine de me le mander. Il me semble qu'il démontre parfaitement que les catholiques ont très-bien connu, et devant et après Luther, la justification gratuite et la confiance en Jésus-Christ seul, et, cela estant, je ne sçay si on peut lire sans quelque honte les menteries de Luther et de ses disciples et mesme celles de la confession d'Augsbourg et de l'apologie, où l'on parle toujours de cet article comme du grand article de la réforme luthérienne, entièrement oublié dans l'Église.

J'ay voulu, Monsieur, lire tout ce livre avant que de faire mettre au net ma réponse sur le projet (1) d'union, pour voir si elle me donneroit lieu d'y adjoûter quelque chose. Vous l'aurez dans peu, s'il plaist à Dieu ; je suis fâché de faire si longtemps attendre si peu de chose, vous voyez bien les raisons du délai et j'espère qu'on me le pardonnera.

J'ay veu avec plaisir les nouveaux principes de vostre philosophie. Autant que je suis ennemi des nouveautés dans la religion, autant je me plais à celles de la philosophie et à ses nouvelles découvertes ; et quand je suis un peu de loisir à la campagne, je donne avec plaisir et utilité un peu de temps à ces agréables spéculations. Je suis assez indifférent sur ces matières. J'ay pourtant ma petite opinion ; mais je suis assez aisé à redresser, et rien

1) C'est la réponse aux *Cogitationes privatae* de M. l'abbé Molanus, qui ne fut envoyée que plus tard.

ne m'empeschera d'écouter vostre dynamique et d'estre vostre disciple. Je suis du moins et je serai tousjours, avec une estime et une inclination particulières,

Monsieur, vostre très-humble serviteur,

BENIGNE,
Évêque de Meaux.

A M. M. de Leibniz, à Hanovre.

LXXVII

MADAME DE BRINON A BOSSUET.

Revu d'après l'original autographe.

Ce 5 avril 1692.

Madame la duchesse d'Hanovre commençoit à s'impatienter, Monseigneur, de ce que vous ne disiez mot sur les écrits de M. l'abbé Molanus, et elle en tiroit quelques mauvais présages ; mais la lettre que vous écrivez à M. Leibniz, que j'ai lue à madame de Maubuisson, comme Vostre Grandeur me l'a ordonné, la rassurera.

Par malheur pour la diligence, elle a attendu ici quatre jours, parce que la poste d'Allemagne ne part que deux fois la semaine.

Il me semble, Monseigneur, que Dieu m'a associée au grand ouvrage de la réunion des protestans d'Allemagne, puisqu'il a permis qu'on m'ait adressé les premières objections pour les envoyer à M. Pellisson, et que depuis j'ai eu l'honneur de faire tenir les lettres de part et d'autre, et d'en écrire quelque-

fois même qui n'ont pas été inutiles pour réveiller du côté de l'Allemagne leurs bons desseins.

Je me suis sentie, Monseigneur, pressée intérieurement, et Dieu veuille que ce soit son esprit qui m'ait conduite ! d'écrire à M. Leibniz, pour l'engager de prendre garde de revenir à l'Église avec un cœur contrit et humilié, sans lui faire de conditions onéreuses comme est celle qu'il demande de la réformation des abus, que l'Église souhaite plus qu'eux dans ses enfans.

Je lui mande, le plus doucement qu'il m'est possible, qu'elle n'a point attendu après la réunion des protestans pour réformer les abus que l'intérêt, d'un côté, et la simplicité du peuple peut avoir établis dans le culte extérieur que nous rendons aux saints ; que tous les pasteurs vigilans y travaillent sans relâche, et que, depuis que j'ai l'usage de ma raison, j'ai toujours oui blâmer et reprendre sévèrement dans l'Église la superstition : mais qu'il n'est pas facile de remédier à plusieurs abus sur lesquels tout le monde n'entend pas raison ; que la foi des particuliers ne doit point estre intimidée là-dessus, puisque les fautes sont personnelles, et que Dieu ne nous jugera que sur nos devoirs, et non pas sûr ceux des autres ; que c'est à lui de séparer la zizanie d'avec le bon grain ; et que, pour ne donner aucun prétexte à la désunion des chrétiens, il avoit souffert dans sa compagnie et dans celle de ses apôtres le plus méchant homme du monde, qui étoit Judas. Je lui dis que, revenant à l'Église dans l'unique motif de se réunir à son chef, et de cesser d'estre schismatique, il falloit imiter l'enfant prodigue, dire

simplement : J'ai péché, et je ne suis pas digne d'estre appelé vostre enfant ; ce qui seroit propre à exciter nostre mère à tuer le veau gras en leur faveur, c'est-à-dire à leur accorder avec charité tout ce qui ne choqueroit pas la religion en chose essentielle.

J'ai cru qu'étant, comme je suis, une personne sans conséquence, je pouvois, sans rien risquer, écrire bonnement à M. Leibniz, qui est le plus doux du monde et le plus raisonnable, ce qui me paroissoit de sa proposition de réformer l'Église, eux qui n'ont erré que pour l'avoir voulu faire mal à propos. Je me suis déjà aperçue que quelques autres petits avis, que je lui ai donnés à la traverse, n'ont pas fait de mal dans les suites, et qu'il est impossible que ma franchise puisse rien troubler. Au contraire, il m'en sçaura gré, ce me semble, de la manière dont Dieu m'a fait la grâce de lui tourner tout cela ; et puis, une personne comme moi est sans conséquence pour eux. Je suis ravie, Monseigneur, que vous soyez content de M. l'abbé Molanus : c'est un homme en qui madame la duchesse d'Hanovre a une fort grande confiance.

Dieu veuille bénir tous vos soins et toutes nos prières !

Je suis, avec un très-profond respect, vostre très-humble et très-obéissante servante,

S^r M. DE BRINON (1).

(1) Il y a deux billets des 2 et 15 avril qui constatent un double envoi : le premier, d'une lettre de M. de Meaux à madame de Brinon ; le second, d'une lettre de Leibniz à M. de Meaux : 1^o « C'est pour vous dire, Monsieur, que j'ai reçu une lettre de M. l'évesque de Meaux. » 2^o « C'est seulement pour vous dire, Monsieur, que j'ai fait tenir vos lettres et ce que M. l'évesque de Meaux m'a mandé. »

LXXVIII

LEIBNIZ A BOSSUET.

Revu d'après la copie corrigée de la main de Leibniz.

A Hanovre, ce 18 avril 1692.

Monseigneur,

Je ne veux pas tarder un moment de répondre à votre lettre pleine de bonté, d'autant qu'elle m'est venue justement le lendemain du jour où je m'estois avisé d'un exemple important, qui peut servir dans l'affaire de la réunion. Vous avez toutes les raisons du monde de dire qu'on ne doit point prendre pour facile ce qui, dans le fond, ne l'est point. Je vous avoue que la chose est difficile par sa nature et par les circonstances, et je ne me suis jamais figuré de la facilité dans une si grande affaire. Mais il s'agit d'établir, avant toutes choses, ce qui est possible ou loisible. Or tout ce qui a été fait, et dont il y a des exemples approuvés dans l'Église, est possible ; et il semble que le parti des protestans est si considérable qu'on doit faire pour eux tout ce qu'il se peut. Les calixtins de Bohême l'estoient bien moins ; cependant vous voyez, par la lettre exécutoire des députés du concile de Bâle, que je joins ici, qu'en les recevant on a suspendu à leur égard un décret notoire du concile de Constance ; sçavoir, celui qui décide que l'usage des deux espèces n'est pas commandé à tous les fidèles. Les calixtins ne reconnaissant point l'autorité du

concile de Constance, et n'étant point d'accord avec ce décret, le pape Eugène et le concile de Bâle passèrent par-dessus cette considération et n'exigèrent point d'eux de s'y soumettre, mais renvoyèrent l'affaire à une nouvelle décision future de l'Église. Ils mirent seulement cette condition, que les calixtins réunis devoient croire à ce qu'on appelle la concomitance, ou la présence de Jésus-Christ tout entier sous chacune des espèces, et admettre, par conséquent, que la communion sous une espèce est entière et valide, pour parler ainsi sans être obligé de croire qu'elle est licite. Ces concordats entre les députés du concile et ceux des états calixtins de la Bohême et de la Moravie ont été ratifiés par le concile de Bâle. Le pape Eugène en fit connoître sa joie par une lettre écrite aux Bohémiens; encore Léon X, longtemps après, déclara qu'il les approuvoit, et Ferdinand promit de les maintenir. Cependant ce n'étoit qu'une poignée de gens : un seul Zisca les avoit rendus considérables; un seul Procope les maintenoit par sa valeur : pas un prince ou État souverain, point d'évêque ni d'archevêque n'y prenoit part. Maintenant c'est quasi tout le nord qui s'oppose au sud de l'Europe; c'est la plus grande partie des peuples germaniques opposée aux Latins; car l'Europe se peut diviser en quatre langues principales : la grecque, la latine, la germanique et la slavonne. Les Grecs, les Latins et les Germains sont trois grands partis dans l'Église, la slavonne est partagée entre les autres, car les François, Italiens, Espagnols, Portugais, sont Latins et Romains; les Anglois, Écossois, Danois, Suédois sont germains

et protestans ; les Polonois , Bohémiens et Russes ou Moscovites sont Selavons ; et les Moscovites, avec les peuples de la même langue qui ont été soumis aux Ottomans, et une bonne partie de ceux qui reconnoissent la Pologne, suivent le rite grec.

Jugez, M^{on}seigneur, si la plus grande partie de la langue germanique ne mérite pas pour le moins autant de complaisance qu'on en a eu pour les Bohémiens. Je vous supplie de bien considérer cet exemple, et de me dire vostre sentiment là-dessus. Ne vaudroit-il pas mieux, pour Rome et pour le bien général, de regagner tant de nations, quand on devroit demeurer en différend sur quelques opinions durant quelque temps ; puisqu'il est vrai que ces différends seroient encore moins considérables que quelques-uns de ceux qui sont tolérés dans l'Église romaine, tel qu'est, par exemple, le point de la nécessité de l'amour de Dieu, et le point du probabilisme, pour ne rien dire du grand différend entre Rome et la France ? Cependant, si l'affaire étoit traitée comme il faut, je crois que les protestans pourroient un jour s'expliquer sur les dogmes, encore plus favorablement qu'il ne semble d'abord, surtout s'ils voyoient des marques d'un véritable zèle pour la réforme effective des abus reconnus, particulièrement en matière de culte. Et, en effet, je suis persuadé en général qu'il y a plus de difficulté dans les pratiques que dans les doctrines.

Le père Denis, capucin, a été lecteur de théologie, et maintenant il est gardien à Hildesheim. Dans sa *Via pacis*, il traite de la justification, du mérite des œuvres et matières semblables, et allègue un grand

nombre de passages des auteurs de son parti, qui parlent d'une manière que les protestans peuvent approuver.

J'ay eu l'honneur de parler des sciences avec M. de la Loubèze ; mais je croyois que c'estoit plustôt de mathématiques que de philosophie. Il est vrai que j'ay encore fort pensé autrefois sur la dernière, et que je voudrois que mes opinions fussent rangées pour pouvoir estre soumises à vostre jugement. Si vous ne me sembliez ordonner d'en toucher quelque chose, je croirois qu'il seroit mal à propos de vous en entretenir ; car, quoique vous soyez profond en toutes choses, vous ne pouvez pas donner du temps à tout dans le poste élevé où vous estes. Or, pour ne rien dire de la physique particulière, quoique je sois persuadé que naturellement tout est plein, et que la matière garde sa dimension, je crois néanmoins que l'idée de la matière demande quelqu'autre chose que l'étendue, et que c'est plutôt l'idée de la force qui fait celle de la substance corporelle, et qui la rend capable d'agir et de résister. C'est pourquoi je crois qu'un parfait repos ne se trouve nulle part, que tout corps agit sur tous les autres à proportion de la distance ; qu'il n'y a point de dureté ni de fluidité parfaite, et qu'ainsi il n'y a point de premier ni de second élément ; qu'il n'y a point de portion de matière si petite, dans laquelle il n'y ait un monde infini de créatures. Je ne doute point du système de Copernic : je crois avoir démontré que la même quantité de mouvement ne se conserve point, mais bien la même quantité de force. Je tiens aussi que jamais changement ne se fait par saut : par exemple, du mou-

vement au repos, ou au mouvement contraire, et qu'il faut toujours passer par une infinité de degrés moyens, bien qu'ils ne soient pas sensibles; et j'ai quantité d'autres maximes semblables, et bien des nouvelles définitions, qui pourroient servir de fondement à des démonstrations. J'ai envoyé quelque chose à M. Pellisson sur ses ordres touchant la force, parce qu'elle sert à éclaircir la nature du corps; mais je ne sçais si cela mérite que vous jetiez les yeux dessus.

J'ajouteray un mot de M. de Seckendorf: son livre est long, mais cela n'est pas un défaut à l'égard des choses qui sont bonnes. Cependant je l'exhorterai d'abord à en donner un abrégé, ce qui se fera bientôt. Il y a une infinité de choses qui n'estoient pas bien connues. Je ne sçais si on se peut plaindre de l'ordre, car il suit celui des temps. On reconnoît parfois la bonne foy et l'exactitude. Il pouvoit retrancher bien des choses; mais c'est de quoy je ne me plains jamais, surtout à l'égard des livres qui ne sont pas faits pour le plaisir. Il y a de bons registres; le style, les expressions, les réflexions marquent le jugement et l'érudition de l'auteur. Son âge avancé a fait qu'il s'est borné à la mort de Luther, et, pour aller à la formule de concorde, il auroit fallu avoir à la main les archives de la Saxe électorale, comme il a eu celles de la Saxe ducale. Avec toute la grande opinion que j'ai du sçavoir, des lumières et de l'honnêteté de M. de Seckendorf, je luy trouve quelquefois des sentimens et des expressions rigides; mais c'est en conséquence du parti, et il ne faut pas trouver mauvais qu'une personne parle

suivant sa conscience. Aussi sait-on assez que les Saxons supérieurs sont plus rigides que les théologiens de ces provinces de la Basse-Saxe.

Pour ce qui est de l'histoire de la concorde, les deux livres contraires, l'un d'Hospinien, appelé *Concordia discors*, l'autre de Hutterus, appelé *Concordia concors*, opposé au premier, en rapportent beaucoup de particularités. Je m'imagine qu'il y aura des gens qui se chargeront de la continuation de l'histoire de M. de Seckendorf.

Je demeure d'accord qu'il y a beaucoup de choses, dans le livre de celui-ci, qui regardent plutôt le cabinet que la religion; mais il a cru avec raison que cela serviroit à faire mieux connoître la conduite des princes protestans; d'autant plus que ceux qui tâchent de la décrier prétendent que le contre-coup en doit rejaillir sur la religion. Puisque madame la marquise de Béthune passe par ici, je profite de l'occasion pour vous envoyer le livre du Père Denis, et j'adresserai le paquet à M. Pellisson.

J'ai oublié de dire ci-dessus que je demeure d'accord que tout se fait mécaniquement dans la nature; mais je crois que les principes mêmes de la mécanique, c'est-à-dire les lois de la nature, à l'égard de la force mouvante, viennent des raisons supérieures et d'une cause immatérielle, qui fait tout de la manière la plus parfaite; et c'est à cause de cela, aussi bien que de l'infini enveloppé en toutes choses, que je ne suis pas du sentiment d'un habile homme, auteur des *Entretiens de la pluralité des Mondes*, qui dit à sa marquise qu'elle aura eu sans doute une plus grande opinion de la nature, que

maintenant qu'elle voit que ce n'est que la boutique d'un ouvrier ; à peu près comme le roi Alphonse qui trouva le système du monde fort médiocre. Mais il n'en avoit pas la véritable idée , et j'ai peur que le même ne soit arrivé à cet auteur, tout pénétrant qu'il est, qui croit à la cartésienne, que toute la machine de la nature se peut expliquer par certains ressorts ou élémens. Mais il n'en est pas ainsi , et ce n'est pas comme dans les montres , où, l'analyse étant poussée jusqu'aux dents des roues, il n'y a plus rien à considérer. Les machines de la nature sont machines partout, quelque petite partie qu'on y prenne ; ou plutôt, la moindre partie est un monde infini à son tour, et qui exprime même à sa façon tout ce qu'il y a dans le reste de l'univers. Cela passe notre imagination, cependant on sçait que cela doit être ; et toute cette variété infiniment infinie est animée dans toutes ses parties par une sagesse architectonique plus qu'infinie. On peut dire qu'il y a de l'harmonie, de la géométrie, de la métaphysique, et, pour parler ainsi, de la morale partout ; et ce qui est surprenant, à prendre les choses dans un sens, chaque substance agit spontanément, comme indépendante de toutes les autres créatures, bien que, dans un autre sens, toutes les autres l'obligent à s'accommoder avec elles ; de sorte qu'on peut dire que toute la nature est pleine de miracles, mais de miracles de raison, et qui deviennent miracles à force d'être raisonnables, d'une manière qui nous étonne. Car les raisons s'y poussent à un progrès infini, où nostre esprit, bien qu'il voie que cela se doit, ne peut suivre par sa compréhension. Autrefois on admiroit

la nature sans y rien entendre, et on trouvoit cela beau. Dernièrement on a commencé à la croire si aisée, que cela est allé à un mépris, et jusqu'à nourrir la fainéantise de quelques nouveaux philosophes, qui s'imaginèrent en savoir déjà assez. Mais le véritable tempérament est d'admirer la nature avec connoissance, et de reconnoître que plus on y avance, plus on découvre de merveilleux ; et que la grandeur et la beauté des raisons mêmes est ce qu'il y a de plus étonnant et de moins compréhensible à la nôtre.

Je suis allé trop loin en voulant remplir le vide de ce papier. J'en demande pardon, et je suis avec zèle et reconnoissance, Monseigneur, votre très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

LXXIX

LEIBNIZ A PELLISSON (1).

Original autographe inédit.

Fin d'avril 1692.

Je ne croyois pas que je me trouverois jusques sur le titre de vostre ouvrage. Je vous en suis bien obligé et reconnois assés combien cela me fait honneur. Cependant, si je l'avois sçu, je vous aurois supplié de laisser mon nom à l'écart et dans sa première obscurité, car je me fais assez justice pour ne pas prétendre à une réputation que je ne mérite pas. Les extraits de mes lettres avoient besoin de vostre passeport.

(1) Madame de Brinon envoie, le 29, une lettre de Pellisson

J'espère de voir bientôt les mémoires sur la communion des deux espèces et autres belles choses que vous y avez jointes. Cependant, ayant rencontré la lettre exécutoire des députés du concile de Bâle, sur les concordats accordés aux calixtins de Bohême, j'en ay envoyé la copie à M. de Meaux pour luy servir dans l'examen de l'écrit de M. Molanus. Il y a cela de fort remarquable, qu'on reçoit les calixtins sans les obliger à reconnoître que les deux espèces ne sont pas commandées à tous les fidèles, et qu'on suspend à leur égard un décret notoire du concile de Constance, remettant l'affaire à une nouvelle discussion et à la décision future de l'Église, d'autant que l'autorité du concile de Constance étoit contestée par les Bohémiens. Jugez maintenant, Monsieur, si les protestans, qui sont une si grande partie de l'Europe, ne méritent pas pour le moins autant de condescendance que ces calixtins, et si la même chose ne se pourroit pratiquer à leur considération, à l'égard du concile de Trente dont ils croient ne pouvoir reconnoître l'autorité.

Cela mérite d'autant plus de réflexion, qu'il semble que c'est la voye la plus apparente que la Providence a laissée ouverte pour éteindre le schisme sans effusion de sang. Et je ne pense point, Monsieur, que vous ne soyez disposé à faire peser ce cy par des personnes qui peuvent contribuer à un si grand bien. Les exemples sont d'un grand poids en cette matière.

Je me souviens si bien de M. des Billettes (1), que j'ay fait demander plus d'une fois de ses nouvelles.

(1) Nous avons retrouvé une correspondance de Leibniz avec des Billettes, 9 juin, et réponse de Leibniz, 3/13 juillet.

Il estoit logé au faubourg Saint-Jacques, dans la maison où estoit M. Arnaud, et il y avoit avec luy un nommé M. l'abbé Galimé; tout ce qu'on put me répondre, ce fut que M. l'abbé étoit mort.

M. des Billettes me disoit une infinité de belles choses sur les mécaniques et autres matières, et je vous supplie, Monsieur, de luy témoigner la joye que j'ay d'apprendre de ses nouvelles. Il y avoit un frère avec M. le duc de Roannes. Tous ces Messieurs avoient de la bonté pour moy, et comme M. des Billettes en marque la continuation, je luy en suis bien obligé.

Puisque vous avez bien voulu contribuer, Monsieur, au souvenir de M. le duc de Chevreuse qui m'honoroit de ses bonnes grâces d'une manière toute particulière, je vous supplie aussi de luy faire connoistre le profond respect que j'auray toujours pour son mérite eminent, égal à cette bonté dont l'étendue alloit jusqu'à moy.

Je joins icy une lettre pour M. Pirot, que je vous supplie de luy faire tenir. J'y répons aussi à M. Mallement, mais en peu de mots, car je ne trouve pas de quoy m'étendre davantage.

Il y a déjà plusieurs années que je trouvay une règle générale sur la composition des mouvemens conforme à mes principes de dynamique. Je l'ay mise dans le papier cy-joint, et, comme il est petit, je vous laisse juger, Monsieur, s'il pouvoit trouver place dans le *Journal des Sçavans*. Je n'ay voulu marquer mon nom que par des initiales, cela suffit pour ceux qui sont curieux de ces matières. Je vous demande pardon de cette liberté que je ne prendrois

pas, si vous ne vous étiez déclaré protecteur de cette dynamique.

Je suis, avec beaucoup de reconnoissance, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

LXXX

BOSSUET A PELLISSON.

Revu d'après l'original autographe.

Ce 7 mai 1692.

J'ai vu, Monsieur, la pièce que vous envoie M. Leibniz sur les calixtins. Il n'y paroît autre chose qu'une sainte économie du concile et de ses légats, pour les attirer à cette sainte assemblée. La discussion qu'on leur offre dans le concile de Bâle, n'est pas une discussion entre les juges, comme si la chose étoit encore en suspens après celui de Constance ; mais une discussion amiable avec les contredisans pour les instruire. Cela n'est rien moins qu'une suspension du concile de Constance. Les calixtins, cependant, s'obligeoient à consulter le concile ; ils y venoient pour être enseignés. On espéroit qu'en y comparoissant, la majesté, la charité, l'autorité du concile qu'ils reconnoissoient, achèveroit leur conversion : finalement, la question qu'on remettoit au concile y fut terminée par une décision conforme en tout point à celle du concile de Constance.

Si cette affaire eut peu de succès, ce ne fut pas la faute du concile, qui poussa la condescendance jus-

qu'au dernier point où l'on pouvoit aller, sans blesser la foy et l'autorité des jugemens de l'Église. Voilà ce qu'il est aisé de justifier par pièces. Si vous sçavez quelque chose de particulier sur ce fait, vous m'obligerez de m'en faire part avant que j'envoie ma réponse. Il faut aussi bien observer que les calixtins ne demandent pas de prendre séance dans le concile ; mais qu'eux et leurs prêtres reconnoissoient celui de Bâle, qui n'étoit composé que de catholiques. Voilà, Monsieur, la substance de ma réponse, que je vous enverray enrichie de vos avis, si vous en avez quelques-uns à me donner. Si vous croyez même qu'il presse de faire quelque réponse, vous pouvez faire passer cette lettre à M. Leibniz : il verra, du moins, qu'on fait attention à ses remarques. Celle qu'il fait sur le concile de Florence, où les Grecs sont admis à discuter la question avec les Latins dans la session publique, seroit quelque chose, n'étoit qu'avant de les y admettre, on étoit convenu de tout avec eux dans les disputes et congrégations tenues entre les prélats. Tout cela est expliqué dans mes Réflexions sur l'Écrit de M. l'abbé Molanus. Si ma réponse est tardive, il le faut attribuer aux occupations d'un diocèse ; et si elle est un peu longue, c'est qu'il a fallu travailler, non pas seulement à montrer les difficultés, mais à proposer de notre côté les expédiens. S'il vous en vient d'autres que ceux que je propose, je profiteray de vos lumières ; mon esprit, comme le vôtre, étant de pousser la condescendance jusqu'à ses dernières limites, autant qu'il dépend de nous.

Quand vous aurez reçu le livre du capucin, intitulé : *Via pacis*, que M. Leibniz veut bien vous en-

voyer pour moy, je vous prie de m'en donner avis.

La pièce de M. Leibniz est en substance dans Raynaldus, et, si je m'en souviens bien, dans les conciles du Père Labbe. Mais je ne l'avois pas vue si entière qu'il vous l'envoie; et il seroit curieux pour l'histoire de sçavoir d'où elle est prise (1) : du reste, elle est conforme à tout ce qu'on a déjà. Elle pourroit être aussi dans Coelæus, que je n'ai point ici. J'attends, Monsieur, une réponse. Vous ne parlez point si vous serez du voyage. J'aurois bien de la joie de vous embrasser à Chantilly, où je me rendrai, s'il plaît à Dieu.

J. BÉNIGNE,
Evêque de Meaux.

LXXXI

PELLISSON A LEIBNIZ.

Manuscrit inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Paris, ce 25 mai 1692.

J'ay receu ces jours passez, Monsieur, vostre paequet du 13 d'avril (2) ; madame de Béthune a eu la bonté de me l'envoyer aussy tost après son arrivée.

J'envoyay à l'instant à M. de Meaux le livre du Père Denis. Ce prélat m'en avoit prié, et cela luy est bon pour la réponse qu'il fait à M. l'abbé Molanus. Ainsy, Monsieur, je ne vous diray rien de ce livre dont je n'ay rien vu.

(1) Elle est mot à mot, comme nous l'avons remarqué, dans Goldart.

(2) Ce ne peut être le livre du P. Denis. On ne trouve à cette date que l'envoi de madame de Erinson à M. de Meaux. Voir LXXVI et la note de la page 270.

Je n'en ay pas fait de mesme du *Traité de Jure suprematus*, dont l'auteur se fait assez connoistre. J'en ay lu la plus grande partie, et je continue avec le mesme plaisir : tout m'y paroist bien latin, bien sçavant, bien ingénieux, bien raisonné, et digne de celuy qui l'a mis au jour ; je ne dis pas qu'on en demeurest d'accord en toutes les parties ; mais la cause ne peut estre mieux desfendue, et rien ne peut estre plus important à vos princes que de bien establir leur droit souverain, surtout en montrant qu'ils descendent des souverains de toute ancienneté, et non pas de magistrats qui se soient peu à peu eslevez à la suprême puissance. Je n'entreprends pas de vous en dire davantage sur une matière que je n'ay pas assez estudiée ; mais quant à leur autorité, à leur rang, et aux honneurs qu'on leur doit, soit dans les autres cours, soit dans les assemblées des princes chrestiens ou de leurs ambassadeurs, je prends la liberté de vous dire qu'ordinairement le temps et les circonstances y peuvent peut-estre bien autant que la droite raison. Il y a des conjonctures, comme par exemple celles d'aujourd'huy, où chacun recherche leur amitié et où il leur est bien facile d'avancer leurs affaires sur ces sortes de choses dans les principales cours de l'Europe, qui font d'ordinaire la loy aux autres.

Des trois exemplaires que vous avez eu la bonté de m'envoyer, j'en ay donné un à M. le cardinal de Furstenberg, nostre abbé de Saint-Germain ; je destine le second à M. de Pomponne, versé en ces sortes d'affaires et à qui il est bon d'en estre instruit ; je garderay le troisième comme une marque de l'hon-

neur de vostre amitié, qui me sera tousjours chère et précieuse.

Il me tarde de sçavoir si vous avez receu mes dernières lettres et les exemplaires de vostre ouvrage et le mien, que je vous ai adressés par la Haye.

Nostre *Journal des Sçavans* en a parlé deux semaines de suite; j'ay sujet de m'en louer, et je crois, Monsieur, que vous en serez content; j'ay envoyé ces deux journaux à madame de Brinon, qui aura peut-estre quelque occasion de vous les faire tenir. Les marges sont roignées, comme on le fait pour les pays lointains, afin que les pacquets soient moins gros. Faites moy l'honneur de me croire toujours, Monsieur, avec autant de fidélité que personne du monde,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PELLISSON-FONTANIER.

Je n'ay pas encore donné vos *Éléments de la Dynamique* à MM. de l'Académie des sciences; je veux qu'ils les désirent un peu d'avantage, comme je croy qu'ils le feront après ce qui en a esté publié tant dans nostre livre que dans le *Journal des Sçavans*.

LXXXII

PELLISSON A BOSSUET.

Revu d'après le manuscrit de la bibliothèque de Hanovre.

A Paris, ce 19 juin 1692.

Je dois réponse, Monseigneur, à la dernière de vos lettres; mais il n'y avoit rien de pressé, et j'attendois

votre écrit. Il est venu ces jours passés, et m'a trouvé embarrassé de beaucoup d'affaires pour autrui, que je ne pouvois interrompre : de sorte que j'ai failli à vous le renvoyer sans le voir, de peur de vous le faire trop attendre ; sachant bien que c'est un honneur et un plaisir que vous avez voulu me faire, mais dont vous n'aviez aucun besoin, ni ne pouviez tirer aucun avantage. Cependant j'ai mieux aimé prendre le parti de le voir à diverses reprises, et de vous en renvoyer la moitié, et avec fort peu de remarques et assez inutiles. Votre ecclésiastique m'ayant dit qu'il pouvoit s'en retourner vendredi, qui est demain, je verrai le reste incessamment et en ferai un autre paquet ou rouleau cacheté, que j'enverrai à votre hôtel. Toute cette première partie m'a semblé très-bien entendue et très-propre à faire un bon effet, nonobstant les grandes difficultés du dessin, que vous remarquez vous-même, mais qui ne doivent pas nous faire perdre courage.

Je suis bien aise que vous ayez trouvé bon et utile le livre du capucin. Il faut vous dire, Monseigneur, qu'un gentilhomme suédois nommé Nicander, homme de quelque littérature, mais que je ne connoissois pas, ayant lu le livre *de la Tolérance des Religions*, vint céans avec un religieux de l'abbaye, qui y laissa un billet et un écrit latin qu'il me prioit de voir, parce que le gentilhomme partoit dans trois jours pour l'Angleterre. L'écrit étoit un projet d'acomodement : le titre portoit qu'il étoit fait par un évêque catholique ; mais il se trouva que l'écriture étoit très-mauvaise, pleine d'abréviations, et telle enfin que je me fis beaucoup de mal aux yeux et à

la tête pour en avoir voulu déchiffrer quatre ou cinq pages. Le Suédois vint me dire adieu en partant ; je le lui rendis : il me promit de m'en envoyer copie en Hollande où il doit passer. Il me dit que l'auteur étoit l'évêque de Neustadt. Je ne sais si vous n'avez point vu cela autrefois. L'écrit commençoit par l'exemple de la défense du sang et des choses étouffées, que les apôtres ont autorisées pour un temps, encore qu'ils ne la crussent pas bonne ; et le reste de ce que j'ai vu avoit aussi beaucoup de rapport à l'écrit de l'abbé Molanus. J'écrirai à M. Leibniz au premier moment de loisir que je trouverai ; car je lui dois une réponse. Je lui demanderai d'où il a pris ce qu'il vous a envoyé du concile de Bâle. Il m'en a fait un grand article à moi-même ; mais vous y avez si bien et si parfaitement répondu, que je le renverrai simplement à votre écrit. Je vous rends, Monseigneur, mille très-humbles grâces de toutes vos bontés et suis toujours à vous avec tout le respect possible.

PELLISSON-FONTANIER.

LXXXIII

PELLISSON A LEIBNIZ.

Manuscrit inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Paris, ce 29 juin 1692.

Je réponds un peu tard, Monsieur, à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui

est du 6^e de may (1); mais je l'ay fait comme vous sçavez que je fais ordinairement par raison, pour vous donner un peu de relasche. Je m'en repens néanmoins, ayant veu que vostre règle générale de la composition du mouvement, qui estoit jointe à vostre lettre, a besoin d'une figure pour estre entendue, et que des gens bien plus habiles que moy en ces matières, entr'autres M. des Billettes, n'ont pas cru pouvoir suppléer ce que vous avez oublié de joindre à ce petit escrit. Ainsi, Monsieur, je vous supplie de nous envoyer au plutost cette figure, après quoy ce ne sera pas une affaire de faire mettre le tout ensemble dans le *Journal des Sçavans*.

Je vous ay adressé par madame de Brinon une réponse de ce mesme M. des Billettes au compliment que vous me faisiez pour luy.

Elle a aussi receu deux extraits de deux *Journaux des Sçavans*, où il est parlé de nostre ouvrage; mais je croy qu'elle ne vous les enverra que par quelque occasion, le volume estant un peu gros pour la poste. Depuis ce temps, j'ay fait coppier en grand et beau caractère vostre *Traité de la Dynamique*. Je l'ay mis entre les mains de M. l'abbé Bignon, qui doit le présenter à l'Académie des sciences. Mais c'est depuis peu de jours seulement que je le luy ay remis et je n'en ay pas encore de réponse. Le nom de Bignon ne vous est pas inconnu sans doute; je ne sçay pourtant si vous estes assez instruit de ce qui se passe en ce pays-ci pour ne vous en pas dire d'avantage: cet abbé est fils de M. Bignon, conseiller d'Etat, cy de-

(1) On trouve une lettre de la fin d'avril, commencement de mai, à laquelle s'applique la réponse de Pellisson. Voyez n^o LXXIX. N. E.

vant avocat général. Il est neveu de M. de Pontchartrain, qui a l'Académie des sciences dans son département de secrétaire d'Etat de la maison du Roy, et qui est par conséquent comme protecteur de cette compagnie : il a chargé son neveu, personne de mérite, de beaucoup de sçavoir et d'esprit, d'y assister ordinairement pour luy rendre compte de ce qui s'y passe. C'est pour cela que je me suis adressé à luy. Il a receu avec toute l'honnesteté du monde vostre Traitté et tout ce que je luy en ay dit, estant déjà bien instruit de vostre mérite par tout ce qu'il en a appris et qu'il a vû de vous. Je ne doute point qu'il ne fasse recevoir avec honneur vostre présent et vostre civilité par une compagnie qui est d'ailleurs entre nous assez sauvage, et où, parmi des personnes de grand mérite, il y en a quelques autres sujettes à ces sottés jalousies dont les gens nourris à l'ombre et hors du commerce du monde sont quelques fois plus prévenus que les autres. Nous verrons dans peu de temps ce qui en arrivera. Je n'ay pas cru devoir encore communiquer ce Traitté au Père de Malebranche; je le feray maintenant incessamment, et ce sera par M. des Billettes mesme, qui est un de ses amis.

Mais, Monsieur, vous sçavez que madame de Brinon, pleine de zèle pour la religion et pleine en mesme temps d'estime et d'affection pour vous, me gronde fort dans ses lettres sur vostre sujet. Elle dit, et je croy qu'elle a raison, que nous ne sommes plus occupés ni vous ni moy que de vostre *Dynamique*, sans penser à vostre conversion, qui est le but de ses souhaits et des miens. Je me suis déjà reproché cent fois ce qu'elle me reproche. Je vous prie, Monsieur,

de n'avoir aucune part à ma faute et de tourner quelquefois les yeux de ce costé là sans qu'on vous en presse ; les grandes et belles lumières que Dieu vous a données vous engagent à luy en rendre un compte particulier, et vous feront bien plus coupable à ses yeux si vous n'en faites pas l'usage qu'il peut désirer. Il est bon de former des desseins pour le salut commun ; nous y sommes tous obligés, et qui ne donneroit de bon cœur sa propre vie pour réunir tous les chrestiens, si misérablement divisez ? Mais de grands hommes, et Grotius entre les autres, qui est un de ceux que j'admire le plus, se sont fort mépris, lorsqu'estant catholiques dans le cœur, ils ont différé à se déclarer, sous prétexte de faire réussir de grands desseins dont leur génie eslevé et leur charité ardente leur faisoient beaucoup espérer. Dieu veut de nous, ce me semble, quelque chose de plus soumis, et que nous commençons par nous déterminer nous-mesmes sans vouloir déterminer le genre humain avec nous. *Hodie si vocem ejus audieritis, etc.* ; vous sçavez le reste, je vous conjure *per viscera misericordiarum Dei nostri* de ne le pas oublier. M. l'évesque de Meaux a achevé sa response latine à l'escrit de M. l'abbé Molanus. Il m'a fait la grâce de me la communiquer ; j'espère que vous en serez content, mesme sur l'article du concile de Constance et du concile de Bâle, qui est une matière que je ne veux pas entamer avec vous, pour la luy laisser tout entière, n'estant pas aussy capable de la bien traiter que luy. Vous ne recevrez pourtant pas encore son escrit, et voicy un nouveau sujet de retardement qu'il me charge mesme de vous faire sçavoir. Madame de

Maubuisson et madame de Brinon ont témoigné du déplaisir de ce que sa réponse devoit estre latine et non pas françoise. Elles ont paru persuadées mesme que madame la duchesse d'Hannovre se trouveroit de mesme avis. J'ay proposé là-dessus à M. de Meaux un expédient qu'il a accepté, qui est de laisser son escrit latin pour M. l'abbé de Molanus et pour toutes les autres personnes de la profession ecclésiastique, mais d'en faire en mesme temps un abrégé françois qui en contienne toute la substance, débarrassée autant qu'il se pourra de toutes les matières scholastiques. C'est à quoy il travaille à présent, et j'espère que cela sera bientost exécuté; il ne veut pas envoyer l'un sans l'autre (1).

D'un autre costé, je vous annonce un grand ouvrage de M. l'abbé Pirot, que vous devez mettre sur vostre compte et dont vous êtes l'unique cause, car, ayant voulu respondre à ce que vous lui aviez escrit sur l'autorité du concile de Trente, il se trouve qu'au lieu d'une simple lettre il a fait un assez long traité; je n'en ay rien vu encore, mais je me suis chargé très-volontiers de le faire copier, à quoy l'on travaille (2). La question sera de sçavoir par où vous le faire tenir. Il seroit bon, Monsieur, si vous le pouviez, que vous m'indiquassiez quelque voye pour les

(1) Il s'agit de la réponse de Bossuet, imprimée en latin dans ses Oeuvres, t. XXXIV, p. 341-476, avec l'abrégé français dont parle Pellisson, 477-576, et qui se trouve à Hanovre sous le même titre : *De Scripto cui titulus COGITATIONES PRIVATE*, avec la mention : *Meldis, mensibus aprili, maio, junio, anno MDCXCII*. Ecrit à Meaux dans les mois d'avril, mai et juin MDCXCH.

N. E.

(2) On trouvera un extrait de cette longue dissertation sous le n° CXVI.

N. E.

gros paquets, et qu'on se servît de celle de Maubuisson pour les simples lettres. Nous n'en serions pas là si le commerce de Hollande estoit libre, mais je n'apprens point que vous ayez encore receu ny mesme qu'on ait receu à Rotterdam les exemplaires de vostre ouvrage que j'y ay adressés par des voyes détournées; j'en suis un peu en peyne. Et ayant appris qu'un libraire d'Amsterdam avoit fait une édition de ce mesme ouvrage sur l'édition de Paris, j'ay donné ordre qu'il en fust envoyé deux douzaines d'exemplaires à M. Venderhec à la Haye, pour vous les faire tenir. Je voudrois bien pouvoir faire quelque chose de meilleur pour vostre satisfaction et pour vous tesmoigner combien je suis rempli de vous. Ne m'oubliez pas, Monsieur, auprès de vostre grande et illustre princesse, et qu'elle pense quelquefois à la respectueuse tendresse avec laquelle nous faisons icy des vœux ardents pour son salut.

Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PELLISSON-FONTANIER.

Dans vostre précédente lettre, vous me demandiez, Monsieur, si j'avois vu quelque endroit que M. Arnault avoit escrit sur mon sujet et sur ce que j'avois dit du péché philosophique. Je vous envoie l'extrait qu'on m'en a donné depuis peu; vous verrez qu'il n'y a rien qui vous regarde, de quoy vous me semblez estre en peyne. Vous verrez aussy qu'il n'est pas bien content de ce que j'ay dit, et qu'il faut pourtant qu'il ayt beaucoup de bonté à mon égard pour parler de moy comme il le fait. Je vous enverrois

une infinité d'autres choses, où vous trouveriez de quoy vous amuser, si j'avois quelque voye ouverte pour les paquets un peu gros; je crains que celuy-cy ne le soit déjà trop.

LXXXIV

LEIBNIZ A PELLISSON.

Extrait d'après l'original autographe.

Ce 3 juillet 1692.

Nous avons appris que les *Reflexions* de M. l'évêque de Meaux sont achevées; et nous espérons, Monsieur, que vous nous communiquerez vos propres pensées sur le mesme sujet, et que vous nous direz surtout vostre sentiment sur le concile de Bâle envers les calixtins, qui lui a fait suspendre à leur égard les décrets du concile de Constance, contre ceux qui soutenoient que les deux espèces estoient *ex praecepto*; ce paroît estre *in terminis*, le cas que nous traitions, et non une simple concession de l'usage des deux espèces, sur laquelle il ne peut y avoir de difficultés.

Nous nous attendons qu'on viendra à l'essentiel de la question; sçavoir, si ceux qui sont prêts à se soumettre à la décision de l'Église, mais qui ont des raisons de ne pas reconnoître un certain concile pour légitime, sont véritablement hérétiques; et si une telle question n'estoit que de fait, les choses ne sont pas à leur égard *in foro poli*: et lorsqu'il s'agit de l'affaire de l'Église et du salut, comme si la décision n'avoit pas été faite, puisqu'ils ne sont pas opiniâtres. La condescendance du concile de Bâle semble appuyée sur ce fondement.

LXXXV

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Extrait d'après l'original autographe.

Ce 3 juillet 1692.

Je voudrois, dans les matières importantes, un raisonnement tout sec, sans agrément, sans beautés, semblable à celui dont les gens qui tiennent des livres de compte, ou les arpenteurs, se servent à l'égard des nombres

et des lignes. Tout est admirable dans M. de Meaux et M. Pellisson; la beauté et la force de leurs expressions, aussi bien que leurs pensées, me charment jusqu'à me lier l'entendement; mais quand je me mets à examiner leurs raisons en logicien et en calculateur, elles s'évanouissent de mes mains; et, quoiqu'elles paroissent solides, je trouve alors qu'elles ne concluent pas tout à fait tout ce qu'on en veut tirer. Plût à Dieu qu'ils pussent se dispenser d'épouser tous les sentimens de parti! On a souvent décidé des questions non nécessaires. Si ces décisions se pouvoient sauver par des interprétations modérées, tout iroit bien. On ne pourra du moins, ce me semble, guérir les défiances des protestans que par la suspension de certaines décisions. Mais la question est, si l'Église en pourra venir là sans faire tort à ses droits. J'ai trouvé un exemple formel où l'Église l'a pratiqué, sur quoy nous attendons le sentiment de M. Meaux et de M. Pellisson, et surtout le reste de l'écrit de M. Molanus.

Nous espérons que tant nos écrits que les censures seront ménagées et tenues secrètes, hors à des personnes nécessaires; publier ces choses sans sujet, c'est en empêcher l'effet. C'est pourquoy madame la duchesse a été surprise de voir, par la lettre de Madame sa seur l'abbesse de Maubuisson, qu'on pensoit à les imprimer; peut-estre y a-t-il eu du mal entendu. En tout cas, je vous supplie, Madame, de faire connoître l'importance du secret, afin que ni M. l'évêque de Neustadt ni M. Molanus n'aient sujet de se plaindre de moy (1).

LXXXVI

MADAME DE BRINON A BOSSUET.

Revu d'après l'original autographe.

Juillet 1692.

Voilà, Monseigneur, une lettre que j'ai reçue de M. Leibniz depuis deux heures; je l'envoie aussitôt à mon cher ami, M. Pellisson, pour vous la faire te-

(1) Il est assez difficile de suivre le double fil de ces négociations entamées avec la France et avec plusieurs cours d'Allemagne, au premier rang desquelles était toujours celle de Vienne, sans se reporter à la *Narration* ou *Sommaire historique* qui précède la correspondance. L'évêque de Neustadt, auteur de plusieurs écrits iréniques, et notamment des *Regulæ circa Christianorum omnium unionem*, etc, était, depuis qu'il eut reçu le plein pouvoir de l'empereur d'Autriche (Voir sous le n° XLIV), presque exclusivement occupé par les affaires ecclésiastiques de Hongrie et de Transylvanie. On trouve parmi les pièces réunies par Leibniz, pour servir à

nir. Je crois qu'il est bon que vous lisiez la lettre qu'il m'écrira, dont je tire un bon et un mauvais augure, selon qu'il est plus ou moins sincère. C'est un homme dont l'esprit naturel combat contre les vérités surnaturelles, et qui attribue à l'éloquence les traces que la vérité fait dans son esprit; mais quand la grâce voudra bien venir au secours de ses doutes, j'espère, Monseigneur, qu'il sera moins vacillant.

Je demande à M. Pellisson la route que je voudrois bien que pût prendre votre réponse à M. Molanus (1). J'espère que Votre Grandeur nous l'aura fait traduire; et c'est cette traduction qui a fait l'équivoque dont M. Leibniz se plaint. Je suis persuadée, Monseigneur, que plus cette affaire se rend difficile et plus votre courage augmente pour la soutenir. C'est une œuvre qui doit être traversée: mais avec tout cela j'espère qu'elle réussira et que Dieu bénira votre zèle et celui de M. Pellisson, qui est capable de faire un miracle, s'il est joint à la foy qui est nécessaire pour son accomplissement.

l'histoire documentaire de ces négociations, les suivantes : PCXCTA, Ep. Neostadiensis circa moderandam controversiam fidei ac Reunionem Protestantium cum Romana Ecclesia; plusieurs copies, l'une de la main de Leibniz, avec cette mention : *Hæc transcripsi*, et cette autre qui la classe parmi les documents relatifs aux affaires de Hongrie : *Inter Hungarica*. On trouve en outre, à la date du 30 juin 1692 : *Propositio Ep. Neost. — Relatio ad Innocent. XII*, et enfin l'énoncé d'une délibération des communautés, pour faire venir sans doute à Rome des théologiens allemands, et, entre autres, Kulmaeus et Fabritius qui était alors à Bâle. Ces pièces prouvent d'une manière certaine la continuité des négociations entre Rome et l'Allemagne, qui se suivaient parallèlement avec celles établies entre l'Allemagne et la France, dont Leibniz, Bossuet, Molanus et Pellisson étaient alors les principaux intermédiaires, et pour lesquelles Leibniz réclamait, dans la lettre LXXXV, le plus grand secret. (Voir la *Narration* ou *Sommaire historique*, à la suite de l'*Introduction*.)

(1) Voir la lettre n° LXXXVII.

Je vous demande, Monseigneur, votre bénédiction et la participation que vous m'avez promise en vos prières et en vos bonnes grâces. De ma part, je prie Dieu qu'il vous conserve, et qu'il vous sanctifie de plus en plus.

S^r DE BRINON.

LXXXVII

LEIBNIZ A PELLISSON.

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

3/13 juillet 1692.

Monsieur,

Je vous avoue que le livre *de Jure suprematus*, quoy qu'il ait eu quelque approbation et qu'il ait esté imprimé plus de quatre fois, *videtur egere limâ*.

Je crois qu'effectivement la plupart des souverains de l'Europe descendent des petits princes libres qu'il y avoit parmi les peuples germaniques. Il est vray cependant que cela n'est pas nécessaire pour establir leurs droits présens. Quant au rang et honneur, on ne scauroit dire pourquoy ceux d'Allemagne doivent estre inférieurs à ceux d'Italie; pour ce qui est des électeurs, ils sont en rang d'aller de pair avec la République de Venise ou de Hollande, qui ont obtenu quelque chose de plus que les autres princes allemands ou italiens. Cependant rien n'est plus vray que ce que vous dites, Monsieur, que les conjonctures valent souvent mieux que les raisons. Il y a eu une espèce de témérité de vous envoyer un discours qui n'est pas assez digéré, ayant esté fait à la

haste sur un commandement particulier ; mais ceux qui sont les plus pénétrants à voir les fautes sont les plus disposés à les pardonner.

Je n'ay pas encore receu ce que vous me faites l'honneur de m'envoyer par la voye de Hollande. Vous croyez, Monsieur, que je serois content du *Journal des Scavans*. Mais le moyen de l'estre ? Il me fait rougir, et j'ay de la peine à y penser. Cependant je crois que tout le monde vous rendra la justice que je me rends à moy-mesme, en jugeant que ce qu'on dit à mon avantage y a esté pris en vostre considération. Si j'en avois une autre pensée, je serois ridicule. Vous avez bien jugé, Monsieur, qu'il ne faut pas importuner MM. de l'Académie royale des sciences, s'il ne paroist pas qu'ils prennent plaisir de voir ce qu'on leur avoit préparé. Ce sont des fruits qui viennent bien mieux dans leur propre terroir, qui est si bien cultivé sous la protection d'un des plus grands rois qui ayent jamais esté. Cependant nous apprendrons peut-estre les sentiments du R. P. de Malebranche. Vous aurés receu, Monsieur, la lettre que j'avois accompagnée d'une incluse pour M. l'abbé Pirot que j'ay l'honneur d'envoyer, et j'y avois tâché de donner quelque satisfaction à Mons. (1).

Lisant dans vos réflexions que ce que vous dites que se signer, dans quelques provinces, signifie faire le signe de la croix, je me souvins d'une pensée que j'avois eue touchant l'étymologie du mot blason, qui, à mon avis, signifioit déjà *marque* en vieux celtique, car cela se reconnoist, quoique avec quelque change-

(1) M. Mallement. Voir le n° LXXI.

ment, en françois, allemand, anglois, slavon. Blessier est proprement marquer, mais particulièrement donner des coups qui marquent, *vulnerare* ; en allemand les marques des chevaux s'appellent *Blassen* ; *bles-sed* en anglois est *benedictus*, c'est-à-dire signé, marqué du signe de la croix, comme en allemand *segnen* (c'est *signare*) veut dire *benedicere*. Et encor *blazeng* en esclavon est *benedictus*. J'avois envoyé cette conjecture à M. le président Cousin.

Je vous remercie, Monsieur, des renouvellemens de la connoissance de M. Desbillettes, à qui je réponds, vous suppliant de luy faire tenir la cy-jointe.

LXXXVIII

LEIBNIZ A BOSSUET.

Revu d'après l'original autographe.

A Hanovre, ce 13 juillet 1692.

Monseigneur,

Je suis bien aise que le livre du révérend Père Denis, gardien des capucins de Hildeshem, ne vous a point déplu.

Ce Père est de mes amis, et il étoit autrefois à Hanovre dans l'hospice que les capucins avoient ici du temps de feu Monseigneur le duc Jean-Frédéric. Il se contente de faire voir que les bons sentimens ont esté en vogue depuis longtemps dans son parti, sans en tirer aucune fâcheuse conséquence contre la réforme, comme il semble que vous faites, Monsei-

gneur, dans la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire.

Les protestans raisonnables, bien loin de se fâcher d'un tel ouvrage, en sont réjouis, et rien ne leur scauroit être plus agréable que de voir que les sentimens qu'ils jugent les meilleurs soient approuvés jusque dans l'Église romaine.

Ils ont déjà rempli des volumes de ce qu'ils appellent catalogues des témoins de la vérité, et ils n'appréhendent point qu'on en infère l'inutilité de la réforme.

Au contraire, rien ne sert davantage à leur justification que les suffrages de tant de bons auteurs, qui ont approuvé les sentimens qu'ils ont travaillé à faire revivre, lorsqu'ils estoient comme étouffés sous les épines d'une infinité de bagatelles, qui détournoient l'esprit des fidèles de la solide vertu et de la véritable théologie.

Érasme et tant d'autres excellens hommes, qui n'aimoient point Luther, ont reconnu la nécessité qu'il y avoit à ramener les gens à la doctrine de saint Paul, et ce n'estoit pas la matière, mais la forme qui leur déplaisoit dans Luther. Aujourd'hui que la bonne doctrine sur la justification est rétablie dans l'Église romaine, le malheur a voulu que d'autres abus se sont agrandis, et que, par les confraternités et semblables pratiques, qui ne sont pas trop approuvées à Rome mesme, mais qui n'ont que trop de cours dans l'usage public, le peuple fût détourné de cette adoration en esprit et en vérité, qui fait l'essence de la religion.

Plût à Dieu que tous les diocèses ressemblassent

à ce que j'entends dire du vostre et de quelques autres gouvernés par de grands et saints évesques ! Mais les protestans seroient fort mal avisés, s'ils se laissoient donner le change là-dessus. C'est cela mesme qui les doit encourager à presser davantage la continuation de ces fruits des travaux communs des personnes bien intentionnées. Et vous, Monseigneur, avec vos semblables, dont il seroit à souhaiter qu'il y en eût beaucoup à présent, et qu'il y eût sûreté d'en trouver toujours beaucoup dans le temps à venir, vous vous devez joindre avec eux en cela, sans entrer dans la dispute sur la pointille, sçavoir à qui on est redevable, si les protestans y ont contribué, ou si on sçavoit déjà les choses avant eux. Ces questions sont bonnes pour ceux qui cherehent plutôt leur honneur que celui de Dieu, et qui font entrer partout l'esprit de secte, ou, ce qui est la même chose, de l'autorité et gloire humaine.

Je suis ravi d'apprendre que vos réflexions sur l'eserit de M. l'abbé de Lockum sont achevées. Nous vous supplions d'y joindre vostre sentiment sur l'exemple du pape Eugène et du concile de Bâle, qui jugèrent que les décrets du concile de Constance ne les devoient point empêcher de recevoir à la communion de l'Église les calixtins de Bohême qui ne pouvoient pas acquiescer à ces décrets sur la question du précepte des deux espèces. Cet exemple m'estant venu heureusement dans l'esprit, je m'estois hâté de vous l'envoyer, parce que c'est nostre cas, *in terminis*, et je croyois qu'il pourroit diminuer la répugnance que vous pourriez avoir contre la suspension des décrets d'un concile, où les protestans trouvent

encore plus à dire que les calixtins contre celui de Constance. Mais nous nous assurons surtout que vous aurez la bonté de ménager ces escrits-là, afin qu'ils ne passent point en d'autres mains. C'est la prière que je vous ai faite d'abord, et vous y aviez acquiescé.

Il ne s'agit pas icy de disputer et de faire des livres ; mais d'apprendre les sentimens , et ce que chacun juge pouvoir faire de part et d'autre.

En user autrement , ce seroit gâter la chose , au lieu de l'avancer. Madamela duchesse de Zell a lu particulièrement vostre histoire des Variations. Je n'ay pas encore eu l'honneur de la voir depuis qu'elle m'a renvoyé cet ouvrage, mais je sçais déjà qu'elle estime beaucoup tout ce qui vient de vostre part.

Vous avez sans doute la plus grande raison du monde d'avoir du penchant pour cette philosophie, qui explique mécaniquement tout ce qui se fait dans la nature corporelle, et je ne crois pas qu'il y ait rien où je m'éloigne beaucoup de vos sentimens. Bien souvent je trouve qu'on a raison de tous côtés, quand on s'entend, et je n'aime pas tant à réfuter et à détruire qu'à découvrir quelque chose et à bâtir sur les fondemens déjà posés.

Néanmoins, s'il y avoit quelque chose en particulier que vous n'approuviez pas, je m'en défierois assurément, et j'implorerois le secours de vos lumières qui ont autant de pénétration que d'étendue.

Un seul mot de vostre part peut donner autant d'ouvertures que les grands discours de quelque autre.

Je suis entièrement, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

LXXXIX

BOSSUET A LEIBNIZ.

Revu d'après l'original autographe.

A Versailles, ce 27 juillet 1692.

Monsieur,

Après vous avoir marqué la réception de votre lettre du 13, je commenceray par vous dire qu'on n'a pas seulement songé à imprimer ni l'escrit de M. l'abbé Molanus ni mes réflexions. Tout cela n'a passé ni ne passera en d'autres mains que celles que vous avez choisies vous-mesme pour nous servir de canal, qui sont celles de Madame de Brinon. Tout a esté communiqué, selon le projet, à M. Pellisson seul : et Madame de Brinon m'escrit qu'on vous a bien mandé que je traduisois les escrits latins pour les deux princesses, mais non pas qu'on eût parlé d'impression. Nous regardons ces escrits de mesme œil que vous ; non pas comme des pièces qui doivent paroître, mais comme une recherche particulière de ce qu'on peut faire de part et d'autre, et jusqu'où il est permis de se relâcher sans blesser ni affoiblir en aucune sorte les droits de l'Église, et les fondemens sur lesquels se repose la foy des peuples. Je traiteray cette matière avec toute la simplicité possible ; et j'examineray en particulier ce que vous avez proposé des conciles de Constance et de Bâle, avec toute l'attention que vous souhaitez, sans me fonder sur aucune autre chose que sur les actes. On achève

d'escrire mes réflexions : si vous prenez la peine de considérer tout ce qui a retardé cet ouvrage, j'espère que vous me pardonnerez le délai.

Ce que j'ai remarqué, Monsieur, sur l'escriit du Père Denis, est bien éloigné de la pointille de scavoir à qui est dû l'honneur des éclaircissemens qu'on a apportés à la matière de la justification ; mais voicy uniquement où cela va : si la doctrine qui a donné le sujet, premièrement aux reproches, et ensuite à la rupture de Luther, a toujours esté enseignée d'une manière orthodoxe dans l'Église romaine, et si l'on ne peut montrer qu'elle y ait jamais dérogé par aucun acte ; donc tout ce qu'on a dit et fait, pour la rendre odieuse au peuple, venoit d'une mauvaise volonté, et tendoit au schisme. Les confréries que vous alléguez, premièrement n'ont rien qui soit contraire à la véritable doctrine de la justification ; et d'ailleurs il est inutile de les alléguer comme une matière de rupture, puisqu'après tout personne n'est obligé d'en estre. Au reste, avec le principe que vous posez, que dans les siècles passés on a fait beaucoup de décisions inutiles, on iroit loin ; et vous voyez qu'en venant à la question : Quand est-ce qu'on a commencé à faire de ces décisions ? il n'y a rien qu'on ne fasse repasser par l'étamine ; de sorte qu'avec cette ouverture, on ne trouvera point de décision dont on ne puisse éluder l'autorité, et qu'il ne restera plus de l'infaillibilité de l'Église que le nom. Ainsi ceux qui, comme vous, Monsieur, font profession de la croire et de se soumettre à ses conciles, doivent croire très-certainement que le mesme esprit qui l'empêche de diminuer la foy, l'empêche aussi d'y

rien ajouter; ce qui fait qu'il n'y a non plus de décisions inutiles que de fausses.

Je ne réponds rien sur ce que vous voulez bien penser de mon diocèse. C'est autre chose de corriger les abus autant qu'on le peut, autre chose d'apporter du changement à la doctrine constamment et unanimement reçue. Les gens de bien qui aiment la paix auroient pu se joindre à vos réformateurs, s'ils s'en estoient tenus au premier : mais le second estoit trop incompatible avec la foy des promesses faites à l'Église; et s'y joindre, c'estoit rendre tout indécis, comme l'expérience ne l'a que trop fait connoître. Il faut donc chercher une réunion qui laisse en son entier ce grand principe de l'infailibilité de l'Église, dont vous convenez; et l'escriit de M. l'abbé Molanus donne un grand jour à ce dessein. Vous y contribuez beaucoup par vos lumières, et j'espère que dans la suite vous ferez encore plus.

Il n'est encore rien venu à moy de votre philosophie. Je vous rends mille grâces de toutes vos bontés, et je finis en vous assurant de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur,

Vostre très-humble serviteur,

J. BÉNIGNE,

Év. de Meaux.

(1) Il y a à la même date une lettre de Madame de Brinon à Bossuet, commençant ainsi : « Voilà, Monseigneur, etc. » N. F.

XC

LEIBNIZ A PELLISSON.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

27 juillet 1692.

Monsieur, vos lettres me donnent toujours de quoy faire ma cour, et madame la duchesse, toute pleine d'estime pour vostre mérite éminent, vous est obligée de vostre souvenir. Vostre dernière lettre nous a tirés d'une peine où nous estions. Madame la duchesse avoit jugé, par une lettre de madame sa sœur, que M. l'évesque de Meaux faisoit traduire tant son escrit que celui de monsieur Molanus pour le publier (1). J'avois de la peine à le croire, sachant la punctualité de cet illustre prélat, que j'avois prié d'abord de ménager cette affaire, parce que la connoissance qu'on en donneroit au public pourroit nuire et ne pourroit point servir. Néanmoins, j'en touchay quelque chose en escrivant tant à M. de Meaux qu'à madame de Brinon, et peut-estre mesme que j'en ay dit quelque chose dans celle que je vous ay escrite dernièrement pour éviter cet éclat. Maintenant je vois par la vostre que c'est une fausse alarme, et que la traduction ne se doit faire que pour des personnes dont on n'a pas sujet d'appréhender qu'elles laissent aller ces choses plus loin.

Vous pouvez estre assuré, Monsieur, aussi bien que madame de Brinon, que je tiens le soin de mon

(1) Voir lettre LXXXIX.

salut pour le plus essentiel et le plus pressant. J'ay donné bien du temps et de l'application aux controverses. Je n'ay pas encore pu trouver une nécessité absolue qui nous oblige d'estre dans la communion romaine à quelque prix que ce soit. Je trouve qu'il suffit de faire pour le rétablissement de cette communion, tant en général qu'en particulier, tout ce qu'on croit pouvoir faire suivant sa conscience.

On doit vous conjurer à vostre tour, Monsieur, aussi bien que monsieur l'évesque de Meaux et tous ceux qui ont le pouvoir et les lumières nécessaires, d'y contribuer autant qu'ils peuvent, et de mettre bas tous les égards pour les personnes, pour travailler à une réforme effective de ces abus qu'on reconnoist et qui contribuent beaucoup à entretenir le schisme.

Le mesme jour que j'eus l'honneur de recevoir la vostre avec l'extrait du livre contre la philosophie des jésuites de Marseille, j'avois reçu le livre mesme. M. Arnaud, en y témoignant combien il vous honnore, n'a rien dit au-dessus de la vérité.

Je m'étonne qu'on ne peut pas assoupir cette querelle entre les jésuites et les prétendus jansénistes. L'animosité en est fort grande de part et d'autre, et j'ay vu des lettres des jésuites de Paris qui prétendent toujours que M. Arnaud est un hérétique déclaré, depuis que les papes mesmes ont déclaré d'estre dans un autre sentiment. Cependant, j'avoue qu'il y a certaines choses dans la théologie de M. Arnaud que je ne scaurois goustier. Il est vray que je suis du sentiment de saint Augustin, de saint Thomas et de leurs sectateurs à l'égard de la prédétermination.

Cependant, sauf la liberté et la contingence, sur quoy j'ay des pensées qui nous semblent mener à la source de ces choses, j'ay esté longtems en doute s'il y avoit moyen de sauver la contingence et d'éviter la nécessité des événemens, puisque, en effet, tout événement est déterminé par des raisons *à priori*. Mais enfin je m'ay satisfait un peu. J'ay vu comment ces raisons inclinent sans nécessité, et que la contingence est quelque chose en métaphysique qui répond aux incommensurables en géométrie. Car ceux qui ne sont point géomètres ont sujet de douter s'il y en peut avoir.

Mais, à l'égard de la grâce et de quelques autres matières, M. Arnaud et ses amis ont quelques sentimens un peu durs dont je ne voy pas assez de preuves, et les opinions des jésuites ne sont pas toujours si blasmables que ces Messieurs le disent. Je trouve que les factions se répandent mesme sur les matières indifférentes. Le père Norris, qui, escrivant de l'histoire pélagienne, avoit témoigné ses sentimens, est maintenant en guerre avec vostre père Hardouin sur les médailles. Le père feu M. Auzou, qui estoit un juge compétent, me disoit à Rome qu'il estimoit fort ce petit livre et les autres productions du père Hardouin. Nous trouvâmes seulement qu'il traite des auteurs excellens avec un peu trop de fierté. J'ay vu autres fois les médailles du Roy chez M. Careavi. On travailloit à un répertoire général. S'il est achevé, ce sera un ouvrage merveilleux en ce genre. Car on marquoit par ordre alphabétique tout ce qu'il y a de remarquable sur chaque médaille. Mais c'estoit à l'égard des antiques. Cepen-

dant les modernes ne sont pas moins importantes pour l'histoire du temps. Comme les mines de Brunswie sont aujourd'huy les meilleures de l'Europe après celles de l'empereur, ces princes en ont fait battre assez, mais celles du temps passé ne sont guères de bon goust. Le peu que j'ay vu, tant des médailles que des jettons du roy, est admirable, tant pour l'invention que pour le travail. Mais nous ne les connoissons guères que par l'ouvrage du P. Mestrier.

Je seray ravi de voir la lettre de M. l'abbé Pirot : plus elle sera longue, plus elle m'apprendra. M. Brosseau aura peut-estre maintenant occasion de m'envoyer quelque chose. Et encor sans cela, Monsieur, s'il arrive que vous me vouliez favoriser de quelque communication qui pourroit enfler le paquet de Maubuisson et rendre une lettre un peu trop grosse, M. Brosseau aura la bonté de me la faire tenir.

Je suis bien aise que Messieurs de l'Académie royale des sciences ont reçu mon escrit, et je vous dois bien des remerciemens de toute la bonté avec laquelle vous faites valoir ce qui vient de moy, quoy que ce soit bien peu de chose en soy. Le nom de Bignon est si célèbre dans la république des lettres que je ne le scaurois ignorer. Mais je suis bien aise de sçavoir les particularités que vous m'apprenez, Monsieur, de l'illustre abbé qui le porte, et à qui m'ayant fait connoistre, mais d'une manière plus avantageuse que je ne le mérite, vous m'avez surchargé d'une nouvelle dette. Il est vray que, lorsqu'on est une fois devenu incapable de s'acquitter de ce qu'on doit, on est moins scrupuleux à l'égard

des obligations nouvelles. Cependant, lorsqu'on y pense, ce sont autant de remords. Apparemment la résolution que MM. de l'Académie ont prise depuis peu d'ouvrir leurs trésors et de donner quelque chose tous les mois aura esté un effet des soins de M. l'abbé Bignon. Le public luy en sera redevable aussi bien que de l'avancement des grands ouvrages dont l'Académie s'est chargée. Ils ont fait imprimer plusieurs pièces depuis longtemps, mais je ne scay pourquoy, on n'en voit presque rien chez les libraires, et, hors mis les mémoires touchant les animaux et la mesure de la terre, je n'en ay presque rien vû. Cependant, si les libraires les portoient, je les aurois achetés il y a longtemps. On peut dire généralement que tant de belles choses qui s'impriment au Louvre ne sont presque que pour la France, et c'est une merveille quand on en voit ailleurs.

Puisque nous sommes à l'Académie des sciences, qui s'applique sur-tout à la physique, je vous diray, Monsieur, que, passant à Modène, je trouvay un habile médecin, nommé M. Ramazzini, que j'exhortay à un dessein qu'il a entrepris et qui sera de grande utilité. C'est de nous donner tous les ans une histoire médicinale de l'année, fondée sur la saison et sur les observations faites à l'égard des fruits, des animaux et des hommes, des maladies régnantes, de leurs signes, types, symptômes et effets, de l'effect des remèdes. La seconde année vient de paroistre, et il m'a fait l'honneur de me la dédier. J'ay fait en sorte que la première a esté insérée l'année passée dans le recueil que messieurs les médecins

allemands de la société des *Curieux de la nature* (1) font imprimer tous les ans. Et on y a joint la lettre que j'avois écrite au président de cette société pour exhorter nos médecins de faire quelque chose de semblable en différens endroits de l'Allemagne, au moins en donnant toutes les années des observations de cette nature (mais en abrégé et sans qu'il soit nécessaire de faire des traités entiers) à l'égard des différentes provinces. Je ne sçay ce que cela produira. Si on l'avoit fait depuis longtemps, nous aurions maintenant un trésor d'aphorismes nouveaux; on trouveroit certains périodes et on reconnoistroit les mesmes maux quand ils reviennent à peu près de temps en temps. Mais, comme il y a peu de liaison en Allemagne, les bons desseins ne s'y exécutent pas si aisément, au lieu qu'en France *mens agitat molem*. L'âme qui gouverne ce grand corps de fleurissant royaume, c'est-à-dire la sagesse du monarque, que nous ne sommes presque plus capables d'admirer assez, se sert de certains organes principaux pour chaque fonction. C'est ainsi que je croy que si monsieur le premier médecin goustoit ces remarques, les plus habiles médecins du royaume en différens pays y contribueroient de leurs observations avec empressement au bout de chaque année. En prenant la liberté de vous envoyer, Monsieur, ma règle générale des mouvemens, j'avois oublié de dire qu'il n'estoit pas nécessaire d'y joindre une figure, puisqu'on peut prendre les points à dis-

(1) Le passage sur Ramazzini se retrouve dans la lettre XCV. Quant à la discussion de mécanique qui s'ensuit, il y a un début de lettre inachevée : « Puisque vous témoignés que les objections qu'on vous a envoyées. » N. E.

erétion, excepté celuy qui est le centre de gravité des autres, qu'il est aisé de trouver par les principes ordinaires. Cependant j'ay expliqué la façon de tracer la figure pour me dispenser d'en mettre. Et voicy comme la dite règle est ajustée dans le papier cy-joint que je soumets à vostre jugement (1).

XCI

BOSSUET A LEIBNIZ.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Versailles, 26 août 1692.

Monsieur,

Je ne veux pas laisser partir mon eserit sans l'accompagner des marques de mon estime envers vous et M. l'abbé Molanus. J'espère que Dieu bénira vos bonnes intentions, auxquelles je me suis conformé autant que j'ay pû. Il ne faudra pas, Monsieur, se rebuter quand on ne s'entendroit pas d'abord en quelques points. C'est icy un ouvrage de réflexion et de patience, et déjà il est bien certain que, suivant les sentimens de M. l'abbé, l'affaire est plus qu'à demi faite. Au reste, vous ne direz pas, à cette fois, que l'éloquence surprenne l'esprit ou enveloppe les choses. Le style, comme l'ordre, est tout scholastique (2). Il a fallu à la fin lascher des mots que j'avois évités dans tout le reste du discours, parce qu'on

(1) Voir à l'Appendice cet essai de Dynamique.

(2) Voir la lettre LXXXV

N. E.

N. E.

n'auroit pas satisfait à vos questions sans cela. La charité et l'estime n'en sont pas moins dans le cœur, et je suis avec passion,

Vostre très-humble serviteur,

BÉNIGNE,

Évêque de Meaux.

XII

BOSSUET A LEIBNIZ.

Revu d'après l'original autographe.

Versailles, ce 28 août 1692.

Monsieur,

J'accompagne encore de cette lettre la version que je vous envoie de l'écrit de M. l'abbé Molanus et du mien (1). Ce qui m'a déterminé à le faire, c'est le désir que j'ai eu que madame la duchesse d'Hanovre pût entrer dans nos projets. Je demande pardon à M. l'abbé Molanus de la liberté que j'ay prise d'abrégger un peu son écrit. Pour mes réflexions, il m'a esté d'autant plus libre de leur donner un tour plus court, que par là, loin de lui ôter du fond des choses, il me paroît au contraire que j'ai rendu mon dessein plus clair.

Je me suis cru obligé, dans l'écrit latin, de suivre une méthode scholastique, et de répondre pied à pied à tout l'écrit de M. l'abbé, pour y remarquer ce qui

(1) Voir cette traduction abrégée des *Cogitationes privatae* de Molanus et des Réflexions de Bossuet, t. XXXIV de ses OEuvres complètes, p. 477.

m'y paroissoit praticable et impraticable. Il a fallu après cela en venir à dire mon sentiment : mais tout cela est tourné plus court dans l'escrit françois ; et j'espère que ceux qui auront lu le latin ne perdront pas tout à fait leur temps à y jeter l'œil. Voilà, Monsieur, ce que j'ay pu faire pour entrer dans les desseins d'union ; mais je ne puis vous dissimuler qu'un des plus grands obstacles que j'y vois est dans l'idée qui paroît dans plusieurs protestans, sous le beau prétexte de la simplicité de la doctrine chrétienne, d'en vouloir retrancher tous les mystères, qu'ils nomment subtils, abstraits et métaphysiques, et réduire la religion à des vérités populaires. Vous voyez où nous mènent ces idées, et j'ay deux choses à y opposer du côté du fond : la première, que l'Évangile est visiblement rempli de ces hauteurs, et que la simplicité de la doctrine chrétienne ne consiste pas à les rejeter ou à les affoiblir, mais seulement à se renfermer précisément dans ce qui en est révélé, sans vouloir aller plus avant, et aussi sans demeurer en arrière ; la seconde, que la véritable simplicité de la doctrine chrétienne consiste principalement et essentiellement à toujours se déterminer en ce qui concerne la foy par ce fait certain : hier, on croyoit ainsi ; donc, encore aujourd'huy, il faut croire de même.

Si l'on parcourt toutes les questions qui se sont élevées dans l'Église, on verra qu'on les y a toujours décidées par cet endroit-là ; non qu'on ne soit quelquefois entré dans la discussion pour une plus pleine déclaration de la vérité et une plus entière conviction de l'erreur ; mais enfin, on trouvera toujours que la

raison essentielle de la décision a esté : on croyoit ainsi quand vous êtes venus, donc à présent vous croirez de même ou vous demeurerez séparés de la tige de la société chrétienne. C'est ce qui réduit les décisions à la chose du monde la plus simple, c'est-à-dire au fait constant et notoire de l'innovation par rapport à l'estat où l'on avoit trouvé les choses en innovant.

C'est ce qui fait que l'Église n'a jamais esté embarrassée à résoudre les plus hautes questions, par exemple celle de la Trinité, de la grâce, et ainsi du reste ; parce que, lorsqu'on a commencé à les émouvoir, elle en trouvoit la décision déjà constante dans la foy, dans les prières, dans le culte, dans la pratique unanime de toute l'Église. Cette méthode subsiste encore dans l'Église catholique : c'est donc elle qui est demeurée en possession de la véritable simplicité chrétienne. Ceux qui n'y peuvent entrer sont bien loin du royaume de Dieu, et doivent craindre d'en venir enfin à la fausse simplicité qui voudroit qu'on laissât la foy des hauts mystères à la liberté d'un chacun.

Au reste, les luthériens, quoiqu'ils se vantent d'avoir ramené les dogmes des chrétiens à la simplicité primitive de l'Évangile, s'en sont visiblement éloignés ; et c'est de là que sont venus leurs raffinemens sur l'ubiquité, sur la nécessité des bonnes œuvres, sur la distinction de la justification d'avec la sanctification, et sur les autres articles où nous avons vu que tout consiste en pointille, et qu'ils en sont revenus à nos expressions et à nos sentimens lorsqu'ils ont voulu parler naturellement.

Je prends, Monsieur, la liberté de vous dire ces choses en général, comme à un homme que son bon esprit fera aisément entrer dans le détail nécessaire, et je finiray cette lettre en vous annonçant deux faits constans : le premier, qu'on ne trouvera dans l'Église catholique aucun exemple où une décision ait esté faite autrement qu'en maintenant le dogme qu'on trouvoit déjà établi ; la seconde, qu'on n'en trouvera non plus aucun où une décision déjà faite ait jamais esté affaillie par la postérité.

Il ne me reste qu'à vous supplier de vouloir bien avertir nos grandes princesses, si elles jettent les yeux sur mes réflexions, qu'il faudra qu'elles se résolvent à me pardonner la sécheresse à laquelle il a fallu se réduire dans cette manière de traiter les choses. Vous en savez les raisons ; et, sans perdre le temps à m'en excuser, je vous diray seulement toute l'estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre très-humble serviteur,

J. BÉNIGNE,
Évêque de Meaux.

XCH

LEIBNIZ A BOSSUET.

Revu d'après l'original autographe.

A Hanovre, ce 1^{er} octobre 1692.

Monseigneur,

J'ay eu enfin le bonheur de recevoir des mains de M. le comte Balati, vos *Réflexions* importantes sur

l'escrit de M. l'abbé Molanus, avec ce que vous m'avez fait la grâce de m'escire en particulier (1). Ce n'est que depuis quelques jours que nous avons reçu tout cela; je le donnay d'abord à M. Molanus, et nous le parcourusmes ensemble sur-le-champ, avec cette avidité que l'auteur, la matière et nostre attente avoient fait naistre. Cependant nous reconnusmes fort bien que des méditations aussi profondes et aussi solides que les vostres doivent estre lues et relues avec beaucoup d'attention; c'est à quoy nous ne manquerons pas aussi. Madame la duchesse encore aura cette satisfaction, et monseigneur le duc lui-mesme en voudra estre informé. C'est déjà beaucoup qu'il paroist que vous approuvez assez la conciliation de tant d'articles importants, et M. Molanus en est ravi. Nous ne doutons point que vostre dessein ne soit de donner encore des ouvertures convenables, surtout à l'égard des points où les conciliations n'ont point de lieu, et dont nous ne scaurions encore nous persuader qu'ils aient été décidés par l'Église catholique. Nous tâcherons d'apprendre ces ouvertures en méditant vostre escrit, et, s'il en est besoin, j'espère que vous nous permettrez de demander des éclaircissemens.

Je toucheray maintenant ce que vous m'escrivez, Monseigneur, sur quelques points de mes lettres, où je ne me suis pas assez expliqué.

(1) On trouve dans la correspondance Brosseau, résident de Hanover à Paris, chargé de divers envois par Leibniz, et son correspondant à Paris, et qui lui avait envoyé le 16 de mai deux journaux où l'on faisait son éloge et celui de Pellisson : 1° à la date du 4 août 1692 : « Pellisson a fait ce que demande une lettre de L. du 25 de juillet, en remettant à Ballati l'envoi. Ballati a les *Préliminaires des Traitez de Paris* demandés par Leibniz dès le 22 juin. » Et 2°, le 8 août : « Je joindrai à l'envoi Ballati *l'Art de diriger la maison d'un grand seigneur.* »

Quand j'y parlois des décisions superflues, je n'entendois pas celles de l'Église et des conciles œcuméniques, mais bien celles de quelques conciles particuliers, ou des papes, ou des docteurs. Je n'avois allégué les confréries, entre autres choses, que parce qu'il semble que les abus s'y pratiquent publiquement, à quoy il est bon de remédier pour montrer qu'on a des intentions sincères.

Quant à l'obstacle que vous craignez, Monseigneur, de la part de plusieurs protestans dont vous croyez que le penchant va à réduire la foy aux notions populaires et à retrancher les mystères; je vous diray que nous ne remarquons pas ce penchant dans vos professeurs: ils en sont bien éloignés, et ils donnent plutost dans l'excès contraire des subtilités, aussi bien que vos scholastiques. Il y a bien à dire à ceex: *Hier on croyoit ainsi; donc aujourd'huy il faut croire de mesme.*

Car que dirons-nous, s'il se trouve qu'on en croyoit autrement avant-hier? Faut-il toujours canoniser les opinions qui se trouvent les dernières? Nostre-Seigneur réfuta bien celle des pharisiens: *Olim non erat sic.* Un tel axiome sert à autoriser les abus dominans. En effet, cette raison est provisionnelle, mais elle n'est point décisive. Il ne faut pas avoir égard seulement à nos temps et à nostre pays, mais à toute l'Église, et surtout à l'antiquité ecclésiastique. J'avoue cependant que ceux qui ne sont pas en estat d'approfondir les choses font bien de suivre ce qu'ils trouvent. Je ne sçais s'il n'y a pas des instances contraires à cette thèse qui suppose qu'on a toujours maintenu ce qu'on trouvoit déjà établi, car ce qu'on a

décidé contre les monothélites paraissoit auparavant fort douteux, d'autant qu'on ne s'estoit point avisé de songer à cette question : s'il y a une ou deux volontés en Jésus-Christ. Encore aujourd'huy, je gage que si on demandoit à des gens qui ne savent point l'histoire ecclésiastique, quoique d'ailleurs instruits dans les dogmes, s'ils croient une ou deux volontés en Jésus-Christ, on trouvera bien des monothélites. Que dirons-nous du second concile de Nicée, que vos Messieurs veulent faire passer pour un concile œcuménique ? A-t-il trouvé le culte des images établi ? Il s'en faut beaucoup. Irène venoit de l'établir par la force ; les iconodules et les iconoclastes prévaloiēt tour à tour ; et le concile de Francfort, qui tenoit le milieu, s'opposa formellement à celui de Nicée, de la part de la France, de l'Allemagne et de la Bretagne. Aujourd'huy, l'Église de France paroît assez éloignée des sentimens de ses ancêtres assemblés dans ce concile, lesquels se seroient bien récriés s'ils avoient vu ce qu'on pratique souvent maintenant dans leurs Églises. Je ne sçais si cela se peut nier entièrement, quoique je ne veuille blasmer que les abus qui dominant. Je vous demande pardon, Monseigneur, de la liberté que je prends de vous dire ces choses. Je ne vois pas moyen de les dissimuler, lorsqu'il s'agit de parler exactement et sincèrement ; si ces axiômes avancés dans votre lettre estoient universels et démontrés, nous n'aurions plus le mot à dire, et nous serions véritablement opiniâtres.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble^{et} et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

P.-S. Je crois que, sans la décision de l'Église, les scholastiques disputeroient jusqu'au jour du jugement s'il y a deux différentes actions complètes dans la personne de Jésus-Christ, ou s'il n'y en a qu'une. Je sçais par expérience que des personnes de bon esprit, et d'ailleurs instruites sur la foy, quand on leur a proposé cette question : Si les deux volontés, sçavoir, la divine et l'humaine, exercent ensemble un seul acte, ou deux, sans leur rien dire de ce qui s'est passé là-dessus dans l'Église, se sont trouvées embarrassées. Il ne s'agit, dit-on, que de sçavoir s'il y a une âme humaine en Jésus-Christ; mais les monothélites ne le sçavoient-ils pas ? Les facultés, dit-on, sont données pour l'acte, mais les adversaires en pouvoient demeurer d'accord, car ils pouvoient dire que la faculté de l'âme concourt à l'acte commun des deux natures.

Plusieurs scholastiques ont soutenu qu'il n'est pas vray que la matière ou que la forme agisse, mais que l'action appartient au composé; et ils l'ont entendu de mesme à l'égard du corps et de l'âme, dans l'estat de l'union naturelle.

Les adversaires pouvoient dire aussi qu'en vertu de l'union personnelle, qui fait que la nature humaine n'a pas sa propre subsistance, qu'elle auroit sans cela naturellement, on doit juger que des actions naturelles de l'âme humaine n'auront pas en elles ce qui les rend complètes, non plus que la nature qui est leur principe; et ce complément, tant au suppost que de son action, se trouve dans le Verbe. Et si les actions ne se doivent attribuer *in concreto* qu'au suppost, ils diront que l'action, qui s'attribue propre-

ment à une nature abstraite, est incomplète, et qu'ils n'entendent parler que de celle qui s'attribue proprement *in concreto*, lorsqu'ils n'en admettent qu'une; que sans cela on viole l'union des natures, et qu'on établit le nestorianisme par conséquence, et sans y penser. Aussi sait-on que les monothélites imputoient autant le nestorianisme à leurs adversaires que ceux-ci leur imputoient l'eutychianisme.

Je tiens que les monothélites ne raisonnoient pas exactement dans le fond, mais je tiens aussi qu'ils ne manquoient pas d'apparences très-plausibles, ni mesme d'autorités qu'on sçait qu'ils alléguoient. Car il est ordinaire qu'avant une question émise et éclaircie, les auteurs n'en parlent pas avec toute l'exactitude qui seroit à désirer; témoin le pélagianisme et d'autres erreurs. Il y a mille difficultés chez les philosophes à l'égard du concours de Dieu avec les créatures. Quelques-uns ont cru que la créature n'agissoit point du tout; d'autres ont cru que l'action de Dieu devenoit celle des créatures par leur réception, et y trouvoit sa limitation. On a douté aussi quelle pouvoit estre l'action de Dieu; si c'estoit un estre créé ou incréé, ou si ce n'estoit pas l'action mesme de la créature, en tant qu'elle dépend de Dieu; et la difficulté devient encore plus grande, lorsque Dieu concourt avec une créature qui lui est unie personnellement, et qui n'a qu'en luy sa subsistance ou son suppost.

XCIV

LEIBNIZ A BOSSUET.

Autographe inédit de la Bibliothèque royale de Hanovre.

17/27 octobre 1692.

Monseigneur,

J'ay fait sçavoir dernièrement que nous avons receu vos excellentes considérations sur la réunion, dont les beautés se découvrent de plus en plus. Vous excusez le retardement par des empêchemens, et moy j'admire comment, panny tant d'autres grandes occupations, vous avez peu fournir en si peu de temps à un travail de cette force. Car vos réflexions sont appuyées de grandes recherches, et ne regardent pas seulement l'escrit envoyé d'icy, mais encor ce qu'on peut tirer des livres symboliques pour le dessein dont il s'agit.

Je me suis souvenu, Monseigneur, que dans une de vos lettres vous avez quelque mot qui fait connoître que vous voulés avoir la bonté de prendre quelque connoissance de ce que j'avois remarqué en philosophie. C'est pour cela que je soumets à vostre jugement la considération cy jointe sur la nature de la matière, qui doit servir de réponse à une objection qu'on m'avoit faite (1).

Je suis avec respect, Monseigneur, etc.

LEIBNIZ.

(1) Voir la lettre de Bossuet, n° LXXXI, celle de Pellisson, n° CX, et la note 2.

XCV

PELLISSON A LEIBNIZ.

Extrait de l'autographe inédit.

A Fontainebleau, ce 19 octobre 1692.

« Il s'excuse. — Il a répondu d'abord à celle du 27 juillet. — Dynamique. — Il a fait faire deux copies, une pour l'Académie des sciences, l'autre pour le P. de Malebranche; mais comme il estoit absent, il l'a remise à Lalouhière. — Quant à l'Académie, il a sceu que Thévenot, comme son ami, devoit le remercier. — Il a lu à Bignon sa lettre et aussi les observations de médecine, qu'on communiquera au premier médecin. — Il n'a rien fait de sa règle générale de la composition des mouvemens. — Il attend le jugement de l'Académie sur sa Dynamique. — « Mais elle craindra de s'expliquer. Elle n'est pas d'accord avec elle-même; une partie de ceux qui la composent condamnent tout ce qu'ils n'entendent pas; les autres, par une jalousie ridicule de leur propre gloire, s'offensent qu'on prétende leur enseigner quelque chose qu'ils ne savent pas; un fort petit nombre d'honnêtes gens connoissent les défauts du corps, ne les peuvent corriger. Je suis persuadé qu'en matière de ces nouveautés solides, il n'y a que le public, je dis le public général et universel, qui rende une véritable justice, parce que tout le monde opinant sur les mêmes matières, les plus forts l'emportent à la fin sur tous les autres, et la vérité prend le dessus qu'on n'ose plus lui refuser. C'est pourquoy, Monsieur, je voudrois fort que vostre Dynamique fust imprimée, et en mesme temps vostre règle de la composition des mouvemens. »

Dans cette vue, il a parlé à Anisson, qui est à la teste des libraires et directeur de l'Imprimerie royale; il pourra le joindre aux cahiers de l'Académie des sciences.

XCVI

LEIBNIZ A PELLISSON.

Original autographe inédit de la Bibliothèque royale de Hanovre.

19 novembre 1692 (1).

Monsieur,

Il faut mettre au nombre des nouveaux sujets de remerciement que vous me donnez la communica-

(1) Cette lettre porte la date du mois sans l'indication du jour, que nous

tion des réflexions sur mes pensées touchant la nature des corps (1). Il y a encor d'autres choses qui ne me touchent point, mais qui marquent que cet escrit vient d'une personne dont les lumières s'étendent sur ce qu'il y a de plus profond dans les mathématiques, mais dont l'esprit est occupé à des choses plus grandes. Je suis de son sentiment touchant la méthode des approximations de Mons. de Lagny (car c'est d'elle qu'on y parle, comme je croy), qu'il y a quelque chose de beau là dedans. Pour ce qui se dit sur la fin des mécaniques, j'ay quelque remarque à faire. L'auteur de l'escrit admire le peu d'estat qu'on fait du principe des mécaniques de Mons. Descartes, et que Mons. Rohaut mesme ait continué à se servir du centre de gravité pour expliquer la force des machines, et que c'est *inventa fruge glandibus vesci*.

Pour moy, j'ay esté surpris autres fois quand j'ay entendu parler du principe de mécanique de M. Descartes, car je ne scavois ce qu'on vouloit dire par là. Enfin on me fit entendre qu'il s'estoit servi d'une règle qui dit qu'il est aussi aisé d'élever dix livres à un pied que d'élever une livre à dix pieds.

avons déterminée d'après la lettre de Bossuet du 27 décembre, où il en accuse réception.

(1) On trouve à Hanovre quelques feuilles d'objections (sans doute de M. Mallement, dont il a été parlé ci-dessus, n° LXXIV) qui commencent ainsi : « Je n'ay compris qu'imparfaitement cette nouvelle méthode des extractions. » Il y combat cette pensée de Leibniz, approuvée par Pellisson et l'abbé Pirot, « que l'essence des corps ne consiste pas dans l'étendue, mais que c'est la force. » On peut voir à ce sujet le *Journal des Sçavans* du jundi 18 juin 1695. On trouve de même à Hanovre une feuille inachevée qui porte ce titre : « Remarques, pour soutenir ce qu'on avoit avancé dans le *Journal des Sçavans* de cette date. »

Comment, disois-je, est-ce un principe particulier à M. Descartes ? je croyois que c'estoit celui de toute la terre, et je m'en suis servi toujours par un sentiment naturel. Car, lorsque j'ay voulu raisonner sur l'équilibre et sur ce qui en dépend, j'ay toujours considéré combien un corps descendroit ou combien l'autre monteroit, et, multipliant la pesanteur du corps par la hauteur dont il descend ou à laquelle il monte, j'ay examiné de quel costé il y avoit plus ou moins de descente ou de montée, et j'ay supposé que la nature prendroit le parti par lequel il y auroit le plus de descente, ou, pour parler plus généralement, par lequel elle feroit le plus d'effect, ce qui me paroist quelque chose de plus que ce que dit le principe de M. Descartes. Mais tout cela m'a paru si clair que je n'ay jamais cru qu'il y auroit des gens qui manqueroient de s'en servir au besoin.

Pour ce qui est du *centre de gravité*, il est un peu moins aisé de s'en aviser, et cependant il est de grand usage. Et ces raisons me le font estimer. Un excellent mathématicien avoit coustume de dire que le centre de gravité estoit une supposition hardie, mais heureuse. En effect, cette propriété de l'étendue en général, soit ligne, surface ou solide, qui fait qu'elle a un certain centre de gravité unique est du nombre des *propriétés* que j'appelle *paradoxes*, c'est-à-dire dont on a raison de soubçonner d'abord qu'elles sont impossibles. Par exemple, quand on donne une certaine situation à un triangle scalène placé dans un plan vertical, et que, suivant cette situation, on le coupe en deux momens égaux par le moyen d'une droite verticale, pouvoit-on se promettre que, de quel-

que manière qu'on change la situation du triangle, toutes ces droites verticales qui coupent le triangle en deux momens égaux passeront par un mesme point du triangle? Cela paroist d'autant moins croyable que cela n'arrive point lorsque les droites coupent le triangle en deux parties égales, ce qui est pourtant plus simple que de le couper en deux momens égaux. Et cependant, par un certain bonheur (s'il y a du bonheur dans les choses nécessaires), ce qui paroist plus aisé ne réussit point, et ce qui est plus difficile en apparence réussit heureusement : et bien qu'il y ait une infinité d'étendues qui n'ont point de centre de grandeur (par lequel toute droite les puisse couper en deux parties égales), il n'y en a aucune qui n'ait un centre de gravité. Cela a sa raison, mais elle ne se voit pas d'abord. C'est pour dire que le centre de gravité est quelque chose d'extraordinaire. Mais j'ajouteray qu'il est d'un usage merveilleux pour abrégier le raisonnement et pour donner des théorèmes généraux. Je l'ay éprouvé moy-mesme, et entre autres ma règle de la composition des mouvemens, que j'ay envoyée en France il y a quelques mois, le pourra faire connoistre. Cependant je ne l'emploie pas toujours et souvent je me sers de la seule estime des montées ou descentes du corps. Une autre fois j'employeray la composition des mouvemens à la mode de Stevin, du P. Pardies, de M. Varignon ou du P. Amy. Et souvent je me serviray encore de quelqu'autre adresse sans m'attacher à une seule méthode; à peu près comme les géomètres, ne s'attachant pas à une seule façon de construire, cherchent la plus courte voye, qui n'est pas toujours

celle qu'on tire d'abord des premiers élémens, et par conséquent le principe susdit de mécanique n'est pas toujours le plus commode. J'ajouteray qu'il n'est pas suffisant pour la dynamique et ne sauroit donner les véritables loix de la nature ou règles du mouvement; il faut un peu plus de façon pour en venir à bout.

Mais venons à ce qui a esté opposé à mes pensées sur la nature des corps. Il semble que l'auteur de l'escrit marque de ne les avoir lues que dans le Journal des Sçavans. Mais je souhaiterois, Monsieur, qu'il les eust encor vues dans vostre ouvrage mesme: je ne me souviens pas d'avoir dit que tout ce qu'on peut concevoir dans le corps dépend uniquement de la force: mais j'ay dit, p. 12 des additions, *que dans la nature des corps, outre la grandeur et la situation, et le changement de la grandeur et de la situation, c'est-à-dire outre les notions de la pure géométrie, il faut mettre une notion supérieure, qui est celle de la force par laquelle les corps sont capables d'agir et de rester.* Et presque toutes les objections qu'on m'oppose ne combattent point ce sentiment. Car la première objection veut que ce qui résiste présuppose quelque chose d'étendu; la 3^e dit que la figurabilité vient de l'étendue et nullement de la force; et la 4^e en dit autant de la divisibilité. Or il est visible que tout cecy n'empesche point qu'outre l'étendue et ce qui en dépend (comme figurabilité et divisibilité), on conçoive encore la force dans le corps, et j'ay allégué ailleurs des raisons qui prouvent la nécessité qu'il y a d'y recourir.

Cependant j'ajouteray qu'à bien considérer ce que

c'est que l'étendue, on trouve que c'est une notion relative qui suppose quelque nature qui s'étend ou quelque sujet étendu. Et, comme la blancheur est étendue dans le lait ou la dureté dans la pierre, selon nos apparences, ainsi la nature corporelle ou la matérialité (qui enveloppe la force et ce qui en dépend, savoir, la résistance, l'impénétrabilité, l'inertie), se trouve étendue, c'est-à-dire répandue, répétée, continuée dans le corps. C'est pourquoy il semble que l'on pourroit dire que la notion que nous avons de la matière consiste dans une force répandue ou étendue naturellement. Et j'ay déjà dit ailleurs que la notion de l'étendue est composée d'autres notions, savoir celles de la grandeur et de la situation, ou bien qu'*étendue* n'est autre chose qu'un tout continu dont les parties sont coexistantes, par où il paroist que ceux qui veulent faire passer l'étendue pour la substance du corps prennent plaisir à fermer les yeux pour se donner un faux contentement comme s'ils avoient atteint l'essence de la matière. Car, s'ils vouloient prendre garde à leurs propres pensées, ils verroient qu'ils ne scauroient penser distinctement à l'étendue, sans penser à quelque chose d'étendu ou de répandu, dont la notion doit estre différente de celle de l'étendue ou de la répétition.

On m'oppose dans la seconde objection (car j'ay déjà répondu aux autres), *que le pouvoir d'agir ou de résister, dans un corps, en suppose d'autres sur qui il agisse ou à qui il résiste. Or ce qui convient essentiellement à tout corps doit estre absolu et non relatif.* Mais j'ay beaucoup de choses à y répondre. Ce n'est pas le pouvoir d'agir ou de résister, mais l'action ou

résistance effective, qui suppose d'autres corps. Je n'accorde pas aussi que ce qui convient à tout corps doit estre absolu et non relatif. Car tout corps est divisible : or la divisibilité a du rapport aux parties, c'est-à-dire à d'autres corps ; la figure a du rapport à une autre figure inscriptible ou circonscriptible ; l'étendue a du rapport à des bornes ou limites de quelque ambiant. Je doute mesme s'il est dans le pouvoir des hommes de concevoir distinctement des notions tout à fait absolues.

On dit enfin que j'ay encor *une autre pensée sur le corps* (quoyque dans le fond ce soit la mesme avec la précédente), en ce que je crois qu'on ne se peut passer des formes substantielles que je dis estre incorruptibles et indivisibles, parce que sans cela on ne pourroit trouver d'unité dans les corps. Je reconnois assez à l'air dont on en parle qu'on a cru le réfuter en le rapportant, mais cela ne m'étonne point : je suis accoustumé à cet effect des préjugés. J'y ay esté pris autrefois comme un autre. Cependant j'ay éprouvé, en conférant par escrit avec une personne célèbre, des plus exactes et des plus profondes que je connoisse, qui estoit fort attachée aux opinions opposées et qui d'abord avoit cru la mienne fort estrange, qu'il est plus aisé de rejeter que de réfuter ce sentiment. La personne dont je viens de parler s'en est apperçue, à mesure que la matière a esté approfondie.

Mais changeons de matière et venons à un article que j'ay déjà touché. Comme je déplore souvent le mauvais estat de la médecine et l'imprudence des hommes qui négligent le plus important, c'estoit la

raison qui me fit pousser M. Ramazzini, médecin de M. le duc de Modène, à nous donner tous les ans l'histoire médicale annuelle de son pays, qu'il méditoit. Si cela se practiquoit partout, nous aurions bientôt des trésors de nouvelles connoissances, et mon opinion est qu'après le soin de la piété celui de la santé doit estre le premier. Et je m'étonne souvent de nostre aveuglement sur un point si capital. Je voy que des personnes d'esprit, quand on leur en parle, s'imaginent que tous les soins qu'on prendroit là-dessus sont inutiles et n'aboutiroient qu'à des curiosités. Mais je ne suis pas de leur sentiment : je voy qu'on pourroit aller bien avant en peu de temps si on s'y prenoit comme il faut, et que les hommes sont plus riches qu'ils ne pensent, mais qu'ils ne profitent pas des grâces que Dieu leur a faites, et que, bien loin de se plaindre de la nature, ils ne doivent accuser que leur légèreté. Une des choses les plus aisées qu'on pourroit faire et qui ne cousteroit ny embarras ny dépense, seroit cette histoire médicale annuelle qu'on devoit faire dans plusieurs provinces ou pays. Il ne seroit point nécessaire qu'on en fist des traités exprès, comme fait M. Ramazzini ; mais il suffiroit que quelques médecins habiles et de bonne volonté, qui eussent du jugement et de la pratique, prissent la peine de mettre par escrit en peu de mots ce qu'ils ont observé suivant la saison dans le cours des maladies et l'effect des remèdes durant l'année. Une feuille de papier suffiroit : et plusieurs le faisant en différens païs, on tireroit bientôt des aphorismes considérables. Mons. Ramazzini, en comparant l'an 1690 et 1691, dont le premier avoit esté

excessivement humide en Lombardie et le second excessivement sec, a remarqué que le quinquina n'avoit pas trop bien réussi lorsque le phlegme dominoit, mais que son usage avoit esté merveilleux l'année suivante, où les chaleurs avoient prévalu, et qu'il lui semble *utilius esse febrifugum peruvianum ubi humores freno quam ubi stimulo egent*. Si cela se confirme dans les années suivantes, ce sera un aphorisme de conséquence, et on en découvrira bien d'autres, dès qu'on commencera de prendre garde comme il faut à cette médecine comparative des lieux et des temps. C'est pourquoy, si plusieurs excellens médecins de province informoient M. le premier médecin du roy du résultat de leurs observations sur l'année, en forme de lettres propres à estre publiées, et si ces sortes d'éfémérides se continuoient plusieurs années de suite, je suis assuré que nous nous appercevriens du fruit que cela feroit encore avant la fin de ce siècle.

Cependant, quelque'importante que soit la santé, il faut avouer que la piété l'est davantage. Nous avons un corps mortel, et une âme immortelle qui doit occuper nos soins préférablement à toute autre chose. Pour moy, sans me vanter et sans me flatter, je crois d'avoir pensé aux controverses sur la religion autant qu'il est possible de faire à un homme qui a tant d'autres engagemens. Je suis persuadé qu'il n'y a rien de si excellent que la religion de Jésus-Christ, et qu'après la pureté de cette religion rien ne nous doit plus estre en reeommendation que l'unité de l'Église de Dieu. Mais, après avoir bien pesé les choses, je trouve que les demandes des Églises du

Septentrion sont très-bien fondées sur plusieurs points fort importans, et que celles qui communiquent avec Rome, refusant d'y avoir égard, deviennent coupables de la continuation du schisme. Tout ce qu'un particulier peut faire en cela, c'est d'exhorter ceux qui sont en pouvoir et en autorité d'y contribuer en tout ce qui dépend d'eux. Il y a peu de gens qui y soient plus obligés que vous, Monsieur, qui avez tant de lumières et dont l'éloquence a tant de force pour persuader les gens. Souffrez, Monsieur, que je vous y fasse penser à mon tour. Je ne seay si des occasions semblables se retrouveront bientôt. Vous avez du crédit auprès d'un des plus grands monarques qu'on ait jamais vus, qui a autant de pénétration que qui que ce soit et plus de pouvoir que tous les hommes qu'on connoisse aujourd'huy. Il y a à présent un pape extrêmement modéré, l'empereur mesme a de bonnes dispositions et a déjà entamé la matière parmi les protestans. Il y a des princes de grand mérite et de grande autorité qui favorisent ces pensées. Il y a mesme des princesses capables d'y contribuer beaucoup. Cependant je voy qu'on fait des difficultés au delà du nécessaire. Je veux croire que c'est par circonspection, mais enfin il y a un temps de mettre bas les pointilles. Ceux qui ne le voudront pas seront responsables devant Dieu des maux qu'ils négligent d'empescher. J'ay eu ordre de recommander le secret, qu'on ménagéât les choses là dessus, et pour de grandes raisons. Il est vray que, lorsque l'affaire commença il y a quelques années, des personnes mal intentionnées qui en avoient seeu quelque chose firent courir des papiers; mais ils estoient impar-

faits et furent désavoués. Depuis, l'affaire a été assez bien conduite. J'ay de l'obligation à M. Menander, qui vous fait des objections en ma faveur. Cependant je n'ose rien assurer moy-mesme sur la tolérance, et je n'y ay rapporté que les sentimens de vos théologiens, qui l'étendent jusqu'aux payens. Dieu sçait ce qui en est : pour moy, je me contente de luy en laisser le jugement, et je n'ose condamner que ceux qui manquent de bonne volonté. Il faut que quelqu'une de mes lettres se soit perdue (1), si je ne vous ay mandé il y a longtems que j'ay la dissertation de M. Pirot et que j'en fais grand cas. Je l'ay communiquée à Mons. le landgrave Ernest, qui n'en fait pas moins. Cependant j'ay encore quelque chose à répondre. (Et j'ay trouvé une chose curieuse, c'est que la profession de foy que les prélats de France proposèrent à Henri IV à St-Denis a été conforme à celle de Pie IV de point en point et mot pour mot, excepté dans les seuls endroits dont il s'agit, c'est-à-dire dans ces deux endroits où il est parlé du concile de Trente, dont on a fait abstraction tout exprès, se contentant de parler des conciles œcuméniques en général. C'est une marque que ces prélats ne trouvèrent pas ce concile alors assez autorisé en France pour le proposer comme règle de foy.)

Si j'avois seeu vostre défense, je n'aurois point communiqué sa dissertation. Cependant j'auray soin qu'elle n'aille pas trop loin. Je ne remarque pas cette confusion qu'il croit y avoir laissée. Je m'imaginais qu'il ne sera pas fâché que son écrit soit vu de Mad. la duchesse de Zell, qui doit voir aussi

(1) Voir p. 308. La lettre perdue ne s'est point retrouvée.

celuy de Mons. l'évêq. de Meaux. Mesdames les duchesses, estant dernièrement à une maison de chasse, se sont fait lire la 4^e partie de vos réflexions, quoy qu'elles en eussent déjà lu autrefois la plus grande partie; presque tout leur a paru nouveau. Et cela m'arrive à moy-mesme lorsque je jette les yeux sur ce qu'il y a de vous. Mad. la duchesse vous est obligée de l'honneur de vostre souvenir. Elle entend parler de vostre mérite éminent par tous ceux qui connoissent la cour de France, et la lecture de vos ouvrages luy sert de confirmation. C'est pourquoy elle est bien faschée de n'avoir pas eu l'avantage de vous voir lorsqu'elle a esté en France. Elle m'a ordonné particulièrement de vous remercier du présent que vous luy avez fait de vostre livre, et de vous témoigner de sa part les sentimens que je viens de dire. M. Brosseau trouve des occasions de temps en temps de m'envoyer quelque chose; mais si vous me voulez faire favoriser des curiosités sçavantes de Paris, comme vous offrez avec tant de bonté, j'en profiteray avec reconnoissance.

C'est avec beaucoup de douleur que j'apprends la mort de M. Thevenot qui estoit un des plus excellens hommes que j'aye connu. Je souhaite fort qu'on conserve ses papiers et recueils, où il y aura des trésors de mille belles connoissances, car il ne faisoit qu'amasser des matériaux qui valaient souvent mieux que des ouvrages achevés de beaucoup d'autres. Peut-estre qu'il auroit laissé tout cela à la Bibliothèque du Roy ou à l'Académie royale des sciences, sans ce qui s'est passé dernièrement; peut-estre qu'il aura fait quelque disposition touchant ces choses :

mais, s'il n'y en a point, on y devoit songer. Pour ce qui est du manuscrit arabe qui doit faire mention de l'antiquité du christianisme dans la Chine, pour confirmer le monument chinois publié par le Père Kircher et révoqué en doute par quelques-uns, il en est fait mention en deux endroits, dont l'un est l'histoire d'une dame chrestienne de la Chine, publiée à Paris sans nom d'auteur (qu'on dit estre le P. Couplet), et l'autre, la Table chronologique chinoise du P. Couplet, publiée avec Confucius. L'histoire de la dame dit, p. 94 : *M. l'abbé Renaudot et M. Thevenot, garde de la Bibliothèque du Roy, ont trouvé dans les manuscrits orientaux et dans quelques livres arabes des preuves de l'entrée de prélats et prêtres en Chine. Et le monument susdit adjoute : De hoc consule Kircherii Chinam illustratam et vetus Ms. Arabicum quod asservatur in Regia gallicana Bibliotheca, ubi diverse sentitur circa idem tempus missos esse Evangelii præcones in Chinam a catholico patriarcha Indice et Sinice qui in urbe Mosul degebat.* Or il seroit important de sçavoir le titre et les propres paroles du manuscrit arabe, et maintenant que M. Thevenot est mort, j'imagine que M. l'abbé Renaudot le pourra indiquer, ou bien M. Clément, garde de la Bibliothèque du Roy. La ville pourra estre Mossul ou Musul, et le patriarche appelé catholique pourroit estre un *catholicos* des Nestoriens ou autres sectaires. Mais cela ne nuiroit point à l'autorité de ce beau monument de l'antiquité chrestienne dans la Chine, où le *catholicos* est appelé Anangrie, et M. Mierserus a remarqué dans le catalogue des livres chaldéens d'Ebedzesie un Hanyou *catholicos* qui a fait des ouvrages.

XCVII

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

Extrait de l'autographe inédit.

14 novembre 1692.

« J'ay envoyé en diligence la lettre à Pellisson, qui profitera de vos avis dans l'impression qui sera faite de nouveau de vos lettres, qui sont fort goûtées en ce pays icy (1). — Sur le culte des images, on ne forcera pas les protestans à un culte irréligieux. — L'abbesse de Maubuisson a envoyé à la duchesse Sophie une lettre de M. de Meaux où l'on parle de vous. J'ay envoyé tous les livres de cet évesque à M. le comte Balati, qui les doit faire tenir à la duchesse d'Hanover. »

XCVIII

PELLISSON A LEIBNIZ.

Extrait de l'autographe inédit.

15 novembre 1692.

Cette lettre roule en entier sur des sujets littéraires.

XCIX

LEIBNIZ A PELLISSON.

Original autographe inédit de la Bibliothèque de Hanovre.

28 novembre 1692 (2).

J'ose vous supplier d'une faveur qui, ne regardant que les belles-lettres et l'histoire, se peut espérer

(1) Les lettres publiées par Pellisson, et qui devinrent plus tard le petit traité de la *Tolérance des Religions*. N. E.

(2) Il y a deux lettres à cette date. Voir C.

d'autant plus aisément. C'est si on ne pourroit pas obtenir les catalogues des manuscrits de la Bibliothèque du Roy et d'autres bibliothèques de Paris. J'ay appris qu'on en a fait des recueils. Cela me seroit souvent de conséquence pour éclaircir des points considérables de nostre histoire. L'*Anonymus Ravennas*, que le R. P. dom Percheron, bénédictin, a publié, m'a fait connoître des choses qui touchent ces pays-cy.

Le R. P. Mabillon m'a envoyé la copie d'un manuscrit qui contient des endroits considérables pour vous. Et je ne doute point que je ne pourrois trouver encore bien des choses de conséquence si j'estois informé. S'il falloit un ordre ou quelque mot d'en haut pour l'obtenir, je crois que vostre faveur suffiroit pour y réussir, et mesme, d'une manière plus générale, afin que je puisse espérer toutes sortes de lumières et d'assistance en ce qui regarde les lettres et les sciences qui ne sont jamais de contrebande, ce seroit déjà un grand surcroît des grâces que vous m'avez procurées en parlant où je ne l'aurois osé souhaiter. Et on en useroit avec toute l'honnêteté due avec ceux qui auroient soin de me favoriser. Mais, si vous trouviez qu'il y auroit des difficultés que je n'y scaurois point voir, il ne faudroit point s'exposer. Je pourrois trouver de temps en temps quelque chose de réciproque, qu'on ne seroit point fâché d'avoir. Feu M. Thevenot m'avoit demandé des choses pour la bibliothèque et pour l'Académie royale des sciences, où j'estois disposé de m'employer très-volontiers. Nous avons dessein d'establir quelque commerce réglé pour des choses qui ont rapport aux sciences et aux lettres; mais

ces desseins ont esté interrompus. Il pourroit venir un temps propre à les reprendre; pour moy, je ne souhaite rien de plus que ce qui pourroit servir au bien général, particulièrement en tout ce qui augmente nos lumières et le trésor des connoissances humaines. Et ce que je regrette le plus, c'est que, par les négligences et par les caprices des hommes d'aujourd'huy, nous manquions nous-mesmes à profiter de nos peines. Il semble que nous ne travaillions que pour la postérité, ce qui est bon, mais il seroit encore mieux si nous en pouvions prendre les prémices pour nous. Je compare les connoissances des hommes d'à présent à ces grands magasins de toutes sortes d'excellens matériaux, mais mal arrangés, qu'on ne met point en œuvre et dont on n'a pas mesme l'inventaire. La France est gouvernée par un monarque dont les lumières et les soins s'étendent sur toutes choses, qui a choisi d'excellens hommes pour exécuter ses grands desseins, et qui pourroit encore contribuer à l'accroissement des sciences plus que tout le reste du genre humain; mais le malheur du temps semble s'y opposer, afin que nous n'en profitions point. Et c'est comme une espèce de fatalité qui nous veut tenir bas et qui empoisonne la félicité de nostre siècle. Les païens disoient qu'il y avoit la déesse Némésis ou Rhamnousia qui estoit jalouse du bonheur des hommes; mais, pour parler chrestienement, nos maux viennent de nostre aveuglement, et nous méritons cet aveuglement et ces maux par nos péchés. Nous tournons mesme nostre esprit à inventer ces nouveaux maux, et là-dessus je me souviens d'une épigramme que je fis autrefois sur les bombes, et que j'ajoute icy, quoique je sçache

qu'elle n'est pas assez délicate pour paroître devant vous. Il est temps de finir.

IN BOMBOS.

Quis furor humanum stimulat genus ? Ecce repente
 Fulgura tartareis ignibus aucta micant.
 Nec satis est simplex tonitru : pugnancia mitti
 Cernimus et fulmen fulmina ferre novum.
 Tormentum ecce aliud tormenti prodit ab ore,
 Inque cavo latitans stat catapultæ globo;
 Inclususque simul volat ecce cuniculus ingens,
 Et terræ motum machina dira vehit;
 Disjectæque domus et late sparsa per auras
 Mœnia cum fundo subsiliente cadunt,
 Seclorumque labor paucis evertitur horis
 In mala turba homines ingeniosa sumus :
 Nil potuit majus Phlegelhon emittere ferris,
 Nec fuit ars Stygio dignior ulla deo.

On trouve, à la date du 18/28 novembre 1692, une lettre de Leibniz à Brosseau, où, en faisant remercier le R. P. Verjus pour un livre de ce père, que lui avait remis le comte Balati, il joint à sa lettre la même épigramme sur les bombes, qu'il envoya aussi à Bossuet; Leibniz fut piqué du tour ironique que Bossuet sut donner à ses éloges. Voir GUNRAUER, *Vie de Leibniz*, t. II, p. 65, et lettre n° CIII.

A M. BROSSEAU.

18/28 novembre 1692.

Quelque beaux que soient les vers de M. Santeuil sur la statue équestre de Rennes, ils ne valent point un demy escu qu'ils m'ont coûté. Ce qui m'arrive assez souvent lorsque vous m'envoyez des lettres hors du paquet de Madame la duchesse. Je vous supplie donc, Monsieur, de vous souvenir de faire mettre dans ce paquet ce que vous aurez la bonté de m'envoyer par la poste.

Vous avez marqué dans un des livres que M. le comte Balati m'a porté, que c'est le R. P. Verjus qui me l'envoie. Je ne croyois pas que j'eusse l'honneur d'estre connu de luy. Ainsi je vous attribue cet avantage, et je vous en remercie dans les formes, vous suppliant, Monsieur, de tesmoigner mes respects et ma reconnoissance à cet illustre père, dont les grands emplois et les talens extraordinaires sont connus de tout le monde.

Je veux vous envoyer, *pro munere*, χρυσεία χιλκείων, pour de l'or du bronze, comme fit Diomède à Glaucus, c'est-à-dire, pour des vers de M. Santeuil, je vous envoie une épigramme latine de ma façon sur les bombes.

C

LEIBNIZ A PELLISSON.

Original autographe inédit de la bibliothèque de Hanovre.

28 novembre, 8 décembre 1692.

Je ne puis me dispenser, Monsieur, de vous faire souvenir de l'espérance que vous avez donnée de vos remarques sur l'écrit de M. l'abbé Molanus : *Habes in me memorem creditorem*. Monseigneur l'évesque de Meaux a dit des choses excellentes sur le même discours de M. Molanus (1), et a fait un merveilleux usage de la confession d'Augsbourg et de son apologie ; et, s'il y avoit moyen de sortir d'affaire par la seule voye d'explication, il triompheroit absolument. Mais je doute fort que la seule exposition puisse suffire partout ; il y a des articles sans lesquels les contestations paroissent estre nulles, et où je ne crois pas qu'il soit croyable que les uns puissent gagner sitost l'esprit des autres. Cependant les protestans ont de grandes raisons pour montrer que le sentiment de l'Église catholique et des conciles véritablement œcuméniques ne leur est point contraire, et ce qu'on allègue à l'encontre ne paroît guère convainquant. Ainsi ceux qui s'opiniâteroient, après une meilleure information, à rompre là-dessus la communion avec eux, ou à entretenir la rupture sous prétexte d'hérésie, seroient eux-mesmes coupables de

(1) Voyez les réflexions de M. de Meaux sur les *Cogitationes privatæ* de Molanus. N. E.

schisme : monseigneur l'évesque de Meaux a évité adroitement la force de l'exemple du concile de Bâle, qui est formel. J'attribue cette adresse, non pas à un défaut de sincérité, mais à une circonspection qu'il croit peut-estre ne pouvoir estre trop grande icy. Cependant il jugera bien luy-mesme qu'elle le peut estre quelquefois, lorsque la vérité ou la charité pourroit souffrir. J'ai esté surpris aussi qu'il n'a usé d'expressions dures qu'à mon égard, comme si ce qu'il y dit me touchoit plus qu'un autre, au lieu que j'aurois espéré des marques de bonté après des avances que j'avois faites au-delà de l'ordinaire. Mais c'est la destinée des modérés. On prend avantage de leur facilité sans leur en sçavoir gré; et puis, quand ils ne peuvent aller aussi loin qu'on veut, il semble qu'on fait leur condition pire que celle de ceux qui se tiennent tout à fait éloignés. C'est pourquoy rien n'est plus contraire à la prudence de la chair que ces lentes voyes d'une charité modérée; et, si j'estois aussi résolu de m'attacher aux règles de cette prudence que je suis informé par l'expérience de leur effect, j'aurois mieux de faire le personnage d'un zélé de parti. Mais à Dieu ne plaise que je trahisse jamais les sentimens de ma conscience! Je me retirerois pourtant, si je n'estois bien persuadé de la haute vertu et de la véritable piété de monseigneur de Meaux, jugeant bien que, dans la chaleur des raisonnemens, les plus grands hommes sont engagés à ces effects de la coustume de la nature humaine. Le respect m'a défendu de lui en dire tant dans les lettres que je luy ay escriites après son discours receu, et mesme j'ay garde d'en dire autant à d'autres qu'à vous, Mon-

sieur, qui estes de ses amis particuliers, qui avés beaucoup de bonté pour moy et qui connoissez toute cette affaire à fond. Ainsi, vous lui en pourrez faire connoistre ce que vous jugerez à propos en ma faveur, afin que je sois moins exposé à des imputations qui ne sont pas sans dureté, l'assurant pourtant que tout cela ne me fera point manquer à la vénération qui luy est due, ni à ce que je pourray contribuer à faire valoir les réflexions importantes. J'en parle souvent à M. l'abbé Molanus, et je tâche, autant qu'il est possible et autant que la nature des matières le semble pouvoir permettre, d'appuyer les explications capables de nous rapprocher. J'espère que monseigneur l'évesque de Meaux s'en appercevra et n'en sera point fâché.

CI

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

Revu d'après l'original autographe de Hanovre.

Ce 18 décembre 1692.

J'ay esté longtems, Monsieur, sans respondre à vostre dernière lettre, parce que je voulois estre éclaircie de ce que vous vullez sçavoir pour la généalogie de la maison de Bronswich, et, comme monsieur Hozier m'avoit mandé qu'il n'avoit nulle relation à Tours qui luy peust donner la facillité de faire fouiller les papiers de l'église, j'ay prié un père jésuite qui s'y en alloit prescher l'advent d'employer le crédit qu'il pouvoit avoir parmi ces messieurs

les chanoines pour chercher les éclaircissemens que vous voulliez avoir ; je n'en ay point encore de response , et je n'en espère qu'à son retour. Si cependant vous avez peu croire que je regardois avec indifférence la grandeur de cette maison, à cause du tems qui est écoulé depuis que vous m'avez priée de vous faire déterrer un de ses ancestres, je suis obligée de vous désabuser ; car, quoique je sois persuadée que rien de fini ne scauroit estre grand, j'ay tout le respect que je dois pour les princes dont il s'agit. Et je crois mesme, Monsieur, que madame l'abbesse de Maubuisson, qui n'est pas crédule, seroit ma caution là-dessus ; mais je ne puis m'empescher de déplorer l'indifférence qu'on a pour la véritable grandeur, lorsqu'on se donne la peine de ramasser les débris de la gloire humaine et qu'on la cherche dans les cendres de ces ayeux, dans lesquelles on devoit bien plutost estudier la fragillité des honneurs du monde, que de ressusciter sur du papier un malheureux reste de vanité qui fait souvent tout le mérite des plus grands princes, qui ne s'occupent point assés de ce qu'ils doivent estre, se contentant de ce que leurs ancestres ont esté. Je lisois à propos de cela, il n'y a pas longtems, une response d'un Romain qui me paroist tout à fait raisonnable ; estant élu à quelque dignité, il y eut des envieux qui luy reprochèrent qu'il n'estoit point d'une famille qui pust montrer l'antiquité de sa maison : j'aime mieux, leur respondit-il, commencer la noblesse de ma race que de la finir. Il me semble, Monsieur, que cela confirme ce que je vous dis icy sur les grandes généalogies, qui devoient estre meilleures pour les morts

que pour les vivans, c'est à dire glorieuses à leur mémoire, mais inutiles à ceux qui n'auroient d'autre mérite que d'estre de bonne maison. Mais, pour revenir à celle dont il s'agit, elle est respectable pour moy par bien des endroits : elle est dans une proche alliance de madame de Maubuisson ; elle est la maison, par le mary, de madame la duchesse de Brunswick et de mesdames les princesses ses filles, pour lesquelles j'ay un respect infiny et une amitié très-sincère ; ainsy, Monsieur, je contribueray, autant qu'il me sera possible, à ce qui leur peut faire plaisir, en leur disant comme à vous, Monsieur, tout ce que je peux sur la fragilité de leur grandeur.

Vous, Monsieur, qui la voiez par tous les beaux titres qui vous passent sous les yeux, qui, réduisant toute la gloire du monde à des morceaux de parchemin, devez bien vous déterminer à en chercher une qui soit sans décadence et sans changement, demeurerez-vous en chemin après tous les pas que vous avez faits pour la réunion ? Pensés-y, je vous en conjure, et ne donnez pas tellement vostre temps pour honorer les autres, que vous ne songiez à vous faire un grand nom dans l'éternité ; sans cela le plus grand des hommes n'est rien, quand on en juge par la vérité, qui doit estre la règle des plus pures lumières de l'esprit. Monsieur l'évesque de Meaux m'a mandé qu'il vous devoit une response, et qu'il vous la feroit au premier jour.

S^r DE BRINON.

CH

BOSSUET A PELLISSON.

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Meaux, 27 décembre 1692.

J'ay receu, Monsieur, avec vostre lettre du 25, celles que M. de Leibniz vous escrit du 8 décembre (1) et du 9 novembre, et je les ay leues avec plaisir : il a une netteté et une grace admirables dans tout ce qu'il dit. Ce qu'il propose pour la perfection de la médecine est admirable et capable de l'enrichir de plusieurs nouveaux aphorismes qui peut-estre surpasseroient ceux d'Hippocrate. Je n'entre point dans sa mécanique, non plus que dans sa physique : j'applaudis seulement à tous ceux qui cherchent, et en particulier à M. de Leibniz, qui unit à la profondeur des mathématiques et des sciences spéculatives l'estude des expériences. J'admire qu'un homme de ce génie ait encore le talent de la poésie et des belles lettres avec celui de l'histoire. C'est, en vérité, estre trop ambitieux en matière de littérature et de science; c'est donner à tout. Je souhaite de tout mon cœur de pouvoir louer aussi sa théologie en tous ses points, et, si j'osois parler comme saint Paul, il seroit un de ceux pour qui je dirois le plus volontiers que je souhaite qu'ils soient comme moy. Vous m'avez fait plaisir, Monsieur, de me justifier auprès de luy sur la dureté qu'il impute à mes expressions par rapport à luy. Je voy bien ces expressions qui luy ont paru si rudes : ce sont ces termes d'*hérétique*

(1) Voir n° C, p. 340.

et d'*opiniastre*, et, en vérité, en les escrivant, je me corrigeai cent fois et je fus prest à les supprimer tout à fait (1). Mais enfin il n'y avoit pas moyen. Il demandoit qu'on luy répondist en termes formels si ceux qui estoient en certaines dispositions estoient hérétiques et opiniastres ; il demandoit une réponse précise : il falloit donc bien en venir là, ou biaiser et tergiverser, si vous me permettez ce mot. La matière ne le permettoit pas. C'estoit M. Leibniz qui proposoit la question : c'estoit sur luy que devoit tomber la réponse : il m'eust blasmé luy-mesme de périphraser pendant qu'il exigeoit qu'on parlast net : en ce cas la nécessité sert d'excuse. J'ay cru qu'il m'excuseroit luy-mesme envers ceux qui trouveroient mes termes trop forts, et je croy encore à présent, malgré ses plaintes, qu'il m'a pardonné dans son cœur. Je suis moy-mesme obligé de le déposer en vostre sein : tirez, Monsieur, de ce fond si plein de douceur tout ce que vous y trouverez de plus capable de le satisfaire. Vous luy avez déjà tout dit en l'assurant que j'estois rempli d'estime pour luy, et que l'amour de la vérité, joint à celuy de son salut, me faisoit parler.

On a enfin retrouvé le Dictionnaire critique, et j'en fais ma récréation la plus agréable. J'espère avoir bientôt l'honneur et la joye de vous embrasser.

Au reste, je ne me plains pas de ce qu'on se plaint un peu de moy, puisqu'on ne vous a pas épargné. Tout le monde ne peut pas estre accusé comme vous l'estes, il faut trop de mérite pour cela.

Je ne scaurois me résoudre à respondre à M. de

(1) V. le Discours impr. de Bossuet, t. xxxiv, p. 568 de l'éd. de ses Oeuvres. N. E.

Leibniz sur ses plaintes. Je ne veux point me défendre contre luy, et il vous en laissera le soin. Il ne tient qu'à vous de faire passer cette lettre, mais du moins je vous recommande la civilité.

B. DE MEAUX.

CIII

BOSSUET A LEIBNIZ.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Meaux, 27 décembre 1692.

Monsieur,

Parmi tant de belles choses dont M. Pellisson m'a régaté en m'envoyant trois de vos lettres, j'ay trouvé quelques plaintes contre moy, qui, toutes modestes qu'elles sont, n'ont pas laissé de me faire beaucoup de peine (1). Mais je ne puis me résoudre à me défendre contre vous. Renvoyez à M. Pellisson mon apologie, qu'il a déjà commencée avec tant de bonté, et je vous diray seulement que je suis prest à effacer tout ce qui vous a dépleu.

Au lieu, Monsieur, de répondre à ces plaintes, je vous dois de grands remerciemens pour deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire. Vous me donnez une joye extrême en me disant que vous et M. l'abbé de Loccum estiez contens de la première veue de mes réflexions. J'espère que la seconde et la troisième vous feront encore entrer plus avant dans ma pensée. Vous m'apprenez une chose qui me ravit : c'est que mon escrit sera veu non-seulement de vos incomparables princesses, mais encore d'un prince aussi éclairé et aussi sage que le vostre. Je ne con-

(1) Voir la lettre n° C.

nois personne plus capable que ce grand prince d'entrer dans un dessein comme celuy-cy ni de l'appuyer d'avantage, et il ne reste qu'à prier Celuy qui tient les cœurs en sa main d'ouvrir le sien à la vérité.

Vous me demandez, Monsieur, dans une des lettres dont vous m'honorez, s'il ne pourroit pas y avoir des instances contraires à ce que je croy avoir esté invariable dans l'Église, qui est qu'on a toujours maintenu ce qu'on a trouvé établi en matière de foy, car c'est ainsi qu'il le faut entendre : je vous responds hardiment, Monsieur, que jamais vous ne trouverez d'exemple contraire. Vous alléguez celuy des monothélites et vous demandés si, de bonne foy, on s'est toujours avisé que J. C. eust deux volontés. Cela dépend de sçavoir si on s'est toujours avisé qu'il y eust deux natures, la divine et l'humaine, et en toutes deux une volonté visiblement renfermée là dedans : on pensera aussi tost qu'il n'y a pas d'âme, que de penser que cette âme ni n'entend ni ne veut rien. On entend dire tant de J. C. : Je veux, ou : Je ne veux pas, dans les choses qui le regardent en qualité d'homme, qu'on ne peut douter, de luy non plus que des autres hommes, qu'ils ne soient voulans ; ce qui est penser en termes formels qu'ils ont une volonté, et, si on ne s'avise pas toujours de dire que J. C. a une volonté humaine, non plus que de dire qu'il a une âme humaine, c'est que cela se présente naturellement à l'esprit et qu'on n'a pas besoin de s'expliquer une chose si manifeste.

Il faut que les hérétiques qui ont pu douter d'une vérité si sensible ayent fait à leur esprit de ces violences que se font ceux que leur orgueil ou leur curiosité embrouille et confond. Pour ce qui regarde

les images, qui est le second exemple que vous produisez, il est bien certain que nos Pères, qui tinrent le concile de Francfort, et qui s'opposèrent si longtemps au second concile de Nicée, ne le rejetèrent que sur un malentendu; car c'est un fait bien constant qu'ils honoroient les reliques et qu'ils adoroient la croix de ce genre d'adoration que le concile second de Nicée a établi pour les images. Il n'y a personne qui ne sçache ce que le fameux Anastase, bibliothécaire de l'Église romaine, leur reprochoit : « Vous voulez bien, disoit-il, vous prosterner devant l'image de la croix, et vous ne voulez pas en faire autant devant l'image de J. C. mesme! Est-ce donc que sa croix vous paroist d'une plus grande dignité que sa personne, ou que l'image de l'une soit plus digne de vénération que celle de l'autre? » Il est donc clair que, dans le fond, ils recevoient ce culte relatif, qui faisoit la question de ces temps-là. S'ils rejetoient le concile de Nicée, c'est qu'ils croyoient, comme ils le déclarent dans le concile de Francfort, qu'on y adoroit les images comme on y adoroit la Trinité; c'estoit donc visiblement un malentendu, dont aussi on est revenu naturellement quand on a bien compris le vray estat de la question. La diversité qui estoit dans le surplus n'estoit que de pure discipline, et on voit par ce qui vient d'estre dit, ce qui est incontestable entre personnes de bonne foy, qu'ils estoient d'accord du fond. Du reste le concile de Nicée second n'estoit pas encore reconnu. Nos Pères n'y avoient pas assisté, et, de tous les évesques d'Occident, le pape fut le seul qu'on y appela. C'est donc un de ces conciles qui n'a esté réputé pour général

que par le consentement subséquent, encore qu'il ne le fust dans son origine, non plus que beaucoup d'autres qui ont depuis esté très-receus. Ainsi je vous diray encore une fois, Monsieur, que la maxime est constante, qu'en matière de dogmes de foy, ce qui a esté cru un jour l'a esté et le sera toujours; autrement la chaîne de la succession seroit rompue, l'autorité anéantie et la promesse détruite. Je vois, Monsieur, dans vostre lettre à M. Pellisson, que vous croyez que je n'ay pas voulu expliquer tout ce que je sçay sur ce que vous m'avez objecté du concile de Basle. Je vous assure que j'ay dit très-sincèrement tout ce que j'avois dans le cœur. Encore l'ay-je prouvé par les actes. J'ay dit que le nouvel examen et la nouvelle discussion que le concile de Basle vouloit faire du décret de Constance estoient une discussion et un examen, non de doute, mais de plus grand éclaircissement; j'ay rapporté, les paroles où le concile s'explique ainsi et en mesmes termes. Qu'y a-t-il donc à dire à cela? Rien du tout, Monsieur, et vous le direz comme moy quand il vous plaira de vous élever au-dessus de la prévention; mais il faut que Dieu s'en mesle, et j'espère qu'il le fera: il a mis dans les esprits de nos cours de trop favorables dispositions. M. l'abbé de Loccum a fait des pas très-essentiels; vous-mesme, vous pensez trop bien de l'autorité des conciles pour demeurer en si beau chemin. Tout ce qui peut rester de difficulté est infiniment au-dessous de celles qui sont résolues par les expositions de M. l'abbé et par la propre confession d'Augsbourg et nos autres livres symboliques. Je trancheray hardiment le mot: il faut, ou fermer les

yeux aux conséquences les plus naturelles, ou sortir du luthéranisme ; il faut, dis-je, ou faire des pas vers nous ou reculer en arrière, ce que Dieu ne permettra pas. Ne craignez point, Monsieur, qu'on demeure court de nostre costé. Vous dites à M. Pellisson que, s'il ne s'agissoit que d'exposition, j'aurois tout gagné, et j'ose vous dire, Monsieur, que ce n'est que de cela qu'il s'agit. Les difficultés sont résolues dans le fond par les principes posés de vostre costé ; il n'y a plus qu'à en faire l'application, et vous serez catholique. Ne vous lassez donc point, Monsieur, de travailler à cet ouvrage, et je vous promets que nous ne nous lasserons point de vous seconder. C'en est trop, mais je n'ay peu refuser ces réflexions à vos lettres.

Quant à la nature du corps, je suis déjà parvenu à croire que vous avez démontré que l'étendue actuelle n'en peut pas estre l'essence, et qu'il faut admettre le *ce qui*, ou, pour parler en termes d'escole, le sujet mesme de l'étendue, comme il faut trouver dans l'âme, non-seulement la pensée, mais ce qui pense. Je crois aussi que c'est là le sentiment de M. Descartes. Pour le reste de la dynamique, quelque nettement que vous me l'ayez expliquée en peu de mots, je ne puis me rendre que je n'en aye vu d'avantage. Tout ce que je puis vous dire, c'est que j'estime tout ce que vous faites. Vous avez foudroyé les bombes, et vostre épigramme contre ce tonnerre devoit l'emporter sur tout le bruit qu'il fait pardonner. Je suis de toute mon âme, Monsieur, vostre très-humble serviteur,

BÉNIGNE,
Évêque de Meaux.

Mort de Pellisson. — Faux bruits sur sa mort, repoussés par Bossuet. — Refroidissement progressif entre Leibniz et l'évêque de Meaux. — Extrait de la dissertation de l'abbé Pirolet sur le concile de Trente. — Réponse de Leibniz et nouvelle discussion entre Leibniz et Bossuet sur le concile. — Envoi de *l'Explicatio ulterior methodi reunionis* de Molanus. — Demi-rupture, puis reprise des négociations par Leibniz.

CIV

PELLISSON A LEIBNIZ.

Manuscrit inédit de la bibliothèque royale de Hanovre (1).

Versailles, ce 1^{er} janvier 1693.

Ce peu de mots, Monsieur, ne sont que pour vous souhaiter une bonne et heureuse année dès le premier jour, et pour vous adresser sans façon tout ce que j'ay reçu de monsieur de Meaux sur vos dernières lettres. Je suis persuadé qu'il vous parle sincèrement, et je vous responds, encore une fois, qu'il n'y a dans son cœur qu'estime et amitié pour vous ; car je sçay ce qu'il en dit tous les jours et à moy en particulier et à tout le monde. Continuez, s'il vous plaist, Monsieur, à nous donner de vos nouvelles et de celle de vostre illustre cour, et me croyez, s'il vous plaist, plus que je ne puis vous le dire, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

PELLISSON.

(1) Cette lettre est la dernière du commerce de Pellisson avec Leibniz. N. E.

CV

LEIBNIZ A PELLISSON.

Extrait d'après l'original autographe inédit de Hanovre.

9 janvier 1693.

C'est un extrait de la réponse de Leibniz à Pellisson, du 30 décembre 1692 (1), et la dernière de Leibniz à Pellisson, dont il apprit la mort par celle de madame de Brinon du 10 février.

CVI

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

Original autographe inédit de la bibliothèque de Hanovre.

Ce 13 janvier 1693.

Elle lui envoie tout ce qu'elle a pu tirer de l'église de Saint-Martin de Tours relativement à ses recherches généalogiques sur les maisons d'Est et de Brunsvick. Dans un *Post-scriptum*, elle accuse réception de sa dernière lettre.

CVII

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

D'après l'autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Ce 13 février 1693 (?).

Elle lui annonce la mort de M. Pellisson, et parle des faux bruits répandus par les huguenots, parce que, ne se croyant pas fort malade, il a remis au lendemain la réception des sacrements (3). « J'ay des lettres de ce cher amy, dit-elle, qui me marquent que sa pensée la plus ordinaire estoit celle de l'éternité. »

(1) Cette lettre de Pellisson, du 30 décembre 1692, n'a pu être retrouvée. N. F.

(2) On trouve dans un catalogue de Leibniz l'indication d'une lettre de Fabricius (Joh. Ludovici Fabricii epi-tola. Heidelberg, 16 februar. 1693, ubi suadet publice agi). N. F.

(3) Voir la lettre suivante, n° CVIII.

CVIII

BOSSUET A MADAME DE BRINON.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Paris, 16 février 1698.

Je ne puis tarder davantage, Madame, à vous parler des faux bruits qu'on a répandus contre nostre cher et illustre ami M. Pellisson. J'en ay trouvé Paris encore tout rempli en y arrivant il y a deux jours, mais il me semble qu'ils commencent à se dissiper; aussi n'y a-t-il rien de plus mal fondé. Nostre ami a persévéré jusqu'à la fin à se faire porter à l'église tous les jours pour y entendre la messe; je n'ay jamais peu gagner sur luy qu'il s'en abstinst les jours de feste, et il y fut encore le jour de la Chandeleur et le dimanche précédent avec une piété exemplaire. Il receut très-bien la proposition que je luy fis, la veille de sa mort, de recevoir les saints sacremens, et il ne remit au lendemain que dans le dessein de s'y mieux préparer et dans la croyance certaine où il estoit que son mal ne pressoit pas et n'estoit pas mesme dangereux. Il avoit receu une lettre de M. Leibniz quelques jours avant sa mort: il m'en dit la substance, et réservoit à y répondre quand il se porteroit mieux, ce qu'il a toujours cru bien proche, c'est pourquoy il ne s'est jamais alitté. Il nous a receus dans sa chaise, habillé à son ordinaire sans que souvent on ait peu l'empescher de conduire jusqu'à la porte. Le Roy a voulu sçavoir

ce qui s'estoit passé entre luy et moy, quand je luy parlay de se confesser; j'ay eu l'honneur de luy dire ce que vous venez de voir, et S. M. n'en a pas douté un seul moment. M. le curé luy a confirmé la mesme chose. Je croy, Madame, qu'il sera nécessaire que vous écriviez un mot de tout cecy à Hannover, où l'on n'aura pas manqué de porter bien viste tous les mauvais bruits qu'on a fait courir : quelques ennemis qu'il avoit s'y sont meslés avec tous les protestans, mais les ouvrages qu'il a publiés et ceux sur lesquels il est mort seront un témoignage immortel de la foy aussi bien que l'attachement qu'il a toujours eu aux pratiques de la religion et en particulier à la fréquentation des sacremens. Les gens du monde, qui ne s'en soucient pas pendant leur vie, croyent avoir satisfait à tout quand ils les reçoivent en mourant; mais j'ay encore meilleure opinion de ceux qui les fréquentent pendant leur vie, et n'en sont privés en mourant que par surprise. Dieu veuille donner son repos à nostre excellent ami. Je suis, Madame, très-touché de cette perte, et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous console.

BÉNIGNE,
Évêque de Meaux.

Il y a, en outre, trois lettres imprimées de Bossuet : l'une, à mademoiselle du Pré, du 14 février 1693; l'autre, à mademoiselle de Scudéry, du 6 mars; et la troisième, pour répondre à la fausseté publiée dans la *Gazette de Rotterdam* du 16 février : « Vous aurez appris, par la *Gazette de Paris*, du 14 de ce mois, etc. » On trouve joints à cette lettre ces couplets, qu'on avait envoyés de Paris à Leibniz :

Sur l'air du Rigodon premier.

Paul Pellisson
Est mort en philosophe;
Il estoit de l'estoffe
Dont on fait les bons.

Beaucoup d'esprit,
Mais pauvre et politique,
Il chercha du crédit ;
Pour en avoir
Il se fit catholique,
Et la fin l'a fait voir.

CIX

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Hanovre, 10/20 février 1693.

Madame,

La nouvelle de la mort de monsieur Pellisson m'a fort affligé, non-seulement parce que j'ay perdu un amy de cette considération et de ce mérite qu'il n'est pas aisé de retrouver, mais encore plus parce que le public y perd beaucoup. Car ce grand homme avoit les meilleurs desseins du monde avec la capacité et le crédit propre à les exécuter. Ceux qui ont jouy de lui vingt ans et davantage se consolent plus aisément que moy à qui la nouvelle connoissance ne sert qu'à donner plus de regret. Il m'avoit fait espérer quelques communications touchant l'histoire du temps, et autres belles connoissances. A présent je seray loin de mon compte; et si vous n'y pouvez remédier, Madame, en me donnant un jour quelque autre commerce qui tienne quelque chose de celuy que j'avois avec monsieur Pellisson par vostre faveur, je n'oserois l'espérer d'ailleurs. On m'a parlé avec beaucoup d'estime de monsieur l'abbé Ferrier, qui est (je crois) parent de monsieur Pellisson et

qui aura sans doute en main les mémoires importants qu'il aura laissés sur l'histoire du Roy et sur les controverses aussi bien que sur d'autres matières. Ainsi j'espère que le public en profitera avec le temps. Cette lettre n'estant que pour marquer ma douleur de la mort d'un homme illustre et si digne de vivre, j'ajouteray seulement que j'escriray bientôt à monsieur l'évesque de Meaux, et que monsieur l'abbé Molanus fait des progrès dans sa réponse.

Je suis, avec zèle, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

CX

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ (1).

Extrait d'après l'original autographe inédit de Hanovre.

Ce 13 mars 1693.

Elle lui annonce une nouvelle découverte de M. d'Ozier, relativement à ses recherches généalogiques sur les maisons d'Est et de Brunswick. — Elle voudrait lui donner un correspondant qui remplaçât Pellisson, mais elle n'en connaît pas de cette force. — Elle témoigne sa douleur de la mort de Pellisson et vante sa parfaite sincérité. — « Madame l'abbesse de Maubuisson, qui n'est guère trompée aux apparences, n'a peu douter un moment de sa bonne foy. Il avoit l'âme trop belle et trop sincère pour pouvoir estre hypoehrite, et je vous repons, Monsieur, qu'un royaume ne l'auroit pas tanté de faire un faux personnage; il estoit vrai en tout, et je croi vous le definir par là, car c'estoit son caractaire, ne sachant bieser sur rien et n'estant entresné par aucune passion que celle de ramener tous ces frères à la connoissance de la verité, et à l'union de l'Eglise catholique. Il vous aimoit. Ferrier n'est pas l'homme, quoiqu'il ait du merite; mais M. l'évesque de Meaux, qui est un homme universel, s'offre de vous rendre là-dessus tous les services que vous pouvez souhaitter, encore plus volontiers sur ce que vous sçavez qu'il

1. Cette lettre repond à celle du 10/20 février de Leibniz. N. E.

a commencé. Il est bien aise que M. l'abbé Molanus fasse quelque chose de sa reponce (1) : pour le memoire promis par Pellisson, par ordre du Roy tout revient à Racine, et tout ce qui touche la religion à Bossuet; Ferrier gardera l'histoire du Roy. — P. S. Il faut escrire à la duchesse Sophie. »

On trouve, à la date du 14 mars 1693, une demande envoyée de... à l'électeur palatin pour appeler Fabritius, *pro Jo. Lud. Fabritio habendo*. Ces négociations se rattachent à celles de l'évêque de Neustadt.

CXI

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Original autographe inedit de la bibliothèque royale de Hanovre.

19/29 mars 1693.

Madame,

Quoyque j'aye esté assez persuadé de la sincérité des sentimens de M. Pellisson, je ne laisse pas de vous estre obligé, Madame, de la communication de la lettre de monsieur l'évesque de Meaux (2), qui lève tous les sujets de doute. J'approuveray toujours la sincérité, mesme à l'égard des sentimens que je n'approuve point. La plus grande consolation que vous me pouvez donner, Madame, a esté dans ce que vous me mandez de la bonté de monsieur de Meaux à mon égard. Je vous supplie de luy faire tenir la cy-jointe. J'espère luy faire tenir bientost un gros paquet, lorsque M. l'abbé Molanus aura achevé entièrement. Quoyque je n'aye eu part à l'amitié de monsieur Pellisson que par vous et que vous le connoissiez de plus longue main, vous ne le scauriez regretter plus que moy ny honorer davantage sa mémoire. Cepen-

(1) C'est l'écrit de Molanus annoncé dans le sommaire. N. E.

(2) Voir cette lettre sous le n^o CVIII. N. E.

dant le pourtrait que vous faites de son cœur est excellent et digne de vous deux.

Ceux qui continueront un jour son histoire de l'Académie françoise ou ceux qui érigent aux illustres des monumens dans les journaux des sçavans pourront s'étendre davantage sur les grandes qualités de son esprit : mais ils ne sçauroient rien dire de plus fort de la droiture de son cœur que ce que vous en dites.

Je comprends fort bien qu'il sera difficile d'espérer d'ailleurs les secours de l'histoire du temps, que M. Pellisson me pouvoit et me vouloit donner, puisqu'il avoit tant de lumières là dessus, et qu'il travailloit sur celle du Roy qui est à présent le premier mobile du genre humain.

Je vous supplie encore de faire tenir la cy-jointe à monsieur d'Ozier, qui redouble à vostre considération les obligations que je luy ay.

Je suis avec zèle, Madame, etc.

LEIBNIZ.

CXII

LEIBNIZ A BOSSUET.

Revu et complété d'après l'original autographe inédit de Hanovre (1).

Hanover, le 29 mars 1693.

Monseigneur,

Je suis d'autant plus sensible, pour mon particulier, à la perte que nous avons faite dans la mort de

(1) Les éditeurs de Bossuet signalent ici une lacune dans la correspondance : « Cette lettre de Leibniz en supposait une autre de Bossuet, qu'ils n'ont pu

M. Pellisson, que j'ay jouy bien peu de temps d'une si belle et si importante connoissance. Il pouvoit rendre de grands services au public, et ne manquoit pas de lumières ni d'ardeur, et il y avoit sans doute bien peu de gens de sa force. Mais enfin il faut s'en remettre à Dieu, qui sçait choisir le temps et les instrumens de ses desseins comme bon luy semble. Madame de Brinon m'a fait l'honneur de me communiquer une lettre que vous luy avez escrite, pour désabuser les gens de certains faux bruits qui ont couru. Pour moy, si j'ay cru que M. Pellisson se trompoit en certains points de religion, je ne l'ay jamais cru hypocrite. J'ay aussi reçu une feuille imprimée, que M. le landgrave Erneste m'a envoyée. Je crois qu'elle est venue de France. Elle tend à justifier la mémoire de cet excellent homme contre les imputations de la *Gazette de Rotterdam*; mais il me semble que l'auteur de la feuille n'estoit pas parfaitement informé, et il l'avoue luy-mesme. Madame de Brinon me mande que, par ordre du Roy, les papiers de feu M. Pellisson sur la religion ont esté mis entre vos mains; sans doute le roi ne les pouvoit mieux placer. Il ajoute que ce qu'il avoit escrit sur l'histoire de Sa Majesté a esté donné à M. Racine, qui est chargé de ce travail. J'avois moy-mesme quelques vues pour l'histoire du temps; et M. Pellisson, par la bonté qu'il avoit pour moy, alloit jusqu'à me faire espérer des secours et des informations sur le fond des cho-

retrouver dans les papiers de M. de Meaux. » Nous le croyons sans peine, car elle étoit conservée à Hanovre, où nous en avons pris copie; c'est celle du 27 décembre 1692. Quant à la réponse de Leibniz, qu'ils ont tronquée dans l'édition de Bossuet, nous la donnons pour la première fois dans son intégrité. N. E.

ses : mais je crains que sa mort ne me prive de cet avantage, comme elle m'a privé d'autres lumières que j'attendois de sa correspondance, si ce n'est que vous, Monseigneur, ne trouviez quelque occasion d'y pourvoir.

Madame de Brinon ne me pouvoit rien mander de plus propre à me consoler que ce qu'elle me fit connoître de la bonté que vous voulez avoir, Monseigneur, de vous mettre en quelque façon à la place de M. Pellisson (2), quand il s'agira de me favoriser. Cependant vos bontés ont déjà assez paru à mon égard en plusieurs occasions, et je ménageray vos grâces comme il faut, sachant que vos importantes fonctions vous laissent peu à vous-mesme.

C'est cette considération qui m'avoit fait différer de répondre à vostre lettre extrêmement obligeante et pleine d'ailleurs de considérations importantes et instructives, pour ne pas revenir trop souvent. Maintenant je vous diray, Monseigneur, que la réplique de M. l'abbé Molanus sera bientôt achevée. Comme il a la direction des églises du pays, il a esté bien distrait; et, afin de finir, il se retire exprès à son abbaye pour quelques semaines pendant le caresme, qui chez nous, suivant le vieux style, est venu cette fois bien plus tard que chez vous. Je ne renouvelle pas les petites plaintes que j'avois cru avoir sujet de faire. Il est vray que, si la censure fût allée au général sans me frapper nommément en particulier, je n'aurois pas eu besoin d'apologie.

Quand j'accorderois cette observation, qu'on a

(2) Voir la lettre de Madame de Brinon, n° CX. N. E.

toujours maintenu ce qu'on a trouvé établi en matière de foy, cela ne suffiroit pas pour en faire une règle pour toujours : car enfin les erreurs peuvent commencer une fois à régner tellement qu'alors on sera obligé de changer de conduite. Je ne vois pas que les promesses divines infèrent le contraire. Cependant l'observation mesme qui est de fait me paroît encore douteuse. Par exemple, je tiens que toute l'ancienne Église ne croyoit pas le culte des images permis : et si quelqu'un des anciens martyrs revenoit ici, il se trouveroit bien surpris. Cependant, l'Orient ayant changé peu après là-dessus, le dogme, combattu longtemps par l'inclination qui porte les hommes à l'extérieur, a esté enfin renversé par le second concile de Nicée, qui se sert de textes pour appuyer sa prétention : et malgré la meilleure partie de l'Occident, qui s'y opposoit dans le concile de Francfort, Rome donna là-dedans. Votre remarque, Monseigneur, sur le concile de Nicée est considérable. L'argument *ad hominem* d'Anastase le bibliothécaire, pris de l'adoration de la croix déjà reçue, prouve seulement que les abus s'autorisent les uns les autres. On avoit esté plus facile sur la croix, d'autant que ce n'est pas la ressemblance d'une chose vivante : par après, on a joint l'image ou effigie de Jésus-Christ à la croix pour l'adorer; et enfin on s'est laissé aller jusqu'aux images des simples créatures, en adorant celles des saints, ce qui estoit le comble.

J'ay de la peine à croire que les Pères de Francfort eussent permis le culte des images, sous condition d'une adoration inférieure. Ils ont donc tort

de n'avoir pas marqué qu'ils entroient dans un tempérament, qui se présentoit naturellement à ceux qui y avoient de l'inclination. Mais ils jugeoient tout autrement : ils croyoient *principiis esse obstandum*. Si on l'avoit fait de bonne heure, le christianisme ne seroit point devenu méprisable dans l'Orient, et Mahomet n'auroit point prévalu.

L'autre question estoit, si l'on n'a point reçu quelquefois des sentimens, comme de foy, qui n'estoient pas établis auparavant. J'avois apporté l'exemple de la condamnation des monothélites. Vous répondez, Monseigneur, qu'accordant que Jésus-Christ a véritablement la nature humaine aussi bien que la divine, il falloit accorder qu'il a deux volontés. Mais voilà une autre question, sur la conséquence de laquelle les plus habiles gens de ce temps-là ne demeuroient point d'accord. Il s'agit du dogme mesme, s'il estoit établi; de plus, la conséquence souffre bien des difficultés et dépend d'une discussion profonde de métaphysique, et je suis comme persuadé que, si la chose n'avoit esté décidée, les scolastiques se seroient trouvés partagés sur cette question. Il ne s'agit pas de la volonté *in actu primo*, qui est une faculté inséparable de la nature humaine; mais de l'action de vouloir, *quæ potest indigere complemento à sustentante Verbo; ita ut ab utrâque resultet unica actio, cùm dici soleat actiones esse suppositorum*.

Quant au concile de Bâle, il luy estoit permis de parler comme vous dites, Monseigneur; et, si l'on faisoit un traité semblable avec les protestans, il seroit permis à chaque parti de dire que la discus-

sion future des points qui resteroient à décider seroit une discussion d'éclaircissement, et non pas de doute, chacun ayant la croyance que l'opinion qu'il tient véritable prévaudra. Ce seroit donc assez que vos messieurs fissent ce qu'on fit à Bâle. J'ay cru que la seule exposition ne suffisoit pas ; entre autres, parce qu'il y a des quèstions qui ne sont pas de théorie seulement, mais encore de pratique. J'avoue aussi, Monseigneur, que je ne vois pas comment, de certains principes accordés, il s'ensuivra qu'on doive tout accorder de vostre costé : au contraire, j'ose dire que je crois voir clairement l'obligation où l'on est d'offrir ce que fit le pape Eugène avec le concile de Bâle, à l'égard des calixtins. En vérité, je ne crois pas qu'autrement il y ait moyen de venir à une réunion qui soit sans contrainte. Cependant il faut pousser l'exposition aussi loin qu'il est possible, et je ne crois pas que personne vous y surpasse. Aussi M. Molanus tâchera de vous y seconder ; et pour moy, je contribueray au moins par mes applaudissemens, ne le pouvant pas par mes lumières trop courtes (1).

Quant à l'essence du corps et le sujet de l'estendue, il semble que ce sujet contient quelque chose dont la répétition mesme est ce qui fait l'estendue, et il paroist que vous ne vous éloignez pas de ce sentiment. Ce sujet contient les principes de tout ce qu'on luy peut attribuer, et le principe des opéra-

(1) Les éditeurs de Bossuet s'arrêtent ici, et avouent la suppression, parce que « la fin de cette lettre contenoit des idées philosophiques étrangères au projet de réunion ; on les a supprimées comme inutiles. » Dutens fait de même, et nous prouve qu'il n'a point connu les originaux. N. E.

tions, ce que j'appelle la forme primitive; mais il n'est pas si aisé de satisfaire là dessus ceux qui sont accoutumés aux idées seules de Gassendi ou de Descartes, et il faudroit prendre la chose de plus haut. M. Pellisson m'envoya quelques objections contre ce que j'avois dit de la force et de la nature du corps. Je taschay d'y satisfaire. Il me disoit qu'elles venoient d'une personne de grande considération, sans s'expliquer d'avantage; y ayant pensé depuis, j'ay du penchant à croire qu'elles estoient venues de M. Arnaud, car j'ay remarqué depuis qu'il y avoit quelque chose qui ne pouvoit presque estre sceu que de luy, à cause des lettres que nous avions échangées autres fois sur des matières approchantes: je ne sçay, Monseigneur, si vous avés veu cette objection et ma réponse, aussi bien que ce que j'ay donné depuis peu et autres fois dans le *Journal des Sçavans*, touchant l'inertie naturelle des corps. Je voudrois, Monseigneur, que vous eussiez vu ce que j'avois envoyé à feu M. Pellisson, sur ce qu'il avoit trouvé bon de faire communiquer mes raisonnemens de dynamique à l'Académie royale des sciences. Mais ce papier, ayant esté mis au net et envoyé à l'Académie, demeura là, et on me dit maintenant qu'il est sous le scellé de feu M. Thevenot. Il est vray que M. Thevenot me manda que l'Académie, l'ayant considéré, avoit tesmoigné de l'estime; mais qu'on n'avoit pu convenir du sens de quelques endroits. Je demanday qu'on me marquât ces endroits ou ces doutes. Mais monsieur Thevenot mourut là dessus. Je ne sçay si M. Pellisson en a gardé copie: il me semble qu'il la vouloit donner à lire à M. de la Loubère. Si M. de

la Loubère l'a, il vous en pourroit informer à fond. Il me semble aussi que M. des Billettes, qui estoit des amis de M. Pellisson et qui l'est particulièrement de M. le duc de Roannez, avoit lu ou peut-estre eu mon mémoire. Mais, en tout eas, je le pourrois tirer de rechef de mon brouillon (1). Car, comme vous estes juge compétent de tout cela, je souhaitterois que vous fussiez informé du procès. M. Pellisson avoit parlé de cela avec M. l'abbé Bignon, qui a l'intendance de l'Académie, de la part de M. de Pont-Chartrain; mais la mort de M. Thevenot a arrêté nostre dessein. On m'a mandé que M. l'abbé Bignon a un excellent dessein, qui est d'establiir une Académie des arts. Cela sera d'importance; mais il sera bon qu'il y ait de l'intelligence entre la sœur aînée et la cadette.

Vous faites trop d'honneur, Monseigneur, à une épigramme aussi médiocre que celle que j'avois faite sur les bombes (2); mais c'est apparemment parce que vostre philanthropie vous fait désapprouver les maux que les hommes s'estudient de se faire. Plust à Dieu que ces sentiments de charité fussent plus généraux!

Je suis, avec un attachement parfait, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

(1) Voir ce brouillon de dynamique, à l'appendice. N. E.

(2) Voir la lettre de Bossuet, n° ciii, *sub finem* et le tour légèrement ironique de cet éloge. N. E.

CXIII

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

Extrait d'après l'original autographe inédit de Hanovre.

Ce 15 avril 1693.

Elle a fait tenir les lettres, et l'évêque de Meaux a mandé qu'il écrirait après avoir reçu réponse de Molanus. — Elle se réjouit de l'église qu'on bâtit pour les catholiques à Hanover. — M. de Meaux mande qu'on lui fait espérer des écrits de Pellisson. — « Je le regrette, il valoit seul un monde d'amis. « M. l'abbé de Fénelon a rempli sa place à l'Académie; l'on loue fort l'éloge qu'il a fait de lui en y entrant (1), et l'on pretant que rien n'est si beau, ni sy juste; mais je ne croy pas qu'on l'imprime, il suffit que toutes les personnes abilles et qui ce connoisses aux pièces d'éloquence l'ont ouy prononcer. L'éloge du roy, qui devient difficile de faire par le grand nombre de louanges que l'on lui a donné, qui ont espuisé les authieurs, et qui empêche qu'on ne dise plus rien de nouveau, n'a point tari M. de Fénelon; son esprit a trouvé des ressources dans l'abondance du sujet, et l'on m'a mandé qu'il avoit dit des choses que personne n'avoit encore dites. Ce n'a point esté pour faire sa cour, car le roy est au-dessus de cela, et il aime bien mieux mériter des éloges que de les recevoir; quoyqu'il les souffre, je vous assure qu'il ne les aime que par rapport à l'affection de ceux qui les font. — Il es vray que nous avons icy cet homme rare dont vous me parlé, à qui j'ay leu l'endroit de vostre lettre qui parle de lui et de ces ouvrages (2). Il ce tient très honoré de l'aprobation que vous donné à son livre de l'authenticité des tems; mais il voit bien que vous n'avez point vu la seconde partie, qui épuise le sujet. Il vient de faire imprimer un livre qui est l'histoire des prophètes, qui est fort estimé. Il me prie de vous bien remercier de l'honneur que vous lui faites, il vous estime fort. »

SR M. DE BRINON.

CXIV

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

« Sans date.

Je croy, Monsieur, que vous ne serez pas fasché de voir l'éloge de M. Pellisson dans le *Journal des*

(1) Voir le discours de M. l'abbé de Fénelon, dans le recueil des discours prononcés à l'Académie. N. E.

(2) Don Pezeron, bénédictin français, 1639-1706, n° CV. N. E.

Sçavans (1), et les beaux vers de M. Betoulaud; c'est pourquoy je vous les envoie. J'ay eu l'honneur de voir M. l'évesque de Meaux dans une visite qu'il a rendue à Madame notre abesse, qui ne se passa pas sans parler de vostre mérite; il attend ce que vous sçavez; de M. l'abbé Molanus, avec impatience, et moy, Monsieur, les momens que Dieu a marqués pour faire une réunion que tous les vrais chrestiens doivent beaucoup souhester. Vous me manderez, s'il vous plaît, vostre sentiment sur ce que je vous envoie.

S^r DE BRINON.

CXV

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

9 mars 1693.

Je vous dois encor des remercîmens, Madame, pour ce que vous m'avez communiqué touchant la vie de l'illustre M. Pellisson. J'espérois d'envoyer la réponse de M. l'abbé de Loccum (2), et cela m'avoit fait différer d'escire; mais ses occupations ne luy ont pas encore permis de finir, quoyque j'aye lu la plus grande partie de cet ouvrage, qui contiendra plusieurs choses très-utiles. On en presse la fin, et en attendant j'envoie icy à Mgr l'évesque de Meaux ma réponse au discours manuscrit de M. l'abbé Pe-

(1) Cet éloge se trouve dans le *Journal des Savants* du mois de mars 1693.

(2) C'est la réponse à celle du 6 mars de madame de Brinon.

rot, syndic de la Sorbonne, que feu M. Pellisson m'avoit envoyé, et qui tend à prouver que le concile de Trente est receu en France en matière de foy. Ma réponse contient des raisons à l'encontre. Et entre autres celle-cy n'est pas des moindres, que les prélats françois, en exigeant de Henry IV une profession de foy lorsqu'il changea de religion à Saint-Denis, luy prescrivirent en effect la profession dressée par ordre du pape Pie IV, mais ils y omirent exprès les deux endroits où il est parlé du concile de Trente, et tesmoignèrent par-là que le concile de Trente n'estoit pas receu en France pour règle de la foy. Aussi ne parlé-je point de ce qu'on a fait glisser insensiblement dans les esprits depuis ; mais je demande une déclaration authentique de la nation. Et il me semble que c'est par un ordre de la Providence que la France n'a pas encore receu ce concile pour se conserver la liberté de travailler à la paix de l'Église en contribuant un jour à la tenue d'un concile mieux réglé et plus autorisé. Je suis bien aise d'apprendre que l'Essai du Commentaire du R. P. Dom Pezeron a paru. M. l'abbé Nicaise m'en avoit déjà escrit. Son dessein d'y éclaircir les prophètes par l'histoire est excellent et digne de luy. Les remarques qu'on me mande qu'il a faites sur les irruptions des Scythes dans la Palestine, seront considérables surtout pour moy qui suis curieux de tout ce qui regarde les Scythes. Plutarque fait mention de l'irruption des Scythes dans l'Asie, et Eustathius leur attribue la prise de Sardes, qu'Hérodote donne aux (Cim-

(1) Voyez cette réponse avec l'Extrait de la dissertation de l'abbé Pirof, sous les n^{os} CXVI et CXVIII. N. E.

mériens). Le passage d'Hérodote où il parle des Cimmériens poussés par les Scythes, commandés par leur roy Madias, me paroist obscur. Je ne sçay si l'irruption des Galates ou Gallo-Grecs dans l'Asie ne pourroist estre encor mise en ligne de compte. Et comme je voy que le R. P. Perzeron croit que les barbares ennemis des Juifs ont esté détruits par une force majeure à la veue de Jérusalem, ne pourroit-on point dire que les Grecs, se l'attribuant à leur ordinaire, ont pris la fable de la destruction de ces Galates lorsqu'ils voulurent attaquer le temple Delphique?

Un de mes amis de Rome m'avoit escrit que le R. P. Noris faisoit un cas extraordinaire de l'antiquité des temps rétablie par le R. P. Pezeron et des travaux chronologiques de Mgr l'évesque de Saint-Asoph. C'est ce que j'avois voulu rapporter pour rendre justice au mérite; je vous supplie, Madame, de faire connoistre au R. P. Dom Pezeron que je l'honore infiniment. Il est vray que nous n'avons pas tous ses ouvrages.

Je suis avec zèle, Madame, etc.,

LEIBNIZ.

CXVI

EXTRAIT DE LA DISSERTATION DE M. L'ABBÉ PIROT SUR LE CONCILE DE TRENTE (1).

D'après l'original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Le doute où paroist estre M. de Leibniz, que le concile de Trente soit reconnu en France pour œcu-

(1) La dissertation originale de M. l'abbé Pirot ne se trouve plus à Ha-

ménique, se peut aisément lever. Tous les rois, depuis Charles IX, l'ont regardé sous ce titre, et toute la France le croit aussi universel et approuvé que celui de Nicée. Il est vray que, comme il fut tenu trois fois, sous Paul III, Jules III et Pie IV, la seconde tenue ne fut pas bien reçue du roy Henry II, qui écrivit, aoust 1551, une lettre adressée aux très-saints pères du couvent de Trente, déclarant qu'il ne le reconnoissoit point pour général. M. Amiot lut la protestation du roy, qui contenoit que, le pape ayant pris le temps où, à cause de la guerre, les François ne pouvoient aller à Trente (p. 2), le roy ne le reconnoissoit pas. Les pères ne voulurent point luy faire donner acté de cette protestation, parce que son pouvoir ny la lettre n'en parloient pas. Et comme les six sessions, depuis la dixième, ont esté tenues sous le pape où l'Eucharistie est réglée, on ne s'y arreste point dans le colloque de Poissy dans l'année 1563. M. Ferrier, ambassadeur de France, 1563, protesta encore contre la tenue du troisième sous Pie IV, parce qu'on vouloit que ce fût un nouveau concile et nullement la continuation de ce qui avoit esté fait sous Jules III.

Néanmoins le concile fut reconnu en France quand il s'acheva. Il ne faut pas regarder ce qu'on pense d'un concile dans le temps qu'il se tient; c'est son dénouement qu'il faut envisager. On le regarde en France comme œcuménique, sans distinction de

novre. En tous cas, nous lui eussions préféré cet extrait de la main de Leibniz, qui a resserré et abrégé le mémoire long et diffus de l'abbé Pirot. On trouvera les notes et renvois à la page de la dissertation également de la main de Leibniz. N. E.

session, tout comme en Allemagne, nonobstant que Charles V fit protester contre la translation faite à Bologne. Néanmoins ces trois sessions, huit, neuf et dix (p. 3), passent pour œcuméniques dans le colloque de Poissy. Si ce qui avoit esté fait dans les sessions précédentes, comme 5^e sur le péché originel, 6^e sur la justification, 7^e sur les sacremens en général, fut aussi peu cité dans le colloque de Poissy que ce qui avoit esté fait sur l'Eucharistie, sessions treize et quatorze, la raison est que ce qui a esté fait dans un concile n'a pas sa force jusqu'à ce qu'on le ratifie à la fin; auparavant on peut y changer. C'est ainsi qu'on adjouta dans la session cinquième la déclaration qu'on ne comprenoit pas l'immaculée conception de la vierge Marie, déclaration qui ne se trouve point dans les anciennes éditions. Quand on voulut conclure le concile, tout fut relu et approuvé; et comme les preslats françois assistèrent, ils renoncèrent par là à leurs protestations.

Il est vray (p. 4) que les ambassadeurs françois, par ordre du roy, s'estoient retirés du concile avec la conclusion, à cause de la place extraordinaire donnée à l'ambassadeur d'Espagne; mais le roy n'avoit pas donné ordre aux preslats françois de s'absenter aussi (p. 5). Le cardinal de Lorraine tascha de faire en sorte que les ambassadeurs retournassent, disant que ce seroit un merveilleux scandale si les ambassadeurs n'y signoient pas après ceux de l'empereur. Les ambassadeurs qui estoient restés à Venise écrivirent au roy qu'il n'estoit pas à propos qu'ils y retournassent; et, entre autres raisons, alléguèrent que cette signature sembleroit emporter approbation de

tout le concile. Ils marquèrent pourtant que la présence des ambassadeurs n'estoit pas nécessaire.

Lorsque Pie IV avoit ordonné qu'on donnât à l'ambassadeur d'Espagne la place extraordinaire (p. 9), M. du Ferrier composa une oraison latine qui devoit estre prononcée contre le pape, où il témoigne que, parce que les pères n'agissent que sur les instructions qui leur sont envoyées de Rome, où les choses sont plutôt arrêtées qu'à Trente, la France ne regardera pas ce que le concile fera comme œcuménique, tant qu'il agira avec si peu de liberté ; mais elle n'a jamais esté prononcée. Il est vray (p. 10) que ces ambassadeurs firent une protestation formelle (22 septembre 1563), où ils déclarent de s'opposer aux décrets du concile, ayant eu ordre du roy de le faire, s'il se faisoit quelque chose de contraire à son autorité et privilège.

(P. 11). On peut regarder un concile pour œcuménique sur la foy, quoyqu'on ne le reconnoisse point en certains points de discipline.

(P. 12). L'acte de protestation de M. Ferrier n'a pas esté enregistré ny à Trente ny en France, et l'ambassadeur ne voulut point donner copie. On est réglé en France sur les réglemens de Trente, non-seulement à l'égard de la foy, mais encore des réglemens de discipline (excepté certains points, comme le témoignent les conciles provinciaux). La profession de Pie IV a esté reçue en France et partout ailleurs (p. 13). M. de Marta, *De Concord. sac. et imp.*, liv. II, chap. xvii, nombre 6, cite un édit public donné par Henry III (1579), qui ordonne que le concile de Trente soit receu de tous sur les matières de la foy ; mais cet édit ne s'est point trouvé et n'a point esté cité

par d'autres (p. 15). Henry IV, pour estre receu à l'absolution, fit la profession de foy par du Perron et d'Ossat, qui estoit celle de Pie IV, et par là il a reconnu le concile de Trente (1).

On y omit les mots qui sembloient dire que le roy obligerait ses sujets à la mesme foy, à cause des protestans de France (p. 15). Ce n'est que depuis trois ou quatre ans que, par condescendance pour quelques personnes à qui ce formulaire de foy faisoit peine, plus-tost par imagination que par raison, et pour une plus grande brièveté, on donne une profession plus courte, qui ne contient qu'un renoncement à toutes les hérésies et une réception de toute la foy catholique (p. 12). Le clergé a fait instance pour la réception du concile jusqu'en 1635, sous Louis XIII; mais, depuis quarante-cinq ans, sous le roy présent, il n'a plus fait de telle instance (2). Dès le temps de Charles IX, le clergé fit ces instances; la reine mère, Catherine de Médicis, les éluda toujours. Le prétexte estoit beau; elle disoit que ce seroit un obstacle au retour des religionnaires dans le sein de l'Église.

Détail des conciles provinciaux qui ont rejeté les réglemens de Trente (p. 18).

(P. 21). Henry IV, quand il receut l'absolution de Clément VIII, avoit promis qu'il feroit publier le concile de Trente. Dans les négociations du président Jeannin, il y a un projet de cette publication (p. 694 in pl.). Ce projet fut communiqué au cardinal d'Ossat, comme il paroist par sa lettre 218, p. 431 in pl., et la

(1) Il peut le reconnoître pour sa personne sans le reconnoître pour le royaume. N. L.

(2) Les diverses instances du clergé furent spécifiées p. 24. N. L.

lettre 260, p. 527 (p. 23). Pendant la ligue, les estats convoqués à Paris (1593) par le duc de Mayenne receurent le concile de Trente sans modification de ce qui est contraire à l'usage de France, quoyque M. le Maistre, premier président, eût marqué beaucoup de telles choses dans les sessions 4, 5, 6, 7, 13, 14, 21, 22, 23, 24, 25. M. de Thou, dans les dernières pages de son livre 105, et dans le livre 107, parle de cette réception. Il dit, dans ce dernier endroit : *Factiosorum coitione, annitente Legato, conventus tumultuario cogitur, ipso transfigurationis die festo post vesp̄as, in quo in puram Tridentini concilii, antea dùm res in regno pacatæ erant, rejecti, et nuper certis conditionibus approbati promulgationem consensum est.* C'est pourquoy M. du Val, dans son traité de *Suprema summi Pontificis potestate*, parte 3, 9, 7, qui se trouve à la fin de ses commentaires sur saint Thomas, dit : *Constitutiones prædicti concilii quibus jus novum positionum inducitur, Gallos in conscientia minimè obligant* (p. 804).

(P. 25). Le tiers estat (1615) proposa un serment marquant qu'il n'y avoit sur terre aucune puissance spirituelle ou temporelle qui ait aucun droit sur le royaume ny d'absoudre les sujets. Le clergé s'y opposa. Le cardinal du Perron fit cette fameuse harangue où il dit que ce serment est un monstre venu d'Angleterre, semblable à celuy d'obéissance proposé par le roy Jacques I^{er} et condamné par Paul V. Le cardinal ne veut pas décider ; néanmoins il soumet le temporel des rois à l'Église en cas d'hérésie, et donne à l'Église un droit indirect.

Cette remarque fut fort censurée, mais la foiblesse du gouvernement fit qu'elle passa.

(P. 28). Après la séparation des estats, le clergé, dans le procès-verbal de l'assemblée (1615), déclara que, conformément à leur devoir et conscience, ils recevoient le concile et le tenoient pour receu, et le feront observer autant qu'ils peuvent, et publia une remonstrance au roy qui déclaroit ce qu'il venoit de faire. Cette remonstrance fut supprimée par le magistrat de Paris, et le libraire mis à l'amende ; et jamais le clergé n'a soutenu l'avance qu'il avoit faite de s'estre mis en droit de recevoir autant qu'il estoit en luy le concile sans la participation du roy. Ainsi le concile n'est pas receu, non pas mesme avec exception des mœurs du royaume et des libertés de l'Église gallicane.

(P. 29). Les rois font profession ouverte de tout ce qui a esté défini en matière de foy, et on ne trouve pas un seul catholique qui doute de la foy que le concile enseigne.

(P. 31). M. Richer et M. Vigor ne reconnoissent pas *primatum jurisdictionis de jure divino* dans le pape.

(P. 38). M. Vigor, conseiller, un grand conseiller, dans le chap. 5 de son commentaire sur la réponse synodale du concile de Bâle, relève fort ce concile au-dessus de celui de Trente (voir p. 53, 54, etc., de l'édition de Paris, 1683). Le concile de Bâle n'est incontestablement général que jusqu'à la vingt-quatrième ou vingt-cinquième session. Le concile de Ferrare, depuis transféré à Florence, estant tenu pour général, et deux conciles généraux ne pouvant subsister en mesme temps, celui de Bâle ne le sau-

roit estre. Je ne sçache présentement aucun catholique françois qui ne reçoive le concile de Florence comme universel. Il est vray que le cardinal de Lorraine et les autres preslats françois, chez Fra Paolo, Pallavicini et le dernier tome de Raynaldus, publièrent qu'on ne regardoit pas en France ce concile comme général, à cause que, dans la définition du concile, qu'on appelle autrement les lettres d'union, on y reconnoist que le pape a le pouvoir de gouverner l'Église universelle, *quemadmodum in sacris canonibus continetur*; ce qu'il faut entendre restrictivement : *ad eum quemadmodum qui continetur in canonibus*. Ainsi, ces paroles ne nuisent pas; le grec est : $\alpha\alpha\tau\acute{\alpha}\ \tau\acute{\omicron}\nu\ \tau\acute{\epsilon}\rho\acute{\alpha}\tau\omicron\nu$, ce qui a esté souvent remarqué par M. de Launoy et autres, Mar., lib. III, c. viii, n. 5 (p. 40). Il ne s'oppose pas qu'on croye que les Latins ont voulu tromper les Grecs par l'ambiguïté des paroles. Il est vray qu'encore un décret de la faculté de Sorbonne cite la trente-sixième session du concile de Bâle sous le titre de concile œcuménique; cependant c'est seulement parce qu'il a esté tel au commencement.

(P. 41). Le concile de Constance avoit déclaré que les propositions de la supériorité du concile estoient des vérités de foy, déclarant les autres hérétiques.

(P. 42.) Le premier président Gilles le Maistre, aux estats du royaume tenus à Paris (1592), fit un détail de tous les chefs qui peuvent empescher les François de recevoir la discipline du concile de Trente. Il marque vingt et un articles tirés d'onze sessions. Mons. du Val les rapporte dans la troisième partie de son traité, quest. 7, et essaye d'y satisfaire. M. Vi-

gor tient que le concile de Trente n'a rien défini sur la foy que nous ne crussions fermement auparavant, et qu'il a plustost déclaré simplement que la créance que nous avions déjà tenue estoit bonne. Quand cela seroit vray, ce concile ne devoit pas moins estre receu comme le cinquième général de Constantinople du temps du pape Vigile, qui n'a fait que confirmer ce qu'avoit fait le concile de Chalcedoine, n'y adjoutant que trois chapitres qui contiennent des faits personnels. Cependant (p. 43) on peut dire qu'il y a des dogmes nettement définis dans ce concile, qui ne l'avoient point encore esté clairement, comme le canon des livres sacrés : celuy de Judith, Tobie, Sagesse, Ecclésiastique, Machabées, Apocalypse, n'estoient pas marqués dans le concile de Laodicée ; celuy de Carthage les marque tous. Le concile de Trente est le premier concile œcuménique qui ait décidé la chose à l'égard de ces livres et de toutes leurs parties. Le concile de Trente a défini que la justification n'estoit pas une faveur extrinsèque, mais une sanctification ; il a aussi défini la distinction de la foy justifiante de la confiance à la miséricorde divine, et le nombre des sacremens, la nécessité de l'intention de faire ce que l'Église a ordonné ; la nécessité du baptesme (*quid de infantibus recens natis. L.*), établie par la tradition, mais pas encore par une définition expresse, l'obligation de se confesser d'un péché mortel avant la communion, la concomitance du corps et du sang de Jésus-Christ (p. 44). Le concile de Trente a marqué la matière du sacrement, et prononcé anathème contre ceux qui diroient que l'Église est dans l'erreur quand elle

enseigne que le lien du mariage n'est point rompu par l'adultère. On donna ce tour à cause des remontrances de l'ambassadeur de Venise touchant les Grecs de Venise. Cependant on dit que l'Église l'enseigne. Dans le concile de Florence, il y eut contestation avec les Grecs sur ce chapitre du mariage rompu par l'adultère. Les Grecs ne voulurent point céder là-dessus, et l'union ne se fit pas pour cela (p. 45) (1).

(P. 46). Le concile de Trente décide aussi avec anathème que le vœu est un empeschement d'un mariage consommé (2).

(P. 48). Il ne faut donc pas dire que la réception de ce qui a esté comme de foy dans le concile de Trente *n'est qu'une opinion qui a prévalu facilement en France contre une déclaration authentique* (3).

(P. 49). Ce seroit chicaner de dire que Henry IV n'a reçu le concile de Trente que comme particulier, ne pouvant pas déroger comme particulier à la royauté, ny se soumettre à un joug qu'il secoue comme roy. La difficulté à l'égard des sujets ne touchera pas les catholiques. Tous les roys protesteront tousjours, dans leur refus de la publication, que ce n'est pas à l'égard de la foy. Dira-t-on qu'il faudroit une révocation expresse et légale de la protestation expresse faite contre le concile (4)? Elle seroit plus que révoquée, mais il n'y en a point eu de telle.

(1) C'est une grande raison contre le concile de Trente, qui ne devoit pas aller aisément à la définition de ce grand point sans participation de l'Église orientale. N. L.

(2) L'Église peut enseigner quelque chose, mais non pas comme de foy. N. L.

(3) *In Gallia dogmata ejus pro veris habentur; reserrantur pro necessariis.* N. L.

(4) *Prælati Galli qui approbant ratificationem antedictam videntur suas facultates excessisse.* N. L.

CXVII

LEIBNIZ A BOSSUET.

Autographe inedit de la bibliothèque royale de Hanovre.

5 juin 1693.

Monseigneur,

Je me rapporte à une lettre assez ample, que je me suis donné l'honneur de vous escrire il y a quelque temps (1). Je croyois cependant vous envoyer la réponse de M. l'abbé de Lockhum; et, en effet, j'en ay lu déjà la plus grande partie. Mais comme il est souvent très-occupé, ayant la direction de nostre consistoire et de tant d'églises, il n'a pas encore pu finir. Ce sera pourtant dans peu; car il se presse effectivement pour cela le plus qu'il peut. La réponse sera bien ample, et contiendra bien des bonnes choses.

En attendant cet ouvrage, qui sera *gravis armaturæ miles*, je vous envoie, Monseigneur, *velitem quemdam*.

C'est ma réponse au discours de M. l'abbé Pirot (2), touchant l'autorité du concile de Trente, que je sou mets aussi à vostre jugement, et vous supplie de la luy faire tenir. Je suis avec beaucoup de zèle, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

LEIBNIZ.

(1) Sans doute celle du 29 mars. N. E.

(2) Cette réponse se trouve à Hanovre. N. E.

CXVIII

RÉPONSE DE LEIBNIZ AU MÉMOIRE DE L'ABBÉ PIROT

TOUCHANT L'AUTORITÉ DU CONCILE DE TRENTE.

Revu d'après l'original autographe de la bibliothèque royale de Hanovre.

1. La Dissertation de M. l'abbé Pirot sur l'autorité du concile de Trente en France, ne m'a point paru prolixé ; et quand j'estois à la dernière feuille, j'en cherchois encore d'autres. Il y a plusieurs faits importants éclaircis en aussi peu de mots qu'il est possible : et les discussions des faits demandent plus d'étendue que les raisonnemens. Je luy suis infiniment obligé de la peine qu'il a prise, principalement pour mon instruction, luy qui est si capable d'instruire le public. Je souhaiterois qu'il me fust possible, dans l'estat de distraction où je me trouve maintenant, d'entrer assez avant dans cette discussion des faits pour profiter davantage de ses lumières ; mais, ne pouvant pas aller si loin, je m'attacheray principalement aux conséquences qu'on en tire.

2. Le concile de Trente a eu deux buts : l'un, de décider ou de déclarer ce qui est de foy et de droit divin ; l'autre, de faire des réglemens ou lois positives ecclésiastiques. On demeure d'accord, de part et d'autre, que les lois positives tridentines ne sont pas reçues en France sur l'autorité du concile, mais par des constitutions particulières ou réglemens du royaume ; et sur ce que le concile de Trente décide comme de foy ou de droit divin, M. l'abbé Pirot m'assure qu'il n'y a point de catho-

lique romain en France qui ne l'approuve, et je veux le croire. On demandera donc en quoy je ne suis pas encore tout à fait convaincu ; le voicy : c'est premièrement, qu'on peut tenir une opinion pour véritable, sans estre assuré qu'elle est de foy. C'est ainsi que le clergé de France tient les quatre propositions, sans accuser d'hérésie les docteurs italiens ou espagnols, qui sont d'un autre sentiment. Secondement, qu'on peut approuver comme de foy tout ce que le concile a décidé comme tel, non pas en vertu de la décision de ce concile, ou comme si on le reconnoissoit pour œcuménique ; mais parce qu'on est persuadé d'ailleurs. Troisièmement, quand il n'y auroit point de particulier en France qui osât dire qu'il doute de l'œcuménicité du concile de Trente, cela ne prouve point encore que la nation l'a reçu pour œcuménique. Les lois doivent estre faites dans les formes dues. Ces mesmes personnes qui, maintenant qu'elles sont dispersées, paroissent estre dans quelque opinion, pourroient se tourner tout autrement dans l'assemblée. On en a eu des exemples dans les élections et dans les jugemens rendus par quelques tribunaux ou parlemens, dont les membres sont entrés dans le conseil avec des sentimens bien différens de ceux que certains incidens ont fait naistre dans la délibération mesme. C'est aussi en cela que le Saint-Esprit a privilégié particulièrement les assemblées tenues en son nom, et que la direction divine se fait connoître ; et cette considération a mesme quelque lieu dans les affaires humaines. Par exemple, quand un roy de la Grande-Bretagne voulut amasser les voix des provinces pour trouver là dedans un préjugé à l'égard du parle-

ment, cette manière de sçavoir la volonté de la nation ne fut point approuvée ; d'autant que plusieurs n'osent point se déclarer quand on les interroge ainsi, et que les cabales ont trop beau jeu ; outre que les lumières s'entre-communiquent dans les délibérations communes.

3. Pour éclaircir davantage ces trois doutes, qui me paroissent très-raisonnables, je commenceray par le dernier, sçavoir, par le défaut d'une déclaration solennelle de la nation. M. l'abbé Pirot donne assez à connoître qu'il a du penchant à ne pas croire qu'il y ait jamais eu un édit de Henry III, touchant la réception du concile de Trente en ce qui est de foy. Un acte public de cette force ne seroit pas demeuré dans le silence ; les registres et les auteurs en parleroient : cependant il n'y a que M. de Marca seul qui dise l'avoir vu, à qui la mémoire peut avoir rendu icy un mauvais office. Mais, quand il y auroit eu une telle déclaration du roy, il la faudroit voir, pour juger si elle ordonne proprement que le concile de Trente doit estre tenu pour œcuménique ; car autre chose est recevoir la foy du concile et recevoir l'autorité du concile.

4. Quant à la profession de foy de Henry IV, je parleray ci-dessous de celle qu'il fit à Saint-Denis ; et cependant j'accorde que la seconde, que MM. du Perron et d'Ossat firent en son nom à Rome, a esté conforme incontestablement au formulaire de Pie IV. Je ne veux pas aussi avoir recours à la chicane, comme si le roy eût révoqué ou modifié, par quelque acte inconnu ou réservation cachée, ce qui avoit esté fait par lesdits du Perron et d'Ossat ; bien qu'il y ait

eu bien des choses dans cette absolution de Rome, qui sont de dure digestion ; et particulièrement cette prétendue nullité de l'absolution de l'archevesque de Bourges, dont je ne sçay si l'Église de France demeurera jamais d'accord : comme si les papes estoient juges et seuls juges des rois, et d'une manière toute particulière à l'égard de leur orthodoxie. Disons-nous que, par cette ratification, Henry IV a soumis les rois de France à ce joug ? Je crois que non, et je m'imagine qu'on aura recours icy à la distinction entre ce qu'un roy fait pour sa personne, et entre ce qu'il fait pour sa couronne ; entre ce qu'il fait dans son cabinet, et entre ce qu'il fait *ex throno*, pour avoir un terme qui réponde icy à ce que le pape fait *ex cathedrâ*. Un pape pourra faire une profession de sa foy, sans qu'il déclare *ex cathedrâ* la volonté qu'il a de la proposer aux autres. Nous sçavons assez le sentiment du pape Clément VIII sur la matière *de auxiliis* ; il s'est assez déclaré contre Molina : mais les Jésuites, qui tiennent le pape infallible lorsqu'il prononce *ex cathedrâ*, ne jugent pas que celuy-cy ait rien prononcé contre eux ; et on en demeure d'accord. Ainsi la profession de Henry IV ne sçauroit avoir la force d'une déclaration du royaume de France à l'égard de l'œcuménicité du concile de Trente : elle prouve seulement que Henry IV en son particulier, ou plustost ses procureurs ont déclaré tenir le concile de Trente pour œcuménique ; et ce n'est qu'un aveu de son opinion là-dessus. Ainsi je n'ay pas besoin d'appuyer icy sur la clause qui le dispense de l'obligation de porter ses sujets à la mesme foy, sçachant bien que ce ne fut qu'à l'occasion des religion-

naires que le pape l'en dispensa, bien qu'en effet la dispense soit générale, et qu'il ne faille pas juger des actes solennels par leur occasion, mais pas leur teneur précise; surtout *in iis quæ sunt stricti juris, nec amplianda, nec restringenda*, tel qu'est ce qui emporte l'introduction d'une nouvelle décision dans l'Église à l'égard des articles de foy. Mais encore, quand le roi se seroit obligé de porter ses sujets à la reconnaissance de l'autorité œcuménique du concile de Trente, sans en excepter d'autres que les religionnaires, ce ne seroit pas une déclaration du royaume, mais une obligation dans le roy, de faire ce qu'il pourroit raisonnablement pour y porter son peuple; ce qui n'exclueroit nullement une assemblée des estats, ou au moins des notables des trois estats.

5. Quand il n'y auroit point eu autrefois de déclaration solennelle de la France contre le concile de Trente, il semble néanmoins qu'il faudroit toujours une déclaration solennelle pour ce concile, afin que son autorité y soit établie, à cause des doutes où le monde a toujours esté là-dessus. Ainsi quand j'ay dit que la déclaration solennelle doit estre levée par une autre déclaration solennelle, c'est seulement pour aggraver cette nécessité. Et quand ces déclarations solennelles contraires auroient quelques défauts de formalité, cela ne nuiroit pas à mon raisonnement. Car il ne s'agit pas ici de l'establisement de quelque droit, ou qualité de droit; mais seulement de ce qui fait paroître la volonté des hommes: à peu près comme un testament defectueux ne laisse pas de marquer la volonté du testateur. Ainsi l'esprit de la nation ou de ceux qui la représentent, pa-

roissant avoir esté contraire au concile de Trente, on a d'autant plus besoin d'une déclaration bien expresse, pour marquer le retour et la repentance de la mesme nation.

6. Mais considérons un peu les actes publics, faits de la part de la France contre ce concile, tirés des mémoires que MM. du Puy ont publiés. Le premier acte est la protestation du roy Henry II, lue dans le concile mesme par M. Amiot. Le roy y déclare tenir cette assemblée sous Jules III pour une convention particulière, et nullement pour un concile général. M. Amiot avoit une lettre de créance du roy pour estre ouy dans le concile ; et cela autorise sa protestation, bien que ladite lettre ne parlât point de la protestation : ce qu'on fit exprès sans doute, pour empescher les Pères de rejeter d'abord la lettre, et de renvoyer le porteur sans l'entendre ; et apparemment il ne voulut point attendre la réponse du concile, par ce qu'il ne s'attendoit à rien de bon : aussi n'avoit-il rien proposé qui demandât une réponse. En suite de cette protestation, les François ne se trouvèrent point à cette convocation, et ne reconnurent pas les six séances tenues sous Jules III, tout comme les Allemands ne reconnurent point ce qui s'estoit fait auparavant sous Paul III, après la translation du concile, faite malgré l'empereur. Nous verrons après si cette protestation a esté levée ensuite. Or, dans les séances contestées par les François, on avoit entrepris de régler des points fort importans, comme sont l'eucharistie et la pénitence ; et M. l'abbé Pirot le reconnoît lui-même.

7. La seconde protestation des François fut faite

dans la troisième convocation sous Pie IV, à cause de la partialité que le pape et le concile témoignoit pour l'Espagne à l'égard du rang; et les ambassadeurs de France se retirèrent à Venise, tant à cause de cela que parce qu'on n'avoit pas assez d'égards à Trente à l'autorité du roy, aux libertés de l'Église gallicane, et à l'opposition que les François faisoient à la prétendue continuation du concile; soutenant toujours que ce qui avoit esté fait sous Jules III ne devoit pas estre reconnu, et que la convocation sous Pie IV estoit une nouvelle indiction. Il est vray que les prélats françois restèrent au concile, et donnèrent leur consentement à ce qui y fut arrêté, et mesme à ce qui avoit esté arrêté dans les convocations précédentes, sans excepter ce qui s'estoit fait sous Jules III. Mais on voit cependant que les ambassadeurs du roy n'approuvoient ni ce que faisoit le concile, ni la qualité qu'il prenoit; et, bien que la harangue sanglante que M. du Ferrier, un des ambassadeurs, avoit préparée, n'ait pas été prononcée, elle ne laisse pas de témoigner les sentimens de l'ambassade et l'estat véritable des choses, que les hommes ne descouvrent souvent que dans la chaleur des contestations. Elle dit : « *Cùm tamen nihil à vobis, sed omnia magis Romæ quàm Tridenti agantur, et hæc quæ publicantur magis Pii IV placita, quàm Concilii Tridentini decreta jure existimentur, denantiamus ac testamur, quæcumque in hoc Concilio, hoc est Pii IV motu decreta sunt, et publicata, decernentur et publicabuntur, ea neque Regem Christianissimum probaturum, neque Ecclesiam Gallicanam pro decretis œcumenicæ Synodi habituram.* » Il est vray que la mesme harangue

devoit déclarer le rappel des prélats françois, qui ne fut point exécuté : mais quoyqu'on en soit venu à des tempéramens, pour ne pas rompre la convocation, la vérité du fait demeure toujours que la France ne croyoit pas cette convocation assez libre pour avoir la qualité de concile œcuménique.

La protestation que MM. Pibrac et du Ferrier, ambassadeurs de France, ont faite ensuite, avant que de se retirer, déclare formellement qu'ils s'opposent aux décrets du concile. Il est vray qu'ils allèguent pour raison le peu d'égards qu'on a pour la France, et pour les rois en général ; mais quoyque la raison soit particulière, l'opposition ne laisse pas d'être générale. De dire que cet acte n'ait pas été fait au nom du roy, c'est à quoy je ne vois point d'apparence : car les ambassadeurs n'agissent point en leur nom dans ces rencontres ; ils n'ont pas besoin d'un nouveau pouvoir ou aveu pour tous les actes particuliers. Le roy leur ordonnant de demeurer à Venise, a approuvé publiquement leur conduite ; et les sollicitations du cardinal de Lorraine, pour les faire retourner au concile, furent sans effet ; outre qu'on reconnoît qu'ils avaient ordre du roi de protester et de se retirer. On a laissé les prélats françois pour éviter le blâme et pour donner moyen au pape et au concile de corriger les choses insensiblement et sans éclat, en rétablissant dans le concile la liberté des suffrages, et tout ce qui estoit convenable pour luy donner une véritable autorité. Le défaut d'enregistrement de la protestation faite par M. du Ferrier, et le refus qu'il fit d'en donner copie, ne rend pas la protestation nulle ; et on ne peut pas mesme dire qu'un tel acte

demeure comme en suspens, jusqu'à ce qu'on trouve bon de l'enregistrer, et d'en communiquer des copies; puisqu'il porte luy-mesme avec soy toutes les solennités nécessaires pour subsister. Le refus des copies vint apparemment de ce qu'on vouloit adoucir les choses et dorer la pillule, et encore pour ne pas donner sujet à des contestations nouvelles. C'est ainsi que les ambassadeurs de Bavière et de Venise, ayant protesté dans le mesme concile l'un contre l'autre, à cause du rang contesté entre eux, refusèrent d'en donner copie, comme le cardinal Pallavicin le rapporte. Mais quand la protestation seroit nulle à cause des défauts de formalité, j'ay déjà dit que le sentiment des ambassadeurs et de la cour ne laisse pas de marquer la vérité des choses; et les lettres que les ambassadeurs escrivirent de Venise au roy, font connaître qu'ils ne trouvoient pas à propos de retourner à Trente, et d'assister à la conclusion du concile, pour ne pas paroître l'approuver, et pour ne pas donner la main à la prétendue continuation, ni aller contre la protestation de Henry II, outre les autres raisons qu'ils alléguèrent dans leur lettre au roy Charles IX.

8. La ratification du concile entier et de toutes ses séances, depuis le commencement jusqu'au dernier acte, faite en présence des prélats françois, et de leur consentement, sans excepter mesme les sessions tenues sous Jules III sans les François contre la protestation de Henry II, ne suffit pas, à mon avis, pour lever les oppositions de la nation françoise. Ces prélats n'estoient point autorisés à venir à l'encontre de la déclaration de la nation faite par le roy. Leur

silence et mesme leur consentement peut témoigner leur opinion ; mais non pas l'approbation de l'Église et nation gallicane. La conduite du cardinal de Lorraine n'a pas été approuvée ; et les autres furent entraînés par son autorité : outre que ces sortes de ratifications *in sacco*, en général et sans discussion, ou pour parler avec nos anciens jurisconsultes, *per aversionem*, sont sujettes à des surprises et à des subreptions. Il falloit reprendre toutes les matières qui avoient esté traitées en l'absence de la nation françoise, aussi bien que les matières traitées en l'absence de la nation allemande ; et, après une délibération préalable, faire des conclusions convenables pour suppléer au défaut de l'absence de ces deux grandes nations.

9. Tout ce que je viens de dire, depuis le troisième paragraphe, tend à justifier ce que j'ay dit de la déclaration solennelle de la nation, qui, bien loin de se trouver pour le concile, se trouve plustost contraire à son autorité, quand mesme j'accorderois que les particuliers ont esté et sont persuadés que ce concile est véritablement œcuménique. Cependant je ne vois rien encore qui m'oblige d'accorder cela : assurément ce n'estoit pas le sentiment de MM. Pibrac et du Ferrier. Il semble qu'on reconnoît aussi que ce n'estoit pas celui de feu le président de Thou, ni de M. du Puy. J'ay vu des objections d'un auteur catholique romain contre la réception du concile de Trente, faite pendant la séance des états, l'an 1615, avec des réponses assez importantes, le tout inséré dans un volume manuscrit sur l'assemblée du clergé de l'an 1614 et 1615.

Ces objections marquent assez que l'auteur ne tient pas ce concile pour œcuménique ; à quoy l'auteur des réponses n'oppose que des pétitions de principe. J'ay lu ce que les députés du tiers état ont opiné entre eux sur l'article du concile. Quelques-uns demeurent en termes généraux, refusant d'entrer en matière, soit parce qu'on estoit sur le point de finir leurs cahiers, qu'ils devoient présenter au roy, soit, disent-ils, parce que les François ne sont pas à présent plus sages qu'ils estoient il y a soixante ans ; et que leurs prédécesseurs apparemment avoient eu de bonnes raisons de ne pas consentir à la réception du concile, qu'on n'avait pas maintenant le loisir d'examiner. Quelques-uns disent qu'on reçoit la foy du concile de Trente, mais non pas les réglemens de discipline. J'ay remarqué qu'il y en a eu un, et il me semble que c'est Miron luy-mesme, président de l'assemblée, qui dit en opinant que le concile est œcuménique, mais que, cela nonobstant, il n'est pas à propos maintenant de parler de sa réception. Cependant je ne vois pas que d'autres en aient dit autant. Charles du Moulin, auteur catholique romain et fameux jurisconsulte, a escrit positivement, si je ne me trompe, contre l'autorité du concile de Trente : ce qui a fait que les Italiens l'ont pris pour protestant, et que ses livres sont tellement *inter prohibitos primæ classis*, que j'ay vu que lorsqu'on donne licence à Rome de lire des livres défendus, Machiavel et du Moulin sont ordinairement exceptés. L'on en trouvera sans doute encore bien d'autres déclarés contre le concile. M. Vigor en paroît estre, et peut-estre M. de Launoi luy-mesme, à considérer son livre, *de Potestate regis*

circa validitatem matrimonii, et les modernes, qui se rapportent aux raisons et considérations de leurs ancêtres, témoignent assez de laisser au moins ce point en suspens. La foiblesse du gouvernement de Catherine de Médicis et ses enfans a fait que le clergé, de son autorité privée, a introduit en France la profession de foy de Pie IV, et obligé tous les bénéficiers, et ceux qui ont droit d'enseigner, de faire cette profession ; par une entreprise semblable à celle qui porta Messieurs du clergé, dans leur assemblée en 1615, à déclarer, quant à eux, le concile de Trente pour reçu. Je crois que Messieurs des conseils et parlemens, et les gens du roy dans les corps de justice, n'approuvoient guère ni l'un ni l'autre.

10. Or, pour revenir enfin à ma première distinction, ces catholiques romains qui doutent de l'autorité du concile de Trente peuvent pourtant demeurer d'accord de tout ce qu'il a défini comme de foy. Ils peuvent approuver la foy du concile de Trente sans recevoir le concile de Trente pour règle de foy ; et ils peuvent mesme approuver les décrets du concile sans approuver qu'on y attache les anathèmes, ni qu'on exige des autres l'approbation des mesmes décrets, sous peine d'hérésie. Car on n'est point hérétique quand on se trompe sur un point de fait, tel qu'est l'autorité d'un certain concile prétendu œcuménique. C'est ainsi que les ultramontains et citramontains ont esté et sont en dispute, touchant les conciles de Constance et de Bâle, ou au moins touchant leurs parties, et touchant celuy de Pise et le dernier de Latran. Et apparemment la reine Catherine de Médicis, avec son conseil, estoit dans le sentiment que

je viens de dire sur le concile de Trente, lorsque, pour donner raison au refus qu'elle fit de la réception de ce concile, elle alléguait qu'il empêcheroit la réunion des protestans, comme M. l'abbé Pirot l'avoue, et reconnoît que le prétexte estoit beau : marque qu'elle désiroit un concile plus libre, plus autorisé et plus capable de donner satisfaction aux protestans, et qu'alors la difficulté n'estoit pas seulement sur la discipline.

11. Cela peut suffire maintenant, sur ce que M. l'abbé Pirot dit, dans son discours, de l'autorité du concile de Trente en France. Je vois qu'il suppose qu'en Allemagne tout le concile de Trente passe pour œcuménique, nonobstant les oppositions que l'empereur Charles V avoit faites contre la translation du concile. Cependant, ayant esté autrefois moy-mesme au service d'un électeur de Mayence, qui est le premier prélat de l'Allemagne, et dont la juridiction ecclésiastique est la plus étendue, j'ay appris que le concile de Trente n'a pas encore esté reçu dans l'archidiocèse de Mayence, ni dans les éveschés qui reconnoissent cet archevesque. Je crois l'avoir entendu de la bouche du feu électeur Jean Philippe, dont le sçavoir et la prudence sont connus. La mesme chose m'a esté confirmée par ses ministres. Je ne suis pas bien informé de ce qui s'est fait dans les autres églises métropolitaines d'Allemagne : mais je suis porté à en croire autant de quelques-unes, parce qu'autrement il auroit fallu des synodes provinciaux pour cette introduction, dont cependant on n'a point de connoissance.

12. Au reste, les protestans ont publié plus d'une

fois les raisons qu'ils avoient de ne pas déférer à ce concile. Je n'y veux point entrer; et je diray seulement icy qu'outre l'opposition faite par l'empereur Charles V contre ce qui s'estoit passé à Boulogne, il falloit que Pie IV tasehât de faire remettre les choses, à l'égard des Allemands, aux termes où Charles V les avoit mises lorsque les ambassadeurs et les théologiens des protestans alloient à Trente : ce qui ayant esté sans suite, à cause de la guerre survenue, devoit estre peu après réintégré. Mais la cour de Rome estoit bien aise de s'en estre dépestrée; et ce fut avec une estrange précipitation que les grandes controverses furent dépeschées à Trente par une troupe de gens dévoués à Rome et peu zélés pour le véritable bien de l'Eglise, qui appréhendoient davantage de choquer Scot ou Cajetan que d'offenser irréconciliablement des nations entières. Car ils se moquoient des peuples éloignés, qui ne les touchoient guère, pendant qu'ils ménageoient les moines, parce qu'il y en avoit beaucoup dans leur assemblée, et qu'ils les voyoient considérés dans les pays d'où estoient les prélats qui remplissoient le concile. Ainsi ces messieurs ne faisoient point la moindre difficulté de trancher net sur des questions de la dernière importance, qui estoient en controverse avec les protestans, et que les anciens Pères n'avoient pas osé déterminer, et parloient ambigument et avec beaucoup de réserve de ce qui estoit en dispute avec les scholastiques.

13. Il semble mesme qu'ils vouloient profiter de ces momens favorables, que les temps et les conjectures leur fournissoient, lorsque les protestans et presque toutes les nations du Nord estoient absentes,

aussi bien que les Grecs et les Orientaux ; qu'il y avoit un roi d'Espagne entêté des moines, dont les sentimens estoient bien éloignés de ceux de l'empereur son père ; et que la France estoit gouvernée par une femme italienne et par des princes de la maison de Lorraine, qui avoient leur but. Ainsi ees prélats, Italiens pour la plupart, toujours entêtés de certaines opinions chimériques, que les autres sont des barbares, et qu'il appartient à eux de gouverner le monde ; bien aises d'avoir les coudées franches, et de voir en quelque façon, dans l'opinion de bien des gens, le pouvoir de l'Église universelle déposé entre leurs mains, au lieu qu'à Constance et à Bâle les autres nations balançoient fort et obscuréissent mesme l'autorité des Italiens : ees prélats, dis-je, soutenus et animés par la direction de Rome, taillèrent en plein drap, et firent des décisions à outrance à l'égard de la foy, sans vouloir ouïr des oppositions ; et au lieu d'une réforme véritable des abus dominans dans l'Église, ils consumèrent le temps en des matières qui ne touchoient que l'écorce, pour se tirer bientôt d'affaire et appaiser le monde, qui avoit esté dans l'attente de quelque chose de grand de la part de ce concile. Aussi peut-on dire que bien des choses empirèrent quand il fut terminé ; que Rome triompha de joie d'estre sortie sans dépens de cette grande affaire, et d'avoir maintenu toute son autorité ; que l'espérance de la réconciliation fut perdue ; que les abus jetèrent des racines plus fortes ; que les religieux, par le moyen des confréries et de mille inventions, portèrent la superstition plus loin qu'elle n'avoit jamais esté, au grand déplaisir des personnes bien

intentionnées ; que personne n'osa plus ouvrir la bouche, parce qu'on le traitoit d'abord d'hérétique, au lieu qu'aparavant des Erasme et des Vivès, tout estimés qu'ils estoient dans l'Église romaine, n'avoient pas laissé de s'ouvrir sur les erreurs et les abus des moines et des scholastiques, qu'on vit alors canonisés, tandis que plusieurs honnestes gens et bons auteurs furent marqués au coin de l'hérésie par ces nouveaux juges. La France presque seule alors pouvoit et devoit maintenir la liberté de l'Église, contre cette conspiration d'une troupe de prélats et de docteurs ultramontains qui estoient comme aux gages des légats du pape : mais la foiblesse du gouvernement et l'ascendant du cardinal de Lorraine lièrent les mains aux bien intentionnés. Cependant Dieu voulut que la victoire ne fût pas entière ; que le génie libre de la nation françoise ne fût pas tout à fait supprimé ; et que, nonobstant les efforts des papes et du cardinal de Lorraine, la réception du concile ne passât jamais.

14. Quelqu'un dira qu'on n'a pas besoin du consentement des nations ; que les seuls prélats ou évêques convoqués par le pape, sont de l'essence d'un concile œcuménique ; et que ce qu'ils décident doit estre reçu, sous peine de damnation éternelle, comme la voix du Saint-Esprit, sans s'arrester aux intérêts des couronnes ou nations. Il semble que c'estoit le sentiment de l'évesque de Beauvais, dans la harangue qu'il fit aux députés du tiers état, l'an 1615. C'est aussi l'opinion de l'auteur des réponses pour la réception du concile, contre les objections dont j'ay parlé ci-dessus ; et mesme les ambassadeurs de France

retirés à Venise escrivirent au roy leur maître que les ambassadeurs n'assistoient point aux anciens conciles ; et quelques députés du tiers état disent en opinant que les conciles n'ont pas besoin de réception, et s'étonnent qu'on la demande : mais c'est pour éviter cette réception qu'ils le disent.

Je réponds qu'il semble en effet que les seuls évêques ou pasteurs des peuples doivent avoir voix délibérative et décisive dans les conciles : mais cela ne se doit point prendre avec cette précision métaphysique que les affaires humaines n'admettent point. Il faut des préparatifs avant que de venir à ces délibérations décisives ; et les puissances séculières, en personne ou par leurs ambassadeurs, y doivent avoir une certaine concurrence à l'égard de la direction. Il est convenable que les prélats soient autorisés des nations, et mesme que les prélats se partagent et délibèrent par nation, afin que, chaque nation faisant convenir ceux de son corps et communiquant avec les autres, on prépare le chemin à l'accord général de toute l'assemblée. C'est ainsi qu'on en usa à Constance, et je me suis étonné plusieurs fois de ce que l'empereur et la France ne taschèrent pas d'obliger les papes à suivre cet exemple à Trente. Les choses auroient tourné tout autrement ; et peut-estre les nations allemande et angloise, avec tout le reste du Nord, n'en seroient pas venus à cette séparation entière qu'on ne scauroit assez déplorer, et de laquelle la cour de Rome ne se soucioit plus guère, aimant mieux les perdre et garder un plus grand pouvoir sur ceux qu'elle retenoit, que de les retenir tous aux dépens de son autorité. Mais je crois qu'en effet les

papes craignant déjà assez la tenue d'un concile général, n'y seroient venus qu'à l'extrémité, si on les avoit obligés à cette forme, et leur bonheur fut le malheur commun, en ce que les deux puissances principales de la chrétienté estoient toujours brouillées ensemble.

15. Quant à l'assistance de la puissance séculière, on ne scauroit diseonvenir, à l'égard des anciens conciles, que l'indiction dépendoit de l'empereur; et que les empereurs ou leurs légats avoient proprement la direction du concile pour y maintenir l'ordre. Presque toute l'Église estoit comprise dans l'empire romain : les Perses estoient encore idolâtres; les rois des Goths et des Vandales estoient ariens; les Axumites ou Abyssins et quelques autres peuples semblables, convertis depuis peu par des évêques de l'empire romain, n'y faisoient pas grande figure, et venoient plustost pour apprendre que pour enseigner. Enfin les légats des empereurs avoient encore grande influence sur la conclusion finale du concile qu'ils pouvoient avancer ou suspendre. Le pape s'est attribué une partie de ce pouvoir, depuis la décadence de l'empire romain : le reste doit estre partagé entre les puissances souveraines ou grands États qui composent l'Église chrétienne; en sorte néanmoins que l'empereur y ait quelque préciput, comme premier chef séculier de l'Église : et les ambassadeurs, qui représentent leurs maîtres dans les conciles, forment un corps ensemble, dans lequel se trouve le droit des anciens empereurs romains ou de leurs légats : et le moyen le plus commode de maintenir le droit de leur influence, est celuy des nations; puisque chaque na-

tion et couronne a un rapport particulier à ses souverains, et à ceux qui les représentent. Cela n'est pas assujettir l'Église universelle aux souverains, mais c'est trouver un juste tempérament entre la puissance ecclésiastique et séculière, et employer toutes les voies de la prudence pour disposer les choses à une bonne fin.

16. On me dira peut-estre que tout ce cy est fort bon, mais nullement nécessaire. Je ne veux point disputer présentement; quoyqu'il y ait peut-estre quelque chose à dire à l'égard de l'indiction d'un concile, où le concours des souverains pourroit paroître essentiel; mais je diray seulement, à l'égard du concile de Trente, qu'afin qu'un concile soit œcuménique, il ne faut pas qu'une nation ou deux y dominant: il faut que le nombre des prélats des autres nations y soit assez considérable pour s'entre-balancer; afin qu'on puisse reconnoître la voix de toute l'Église, à laquelle Dieu a promis particulièrement son assistance: outre que dans les conciles il s'agit souvent de la tradition, de laquelle une ou deux nations ne scauroient rendre un bon témoignage. Or il faut reconnoître que les Italiens dominoient proprement à Trente, et qu'après eux les Espagnols se faisoient considérer, que les François n'y faisoient pas grande figure, et que les Allemands, qui devoient surtout estre écoutés, n'en faisoient point du tout. Mais l'Église grecque particulièrement ne devoit pas être négligée, à cause des traditions anciennes dont elle peut rendre témoignage contre les opinions nouvelles reçues et devenues communes parmi les Latins, par l'ascendant qu'y avoient pris les ordres mendiants et

les scholastiques sortis de ces ordres, souvent bien éloignés de l'ancien esprit de l'Église.

17. Ainsi on peut dire que les prélats n'estoient pas en nombre suffisant, à proportion des nations, pour représenter l'Église œcuménique : et afin de balancer les Italiens et les Espagnols, il falloit bon nombre, non-seulement de François qui, avec lesdits Italiens et Espagnols, composent proprement la langue latine; mais encore de la langue allemande, sous laquelle on peut comprendre encore les Anglois, Danois, Suédois, Flamands; et de la langue selavonne, qui comprend les couronnes de Pologne et de Bohême, et autres peuples, et qui se pourroient associer les Hongrois, pour ne rien dire des Grecs et des Orientaux. Et il ne sert de rien de répliquer qu'une bonne partie de ces peuples est séparée de l'Église : car c'est prendre pour accordé ce qui est en question; et de dire qu'on les a cités, cela n'est rien. Il falloit prendre des mesures pour qu'ils pussent venir honnestement et sûrement, et sans vouloir les traiter en condamnés. On en sceut bien prendre avec les Grecs dans le concile de Ferrare ou de Florence; et le prétendu schisme où l'on veut que les Grecs se trouvent enveloppés n'empescha pas leurs prélats d'entrer dans le concile, et de traiter avec les Latins d'égal à égal. On les ménagea mesme dans les matières qu'on a précipitées à Trente, sans ménagement; et M. l'abbé Pirot a bien remarqué qu'on ne voulut rien décider à Florence, en présence des Grecs, à l'égard de la dissolution du mariage par adultère. Quelle apparence donc de le décider par après dans un autre concile, en leur absence, sans aucune communication

avec eux ? C'est cependant ce que le concile de Trente n'a pas fait scrupule de faire, passant ainsi par-dessus toutes les formes. C'estoit apparemment pour contrecarrer davantage les protestans ; car on prenoit plaisir de les condamner en toutes les rencontres ; comme si on estoit bien aise de se défaire des gens et des peuples, dont la cour de Rome craignoit quelque préjudice à son autorité. On a coutume de dire qu'il y avoit peu d'Occidentaux au grand concile de Nicée : mais le nombre ne fait rien, quand le consentement est notoire ; au lieu qu'il faut entendre les gens, lorsque leur dissension est connue. Mais j'ay déjà dit que le concile de Trente estoit plustost un synode de la nation italienne, où l'on ne faisoit entrer les autres que pour la forme et pour mieux couvrir le jeu ; et le pape y estoit absolu. C'est ce que les François déclarèrent assez dans les occasions, lorsqu'on avoit mis leur patience à bout par quelque entreprise contraire à cette couronne. Qu'ils l'aient fait en forme due ou non, par des harangues prononcées ou seulement projetées, par des protestations enregistrées ou non enregistrées, avouées ou non avouées, qu'on ait rappelé les prélats françois ou qu'on les y ait laissés : cela ne fait rien à la vérité des choses, et ne lève pas les défauts essentiels qui se trouvoient dans le concile.

18. Je ne m'estois proposé que de parler de l'autorité du concile de Trente en France ; mais j'ay été insensiblement porté à parler de l'autorité de ce concile en elle-mesme, à l'égard de la forme. Ainsi, pour achever, je veux encore dire quelque chose de sa matière et de ses décisions. J'ay esté bien aise d'apprendre par la dissertation de M. l'abbé Pirot, en

quoy l'on eroit proprement que le concile de Trente a fait de nouvelles décisions en matière de foy. Je sçay que les sentimens sont assez partagés là-dessus; mais le jugement d'un sorboniste aussi célèbre et aussi éclairé que luy me paroîtra toujours très-considerable. Il rapporte donc qu'après la définition du concile de Trente, et auprès de ceux qui le tiennent pour œcuménique, on ne sçauroit douter sans hérésie d'aucun des livres ni d'aucune partie des livres compris dans le volume de l'Escriture sainte, sans en excepter mesme Judith, Tobie, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les Machabées, et sans en excepter encore le reste d'Esther, le Cantique des Enfans, l'histoire de Suzanne, celle de Bel et du Dragon, aussi bien que la prophétie de Baruch; qu'on ne sçauroit plus douter que la justification se fait par une qualité inhérente; ni que la foy justifiante est distinguée de la confiance en la miséricorde divine; ni du nombre septénaire des sacremens; de l'intention du ministre y requise; de la nécessité absolue du baptesme; de la concomitance du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie avec sa divinité; de la matière, forme et ministre des sacremens; de l'indissolubilité du lien du mariage notwithstanding l'adultère.

19. Je crois qu'on y pourroit ajouter encore d'autres points: par exemple, la distinction entre le baptesme de saint Jean-Baptiste et celui de Nostre-Seigneur, établie avec anathème; la confirmation de quelques canons de saint Augustin et du concile d'Orange sur la grâce; et, selon les jésuites ou leurs partisans, la suffisance de l'attrition jointe avec le sacrement de

pénitence. Selon les protestans, et mesme selon quelques catholiques romains qui doutent de l'autorité de quelques conciles antérieurs, on y pourroit encore joindre bien d'autres articles. Mais en général on peut dire que plusieurs propositions, reçues dans l'Occident avant ce concile, n'ont commencé que par luy à estre establies sous peine d'hérésie et d'anathème.

20. Mais tout cela, bien loin de servir à la louange du concile de Trente, doit rendre, tant les catholiques romains que les protestans, plus difficiles à le reconnoître. Nous n'avons peut-estre que trop de prétendues définitions en matière de foy. On devoit se tenir à la tradition et à l'antiquité, sans prétendre de scavoir et d'enjoindre aux autres, sous peine de damnation, des articles dont l'Église s'estoit passée depuis tant de siècles, et dont les saints et grands hommes del'antiquité chrestienne n'estoient nullement instruits ni persuadés. Pourquoi rendre le joug des fidèles plus pesant, et la réconciliation avec les protestans plus difficile? Quel besoin de canoniser l'histoire de Judith, et autres semblables, malgré les grandes difficultés qu'il y a à l'encontre? et quelle apparence que nous en puissions plus scavoir que l'Église au temps de saint Jérôme, vu que tout ce qui est de foy divine, tandis que nous manquons de révélations nouvelles, ne nous scauroit estre appris que par l'Écriture sainte ou par la tradition de l'ancienne Église? Et si nous nous tenons à la règle de Vincent de Lé-rins, touchant ce qu'on doit appeler catholique, ou mesme à ce que dit la profession de Pie IV, qu'il ne faut jamais interpréter l'Écriture que *juxta unanimum*

consensum Patrum, et enfin à ce que Henri Holden, Anglois, docteur sorboniste, si je m'en souviens bien, a escrit de l'analyse de la foy contre les sentimens du père Gretser, jésuite : toutes ces décisions seront en danger de perdre leur autorité. Surtout il falloit bien se donner de garde d'y attacher indifféremment des anathèmes. George Calixte, un des plus sçavans et des plus modérés théologiens de la confession d'Augsbourg, a bien représenté, dans ses remarques sur le concile de Trente et dans ses autres ouvrages, le tort que ce concile a fait à l'Église par ses anathématismes.

21. Cependant je crois que bien souvent on pourroit venir au secours du concile par une interprétation favorable. J'ay vu un essay de celles d'un protestant, et j'en vois des exemples parmy ceux de la communion de Rome. En voicy deux assez considérables. Les protestans ont coutume de se récrier étrangement contre ce concile, sur ce qu'il fait dépendre la validité du sacrement de l'intention du ministre. Ainsi, disent-ils, on aura toujours sujet de douter si on est baptisé ou absous. Cependant je me souviens d'avoir vu des auteurs catholiques romains, qui le prenoient tout autrement ; et lorsqu'un prince de leur communion, dans une lettre que j'eus l'honneur de recevoir de lui, cotoit parmi les autres différends celuy de l'intention du ministre, je luy en marquay mon opinion. Il eut de la peine à y ajouter foy : mais, ayant consulté un célèbre théologien aux Pays-Bas, il en eut cette réponse, que j'avois raison ; que plusieurs catholiques romains estoient de cette opinion ; qu'elle avoit esté soutenue en Sorbonne, et

mesme qu'elle y estoit la mieux reçue ; qu'effectivement un baptesme comique n'estoit pas valide ; mais aussi que, lorsqu'on fait tout ce que l'Église ordonne, la seule subtraction interne du consentement ne nuisoit point à l'intention, et n'estoit qu'une protestation contraire au fait. L'autre exemple pourra estre la suffisance de l'attrition avec le sacrement. J'avoue que le concile de Trente paroît la marquer assez clairement, chapitre IV de la session XIV, et les jésuites prennent droit là-dessus. Cependant ceux qu'on appelle jansénistes s'y sont opposés avec tant de force et de succès, que la chose paroît maintenant douteuse, surtout depuis que les papes mesmes ont ordonné que les parties ne se déchireroient plus, et ne s'accuseroient plus d'hérésie sur cet article. Cela fait voir que bien des choses passent pour décidées dans le concile de Trente, qui ne le sont peut-estre pas autant qu'on le pense. Ainsi, quelque autorité qu'on donne au concile de Trente, il sera nécessaire un jour de venir à un autre concile, plus propre à remédier aux plaies de l'Église.

22. Toutes ces choses estant bien considérées, et surtout l'obstacle que le concile de Trente apporte à la réunion estant mûrement pesé, on jugera peut-estre que c'est par la direction secrète de la Providence que l'autorité du concile de Trente n'est pas encore assez reconnue en France ; afin que la nation françoise, qui a tenu le milieu entre les protestans et les romanistes outrés, soit plus en estat de travailler un jour à la délivrance de l'Église, aussi bien qu'à la réintégration de l'unité. Aux estats de l'an 1614 et 1615, le clergé avoit manqué, en ce qu'il

avoit différé de parler de ce point de la réception du concile jusqu'à la fin des estats : autrement, autant que je puis juger par ce qui se passa dans le tiers-estat, on seroit entré en matière ; et je crois que le clergé, qui avoit déjà gagné la noblesse, l'auroit emporté. Mais j'ay déjà dit, et je le dis encore, qu'il semble que Dieu ne l'a point voulu, afin que le royaume de France conservât la liberté, et demeurât en estat de mieux contribuer un jour au restablissement de l'unité ecclésiastique par un concile plus convenable et plus autorisé. Aussi, mettant à part la force des armes, il n'est pas vraisemblable que, sans un concile nouveau, la réconciliation se fasse, ni que tant de grandes nations qui remplissent quasi tout le Nord, sans parler des Orientaux, se soumettent jamais aveuglément au bon plaisir de quelques Italiens, uniques auteurs du concile de Trente. Je ne le dis par aucune haine contre les Italiens. J'y ay des amis : je sçay par expérience qu'ils sont mieux réglés aujourd'huy et plus modérés qu'ils ne paroissent estre autrefois ; et mesme j'estime leur habileté à se mettre en état de gouverner les autres par adresse, au défaut de la force des anciens Romains. Mais enfin il est permis à ceux du Nord d'estre sur leurs gardes, pour ne pas estre les dupes des nations que leur climat rend plus spirituelles. Pour assurer la liberté publique de l'Église dans un concile nouveau, le plus sûr sera de retourner à la forme du concile de Constance, en procédant par nations, et d'accorder aux protestans ce qu'on accordoit aux Grecs dans le concile de Florence.

23. J'ajouteray un mot de la puissance indirecte

de l'Église sur le temporel des souverains, puisque M. l'abbé Pirot a voulu faire des réflexions sur ce que j'avois dit à cet égard. J'ai vu la consultation de M. d'Ossat, qui porte pour titre : *Utrum Henricus Borbonius sit absolvendus et ad regnum dispensandus*, où il semble qu'il a voulu s'accommoder aux principes de la Cour de Rome où il estoit, selon le proverbe : *Ulula cum lapis*. Le cardinal du Perron, dans sa harangue prononcée devant les députés du tiers estat, pouvoit se borner à démontrer qu'il ne falloit pas faire une loy en France, par laquelle les docteurs ultramontains et le pape mesme seroient déclarés hérétiques : mais il alla plus avant, et fit assez connoître son penchant à croire que les princes chrétiens perdent leur État par l'hérésie. Ce n'est pas à moy de prononcer sur des questions si délicates. Cependant, exceptant ce qui peut avoir esté réglé par les lois fondamentales de quelques États ou royaumes, j'aime mieux croire que régulièrement les sujets se doivent contenter de ce qu'on les affranchit de l'obéissance active, sans qu'ils se puissent dispenser de la passive; c'est-à-dire, qu'il leur doit estre assez de ne pas obéir aux commandemens des souverains, contraires à ceux de Dieu, sans qu'ils aient droit de passer à la rébellion pour chasser un prince qui les incommode, ou qui les persécute. Il sera difficile de sauver ce qu'on dit dans le troisième concile de Latran sous Alexandre III, ni ce qu'on a fait dans le premier concile de Lyon sous Innocent IV. Cependant le soin que M. l'abbé Pirot prend en faveur de ces deux conciles est fort louable. Mais, sans parler de la déposition des princes et

de l'absolution des sujets de leur serment de fidélité, on peut former des questions où la puissance indirecte de l'Église sur les matières temporelles paroît plus raisonnable : par exemple, si quelque prince exerçoit une infinité d'actions cruelles contre les églises, contre les innocens, contre ceux qui refuseroient de donner leur approbation expresse à toutes ses méchancetés : on demande si l'Église pourroit déclarer, pour le salut des âmes, que ceux qui assistent ce prince dans ses violences pèchent grièvement et sont en danger de leur salut ; et si elle pourroit procéder à l'excommunication, tant contre ce prince que contre ceux de ses sujets qui luy donneroient assistance, non pas pour se maintenir dans son royaume et dans ses autres droits, mais pour continuer les maux que nous venons de dire. Car ce cas ne paroît pas contraire à l'obéissance passive ; et c'est à cet égard que j'ay parlé de la puissance indirecte de l'Église sur les matières temporelles, pour ne rien dire à présent des lois ecclésiastiques, des mariages, et autres matières semblables.

24. Avant que de conclure, je satisferay, comme hors-d'œuvre, à la promesse que j'ay faite ci-dessus de dire ce que j'ay appris de la profession de foy que Henry IV avoit faite à Saint-Denis, quand l'archevêque de Bourges l'eut réconcilié avec l'Église. J'ai lu un volume manuscrit, contenant tout ce qui concerne l'absolution de Henry IV, tant à Saint-Denis qu'à Rome. Les six premières pièces du volume appartiennent à l'absolution de Saint-Denis. Il y a premièrement la promesse du roy, à son avènement à

la couronne, de maintenir la religion catholique romaine, 4 août 1589; secondement, acte par lequel quelques princes, ducs et autres seigneurs françois, le reconnoissent pour roy, conformément à l'acte précédent de la mesme date; troisièmement, le procès-verbal de ce qui se passa à Saint-Denis à l'instruction et absolution du roy, du 22 au 25 juillet 1593; quatrièmement, promesse que le roy donna par escrit, signée de sa main, et contre-signée du sieur Ruzé, son secrétaire d'État, après avoir fait l'abjuration, et reçu l'absolution comme dessus, du 25 juillet 1593; cinquièmement, profession de foy, faite et présentée par le roy lors de son absolution; sixièmement, discours de M. du Mans pour l'absolution du roy.

Le procès-verbal susdit marque que les prélats délibérèrent si on ne renverroit pas l'affaire à Rome: mais enfin ils conclurent, à cause de la nécessité du temps, du péril ordinaire de mort auquel le roy estoit exposé par la guerre, et de la difficulté d'aller ou d'envoyer à Rome, mais surtout pour ne pas perdre la belle occasion de la réunion d'un si grand prince, que l'absolution lui seroit donnée, à la charge que le roy enverroit envers le pape; et ces raisons sont étendues plus amplement dans le discours de M. du Mans. Il y est aussi marqué que les prélats, assemblés pour l'instruction et réconciliation du roy, firent dresser la profession de foy à la demande réitérée du roy, qui fut lue et approuvée de toute l'assemblée comme conforme à celle du concile. Cependant il est très-remarquable que cette profession, toute conforme qu'elle est en tout autre point avec celle de

Pie VI, en est notablement différente dans les seuls endroits dont il s'agit, sçavoir, en ce qu'elle ne fait pas la moindre mention du concile de Trente. Car les articles en question de ladite profession de Pie IV disent : *Omnia et singula quæ de peccato originali et justificatione in sacrosanctâ Tridentinâ Synodo definita et declarata fuerunt, amplector et recipio* ; et plus bas : *Cætera item omnia a sacris Canonibus et œcumenicis conciliis, ac præcipue a sacrosanctâ Tridentinâ Synodo tradita, definita et declarata indubitanter recipio atque profiteor ; simulque contraria omnia, atque hæreses quascunque ab Ecclesiâ damnatas, rejectas et anathematisatas, ego pariter damno, rejicio et anathematiso* ; au lieu que la profession de foy de Henry IV, omettant exprès le concile de Trente dans tous ces deux endroits, dit ainsi : « Je crois aussi et embrasse
 « tout ce qui a esté défini et déclaré par les saints
 « conciles touchant le péché originel et la justifi-
 « cation ; » et plus bas : « J'approuve sans aucun
 « doute et fais profession de tout ce qui a esté dé-
 « cidé et déterminé par les saints canons et conciles
 « généraux, et rejette, réprouve et anathématise
 « tout ce qui est contraire à iceux, et toutes hérésies
 « condamnées, rejetées et anathématisées par l'É-
 « glise. » On ne scauroit concevoir icy une faute du copiste, puisqu'elle seroit la mesme en deux endroits. Je ne crois pas aussi qu'il y ait de la falsification, car l'exemplaire vient de bon lieu. Ainsi je suis porté à croire que ces prélats mesmes qui eurent soin de cette instruction et abjuration du roy, trouvèrent bon de faire abstraction du concile de Trente, dont l'autorité estoit contestée en France : et cela

fait assez connoître que le doute où l'on estoit là-dessus ne regardoit pas seulement ses réglemens sur la discipline, mais qu'il s'étendoit aussi à son autorité en ce qui est de la foy.

J'ajouteray encore cette réflexion, que si le concile de Trente avoit esté reçu pour œcuménique par la nation françoise, on n'auroit pas eu besoin d'en solliciter la réception avec tant d'empressement. Car, quant aux lois positives ou de discipline, que ce concile a faites, elles estoient presque toutes reçues ou recevables en vertu des ordonnances, excepté ce qui paroisoit éloigné des libertés gallicanes, que le clergé même ne prétendoit pas faire recevoir. Il paroît donc qu'on a eu en vue de faire recevoir le concile pour œcuménique et règle de foy ; que c'est ainsi que la reine Catherine de Médicis l'a entendu, en alléguant pour raison de son refus l'éloignement de la réconciliation des protestans que cela causeroit ; et que les prélats françois assemblés à Saint-Denis l'ont pris de mesme, et ont cru une telle réception encore douteuse, lorsqu'ils ont omis tout exprès la mention du concile dans la profession de foy qu'ils demandèrent à Henry IV.

CXIX

MOLANUS A LEIBNIZ (1).

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Sans date.

Mitto quod vis salute officiosa cum meis, in quibus titulus et quæ in fine adjecta adhuc erunt de-

(1) Leibniz schreibt : Bitte um des Hrn. évesque de Meaux sein Scriptum, wofern es izeo nicht selbst nöthig.

scribenda, quod ut curare velis et integrum scriptum diligenter perlegere et quod visum fuerit in eo mutare velis est quod peto. Recidiva enim heri postquam hora XII febris me adeo dejecit, ut lectulo affixus de rebus his ne cogitare quidem possem amplius, numerandi etiam erunt duerniones t. I, II, III, etc. Habeo mecum cognatum meum Burgtdorfiensem . . . is res unius mensis pateretur promisit se curaturum esse descriptionem Hildissiaë.

Tu, vir nobilissime, quæ visio est de hoc meo opuseulo statue.

Vale et salve a Tuo.

G. A. L.

Remitto scriptum latinum et gallicum, utrumque vehementer probo, vellemque latinum si fieri queat imprimi in loco aliquo catholico v. g. Hildesiaë cum permissione ordinarii, aut Moguntiaë. Sed et recepi epistolam domini episcopi Neostadiensis; restant plagulaë quaedam scripti latini, ab eodem episcopo mihi missi.

Vale, vir nobilissime, et salve.

F. G. A. L.

Acta emditorm Lips. quibus interdum indigeo, precor ut remittantur.

CXX

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

D'après l'original autographe inédit de Hanovre.

Sans date.

M. l'évêque de Meaux attend la réponse de Lokom, et il est bien aise de savoir qu'il se porte assez bien pour l'achever bientôt (1). — On ne vous

1 Il s'agit de l'Explicatio ulterior me'h ubi reunionis, N. F.

demandera jamais de dire le rosaire et le chapelet ni aucun culte contraire à la vérité, à la sainteté et à la majesté de Dieu, que tous les vrais fidèles adorent en esprit et en vérité. — Elle ne voudrait pas abandonner sa mère, parce qu'elle aurait des enfants rebelles et désobéissants. — Est-il possible, Monsieur, qu'un aussi grand esprit que le vôtre puisse être arrêté par des toiles d'araignée? — Elle a vu une lettre de madame l'Électrice pour madame de Maubuisson. — Elle est bien au-dessus de ces petites difficultés du culte, et souffrirait avec patience qu'un religieux parât un autel ou fit des vœux à un saint au nom de Jésus-Christ. — Elle a vu madame la duchesse de Brunswick, lui a fait ses condoléances sur la maladie de Leibniz, que l'Électeur a fait savoir à Maubuisson — Elle espère en Dieu. M. de Meaux est charmé de sa foi, il le trouve si catholique et si raisonnable dans tous ses sentiments qu'il croit penser comme lui, hors le concile de France.

CXXI

MADAME DE BRINON A BOSSUET.

Reçu d'après l'original autographe.

Ce 5 août 1693.

Madame la duchesse de Brunswick m'a envoyé, Monseigneur, cette grande lettre de M. Leibniz (1); elle souhaiteroit fort que Vostre Grandeur voulût y répondre. Je crains que M. Leibniz n'embarrasse sa foy par ses subtilités, et qu'il ne veuille aussi essayer de vous faire parler à un autre qu'à luy sur le concile de Trente : car assurément ce que vous luy en avez dit, et M. Pirot aussi, luy devoit suffire. J'ay mandé toujours d'avance à cette duchesse, qui est fort goûtée des protestans, que la matière du concile de Trente estoit épuisée et décidée entre Vostre Grandeur et M. Leibniz : que s'il estoit de bonne foy, il n'avoit qu'à luy montrer ce que vous

(1) Celle du 29 mars. N. E.

aviez pris la peine de luy en escrire ; que vous n'aurez rien davantage à luy dire là-dessus. Mais comme je doute fort qu'il montre à Son Altesse sérénissime ce que Vostre Grandeur luy en a écrit, et M. Pirot aussi, avant que notre illustre ami M. Pellisson fût mort, je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de me faire l'honneur de m'escrire quelque chose là-dessus, que je puisse envoyer en Allemagne à madame la duchesse de Brunswick ; afin qu'elle voye que je n'ay pas manqué de vous envoyer la lettre de M. Leibniz, comme elle me l'a ordonné, et qu'elle puisse elle-mesme scavoir à quoy s'en tenir sur le concile de Trente. Elle m'escrit qu'elle est fort surprise d'apprendre qu'il n'est pas reçu en France aussi bien sur les dogmes que sur la politique. Je serois très fâchée, dans l'estime et l'amitié que j'ay pour cette duchesse, et dans l'intégrité où je connois sa foy, qu'on la pût séduire en ce dangereux pays, sur la moindre chose. C'est ce qui fait, Monseigneur, que j'ay recours à vous, afin que vous luy donniez quelque antidote contre ce poison. Je m'aperçois que M. Leibniz a des correspondances avec quelques docteurs, qui l'instruisent de tout, bien ou mal : c'est ma pensée ; peut-estre que je me trompe ; mais il me semble que ce jugement n'est point téméraire. Je vous demande toujours la continuation de vostre bienveillance.

CXXII

BOSSUET A LEIBNIZ.

Belle copie corrigée, signée par l'évêque de Meaux (1), et augmentée de notes inédites de Leibniz.

Entre juin et octobre 1693.

En relisant la lettre de M. Leibniz du 29 mars 1693, j'ay trouvé que, sans m'engager à de longues dissertations, qui ne sont plus nécessaires après tant d'explications qu'on a données, je pouvois résoudre trois de ses doutes.

Le premier sur le culte des images (2). Ce culte n'a rien de nouveau ; puisque, pour peu qu'on le veuille définir, on trouvera qu'il a pour fin d'exciter le souvenir des originaux, et qu'au fond (3) cela est compris dans l'adoration de l'arche d'alliance, et dans l'honneur que toute l'antiquité a rendu aux reliques et aux choses qui servent aux ministères divins (4). Ainsi on trouvera dans toute l'antiquité des honneurs rendus à la croix, à la crèche de Nostre

(1) Cette lettre, imprimée par les éditeurs de Bossuet, a été envoyée à Leibniz par l'évêque de Meaux, copiée de la plus belle main. Leibniz a mis en marge des annotations inédites que nous reproduisons. Les corrections manuscrites de Bossuet sur la copie sont au bas des pages. N. É.

(2) J'avois apporté l'exemple de la décision contre les monothélites et l'introduction du culte des images comme des instances contre un axiome de M. de Meaux, que l'Église n'a rien décidé qui n'ait déjà été établi auparavant. N. L.

(3) Correction de Bossuet. Au lieu de : *qu'au fond*, mettez : « et que cela, en substance. » N. É.

(4) Il est sûr que les premiers Chrétiens ne souffroient guères les images dans les églises. On n'a qu'à considérer le concile d'Eliberis et le passage connu de Saint-Épiphane joint au concile de Francfort. N. L.

Seigneur, aux vaisseaux sacrés, à l'autel et à la table sacrée, qui sont de mesme nature que ceux qu'on rend aux images. L'extension de ces honneurs aux images a pu estre très-différente, selon les temps et les raisons de la discipline ; mais le fond a si peu de difficulté qu'on ne peut assez s'étonner comment des gens d'esprit s'y arrêtent tant.

Le second doute regarde l'erreur des monothélites. Avec la permission de M. Leibniz, je m'étonne qu'il regarde cette question comme dépendante d'une haute métaphysique. Il ne faut que sçavoir qu'il y a une âme humaine en Jésus-Christ, pour sçavoir en même temps qu'il y a une volonté (1), non-seulement en prenant la volonté pour la faculté et le principe, mais encore en la prenant pour l'acte, les facultés n'estant données que pour cela (2).

Ce qu'il dit, que les actions sont des suppôts, selon l'axiome de l'école, ne signifie rien autre chose, sinon qu'elles lui sont attribuées *in concreto* ; mais non pas que chaque partie n'exerce pas son action propre, comme en nous le corps et l'âme le font. Ainsi, dans la personne de Jésus-Christ, le Verbe, qui ne change point, exerce toujours sa mesme action (3) : l'âme humaine exerce la sienne sous la direction du Verbe ; et cette action est attribuée au Verbe mesme, comme au suppôt. Mais que l'âme

(1) Les monothélites ne le sçavoient-ils pas ? N. L.

(2) Ouy ; mais la question est alors si l'acte du Verbe et de l'âme ne font qu'un seul acte ? N'y a-t-il pas des philosophes qui croient que nous n'agissons que *actione Dei* ? N. L.

(3) Tout cela est vray ; mais la question est s'il est tout à fait manifeste et indispensable. On trouvera bien des difficultés là-dessus chez les scholastiques mêmes. N. L.

demeure sans son action (1), c'est une chose si absurde en elle-mesme qu'on ne la comprend pas (2). Aussi paroît-il clairement, par les témoignages rapportés dans le concile VI et par une infinité d'autres, qu'on a toujours cru deux volontés, mesme quant à l'acte en Jésus-Christ : et si quelques-uns ont cru le contraire, c'est une preuve que les hommes sont capables de croire toute absurdité, quand ils ne prennent pas soin de démêler leurs idées : ce qui paroît à la vérité dans toutes les hérésies, mais plus que dans toutes les autres, dans celle des Eutychiens, dont celle des Monothélites est une annexe.

Pour le concile de Bâle, son exemple prouve qu'on peut offrir aux protestans un examen par manière d'éclaircissemens, et non par manière de doute (3); puisqu'il paroît, par les termes que j'en ay rapportés, qu'on excluoit positivement le dernier. Si l'on prétend qu'il ne puisse y avoir de réunion qu'en présupposant un examen par forme de doute sur les questions résolues à Trente, il faut avouer, dès à présent, qu'il n'y en aura jamais : car l'Église ne fera point une chose, sous prétexte de réunion, qui renverseroit les fondemens de l'unité. Ainsi les protestans de bonne foy, et encore plutôt ceux qui croient, comme M. Leibniz, l'infailibilité de l'Église, doivent entrer dans l'expédient de terminer

(1) Après : *sans son action*, ajoutez : *naturelle*. Correction de Bossuet. N. E.

‡ (2) Mais un monothélite dira que l'action de l'âme et celle de Jésus-Christ et celle du Verbe est une mesme action. Si on ne le comprend pas, c'est une autre question. N. L.

(3) *Concedo*. Et en marge il prouve, non-seulement qu'on leur peut offrir cet examen, mais qu'on peut passer à la réunion par avance. N. L.

nos disputes par forme d'éclaircissement : et ce qui prouve qu'on peut aller bien loin par là, c'est le progrès qu'on feroit en suivant les explications de M. l'abbé Molanus.

Pour donner une claire et dernière résolution des doutes que l'on propose sur le concile de Trente, il faut présupposer quelques principes.

Premièrement, que l'infaillibilité que Jésus-Christ a promise à son Église réside primitivement dans tout le corps ; puisque c'est là cette Église qui est bâtie sur la pierre à laquelle le Fils de Dieu a promis que les portes d'enfer ne prévaudroient point contre elle.

Secondement, que cette infaillibilité, en tant qu'elle consiste, non à recevoir, mais à enseigner la vérité, réside dans l'ordre des pasteurs, qui doivent successivement, et de main en main, succéder aux apôtres ; puisque c'est à cet ordre que Jésus-Christ a promis qu'il seroit toujours avec lui : *Allez, enseignez, baptisez : je suis toujours avec vous* ; c'est-à-dire sans difficulté, avec vous, qui enseignez et qui baptisez, et avec vos successeurs, que je considère en vous comme estant la source de leur vocation et de leur ordination, sous l'autorité et au nom de Jésus-Christ.

Troisièmement, que les évêques ou pasteurs principaux, qui n'ont pas esté ordonnés par et dans cette succession, n'ont point de part à la promesse ; parce qu'ils ne sont pas contenus dans la source de l'ordination apostolique, qui doit estre perpétuelle et continuelle, c'est-à-dire sans interruption : autrement cette parole : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*, seroit inutile (1).

(1) *Non video consequentiam.* N. L.

Quatrièmement, que les évêques ou pasteurs principaux qui auroient esté ordonnés dans cette succession, s'ils renonçoient à la foy de leurs consécrateurs, c'est-à-dire à celle qui est en vigueur dans tout le corps de l'épiscopat et de l'Église, renonceroient en mesme temps à la promesse (1); parce qu'ils renonceroient à la succession, à la continuité, à la perpétuité de la doctrine : de sorte qu'il ne faudroit plus les réputer pour légitimes pasteurs, ni avoir aucun égard à leurs sentimens ; parce qu'encore qu'ils conservassent la vérité de leur caractère, que leur infidélité ne peut pas anéantir, ils n'en peuvent conserver l'autorité, qui consiste dans la succession, dans la continuité, dans la perpétuité qu'on vient d'établir.

Cinquièmement, que les évêques ou les pasteurs principaux, établis en vertu de la promesse, et demeurant dans la foy et dans la communion du corps où ils ont esté consacrés, peuvent témoigner leur foy, ou par leur prédication unanime dans la dispersion de l'Église catholique, ou par un jugement exprès dans une assemblée légitime. Dans l'une et l'autre considération, leur autorité est également infaillible, leur doctrine également certaine ; dans la première, parce que c'est à ce corps ainsi dispersé à l'extérieur, mais uni par le Saint-Esprit, que l'infaillibilité de l'Église est attachée ; dans la seconde, parce que, ce corps estant infaillible, l'assemblée qui le représente véritablement, c'est-à-dire le concile, jouit du mesme privilège, et peut dire, à l'exemple des apôtres : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous.*

(1) Ne peuvent-ils point ordonner d'autres validement ? N. L.

Sixièmement, la dernière marque que l'on peut avoir que ce concile ou cette assemblée représente véritablement l'Église catholique, c'est lorsque tout le corps de l'épiscopat, et toute la société qui fait profession d'en recevoir les instructions, l'approuve et le reçoit : c'est là, dis-je, le dernier sceau de l'autorité de ce concile et de l'infailibilité de ses décrets; parce qu'autrement, si l'on supposoit qu'il se pût faire qu'un concile ainsi reçu errât dans la foi, il s'ensuivroit que le corps de l'épiscopat, et par conséquent l'Église, ou la société qui fait profession de recevoir les enseignemens de ce corps, se pourroit tromper; ce qui est directement opposé aux cinq articles précédens, et notamment au cinquième.

Ceux qui ne voudront pas convenir de ces principes ne doivent jamais espérer aucune union avec nous (1), parce qu'ils ne conviendront jamais qu'en paroles de l'infailibilité de l'Église, qui est le seul principe solide de la réunion des chrétiens.

Ces six articles suivent si clairement et si nécessairement l'un de l'autre, dans l'ordre avec lequel ils ont esté proposés, qu'ils ne font qu'un mesme corps de doctrine et sont en effet renfermés dans celui-cy du Symbole : *Je crois l'Église catholique*, qui veut dire, non-seulement je crois qu'elle est, mais encore je crois ce qu'elle croit; autrement, c'est ne la pas croire elle-mesme, c'est ne pas croire qu'elle est, puisque le fond et pour ainsi dire la substance de son estre, c'est la foy qu'elle déclare à tout l'uni-

(1) Ceux qui veulent nous obliger à recevoir un concile dont ils ne scauroient justifier l'autorité, ne doivent-ils pas non plus espérer aucune réunion avec nous. N. L.

vers ; de sorte que, si la foy que l'Église prêche est vraie, elle constitue une vraie Église ; et si elle est fausse, elle en constitue une fausse. On peut donc tenir pour certain qu'il n'y aura jamais d'accord véritable que dans la confession de ces six principes, desquels nous ne pouvons non plus nous départir que de l'Évangile, puisqu'ils en contiennent la solide et inébranlable promesse, d'où dépendent toutes les autres et toutes les parties de la profession chrétienne.

Cela posé, il est aisé de résoudre tous les doutes qu'on peut avoir sur le concile de Trente, en ce qui regarde la foy ; estant constant qu'il est tellement reçu et approuvé, à cet égard, dans tout le corps des Églises qui sont unies de communion à celle de Rome, et que nous tenons les seules catholiques(1), qu'on n'en rejette non plus l'autorité que celle du concile de Nicée. Et la preuve de cette acceptation est dans tous les livres des docteurs catholiques, parmi lesquels il ne s'en trouvera jamais un seul où, lorsqu'on objecte une décision du concile de Trente en matière de foy, quelqu'un ait répondu qu'il n'est pas reçu : ce qu'on ne fait nulle difficulté de dire de certains articles de discipline, qui ne sont pas reçus partout. Et la raison de cette différence, c'est qu'il n'est pas essentiel à l'Église que la discipline y soit uniforme, non plus qu'immuable ; mais au contraire la foy catholique est toujours la mesme.

Qu'ainsi ne soit, je demande qu'on me montre un

(1) On ne s'arreste pas à ce que ces messieurs tiennent. N. L.

seul auteur catholique, un seul évêque, un seul prêtre, un seul homme, quel qu'il soit, qui croie pouvoir dire dans l'Église catholique : Je ne reçois pas la foy de Trente; on peut douter de la foy de Trente. Cela ne se trouvera jamais. On est donc d'accord sur ce point, autant en Allemagne et en France, qu'en Italie et à Rome mesme, et partout ailleurs : ce qui enferme la réception incontestable de ce concile en ce qui regarde la foy.

Toute autre réception (1) qu'on pourroit demander n'est pas nécessaire (2) : car, s'il falloit une assemblée pour accepter le concile, il n'y a pas moins de raison de n'en demander pas encore une autre pour accepter celle-là : et ainsi, de formalité en formalité, et d'acceptation en acceptation, on croît jusqu'à l'infini. Et le terme où il faut s'arrêter, c'est de tenir pour infaillible ce que l'Église, qui est infaillible, reçoit unanimement, sans qu'il y ait sur cela aucune contestation dans tout le corps.

Par là on voit qu'il importe peu qu'on ait protesté contre ce concile, une fois, deux fois, tant de fois que l'on voudra : car, outre que ces protestations n'ont jamais regardé la foy, il suffit qu'elles demeurent sans effet par le consentement subséquent; ce qui ne dépend d'aucune formalité, mais de la seule promesse de Jésus-Christ, et de la seule notoriété du consentement universel.

On dit que tel pourra convenir de la doctrine du

(1) « D'une assemblée. » Correction de Bossuet. N. E.

(2) Si l'assemblée de Trente avoit tout ce qui est requis, le raisonnement seroit plus raisonnable. De plus, quand on parle de la réception du concile de Trente, on parle d'un acte authentique de la nation françoise, et on avoue qu'un seul suffit. N. L.

concile, qui ne conviendra pas de ses anathèmes; mais c'est une illusion : car c'est une partie de la doctrine, de décider si elle est digne ou non digne d'anathème. Ainsi, dès que l'on convient de la doctrine d'un concile, ses anathèmes, très-constamment, passent avec elle en décisions (1).

On trouve de l'inconvénient à faire passer et recevoir tout d'un coup tant d'anathèmes. On n'y en trouveroit point, si on songeoit que ces anathèmes, que l'on a prononcés à Trente en si grand nombre, dépendent après tout de cinq ou six points, d'où tous les autres sont si clairement et si naturellement dérivés qu'on voit bien qu'ils ne peuvent estre révoqués en doute, sans y révoquer aussi le principe d'où ils sont tirés. Ainsi, pour affermir la foy de ces principes, il n'a pas esté moins nécessaire d'affermir celle de ces conséquences, et d'en faciliter la croyance par des décisions expresses et particulières.

Et pour s'arrester à un des exemples que l'auteur de la réponse à M. Pirot semble trouver l'un des plus forts, il juge que la distinction du baptesme de Jésus-Christ d'avec celuy de saint Jean-Baptiste n'est pas un article d'une importance à estre établi sous peine d'anathème. Mais, si l'on rejetoit cet anathème, on rejetteroit en mesme temps celuy qui regarde l'institution divine et efficace des sacremens, outre que la distinction de ces deux baptesmes est formelle dans les paroles de Jésus-Christ et des apôtres (2).

J'allègue cela pour exemple; mais il seroit aisé

(1) Ouy, si on reçoit le concile. N. L.

(2) Celuy de saint Jean-Baptiste ne pourroit-il pas aussi estre d'institution divine? N. L.

de faire voir que tous les anathèmes du concile dépendent de cinq ou six articles principaux ; et c'est à l'Église de juger de la liaison de ces anathématismes particuliers avec ces principes généraux, puisque cela fait une partie de la doctrine, et qu'avec la mesme autorité que l'Église employe à juger de ces articles principaux, elle juge aussi de tous ceux qui sont nécessaires pour leur servir de rempart, et qui doivent faire corps avec eux ; autrement il n'y auroit point d'infailibilité. Exemple : par la mesme autorité avec laquelle l'Église a jugé que Jésus-Christ est Dieu et homme, elle a jugé qu'il avoit une âme humaine aussi bien qu'un corps ; et par la mesme autorité avec laquelle elle a jugé qu'il avoit une âme humaine, elle a jugé qu'il y avoit dans cette âme un entendement et une volonté humaine, tout cela estant renfermé dans cette décision : Dieu s'est fait homme. Il en est de mesme de tous les autres articles décidés : et, s'il y en a eu un plus grand nombre décidés à Trente, c'est que ceux qu'il y a fallu condamner avoient remué plus de matières, et que, pour ne pas donner lieu à renouveler les hérésies, il a fallu en esteindre jusqu'à la moindre estincelle. Et, sans entrer dans tout cela, il est clair que, si la moindre parcelle des décisions de l'Église est affoiblie, la promesse est démentie, et avec elle tout le corps de la révélation.

Il ne sert de rien de dire que les protestans, un si grand corps, n'ont point consenti au concile de Trente ; au contraire, qu'ils le rejettent, et que leurs pasteurs n'y ont point esté reçus, pas mesme ceux qui avoient esté ordonnés dans l'Église catholique, comme

ceux de Suède et d'Angleterre. Car, par l'article quatrième, les évêques, quoique légitimement ordonnés, s'ils renoncent à la foy de leurs consécrateurs et du corps de l'épiscopat auquel ils avoient esté engagés, comme ont fait très-constamment les Anglois, les Danois et les Suédois, dès là ils ne sont plus comptés comme estant du corps, et l'on n'a aucun égard à leurs sentimens. A plus forte raison n'en a-t-on point à ceux des pasteurs qui ont esté ordonnés dans le cas de l'article troisième, et hors de la succession.

Ainsi l'on n'a pas besoin d'entrer dans la discussion de tous les faits, très-curieusement et très-docement, mais très-inutilement recherchés dans la réponse à M. Pirot (1). Tout cela est bon pour l'histoire particulière de ce qui pourroit regarder le concile de Trente : mais tout cela ne fait rien à l'essentiel de son autorité, et tout dépend de sçavoir s'il est effectivement reçu ou non; c'est-à-dire s'il est escrit dans le cœur de tous les catholiques, et dans la croyance publique de toute l'Église, que l'on ne peut ni l'on ne doit s'opposer à ses décisions, ni les révoquer en doute. Or cela est très constant, puisque tout le monde l'avoue, et que personne ne réclame. Il est donc incontestable que le concile de Trente a reçu ce dernier sceau, qui est expliqué dans l'article sixième, qui renferme en soy la vertu, et qui est le clair résultat des cinq autres, comme les cinq autres s'entre-suivent mutuellement les uns les autres, ainsi qu'il a esté dit.

(1) On a suivi l'exemple de M. l'abbé Pirot, qui y estoit entré le premier. N. L.

Et si l'on répond que les décisions de ce concile sont reçues, non pas en vertu du concile mesme, mais à cause qu'on croyoit auparavant les points de doctrine qu'elles établissent, tant pis pour celuy qui rejetteroit ces points de doctrine : puisqu'il avoueroit que c'estoit donc la foy ancienne ; que le concile l'a trouvée déjà établie (1), et n'a fait que la déclarer plus expressément contre ceux qui la rejetoient : ce qui en effet est très-véritable, non-seulement de ce concile, mais encore de tous les autres.

Enfin, il ne s'agit plus de délibérer si l'on recevra ce concile ou non (2) : il est constant qu'il est reçu en ce qui regarde la foy. Une confession de foy a esté extraite des paroles de ce concile : le pape l'a proposée ; tous les évesques l'ont souscrite et la souscrivent journellement ; ils la font souscrire à tout l'ordre sacerdotal. Il n'y a là ni surprise ni violence ; tout le monde tient à gloire de souscrire : dans cette souscription est comprise celle du concile de Trente. Le concile de Trente est donc souscrit de tout le corps de l'épiscopat et de toute l'Église catholique. Nous faire délibérer après cela si nous recevrons le concile, c'est nous faire délibérer si nous croirons l'Église infallible, si nous serons catholiques, si nous serons chrétiens.

Non-seulement le concile de Trente, mais tout acte qui seroit souscrit de cette sorte par toute l'Église, seroit également ferme et certain. Lorsque les

(1) Non, mais dominante en ce temps-cy. N. L.

(2) C'est vouloir procurer la réception par surprise. C'est en cela mesme qu'on reconnoist qu'il ne veut point s'arrester à ces introductions artificieuses. N. L.

pélagiens furent condamnés par le pape saint Zozime, et que tous les évêques du monde eurent souscrit à son décret, ces hérétiques se plaignirent qu'on avoit extorqué une souscription des évêques particuliers : *De singularibus episcopis subscriptio extorta est* : on ne les escouta pas (1). Saint Augustin leur soutint qu'ils estoient légitimement et irrémédiablement condamnés (2). Si les actes qui les condamnoient furent ensuite approuvés par le concile œcumenique d'Éphèse, ce fut par occasion, ce concile estant assemblé pour une autre chose. Le concile d'Orange, dont il est fait mention dans la réponse, n'estoit rien moins qu'universel. Il contenoit des chapitres que le pape avoit envoyés : à peine y avoit-il douze ou treize évêques dans ce concile. Mais, parce qu'il est reçu sans contestation, on n'en rejette non plus les décisions que celles du concile de Nicée, parce que tout dépend du consentement. *Le nombre ne fait rien*, dit-il, *quand le consentement est notoire*. Il n'y avoit que peu d'évêques d'Occident dans le concile de Nicée; il n'y en avoit aucun dans le concile de Constantinople : il n'y avoit dans celuy d'Éphèse et dans celuy de Chalcédoine que les seuls légats du pape; et ainsi des autres. Mais, parce que tout le monde consentoit, on a consenti après : ces décrets sont les décrets de tout l'univers. Si l'on veut remonter plus haut, Paul de Samosate n'est condamné que par un concile particulier tenu à Antioche; mais, parce que le décret en est adressé à

(1) Ces sortes de souscriptions sont sujettes à mille artifices. N L.

(2) S. August., lib IV, *Contr. duas Epist. pelagianor.*, cap. XII, n° 34, l. X, col. 492.

tous les évêques du monde, et qu'il en a esté reçu (car c'est là qu'est toute la force, et sans cela l'adresse ne serviroit de rien), ce décret est inébranlable. Quelle assemblée a-t-on faite pour le recevoir? Nulle assemblée : le consentement universel est notoire. Alexandre d'Alexandrie dit, avec l'applaudissement de toute l'Église, que Paul de Samosate estoit condamné par tous les évêques du monde, quoiqu'il n'y en eût aucun acte ; et une telle condamnation est sans appel et sans retour.

Je ne dis pas qu'on ne puisse et qu'on ne doive quelquefois s'assembler en corps, ou pour former des décisions, ou pour accepter celles qui auront déjà esté formées. On le peut, dis-je, et on le doit faire quelquefois, ou pour faciliter la réception des articles résolus, ou pour mieux fermer la bouche aux contredisans. Mais cela n'est point nécessaire, quand la réception est constante d'ailleurs, comme l'est celle du concile de Trente, quand ce ne seroit que par la souscription qu'on en fait journellement, et sans aucune contestation.

Qu'importe, après cela, d'examiner si dans la profession de foy qu'on fit souscrire à Henry le Grand à Saint-Denis, on avoit exprimé le concile de Trente ; ou si, par condescendance, et pour empêcher de nouvelles noises et de nouvelles chicanes, on avoit trouvé à propos d'en taire le nom? En vérité, je n'en scay rien, et je ne scay aucun moyen de m'en assurer, puisque les historiens n'en disent mot et que les actes originaux ne se trouvent plus (1) : mais aussi tout

(1) Je ne doute point qu'ils ne se trouvent. N. L.

cela est inutile. En quelque forme que ce grand roy eust souscrit, il demeueroit pour constant qu'il avoit souscrit à la foy qu'on avoit à Rome, autant qu'à celle qu'on avoit en France; puisque personne ne doutoit que ce ne fust la mesme en tout point. La foy ne dépend point de ces minuties. Ou l'Église consent, ou non : c'est ce qu'on ne peut ignorer; c'est d'où tout dépend.

On parle de Bâle et de Constance, où l'on opina par nations : une seule nation ne dominoit pas, l'une contrebalaçoit l'autre. Tout cela est bon; mais cette forme n'est pas nécessaire. Il y avoit à Éphèse deux cents évesques d'Orient contre deux ou trois d'Occident; et à Chalcedoine six cents contre deux ou trois. Disoit-on que les Grecs dominassent? Ainsi, que les Italiens (1) aient esté à Trente en plus grand nombre, ils ne nous dominoient pas pour cela : nous avions tous la mesme foy. Les Italiens ne disoient pas une autre messe que nous; ils n'avoient point un autre culte, ni d'autres sacremens, ni d'autres rituels, ni des temples ou des autels destinés à un autre sacrifice. Les auteurs qui, de siècle en siècle, avoient soutenu contre tous les novateurs les sentimens dans lesquels on se maintenoit, n'estoient pas plus Italiens que François ou Allemands. Une partie des articles résolus à Trente, et la partie la plus essentielle, avoit déjà esté déterminée à Constance, où l'on avoue que les nations estoient également fortes. Quant aux points qui restent encore contestés, il est bien aisé de les connoître. Ce

(1) Les Italiens ne sont qu'une petite partie de l'Église. Les Grecs en faisoient la moitié. N. L.

qui est reconnu unanimement a le vray caractère de la foy : car, si la promesse est véritable, ce qui est reçu aujourd'huy l'estoit hier, et ce qui l'estoit hier l'a toujours esté.

Le concile de Trente, dit l'auteur de la réponse, est devenu par la multiplicité de ses décisions, un obstacle invincible à la réunion. Au contraire, la révocation ou la suspension de ce concile levoit seule cet obstacle. Qu'on me trouve un moyen de faire un acte ferme, si le concile de Trente, reçu et souscrit de toute l'Église catholique est mis en doute (1).

Mais vous supposez, direz-vous, que vous estes seuls l'Église catholique. Il est vray, nous le supposons, nous l'avons prouvé ailleurs : mais il suffit icy de le supposer, parce que nous avons affaire à des personnes qui en veulent venir avec nous à une réunion, sans nous obliger à nous départir de nos principes (2).

Mais, dira-t-on, à la fin, avec ce principe, il n'y aura donc jamais de réunion? C'est en quoy est l'absurdité, qu'on pense pouvoir établir une réunion solide sans établir un principe qui le soit. Or le seul principe solide, c'est que l'Église ne peut errer : par conséquent, qu'elle n'erroit pas quand on a voulu la réformer dans sa foy : autrement ce n'eust pas esté la réformer, mais la dresser de nouveau, de sorte qu'il y avoit une manifeste contradiction dans les propres termes de cette réformation, puisqu'il falloit supposer que l'Église estoit ce qu'elle n'estoit pas. Elle estoit,

(1) *Negatur.* N. I.

(2) C'est plaisant ! nous ne le voulons que comme ils le doivent vouloir aussi avec nous. — Et nous des nostres de mesme. N. I.

puisqu'on ne vouloit pas dire qu'elle fust éteinte, et qu'on ne le pouvoit dire sans anéantir la promesse ; elle n'estoit pas, puisqu'elle estoit remplie d'erreurs. La contradiction est beaucoup plus grande, à présent que l'on convient de l'infailibilité de l'Église ; puisqu'il faut dire en mesme temps qu'elle est infailible et qu'elle se trompe, et unir l'infailibilité avec l'erreux.

Il est vray qu'on répond qu'en convenant de l'infailibilité de l'Église, on dispute seulement d'un fait, qui est de sçavoir si un tel concile est œcuménique. Mais ce fait entraîne une erreur de toute l'Église, si toute l'Église reçoit comme décision d'un concile œcuménique ce qui est si faux ou si douteux qu'il en faut encore délibérer dans un nouveau concile.

Pour nous recueillir, il n'y a rien à espérer pour la réunion, quand on voudra supposer que les décisions de foy du concile de Trente peuvent demeurer en suspens. Il faut donc, ou se réduire à des déclarations qu'on pourra donner sur les doutes des protestans, conformément aux décrets de ce concile et des autres conciles généraux, ou attendre un autre temps et d'autres dispositions de la part des protestans.

Et de la part des catholiques, nous avons proposé deux moyens pour établir la réception du concile de Trente dans les matières de foy : le premier, que tous les catholiques en conviennent comme d'une règle. Dans toute contestation, si un catholique oppose une décision de Trente, l'autre catholique ne répond jamais qu'elle n'est pas reçue : par exemple, dans la dispute de Jansénius, on luy objecta que le concile de Trente, session VI, chapitre XI et canon XXVIII, est

contraire à sa doctrine ; il reçoit l'autorité et convient de la règle. Voilà le premier moyen. Le second : il y a une réception et souscription expresse du concile : Tous les évêques et tous ceux qui sont constitués en dignité reçoivent et souscrivent la confession de foy dressée par Pie IV, confession qui est un extrait des décisions du concile, et dans laquelle la foy du concile est souscrite expressément en deux endroits : nul ne réclame ; tout le monde signe, donc ce concile est reçu unanimement en matière de foy : et l'on ne peut le tenir en suspens, quoiqu'il n'y ait point peut-estre en France, ou ailleurs, d'acte exprès pour le recevoir ; et la manière dont constamment il est reçu est plus forte que tout acte exprès.

On en revient souvent, ce me semble, et plus souvent qu'il ne conviendrait à des gens d'esprit, à certaines dévotions populaires, qui semblent tenir de la superstition. Cela ne fait rien à la réunion ; puisque tout le monde demeure d'accord qu'elle ne peut estre empêchée que par des choses auxquelles on soit obligé dans une communion. Mais, en tout cas, pour étouffer tous ces cultes ou ambigus ou superstitieux, loin qu'il faille tenir en suspens le concile de Trente, il n'y a qu'à l'exécuter ; puisque, premièrement, il a donné des principes pour établir le vray culte sans aucun mélange de superstition ; et que, secondement (1), il a donné aux évêques toute l'autorité nécessaire pour y pourvoir.

Et quant à la réformation de la discipline, il n'y auroit pour la rendre parfaite qu'à bâtir sur les fon-

(1) Au lieu de : *secondement*, lisez : *en outre*. Correction de Bossuet. N. E.

demens du concile de Trente, et ajouter sur ces fondemens ce que la conjoncture des temps n'a peut-estre pas permis à cette sainte assemblée.

CXXIII

LEIBNIZ A MOLANUS.

Manuscrit inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

11 Augusti 1693.

Vir summè reverende,

De valetudine tuâ sollicitus quæsitum mitto quo ea sit loco. Interea totum opus perlegi (1); sed cum essem multis aliis impeditus, non ità maturè absolvere potui, ut per hunc cursorem in Galliam mittere liceat. Præterea essent fortasse adhuc quædam de quibus colloqui non inutile foret antequam expediretur, præsertim si tibi videtur novam curare descriptionem per hominem Domino superintendenti Burgdorfio notum. Sin malis mitti quod jam habemus, curabo ut fiat. Deum precor ut te nobis restituat et restitutum servet.

Cultor obsequentissimus,

G. G. L.

(1) Il s'agit d'un nouvel écrit de Molanus : *Explicatio ulterior methodi reunionis*, pour répondre à Bossuet. N. E.

CXXIV

MOLANUS A LEIBNIZ.

Manuscrit inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Sans date.

Domine Leibniz amice dilecte,

Ego, ab hesternâ decima nocturna, usque ad hodiernam nonam diurnam, continuis sudoribus effluxi qui vires meas adeo dejecere, ut neque pes neque manus officium suum facere possint. Lectulo itaque defixus salutem spero et opto ab eo qui vitam et mortem hominis in potestate sua habet. De scripti mei transmissione (1) ita statue : sat cito, si sat bene ; si quæ observasti quæ emendationem exigunt, ea ex te audire propinquè erit volupe ; sic nostrâ interest ut exemplar hoc maneat quod legi possit.

Vale, mi amice, et salve, et aio ægra manu.

G. A. L.

CXXV

BOSSUET A LEIBNIZ.

Autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

A Meaux, ce 15 août 1693.

Voilà, Monsieur, la réponse à la réponse qu'on a faite à M. Pirot(1), et que vous m'avez envoyée sur le

(1) *Explicatio ulterior methodi reunionis*. N. E.

concile de Trente : assurez-vous que c'est un point fixé sur lequel on ne passera jamais de nostre part. J'aurois beaucoup de choses à dire sur les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire ; mais il faut donner des bornes à ces disputes quand les choses en sont venues à un certain point d'éclaircissement. J'attends avec patience et impatience tout ensemble le nouvel escrit de M. l'abbé Molanus : s'il y avance autant qu'il l'a fait dans le premier, la réunion sera aisée, et il ne sera plus besoin de nous contester la réception du concile dont le fond sera déjà accepté dans les articles les plus essentiels. J'ay veu, au reste, Monsieur, dans quelques petits voyages que je fais à Paris, un excellent homme, qui est M. l'abbé Bignon, que j'ay trouvé bien informé de vostre mérite et très-porté à vous donner toutes les marques possibles de son estime. Pour moy, je suis et seray toujours avec une estime que rien n'altérera jamais, Monsieur, vostre très-humble serviteur.

J. BÉNIGNE,
Evêque de Meaux.

CXXVI

MADAME DE BRINON A LEIBNIZ.

Extrait d'après l'original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre.

Ce 26^e d'aôut 1693.

« Je vous diré ce que je disois à feu M. Pellisson, que je craignois que pour faire les protestans catholiques, l'on fiet les catholiques protestans, si l'on touchoit à un concile qu'on nous avoit toujours proposé comme une règle dans les matières de foy. » — Elle ne compte que sur Dieu et l'Esprit-Saint pour opérer la réunion.

CXXVII

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Original autographe inédit de la bibliothèque royale de Hanovre (1).

Septembre 1693.

Madame,

Vous avez raison de dire que, de la manière dont nous nous y prenons, il semble que les catholiques deviendroient aussi tous protestans, et que les protestans deviendroient catholiques. C'est ce que nous prétendons aussi. Il en viendra un mixte, s'il plaît à Dieu, qui aura tout ce que vous reconnoissez de bon en nous, et tout ce que nous reconnoissons de bon en vous. Car je crois qu'à moins de vous vouloir cacher votre sentiment à vous-mesme, vous reconnoîtrez qu'en matière de culte vous ne trouvez pas parmi les nostres les abus dont les personnes raisonnables mesme de votre parti se plaignent chez vous. Il y a longtems que j'ay dit que, lorsqu'on aura fait tous les protestans catholiques, on trouvera que les catholiques seront devenus protestans : c'est ce qu'appréhendent aussi quelques personnes entêtées de rosaires et de chapelets; ils craignent que les conversions et les réunions des personnes mieux instruites ne les fassent mépriser avec leurs contes dont ils entretiennent les simples. Mais quant au concile de Trente, vous nous rendrez justice, Madame; nous ne forçons personne d'y renoncer; c'est assez que vous ne nous exposiez pas. Suivez l'exemple du

(1) Cette réponse de Leibniz se trouve au dos de la précédente. N. E.

concile de Bâle, qui se réunit avec les Bohémiens, quoiqu'ils ne pussent point reconnoître le concile de Constance tenu contre eux, se plaignant des nullités y commises, comme les protestans se plaignent de celles de Trente. On remit la chose à la discussion future du concile, sans pour cela que les pères de Bâle renoncassent eux-mêmes à l'autorité de celui de Constance. C'est assez si les protestans s'accordent un jour avec vous, et vous avec eux, dans les matières les plus importantes, quand ils ne pourroient point convenir encore avec vous sur quelques points moins considérables, ayant de grandes raisons qui leur paroissent empescher de reconnoître la voix de l'Église universelle dans le concile de Trente, après des oppositions de tant de personnes raisonnables encore de votre parti, et mesme après le royaume de France, qui a protesté autrefois contre ce concile, ne le tenant point pour libre, ni ses précédens pour légitimes, quoique par après l'adresse des partisans de la cour de Rome, comme du cardinal du Perron et de ses semblables, qui estoient hautement pour les opinions transalpines, sans aveu de l'autorité souveraine et mesme contre son intention, ait introduit indirectement, par le moyen de la profession de foy nouvellement dressée en faveur de ce concile et par des confraternités et autres moyens, l'opinion qu'il est œcuménique. Mais nous ne prétendons pas vous obliger à quitter cette opinion. Au reste, ce n'est pas assez, Madame, qu'on dise que c'est au Saint-Esprit de toucher les cœurs; il faut que son influence soit attirée par un désir sincère de contribuer à la paix de l'Église en tout ce

qui est en nostre pouvoir. Ceux qui ne le font pas sont véritablement dans l'erreur et seuls coupables du schisme. Chacun doit examiner sa conscience là-dessus. M. l'abbé Molanus, estant maintenant remis de sa récidive, achèvera bientôt sa response. Je vous remercie très-humblement, tant du paquet de M. de Meaux, où il y a des choses excellentes et un expédient qui paroît considérable, que du soin que vous avez voulu avoir du mien pour M. d'Hosier.

Je suis avec respect, Madame, etc.,

LEIBNIZ.

CXXVIII

LEIBNIZ A BOSSUET.

Reçu d'après l'original de la bibliothèque royale de Hanovre (1).

Sans date.

Pour le faire court, d'autant qu'il semble que cela est désiré de ceux qui supposent avoir donné une claire et dernière résolution, je ne veux pas éplucher les six principes, qui ne sont pas sans quelques obscurités et doutes, peut-estre mesme du costé de ceux qui les avancent, ou du moins dans leur parti, quoi- qu'ils soient couchés avec beaucoup de sçavoir et d'adresse. Je viendray d'abord à ce qu'on dit pour les appliquer au concile de Trente, et je réduis le tout à deux questions :

L'une, si le concile de Trente est reçu de la na-

(1) Il y a plusieurs copies de cette lettre, qui est la réponse à celle de Bossuet N. E.

tion françoise ; l'autre, quand il seroit reçu de toutes les nations unies de communion avec Rome, s'il s'ensuit que ce concile ne scauroit demeurer en suspens à l'égard des protestans, en cas de quelque réunion. La première question estoit proprement agitée entre M. l'abbé Pirot et moy ; mais il semble qu'on en fait maintenant un accessoire. J'avois prouvé, par plusieurs raisons, que le concile de Trente n'avoit pas esté jugé autrefois reçu dans ce royaume, pas mesme en matière de foy ; entre autres preuves, parce que la reine Catherine de Médicis, en refusant de le faire publier, alléguâ que cela rendroit la réunion des protestans trop difficile ; *item*, parce que plusieurs des principaux prélats de France assemblés pour l'instruction de Henry IV se servirent en effet du formulaire de la profession de foy de Pie IV pour le proposer au roy ; mais, après en avoir rayé exprès deux endroits qui font mention de l'autorité du concile de Trente, comme je l'ay trouvé dans un livre manuscrit tiré des archives, où le procès-verbal tout entier est mis assez au long ; *item*, parce que ceux qui pressoient la réception du concile tesmoignoient assez qu'il ne s'agissoit pas de la discipline, puisque les ordonnances avoient déjà autorisé les points de discipline recevables en France, et qu'on demouroit d'accord que les autres ne seroient point introduits par la réception ; pour ne pas répéter les déclarations solennelles de la France, faites par la bouche de ses ambassadeurs, contre l'autorité de ce concile, qu'on ne reconnoissoit nullement pour un concile libre. On ne dit rien à toutes ces choses, sinon que le concile de Trente a esté reçu en France par un consentement

subséquent. On ajoute seulement, à l'égard de la profession de Henry le Grand à Saint-Denis, que les historiens ne parlent point de cette particularité que j'avois remarquée, que les actes originaux ne se trouvent plus. Passe pour les historiens; mais, quant aux originaux, je ne sçay d'où l'on juge qu'ils ne subsistent plus. Je jugerois plutôt le contraire, et je m'imagine que les archives de France en pourroient fournir les pièces en bonne forme. En tout cas, je crois qu'il y en a des copies assez authentiques pour prouver au défaut des originaux, d'autant que le manuscrit que j'ay vu vient de bon lieu.

Je viens au consentement subséquent, auquel on a recours. Mais il semble que ce consentement subséquent, quand il seroit prouvé, ne sçauroit lever les difficultés; car la France d'aujourd'huy peut-elle mieux sçavoir si le concile de Trente a esté libre, et si l'on y a procédé légitimement, que la France du siècle passé et que les ambassadeurs présens au concile, qui ont protesté contre, par ordre de la cour. J'avoue que la France peut toujours déclarer qu'elle reçoit ou a reçu la foy du concile; mais, quand elle déclareroit aujourd'huy qu'elle reçoit l'autorité du concile, cela ne guériroit de rien, à moins qu'on ne trouve qu'elle a plus de lumière aujourd'huy qu'alors sur le fait du concile, puisque c'est du fait dont il s'agit. Les députés du tiers estat, qui disoient, l'an 1614, que les François d'alors n'estoient pas plus sages que leurs ancêtres, avoient raison, dans cette rencontre, de se servir d'une maxime qui d'ailleurs est assez sujette aux abus.

Mais voyons comment ce consentement subsé-

quent se prouve. On avoue qu'il n'y a aucun acte authentique de la nation qui déclare un tel consentement. On est donc contraint de recourir au sentiment des particuliers et à la profession de foy de Pie IV, qui se fait, en France comme ailleurs, par ceux qui sont chargés d'âmes et quelques autres. Quant au sentiment des particuliers, je veux croire qu'il n'y en a aucun en France qui ose dire que le concile de Trente n'est point œcuménique, en parlant de sa propre opinion, excepté peut-estre ces nouveaux convertis qui n'ont pas esté obligés à la profession de Pie IV. Je le veux croire, dis-je, bien qu'en effet je ne sçache pas si la chose seroit tout à fait sûre. S'il falloit opiner dans les cours souveraines, peut-estre qu'il y auroit des gens qui le nieroient et ne l'affirmeroient pas, remettant la chose à une plus ample discussion et à une décision authentique de la nation; et il semble que le tiers estat n'a pas encore renoncé au droit de dire ce qu'il dit l'année 1614. Il semble aussi que tous les François du parti de Rome, soit anciens ou nouvellement convertis, qui n'ont pas encore fait ladite profession de foy, ont droit d'en dire autant, sans que messieurs du clergé, qui ne sont que le tiers de la nation en ce cy, leur puissent donner de loy là-dessus. Et mesme, parmi les théologiens, je me souviens que quelque auteur a reproché à feu M. de Launoi qu'il n'avoit pas eu égard à la décision du concile de Trente sur le sujet du divorce par adultère, qui est pourtant accompagnée d'anathème. Je me rapporte à ce qui est.

Mais accordons qu'aucun François n'oseroit dis-

convenir que le concile de Trente est œcuménique : il ne sera pas obligé de dire, pour cela, que le concile de Trente est suffisamment reconnu en France pour œcuménique ; car il y entre une question de droit qui paroît recevoir de la difficulté : sçavoir, si cela fait autant qu'une déclaration de la nation. En effet, s'il s'agissoit de la foy, j'accorderois plus volontiers que l'opinion de tous les particuliers vaut autant qu'une déclaration du corps ; mais il s'agit ici d'un fait : sçavoir, si l'on a procédé légitimement à Trente, et si le concile qu'on y a tenu a toutes les conditions d'un concile œcuménique. On m'avouera que l'opinion de tous les juges interrogés en particulier, quand elle seroit déclarée par leurs escrits particuliers, ne seroit nullement un arrest, jusqu'à ce qu'ils se joignent pour en former un. Ainsi, tout ce qu'on allègue du consentement de l'Église, qui fait proprement qu'une doctrine est tenue pour catholique, quand il n'y auroit point de concile, et qui peut mesme adopter la doctrine des conciles particuliers, ne convient point à la question, si la nation françoise a reçu le concile de Trente pour œcuménique et légitimement tenu. Je ne veux pas répéter ce que j'ay dit dans ma première response, pour montrer qu'on doit estre fort sur ses gardes à l'égard de ces consentemens des particuliers recueillis par des voies indirectes et moins authentiques.

Du sentiment des particuliers venons à la profession de foy de Pie IV, introduite en France par l'adresse du clergé, sans l'intervention de l'autorité suprême, ou plutôt contre son autorité, puisqu'on sçavoit que les rois et les estats généraux du royaume

n'estoient pas résolus de déclarer ce qui s'y dit du concile. La question est , si cela peut passer pour une réception du concile. J'oserois dire que non ; car, comme c'est une matière de fait dont les nations ont droit de juger, si un concile a esté tenu comme il faut, ce n'est pas seulement au clergé qu'il appartient de prononcer ; et tout ce qu'il peut introduire là-dessus ne scauroit faire préjudice à la nation, non plus que l'entreprise du mesme clergé, qui, après le refus du tiers estat, s'avança jusqu'à déclarer de son chef que le concile estoit reçu ; ce qu'on a eu l'ingénuité de ne pas approuver. On voit par là combien on doit estre sur ses gardes contre ces sortes d'introductions tacites, indirectes et artificieuses, qui peuvent estre extrêmement préjudiciables au bien du peuple de Dieu, en empêchant sans nécessité la paix de l'Église et en établissant une prévention qu'on défend après avec opiniâtreté, parce qu'on s'en fait un point d'honneur et mesme un point de religion.

Il reste maintenant la seconde question : posé qu'un concile soit reçu ou que la foy d'un concile soit reçue dans toute la communion romaine, s'il s'ensuit que l'autorité ou les sentimens de ce concile ne scauroient demeurer en suspens à l'égard des protestans, qui pourtant croient avoir de grandes raisons de n'en point convenir, j'avois respondu que cela ne s'ensuit point ; et entre autres raisons, j'avois allégué l'exemple formel du concile de Bâle encore uni avec le pape Eugène, qui déclara recevoir les calixtins de Bohême à sa communion, nonobstant le refus qu'ils firent de se soumettre à l'autorité du concile de Constance, qui avoit décidé qu'il est

licite de prendre la communion sous une seule espèce.

Je ne vois pas qu'on y réponde ; mais on croit avoir trouvé un autre tour pour l'éviter. Voici comment on raisonne : le consentement général de l'Église catholique est infaillible, soit qu'elle s'explique dans un concile œcuménique, ou que d'ailleurs sa doctrine soit notoire ; donc les protestans, qui ne veulent pas se soumettre aux sentimens de l'Église romaine, qui est seule catholique, sont par cela mesme irréconciliables. C'est parler rondement ; mais la supposition est un peu forte, et on le reconnoît en se faisant cette objection : « Mais vous supposez, direz-vous, que vous estes seuls l'Église catholique. Il est vray que nous le supposons, nous l'avons prouvé ailleurs : mais il suffit de le supposer, parce que nous avons affaire à des personnes qui en veulent venir avec nous à une réunion, sans nous obliger à nous départir de nos principes. »

J'avoue que cette manière de raisonner m'a surpris ; comme si toutes les suppositions ou conclusions prétendues, qu'on suppose avoir prouvé ailleurs, estoient des principes, ou comme si nous avions déclaré vouloir consentir à tous leurs principes, par cela seul que nous voulons consentir qu'ils les gardent jusqu'à ce qu'un concile légitime les établisse ou les réforme, comme nous prétendons aussi garder les nostres de mesme. Il me semble qu'il y a bien de la différence entre suivre un principe, et consentir que d'autres ne s'en départent point. Supposons que le concile de Trente soit le principe de l'Église romaine, et que la confession d'Augsbourg soit le prin-

cipe des protestans (je parle des principes secondaires); des personnes de mérite des deux costés avoient jugé que la réunion, à laquelle on peut penser raisonnablement, se doit pouvoir faire sans obliger l'un ou l'autre parti à se départir de ses principes et livres symboliques, ou de certains sentimens dont il se tient très-assuré. On a prouvé, par l'exemple du concile de Bâle, que cela est faisable dans la communion romaine. On avoue pourtant que cette communion a un autre principe, dont elle est obligée d'exiger la créance; c'est l'infailibilité de l'Église catholique, soit qu'elle s'explique légitimement dans un concile œcuménique, ou que son consentement soit notoire, suivant les règles de Vincent de Lerins, que George Calixte, un des plus célèbres auteurs protestans, a trouvées très-bonnes. On peut convenir de ces points de droit ou de foy sur l'article de l'Église, quoiqu'on ne soit pas d'accord touchant certains faits: sçavoir, si un tel concile a esté légitime, ou si une telle communion fait l'Église, et par conséquent, si une telle opinion sur la doctrine ou sur la discipline est le sentiment de l'Église; pourvu cependant que la dissension ne soit que sur des points dont on avoue qu'on pouvoit les ignorer sans mettre son salut en compromis, avant que le sentiment de l'Église là-dessus ait esté connu. Car on suppose que la réunion ne se sçauroit faire qu'en obviant de part et d'autre aux abus de doctrine et de pratique, que l'un ou l'autre parti tient pour essentiels. Aussi n'offrons-nous de faire que ce que nous croyons que la partie adverse est obligée de faire aussi; c'est-à-dire de contribuer à la réunion, autant

que chacun eroit qu'il lui est permis dans sa conscience ; et ceux qui s'opiniâtrent à refuser ce qu'ils pourroient accorder, demeurent coupables de la continuation du schisme.

Je pourrois faire des remarques sur plusieurs endroits de la réplique à laquelle je viens de répondre ; mais je ne veux encore toucher qu'à quelques endroits plus importans, à l'égard de ce dont il s'agit. On dit que, s'il faut venir un jour à un autre concile, on pourroit encore disputer sur les formalités. Mais c'est pour cela qu'on en pourroit convenir, mesme avant la réunion ; il peut y avoir de la nullité dans un arrest, sans qu'on puisse alléguer contre celui qui allègue cette nullité, qu'ainsi il pourroit révoquer en doute tous les autres arrests : car il ne pourra pas toujours avoir les mesmes moyens. J'avois dit que le concile de Trente a esté un peu trop facile à venir aux anathèmes, et j'avois allégué les décisions sur le baptesme de saint Jean-Baptiste, et sur le divorce en cas d'adultère. On ne dit rien sur la seconde ; et on répond, sur la première, que sans cela l'institution divine du baptesme de Jésus-Christ seroit rejetée : mais il n'est pas aisé d'en voir la conséquence. On nous nie aussi que les Italiens aient dominé à Trente : c'est pourtant un fait assez reconnu. On ne scauroit dire aussi qu'on n'y ait décidé que des choses establies déjà ; puisqu'on demeure d'accord, par exemple, que la condamnation du divorce, en cas d'adultère, n'avoit pas encore paru establie dans le concile de Florence (1). On dit aussi que les dé-

(1) Voyez la note déjà indiquée ci-dessus, page 120. N. E.

votions populaires, qui semblent tenir de la superstition, ne doivent pas empescher la réunion ; parce que, dit-on, tout le monde demeure d'accord qu'elle ne peut estre empeschée que par des choses auxquelles on soit obligé dans une communion. Mais je ne scay d'où l'on a pris cette maxime : au moins nous n'en demeurons nullement d'accord, et on ne scauroit aisément entrer dans une communion où des abus pernicious sont autorisés, qui font tort à l'essence de la piété. A quoy tient-il qu'on n'y remédie, puisqu'on le peut et qu'on le doit faire ?

CXXIX

LEIBNIZ A MADAME DE BRINON.

Revu d'après l'autographe de la bibliothèque royale de Hanovre (1).

13/23 octobre 1693.

Madame,

Quand je n'aurois jamais rien vu de vostre part que la dernière lettre, j'aurois eu de quoy me convaincre également de vostre charité et de vostre prudence, qui vous font tourner toutes les choses du bon costé et prendre en bonne part ce que j'avois dit peut-estre avec un peu trop de liberté. Vous imitez Dieu qui scait tirer le bien du mal. Nous le devons faire dans les occasions ; et puisqu'il y a un schisme depuis tant d'années, il faut le faire servir à lever les causes qui l'ont fait naistre. Les abus et les su-

(1) On trouve à Hanovre un brouillon de Leibniz, avec ces mots : « Cette lettre est partie plus soignée, *Es ist reiner abgeschrieben.* » N. E.

perstitutions en ont esté la principale. J'avoue que la doctrine mesme de vostre Église en condamne une bonne partie ; mais, pour venir à la réforme effective d'un mal enraciné, il faut de plus grands motifs, tel que pourra estre la réunion des peuples entiers. Si on la prévient, pour ne paroître point y avoir esté poussés par les protestans, nous ne nous en fâcherons pas. La France y pourra le plus contribuer, et il y a en cela de quoy couronner la gloire de vostre grand monarque.

Vous dites, Madame, que toutes les superstitions imaginables ne scauroient excuser la continuation du schisme. Cela est vray de ceux qui l'entretiennent : il est très-sûr qu'une Église peut estre si corrompue que d'autres Églises ne scauroient entretenir communion avec elle ; c'est lorsqu'on autorise des abus pernicious.

J'appelle autoriser ce qu'on introduit publiquement dans les églises et dans les confréries. Ce n'est pas assez qu'on n'exige pas de nous de pratiquer ces choses ; c'est assez qu'on exige de nous d'entrer en communion avec ceux qui en usent ainsi, et d'exposer nos peuples et nostre postérité à un mal aussi contagieux que le sont les abus dont ils ont esté à peine affranchis après tant de travaux. L'union est exigée par la charité ; mais icy elle est défendue par la suprême loy, qui est celle de l'amour de Dieu, dont la gloire est intéressée dans ces consciences.

Mais quand tous ces abus seroient levés d'une manière capable de satisfaire les personnes raisonnables, il reste encore le grand empeschement ; c'est

que vos Messieurs exigent de nous la profession de certaines opinions que nous ne trouvons ni dans la raison, ni dans l'Écriture sainte, ni dans la voix de l'Église universelle. Les sentimens ne sont point arbitraires. Quand je le voudrois, je ne scaurois donner une telle déclaration sans mentir. C'est pourquoy quelques théologiens graves de vostre parti ont renouvelé un tempérament pratiqué déjà par leurs ancêtres ; et j'avoue que c'est là le véritable chemin ; et cela, joint à une déclaration efficace contre les abus pernecieux, peut redonner la paix à l'Église. En espérer d'autres voies, je parle des voies aimables, c'est se flatter ; nous avons fait dans cette vue des avances qu'on n'a point faites depuis les premiers auteurs de la réforme ; mais nous en devons attendre de réciproques. C'est à cela, Madame, qu'il est juste que vous tourniez vos exhortations et celles des personnes puissantes par leur rang et par leur mérite, dont vous possédez les bonnes grâces. Madame de Maubuisson a déjà fait des démarches importantes : son esprit et sa piété estant élevés autant qu'à sa naissance, elle a des avantages merveilleux pour rendre un grand service à l'Église de Dieu. Je tiens, Madame, que vostre entremise pourroit avoir un grand effet de plusieurs façons. Nous ne serons jamais excusables, si nous laissons perdre des conjonctures si favorables. Il y a chez vous un roy qui est en possession de faire ce qui estoit impossible à tout autre, et dont on m'assure que les lumières, qui vont de pair avec la puissance, sont fort tournées du costé de Dieu. Il y a chez nous un prince des plus éclairés, qui a de l'autorité et surtout de l'inclination

pour ces bons desseins : l'électrice son épouse et madame de Maubuisson contribueront beaucoup à entretenir nos espérances. Ajoutez-y des théologiens aussi éclairés que l'est monseigneur l'évesque de Meaux, et aussi bien disposés que l'est M. l'abbé Molanus, dont la doctrine est aussi grande que la sincérité.

Il est vray que M. de Meaux a fait paroître des scrupules que d'autres excellens hommes n'ont point eus : c'est ce qui nous a donné de la peine, et pourra faire quelque tort. Mais j'espère que ce n'aura esté qu'un malentendu ; car si l'on croit obtenir un parfait consentement sur toutes les décisions de Trente. adieu la réunion : c'est le sentiment de M. l'abbé de Lokkum, qu'on ne doit pas mesme penser à une telle soumission. Ce sont des conditions véritablement onéreuses ou plutôt impossibles. C'est assez, pour un véritable catholique, de se soumettre à la voix de l'Eglise, que nous ne saurions reconnoître dans ces sortes de décisions. Il est permis à la France de ne pas reconnoître le dernier concile de Latran et autres ; il est permis aux Italiens de ne point reconnoître celui de Bâle : il sera donc permis à une grande partie de l'Europe de demander un concile plus autorisé que celui de Trente, sauf à d'autres de le reconnoître en attendant mieux. Il est vray que M. de Meaux n'a pas encore nié formellement la proposition dont il s'agit ; mais il a évité de s'expliquer assez là-dessus : peut estre que cela tient lieu de consentement. Sa prudence trop réservée, ne luy ayant pas permis d'aller à une telle ouverture, il a mesme dit un mot qui semble donner dans nostre

sens. Je crois qu'une ouverture de cœur est nécessaire pour avancer dans ces bons desseins. On en a fait paroître beaucoup de nostre côté : et en tout cas nous avons satisfait à nostre devoir, ayant mis bas toutes les considérations humaines ; et nostre conscience ne nous reproche rien là-dessus. Je joins un grand paquet pour M. l'évesque de Meaux ; si ce di-gne prélat veut aller aussi loin qu'il peut, il rendra un service à l'Église, qu'il est difficile d'attendre d'aucun autre : et c'est pour cela mesme qu'on le doit attendre de sa charité, que son mérite éminent en rendra responsable. Nous attendons l'arrivée de madame la duchesse douairière, qui nous donnera bien de la joie. Il y a longtemps que cette princesse, dont la vertu est si éminente, m'a donné quelque part dans ses bonnes grâces. Peut-estre que son voyage servira encore à nos bons desseins. Je suis avec zèle, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

CXXX

LEIBNIZ A BOSSUET.

Revu d'après la minute autographe de la bibliothèque royale de Hanovre. 17

23 octobre 1693.

Monseigneur,

Je voudrois pouvoir m'abstenir d'entrer en matière dans cette lettre : je sens bien qu'elle ne devroit contenir que des marques d'un respect, que je

(1) Cette lettre se trouve en double. N. 1

souhaiterois pouvoir porter jusqu'à une déférence entière à l'égard mesme des sentimens, si cela me paroissoit possible ; mais je sçay que vous préférez toujours la sincérité aux plus belles paroles du monde, que le cœur désavoue. Ce qui nous a donné de la peine, et particulièrement à M. l'abbé de Lokkum, qui avoit fait paroître tant d'ouverture et tant de sincérité, c'est cette réserve scrupuleuse qu'on remarque, Monseigneur, dans vos lettres et dans la réponse à son écrit, qui vous a fait éviter l'éclaircissement dont il s'agissoit chez nous, sur le pouvoir que l'Église a de faire, à l'égard des protestans, ce que le concile de Bâle a fait envers d'autres, quoique d'excellens théologiens de votre parti n'aient point fait les difficiles là-dessus. M. l'abbé étoit surpris de voir qu'on donnoit un autre tour à la question ; comme si nous demandions à vos messieurs de renoncer aux décisions qu'ils croient avoir esté faites, ou de les suspendre à leur propre égard ; ce qui n'a esté nullement nostre intention, non plus que celle des Pères de Bâle n'a esté de se départir des décisions de Constance, lorsqu'ils les suspendoient à l'égard des Bohémiens réunis.

Mais nous avons surtout esté estonnés de la manière dont nostre sentiment a esté pris dernièrement, dans la réplique que j'ay reçue touchant la réception du concile de Trente en France (1) ; comme si nous nous étions engagés à nous soumettre à tous les principes du parti romain, lorsque nous avons dit seulement qu'une réunion raisonnable se devoit faire sans obli-

(1) Voir n° CXXV, p. 133, N. E.

ger l'un ou l'autre parti de se départir par avance de ses principes ou livres symboliques. Je crois que cela vient de ce que l'auteur de cette réplique n'a pas été informé à fond de nos sentimens ; puisqu'aussi bien on avoit désiré qu'ils ne fussent communiqués qu'aux personnes dont on étoit convenu. Mais cela étant, il étoit juste qu'on ne permît point que de si étranges sentimens nous fussent attribués. Je doute que jamais théologien protestant, depuis Mélanchthon, soit allé au delà de cette franchise pleine de sincérité, que M. l'abbé de Lokkum a fait paroître dans cette rencontre, quoique son exemple ait été suivi depuis de quelques autres du premier rang. Mais ayant fait des réflexions sur vos réponses, il a souvent été en doute du fruit qu'il doit attendre, en cas qu'on s'y arrête ; car étant persuadé autant, suivant ses propres termes, qu'on le pourroit estre d'une démonstration de mathématique, que les seules expositions ne scauroient lever toutes les controverses avant l'éclaircissement qu'on dit attendre d'un concile général, il est persuadé aussi qu'à moins d'une condescendance préalable, qui soit semblable à celle des Pères de Bâle, il n'y a rien à espérer.

Ces sortes de scrupules étoient fort capables de ralentir nostre ardeur, pleine de bonne intention, sans vostre dernière, qui nous a remis en espérance, lorsque vous dites, Monseigneur, qu'on ne viendra jamais de vostre part à une nouvelle discussion par forme de doute, mais bien par forme d'éclaircissement. J'ay pris cela pour le plus excellent expédient que vous pouviez trouver sur ce sujet. Il n'y a rien de si juste que cette distinction, et rien de si conve-

nable à ce que nous demandons : aussi tous ceux qui entrent dans une conférence, ou mesme dans un concile, avec certains sentimens dont ils sont persuadés, ne le font pas par manière de doute, mais dans le dessein d'éclaircir et de confirmer leur sentiment; et ce dessein est commun aux deux partis. C'est Dieu qui doit décider la question par le résultat d'un concile œcuménique, auquel on se sera soumis par avance; et quoique chacun présume que le concile sera pour ce qu'il croit estre conforme à la vérité salutaire, chacun est pourtant assuré que ce concile ne scauroit faillir, et que Dieu fera à son Église la grâce de toucher ceux qui ont ces bons sentimens, pour les faire renoncer à l'erreur lorsque l'Église universelle aura parlé. C'étoit sans doute le sentiment des Pères de Bâle, lorsqu'ils déclarèrent recevoir ceux qui paroisoient animés de cet esprit; et si vous croyez, Monseigneur, que l'Église d'aujourd'hui pourroit imiter après les préparations convenables, nous avouerons que vous aurez jeté un fondement solide de la réunion, sur lequel on bâtira avec beaucoup de succès, suivant vostre excellente méthode d'éclaircissement, qui servira à y acheminer les choses; car plus on diminuera les controverses, et moins celles qui resteront seront capables d'arrêter la réunion effective. Mais si la déclaration préliminaire que je viens de dire est refusée, nous ne pouvons manquer de juger qu'on a fermé la porte, car l'ouverture et la condescendance en tout ce qui est loisible doit estre réciproque : sans cela, le parti qui fait seul les frais des avances se préjudicie; et les particuliers qui font des démarches de leur côté,

sans en attendre de proportionnées de l'autre, s'exposent à faire tort à leur parti, ou du moins à en essayer des reproches, qui ne seront pas sans quelque justice. Aussi ne seroit-on pas allé si loin sans les déclarations formelles de quelques éminens théologiens de votre parti, dont il y en a un qui dit en termes exprès dans son écrit : *Quòd circa paucas quæstiones minùs principales, ubi Tridentini cum aliis confessionibus unio expressa fieri non posset, fieri debeat saltem implicita. Hæc autem, inquit, in hoc consistit, quòd partes circa difficultatem remanentem paratæ esse debent illa tandem acceptare quæ per legitimum et œcumenicum concilium decidentur, aut actu decisa esse demonstrabuntur. Interim utrinque quietabuntur per exemplum unionis sat manifestum inter Stephanum papam et sanctum Cyprianum.* Il allègue aussi l'exemple de la France, dont l'union avec Rome n'est pas empêchée par la dissension sur la supériorité du pape ou du concile ; et il en infère que, nonobstant les contestations moins principales qui pourroient rester, la réunion effective se peut, et, quand tout y sera disposé, se doit faire.

C'est du costé des vôtres qu'on a commencé de faire cette ouverture ; et ces Messieurs qui l'ont faite ont eu raison de croire qu'on gageroit beaucoup en obtenant une soumission effective des nations protestantes à la hiérarchie romaine, sans que les nations de la communion romaine soient obligées de se départir de quoy que ce soit que leur Église enseigne ou commande. Ils ont bien jugé qu'il étoit plutôt permis aux protestans de faire les difficiles là-dessus ; et que pour eux, c'étoit une nécessité

indispensable de leur offrir cela, pour entrer en négociation, et pour donner l'espérance de quelque succès. Si vous ne rejetez point cette thèse, Monseigneur, que nous considérons comme la base de la négociation pacifique, il y aura moyen d'aller bien avant : mais sans cela, nous nous consolerons d'avoir fait ce qui dépendoit de nous, et le blâme du schisme restera à ceux qui auront refusé des conditions raisonnables. Peut-estre qu'on s'estonnera un jour de leur scrupulosité, et qu'on voudroit acheter pour beaucoup que les choses fussent remises aux termes qu'on dédaigne d'accepter à présent, sur une persuasion peu sûre de tout emporter sans condition, dont on s'est souvent repenti. La Providence ne laissera pas de trouver son temps, quand elle voudra se servir d'instrumens plus heureux : *Fata ciam iuveunt*. Cependant vous aurez la bonté, Monseigneur, de faire ménager ce qu'on a pris la liberté de vous envoyer sur ce sujet ; et M. l'abbé Molanus ne laissera pas d'achever ce qu'il prépare sur votre réponse, où ses bonnes intentions ne paroîtront pas moins que dans son premier écrit. Je tâche de le fortifier dans la résolution qu'il a prise d'y mettre la dernière main, malgré la difficulté qu'il y a trouvée, depuis qu'on avoit mis en doute, contre son attente, une chose qu'il prenoit pour accordée, et qu'il a raison de considérer comme fondamentale dans cette matière. Peut-estre que, suivant votre dernier expédient, il se trouvera qu'il n'y a eu que du malentendu, ce que je souhaite de tout mon cœur. Enfin, Monseigneur, si vous allez aussi loin que vos lumières et votre charité le peuvent per-

mettre, vous rendrez à l'Église un service des plus grands, et d'autant plus digne de votre application, qu'on ne le scauroit attendre aisément d'aucun autre.

Je vous remercie, Monseigneur, de la bonté que vous avez eue de m'assurer les bontés d'une personne aussi excellente que l'est M. l'abbé Bignon, à qui je viens d'écrire sur ce fondement. Il n'a point esté marqué de qui est l'écrit sur la notion du corps; mais il doit venir d'une personne qui a médité profondément sur la matière, et dont la pénétration paroît assez. J'ay inséré dans ma réponse une de mes démonstrations sur la véritable estime de la force contre l'opinion vulgaire, mais sans l'appareil qui seroit nécessaire pour la rendre propre à convaincre toutes sortes d'esprits. Je suis, avec beaucoup de vénération, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

CXXXI

MADAME DE BRINON A BOSSUET.

Revu d'après l'original autographe.

Ce 5 novembre 1693.

Voilà M. Leibniz qui revient à vous, Monseigneur, et qui, grâce à Dieu, ne veut point quitter la partie. Le commencement de la lettre qu'il vous écrivit, qu'il m'a envoyée tout ouverte, m'a donné quelque frayeur; mais en avançant je n'ay rien trouvé de désespéré.

Je laisse à votre Grandeur à faire les réflexions qu'il convient sur une si importante affaire. Je luy

diray seulement que je souhaite de tout mon cœur qu'elle couronne tous les services qu'elle a rendus à l'Église, par la plus digne et la plus belle action qu'un grand prélat puisse faire.

Vous avez un beau champ, si M. le nonce est habile; mais je meurs de peur que non : je vous dis cela tout bas. Si vous trouviez, Monseigneur, que les choses que les protestans demandent se pussent accorder, comme il seroit à souhaiter, il me semble que vous devriez faire agir le roy, et tirer de sa toute-puissance tous les moyens qui peuvent estre propres à ce grand dessein. Le clergé n'y peut-il pas quelque chose? Rome, qui est pour nous dans un si beau chemin, désire ardemment cette réunion; et vous n'aurez pas sans doute oublié que le feu pape en a écrit à madame de Maubuisson, pour la remercier de ce qu'il avoit appris qu'elle contribuoit à ce grand dessein, et pour l'encourager à le suivre jusqu'au bout, promettant d'y donner les mains de tout son pouvoir.

Madame de Maubuisson, à laquelle je lis tout ce qui vient d'Allemagne, croit que vous avez écrit quelque lettre que nous n'avons pas vue. Je luy ai dit qu'il me paroissoit que vous m'aviez fait l'honneur de me les envoyer tout ouvertes.

Quoy qu'il en soit, Monseigneur, ne souffrez pas que nos frères vous échappent; soutenez les moyens dont vostre Grandeur a fait la proposition, puisque cela est si agréable aux protestans : et laissons-leur mettre un pied dans nostre bergerie; ils y auront bientôt tous les deux. Je dis cela à propos de ce qu'ils demandent qu'on ne les contraigne pas de souscrire au concile de Trente présentement. Dieu ne fait pas tout

d'un coup ses plus grands ouvrages, quoiqu'il agisse sur nous avec une pleine puissance : il semble que son autorité souveraine ménage toujours nostre faiblesse.

Il nous apprend par là, ce me semble, qu'il faut toujours prendre ce que nos frères offrent de nous donner, en attendant que Dieu perfectionne cet ouvrage, pour lequel je ne puis douter que vous n'ayez, Monseigneur, une affection bien pleine du désir de cette réunion, où vous voyez que les protestans vous appellent.

C'est assez vous marquer que la divine Providence vous a choisi pour la faire réussir. Tous les chemins vous sont ouverts, tant du costé de l'Église que de celui de la cour : vous êtes, dans l'une et dans l'autre, si considéré et si approuvé qu'on ne peut douter que vous ne puissiez beaucoup faire avec l'aide de Celui à qui rien ne peut résister. Je suis tout attendrie de la persévérance avec laquelle ces honnestes protestans reviennent à nous : l'esprit de Jésus-Christ est plein d'une charitable condescendance, pourvu qu'on ne choque pas la vérité.

Au nom de Dieu, Monseigneur, livrez-vous un peu à cet ouvrage, et voyez tout ce qui peut contribuer à le faire réussir. Si vous jugez que je le doive, j'en escriray à la personne qui pourroit vous faciliter les moyens, et je pourrois luy marquer ce que vostre Grandeur m'ordonneroit de luy dire, en cas que vous ne puissiez pas luy parler vous-mesme, ce qui seroit, ce me semble, le meilleur.

Je suis, avec un grand respect, de vostre Grandeur,
la très-humble et très-obéissante servante,

Sœur de BRINON.

APPENDICE

1

PROJET DE M. LEIBNIZ (1)

POUR FINIR LES CONTROVERSES DE RELIGION

Où il fait entrer son discours sur ce sujet avec un grand prince
apparemment le feu duc *Jean Frédéric de Brunswick de Lunbourg*

Original autographe inédit de la bibliothèque de Hanovre.

DES CONTROVERSES.

La variété des études que j'ay esté obligé de cultiver ayant interrompu, il y a long temps, le dessein que j'avois de travailler à une discussion exacte de quelques controverses, je croy qu'il est bon que je tasche de me le remettre dans l'esprit maintenant, puisqu'on désire que je traite à fond la question importante *des marques de la vraye Église*. Je m'estois proposé une méthode tout à fait particulière, qui avoit deux grands avantages, premièrement en ce qu'elle ne pouvoit estre désapprouvée de qui que ce soit, et en deuxième lieu parce qu'elle conduisoit à la fin et donnoit un moyen assuré de conclure. J'en parlay un jour à un grand prince, qui m'objecta d'abord que tant d'autres

(1) Ce projet est l'annonce et le signalement du *Systema theologicum*. Voir dans le t. XXX du *Correspondant* (25 septembre 1852) une lettre à M. Lescœur, docteur en Sorbonne, sur ce sujet, N. E.

avoient déjà proposé des méthodes prétendues nouvelles, et qu'on n'estoit pas plus avancé pour cela. Je luy fis remarquer sur le champ la différence qu'il y a entre ma promesse et la leur : car ils promettent toujours des méthodes très-aisées, par le moyen desquelles ils espèrent de convaincre leurs adversaires en peu de temps, au lieu que je déclare que la méthode que j'entreprends est très-difficile et qu'elle a besoin d'une grande application et de beaucoup de temps : de sorte qu'il y a autant de différence entre leurs promesses et les miennes, qu'il y en a entre un Lulliste qui prétend de nous apprendre la pansophie en peu de temps, et entre un géomètre qui entend la vraie analyse et qui nous avertira qu'il faut un peu plus de soin pour parvenir à une connoissance solide.

Le prince en demeura fort satisfait ; mais il me dit qu'il seroit bon d'avoir quelque marque visible de l'avantage de cette méthode, qui fust capable d'attirer tout le monde, avant mesme que d'entrer dans le détail. Je luy respondis qu'il avoit prévenu ce que je luy voulois dire, et qu'effectivement il y avoit icy une marque tout à fait surprenante de la bonté de ma méthode, qui faisoit voir qu'elle estoit l'unique en son espèce. Lorsque je le vis dans l'impatiencie d'apprendre quelle marque cela pouvoit estre, je luy dis : « Vous demeurez d'accord, Monseigneur, qu'il n'y a rien qui rende la dispute plus reecommandable que la modération de ceux qui disputent ; or je prétends que cette modération paroistra icy d'une manière toute particulière et incontestable. » Il me répliqua fort finement que la modération pourroit faire un effet tout contraire auprès de certaines gens : « Car ceux qui s'adonnent aux controverses, dit-il, sont souvent si emportez qu'ils ne scauroient souffrir qu'on parle autrement qu'eux, croyant que c'est trahir le party que de s'humaniser tant soit peu. » Je dis à cela que l'objection estoit fort considérable, mais qu'elle n'avoit pas lieu dans la voye dont je me voulois servir ; parcequ'icy, dis-je, la nature de la dispute oblige les gens à parler modérément malgré eux. « Ce que vous me dites icy, répondit le prince, est surprenant ; mais il me paroist aussi difficile de faire changer de langage

ces gens là, que d'apprendre au corbeau à chanter comme un rossignol.» Lorsque je me vis pressé de la sorte (1), voyant qu'il prenoit plaisir au paradoxe que j'avois avancé, j'insistay là-dessus, disant qu'il y avoit bien d'autre mystère icy, que les combattans auroient tellement les bras liez qu'ils ne pourroient se remuer que par ordre et par mesure, et qu'ils seroient entraînez par des machines qui feroient toute l'exécution, comme en un combat naval, où le mouvement du vaisseau et la force du canon donnent la loy aux combattans; de plus, que la colere seroit hors de saison, quand on ne pourroit pas bien discerner l'amy de l'ennemy.

« Vous me parlez par énigmes, me dit le prince, et je ne comprends rien en tout ce que vous dites. » Vostre Altesse sera satisfaite de mon éclaircissement, luy dis-je; car je prétends, en un mot, d'escrire des controverses en sorte que le lecteur ne puisse point juger quel party l'auteur peut avoir épousé. Si j'en viens à bout, de quoy me pourra-t-on accuser, et comment puis-je estre exposé à la colere de qui que ce soit? On sera obligé de reconnoistre que la forme de mon dessein m'obligeoit à la modération, et que je n'aurois pu me déguiser sans adoucir les choses et sans garder une certaine égalité partout.

« Quoyque je n'entende pas encore tout le reste, me dit le prince, je trouve déjà que cette invention est excellente. Si vous réussissez dans l'exécution, et si vous pouvez escrire des controverses, sans qu'on puisse juger quel party vous favorisez, je vous promets un succès extraordinaire. On sera attiré par une nouveauté si peu attendue, et tout le monde voudra lire vos productions pour la rareté du fait: de plus, vous pourrez vous flatter de l'attention du lecteur, car, travaillant pour vous convaincre de partialité, ils vous examineront de fort près: ils amasseront les paroles par cy par là pour cet effect. Et il sera plaisant de voir les différens de ceux qui voudront vous donner à l'un ou l'autre party, malgré vous ou malgré eux. On se battra pour vous

1) Ces mots ont l'air à moitié effacés dans le manuscrit. N. E.

avoir ou pour ne vous pas avoir, de mesme que dans la Grèce :

« *Septem urbes certant de stirpe insignis Homeri.* »

Je vois bien que Vostre Altesse me raille agréablement, répondis-je; mais j'appréhende plustost que, bien loin de se battre pour moy, ils ne me condamnent d'un commun consentement à garder la boutique. Le prince me répliqua d'une manière obligeante que je ne devois pas me mettre en peine de cela, et qu'il me connoissoit assez pour juger que je dirois des choses capables d'éveiller les gens. « Enfin, que voulez vous davantage? me dit-il : je me charge du hazard, travaillez-y pour l'amour de moy; je sçay que vous pouvez faire ce que vous nous promettez, si vous vous y mettez de la manière qu'il faut. »

Après ce mot, Monseigneur, il n'y a point de réplique, luy dis-je : les commandemens de Vostre Altesse ont cela de particulier, qu'ils rendent les gens capables d'obéir, pourveu qu'ils ayent la liberté d'aller souvent à la source de vos lumières pour y puiser des instructions nécessaires. « Laissons cecy, dit le prince, et voyons de quelle manière vous prétendez de vous conduire : car, quoyque je comprenne bien maintenant la grande force de cette marque évidente de vostre equité, qui vous gagnera tout ce qu'il y a d'honnestes gens, et quoyque je ne doute pas aussi qu'ayant ainsi préparé les esprits en vous dispensant entre eux si également, vous ne touchiez ensuite les cœurs d'une manière très-efficace, je serois pourtant bien aise d'estre instruit du détail de votre dessein. »

Je répondis que j'avois peur, en faisant toucher au doigt les difficultés qui s'y rencontrent, d'obliger Son Altesse à se dédire de toutes les espérances dont elle avoit flatté mon courage. Il me rassura avec beaucoup de bonté, en disant que j'avois tort de me le figurer si changeant, et qu'il estoit très-persuadé de ce que je pourrois faire. Je le remerciai par une profonde révérence, et je continuay de la sorte : Si tous les hommes avoient la bonne volonté que j'ay, et si tous ceux qui ont de la bonne volonté avoient les lumières de Vos-

tre Altesse, nous n'aurions pas besoin de méthode dans les disputes. On discerneroit d'abord les sophismes fardés d'avec les raisons solides, et ny les déclamations ny les pointes ne pourroient jamais ériger les bagatelles en réalitez : mais, comme les hommes ordinaires manquent de pénétration pour discerner d'abord le bon du mauvais, ils manquent aussi d'application et de patience nécessaire pour suppléer par le temps au défaut de leur naturel, et, voulant imiter les grands génies par la promptitude de juger, ils se trouvent embarrassés dans la difficulté des choses, et s'ils rencontrent quelquefois la vérité, c'est par hazard. Cependant il est constant que le jugement est donné en partage à tous les hommes, et qu'il ne leur manque que la volonté de s'en servir.

La raison de ce défaut vient de ce que les hommes ne sont pas accoustumés de fixer l'esprit et de méditer attentivement sur une mesme chose. Car, lorsqu'ils entreprennent de prouver leur sentiment, ils apportent quelque raison qui leur tombe d'abord dans l'esprit comme par hazard. Mais, comme cette raison suppose ordinairement quelque chose d'aussi mal assuré que ce qu'ils veulent prouver, ils se fâchent le plus souvent quand on les oblige de prouver cette supposition, et surtout quand la preuve de la preuve y engage à une autre preuve : ils tesmoignent tout de bon qu'il ne faut pas les pousser à bout, et que leur adversaire a mauvaise grace de nier toujours sans rien prouver du sien. Et cependant ils ne reconnoissent pas ou ne veulent pas reconnoître qu'ils se moquent du monde, en avançant comme preuves des choses aussi incertaines que celle dont il s'agit, afin de faire semblant d'avoir apporté quelques raisons et d'obliger leur partie par la loy de l'égalité d'en apporter de son costé. L'adversaire ne manque pas d'en faire de mesme ; les argumens, quand on les examine de près, ne sont que la conclusion énoncée par d'autres paroles ; les auditeurs et les disputans s'ennuyent enfin de la longueur de la dispute, et on cesse de parler ou d'écrire, sans rien conclure. C'est la méthode des ignorans, à qui l'esprit ou la mémoire ne fournissant rien de considérable, ils tournent

la conclusion de plusieurs sortes de biais pour faire semblant de l'avoir prouvée.

J'avoue que les gens d'esprit et d'érudition entrent plus avant en matière; ils disent mille choses de part et d'autre, et qui viennent bien à propos. Des exemples choisis, des témoignages de l'antiquité, des contradictions apparentes de leurs adversaires, et des argumens qu'on appelle *ad hominem* ne leur manquent pas; c'est un champ où des esprits fertiles ont la liberté de s'égarer : ils n'y demeureront jamais court, et, ce qui plus est, ils trouveront toujours des choses où ils auront la raison de leur costé; car il y a de part et d'autre des abus et des fautes. Ils triomphent hautement quand ils ont attrapé leurs adversaires; ils font valoir cet avantage chez leurs disciples ou admirateurs : tous les petits escrivaains copient cet endroit durant l'espace de deux ou trois lustres, jusqu'à ce que quelque autre valeureux champion trouve la matière d'un nouveau triomphe. C'est alors qu'on laisse ce vieux argument et qu'on en produit d'autres : on ressuscite mesme assez souvent ceux qui ont esté ensevelis dans l'oubly, et pour acquérir un peu de réputation on se joue de la religion, quoyque plustost par coustume bien souvent que par malice.

Je ne doute pas qu'il y ait eu souvent des personnes parfaitement bien intentionnées cherchant la vérité toute pure, avec un empressement digne de l'importance de la matière; mais, ayant suivi les mouvemens pressans du zèle qui les pousoit sans consulter assez sur la méthode, ils n'ont pas eu le succès qu'ils se proposoient. Car, ayant rencontré aussi du zèle dans leurs adversaires, ils se sont entrechoqués rudement; ou, ayant affaire à quelque sophiste subtil et adroit, il ont eu le malheur de voir qu'on éludoit la force de leurs coups en les déclinant, sans qu'ils ayent pu avoir raison de la malice de leur adversaire. Ils protestoient, ils prenoient ciel et terre à témoin, on profitoit de leur emportement, et enfin le tout s'en alloit en fumée.

Il faut que je touche icy quelques-unes des adresses qu'on apprend de soy-mesme, et qu'on pratique sans y penser dans la chaleur de la dispute. La première est que chacun

de ceux qui disputent choisit un ordre à sa mode et range aussi bien les raisonnemens de son adversaire que les siens, comme bon luy semble. Cela trouble tout, car autant qu'il y a de répliques, autant y a-t-il souvent de nouvelles dispositions de la matière, ce qui confond le lecteur. Il y a de la peine à rapporter tout ensemble, et il faut qu'il y ait bien de la mémoire ou du loisir, et mesme du jugement, pour l'entreprendre. L'autre est que les disputes grossissent d'abord et s'enflent en volumes, ce qui fait désespérer ceux qui avoient dessein de tout examiner avec soin, et qui se voyent dans l'impossibilité de l'exécuter sans renoncer à toute autre occupation. La troisième adresse est qu'on dissimule ou affoiblit en rapportant les argumens de son adversaire : cela se fait bien souvent sans malice, par l'empressement qu'on a de trouver tout à son avantage. La quatrième est la répétition des raisons alléguées, sans tenir aucun compte des responses que nostre adversaire a données : ce qui arrive par oubly ou par prévention, car souvent elles nous font pitié et nous paroissent indignes d'estre rapportées ; cependant l'adversaire se persuade tout le contraire. La cinquième, c'est la digression, lorsqu'on se jette à corps perdu dans quelque difficulté incidente, où l'on croit de trouver quelque avantage sur son adversaire ; cela fait naître tous les jours de nouvelles questions, des expressions singulières, dures, scandaleuses ; des condamnations et des hérésies auxquelles on ne songeoit pas au commencement de la dispute, pas un ne voulant céder, et les auteurs faisant gloire de soutenir ce qui leur est échappé sans y penser.

J'ose dire que la méthode dont je prétends me servir retranche tous ces embarras à veüe d'œil et les exclut formellement ; car on verra une représentation si fidèle des raisons de part et d'autre, que tout lecteur n'aura besoin que de bon sens pour juger, sans que le rapporteur soit obligé de déclarer son penchant. Mais je voy que des affaires qui surviennent à Vostre Altesse m'imposeront la nécessité de différer le reste de ce projet, jusqu'à ce qu'il plaira à Vostre Altesse d'ordonner que je l'achève. Alors le prince, se tou-

nant, vît qu'on luy portoit un gros paquet de lettres qui demandoit une prompte expédition. Il tesmoigna d'estre fâché de cette interruption. Vous voyez, me dit-il, que nous sommes esclaves de nostre grandeur, et que nous ne pouvons pas jouir de ce qui nous plaist lorsqu'il nous plaist. Ce sera au premier jour que nous achèverons cet entretien; cependant vous songerez à l'exécution de vostre plan, dont je me promets des effets qui ne seront pas ordinaires.

Là dessus je me retiray, mais à peine estois-je sorti qu'il me fit rappeler pour me dire encore un mot. Je veux, dit-il, vous avertir sérieusement que ce n'est pas pour l'amour de moy, mais pour l'amour de Dieu, que vous devez entreprendre cet ouvrage dont vous sçavez considérer l'importance. Considérez, puisque vous vous y prendrez d'une manière si différente de l'ordinaire, qu'il en pourroit résulter des effets très-considérables pour le bien d'une infinité d'âmes embarrassées par la multitude et confusion des choses à examiner; que le monde ne se laisse plus éblouir, et qu'il y a beaucoup de gens d'esprit, qui ont de belles ouvertures, qui donneront les mains avec joye à la clarté de la vérité, et qui ne dissimuleront pas l'effect qu'ils en auront senti; que ces dispositions pourroient (f) servir un jour à la réunion des esprits, et qu'on ne prévoit pas toujours les événemens considérables dont les occasions sont petites.

Je dis que je n'avois pas assez de vanité pour m'en promettre d'autre avantage que celuy de quelques lecteurs en particulier. Il me respondit que je ne devois pas mettre des bornes à la bénédiction divine, et que je me devois souvenir de ma propre maxime que j'avois si souvent répétée, sçavoir, qu'après avoir mis ordre à nostre conscience, nous devons surtout travailler à quelque chose de considérable pour la gloire de Dieu et le bien public, qui nous distingue de ceux dont la piété est toute languissante, estant assurés que le peu de peine que nous prendrons icy pour les intérêts de ce grand maïstre de l'univers, dont la sagesse est si

(f) Ce mot semble avoir été changé : *pourroit*. N. E.

profonde et la justice si constante, sera relevé infiniment par l'éclat de la vie future. Je répondis que je reconnoissois en effet la maxime que j'avois toujours prêchée, mais qu'elle estoit principalement pour les grands, à qui Dieu a donné le moyen de contribuer avec effet à l'avancement du bien général, en sorte qu'il ne tient qu'à eux de briller aussi bien en l'autre vie qu'en celle-cy ; qu'effectivement nous autres hommes pourrions avoir de bonnes pensées, mais que les souverains sont les véritables instrumens de la gloire divine, et que leur condition mesme pour le spirituel est fort au-dessus de celle des autres hommes, s'ils profitent de leurs avantages. Le prince me parut touché de ces paroles, et il m'assura qu'il ne manqueroit jamais de bonne volonté et qu'il feroit toujours des efforts pour faire réussir des choses faisables où la gloire de Dieu luy paroistroit intéressée. Ce fut la fin de l'entretien. Mais Dieu, qui fait tout pour le mieux, quoyque ses raisons nous soyent souvent cachées, ayant retiré ce prince du monde, j'ay esté obligé d'abandonner tous ces desseins, jusqu'à ce que j'ay crû d'avoir retrouvé dans un prince qui n'est pas moins éclairé que l'autre ce que j'avois perdu alors d'une manière si imprévue.

Il faut remarquer :

1^o Que cette méthode sera appliquée premièrement à la matière de l'Église et ce qui en dépend, pour en faire un essay, parce que la décision de cette matière donneroit un préjugé pour tout le reste ;

2^o Que celui qui se servira de cette méthode ne sera point juge, ny partie, ny conciliateur, mais rapporteur ;

3^o Que la fidélité du rapporteur paroistra en ce qu'on ne pourra point deviner quel party il tient luy-mesme. ce qui est sans exemple en matière de controverses et peut passer pour une marque palpable de modération et d'égalité ;

4^o Qu'il gardera un certain ordre incontestable, qui portera avec luy la clarté et l'évidence, et qui doit exclure formellement les cinq inconvéniens marqués cy-dessus ;

5^o Qu'il abrégera les disputes autant qu'il luy sera possible, afin qu'on en puisse voir toute l'économie, quoyque

bien souvent ce qui rend ces choses prolixes et difficiles n'est pas tant leur nature que les expressions embarrassées et ambiguës des auteurs, qu'on est obligé de développer afin qu'ils ne puissent point dire que leurs raisons ont esté négligées ;

6° Qu'il sera ordinairement aisé à un homme de bon sens de juger sur le rapport qui a esté fait, sans que le rapporteur ait besoin de se déclarer.

2

EPISTOLA ALBERTII AD LEIBNITIIUM (1).

Ex autographo nondum edito.

Lips. 20 octobr. a. 1685.

Nobilissime excellentissimeque vir, fautor ac patrone a multis annis æstimatissime,

Parum abest quin auspiciis harum litterarum petam ab illo Plinij Junioris : Assem para et accipe auream fabulam. Ita enim mihi videtur omnino se habere argumentum illud, de quo ad nobiliss. T. excellentiam seribo. Venit nimirum his mundanis in manus meas Methodus (cognoscis ipsa verba tituli) reducendæ unionis ecclesiasticæ inter Romanenses ac Protestantas ex speciali mandato Sereniss. Principis ac Domini Domini Ernesti Augusti, Episcopi Osnabrugens. et Brunsvicens. ac Lunenburgens. Ducis Domini sui Clementissimi, à Serenissimæ Celsit. suæ Theologis conscripta. Nomina horum in fine scripti adjecta sunt : Gerardus Abbas Luccensis : Hermannus Barchaus, JJ. Theol. Lic. Prot. Eccles. Aul. Hannover. De conatibus quidem Episcopi Thinnensis, jam per aliquot annos hoc in negotio passim susceptis, satis constat ; e nostratibus vero esse qui favent ipsi adeo ut Methodum scribant et sub propriis nominibus suis vulgari patiantur, quæ præjudicium causæ nostræ optimæ afferre possit, pessimum ac fabulæ omnino simillimum mihi videtur. Falsa enim scribere quomodo possent viri

(1) Vide quæ Leibnizius respondet pag. 4 hujus voluminis.

cœlestis veritatis studiosissimi? quomodo impossibilia prudentissimi? falsissimum enim est, quod in § 16 legitur, majores nostros pridem eo progressos fuisse ut professi sint in artic. Smale. posse Pontifici suo modo superioritatem in Episcopos à nobis permitti: solus enim Melanchthon ita subscripsit reliquis dissentientibus omnibus; imo conditionem adjectam (si Papa Evangelium admiserit) videns esse impossibilem, scriptis suis haud obscure ipse palinodiam suæ hujus sententiæ cecinit. Taceo alia. Quis vero credat eo adigi aut deduci posse Papam, ut vel in minimis a doctrina cathedræ suæ recedat? Multum siquidem ipsius interest, ne vel species aliqua mutationis in præsentī forma regni pontificii admittatur, eeu recte censuit judiciosissimus Chemnitius part. 2 Examīn. Concil. Trident. p. m. 51. Hinc si quando Legati Pontificum ex amore concordie in Ecclesia mitius de capitibus doctrinæ sentire visi fuerunt, id Roma rigore suo protinus iterum vertit: « In colloquio Ratisbonensi aº 1541 aderat (inquit Mariana in summario ad Histor. Hispan. p. 13) Gaspar Contarenus cardinalis à Pontifice legatus, qui pacis studio de justificatione et transsubstantiatione aliqua concessisse visus est adversariis; quæ eo Romam reverso graviter accusavit in senatu Petrus cardinalis Caraffa. Aculeatam orationem ex ore Pontificis mitti omnes judicarunt. Eo contumelia major.» Sic aperte jesuita. Quis Romam hodie mitiorem esse credat? Quam impossibile porro est, nos (quandiu jacturam veritatis divinæ ac æternæ salutis facere nolumus) vel latum unguem ab orthodoxia in ulla ejus parte sive particula recedere! Imo vero ne suspitioni quidem de hujusmodi συγκαταθήσει, quæ inconstantiam adeoque etiam incertitudinem in fide præ se ferat, ullam occasionem, nisi velimus haberi pro imprudentissimis, dare debemus. Faceremus autem illud si nos methodum, qua concedi possint à nobis haud pauca, ipsi conscriberemus et afferremus. Hinc illa Hannoverana de qua dixi mihi pura fabula ab ipso forte Thinensi Episcopo conficta videtur esse. Confirmabor tamen magis magisque in honorifica hac mea de vestratibus opinione, si Tu, Nobilissime vir, me de tota hac re deque iis etiam quæ ab Helmstadiensibus

Theologis super hoc aucupio Pontificiorum deliberata nuper decreta fuerunt, propediem feceris certiorum. Dabis id amicitiae nostrae veteri ac imprimis meae ingenti fiducia quam praë omnibus aliis in Te firmissime posui, meque vicissim omni loco et tempore ad inserviendum Tibi κατὰ δύναμιν habebis paratissimum. E. V. et quam primum fieri potest hand gravatim responde.

Nobiliss. T. Excellentiae Studiosissimus,

D. ALBERTI.

3

ESSAI DE DYNAMIQUE

D'après le manuscrit autographe et inedit de la bibliothèque royale de Hanoïve.

Définition I. — De la force égale, moindre et plus grande.
Lorsqu'il y a deux estats tellement faits que, si l'un pouvoit estre substitué à la place de l'autre sans aucune action de dehors, il s'en suivroit un mouvement perpétuel mécanique, on diroit que la force aura esté augmentée par cette substitution, ou que la *force* de l'estat substitué sera *plus grande*, et que celle de l'estat pour lequel on l'a substitué estoit *moindre*; que, si la force n'est ni moindre ni plus grande, elle est *égale*.

SCOLIE.

J'appelle icy estat (*status*) un corps ou plusieurs pris avec certaines circonstances de situation, de mouvement, etc. J'ay voulu me servir de cette marque extérieure de la force augmentée, qui est la réduction au mouvement perpétuel, pour m'accommoder davantage aux notions populaires et pour éviter les considérations métaphysiques de l'effect et de la cause; car, pour expliquer les choses à priori, il faudroit estimer la force par la quantité de l'effect prise d'une certaine manière qui a besoin d'un peu plus d'attention pour estre bien entendue; mais, comme ce discours y préparera le lec-

teur, je ne laisseray pas de faire entrer en passant quelques considérations de la cause et de l'effect.

Définition II. — *La quantité de mouvement* est le produit de la masse du corps par sa vitesse.

SCOLIE.

La masse des corps sensibles s'explique par la pesanteur. Ainsi, un corps estant de 4 livres et allant avec un degré de vitesse, il aura une quantité de mouvement comme 4; mais si, estant de 4 livres, il avoit trois degrés de vitesse, sa quantité de mouvement seroit comme 12.

Définition III. — *Le mouvement perpétuel mécanique* (qu'on demande en vain) est un mouvement où les corps, se trouvant dans un estat violent, et agissant pour en sortir, n'avancent pourtant point, et le tout se retrouve au bout de quelque temps dans un estat non-seulement autant violent que celui où l'on estoit au commencement, mais encore au delà, puisque, outre que le premier estat est restitué, il faut que la machine puisse encore produire quelque effect ou quelque usage mécanique sans qu'en tout cela aucune cause de dehors y contribue.

SCOLIE.

Par exemple, il y a une machine dans laquelle, au commencement, quelques poids estoient élevés à une certaine hauteur. Ces poids se trouvent dans un estat violent, font effort pour descendre, et il y en a qui descendent effectivement et qui obligent d'autres à monter; mais la nature se trompe (pour parler ainsi) en croyant d'arriver à son but et en se ménageant si bien les choses qu'au bout de quelque temps il se trouve qu'il y a tout autant de poids élevé qu'au commencement, et mesme au delà. Je dis au delà, puisque, chemin faisant, ces poids ont encore pu avoir et fait quelque autre effect violent, par exemple, élever de l'eau, moudre du blé ou produire quelque autre chose, selon l'usage auquel on a destiné la machine. Un tel mouvement perpétuel a esté toujours cherché, mais il est impossible de le trouver; car les forces s'augmenteroient d'elles-mesmes et l'effect seroit plus grand que sa cause totale. Il est vray que, si l'on oste les

empeschemens accidentels, les corps descendans peuvent remonter précisément d'eux-mesmes à la première hauteur, et cela est nécessaire; autrement, la mesme force ne se conserveroit pas, et, si la force se diminue, l'effect entier n'est pas équivalent à sa cause, mais inférieur. On peut donc dire qu'il y a un mouvement perpétuel physique qui seroit un pendule parfaitement libre; mais ce pendule ne passera jamais la première hauteur, et mesme il n'y arrivera pas, s'il opère ou produit le moindre effect chemin faisant et surmonte le moindre obstacle, autrement ce seroit un mouvement perpétuel mécanique: or ce qu'on vient de dire des poids a lieu aussi à l'égard des ressorts et autres corps, qu'on fait agir en les mettant dans un état violent.

Axiome I. — *La mesme quantité de la force se conserve, ou bien l'effect entier est égal à sa cause totale.* Cet axiome est d'aussi grand usage pour la mécanique que celui qui dit que le tout est égal à toutes ses parties ensemble, est utile dans la géométrie. L'un et l'autre nous donnent moyen de venir à des équations et à une manière d'analyse. Il s'en suit qu'il n'y a point de mouvement perpétuel mécanique, et mesme qu'il n'arrivera jamais que la nature substitue un estat à la place de l'autre, s'ils ne sont d'une force égale; et si l'estat *A* se peut substituer à la place de l'estat *M*, il faut que réciproquement l'estat *M* se puisse substituer à la place de l'estat *A*, sans crainte du mouvement perpétuel, par la définition de la force égale ou inégale que nous avons donnée.

Axiome II. — Il faut autant de force pour élever une livre à la hauteur de 4 pieds qu'il en faut pour élever 4 livres à la hauteur d'un pied. Cet axiome est accordé.

SCOLIE.

On le pourroit démontrer néanmoins par l'axiome I et autrement; sans cela il seroit aisé d'obtenir le mouvement perpétuel.

Postulatum ou demande. — On demande que toute la force d'un corps donné puisse estre transférée sur un autre corps donné, ou du moins, si on suppose cette translation, qu'il n'en arriveroit aucune absurdité.

SCOLIE.

Il est seur qu'un petit corps peut acquérir une telle vitesse qu'il surpassera la force d'un grand corps qui va lentement ; il pourra donc l'acquérir aussi précisément égale , et le grand corps en pourra estre la cause en perdant sa force par des actions sur d'autres corps qui enfin la pourront transférer toute sur le seul petit par des remontes ou changemens propres à cela. De mesme le petit corps pourra transférer toute la sienne sur le grand corps ; et il n'importe pas si cela arrive médiatement ou immédiatement, tout d'un coup ou successivement, pourvu qu'au lieu que d'abord c'est le seul corps A qui estoit en mouvement, il se trouve à la fin que le seul corps B est en mouvement : car ainsi il faut bien qu'il ait reçu toute la force du corps A par l'axiome I, autrement une partie en seroit périë. On peut imaginer certaines machinations pour l'exécution de ces translations de la force ; mais, quand on n'en donneroit pas la construction, c'est assez qu'il n'y a point d'impossibilité. Archimède prenoit une droite égale à la circonférence d'un cercle sans la construire.

Demande. — On demande que les empeschemens extérieurs soient exclus ou négligés comme s'il n'y en avoit aucun.

SCOLIE.

Car, puisqu'il s'agit icy du raisonnement pour estimer les raisons des choses et nullement de la pratique, on peut concevoir le mouvement comme dans le vide, afin qu'il n'y ait point de résistance du milieu ; et on peut s'imaginer que les surfaces des plans et des globes sont parfaitement unies, afin qu'il n'y ait point de frottement, et ainsi des autres : c'est afin d'examiner chaque chose à part, sauf à les combiner dans la pratique.

Proposition I. Lemme démontré par d'autres. — Les vitesses que les corps pesans acquièrent en descendant sont comme les carrés des hauteurs d'où ils descendent, et *vice versâ* ; les corps, en vertu des vitesses qu'ils ont, peuvent

monter aux hauteurs d'où ils devoient descendre pour acquérir ces vitesses.

SCOLIE.

Cette proposition a esté démontrée par Galilée, M. Hugens et autres; par exemple, si un corps descendant de la hauteur d'un pied acquiert au bout de la chute un degré de vitesse, un corps descendant de 2 pieds acquiert 4 degrés de vitesse, 3 pieds donneront 9 pieds, et 4 pieds 16 degrés, etc.; car 4, 9, 16 sont les nombres de 2, 3, 4, et *vice versé*; un corps d'un degré de vitesse pouvant monter à la hauteur d'un pied, il s'en suit qu'un corps de 4 degrés de vitesse aura la force de s'élever à 16 pieds. En tout cecy il n'importe point si le corps est grand ou petit, ni si la descente se fait perpendiculairement ou obliquement, pourvu qu'on observe la deuxième demande.

Proposition II. — Un corps A pesant une livre, en descendant de la hauteur de 16 pieds, peut élever un corps B pesant 4 livres à une hauteur qui soit tant soit peu moindre de 4 pieds.

Cela se prouve aisément par la statique commune. Concevons une balance droite à bras inégaux L M N dont le centre soit M, et le bras M N soit un peu plus que 4 fois de la longueur du bras L M; cette balance soit obliquement située, en sorte que le bout L soit dans l'horizon et arrive au poids A et le bout M arrive au poids B élevé à 16 pieds. Cela estant, il est manifeste que, si ces bouts de la balance sont engagés à ces poids et les soutiennent, B vaudra à A, par le principe vulgaire de l'équilibre; car, comme A est quadruple de B, si M N estoit aussi quadruple de M L, tout seroit en équilibre; mais M N estant tant soit peu plus que quadruple de M L, B l'emportera et descendant jusqu'à (B) dans l'horizon, il fera monter A jusqu'à (A); maintenant, des pointes (A) M B menons des perpendiculaires sur l'horizon, sçavoir (A) C, M E, B D; or, M E est à B D comme L M à L N et (par l'hypothèse) L N est tant soit peu plus que le quintuple de M L; donc B D sera aussi tant soit peu plus que le quintuple de M E; or M E est à (A) C comme M (B) à (A) (B).

c'est-à-dire comme $M N$ à $L N$; et $M N$ est à $L N$ en raison tant soit peu plus grande que 4 à 5, et par conséquent encore $M E$ est ainsi à $(A) C$. Donc $B D$ étant à $M E$ en raison tant soit peu plus grande que de 5 à 4, et $M E$ étant à $(A) C$ en raison tant soit peu plus grande que de 4 à 5, il s'en suit que $B D$ sera à $(A) C$ en raison tant soit peu plus grande de 4 à 1; c'est-à-dire $B D$ sera un peu plus que le quadruple de $(A) C$, et par conséquent $B D$ étant de 16 pieds (par l'hypothèse), il est manifeste qu' $(A) C$ hauteur à laquelle le corps A est élevé, sera tant soit peu moindre que de 4 pieds, ce qu'il falloit prouver.

Proposition III. Problème. — Supposé que la quantité de mouvement se conserve toujours, on peut faire en sorte qu'à la place d'un corps de 4 livres avec un degré de vitesse on obtienne un corps d'une livre avec 4 degrés de vitesse;

DÉMONSTRATION :

car le premier corps soit A , le second B , et soit toute la force d' A transférée sur B (demande I); c'est-à-dire, au lieu qu' A estoit seul en mouvement, soit maintenant B seul en mouvement, rien d'accidentel ou d'intérieur n'ayant absorbé quelque chose de la force (demande II), il faut que B ait la mesme quantité de mouvement qu' A (par l'hypothèse) : donc A , de 4 livres, ayant eu une vitesse d'un degré (par l'hypothèse), il faut que B , qui est d'une livre (par l'hypothèse), reçoive la vitesse de 4 degrés, car ce n'est qu'ainsi que B aura la mesme quantité de mouvement qu' A , suivant la définition II, puisque une livre de B doit estre multipliée par quatre degrés pour faire autant que les 4 livres d' A multipliées par un degré, ce qu'il falloit faire.

Proposition IV. Problème. — Supposez qu'à la place de 4 livres, avec un degré de vitesse, on puisse acquérir une livre avec 4 degrés de vitesse. Je dis qu'on pourra obtenir le mouvement perpétuel mécanique.

DÉMONSTRATION.

Faisons qu'un globe A d'une livre de poids descende de la hauteur d'un pied et acquière un degré de vitesse; soit maintenant obtenu qu'à sa place un globe B d'une livre ait

4 degrés de vitesse (par l'hypothèse), le globe B pourra monter à la hauteur de 16 pieds (proposition I); et puis, engagé à une balance (qu'il rencontreroit au bout de sa montée) et descendant de rechef de cette hauteur jusqu'à l'horizon, il pourra élever A à une hauteur tant soit peu moindre que de 4 pieds (proposition II); or, au commencement, le poids A se trouvoit élevé dans l'horizon d'un pied, et B en repos dans l'horizon; maintenant il se trouve que B redescendu est encore en repos dans l'horizon, mais qu'A est élevé sur l'horizon presque de 4 pieds bien au delà de son premier estat, et nous avons le second estat ou l'effect plus grand que la cause, ce qui peut faire le mouvement perpétuel mécanique.

Ainsi A, avant que de retourner de la hauteur des 4 pieds à sa première hauteur d'un pied, pourra faire quelques effects mécaniques chemin faisant (élever de l'eau, moudre du blé, etc.), et néanmoins estant retourné à A, toutes choses seront restituées au premier estat (et ce jeu pourra continuer toujours), et c'est obtenir le mouvement perpétuel mécanique (définition III), ce qu'il falloit faire.

Proposition V. — Problème. Supposé que la quantité de mouvement se conserve toujours, on peut obtenir le mouvement perpétuel mécanique.

DÉMONSTRATION.

Car la quantité de mouvement estant toujours conservée par l'hypothèse, on peut à la place de livres 4, vitesse 1, substituer livre 4, vitesse 4 (proposition III); et cela estant, on pourra obtenir le mouvement perpétuel mécanique (proposition IV), ce qu'il falloit faire.

Proposition VI. — Un corps de 4 livres de poids et d'un degré de vitesse a seulement la quantité de la force d'un corps d'une livre de poids et 4 degrés de vitesse.

DÉMONSTRATION.

Soit le premier poids A et le second B, et supposons qu'A puisse monter à une certaine hauteur, par exemple d'un pied, B pourra monter à la hauteur de 16 pieds (proposition I); donc B a la force d'élever une livre (sçavoir son pro-

pre poids) à la hauteur de 16 pieds, et par conséquent (axiome II) il a la force d'élever 16 livres à un pied, au lieu que A a seulement la force d'élever 4 livres (c'est-à-dire son propre poids) à un pied (par l'hypothèse); or la force d'élever 16 livres à un pied est quadruple de la force d'élever 4 livres à un pied (par le sens commun): donc la force de B est quadruple de la force de A, ce qu'il falloit prouver.

Proposition VII. — Un corps de quatre livres de poids et d'un degré de vitesse a la mesme force qu'un corps d'une livre de poids et de deux degrés de vitesse, et par conséquent, si toute la force de celui-là doit estre transférée sur un corps d'une livre, il ne recevra que deux degrés de vitesse.

DÉMONSTRATION.

Soit le premier A, le second B; si A peut monter à un pied ou élever 4 livres (c'est-à-dire son poids) à un pied, B pourra monter à 4 pieds (proposition I), ou élever son poids, qui est d'une livre, à 4 pieds (axiome II); la force de A est égale à celle de B, ce qu'il falloit prouver.

SCOLIE.

Ces deux propositions se peuvent encore démontrer, indépendamment de l'axiome II, par le seul axiome joint à la définition, en employant un mécanisme semblable à celui de la seconde proposition pour réduire celui qui diroit le contraire au mouvement perpétuel mécanique; aussi nous avons remarqué à l'axiome 2 qu'on le peut démontrer par l'axiome 2, c'est-à-dire réduisant le contraire au mouvement perpétuel, c'est-à-dire *ad absurdum*.

Il est bon aussi de remarquer que toutes ces propositions et bien des choses qu'on dit icy pourroient estre connues et énoncées plus généralement, selon le style des géomètres.

Par exemple, on pourroit dire en général *que les forces des corps sont en raison composée de la simple de leur masse et de la double de leur vitesse*, au lieu que les quantités de mouvement sont en raison composée de la simple des masses aussi bien que des vitesses. Mais on s'est contenté de l'énoncer en certains nombres pour parler plus intelligiblement

l'égard de ceux qui sont moins accoutumés aux phrases des géomètres.

Proposition VIII. — Lorsque les forces sont égales, les quantités de mouvement ne sont pas toujours égales en vitesse et *vice versa*.

DÉMONSTRATION.

Livre 4 vitesse 1, et livre 1 vitesse 2, sont d'une force égale (Proposition VII); mais la quantité de mouvement de celui-là est double de la quantité de mouvement de celui-cy (Définition II), et *vice versa*. Livre 4 et vitesse 1, et livre 1 et vitesse 4, sont d'une quantité de mouvement égale (Définition II); mais la force de celui-là est seulement le quart de la force de celui-cy (Proposition VI), et il en va de mesme en d'autres nombres.

Proposition IX. — La mesme quantité de mouvement ne se conserve pas toujours.

DÉMONSTRATION.

Supposez que la mesme quantité de mouvement se conserve toujours, on peut obtenir le mouvement perpétuel mécanique (Proposition V); or ce mouvement est impossible (Axiome I); donc la mesme quantité de mouvement ne se conserve pas toujours.

SCOLIE.

On le peut conclure encore de la (Proposition VIII); et, en effect, quand on s'opiniâteroit à nier le II^e postulat sur lequel est fondée la Proposition V, c'est-à-dire, quand on voudroit nier que toute la force d'un grand corps peut estre transférée sur un petit corps (ce qui doit cependant arriver souvent dans la nature), on n'éviteroit pas pour cela la force de nos raisons; car, puisqu'on voit qu'ordinairement la quantité de mouvement est différente lorsque la force est la mesme, et *vice versa* (Proposition VIII), et que toujours la mesme force se doit conserver, afin qu'il n'y ait jamais un échange entre deux estats dont l'un substitué à l'autre pourroit donner un mouvement perpétuel, il s'en suit que le plus souvent la quantité de mouvement ne se conservera pas la mesme, soit

qu'on transfère la force d'un corps sur un autre qui luy est inégal, ou qu'on en transfère une partie et en retienne l'autre, ce que les géomètres prévoient d'abord à cause de la différence qu'il y a entre la raison simple et la raison doublée. Voyez la scolie de la proposition VII; en voicy une preuve analytique générale pour leur satisfaction. Supposons que deux corps A et B se rencontrent avec les vitesses C et C, et qu'après le choc ils ayent les vitesses (C) et (D); donc, si la quantité de mouvement se conserve, il faut qu'il y ait $A C + B D$ égal à $A (C) + B (D)$; mais, si les forces se conservent, il faut qu'il y ait $A C C + B D D$ égal à $A (C) (C) + B (D) (D)$; mais il est manifeste que ces deux équations ne se scauroient trouver véritables toutes deux qu'en certaines rencontres particulières, qu'il y a mesme moyen de déterminer; et voicy la détermination, pour trancher court : *Deux corps chocquant directement ne scauroient conserver ensemble après le choc les quantités de mouvement qu'ils avoient avant le choc, que dans le seul cas où la différence des vitesses avant le choc est égale à la différence des vitesses après le choc.* Toutes les fois que les corps vont d'un mesme côté, tant avant qu'après le choc, cela arrive.

REMARQUE.

La considération de l'équilibre a contribué beaucoup à confirmer les gens dans cette opinion qui paroissoit vraisemblable d'elle-mesme, que la force et la quantité de mouvement reviennent à la mesme chose, et que les forces sont égales lorsque les vitesses sont réciproquement comme les poids; et qu'ainsi la force de 4 livres vitesse 1 est égale à celle de livre 1 vitesse 4; car on voit qu'il se fait équilibre toutes les fois que les poids sont disposés en sorte que l'un ne peut descendre sans que l'autre monte avec des vitesses réciproques aux poids; mais il faut sçavoir que cela y réussit comme par accident; car il arrive alors qu'encore les hauteurs de la montée ou de la descente sont réciproques au poids: or c'est une règle générale, qui se déduit par des raisons que nous venons de proposer, que les forces sont en raison composée des poids et des hauteurs auxquels les poids se peuvent élever en vertu de leur force; et il est à propos de con-

sidérer que l'équilibre consiste dans un simple effort (*conatus*) avant le mouvement, et c'est ce que j'appelle la force morte qui a la mesme raison à l'égard de la force vive (qui est dans le mouvement mesme) que le point A à la ligne. Or, au commencement de la descente, lorsque le mouvement est infiniment petit, les vitesses ou plutôt les élémens des vitesses sont comme les descentes, au lieu qu'après l'accélération, lorsque la force est devenue vive, les descentes sont comme les carrés des vitesses.

Il y a encore une chose qui mérite d'estre observée, c'est qu'un globe de 4 livres de poids et d'un degré de vitesse, et un autre globe d'une livre de poids et de 4 livres de vitesse, quand ils se rencontrent directement, s'empeschent mutuellement d'avancer comme dans l'équilibre, et qu'ainsi, quant à l'effet d'empescher l'avancement, ils ont une mesme force respective; mais cependant leurs forces absolues sont bien inégales, puisque l'un pent produire quatre fois autant d'effet que l'autre (voyez Proposition VI): or il s'agit icy de la force vive et absolue. Les variétés paradoxales ont contribué beaucoup à embrouiller la matière, d'autant qu'on n'a pas eu des idées bien distinctes de la force et des différences; mais j'espère que dans nos dynamiques on trouvera ces choses éclaircies à fond.

Si quelqu'un veut donner un autre sens à la force, comme en effect on est assez accoustumé à la confondre avec la quantité du mouvement, je ne veux pas disputer sur les mots, et je laisse aux autres la liberté que je prends d'expliquer les termes; c'est assez qu'on m'accorde ce qu'il y a de réel dans mon sentiment, sçavoir que ce que j'appelle la force se conserve et non pas ce que d'autres ont appelé de ce nom: puisque autrement la nature n'observeroit pas la loy de l'égalité entre l'effet et la cause, et feroit un échange entre deux estats dont l'un substitué à l'autre pourroit donner le mouvement perpétuel mécanique, c'est-à-dire un effet plus grand que sa cause.

On pourroit aussi donner une autre interprétation à la quantité du mouvement selon laquelle cette quantité se conserveroit; mais ce n'est pas celle que les philosophes ont

entendue. Par exemple, les corps A et B allant chacun avec sa vitesse, la quantité de mouvement totale est la somme de leur quantité de mouvemens particuliers, comme la force totale est la somme de leurs forces particulières; et c'est ainsi que Descartes et ses sectateurs ont entendu la quantité de mouvement, et, pour en estre assuré, on n'a qu'à voir les règles du mouvement que luy ou d'autres qui ont suivi son principe ont données; mais, si on vouloit entendre par la quantité de mouvement, non pas le mouvement absolument pris, où l'on n'a point esgard de quel costé il va, mais l'avancement vers un certain costé, alors l'avancement total sera la somme des quantités de mouvemens particuliers, quand les deux corps vont d'un même costé; mais, lorsqu'ils vont l'un contre l'autre, ce sera la différence de leur quantité de mouvemens particuliers, et on trouvera que la mesme quantité d'avancement se conserve; mais c'est ce qu'il ne faut pas confondre avec la quantité de mouvement prise dans le sens ordinaire. La raison de cette maxime de l'avancement paroist en quelque façon, et il est raisonnable que, rien ne s'avançant dehors, le tout (composé des corps en mouvement) ne s'empesche pas luy-mesme d'avancer autant qu'il faisoit; mais j'en ay donné ailleurs une démonstration exacte.

Il est encore à propos de remarquer que la force se peut estimer sans faire entrer le temps dans la considération; car une force donnée peut produire un certain effect limité, qu'elle ne surpassera jamais, quelque temps qu'on luy accorde; et, soit qu'un ressort se desbande tout d'un coup ou peu à peu, il n'élèvera pas plus de poids à la mesme hauteur ni le mesme poids plus haut; et un poids qui monte en vertu de sa vitesse n'arrivera pas plus haut, soit qu'il monte perpendiculairement, ou qu'il monte obliquement dans un plan incliné, ou bien dans une ligne courbe. Il est vray que la montée oblique demande plus de temps pour arriver à la mesme hauteur, mais elle fait aussi plus de chemin et plus de détours; de sorte que, pour estimer la force par le temps, il faut aussi considérer tous les chemins et tous les détours; mais on est dégagé de tout cela quand on ne considère que le seul effect qui se peut produire après tous ces detours. C'est ainsi, par exem-

ple, qu'on prévoit d'abord, sans avoir presque besoin de démonstration ou de raisonnement, que le jet d'eau (libre de tous les empeschemens accidentels) doit jaillir précisément à la hauteur de l'eau ou à la surface supérieure, car c'est afin que l'eau puisse précisément retourner par l'ouverture d'en haut dans le vase d'où elle sort par la lumière d'en bas, et continuer toujours le mesme jeu par un mouvement perpétuel physique, tout comme un pendule parfaitement libre doit remonter précisément à la hauteur dont il est descendu, autrement l'effect entier ne seroit pas égal à sa cause totale; mais, comme il est impossible d'exclure tous les empeschemens accidentels, ce jeu cesse bientôt dans la pratique, autrement ce seroit le mouvement perpétuel mécanique. Cependant cette considération nous donne une voye abrégée pour estimer les effects par les forces ou les forces par les effects, et pour connoistre les véritables loix de la nature (1).

Il y a déjà eu quelques habiles hommes de ce temps, qui ont trouvé par des expériences ou raisons particulières que la quantité de mouvement ne scauroit se conserver toujours; mais, comme on estoit prévenu de l'opinion que la quantité de mouvement est la mesme chose que la force, ou qu'au moins les forces sont en raison composée des masses et des vitesses, et qu'ainsi l'accroissement de la vitesse récompense précisément le décroissement de la masse, on avoit de la peine à se rendre à leurs raisons, qu'on soupçonnoit d'estre fautives; car on ne pouvoit comprendre comment une partie de la force pouvoit estre prise sans estre employée à rien ou gagnée sans venir de rien; on considéroit la masse comme de l'eau et la vitesse comme du sel blanc qu'on fait dis-

(1) Leibniz a mis à la marge les énoncés suivans :

La proposition II donnera :

$$ACC - A(CC) = B(OO) BOO$$

$$AC - A(C) = B(O) - BO$$

Divisant l'un par l'autre, il y aura :

$$C \div C = (O) \div O, \text{ il y aura :}$$

$$AC = B(O) \text{ et } A(C) = BO$$

$$\text{et } C : (C) = (B) : O$$

par 4 et 5 la prop. II donnera :

$$AC - BO = AC - BO.$$

soudre dans cette eau; et on concevoit bien le sel plus étendu dans plus d'eau ou resserré dans moins d'eau, et mesme tiré d'une eau et transféré dans l'autre : mais j'ay déjà fait voir comment en cela on a péché contre la métaphysique réelle et contre la science d'estimer les choses en général. Maintenant que la véritable notion de la force est établie et que la source tant de l'erreur que de la vérité est découverte, on sera plus disposé à se désabuser. Tout cela est d'autant plus raisonnable que le mouvement est une chose passagère qui n'existe jamais à la rigueur, puisque ses parties ne sont jamais ensemble; mais c'est la force (qui est la cause du mouvement) qui existe véritablement; ainsi, hors de la masse, de la figure et de leur changement (qui est le mouvement), il y a quelque autre chose dans la nature corporelle, sçavoir la force; il ne faut donc pas s'estonner si la nature (c'est-à-dire la sagesse souveraine) établit ses loix sur ce qui est le plus réel.

4

MADAME L'ABBESSE DE MAUBUISSON A MADAME LA
DUCHESSÉ D'OSNENBRUC (*sic*) A HANOVRE.

Cette lettre, assez longue, roule en entier sur les questions auxquelles répond madame de Brinon dans la sienne. Elle commence par ces mots : « J'ay creu, ma cher seur, comme vous, que les escrits de M. Jurieu ne méritoit point une réponse. » Elle annonce en outre l'apologie pour la reine, qu'on verra dans une lettre de madame de Brinon.

5

MADAME DE BRINON A MADAME LA DUCHESSÉ DE HANOVRE
SUR LES IMAGES.

Dans cette lettre étendue (1), madame de Brinon lui rappelle la doctrine catholique, telle que l'enseigne le caté-

(1) Elle a trois feuilles.

chisme. Il y a trois sortes de cultes, dit-elle, celui de latrie, qui n'est dû qu'à Dieu; d'ulie (*sic*), dont la sainte Vierge est l'objet, et enfin l'honneur que l'on rend aux saints. Elle répond à l'égard de ce que madame la duchesse de Hanovre aurait vu à Notre-Dame de Lorette, qui l'aurait fort scandalisée, que c'est une manière de parler. Suit l'apologie de la reine mère, qui aurait cru que Dieu lui avait donné le roi.

6

LETTRE DE LA PRINCESSE ANNE GONZAGUE DE MANTOUE,
 FILLE DE CHARLES, DUC DE NEVERS, ET FEMME D'ÉDOUARD, COMTE PALATIN,
 A LA DUCHESSE D'OSNABRUCK, SOPHIE DE BRUNSWICK,
 FEMME D'ERNEST-AUGUSTE.

Autographe inédit, tiré des collections du British Museum, fonds Egerton.

Ce 19 mars 1679.

Je ne puis, Madame ma chère sœur, vous exprimer combien mon cœur a senti de joye par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire. Je vous ay tousjours tendrement honorée; mais ces sentimens se sont bien augmentés depuis le voyage de S. . . , que j'ay eu l'honneur de vous voir, et ils ne finiront assurément jamais, et par là, Madame ma très-chère sœur, vous pouvez estre fortement persuadée de l'extresme passion que j'auray de pouvoir contribuer quelque chose à tout ce qui pourra vous estre agréable. J'ay bien compris une partie de ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander; de quoy, néanmoins, je puis vous assurer que l'on ne nous en a fait aucune part, et que, hors ce que j'en devine par vostre lettre, je n'en sçauois rien, puisqu'on n'a pas jugé à propos de nous en faire aucune confiance. Mais cela n'est pas estrange, puisque l'on en fait autant pour les personnes qui y ont un plus proche intérêt. Je ne puis pas juger quelles sont les raisons qui font refuser ce qu'on devoit désirer et rechercher,

puisqu'il me paroist le bien commun de tous les costés. Si j'avois toutes les forces que mes maladies m'ont ostées, j'irois asseurément en Allemagne pour tascher de servir à des desseins si bons et si désirés; mais, ne le pouvant espérer de l'estat où je suis, je souhaiterois avec une grande passion que vous pussiez faire un petit voyage en France, comme Madame le souhaite si fort. Elle m'en parle tous les jours, et elle croit que dans un entier incognito vous pouvez venir jusqu'à Maubuisson; qu'il n'y auroit ainsi aucune difficulté pour les cérémonies, et qu'elle auroit la joye d'y passer quelques jours avec vous. Madame votre sœur en seroit ravie, et pour moy j'en aurois une joye qui ne se peut exprimer, et nous parlerions à fond de toutes choses. L'on nous assure que la duchesse d'Hanovre viendra nous voir cet esté, quand monsieur son mari ira à Venize. Je ne sçay ce que c'est que ce voyage-là d'Italie, et quel est le sujet qui l'y mène. Nous voudrions bien qu'il vinst incognito jusqu'icy, ou accompagner madame sa femme, ou en la venant quérir. Je ne sçay ni le tems de ces voyages-là, ni combien ils dureront; cependant, Madame ma très-chère sœur, je vous conjure de me continuer l'honneur de vostre chère amitié, et d'estre persuadée que, non-seulement par le passionné attachement que j'ay à la maison où j'ay l'honneur d'estre entrée, mais encore par celuy que j'ay pour vostre personne, vous me trouverez tousjours très-sincèrement disposée à vous rendre tous les très-humbles et très-fidèles services qui me seront possibles.

7

DE LA MÈME A LA MÈME.

Autographe inédit, tiré des collections du British Museum, fonds Egerton.

Ce 24 avril 1619.

Je ne pouvois pas recevoir une plus véritable consolation dans la perte que j'ay faicte que celle que vous me faictes

l'honneur de me donner, puisque je vous assure, Madame ma très-chère sœur, que tout ce qui me revient de vous est très-sensible à mon cœur. Je garderai un très-exact silence de ce que vous m'avez mandé, et, lorsque l'occasion s'en présentera, je servirai avec soin et avec passion aux choses qui me semblent que j'ay un peu comprises. Si nous estions assez heureuses pour vous voir à Maubuisson, ce seroit le comble de la joye de tous ceux qui vous sont si proches et qui vous aiment tendrement, au nombre desquels vous voulez bien, ma chère sœur, que je me mette autant par l'affection que par la proximité. Cependant j'ay une grande joye de l'espérance que vous me donnez de voir monsieur votre fils en France. L'on en parle d'une manière qui le fait beaucoup désirer, et vous jugez bien, ma chère sœur, avec combien de tendresse et de soin je luy rendray tous les services que je dois, par l'honneur que j'ay de luy estre si proche, et par le respect et la passion que j'ay pour tout ce qui vous touche, y estant encore plus obligée que jamais par les bontés que vous avez pour cette chère enfant, qui me mande combien elle en est reconnoissante. Je crois bien, en effect, qu'elle ne peut venir en France que vers l'automne; ce sera mesme une saison plus commode pour toutes choses. Il ne nous resteroit à désirer que l'honneur de vous voir et de vous embrasser, et de vous assurer de vive voix avec quel respect et vérité je suis entièrement à vous.

8

DE LA MÊME A LA MÊME.

Autographe inédit, tiré des collections du British Museum, fonds Egerton.

Ce 12 may 1679.

J'ay entendu, je pense, en partie tout ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, et je n'en parleray à personne. Je vous suis infiniment obligée, Madame ma chère

sœur, de toutes les bontés que vous me tesmoignez, et je vous supplie très-humblement de croire que le respect et la tendre amitié que j'ay pour vous ne finira jamais dans mon cœur, et qu'en toutes occasions vous en connoistrez la vérité et la fidélité. Cependant, si la personne que vous sçavez peut se rendre à luy-mesme le bon office qu'il espère, il trompera bien des gens qui le souhaitent plus qu'ils ne l'espèrent. Mais, en tout cas, l'expédient proposé pourroit remplir si bien ce qui y manqueroit qu'il y auroit sujet de s'en consoler. Il faut voir ce que Dieu en ordonnera. Conservez-moy, Madame ma très-chère sœur, l'honneur de vostre amitié ; je vous en conjure au nom de ce cher frère qui vous aime si tendrement, et par la passion avec laquelle je suis et seray toute ma vie tout à vous.

9

DE LA MÊME A LA MÊME.

Autographe inédit, tiré des collections du British Museum, fonds Ezerton.

Ce 6 novembre 1680.

J'ay bien jugé, Madame ma très-chère sœur, que vostre affliction seroit extrême, et je vous assure que je l'ay tendrement ressentie, et qu'en mon particulier je ne sçaurois me consoler d'une si cruelle perte, qui ne m'est pas seulement commune avec toute la maison dont j'ay l'honneur d'estre, mais qui m'est très-particulière par toutes les bontés et les confiances que monsieur l'Électeur avoit pour moy. Je vous conjure, ma chère sœur, que je puisse retrouver dans l'honneur de vostre amitié ce que perds en luy. Je le mérite, en vérité, par la tendresse de mon cœur, et je ne sçaurois vous dire assez combien je vous honore, et, si vous voulez bien que je parle avec plus de liberté, combien je vous aime tendrement et d'une véritable inclination. Vous sçavez, ma chère sœur, que je n'ay point d'intérêts dans le cœur plus chers que ceux de la maison où je suis entrée.

et ce cher prince que nous avons perdu le connoissoit bien. Soyez-en persuadée aussy, je vous en supplie, et que je joindray bien présentement à cet attachement celuy que j'auray pour tout ce qui touchera la maison de monsieur vostre mari ; et, si jamais j'estois assez heureuse pour luy rendre et avoir quelque très-humble service, vous connoistriez, ma chère sœur, que ce n'est pas un simple compliment, et que vous pourriez m'honorer l'un et l'autre de vos commandemens avec la mesme confiance que M. l'Électeur avoit bien voulu prendre en moy, puisque je les accompliray avec la mesme affection et fidélité. Si j'osois, ma chère sœur, je vous supplerois d'en assurer M. le Duc pour moy, avec toutes les reconnoissances que j'ay des bontés qu'il a témoignées, et vous aussy, à nostre jeune Douairière, qui est arrivée icy avec toute sa petite famille, très-contente de toutes les marques qu'elle a reçues de vos amitiés, et bien résolue d'avoir l'honneur de vous revoir et de donner une grande part de sa vie à l'Allemagne, qu'elle appelle avec raison son païs, et qui assurément est celuy des princes, puisque chacun y peut conserver sans peine celuy que la naissance luy donne. Si ma santé me laissoit des espérances meilleures, je ne perdrais pas celle d'avoir encore quelques fois en ma vie l'honneur de vous revoir, ma très-chère sœur, et vostre chère et belle princesse, à qui je souhaite un sort digne d'elle, et de vous assurer moy-mesme que vous pouvés disposer de moy et de tous mes petits services.

10

LOUISE (HOLLANDINE) PALATINE, ABBESSE DE MAUBUISSON,
A S. A. MADAME LA DUCHESSE DE MECKLEMBOURG.

Autographe inedit, tiré des collections du British Museum, fonds Egerton.

Ce dimanche 1679.

Depuis que je suis religieuse, je n'ay pas tant pleuré que j'ay faict depuis le départ de ma sœur, la duchesse d'Osna-

brue. J'ay encore comme une pierre sur le cœur, qui m'opresse, et je ne sçaurois regarder le lieu où je l'ay vue, sans m'attendrir. Je vois par là que je suis encore bien attachée aux créatures qui ont la bonté de me tesmoigner de l'amitié, et que c'est pour mon bien spirituel que Dieu me sépare d'une sœur si aimable. Je suis fort obligée à Vostre Altesse de m'avoir faict sçavoir de ses nouvelles ; car ce sont les premières que j'en ay eues depuis son départ. Il me tarde bien qu'elle soit arrivée chez elle en bonne santé, et sa chère petite princesse. Je crains qu'elles auront trop froid en leur voyage, qu'elles ont eu trop chaud en venant, et ma chère sœur n'aura point la satisfaction de la conversation de Vostre Altesse, mais l'affliction de l'avoir quittée. Enfin, Madame, cela vous faict voir que les joyes de ce monde ne durent pas longtems, et qu'il faut en chercher une éternelle. La mère Gabrielle y va au grand galop ; elle ne sçauroit plus parler de foiblesse. La dernière parole qu'elle m'a dite estoit qu'elle prioit Dieu pour la conversion de la duchesse d'Osnabruc. Si ses prières estoient exaucées, je serois contente, quand mesme je ne reverrois plus ma sœur en ce monde ; j'espérerois de la voir en paradis. Il me tarde bien d'apprendre que Vostre Altesse soit bien reposée de tous ses fatiguans voyages, et qu'elle n'aye plus mal à la teste, en reconnoissance de toutes les bontés qu'elle témoigne à des personnes qui me sont si chères, et qui seront au désespoir, aussy bien que moy, si Vostre Altesse devient malade. Je prie Dieu qu'il la conserve, et qu'elle conserve tousjours un peu d'amitié pour moy.

TABLE.

PRÉFACE	I à XXVI
INTRODUCTION.	XXVII à CXXII
Sommaire historique des négociations religieuses.	CXXII à CXXXIV
Lettre de Sa Sainteté Innocent XI au duc Jean-Frédéric de Hanovre et réponse de ce dernier.	CXXXIV à CXXXVI

Le signe A veut dire que la lettre est inédite, et le signe B qu'elle est revue ou complétée d'après l'original autographe de la bibliothèque royale de Hanovre.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES LETTRES.	DATES.	Nos des pages.
I	A Relation pour la cour impériale.		1
II	A Ex episcopi Tiniensis propositione novae societatis Indicae Germanico-Hispaniae a Leibnizio excerpta.		16
III	A Christophorus de Rojas episcopus Tiniensis, ad cardinalem Vicenae nuntium	9 julii 1671.	18
IV	A Lettre du duc Jean de Linsbourg.	3 juin 1677.	20
V	A Cardinalis Albritius ad episcopum Tiniensem.	15 januarii 1678.	21
VI	A Idem ad eundem.	17 avril 1678.	22
VII	A S. E. il cardinale Albritio a monsignor vescovo di Tina.	23 avril 1678.	23
VIII	A Bossuet, évêque de Condom, à Leibniz.	27 nov. 1678.	24
IX	A Extrait d'une lettre de M. de la Motthe au duc Jean-Frédéric.	2 décembre.	25
X	A Leibniz à M. l'évêque de Condom.		26
XI	A Bossuet, évêque de Condom, à Leibniz.	1 ^{er} mai 1679.	28
XII	A Leibniz à M. l'évêque de Condom.		29
XIII	A S. A. S. le duc Jean-Frédéric à l'évêque de Tina.	20/10 juin 1679.	31
XIV	A Georges-Guillaume, duc de Brunswick et Lunebourg.		32
XV	A Leibnizius episcopo Tiniensi salutem dat.		33

N ^{os} d'ordre.	DÉSIGNATION DES LETTRES.	DATES.	N ^{os} des pages.
XVI	A Episcopus de Tina Leibnizio salutem dat.....	2 martis 1683	36
XVII	A Episcopus de Tina Leibnizio salutem dat.....	4 julii 1683.	37
XVIII	A Bossuet, évêque de Meaux, à Leibniz	22 aoust 1683	39
XIX	A Epistola Gothofredi-Guillelmi Leibnizii ad Valentinum Alberti, theologum Lipsiensem, responsoria.....		41
XX	A Ernest-Auguste, duc de Hanovre, à l'évêque de Tina.....		45
XXI	A Le prince d'Anhalt.....	7/17 nov. 1684.	46
XXII	A Frédéric de Saxe à l'évêque de Tina.	22 nov. 1684.	47
XXIII	A Molanus Leibnizio salutem dat. . .	15 may 1685.	48
XXIV	A Episcopus Neostadiensis Leibnizio salutem dat.....	12 déc. 1688.	50
XXV	A Leibnizius episcopo Neostadiensi salutem dat.....	9 janvier 1689.	52
XXVI	A Episcopus de Tina, nunc Neostadiensis, Molano.....	7 junii 1690.	53
XXVII	B Leibniz à ***.....		55
XXVIII	B Pellisson à madame de Brinon...	4 sept. 1690.	66
XXIX	B Le même à la même.....	1 ^{er} nov. 1690.	96
XXX	B Leibniz à madame de Brinon.....		100
XXXI	B Pellisson à madame de Brinon...		110
XXXII	B Leibniz à madame de Brinon.....		126
XXXIII	A Madame l'abbesse de Maubuisson à madame la duchesse de Hanovre.....	2 mars 1691.	138
XXXIV	A Madame de Brinon à Leibniz.....		139
XXXV	A Pellisson à madame de Brinon...	23 avril 1691.	139
XXXVI	A Madame de Brinon à Leibniz.....	3 may 1691.	142
XXXVII	A Leibniz à madame de Brinon.....	9 may 1691.	142
XXXVIII	A Leibniz à Pellisson.....		148
XXXIX	B Pellisson à Leibniz.....	16 juin 1691.	151
XL	B Leibniz à Pellisson.....	Sans date.	155
XLI	A Leibniz à madame de Brinon...	7/17 juin 1691.	160
XLII	A Madame de Brinon à Leibniz.....	6 juillet 1691.	162
XLIII	A Leibniz à madame de Brinon.....	16 juillet 1691.	162
XLIV	A Copie du plein pouvoir.....		167
XLV	A Madame de Brinon à Leibniz.....	31 aoust 1691.	169

N ^{os} d'ordre.	DÉSIGNATION DES LETTRES.	DATÉS.	N ^{os} des pages.
XLVI	A Madame de Brinon à Leibniz.....	5 sept. 1691.	169
XLVII	B Madame la duchesse de Hanovre à madame l'abbesse de Mautuisson.	10 sept. 1691.	171
XLVIII	B Bossuet à madame de Brinon.....	29 sept. 1691.	173
XLIX	B Leibniz à madame de Brinon.....	Même date.	177
L	A Madame de Brinon à Leibniz.....	11 octobre 1691.	185
LI	A Leibniz à Molanus.....	12 octobre 1691.	185
LII	A Molanus à Leibniz.....	Même date.	187
LIII	B Pellisson à Leibniz.....	23 octobre 1691.	188
LIV	A Leibniz à madame de Brinon.....	14/25 oct. 1691.	197
LV	A Leibniz à Pellisson.....	Sans date.	199
LVI	A Pellisson à Leibniz.....	6 nov. 1691.	201
LVII	A Leibniz à Pellisson.....	19 nov. 1691.	203
LVIII	A Leibniz à M. l'abbé Pirot.....	30 nov. 1691.	211
LIX	A Leibniz à madame de Brinon.....	Sans date.	212
LX	B Le même à la même.....	17 déc. 1691.	213
LXI	B Leibniz à Bossuet.....	28 déc. 1691.	214
LXII	A Pellisson à Leibniz.....	30 déc. 1691.	215
LXIII	A Leibniz à Bossuet.....	Sans date.	221
LXIV	B Bossuet à Leibniz.....	10 janvier 1692.	224
LXV	B Leibniz à Bossuet.....	8/18 janv. 1692.	227
LXVI	A Bossuet à Leibniz.....	17 janvier 1692.	236
LXVII	A Leibniz à Pellisson.....	8/18 janv. 1692.	237
LXVIII	A Pellisson à Leibniz.....	19 févr. 1692.	244
LXIX	A Brosseau à Leibniz.....	22 févr. 1692.	246
LXX	A Pellisson à Leibniz.....	Même date.	247
LXXI	A Le même au même.....	24 févr. 1692.	248
LXXII	A Pensées d'un ami sur la 4 ^e partie des réflexions de M. Pellisson...		248
LXXIII	A Bossuet à Leibniz.....	26 mars ou 26 mai.	253
LXXIV	A Leibniz à Bossuet.....		254
LXXV	A Leibniz à Pellisson.....	18, 28 mars 1692.	258
LXXVI	A Bossuet à Leibniz.....	30 mars 1692.	266
LXXVII	A Madame de Brinon à Bossuet....	5 avril 1692.	268
LXXVIII	B Leibniz à Bossuet.....	18 avril 1692.	271
LXXIX	A Leibniz à Pellisson.....	Fin d'avril 1692.	278
LXXX	B Bossuet à Pellisson.....	7 mai 1692.	281
LXXXI	A Pellisson à Leibniz.....	25 mai 1692.	283
LXXXII	B Pellisson à Bossuet.....	19 juin 1692.	285
LXXXIII	A Pellisson à Leibniz.....	29 juin 1692.	287

N ^{os} d'ordre.	DÉSIGNATION DES LETTRES.	DATES.	N ^{os} des pages.
LXXXIV	B Leibniz à Pellisson.....	3 juillet 1692.	293
LXXXV	B Leibniz à madame de Brinon....	Même date.	293
LXXXVI	B Madame de Brinon à Bossuet.....	Même date.	294
LXXXVII	A Leibniz à Pellisson.....	3/13 juillet 1692.	296
LXXXVIII	B Leibniz à Bossuet.....	13 juillet 1692.	298
LXXXIX	B Bossuet à Leibniz.....	27 juillet 1692.	302
XC	A Leibniz à Pellisson.....	Même date.	305
XCI	A Bossuet à Leibniz.....	26 août 1692.	311
XCH	B Le même au même.....	28 août 1692.	312
XCH	B Leibniz à Bossuet.....	1 ^{er} octob. 1692.	315
XCIV	A Le même au même.....	17/27 oct. 1692.	321
XCv	A Pellisson à Leibniz.....	19 octob. 1692.	322
XCVI	A Leibniz à Pellisson.....	19 nov. 1692.	322
XCvII	A Madame de Brinon à Leibniz.....	14 nov. 1692.	335
XCvIII	A Pellisson à Leibniz.....	15 nov. 1692.	335
XCIX	A Leibniz à Pellisson.....	28 nov. 1692.	335
C	A Le même au même.....	Même date.	339
CI	B Madame de Brinon à Leibniz....	18 déc. 1692.	341
CH	B Bossuet à Pellisson.....	27 déc. 1692.	344
CH	A Bossuet à Leibniz.....	Même date.	346
CIV	A Pellisson à Leibniz.....	1 ^{er} janvier 1693.	351
CV	A Leibniz à Pellisson.....	9 janvier 1693.	352
CVI	A Madame de Brinon à Leibniz....	13 janv. 1693.	352
CVII	A La même au même.....	Même date.	352
CVIII	A Bossuet à madame de Brinon....	16 févr. 1693.	353
CIX	A Leibniz à madame de Brinon....	10/20 fév. 1693.	355
CX	A Madame de Brinon à Leibniz....	13 mars 1693.	356
CXI	A Leibniz à madame de Brinon....	19/29 mars 1693.	357
CXII	B Leibniz à Bossuet.....	29 mars 1693.	358
CXIII	A Madame de Brinon à Leibniz....	15 avril 1693.	366
CXIV	A La même au même.....	Sans date.	366
CXV	A Leibniz à madame de Brinon....	9 mars 1693.	367
CXVI	A Extrait de la dissertation de M. l'abbé Pirot sur le concile de Trente.		369
CXVII	A Leibniz à Bossuet.....	5 juin 1693.	379
CXVIII	B Réponse de Leibniz au mémoire de l'abbé Pirot touchant l'autorité du concile de Trente.....		380
CXIX	A Molanus à Leibniz.....	Sans date.	410
CXX	A Madame de Brinon à Leibniz....	Sans date.	411

N ^{os} d'ordre.	DÉSIGNATION DES LETTRES.	DATES.	N ^{os} des pages.
CXXI	B Madame de Brinon à Bossuet.....	5 août 1693.	412
CXXII	B Bossuet à Leibniz (augmentée de notes inédites).....	Entre juin et octobre 1693.	414
CXXIII	A Leibniz à Molanus.....	11 augusti 1693.	432
CXXIV	A Molanus à Leibniz.....	Sans date.	433
CXXV	A Bossuet à Leibniz.....	15 août 1693.	433
CXXVI	A Madame de Brinon à Leibniz.....	26 août 1693.	434
CXXVII	A Leibniz à madame de Brinon....	Septembre 1693.	435
CXXVIII	B Leibniz à Bossuet.....	Sans date.	437
CXXIX	B Leibniz à madame de Brinon....	13/23 oct. 1693.	446
CXXX	B Leibniz à Bossuet.....	33 octobre 1693.	450
CXXXI	B Madame de Brinon à Bossuet....	5 novemb. 1693.	456

APPENDICE.

1	A Projet de Leibniz pour finir les controverses de religion.....	"	459
2	A Epistola Albertii ad Leibnitium..	20 octobre 1683.	468
3	A Essai de dynamique.....	"	470
4	A Madame l'abbesse de Maubuisson à madame la duchesse d'Osnabruc.....	"	483
5	A Madame de Brinon à madame la duchesse de Hanovre.....	"	483
6	A Lettre de la princesse palatine Anne Gonzague de Mantoue à la duchesse d'Osnabruck, Sophie de Brunswick.....	19 mars 1679.	484
7	A La même à la même.....	24 avril 1679.	485
8	A La même à la même.....	12 mai 1679.	486
9	A La même à la même.....	6 novemb. 1680.	487
10	A Louise (Hollandine), palatine, abbesse de Maubuisson, à S. A. madame la duchesse de Mecklembourg.....	1679.	488

FIN DE LA TABLE.

ERRATA DU TOME I^{er}.

- Page 19, 3^e ligne, 6^e mot, *petit i* au lieu de *grand I*.
- 23, 4^e ligne de la note (1), 10^e mot, *z* au lieu de *t*.
- 33, dernière ligne de la page, 3^e mot, *dogmatibus* au lieu de *dogmatis*.
- 52, 4^e ligne en bas de la page, *serenissima* au lieu de *sanctissima*.
- 87, 3^e ligne de la note (1), *Genèse* au lieu de *Genève*.
- 167, à la date, 1 au lieu de 2.
- 188, LIII au lieu de LII.
- 221, LXIII devrait être la LX^e du recueil.
- 247, dans la lettre de Pellisson à Leibniz, 2^e ligne, 2^e mot, *excútera* au lieu d'*excusera*.
- 254, *Leibniz à Bossuet*, lisez *Leibniz à Pellisson*.
- 274, 5^e ligne, *La Loubère* au lieu de *La Loubeze*.
- 292, dans la lettre de Leibniz à Pellisson, 12^e ligne, *n'estant* au lieu de *n'estoit*.
- 326, 21^e ligne, de *résister* au lieu de *rester*.
- 346, 20^e ligne, *je vous en laisseray* au lieu de *il vous en laissera*.
- 347, 18^e lignes, 2^e mot, *plus tost* au lieu de *aussi tost*.
- 367, dernière ligne de la lettre de Leibniz, et dernier mot, *i* au lieu de *é*.
- 416, dans la note (1), 1^{re} ligne, au 6^e mot, *naturelle* au lieu d'*universelle*.
- 423, dans la note (2), 2^e ligne, au 5^e mot, *faut* à la place de *veut*.

ŒUVRES DE LEIBNIZ

AVIS

AUX SOUSCRIPTEURS DES ŒUVRES DE LEIBNIZ

Pièce à joindre à l'Appendice du tome 1^{er}, après la page 496.

Dans l'introduction qui précède les œuvres de Leibniz, t. I, j'avais décrit, sans la donner, une pièce considérable pour l'histoire des négociations religieuses entamées entre les cours de Rome, de France et d'Allemagne, et d'autant plus intéressante à connaître qu'elle était revenue corrigée de Rome et accompagnée d'un bref de S. S. Innocent XI, après avoir été soumise à l'examen du sacré collège. Voici la description que, faute de pouvoir la reproduire *in extenso*, par des raisons faciles à comprendre, j'en avais donnée dans le premier volume p. xxxix : « Le second et le plus important mémoire est un écrit intitulé : *Propositiones novellorum discretiorum et præcipuorum*, qui contenait les propositions les plus modérées des protestants, rédigées par lui, et qu'il (l'évêque de Tina,) présenta, en 1677, aux cardinaux députés à cet effet. Leibniz nous apprend l'histoire de cet important document. Il a lui-même collationné à Vienne, le jour de Saint-Martin, 1700, l'exemplaire qu'il en avait avec la minute originale, et il a reproduit sur le sien, par un trait à l'encre les corrections, et par des renvois à la marge les additions du sacré collège. Ces vingt-cinq propo-

sitions roulent sur la justification, la confession et l'absolution du pécheur. Elles sont écrites dans le même esprit de modération et de conciliation qui animait les frères de Walemburk. Elles furent sanctionnées par le pape et les cardinaux commis à cet effet, après de longues et de graves consultations. C'est une base irréfragable, la seule même approuvée de Rome, puisqu'à cet exemplaire annoté et corrigé par le sacré collège était joint un bref de Sa Sainteté. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans l'histoire de l'Église une seule mention de ce fait considérable. »

Cette description sommaire, mais exacte, donna lieu à quelques observations, pleines de bienveillance, mais aussi à quelques doutes bien naturels de la part de M. de Broglie, dans le numéro du *Correspondant* du 25 octobre 1860.

Je dis que ses doutes étaient bien naturels, puisqu'il n'avait pas sous les yeux le manuscrit que j'avais consulté, mais que des circonstances indépendantes de ma volonté m'avaient empêché de publier. J'ajoute que ses observations étaient bienveillantes. Il me reprochait en termes aimables, si j'avais en effet eu connaissance personnellement de cet acte si considérable et de la copie de Leibniz, avec les corrections et les additions du sacré collège, de soumettre la curiosité de mes lecteurs à un véritable supplice de Tantale (c'étaient ses propres expressions), en me bornant à mentionner l'existence « sans reproduire le texte d'un acte si considérable. »

Je puis enfin satisfaire la curiosité de M. de Broglie, et mettre fin à ce long supplice que j'ai imposé

aux lecteurs de Leibniz, bien malgré moi. J'ai pu enfin, après des négociations qui n'ont pas été étrangères au retard apporté dans la publication du tome III des œuvres de Leibniz, j'ai pu, dis-je, me procurer la copie de cette pièce et la collationner avec l'original que Leibniz avait vu à Neustadt, en Autriche, le jour de Saint-Martin 1700. M. de Broglie pourra la conférer à son tour avec ce court sommaire que j'en avais donné dès l'année 1859, et se convaincre de la parfaite exactitude de ma description. Peut-être le lecteur curieux n'y trouvera-t-il pas tout ce que ses suppositions ingénieuses lui en faisaient attendre; mais il y trouvera très-certainement les vingt-cinq propositions annoncées sur la justification, la confession et l'absolution du pécheur. Il y trouvera de plus (ce qui est le point capital), indiquées, non plus par un trait d'encre, mais par des italiques, les suppressions ou corrections des cardinaux, et dans les interlignes, en petit texte, les additions du sacré collège. C'était là tout ce que j'avais promis. Que pouvais-je donner de plus pour satisfaire la curiosité des lecteurs? Ce n'est point ma faute si cette pièce n'est pas écrite dans le latin le plus pur, ou si, d'après un on-dit protestant que j'avais reproduit comme tel, en citant l'auteur protestant d'où je l'avais tiré, mon critique a cru voir dans ce manuscrit ce qui ne pouvait pas y être, à savoir la suspension du concile de Trente! Qu'il veuille bien relire la page XLIII qui a donné lieu à cette supposition malsonnante pour un catholique, en la rapprochant de la page XXXIX, qui contient le sommaire du manuscrit que nous publions aujourd'hui, et il verra que

cette description même sommaire, mais exacte, suffisait à réfuter cet *on-dit* protestant que je n'avais donné, je le répète, que comme *on-dit* : « Les concessions qu'il apportait, *disait-on*, » et je renvoyais à Guhrauer. Il n'en est point de même de la question du mariage des prêtres, ou de la nécessité du célibat pour les ministres réformés qui inclinaient vers la réunion, et de celle du calice ou de l'usage de la coupe. J'avais dit que sur ces questions, qui n'intéressaient pas le dogme, mais la discipline, Rome paraissait entrer dans les voies de douceur que lui indiquait Spinola. On trouvera sur le manuscrit les passages des propositions qui avaient donné lieu à cette supposition de ma part. Il est vrai que ces passages sont dans la partie de cet écrit qu'on pourrait appeler les corollaires aux vingt-cinq propositions approuvées de Rome, et qu'ils n'ont pas le même degré d'autorité, parce qu'ils ne sont pas aussi formellement approuvés. Du reste, voici cette pièce conforme de tous points à la description que j'en ai faite d'après Leibniz, avec la lettre du cardinal Albizzi, ancien nonce à Vienne, qui accompagnait le bref du souverain pontife. Elle doit être placée la onzième de l'appendice. Elle pourra servir à rassurer la conscience des catholiques, que les doutes de la critique avaient troublée. Elle montrera aux protestants dans quel esprit de douceur et de modération leurs aînés, ces *novelli discretiores et præcipui* dont Spinola s'est fait l'interprète, entendaient travailler à la réunion projetée.

PROPOSITIONES NOVELLORUM DISCRETIORUM
ET PRÆCIPUORUM

DE JUSTIFICATIONE, CONFESSIONE ET ABSOLUTIONE PECCATORIS (1)

Ex autographo nondum edito quod in Bibliotheca regia Hanoverana asservatur

1^o Deus est causa efficiens justificationis gratiæ et gloriæ peccatoris; causa meritoria est ipse Christus; instrumentalis sunt sacramenta; ministerialis Ecclesiæ minister. Dispositiones internæ et necessariae sunt actus interni pœnitentiæ, et fidei spei, caritatis.

2^o Potest dici quod fides justificat non absolute, sed in hoc sensu quatenus fides

2^o *Non potest dici, quod sola fides justificet, nisi in his sumta pro assensu interno ad revelationem divinam de Deo et Christo mediatore, duobus sensibus: 1^o sumendo fidem pro fiducia et justificationem pro interna conscientie quiete ac si sic diceretur: ficat.*

Cum circa dispositiones peccatoris inveniatur tanta imperfectio, sola fiducia in merita Christi est, quæ conscientiam ultimate quietat; 2^o intelligendo quod sola fides, sit radix ex qua alii actus interni promanant.

3^o Pro salute peccatoris necessarium est, ut merita Christi per sacramenta, per actus pœnitentiæ, fidei, spei, caritatis, et denique per observationem omnium Dei præceptorum applicentur.

(1) De propositionibus istis et ascripta illarum correctione videantur quæ notavi pagina ultima hujus chartæ. Titulus manu episcopi Tiniensis descriptus est. (*Nota Leibnizii.*)

adscribi potest operibus bonis

4^o Ratio *veri* meriti, *operibus bonis adscribi debet*, in eo
explicat schola.

sensu quem *Catholica* scotistarum *schola explicat*.

5^o Admittitur sententia illorum Catholicorum *Doctorum* qui tenent quod striete loquendo, opera bona non mereantur de condigno primum gratiæ et gloriæ gradum, sed solum secundum, et illius augmentum.

6^o In justificatione non solum teguntur, sed etiam tolluntur peccata, *nilque remanet nisi* illa qualitas physica, seu inclinatio, quæ ex quibuscunque actibus physicis præsertim ex frequentatis resultat.

7^o Datur sacramentum, vere et proprie dictum pœnitentiæ *seu absolutionis*.

omnium peccatorum mortalium

8^o Licet confessio *minimorum etiam peccatorum*, quorum homo recordatur, pœnitenti sit inculcanda, ministroque
totum

Ecclesiæ necesse sit cognoscere *et declarare* pœnitentis *totum* statum, *ad hoc scilicet, ut sciat* an ligare vel solvere
et convenientes ac salutares pœnitenti satisfactiones imponere

possit: concors tamen omnium prudentum Christianorum sententia est, quod confessarius ab ea peccatorum *enumeratione*
debeat abstinere

et interrogatione sit abstinendum, quæ vel scandalum, vel
ob moralem memoriæ

totalem mentis confusionem, *et memoriæ moralem* impossibilitatem adduceret, tamen confessio integra esse debet omnium peccatorum lethaliumque pœnitentis memoriæ occurrunt.

DE PURGATORIO, INDULGENTIS, ET OPERIBUS EXTRINSECIS PŒNITENTIÆ.

9^o Post remissionem peccatorum et pœnæ æternæ, *remanet* sæpe temporalis pœna
re-
ment pœnæ temporales, quæ non semper ante mortem, *sed*
 mittitur, verum
etiam post illam, et quidem per potestatem clavium Eccle-

sacrificium missæ et *in-*
sia, nec non et per jejunia, eleemosynas, et similia externa
 indulgentias post mortem remittitur, dum eadem opera externa ex actibus bonis *in-*
quatenus tamen ex bonis actibus internis procedunt : tol-
 ternis procedentia a fidelibus per modum suffragii mortuis applicantur. Eadem
luntur.

pariter ante mortem viventibus prosunt.

10° Damnatur illa quorundam nimia fiducia in *dictam* cla-
 potestate et indulgentiis, plerumque
 vium *potestatem*, ex qua nascitur peccandi libertas, *lucris*
temporalis cupiditas vel apparentia scandalosa.

11° Sancta quidem est ac justa salubris ac proficua oratio pro
 mortui
 justis mortuis. An *ii* vero patientur per ignem materialem
 ac physice, vel : *uti scotistæ loquuntur* : solum intentio-
 ut dicunt scotistæ, nihil certum est,
 naliter, *nil* de fide *ultimate est certum, sed ultimæ Ecce-*
siaæ definitioni relinquitur.

DE INVOCATIONE ac cultu SANCTORUM et eorundem cultu NEC NON ET
 RELIQUIARUM AC IMAGINUM.

12° Oratio, qua intercessio sanctorum defunctorum pos-
 tulatur, utilis est ac sancta. Circa modum vero et momenta,
 quibus ipsi preces nostras cognoscunt, *bene declaravit Ca-*
 nihil
tholica Duacensis Academia, quod nil adhuc, tanquam de
 est
 fide tenendum ab Ecclesia *sit* ultimate definitum.

13° Cum necesse sit, ut Ecclesia oviculas successive sal-
 tem ad perfectiora deducat, nullusque dubitet, quin oratio
 sit mentis ad Deum elevatio, quodque quo magis ab omni
 bonitate immensisque attributis magis
 Creatura abstrahit, et in Dei *immensis attributis* profunda-
 tur, eo vehementius apud Deum et animam orantis operatur :
 quorundam improbanda est

Merito sane praxis *illorum disputatur*, qui plebem tali modo
 et ita frequenter, vel quasi unice in sola devota allocutione
 Sanctorum exercent, ut hæc amorem et fiduciam, si non magis,
 saltem æque principaliter, vel æque sæpe si non sæpius

concipiat et exerceat erga illas Creaturas, *quam* erga Crea-
unde
 torem. *Placet itaque Ave Mariæ et Litanix ad Sanctos, sed*
summopere probanda est
magis placet Romanensis Cleri devotio qua cantantur hymni,
psalmi et Sacræ Scripturæ lectiones; in cunctis vero Collec-
tis orationes, quæ Sanctorum commemorationem faciunt,
precesque postulant, ad ipsum Deum immediate diriguntur,
et per Christum Dominum nostrum concluduntur. Displicet
proinde, quod circa hunc perfectiorem, et æque facilem orandi
modum, populus simplex, minus æque frequentior non
exerceatur, quodque ei non æque sæpe ipsum Pater noster
quam Ave Mariæ et Litanix proponantur.

14^o Honorandi ac venerandi sunt servi Dei ac illorum ossa et
imago at depingenda
 imagines. An vero illa quæ ipsum Deum representet congrua
sit non est ultimate quamvis
sit vel licita, ab Ecclesia ultimate non est decisum: injus-
pro fidelium devotione ab eadem permittatur: injustum quoque et impium esset
tum quoque erit in illorum cultu talia exhibere
Dei servorum
docere ac persuaderet illi
et tolerare, ex quibus plebs sibi imprimut, ulli Cadaveri, li-
gno vel picturæ aliquid divinitatis physice inesse, vel quod
Creatura illa vel ulla, tanto honore, fiducia et amore
digna sit, sicut
sit digna quam ipse Deus. Scandalum itaque circa hujus
modi, apud Protestantium populum nunquam Romani tol-
lent, nisi sat crebro distincte et solenniter protestentur sese
cum omnes isti actus
talia non ad Creaturam, sed ad solum Deum dirigere prin-
cipaliter et ultimate, sint dirigendi; ad servos vero Dei secundario, quate-
tenus amici Dei sunt ac beati, et apud Deum pro nobis valent intercedere.

DE PRESENTIA CHRISTI IN EUCHARISTIA, DE COMMUNIONE SUB
UTRAQUE SPECIE ET MISSE SACRIFICIO.

15° Christus in Eucharistia nobis non solum communicat
guram, sed ipsam veram et realem substantiam sui corpo-
et sanguinis, et sub speciebus illis panis et vini per consecrationem conversa
ris, *illique ito vere et physice inest, sicut anima corpori;*
panis et vini substantia in corpus et sanguinem Christi vere et physice post consecra-
tionem reperitur. supra

Cum autem præsentia hujus modus sit spiritualis et *sensu*
sensum, aliaque plura

difficilis momentaque quibus incipit et durat, ab ipso Christo
non sint expressa, intellectum nostrum circa hæc et similia in
obsequium Christi merito captivamus et Ecclesie subijcimus.
Tenentes tamen quod post consecrationem Christus sit præsens speciebus illis iisque
Hic non participatur beneficio dentis sed mentis, et fidei viræ,
durantibus perseveret. Christus hic sub speciebus existens non beneficio dentis sed
seu charitate informatæ. Ipse vero proprius effectus hujus
mentis et veræ fidei cognoscitur.

Sacramenti, extra actualem illius usum non habetur, sacramentum
tamen etiam extra usum perseverat.

16° Christus quidem pro hoc Sacramento duplicem mate-
laicis utriusque speciei
riam, panem scilicet et vinum designavit: *cunctisque fidei-*
usum neque præcipiens neque prohibens: ideoque per

bus etiam laicis, utramque hanc speciem concessit, et hi om-
plura secula alii de utraque participarunt, alii vero non.

nes utramque ac ubique per duodecim sæcula participarunt.

Cum tamen sub alterutra totus Christus sumatur, præceptum-
que Caritatis et Unionis membrorum Christi sit omnium divina-
rum legum finis et summitas, gravissimum sane schismatis
prætextu alicujus divini præcepti

crimen *illi non evaserunt qui sub alicujus circa utramque*
de utraque specie sumenda, una

speciem, præcepti divini prætextu cum una sola sese non con-
sola panis specie non fuerunt contenti,

tentarunt, unionemque ac obedientiam Ecclesie suæ Romanæ
deseruerunt. *Sed quid nunc cum plebe faciendum quæ Schismu*
non fecit, sed invenit; quæque hanc Testamenti Christi par-
tem per duodecim sæcula, ino per sexdecim possessam, non

absque extrema sui consternatione sibi auferre cerneret? Nonne hic et nunc divinum erga tenellos caritatis præceptum ipsam quoque memoratam Ecclesiam vicissim ac magis obligat, quàm suum proprium ac humanum?

17^o Cum in sacra Cœna sen Missæ sacrificio sese ipsum Christus Patri offerat, et à Ministro quoque pro peccatis nostris offeratur, et ab Eodem ^{ipsemet Christus post consecrationem} *consecratur et sumatur*; Hujus verò oblationis intuitu Deus nobis propitiis reddatur; ^{et} *non est ratio, cur Missæ verum incruentum et propitiatorium Sacrificium negetur.*

DE SACRA SCRIPTURA *et Romano Pontifice.*

et traditiones apostolicæ sunt

18^o Sacra Scriptura *est* regula fidei extrinseca : intrinseca vero Spiritus Sanctus *revelans*, non privatus spiritus. Ministerialis autem est ipsa Ecclesia *declarans* an spiritus sanctus sit locutus.

19^o Si cuilibet licitum esset privatae suæ verbi Dei interpretationi adherere, tot darentur Religiones, quot Parochiæ et capita.

20^o Romano Pontifici competit Primatus tam jurisdictionis quam dignitatis super omnes orbis Episcopos.

21^o Est Christi Vicarius super totam Ecclesiam.

22^o Generalia Concilia quæ ab ipso pontifice congregantur et gubernantur sunt infallibilis et divinæ veritatis, si ab eo confirmantur.

DE ECCLESIA ET CONCILIIS.

23^o Quando Pastores Ecclesiæ in Concilio generali legitime ^{et aliquid circa fidem vel mores definierint eaque a Romano pontifice sint confirmata,} congregati fuerint : — credendum est, Christum juxta hanc ^{adstitisse} promissionem : Ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi, illis *adstiturum*, et ab erroribus *et passionibus* ita

^{præservasse} ^{docuerint}
præservaturum, ut nil ibi *doceant*, quod ovis suas possit
^{propterea istas illis} ^{omnino teneri}
 seducere, et *quod hæc illis obedire teneantur juxta illud : Si quis Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut Ethnicus et Publicanus.*

24° Unde quando Concilium aliquod generale præfata Romani Pontificis autoritate *et consensu* congregatum fuit et confirmatum nulli prorsus Christiano licitum erit, definitiones illas, *quas major pars congregatorum ibi dedit* in dubium vocare, vel *etiam* disputare, an Concilium illud fuerit satis generale an libere vel legitime, circa hujusmodi definitiones procedens. Quicquid enim circa hoc et quævis alia, pars major memoratorum Pastorum declaravit, et pontifex confirmavit, id absque ulla contradictione *est* recipiendum est.

25° Circa reliquas fidei quæstiones, et quæ minoris sunt considerationis quam supradictæ, hucusque quidem congrua
^{istos}

defuit occasio et tempus, novellos *hos* sat distincte informandi, protestantur tamen sese, quod has, et quasvis alias intellectum suum captivare, Ecclesiæque Catholicæ et Romanæ definitionibus eo modo quo reliquis fidei articulis, ac Dei revelationibus, circa cuncta firmiter velle credere; et fidei professionem ab Ecclesia Romana præscriptam emittere.

^{inquunt, superest medium}

Nullum enim aliud, *superesse medium* restituendi christianitati pacem temporalem, ac assecurandi animarum salutem æternam, quam ut ad divini præcepti de unione in una fide, charitate et obedientia, observantiam aspiretur. Hanc vero absque supradicta cum Ecclesia Romana, Ejusque supremo Capite, conformitate et submissione obtineri non posse. *Concludunt itaque sese resolutos esse ad tractandum cum illo, circa modum ad idem reducendi populos doctrinæ et summæ auctoritatis suæ subjectos, multasque magnas provincias replentes. De facto vero varias inferiores et u se dependentes, ad idem bene disponere inceperunt.*

Omnia quæ sequuntur, fuere in correctis propositionibus ommissa.

Quæres primo: an hi primarii ad unionem Catholicam sint sufficienter dispositi, et an expediat ut S. Sedes cum his tractatum incipiat?

Respondeo ad primum: quod sic quia supradicta materiali imperfectione non obstante, æque coram Deo sunt dispositi, fideique veræ meritum obtinent ac multi catholici docti et sancti qui tentationibus afflicti, rationes contra fidei mysteria sibi incidentes solvere quidem nequeunt, sed in iis tamen sese Ecclesiæ judicio cæce subjiunt.

Respondeo ad secundum: quod non solum possit sed etiam teneatur cum his tractare, imo hos paterne quærere, et pro animarum taliter dispositarum redactione omnes vires, et vitam Apostolice exponere. Si dicas forte hi non agunt sincere, vel forte erunt inconstantes, aut inter se dividuntur, vel alii Theologi minores et populi forte non sequentur, sed potius mortales tumultus excitabunt.

Respondetur secundo: dictis de causis ab initio caute et secreto inquirendum et tentandum. Unde ita quidem his recurrentibus oviculis, sine mora satisfaciendum, ut videant S. Sedem pro dicto tractatu actu ipsis concedere personam et plenam facultatem. Ipsis tamen multi futuri S. Sedis favores, dispensationes, conniventiae vel secretæ ad hæc inclinationes sunt detegendæ, nisi prius de tractantium integritate et sinceritate, nec non de universali, apud populos subditos securura, fidei et obedientiæ extensione, moralis certitudo inveniat, ac huc ab inventore referatur et hic a S. Sede de novo examinetur ac pro sufficienti declaretur.

Respondetur secundo: Apostolos serpentina prudentia et simplicitate columbina Apostolicum suum munus peragentes, divinam obtinuisse assistentiam, et longe majores inconstantias et tumultus superasse. Illos vero qui horum obligationes et officium acceptarunt, alia sane via, nec aliorum neque propriam animæ salvationem obtenturos.

Respondetur tertio: quod licet multi essent falsi et inconstantes, multi quoque Deo dante persistent, et plurimos de populo ad se trahent, hæresesque suas sicut cum antiquis contigit divisione hac ipsinet devorabunt. Imo licet omnes omnino resilirent, ex solo tractatus hujus desiderio, initio et

publicatione salutare apud populos scrupuli orientur, multæque Catholicæ veritates his innotescunt, quæ huc usque à Theologis suis malitiose occultatæ permanserunt.

Quæres secundo: an expedit, ut dicti primarii Theologi, aurem principis temporalis habentes, pro minori apud populos impedimento, reliquos inferiores Theologos ac Prædicantes expellant vel lucrentur?

Respondeo primo: juxta regulam generalem, quod si hi post sufficientem diligentiam pertinaciter resistunt, haud dubie debeant expelli. Patet id exemplo Constantini respectu infidelium, et Riccardi respectu Arianorum, Hispanorum ac denique Domus Austriacæ, et aliorum respectu Maurorum et hæreticorum, quos sanctissime expulerunt.

Respondeo secundo: si in hoc regno, vel in his provinciis, subditi omnes sint hæretici, et quodlibet parvum territorium habet Principem Comitem vel Statum aut Parlamentum liberum, prout est in Germania, Anglia et similibus partibus, ibi non erit utile, nec tutum expellere Prædicantes.

Ratio est, quia in hoc casu vel Prædicantes populum conciliando ipsum Monacham aut Principem expellent, vel ubi hic prævalet, plebem ad Turcas vel ad alios hæreticos secum ducent. Constat id eorundem zelosissimorum et potentissimorum Austriacorum Imperatorum exemplo: dum enim Prædicantes ex Austria, Hungaria et Bohemia repulerunt, hi inprimis populos secum ad Turcas, Saxones et alios traxerunt, relictaque est terra, præsertim Hungarica, populo privata, et Turcarum invasioni melius exposita. Deinde ex tunc usque modo iidem Prædicantes cum extremo Imperatoris et Christianitatis totius periculo, rebelliones causarunt et causant. Hac quoque de causa cogitur Cæsar Prædicantes in sua propria Silesia tolerare. Idem est in Imperio, idem in Gallia.

Quæres tertio: quomodo ergo in dicto secundo casu Prædicantes sint tuerandi ac ad cooperandum disponendi.

Respondeo: quod in primis de veritate, deinde de mediis vitæ et honoris sint assecurandi. Alias uti diuturna patet experientia et ex naturæ humanæ fragilitate pullulat, ipsi Prædicantes, nunquam plebi veritatem fatebuntur. Licet enim sæpe Deus faciat, ut unus vel alter conversus, seipsum ac

uxorem et prolem ob fidem ruinet, id tamen in communi nec contingit, nec supponi potest.

Respondeo secundo : quod ubi Prædicantes Catholicam fidem agnoverint et de dicta propria subsistentia assecurati fuerint, inducendi sint, ut eam populo commendent. Ratio est quia in territorio ubi totus populus hæreticus, et nullo modo adhuc dispositus, nullum alium ad Cathedram admittet : vel enim Catholicum fugabit, vel ipse fugiet, sicut patet per supradictas experientias. Ergo ab initio conversis Prædicantibus facultas populorum publice docendi tolli non potest. Hac vero de causa, sicut etiam ob sacerdotum penuriam, Sedes Apostolica, ad instantiam Cardinalis Pasmanni, Hungaris Uxoratis (quos adhuc Licentiatos vocant) licentiam concessit, publice docendi, baptizandi, sepeliendi. Hac quoque via Prædicantes, præsentia vitæ media et creditum, animumque S. Sedi deserviendi non perderent.

Quæres quarto : quid si ad hoc initium, quo Prædicantes conversi, populos circa contritionem et essentialia Salutis et fidei sufficienter instructos, circa obedientiam quoque S. Sedis Romanæ bene disponere incipiunt, occurrat tempus paschale aut necessitas Sacramenta administrandi, eritne ipsis licitum stylo veteri illa præbere, vel an necesse erit, statim publicare, quod ipsis administrare non liceat, nec unquam licuerit, et consequenter quod Sacramenta et Confessiones a populo Lutherano factæ, semper fuerint nullæ ac totaliter reiterandæ.

Respondeo primo : certum esse quod absque peccato gravissimo Prædicantes de veritate fidei, et nullitate suæ ordinationis instructi, Sacramenta administrare nequeant.

Respondeo secundo : generaliter certum esse, quod aliquæ dentur veritates, præsertim circa agenda, quæ absque peccato et conturbatione simplicis populi subito manifestari non possunt. Constat id Apostolorum exemplo, qui hac de causa, uti SS. Patres fatentur, conversæ plebi judaicæ veritatem hanc, scilicet licentiam comedendi sanguinem et suffocatum, minime sunt ausi docere.

Respondeo tertio : certum videri, quod nihil æque populum hæreticum ac præsertim sexum feminineum consternaret, et ad supradictas rebellionem aut fugas adigeret, quam si subito

audiret, totius vitæ peccata denuo esse confitenda, ex eo quod illuc usque Sacramenta invalida accepisset, et quod ipsi Prædicantes fuerint falsi Miniistri et meri Laici; unde certius est quod Confessio hæc, tum ob manifestum periculum lapidationis Prædicantium, ac ruinæ populi, tum quoque ob præjudicium ipsiusmet Ecclesiæ et S. Sedis Romanæ intempestive prætendi non valeat. Cum enim plebs ideo ad S. Sedem regredietur, quia prædicantibus credit, quomodo credet, si hic creditum sibi in uno momento amputet? Hinc nunquam Patres Ecclesiæ græcæ conversionem suam taliter fecerunt, ut sese ipsos de manifesto errore circa Spiritum S. coram populo expresse accusarent, sed contentavit sese Ecclesia latina, ut creditum apud suos servantes, solum dicerent, quod ipsi propositiones Ecclesiæ latinæ, antea in alio sensu, nunc melius intellexerint.

Quæres quinto : quid ergo in hoc casu cum tali populo faciendum? Ponderandum bene 1° quod de essentialibus salutis et præcipuis fidei Catholicæ sit instructus, et quoad obedientiam integram Ecclesiæ et Pastoris Romani proxime capax reddendus, et de peccatis vere contritus, et circa fidem materialiter tantum deficiens; 2° quod ob defectum discretionis inter legitimos et illegitimos Sacerdotes, ad solos suos ordinarios illegitimos pro Sacramentis, absque culpa recurret.

3° Quod si hi sese subito excusent, ob subitam mentis consternationem, eo modo, quo hucusque absque pabulo valido æternæ Salutis, deinceps quoque manebit, quia alio fugiet, et irreparabiliter sese præcipitabit. Nonne misericordiæ Summi Pastoris conveniens esset, ut hos ovicularum tenellarum miliones non deserat ob ullum obstaculum, quod ipse, absque peccato, omni momento tollere potest? Nonne pietas ipsa dictabit, ut per illa ipsa instrumenta, illis pabulum præbeat, a quibus non fugient, et hæc illis modis ad id qualificet, qui in ipsius Pastoralis sunt potestate?

Respondetur primo : casum hunc esse quidem difficillimum, illi tamen Deum varia reliquisse remedia. Primum et generale est, quod sicut ad Cardinalis Pasmanni instantiam S. Sedes in Hungaria concessit, ut Prædicantes Uxorati, et alii, quos adhuc Licentiatos vocant, populum publice docerent,

baptizarent, sepelirent cunctaque peragerent, quæ ordinem majorem non exigunt, et unde vitæ media hauriuntur, sic quoque hîc id ipsum et majora poterit conferre.

Secundum est, quod non modo nonnulli Summi inter suos, ac negotii hujus promotores, sed etiam magna pars juniorum ac seniorum Prædicantium cœlibatus, aut viduitatis libertate gaudeat, et consequenter ab Episcopo Catholico congrue, caute ac tempestive, ad Sacerdotium elevari poterit.

Tertium hos ac reliquos Prædicantes concernens est, quod illi qui in parvis oppidis aut villis degunt, ac ita simplices ac in Theologia parum fundati existunt ut (sicut etiam inter nostros plurimi inveniuntur) quæstionem et differentiam illam de validitate vel invaliditate ordinatorum à Schismaticis, Græcis, Anglis aut Germanis non satis penetrent. Hi inquam, usquedum populi circa veritates Catholicas et Romanos Presbyteros, ac Religiosos, sufficienter sint dispositi, ad supra insinuatam totius plebis seditionem et animarum ruinam universalem evitandam, æque licite tunc quam nunc et hucusque factum est, in conscientia et praxi sua erronea relinqui et tolerari possent et deberent. Quantum ad alios vero qui capaces sunt, citius informari, ac populos suos in Romanorum Sacerdotum favorem informare, ac hos sub Prædicationum negotiorum, aut infirmitatis prætextu, pro Confessionibus audiendis et missis legendis substituere valebunt. Denique sicut in Germania et alibi viri docti et uxorati sæpius pro Consilii Ecclesiastici unius magnæ Archidiœcezeos directione, et in Hispania Toletana Archidiœcesi, ac alibi etiam pro Vicariatu generali nostris temporibus Viri omni ordine majori carentes, absque ullius scrupulo vel necessitate adhibentur. Quidni et hîc ob tam universale bonum, ac ob tantam necessitatem nil simile, circa meliora subjecta institueretur, et ad minus pro illis qui totius Reunionis sunt primi authores injustum præmium adhiberetur?

Respondetur secundo : quod licet supponi debeat, per vias has, tam Prædicantibus, quam plebi convertendæ, quietem satisfactionemque procurandam ; si tamen postquam hæc serio tentata fuerunt, incapacitas plebis adhuc tanta esset, ut conversi, informatique Theologi, neque confessionum excep-

tionem declinare, neque insufficientiæ suæ confessionem eidem facere, Sacerdotesque Catholicos introducere, absque supradicto universalis ruinæ extremo adhuc valerent, pro hoc sane casu, tam Canonistæ, quam Theologi timorati et celebriores, diversarum Nationum et Academiarum, ac etiam Urbis Romanæ, verbo, calamo et prælo declarant, quod Summus Pastor circa hos Uxoratos et adeo necessarios vineæ Domini operarios, sub quatuor mox dicendis conditionibus, ac pro ista tantum vice dispensare teneatur; concedendo, ut a Catholico Episcopo sat tempestive et caute in Presbyteros ordinentur. Ratio est quia in hoc casu cum lege cœlibatus concurrat extrema necessitas et utilitas tot animarum, seu lex immensæ Charitatis. Hæc vero cum magis obliget, quam omnes aliæ divinæ, multo plus stringet quam lex cœlibatus, quæ si pro humana sat tuto haberi non posset, nunquam media pars Christianitatis, et SS. Patrum, orientalium scilicet, eam noto modo præterire potuisset, neque hoc ut licitum ipsamet Sedes Romana, caput Ecclesiæ cum olim et alibi expresse declarasset. Contra objectiones vero has IV conditiones pro justificatione hujus dispensationis requirunt. Prima est, ut sit necessaria pro animabus; adeoque omnes aliæ viæ Prædicantes juvandi, et Presbyteros Catholicos introducendi prius debent tentari. Secunda, ut sit sufficiens ac proinde de illa nulla debet fieri mentio, nisi ubi, omnibus prorsus superatis, nullum aliud restet obstaculum animas unius regni salvandi. Tertia, ut hi novelli ordinati vel perpetuo, vel saltem tempore vicis suæ, qua celebraturi sunt, ab usu uxoris abstineant. Quarta, ut fiat sine aliarum Ecclesiarum Christianarum consequentia et scandalo. Non enim licet extinguere ignem in una domo, accendendo alias decem.

Judicant vero scandalum pro certo impediendum, si ubi totius memorati regni, vel provinciarum conversio, in summis subjectis, ultimate disposita et assecurata fuerit, supradictus casus generaliter, et absque locorum et circumstantiarum secretarum expressione positus, præcipuis diversarum nationum universitatibus subscribendus mittatur. Nam si pauci pro hac dispensatione subscriberent, S. Sedes rem suspenderet; et tunc tamen dicta conversionis tractatio, et ultima dis-

positio plurimorum particularium conversioni occasionem præbebit. Si vero omnes (uti infallibile esse supponunt) pro dicta manifesta christiana dispensatione et charitate starent, tunc papalis dispensatio, præsertim si pro ea simul præcipui monarchæ solemniter instent, cum omnium ædificatione excipietur. Illi vero qui contraria tunc sentirent, velut pharisaico scandalo laborantes, christiane despici deberent, uti expresso exemplo omnium SS. Patrum græcorum justificari posse demonstrant. His enim singulis, dum in initio cœlibatus legem non absolute reciperent, peccatum scandali Latinorum objiciebatur, sed prudenter et sancte responderunt, quod Latini non malitiosi ad fragilitatem specialem orientalium haud dubie essent attenturi, malitiosi vero non possint curari. In hoc autem casu nostro non solum occurrit fragilitas, sed quod plus est impossibilitas tot milliones animarum aliter juvandi. Si itaque sola fragilitas notoria fuit motivum apud omnes excusans, ut lex nunquam absolute admitteretur; quidni moralis et notoria impossibilitas sufficeret, ut in eadem vel semel dispensetur? An vero Græci apud Deum et Ecclesiam matrem plus habent privilegii, quam Latini? vel an Ecclesia latina suis immediatis oviculis leges humanas fecit, quibus illæ irremediabiliter salutis medio priventur? Confirmatur securitas hujus doctrinæ per hoc, quod nunc, Deo laus! tota Europa ac ipsi Principes Protestantes, ob viduas et orphanos, quibus Prædicantes Rempublicam specialius gravant, et ob alias S. Ecclesia rationes, cœlibatum cleri plurimum commendent; nil aliud vero desiderent, quam ut non sint tam otiosi et vagabundi presbyteri, neque his, extra conspectum collegarum, cum sola præsertim juvenula vivere permittatur. Declarant denique eadem doceri, ac proportionate observari posse et deberi, circa restitutionem bonorum Ecclesiasticorum, circa usum calicis: ubi nimirum prius Ecclesia dispositiones publice justificaverint et fidei integritatem assecraverint: ac etiam circa successivam et valde circumspectam introductionem rituum et cæremoniarum Ecclesiasticarum, etc.

Quæres sexto: qualis doctrinæ, et fidei integritas in dictis conversis requiretur.

Respondeo: quod sufficiet primo ut viri Principes, Clerici, Pastores, ac docti, omnes et singulos articulos, quos communis fidei Romanæ professio contra omnes ac novissimos errores continet, plebei vero communem romani catechismi doctrinam amplectantur et profiteantur explicite; implicite autem reliqua omnia quæ Ecclesia definivit, satis enim est, ut sint ad omnia illa credenda parati, quæ ipsis tanquam ab Ecclesia catholica definita sufficienter proponentur, et in his non simul, sed successive, prout Christus et Apostoli cum primis fidelibus fecerunt, instruantur.

Sufficiet secundo, ut ipsos articulos definitos admittant, licet argumenta, quibus hi probantur, non capiant, vel circa illa, quæ substantialia veritatis definitæ non concernunt, hæreant. Multi enim sanctissimi et profundissimi theologi dubia aliqua, quæ ipsis contra fidei mysteria occurrunt, solvere nequeunt. Satisfaciunt tamen, imo plurimum apud Deum merentur per hoc, quod intellectum suum Ecclesiæ cæce subijciant, scrupulos atque rationes exterius occultent, ne ullum scandalizent.

Sufficiet tertio, ut definitos articulos in illo sensu intelligant, qui ipsis unanimi multorum æstimatorum theologorum consensu, ut catholicus et sufficiens, declarabitur, paratique sint, omnem illam interpretationem profiteri aut onittere, quam ipsis vel tota Ecclesia, vel sola S. Sedes injunget aut prohibebit. Cum enim nulla sit fidei propositio, quæ a scholasticis, in varios sensus trahi non valeat, alia sane sufficientis Uniformitatis regula etiam apud DD. Catholicos non habetur. Cur vero plus a novellis et tam fragilibus exigetur?

FINIS PROPOSITIONUM NOVELLORUM AC DISCRETIORUM.

Leibnizius sub finem manuscripti propria manu ad didit :

Propositiones viginti quinque supra positas, sub nomine novellorum discretiorum et præcipuorum (id est protestantium ad reunionem cum romana Eccle-

sia, si recte fieri posset, inclinantium) concinnavit Christophorus de Rojas, episcopus Tiniensis, et Romæ anno 1678 deputatis ad hoc negotium cardinalibus et theologis cum annexis quæstionibus et considerationibus obtulit: uti etiam hoc ipsum exemplar Romæ scriptum titulum habet ab ipsius manu et ipsius est emendatum.

Sed inveni ego epistolam cardinalis Albritii qui fuerat Viennæ nuntius pontificius et tunc erat Romæ unus ex deputatis Pontificis, scriptam ad eundem episcopum, qua ei remittit exemplar aliud earundem propositionum 25, sed ut ipse inquit, correctarum. Quod exemplar cum hoc præsentì diligenter contuli Viennæ ipsa die Martini 1700 et delenda notavi lineis subductis, inserenda vero adscripsi. Operæ pretium autem putavi epistolam cardinalis verbo tenus hic descriptam subjicere :

Ill^{mo} e Rev^{mo} Sig^{re},

Invio à V. S. Ill. il breve per la Maestà dell' Imper^{re} non solo nel modo ch' Ella medesima lo desiderava, ma con forme ancora di maggior confidenza. Onde spero ch' Ella ne restarà pienam^e sodisfatta. E mando anco le propositioni corrette et accommodate secondo il sentimento cattolico, e che non possa esser soggetto à sensi ò interpretationi false ò dubie; e mandarei anche la cifra, se non havessi poi saputo, ch' Ella l'ha havuto da altra parte: onde per quello che appartiene à me, io ho pienam^e sodisfatto alle mie incumbenze. Voglio intanto sperare che Ella proseguisca felicim^e il suo viaggio, ne io lascio di raccomandarla à Dio, e mi rassegno al solito D. V. S. Ill.

Aff^{mo} per ser. sempre,
M. card. ALBRITIO.

Roma, 23 aprile 1678.

B
2559
F6
1859
t.1

Leibniz, Gottfried Wilhelm
freiherr von
Œuvres de Leibniz
t.1

**PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET**

**UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY**

